

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

Historique et Archéologique

DANS

LE DUCHÉ DE LIMBOURG.

TOME XVIII.

Vis unita major.

1881.

RUREMONDE,

TYPOGRAPHIE DE J. J. ROMEN ET FILS.



DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS

DANS LE

DUCHÉ DE LIMBOURG.

PRÉFACE.

Quand nous publiâmes, il y a quelques années, un petit répertoire des découvertes archéologiques, faites dans le sol du Limbourg (1), nous étions loin de croire que cette première récolte serait suivie d'une moisson beaucoup plus abondante et plus fructueuse. Nous allons donc de nouveau conduire le lecteur sur les lieux marqués par la présence de l'homme à l'époque bien reculée, où il se servait d'instruments de pierre à défaut de métal et, dans un temps plus rapproché de nous, de bronze au lieu de fer et d'argent. Nous allons de nouveau passer le long de nos vieilles routes pour y signaler toute une série de substructions, de villa's champêtres et d'habitations romaines; nous allons sur les hauteurs et dans le versant des collines examiner les cimetières, où les Germains, les Romains et les Francs ont brûlé leurs morts. La charrue et la pioche nous ont montré bien des fois dans le sein de nos campagnes des débris du monde ancien, que le laboureur a été surpris de rencontrer dans ses sillons. Notre grande tâche dans tout ceci sera de noter et de rendre compte.

L'âge de la pierre ouvrée, ne sera représenté dans ces notices que par quelques découvertes isolées, celui du

(1) *Publ. etc. du Limbourg* II p. 201 et seqq.

bronze également. L'époque germaine et francque apporteront le contenu de quelques tumulus, mais l'époque romaine sera prodigieusement riche en découvertes. Rien d'étonnant, car les romains ont été nos premiers civilisateurs: ils ont bâti nos premières maisons en maçonnerie, ils ont erigé nos premières villes , élevé nos premiers forts , tracé nos premières routes régulières, pâvé nos premières chaussées. Le Romain, a dit Sénèque, habite où il a conquis (1). En effet les Romains se sont répandus en foule dans les pays assujettis, attirés par les emplois, par l'agriculture, par l'exploitation de l'impôt, par le commerce surtout qui fut toujours la vie de l'Italie. Il faut ajouter a cela les vétérans obligés de demeurer sur la terre des vaincus qu'on leur destribuait, et les nombreuses colonies envoyées pour maintenir dans la sujétion les pays, dont elles occupaient les parties les plus fertiles et les plus avantageuses.

Le duché de Limbourg et nommément cette portion de son territoire, qui au moyen-âge portait le nom de pays d'Outre-Meuse, était déjà fort civilisé sous l'empire des Césars. Lorsque l'on considère tout ce qu'a laissé sous le sol que nous habitons cette domination romaine, dont quinze siècles se sont occupés a effacer les traces, on ne saurait contenir son admiration. Les vestiges de cette civilisation ne se rencontrent pas seulement dans les centres populeux comme Maestricht, Meerssen, Heerlen, d'où partit alors un certain mouvement, mais on les retrouve jusque dans les hameaux les plus reculés, sur la cime de nos montagnes, dans le fond des vallées, dans la verte campagne et sous l'herbe des prairies.

JOS. HABETS.

VIEUX-VROENHOVEN, Juillet 1880.

(1) SENECA, *De consolatione* VI.

CHAPITRE I.

Objets de l'âge de la pierre travaillée.

L'histoire de l'homme préhistorique dans les contrées du nord de l'Europe a été divisée par les archéologues en deux grandes périodes, dont le commencement et la fin sont dificilement à déterminer. C'est d'abord la période dans laquelle l'homme se servait exclusivement d'instruments de pierre et ensuite celle dans laquelle il a fait usage de certains métaux. Ces deux grandes divisions ont été subdivisées comme suit :

La période des ustensils de pierre a été divisée : 1° en âge où l'homme a vécu avec des animaux, dont l'espèce est éteinte, comme le mammouth et l'ours des cavernes *(ursus spelæus)*. 2° L'âge où il a vécu avec des animaux dont la race n'est pas éteinte, mais qui ont émigré en d'autres contrées ; c'est l'époque du renne. Pendant ces deux âges l'homme de nos contrées a fait usage d'instruments de pierre taillée, mais non polie par le frottement. 3° L'âge où les animaux domestiques commencent à apparaître et dans laquelle il fait usage d'instruments de pierre polie.

La période des métaux est subdivisée comme suit: 1° L'âge de bronze, 2° l'âge de fer. Dans ce premier chapitre nous traiterons exclusivement des objets de l'âge de la pierre, trouvés dans le duché du Limbourg, ceux de l'âge de bronze et du fer feront le sujet du chapitre qui suit.

L'homme qui primitivement est venu s'établir dans nos contrées s'est trouvé au milieu d'une nature sauvage ; il était entouré d'ennemis de toute part. Sa vie vagabonde

se passait exclusivement à pourvoir à ses besoins matériels. Il devait se vêtir d'une peau entière non cousue et il se livrait au sommeil dans les forêts ou le plus souvent dans des antres obscurs, pour se préserver du froid et des animaux féroces. Mais malgré un tel état d'abaissement et de misère l'homme n'en était pas moins l'être par excellence, le couronnement de la création. Il possédait le don divin de la raison et cette suprême supériorité sur tous les animaux de la terre élargissait bientôt ses connaissances et le cadre de son bien être matériel.

Des explorations, instituées dans les cavernes où il se retirait, montrent qu'il a vécu avec le gigantesque mammouth, le rhinocéros laineux, le grand ours des cavernes, le grand tigre, les hyènes, le cheval sauvage et avec de grands ruminants. L'homme avait à se défendre contres les uns et à chasser les autres pour en faire sa proie. Impuissant à atteindre et à mettre à mort les animaux auxquels il s'attaqua au moyen de pierres, de bâtons ou de massues, il se fabriqua des armes et à défaut des métaux qu'il ignorait, il tailla grossièrement par éclats, au moyen de pierres tenaces, des pierres dont il avait remarqué les arêtes tranchantes. Ces instruments sont presque tous en silex, communement appelés *pierre à fusil*, mais on en rencontre exceptionellement en diverses substances, telles que: la serpentine, le jade, le diorite, l'agate, l'obsidienne et certaines roches volcaniques et amphiboliques. Leur nombre est immense et on les recueille parfois par milliers dans une seule caverne. Quand à leur forme et à leurs dimensions, elles présentent une assez grande variété, bien que ne sortant guère d'un format moyen général et d'un certain nombre de formes typiques dominantes. Ce sont des espèces de haches, de grattoirs, de couteaux et de têtes de lance, qui étaient employés aux usages domes-

tiques, à écorcher les animaux tués, à couper les tendons, à façonner la peau, à couper les os pour en sucer le moël. Mais ils servaient également à la chasse, à la guerre et aux occupations variées de la vie domestique. Ces éclats de silex ont été ses premiers instruments artificiels et forment les avant-coureurs de nos instruments de métal. Ces divers ustensils montrent souvent à leur surface une *patine* ou couche blanchâtre très mince, due à l'altération que le silex a subie à travers les siècles, ainsi que la figure d'une petite plante ou de mousse, appelée *dendrite*, qui à la longue s'y est formée par l'oxyde de fer. Ces divers signes sont une garantie d'authenticité contre les tromperies dont les ouvriers pourraient se rendre coupables. Ces objets ont en outre, presque toujours, la couleur de la couche de terre dans laquelle ils ont été trouvés. C'est ainsi que les instruments de silex provenant des tourbières sont généralement d'une couleur rougeâtre, ceux qui proviennent d'une couche de sable ou de limon blanc-jaunes.

A côté des instruments de silex l'homme primitif de nos contrées se fabriqua des ustinsils en os et en bois de cerf et de renne, dont il sut tirer un grand parti. Il en fit des aiguilles, des pointes de lances et de flèches, des poinçons.

L'âge de la pierre est divisé par les Anglais non pas en trois, mais en deux époques. Celui de la pierre taillée et celui de la pierre polie; ils donnent généralement au premier le nom d'époque archéolithique ou paléolithique, et au second celui de néolithique. D'après les découvertes faites dans les cavernes et dans les habitations lacustres, les habitants de nos contrées pendant l'époque archéolithique ont appartenu a une race d'hommes petits, peu guerrière, dont le crâne arrondi a été désigné par l'appelation de *brachycéphale*. Dans le midi de l'Europe cette race est encore représentée de nos jours parmi les Basques du

versant des Pyrénées occidentales, et au Nord par les populations laponne et finnoise, portant en elles certaines caractères indélibiles de la race ougro-tartare ou mongole. L'Asie paraît ainsi, à toutes les époques géologiques ou historiques, avoir déversé son trop plein sur l'Europe.

A la race mongole, ou plutôt mogoloïde, comme l'appelle Pruner-Bey, à succédé un peuple qui connaissait l'art de polir la pierre. C'était une race nouvelle, venant également de l'Asie, et qui semble avoir, à la longue, supplanté la race mongoloïde primitive. Sa structure est au-dessus de la moyenne, son crâne est rond, ovale et dolichocéphal, son menton et son nez sont proéminents. C'est la race aryenne qui de nos jours prédomine encore en Europe et qui paraît provenir du Caucase et du centre de l'Asie. A ce type appartiennent les Celtes, qui forment le premier peuple du midi de l'Europe dont l'histoire fasse mention.

L'invention ou plutôt l'introduction en Europe de l'art de polir les instruments de pierre n'a pas notablement influencé sur la civilisation humaine, c'était plutôt un perfectionnement qu'une invention nouvelle, car il fallait d'abord tailler la pierre avant de la rendre polie. Chez nos ancêtres existaient de nombreuses fabriques pour tailler et polir la pierre. Elles se trouvent presque toujours près de gisements de couches de silex ; ce qui a sa raison d'être, car le silex qu'on trouve exposé à l'air, sur le sol, n'est pas bon à manœuvrer, il est desséché ; quand on le percutte il ne rend que des éclats sans forme et fort irréguliers qui n'ont aucune ressemblance avec un couteau, une scie ou une hache. Ce n'est que le silex qui sort fraîchement des veines de la terre, qui de sa nature est taillable ; il a conservé ce qu'on nomme l'eau de carrière. Les fabriquants d'armes de pierre ont donc dû établir leurs ateliers près des gisements d'où ils pouvaient extraire à toute heure et à

mesure qu'ils avaient besoin de matériaux. Quelques auteurs ont même inféré de là que les industriels de cette époque ont déjà pratiqué l'art des mines. On a trouvé des vestiges de ces fabriques d'instruments dans toute les contrées de l'Europe. Une des plus notables a été découverte à Grand-Pressigny (Indre et Loire) en France. En Belgique on vente celle de Spienne près de Mons comme très productive.

Nos montagnes de tuffeau calcaire près de Maestricht et de Fauquemont renferment une quantité de veines silicieuces qui peut-être dans des temps réculés ont été également exploitées. Un étranger qui a visité la montagne de Saint Pierre en 1869 raconte y avoir trouvé »une quantité de silex taillés, soit en forme de grattoirs, de pointes de flèche, de lances, de marteaux, haches, couteaux et autres pièces" (1). Nous signalons ces hauteurs, ainsi que les vieilles grottes dans les rochers, à l'attention des amateurs. L'homme de l'âge de la pierre a dû s'y convenir à merveille, car ignorant l'usage des métaux, non seulement il y rencontrait la matière première pour se créer des armes de guerre ou de chasse, mais il y trouvait aussi des cavernes pour s'abriter contre l'intempérie de l'air et l'attaque des bêtes féroces, ainsi que des forêts pour fournir du gibier, et l'eau de la Meuse et de la Gueule pour la pêche et pour se désalterer.

En Septembre 1860 fut trouvée à Varenne-Saint-Hilaire (Seine) une pierre qui avait servi à aiguiser et à polir les instruments en silex. C'était un grés informe, long 96 cent., large 55 cent. et épais 34 centim. D'un côté il était fortement entamé par le frottement des haches de silex. Au

(1) *Publ. etc. du Limb.* VI p. 582. On peut facilement reconnaître l'emplacement d'un atelier, aux nombreux éclats, aux noyaux dont on a taillé les éclats et aux instruments inachevés ou avortés que l'on y rencontre.

milieu se trouvait une grande fosse ovale dans laquelle on avait poli le côté plat des pierres ; sur les côtés, d'autres fosses plus petites indiquaient qu'on y avait poli les côtés et les bords de l'instrument. Depuis, on en a trouvé d'autres de toute forme.

C'était surtout la hache, l'instrument par excellence que les industriels de cette époque polissaient et aiguisaient avec soin. Les pointes de flèche ou de lance, les grattoirs et les autres objets de petite dimension sont rarement polis; cependant on trouve aussi des haches dont la pointe seule est aiguisée et polie. Ces haches étaient quelquefois emmanchées dans des manches de corne de cerf ou de bois, mais le plus souvent elles retenaient leur forme de coin. Pour la forme, les haches de l'âge de la pierre polie se ressemblent dans toute les contrées. La seule exception qu'on ait rencontré, c'est que dans les kjökkenmöddinger du Danemarque on trouve des haches qui se distinguent par leur forme plate et carrée. Celles que l'on trouve en Belgique et en France, sont en général plus bombées et affectent la forme d'une amande.

Dans notre province une certaine quantité de haches, de pointes de flèches et d'autres instruments a été trouvée. La plupart appartiennent à l'âge de la pierre polie, quelques uns seulement ont été reconnus comme provenant de la période primitive. C'est un signe croyons nous que vers cette première époque le Limbourg a été fort peu fréquenté par l'homme et que c'est principalement à l'époque de la pierre polie, que cette province a commencé à se peupler.

Voici la liste des villages où l'on a recueilli des objets ouvrés de cette période (1).

---

(1) Nous puisons cette liste au *Catalogue des antiquités de feu Mr Ch. Guillon*, aux *Publications etc. du Limbourg* et à la *Description géologique du sol du Limbourg*, par C. Ubaghs et à d'autres ouvrages.

Bemelen. Au hameau de Gasthuys deux haches polies en silex. Ma collection.

Bergh et Terblijt. Haches en silex, sur la hauteur et dans le versant de la montagne vers la Geul. Coll. de la Société d'arch. du Limb. à Maestricht et ma collection.

Echt. On a trouvé dans cette commune une grande quantité d'objets de l'âge de la pierre polie, entre autres aux hameaux de Pey, de Putbroeck et de Diergaerd. Ce sont des haches de silex corné et de grés grisâtre. Collection Güillon, à Ruremonde.

Geleen. Une hache polie en silex. Coll. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. du Limbourg.

Halen. Une hache polie en silex. Coll. Guillon à Ruremonde.

Helden. Hache polie trouvée dans la bruyère. Ma collection.

Heijen. Hache en silex polie, plate et mince, exemplaire magnifique. Ma collection.

Heythuisen. Hache en silex polie. Collection Guillon à Ruremonde.

Herkenbosch. Un couteau en pierre. Coll. Guillon. Pointe de flêche en silex. Musée royal d'antiquités à Bruxelles.

Horne. On a trouvé dans la bruyère de Horne un couteau en pierre de silex, et une hache. Coll. Guillon à Ruremonde.

Horst. Hache en silex polie, trouvée au marais de Sloyersbroeck. Ma collection.

Hunsel. Hache en silex polie. Coll. Guillon à Ruremonde.

Ittervoort. Fragment d'un cône ou marteau, exceptionellement beau et rare. Coll. Guillon à Ruremonde.

Linne. Deux haches polies en silex ont été trouvées à Linne, dont une dans la bruyère nommée Hobert, entre Linne et Montfort. Coll. Guillon à Ruremonde.

Maasbree. Une hache polie en silex, trouvée près de Blerick. Coll. Guillon à Ruremonde.

Maasbracht. Une hache en graphite, trouvée à Maasbracht; une autre en serpentine, trouvée à St. Joost. Coll. Guillon à Ruremonde.

Maasniel. Haches en silex et en grés, trouvées dans la bruyère d'Azenray. Coll. Guillon à Ruremonde.

Margraten. Une hache en silex polie, trouvée à la hauteur de Wepsdael. Ma collection.

Melick. Hache en grés grisâtre. Coll. Guillon à Ruremonde.

Montfort. La bruyère de Montfort est une riche mine d'outils de l'âge de la pierre polie. M. Guillon possédait dans le temps plus de trente haches en silex, serpentine et grés, trouvées dans cette commune. La petite localité de Heistert lui a fourni en outre: une hache-marteau, forme de cône, une pierre à aiguiser en grés, six couteaux, une javeline, une dague, trois stylets et 82 pointes de flèche, la plupart parfaitement traivaillés, le tout en silex pyromaque de toutes les nuances. On a en outre trouvé dans les marais de Montfort huit pierres de fronde, tant en grés qu'en silex, ainsi qu'un petit triangle en silicat ferrigineux. Collection Guillon à Ruremonde.

Neeritter. Un cône aiguisé et un couteau. Coll. Guillon à Ruremonde.

Nieuwstadt. Hache polie en silex jaunâtre. Coll. de M. Ubaghs à Maestricht (1).

Obbicht. Une pointe de flèche en silex. Coll. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. du Limbourg.

Odilienberg. Près du hameau de Lierop furent trouvés: une hache en silex polie, ainsi qu'un poignard en silex pyromaque, grisâtre, de forme oblongue et tout poli. Objet

(1) *Description géologique etc. du Limb.* p. 43 et *Publ. etc. du Limb.*, XI p. 420.

très remarquable et rare, puisqu'il est tranchant des deux côtés. Coll. Guillon à Ruremonde.

OIRLO. Hache perforée à cône poli et en grés.

OIRSBEEK. Hache polie en grés. Coll. de M. Ubaghs à Maestricht.

POSTERHOLT. Deux haches polies en silex pyromaque. Goll. Guillon.

REUVER. Un couteau ou éclat de pierre travaillée. Coll. Guillon.

RUREMONDE. Hache polie, trouvée au Waert près de Ruremonde. D'autres haches furent trouvées dans le lieu nommé Boekoel; mais nous ne savons pas s'il fait partie de la commune de Ruremonde. Coll. Guillon.

SCHIMMERT. Hache en serpentine, trouvée à Haesdal. Ma collection.

SAINT-PIERRE. Sur le plateau de la montagne de Saint-Pierre — dit M. Ubaghs — dans la partie supérieure du dépôt quaternaire, on découvre les premières traces de la présence de l'homme. Elles consistent dans des silex grossièrement taillés (1). — Au bas de la montagne de Saint-Pierre, dans un champ labouré, fut trouvée une jolie hache en silex polie (2). Coll. à la maison de ville de Maestricht.

SWALMEN. Hache polie en silex corné. Coll. Guillon.

THORN. Hache en silex corné, toute polie, oblongue et perforée d'un petit trou. Coll. Guillon à Ruremonde.

VLODROP. Hache polie en silex corné. Coll. Guillon à Ruremonde.

---

(1) UBAGHS, *Description géologique etc.* p. 42 et *Publ. etc. du Limb.*, XI p. 420.

(2) *Publ. etc. du Limb.* XIV p. 333.



CHAPITRE II.

Objets de l'âge du bronze. L'âge du fer.

Que l'on passe en revue tous les objets dont nous usons aujourd'hui pour nous vêtir, nous loger, nous nourrir, nous transporter d'un lieu à un autre, pour nous procurer la lumière, la chaleur, les vivres et tant de produits des sciences et des arts qui ornent la vie, on verra qu'il n'en est pas un seul qui ne suppose la possession et l'emploi perfectionnés des métaux. Cependant tout le monde sait aujourd'hui que nos ancêtres ne les ont pas connus de tout temps. Il y eut une longue, une immense suite d'années, durant laquelle ils n'en possedaient aucun, si ce n'est peut-être quelque grains d'or que la nature leur donnait spontanément sous forme de paillettes ou de globules et qu'ils ramassaient ça et là dans le sable des rivières et le lit des torrents. C'est cette période que l'on a nommée *l'âge de la pierre*, et dont nous avons traité dans le chapitre précédent.

Le premier métal usuel connu fut le bronze. La connaissance de l'or précéda certainement celle du cuivre, parceque l'or se rencontre à l'état natif dans beaucoup de pays. Il en fut sans doute de même de l'argent dont l'extraction n'offre pas de grandes difficultés; peut-être faut-il en dire autant du plomb; car du moment où une globule de métal fut trouvée dans les cendres du foyer, l'homme qui l'aperçut dût vouloir connaître le minerai d'où il était sorti, et l'ayant découvert, il en chercha de pareil dans la montagne. Les matières qui peuvent se poduire par la cuisson simple des minéraux dans le foyer

durent être découvertes les premières: telles sont le plomb, et le verre; le verre artificiel, ordinairement bleu, se montre en effet parmi les objets de parure des temps les plus anciens. Au contraire, quand un métal subit une longue opération chimique, on peut admettre qu'il n'a été découvert que longtemps après les autres et à la suite de longs et infructueux essais. Le cuivre se trouve à l'état natif, mais en fort petites quantités; la pyrite de cuivre ressemble à l'or, cependant on n'en tire le métal que par des opérations compliquées; il en est de même de l'étain. Enfin, lorsqu'on est en possession de ces deux matériaux, il faut, pour en former le bronze, une dernière fusion qui n'est pas sans difficultés. L'idée même d'allier deux métaux ne se présente pas non plus tout d'abord à l'esprit, et quand on l'a conçue, il faut chercher dans quelles proportions ils doivent être employés pour produire un métal nouveau, plus utile que chacun d'eux en particulier.

Le bronze apparut en occident quand le travail de la pierre polie avait atteint toute sa perfection. Nous possédons dans nos musées des instruments de pierre, antérieurs à l'arrivée du bronze, et que nos ouvriers ne feraient ni mieux, ni autrement; seulement ils les feraient plus vite, parce qu'ils ont des instruments et des procédés que l'homme primitif n'avait pas. Fabriqué d'abord en petite quantité, le bronze ne devînt usuel qu'avec le temps. Ceux qui le fabriquaient, ne pouvaient le livrer qu'en échange d'objets de même valeur, mais d'un usage différent, comme les fourrures, l'ambre, le cuir ou autres produits locaux. Mais ce commerce une fois créé, la quantité d'objets de bronze va en augmentant et beaucoup d'instruments qui jusque là s'étaient faits de pierre se firent de bronze; on en inventa également de nouveaux et un moment est

venu où la substitution du bronze à la pierre a été, nous ne disons pas complète, mais très notable.

L'âge de bronze se confond ainsi dans ses commencements avec la période de la pierre polie. Il y a donc une période de transition où les deux matières se font, pour ainsi dire, concurrence l'une à l'autre, et qui peut au même titre être comprise dans l'âge de pierre ou dans celui du bronze. On se tromperait cependant si l'on croyait que le métal fit entièrement disparaître la pierre dure. Elle continua d'être employée à certains usages, et elle s'utilise encore de nos jours dans plusieurs contrées d'Asie, d'Afrique et d'Australie, d'où ni le bronze, ni même le fer n'ont encore pu la faire disparaître. C'est donc la prédominance du métal sur la pierre et l'abandon de celle-ci dans la plupart des cas, où elle était employée, qui constituent l'âge du bronze proprement dit.

L'archéologie préhistorique est une science toute moderne. L'antiquité et le moyen-âge ne l'ont pas connue. Les savants de la renaissance, du premier empire et de la restauration avaient nié l'existence de ce qu'alors on appelait l'homme fossile. Cependant il y avait longtemps déjà que les paysans et les ouvriers connaissaient l'existence des instruments de bronze, les ramassaient et les vendaient, quand les savants se déterminèrent à les recueillir et à former des musées. La première collection créée fut celle de Copenhague. C'est Thomson qui, dès 1836, classa enfin les objets de toute sorte, retirés des dolmens, des tumuli et des tourbières du Danemarck. C'est lui et Nilson qui distinguèrent les premiers l'âge de la pierre de celui du bronze; ils avaient constaté dans les contrées du nord toute une classe de tombeaux, où avec les squelettes et les poteries grossières, on ne trouve que des objets de pierre sans aucune trace de métal. Dans d'autres, il se

trouvait des objets de bronze, ayant manifestement la même destination que ceux de la pierre et les ayant remplacés. Dans d'autres encore apparaissait le fer, reproduisant, à peine modifiées, les formes du bronze des autres sépultures. Il parut évident que, si les hommes de la première série avaient eu le bronze, ils l'eussent employé de préférence à la pierre, et que, si ceux de la seconde avaient eu le fer, le bronze eut été délaissé par eux. C'est ainsi que furent établies les premières distinctions entre les trois âges préhistoriques.

Les dépots d'objets en bronze peuvent être classée en deux groupes: les gisements visibles et les gisements cachés. Les prémiers sont les grottes, les dolmens et les palafittes ou habitations lacustres; les autres sont les trésors, les fonderies, les stations isolées et les sépultures en plein champ.

Les objets de bronze trouvés dans le Limbourg appartiennent tous, pour autant que nous l'avons pu constater, aux gisements cachés sous terre et que le hasard fait découvrir. Aucune des nombreuses grottes de la montagne de St Pierre près de Maestricht et de la vallée de la Geule n'a jusqu'ici produit des matériaux de bronze. Les nombreux objets trouvés au Geulgracht, à Bergh-Terblijt et que nous décrirons plus loin appartiennent à un trésor. Les objets d'un trèsor sont très souvent des marchandises d'un marchand ambulant, qui a caché ses objets de trafic sous la terre pour les reprendre en temps opportun. Ils se composent ordinairement d'objets neufs, n'ayant jamais servi, quelquefois attachés plusieurs ensemble et tirés du même moule à plusieurs exemplaires. On les rencontre dans de petites cavités creusées exprès, où leurs possesseurs paraissent les avoir cachés pour peu de temps. Rien dans le voisinage n'indique soit une fonderie, soit une station

quelconque. Les objets trouvés ailleurs ont été perdus au hasard dans les marais, sur les hauteurs, sous les ruines des huttes, dans les combats ou dans les travaux.

Les hommes de ces temps anciens se construisaient eux-mêmes leurs demeures, qui furent de bois ou de claies, à partir de l'époque où ils quittèrent les cavernes. Celles qu'ils construisirent sur la terre ferme ont disparu sans laisser de traces; il est de même pour celles qui ont été construites sur les lacs et qu'on appelle des palafittes. Mais de celles-ci il nous est resté des pilotis, sur lesquels elles étaient bâties et des restes, qui se sont conservés au milieu des eaux.

L'industrie locale, qui a laissé le plus de traces dans les gisements de l'âge du bronze, excepté dans les trésors et les fonderies, c'est l'art de moduler l'argile. Les poteries des premières époques de la pierre n'étaient pas cuites mais seulement séchées au soleil. La cuisson s'introduisit durant la période de la pierre polie, et se perfectionna pendant toute la durée du bronze. Néanmoins les plus anciens vases de cette période étaient mal cuits, le plus souvent brûlés d'un côté et presque crus de l'autre. Ce n'est que sur la fin de l'âge du bronze, lorsque déjà le fer tendait à le supplanter, qu'apparait l'usage de fabriquer des poteries au moyen de la roue. Quelque simple que soit la machine tournante, elle exigeait certains moyens de fabrication, que les hommes n'avaient pas eu auparavant. L'introduction du tour de potier ne paraît s'être accomplie dans nos contrées qu'après l'apparition du fer.

Les espèces de vases fabriqués par des procédés aussi élémentaires étaient pourtant assez variées. Les uns servaient à la conservation ou au transport des liquides, d'autres à contenir les aliments, à les cuire ou à les mettre en réserve. Il y avait des vases à boire, des lampes, construites

d'après le même système que celles des romains, des moules de fromage, percés d'un grand nombre de trous, comme ceux de nos jours. Quand à l'ornamentation des poteries, elle a subi pendant l'âge du bronze des transformations utiles pour la chronologie et qui se reproduisent sur les objets de bronze contemporains. Les poteries grossières de l'âge de la pierre n'avaient pour tout ornement que des lignes droites, gravées à la pointe et formant des zigzags plus ou moins réguliers. Plus tard ces dessins se régularisent et les figures deviennent géometriques. L'usage des cercles concentriques existe chez nous à l'époque du bronze. La croix simple, multiple ou enfermée dans un cercle, les roues, les étoiles, les triangles, les dents de loup se diversifient avec le temps. La croix à branches coudées et le méandre se rencontrent dans l'époque de transition du bronze au fer. C'est alors aussi que les potiers commencent à peindre certains vases avec des ocres rouges ou jaunes ou avec la couleur noire.

Il est constaté que des fondeurs de bronze ambulants ont excercé leur art dans toutes les contrées de l'Europe. Ils exécutaient la refonte des vieux objets et en coulaient de nouveaux. Mais jusqu'ici on n'a trouvé dans leurs ateliers que fort peu de cuivre et on n'a vu nulle part la trace d'un fourneau ni d'un appareil d'extraction. On est donc en droit de penser, que le métal était apporté du dehors, soit à l'état brut, soit déjà façonné. En effet, les lingots de bronze se rencontrent pour ainsi dire partout où les fondeurs ont stationné; ils ont la forme de petites barres carrées ou de marteaux, ayant vers le milieu un trou de suspension. Les analyses faites à diverses reprises ont démontré, que l'étain y est a peu près d'un dixième. Il faut excepter les ciseaux à froid et quelques autres objets de même nature, qui contiennent jusqu'à un quart d'étain

pour trois quarts de cuivre. Cette uniformité de composition de l'alliage dans toutes les parties de l'Europe en prouve l'unité d'origine et l'importation.

Voici quelques analyses chimiques d'objets de bronze, provenant des environs de Maestricht.

Hache de bronze à douille circulaire, trouvée à Pietersheim (Lanaken). Coll. Ubaghs à Maestricht.

Cuivre	80,50
Etain	10,41
Plomb	8,19
Zinc	0,83
Perte	0,07
	100,00

Hache de bronze à ailerons, trouvée à Pietersheim (Lanaken). Coll. Ubaghs à Maestricht.

Cuivre	80,20
Etain	14,94
Plomb	3,70
Zinc	1,04
Fer	0,04
Perte	0,08
	100,00

Hache à ailerons, provenant de Veldt, commune de Bergh et Terblyt. Nous devons l'analyse de cet objet à M. Roersch, chimiste à Maestricht.

Cuivre	89,90
Etain	10,10
	100,00

Les anciens Romains n'ont pas suivi ce procédé. Leur composition du bronze se faisait en d'autres proportions, et avec un mélange d'autres métaux. Voici l'analyse qu'a faite M. Roersch d'un objet de bronze, provenant de la villa

belgo-romaine de Backerbosch, commune de Heer, fouillée par nous en 1879 et 1880.

Cuivre	71,60
Plomb	20,60
Etain	7,80
	100,00

Les objets en métal de l'âge de bronze se fabriquaient généralement dans des moules de schiste, de grès, de terre cuite et même de bronze. Beaucoup d'entre eux ont des ornements sur deux ou sur les quatre côtés. Les objets, fabriqués dans ces moules, peuvent se partager en trois classes: les outils et ustensiles, les armes et les parures. Parmi les premiers il faut citer d'abord les haches, faites primitivement à l'imitation des haches de pierre, puis s'emmanchant par le haut au moyen d'une douille ou d'ailerons et d'un anneau, qu'une corde reliait à la tête du manche. Les ciseaux, les couteaux et les gouges pour la minuiserie, les faucilles plus ou moins recourbées, les scies à manche, les vrilles sont les outils ordinaires retirés de tous les gisements. Il faut y ajouter les rasoirs, qui n'avaient généralement pas la forme qu'on leur donne aujourd'hui, mais qui étaient demi-circulaires avec le tranchant du coté de la courbe. On en trouve rarement qui affectent la forme des rasoirs modernes.

Le cheval était déjà réduit à l'état de domesticité pendant la période de bronze, car on trouve parmi les ustensiles de cette époque des mords de bronze et des objets de harnais. Les epées et les poignards des premiers temps du bronze etaient à soie et non à poignée métallique. On nomme soie dans la coutellerie la pointe du métal, qui traverse la manche sur sa longueur et qui est ordinairement rivée a son extremité. Souvent dans ces armes

primitives la soie ne pénétrait pas profondément dans la poignée; elle était large, courte et percée de trous, que des rivets de métal traversaient. On fit ensuite des poignets en métal, soit sans garde, soit avec une garde, figurant une croix, et toute l'arme était fondée d'un seul morceau. Les pointes de flèche en bronze imitent celles de silex, qui les avaient précédées, et se rapportent à la transition de la pierre au métal.

C'est dans la seconde période de l'âge du bronze que l'on fabriqua des armures de métal, des casques, des boucliers et peut-être des cuirasses. A l'art de fondre le métal s'ajouta celui de l'étendre et de le modeler sous le marteau. La »chaudronnerie" comme l'appelle M. Mortellet ne s'appliqua pas seulement à la confection des armures, mais encore à celle du tranchant des armes, des outils et à une quantité d'objets de parure. Ceux-ci dépassaient de beaucoup en nombre, surtout quand le métal était rare encore, les instruments utiles. Les épingles et les bracelets, les torques, les anneaux, les chainettes et les boucles se trouvent en grand nombre. Il en est de même de ces autres ornements ou amulettes, auxquels on a donné le nom de *rouelles* et que l'on croit être des fibules ou des parures de la poitrine.

Les communes de notre province, où ont été recueillis des objets de l'âge de bronze, sont les suivants:

Bergen. Une hache à ailerons. Collection de M. le baron de Chestret de Haneffe, à Cadier.

Bergh et Terblijt. Au hameau de Veldt, dans le ravin qui mène à la Geulle nous avons découvert tout un trésor de l'âge de bronze. Nous avons décrit cette découverte ailleurs (1). Mais depuis nous avons enrichi notre collection de plusieurs objets nouveaux, que nous avons découverts en faisant sur les lieux à différentes reprises des fouilles en

(1) Publ. etc. du Limb. II p. 207.

règle. Comme nous esperons publier notre trésor dans un article exprès, il nous suffit de signaler, qu'il consiste dans une dixaine de haches à ailerons, à railures et à douille circulaire, deux faucilles ou couteaux à lame recourbée (1), un magnifique fer de lance, une gouche de menuisier, le pommeau d'une épée, divers bracelets, des fibules tournées en spirale etc. La plus grande partie de ces objets portait des traces d'usage et avait été aiguisée au marteau, comme nos moisonneurs aiguisent de nos jours leurs faux. Ils se trouvaient pour la plupart à un pied à peine sous le sol. Sur le lieu de la découverte nous avons rencontré une source d'eau qui coule encore pendant l'hiver et quelques pierres brutes qui semblait provenir d'un foyer, vu les cendres de bois qui les environnaient. Disons en finissant que près de nos objets nous n'avons rencontré aucun objet en fer.

Buggenum. Hache à ailerons. Coll. Guillon à Ruremonde.

Cadier et Keer. Non loin de l'église, à un mètre de profondeur, a été trouvée une hache à ailerons, sans anneau fixe. Elle est longue 0,18 m. et pèse 0,49 kil. Collection de M. le baron de Chestret de Haneffe, à Cadier.

Echt. Hache à douille circulaire, trouvèe à Putbroeck. Coll. Guillon.

Helden. Hache à douille circulaire, sans anse ni anneau. Coll. Guillon.

Heijthuijsen. Hache à railures. Coll. Guillon.

Horne. Hache à douille circulaire. Coll. Guillon à Ruremonde.

Montfort. La période de bronze comme celle de la pierre polie est fortement accusée dans cette commune. On y a trouvé: Une hache creuse; une hache à ailerons; une

(1) Nous avons trouvé trois faucilles, mais une a été cédée au musée royal d'antiquités à Bruxelles.

épée bilemme en cuivre jaune, ayant deux stries bien marquées sur toute la longueur des deux côtés; une épée ou dague bilemme, cassée à la pointe; des restes d'anneaux et de coulage de bronze. Dans le lieu, nommé de Heistert, il fut trouvé une dague pareille à une javeline en silex, ainsi que deux pointes de flèche, pareilles à celles de l'âge de la pierre polie. Ces derniers objets appartiennent probablement à une époque de transition. Coll. Guillon.

Odiliënberg. Hache à ailerons. Coll. Guillon.

Posterholt. Hache à ailerons. Coll. Guillon.

Sevenum. Poignard à deux tranchants. En possession de M. G. Everts, directeur de Rolduc.

»L'emploi exclusif du bronze semble finir — dit M. Le Hon — il y a environ 2900 ans, ou dix siècles avant notre ère. On voit alors dans nos contrées cet alliage accompagnant des armes et des instruments en fer, et parait destiné surtout à des objets, généralement ornementés avec plus d'art et n'exigeant pas une puissante résistance. Nous sommes entrés dans la période de l'âge de fer, dont l'origine remonte, dans l'occident, au règne de Salomon à Jerusalem, à l'institution des archontes â Athènes et à la colonisation de la grande Grèce."

Il n'est pas douteux que la connaissance du fer comme celle du bronze ne nous soit venue de l'Orient, où il était en usage depuis plusieurs siècles. Mais a l'exception du fer métèorique ce métal n'existe qu'à l'état natif. On dût donc primitivement opérer la réduction du minerai, ce qui formait un travail très compliqué. Le fer nous sera donc venu de préference au moyen du commerce en objets fabriqués. Cependant on a trouvé aussi des traces de fourneaux préhistoriques, destinés à reduire le fer, notamment en Carinthie.

(1) Le Hon. L'homme fossile en Europe p. 239.

Le fer a été chez nos ancètres un des plus puissants éléments de civilisation; quoiqu'on eût des difficultés à le réduire, il était à bon marché, à cause de la grande quantité qui s'en trouvait partout. Les Romains, en pénétrant dans nos contrées barbares et incultes et en s'y établissant d'une manière permanente, ont le plus contribué à sa propagation en masse. Des routes furent ouvertes par eux, des canaux creusés, la navigation régularisée, des comptoirs de commerce et des villes fortes établis, l'art d'écrire fut introduite. C'est par les Romains et avec les Romains que la période historique de nos contrées commence.

Comme aucun objet en fer de l'époque préhistorique, provenant de cette province nous est connu, nous allons passer à l'époque romaine, en commençant *ab ovo*, c'est à dire par les routes de communication que ce peuple a établies dans nos contrées.

CHAPITRE III.

Des routes romaines en général. Anciennes routes de la Belgique. Moyens de les connaître.

Un auteur ancien, Isidore (1), nous apprend, que les Carthagénois ont été les premiers qui se soient occupés du pavage et de la consolidation des chemins, et que c'est à leur imitation que les Romains se sont mis à paver et à combler de gravier leurs grandes routes par tout l'impire. Les Romains mettaient dans ces sortes d'entreprises un luxe et une énergie incroyables. Une borne millière dorée, placée au milieu du forum romain, était le point de départ de toutes les chaussées, dont le réseau se déployait jusqu'aux colonnes d'Hercule, à l'Euphrate, au Nil, dans les Gaules, sur les dunes de la mer du nord, dans les marais de la Batavie, triomphant des obstacles de toute nature et liant à la capitale les provinces les plus éloignées.

Quand les Romains se proposaient de construire une chaussée, on traçait d'abord deux sillons pour indiquer la largeur de la route; on creusait ensuite un fossé dans l'intrevalle, et l'excavation faite, on la remplissait de matériaux choisis jusqu'à la hauteur voulue, selon que la route parcourait la plaine, la montagne ou un terrain marécageux. Bergier cite des routes romaines en France, exhaussées jusqu'à vingt pieds au dessus du sol. Il y avait des routes, surtout en Italie, dont la couche la plus basse *(stratumen)* était

(1) Primum Pœni dicuntur lapidibus vias stravisse; postea Romani vias omnem pene orbem disposuerunt, propter rectificationem itinerum et ne plebs esset otiosa. Isidori *Originum* Liber XV cap. ult.

formée de débris de pierres, cimentées avec de la chaux et du sable. Le second lit *(rudus)* était en petits graviers, mêlés avec de la chaux; le troisième *(nucleus)* se composait d'un mélange de chaux, d'argile et de terre, parfois aussi de galets et de chaux. Sur cette troisième couche on plaçait la quatrième *(summum dorsum, summa crusta)* formée de cailloux ou de pierres plates, taillées en polygones irréguliers ou équarriés. Telles étaient les voies d'Appius et de Domitien; mais dans les provinces on ne faisait pas tant de dépenses; les routes n'y sont fortifiées que de simples petits cailloux connus sous le nom de gravier. Pour celles de France et des Pays-bas, dit Bergier (1), elles ne sont couvertes en leur largeur entière, que d'une simple-surface de gravier; mais on y faisait le même nombre de couches, en les battant avec des moutons ferrés et en les rendant ainsi plus solides et plus compactes. Les talus de ces routes élevées au dessus du sol étaient quelquefois munis par des murs de contreforts.

Toute chaussée était partagée en deux parties: le milieu de la route, mollement relevé et arrondi entre les deux lisières, afin que l'eau pluvial ne s'y pût arrêter, s'appelait *agger;* les deux bords portaient le nom de *margines*.

Ce sont ces chemins que l'histoire et la jurisprudence romaines appellent *vias consulares*, *prætorias*, *regias*, *militares*, *solemnes*, *aggeres publicos* etc. et qui ailleurs, selon la diversité des pays, ont été diversement appelés suivant le langage et l'idiome de chaque province.

A la tête de l'administration de ces chemins se trouvaient des ingénieurs de ponts et de chaussées, appelés *curatores viarum*, auxquels incombait la charge de publier les fermes des péages, qui se faisaient sur ces chemins, et d'en encaisser les deniers. C'étaient encore eux, qui publiaient

(1) Bergier. Chemins de l'empire I p. 248.

et adjugeaient au rabais les ouvrages à entreprendre et qui louaient aux entrepreneurs l'entretien de ces routes sur une certaine longueur.

Les premiers chemins dans les Gaules et en Allemagne ont été faits sous Auguste et son gendre Agrippa; leurs successeurs jusqu'au déclin de l'empire d'Occident n'ont fait qu'étendre l'oeuvre une fois commencée. Parmi les hommes employés de préférence à ces ouvrages, nous nommons les soldats légionnaires, le bas peuple des provinces, les esclaves, les prisonniers de guerre, les coupables et les criminels. En leur société travaillaient les architectes, les maçons, les charpentiers, les tailleurs de pierres, les ingénieurs occupés à aligner la route, à ériger des *Relais*, à construire des ponts. Quand on considère que l'empire Romain a continuellement, pendant six siècles en Italie, et pendant quatre cents ans dans les provinces travaillé à la confection et à la réparation des routes, on comprendra facilement que des sommes incalculables ont été employées à ces gigantesques ouvrages (1).

Le long de ces routes les Romains erigeaient des villes, bâtissaient des temples, érigeaient des monuments funèbres et ensevelissaient leurs morts, afin que le souvenir des defuncts restâ gravé dans la mémoire des vivants. On y bâtit a profusion des maisons de plaisance, de superbes villa's, des métairies étendues dont on retrouve les fondements après XVI siècles de ruines. La longueur de ces routes était marquée de distance à distance par de belles colonnes

(1) Il ne faut pas croire pourtant que ces routes aient été partout et toujours en bon état, même sous les premiers empereurs. Avant que Domitien fit réparer la voie Appienne, dit Martial, les roues y enfoncaient dans la boue, le Vulturne qui l'inondait forçait à faire un long détour; le voyageur cahoté était comme en croix, et au milieu des champs latins il éprouvait les inconvéniens d'une navigation.

milliaires en pierre, afin que le voyageur y pût voir la distance parcourue et celle qui lui restait encore à faire.

Quelques fois, à l'exemple du *milliarium aureum*, érigê par Auguste sur le forum romain, on plaça dans certaines villes de province des colonnes polygones, sur lesquelles étaient indiquées, sous forme d'itinéraires les distances des diverses routes qui y aboutissaient et quelquefois même des routes qui communiquaient avec celles-ci. Un fragment d'une colonne de cette espère, deterré à Tongres et décrit pour la première fois par notre compatriote, feu M. Cudell (1), se conserve aujourd'hui au Musée de Bruxelles. Les parties d'itinéraires qu'il contient ne concernent malheureusement pas la Belgique et notre province. Les distances y sont marquées en lieues gauloises.

Outre les colonnes miliaires on trouva encore le long de ces routes des pierres à degrés, qui servaient à monter et à descendre de cheval, des Mercures, des Hermes, des Hercules et autres statues de divinités payennes, que l'on croyait présider aux chemins et être les gardiens des voyageurs; on les plaçait ordinairement sur les confins des jurisdictions ou dans les endroits où deux ou plusieurs routes font leur jonction, *in triviis vel quadriviis*.

C'est par ces routes que les légions romaines se transportaient de l'une des limites de l'empire à l'autre avec une rapidité incroyable, malgré la rigueur des saisons et l'opposition des barbares. C'était encore par ces routes que les généraux amenaient les vivres et les munitions pour l'armée et que les empereurs expédiaient leurs lettres et leurs estafettes.

Hérodote nous apprend que les postes furent premièrement inventées par les Perses; vers l'année 560 avant

(1) *Mémoire sur un fragment d'une colonne milliaire romaine, découverte en 1817 près de Tongres. Bulletins de l'académie de Bruxelles* tom. III p. 293-370.

Jésus-Christ. Cyrus, pour en rendre l'usage plus facile, établit certaines stations ou lieux de halte sur les grands chemins, dans lesquelles il y avait nombre d'hommes et de chevaux pour courir et faire en peu de temps beaucoup de chemin (1).

Afin de pouvoir être en relations permanentes avec tous les agents de son pouvoir il établit cent et onze relais entre Suze et la mer Egée.

Il n'est pas facile à déterminer en quel temps, ni dans quelle circonstance l'usage des postes a été institué parmi les Romains. Mais Suétone parlant d'Auguste, dit, que pour faire qu'en peu d'heures il put avoir des nouvelles de ce qui se faisait dans les provinces, il établit sur les grands chemins des jeunes gens, demeurant dans les stations destinées aux postes et qui couraient à pied, avec les paquets de l'empereur à la station voisine, où ils en trouvaient d'autres prêts à courir. Mais comme ce moyen présentait divers inconvénients le même empereur pourvut ces courriers de chevaux et de chariots. Les successeurs d'Auguste continuèrent ce système postal, en établissant sur les routes de distance à distance des stations somptueuses et des haltes commodes, où les courriers, le personel des postes et les chevaux de relais étaient entretenus et logés. Les empereurs romains, dit Procope, instituèrent dès le commencement des courriers publics d'une vitesse admirable. Chaque courrier était prêt à courir huit postes par jour et quelquefois moins, non toutefois au dessous de cinq qui était le nombre ordinaire. Dans chaque logis *(mansio)* on tenait à leur disposition quarante chevaux et autant de

(1) L'Egypte et la Perse ont retenu cette antique tradition; entre les grandes villes la poste se fait au moyen de chevaux, dans les provinces par les piétons. La bible nous donne quelques détails sur l'organisation postale de la Perse dans Esther VIII, 9.

palefréniers dont on avait besoin pour les panser. Ces postillons trouvant à chaque station des chevaux frais, faisaient d'une course continuelle et non interrompue autant de chemin en un jour, qu'un homme d'une marche ordinaire en ferait en dix.

D'après les cartes routières il y avait pour les postes et les courriers trois sortes de logements établis sur les grands chemins, à savoir les *civitates*, les *mutationes* et les *mansiones;* mots que nous traduisons par cités, relais et stations. Lès *civitates* sont les villes en général, sous toutes les formes de gouvernement.

Les *mutationes* et les *mansiones* avaient entre elles ceci de commun, qu'elles étaient établies hors des villes dans des métairies ou des villages non clos et de facile accès, où l'on pouvait en voyageant par la poste aborder nuit et jour, et sans perte de temps changer de chevaux pour continuer le voyage.

Les mutations ou relais étaient des bâtiments publics, où l'on entretenait un certain nombre de mulets, de chevaux et de voitures, et où les messagers publics changeaient leurs chevaux fatigués contre de frais. Les relais étaient donc particulièrement affectés aux postes.

L'usage des mansions ou stations s'étendait plus loin; c'étaient des hôtelleries tenues par des maîtres de poste et qui servaient non seulement aux courriers publics mais aussi au public et aux soldats légionaires. Les mansions, dit Bergier (1), sont des logements où les soldats romains en route se retiraient pour reposer et où il y avait des provisions, tant pour les hommes que pour les chevaux. Comme on y passait la nuit, elles se trouvaient ordinairement à la distance d'une journée l'une de l'autre (2).

(1) Histoire des chemins de l'empire II p. 640.

(2) C'est probablement de *Mansio* que dirive le nom français de maison.

Pour le service postal on se servait de différentes sortes de véhicules: comme de charettes à deux roues, tirés par trois mules, qu'il etait permi de charger de deux cent livres; de chariots à quatre roues, tirés en été par huit et en hiver par dix mules, et que l'on pouvait charger de mille livres ; le char *(carrus)* qui ne devait porter que six cent livres. Ces différentes chaises à poste avaient ceci de particulier, qu'il était défendu d'y conduire plus que trois personnes ensemble.

La promptitude et la vitesse des postes romaines nous sont révélées par Pline le naturaliste, qui raconte que Tibérius Nero, envoyé en Allemagne par Auguste , fit par la poste en vingt-quatre heures deux-cent milles d'Italie, qui valent cent lieues de France.

Les officiers préposés aux mansions ou aux relais de poste se nommaient *mancipes* ou *præpositi mansionum*. Ils étaient nommés par le préfet du prétoire pour cinq ans; après ce temps ils pouvaient se retirer en toute liberté. L'empereur Constantin les mit au rang des *Perfectissimi*. C'était une dignité du quatrième ordre. Au-dessus d'eux se trouvaient les *Illustrissimi*, les *Spectabiles* et les *Clarissimi*. Au cinquième et dernier dégré venaient les *Egregii*.

C'était aux mancipes de voir si les ordonances des empereurs, concernant les routes étaient bien observées, d'avoir soin de ce que les chevaux et autres animaux de la station fussent bien traités. Sous leurs ordres se trouvaient les palefreniers *(Stratores)* et les *Catabulenses* ou domestiques chargés d'accompagner les courriers de l'empereur.

Il était défendu aux particuliers de se servir de la poste impériale. Une loi expresse des empereurs Gratien, Valentinien et Theodose porte: *Nullus evectione utatur privatus, tametsi voluerit impetrare*. Les personnes publiques ellesmêmes ne pouvaient y voyager sans des lettres expédiées

par l'empereur ou par un de ces principaux officiers. Ces lettres appelées *diplomata* ou *evectiones* étaient ordinaires ou extraordinaires et servaient à un temps limité. L'empereur ou le préfet du prétoire en expediait annuellement un certain nombre aux gouverneurs des provinces, aux tribuns militaires, aux sénateurs et à d'autres dignitaires de l'empire.

Outre le nombre d'hommes et d'animaux domestiques que les empereurs entretenaient dans les cités et les mansions on y conservait des provisions pour l'armée, on y établit des granges et des magasins, nommés *horrea*, pourvus de blés, de viande salée et d'autres aliments que le chef de la station destribuait aux soldats en route. Afin que cette destribution se fît avec équité, l'empereur Valentinien ordonna, que dans chaque mansion il y eût des mesures en cuivre ou en pierre, qu'il appelle muids, ainsi que des balances et des poids pour y mesurer ou peser les provisions. *Modios ad metiendum in Mansionibus æneos vel lapideos, cum sextariis et ponderibus teneri.*

La coutume de pourvoir les militaires de vivres dans les mansions, remonte, au temoignage de Lampridius, au temps de l'empereur Alexandre Sevère; cet empereur, dit-il, disposait en telle sorte ses gens de guerre allant en expédition, que c'était aux mansions qu'ils recevaient leurs provisions de vivres, afin de les décharger de la peine qu'ils avaient sous les empereurs précédents de porter, outre leurs armes, des vivres pour dix-sept jours (1). Toute fois cette disposition n'était de rigueur que pour autant que les soldats restaient sur les grand' routes. Dès qu'ils sortaient des frontières de l'empire pour entrer

(1) *Severus milites expeditionis tempore sic disposuit, ut in mansionibus annonas acciperent, nec portarent cibaria decem et septem, ut solent dierum, nisi in barbarico.*

sur le sol barbare il fallait qu'il se chargeassent de leurs vivres comme à l'ordinaire.

Quand les empereurs ou d'autres grands personnages de l'empire se mettaient en voyage, ils s'arrétaient aussi bien dans les mansions que dans les villes ; c'est pourquoi on y portait à temps des meubles somptueux et des ornements royaux. Suétone nous apprend que l'empereur Titus, sortant de Rome, est mort dans une mansion et que l'empereur Aurelien fut mis à mort par ces esclaves dans une mansion entre Héraclée et Constantinople. Quand aux relais, ou mutations, c'est à peine que les empereurs s'y arrêtaient, comme étant des lieux incapables de recevoir un train impérial.

C'est par le moyen de ces routes, mais sur des charettes spéciales, que furent transportées les habillements et les armes des militaires, les matérieaux à bâtir, comme tuiles, briques, chaud, pierres et autres choses servant aux usages de la république, ainsi que les contributions et les finances des provinces. Quand aux tributs et péages de la Gaule, ils étaient si grands que la Gaule était estimée la principale source des finances de Rome. Ammien Marcellin nous assure que du temps de Julien l'Apostat chaque Gaulois était taxé de vingt cinq écus d'or, laquelle imposition étant trop exorbitante, il la réduisit à sept écus.

Cependant les grandes routes ne servaient pas seulement aux armées, et aux fonctionnaires de l'empire, mais aussi aux personnes privées qui pouvaient en faire usage selon leur goût et leur commodité. Chaque particulier pouvait y circuler à pied ou avec ses propres chevaux et voitures, sans en demander la permission à personne. Ces routes étaient un bien commun que chaqu'un pouvait exploiter à son profit particulier. Les villageois en faisaient usage pour transporter leurs denrées dans les villes, et les commerçants

pour charier leur marchandises. C'est grâce à ces routes que nous trouvons dans les villas de notre province des marbres de Belgique et de France, des pierres meuliaires d'Andernach, des écailles de huitres de la mer et des ustensiles de ménage apportés de pays fort éloignés (1). C'est encore grâce à ces routes que nous trouvons la pierre à bâtir des carrières de Bergh et de Maestricht dans la construction de tous les bâtiments romains des environs (2).

L'invasion des Barbares bouleversa l'administration de la poste et le service des routes. Mais celles-ci, ou du moins une partie d'elles, ne furent pas entièrement négligées par les rois et les ducs qui ont gouverné nos provinces pendant le moyen-âge. C'est grâce à eux que nous en jouissons encore de nos jours. Sigisbert de Gembloux affirme que les voies romaines de la Belgique et d'une partie de la France, tombées en ruine faute d'entretien, furent complètement rétablies par la reine Brunehaut. Plusieurs capitulaires des rois carlovingiens prouvent qu'on veillait alors avec soin à leur entretien. Charlemagne y établit même un service de courriers royaux, afin d être en communication facile et réguliere avec les provinces lointaines de son empire. Ce fut en 807 que cette poste commença à fonctionner, mais elle ne survécut pas à l'empereur qui l'avait fondée. L'invasion des Normands et l'anarchie du X[me] siècle firent négliger l'entretien des chemins publics qui tombèrent alors en ruine.

Le premier acte que l'on trouve ensuite concernant cette branche importante des traveaux publics en Belgique est un diplôme de Godefroid, duc de Lothier, de l'année 1140; d'où il résulte qu'en ce temps-là on payait une redevance

(1) Voyez mes notices sur les fouilles des villa's romaines de Rondenbosch et du Herkenbergh dans les *Publ.* etc. *du Limb.* V. p. 348 et VIII p. 380.

(2) Voyez ma notice sur un Cimetière romain à Bergh-Terblijt, dans les *Publ.* etc. *du Limb.* III p. 186.



pour la réparation des ponts et chaussées (1). La joyeuse entrée du duc Jean III, promulguée en 1314, porte de son côté que l'argent provenant des contributions levées pour la réparation des grandes routes, ne pourrait être détourné de sa destination (2).

Maintenant que nous connaissons l'origine des routes romaines, leur structure particulière, l'usage que l'on en fit et leur décadence au moyen age, il nous réste à examiner les différents signes caractéristiques, au moyen desquels les archéologues distinguent encore de nos jours les anciennes routes de celles qui ne le sont pas. Nous sommes loin de vouloir affirmer que chaqu'un de ces signes pris isolément forme une preuve infaillible et un document certain. Ce sont plûtot des indices que des preuves. Ces observations faites, disons qu'on peut connaître une route ancienne et romaine aux signes suivants:

1°. Quand le nom d'un lieu flamand se présente sous la forme d'une terminaison ou d'une dérivation latine il est probable que ce lieu se trouve près d'une route romaine; tels sont les noms d'Oost *(Augusta)* de Kessel, *(Castellum)* de Caestert, *(Castrum)* de Lottum, (*Lotum*) de Vaels, (*Vallis*) de Vilen (*Villa*). Le suffixe *naken* paraît être la réproduction flamande de la finale celto-latine *nacum* ou *niacum*. Il est donc probable que le nom primitif de Montenaken a été *Montiniacum* et celui de Lanaken *Lodeniacum*. Aussi bon nombre de noms de lieux flamands en *nach*, *nich* ou *nick* semblent diriver du même suffixe latin *niacum*, qui produit *nach* ou *nich* selon que le *i* ou le *a* est élidé; de là Melick (*Mederiacum*), Linnich (*Liniacum*), Sulpich (*Tolbiacum*), Blerick (*Blariacum*), Kessenich (*Casseniacum*), Geverick Sippenaken, Hommerich, Sinnich etc. On peut tirer la

(1) Miræus Op. dipl. II p. 821.

(2) Schayes *Hist. de l'architecture en Belgique* IV p. 105.

même conclusion des noms de lieux se terminant en *megen*, suffixe qui dirive de *magum*, p. ex. Neomagum (Nymègue) Juliomagum etc. et en *den* dirivant de *dunum*: Leiden, Lugdunum.

Le nom de *Wilder*, *Wyler* ou *Wilre* est la prononciation flamande d'un mot de basse latinité qui signifie *village* et qui me semble être un diminutif de ville. *Vilare*, *Villaris*, *Villarium*, noms que portent ordinairement ces villages dans les chartes, est l'assemblage de quelques fermes. Nous connaissons dans le Limbourg deux villages du nom de Wilre; l'un se trouve sur la route romaine de Tongres à Cologne près de Maestricht et l'autre sur celle de Maestricht à Aix-la-Chapelle près de Galoppe. Nous avons en outre un village de Nyswilder et un autre qui s'appelle Wahlwilder.

2°. On reconnaît encore les anciennes chaussées romaines aux noms caractéristiques qu'elles ont portés depuis l'antiquité jusque dans les temps modernes. Les romains appelaient route militaire ou royale (*via regia*, *prætoria*, *militaris*, *consularis*) les grandes voies de communication qui se terminaient à la mer, à une cité de renom, à quelque fleuve navigable ou à un autre grand chemin. Toutefois c'était aux chemins pavés ou munis de gravier, que les Romains donnaient de préférence le nom de routes consulaires ou militaires, puisqu'ils étaient l'ouvrage des préteurs des consuls ou des généraux de l'armée. Cependant ils les appelaient aussi routes royales, *Koningstraat*, *Keyserstraat*, non que la propriété de ces grands chemins appartînt au roi où à l'empereur, mais puisqu'ils avaient été construits ou entretenus aux frais du trésor royal. Les romains eux-mêmes, quoiqu'ils n'eussent pas de rois, n'ont laissé d'appeler souvent ces routes *vias regias*, comme qui dirait la plus grande et la plus excellente des routes.

Les historiens ont nommé ces routes diversement, suivant la diversité des pays où elles ont été construites. Tantôt ils les appelent *aggeres publicos*, *vias lapideas*, *itinerarios*, tantôt *vias solemnes* soit à cause de leur belle structure soit à cause de la fréquence des passants. Quelquefois on les nomme simplement *strata*, mot qui vient de *sternere* munir de gravier. C'est dans ce sens que Lucrèce prend ce terme, quand il dit :

Strataque jam vulgi pedibus detrita viarum
Saxea conspicimus. (Lib. I.)

C'est de là, je crois, que les Italiens ont tiré leur mot *la strada* et les Portugais leur *strata*. Dans le Limbourg on apelle *straat* tout grand chemin passant par les villes ou villages; de là les mots combinés de *Dorpstraat*, *Landstraat*, *Heerstraat*, *Keulenstraat*, *Akerstraat*, *Trichterstraat*, *Bergerstraat* etc. (1). Les Anglais apellent en général les chaussées, faites par les empereurs romains dans la grande Brétagne, du nom de *streat*. Un autre nom qûe ces routes portent dans le Limbourg est celui de *Baan* ou *Heerbaan*, ce qui signifie une grande route ou une route militaire, et de *Kassei* ou *Steenweg* qui est la traduction du mot français de chaussée (2).

3° Les anciennes chaussées, au moins celles qui ont persisté durant le moyen âge, ont ceci de caractéristique que l'on y rencontrait autrefois des barrières pour les voitures et pour les chevaux, et qu'elles étaient ornées de distance

(1) L'auteur du beau roman : *De kinderen van Limburg*, qui florissait vers l'année 1357 et dont la langage trahit un enfant de notre province, dit livre I vers 145—147.

S'morgens vroech alst was ghedaget,
Quaem die coeman endie maget
Op ene scone *heerstrate* ghegaen.

(2) Dans le ci-devant comté de Daelhem on nomme *levei* une route de gravier et *cassei* une route pavée de cailloux.

à distance d'hospices pour loger et nourir les pélérins et les voyageurs. Ces hospices étaient probablement un souvenir des stations et des mansions dont les Romains avaient pourvu leurs grandes routes.

4° Un quatrième indice pour reconnaître une route romaine sont-les habitations et les sépultures de ce peuple qui se trouvent régulièrement à proximité de ces routes. De même qu'un cimetière indique une réunion d'habitations et réciproquement une aglommeration d'habitations, un cimetière; de même la présence de sépultures ou d'établissements permet de supposer que les habitants se sont fixés non loin des voies de communication.

5° S'il s'agit de chemins empierrés, des sondages vous les feront retrouver, si le sol s'est exhaussé par des alluvions, et dans le cas contraire, plus fréquent pour les chemins que les eaux corrodent à leur surface, vous devez porter votre attention sur les lignes continues de gravier que rélèvent les talus; dans les champs vous suivrez les bandes où le blé jaunit; si, placé sur une éminence, vous voyez en juin ces bandes fort larges parfois se succéder d'une manière continue dans une même direction, tracez sur votre carte dit M. Schuermans à qui nous empruntons ce détail (1) une ancienne voie, et vous ne serez pas trompé, et l'étude des matériaux vous permettra ultérieurement de décider si cette ancienne voie appartient à l'époque romaine où les couches des diverses dalles, pavés et pierrailles servant à la construction de la route, formaient parfois un lit de plusieurs pieds d'épaisseur.

6° On reconnait les chaussées romaines, surtout celles qui ont persisté durant le moyen âge, à la grande quantité de villages, hameaux et maisons situées sur leur par-

(1) H. Schuermans, *Lettre sur l'archéologie*. Bulletin des Mélophiles de Hasselt, vol. I p. 25.

cours; car il était naturel que les habitants placèrent de préference leurs habitations près de ces veines de communication qui leur offraient toutes les commodités possibles.

7° Les grands chemins des Romains suivaient régulièrement la ligne droite, parceque selon Pline (1) le but en leur création par presque toute la terre qui était soumise à cette époque aux Romains, a été de faire faire les voyages plus en ligne directe; et si l'on considère ensuite le caractère de grandeur que portent tous les ouvrages publics de ce peuple et particulièrement les voies publics, il n'y a pas lieu de présumer que pour de légers obstacles ou des accidents de terrain ils auront donné une direction vicieuse à une route principale et consulaire.

8° Mais s'agit-il d'une simple voie vicinale, non, ou à peine empierrée, d'un *diverticulum*, liant un chemin militaire à un autre, cherchez la dans certains chemins profonds et creux, premier signe d'ancienneté; il faut ensuite que ces chemins parcourent en ligne plus ou moins droite une certaine étendue de pays et aboutissent à quelque tronçon de voie romaine principale au delà de laquelle ils ne continuent pas; qu'ils affectent à l'égard des territoires des communes, la direction plutôt de la tangente que de rayons réunissant plusieurs localités en divers centres; qu'ils ne coupent jamais les proprietés privées, mais les longent, et que la répartition du sol des proprietés soit faite en parcelles où prévalent les lignes horizontales ou perpendiculaires donnant sur la route. Il est naturel que les habitants, en se réunissant en commune sur un point donné, aient choisi les chemins préexistants pour limites de leurs territoires, et que les proprietés particulières en se fixant ne les aient pas franchis.

(1) Romani vias per omnem pene orbem disposuerunt propter rectitudinem itinerum et ne plebs esset otiosa. PLINE, lib. 36.



Notons enfin que pour bien reconnaître l'itinéraire des voies de communication que l'on peut reporter à la période romaine, il est nécessaire de faire attention à une chose, sans laquelle un travail de ce genre devient un tâtonnement pénible : c'est d'avoir un point de départ et un point d'arrivé. Ces points doivent être d'une origine romaine incontestable. On les prendra parmi les villes ou les stations romaines les plus rapprochées et en même temps les plus importantes de la contrée que l'on se propose d'explorer. On cherchera ensuite dans une ligne plus ou moins droite tous les indices qui puissent nous mettre sur le tracé de la route romaine que nous voulons explorer.

Ces observations préliminaires nous amènent à l'étude des anciennes chaussées de notre pays. Nous rencontrons dans le duché du Limbourg plusieurs anciennes routes qui datent du temps des Romains et dont nous ferons connaître quelques unes. Trois de ces chaussées nous sont révélées, par la carte de Peutinger, ou par l'Itinéraire Antonin; ces trois routes sont: la chaussée de Tongres à Juliers par *Coriovallum*, la chaussée de Tongres à Nymègue, et celle de Coriovallum à Colonia Trajana *(Xanten.)*

CHAPITRE IV.

De la chaussée militaire de Tongres à Juliers par Maestricht.

Cette chaussée, qui paraît être le centre et la mère de la plupart des autres routes de notre pays, est indiquée sur l'itinéraire d'Antonin et sur les Tables de Peutinger comme venant de Lyon en France et se dirigeant par Reims, Bavay, Tongres et Juliers, sur Cologne.

C'est aux environs de Bavay (*Bagacum*) que cette voie romaine entre sur le territoire belge. De là elle passe à Haulchin, à Estines et à Waudrez (*Vodgoriacum*). Puis elle traverse Morlanwez, Gouy, Trazegnie, où fut découverte une pierre milliaire portant le chiffre M. P. XIII, Brunehaut, Liberchies qui conserve des vestiges d'un établissement romain considérable, Sombreffe, Grand Manil et Gembloux (*Geminiacum*); de cet endroit elle se dirige sur Tourine la chaussée, Omal et Lowaige vers Tongres (*Aduaca Tungrorum*). A partir de Tongres la voie ne fait qu'un court trajet par les villages de Bloer, Millen, Herderen, Riempst, Laefelt et Wilré-Oudvroenhoven pour entrer à Maestricht du côté ouest de la ville.

Nous nous sommes donné beaucoup de peine pour retrouver l'exacte et véritable tracé de cette chaussée dans le duché du Limbourg où elle a échappé aux investigations de tous les archéologues.

Nous avons cherché son parcours dans la ville de Maestricht et dans les campagnes de Wyck et d'Amby, sur la hauteur de Bergh-Terblyt en dans la vallée de la Geulle près de Meerssen et de Fauquemont; la bêche à la main,

nous avons visité le Ravensbosch, le Lommelenberg et la pente de Waelhem; nous avons parcouru les villages de Houthem-St. Gerlach, Aretsgenhout, Klimmen, Ransdael, Waelhem, Kunrade, Voerendael et Heerlen; nous avons inspecté les plans du cadastre de Meerssen, Houthem, Klimmen, Hulsbergh et Heerlen; nous avons fouillé différentes routes qui présentaient des indices d'antiquité, notamment, la route d'*Overheek*, la *Steinstraat* près de Fauquemont, celle de *Oudebaan* à Waelhem et le *Karrenweg* qui domine la hauteur de *Op de Koulen*, près de Klimmen.

Voici le résultat de nos observations. Ni la route de Bergh-Terblijt vers Geulhem, indiquée par M. Cudell (1), ni la vieille *Steenstraat* de Fauquemont à Waelhem, ni le *Karrenweg*, proposé par M. Quix (2), ni la route de Termaar à Cardenbach et Terveurt présentent les signes caractéristiques de la route qui nous occupe. Chez les unes la direction était fausse, chez les autres les qualités d'une route ancienne manquaient totalement.

Le seul chemin qui satisfait à la bonne direction d'une chaussée romaine est la grande route provinciale de Maestricht à Heerlen par Meerssen, Fauquemont, Klimmen et Kunrade. Cette route qui a été restaurée au commencement de ce siècle par le gouvernement français est très ancienne et d'une date inconnue; nous y trouvons au moyen âge des barrières et des hospices à Maestricht, à Meerssen, à Fauquemont, à Klimmen, à Heerlen et plus loin à Rimburg (3). Son lit fortement encaissé est pourvu d'une énorme couche de gravier; elle serpente à travers le pays

---

(1) Voyez *Publications* tome VIII p. 298.

(2) La route de Fauquemont à Waelhem servait depuis le partage du Pays de Fauquemont de passage principal pour les habitants du territoire espagnol. C'est à ce passage qu'elle doit son importance.

(3) Voyez Publications de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. tome III p.

comme une digue immense. Partout sur son parcours nous rencontrons des vestiges. romains: des substructions à Meerssen, à Houthem et à Heerlen; des sépultures à Limmel, à Strabeek, à Broekhem, à Heerlen; des tumulus à Schaesberg et à Rimburg. Cette route est régulièrement droite, si ce n'est qu'elle présente des courbes à Wyck, à Meerssen, à Fauquemont et à Heerlen. Les Romains appelaient ces sortes de coudes *clitellas*, puisqu'ils avaient la forme d'un bât que l'on place sur un cheval ou sur un mulet. Festus Pompeïus parlant de la voie flaminienne parle de ces courbes en ces termes: *Clitellæ in via Flaminia loca quædam devexa subinde et acclivia* (1).

Aussitôt que l'horizon historique s'éclaircit nous voyons les armées employer la route romaine de Maestricht à Juliers pour aller vers le Rhin et pour en venir. Elle à été cent fois témoin de la marche triomphale des légions victorieuses de Rome; maintefois aussi elle témoigna de leurs défaites. Vers l'année 70 de l'ère chrétienne elle porta le héros batave, Claudius Civilis, qui assembla son armée près de Cologne, se fortifia en route de l'amitié des Suniciens et chassa des environs de Maestricht le général romain Claudius Labeo. C'est par cette route que fut accompli l'incursion des Chauques vers l'année 179, celle des Francs en 388 et la terrible invasion d'Attila en 451. La ville de Tongres fut ruinée par les Huns d'après Henschenius et Boucher vers l'année 385. C'est par elle encore que passa le roi des Francs, Clovis, quand il alla vers l'année 496 vaincre les Allemands près de Zulpich. C'est sur notre route, dans le défilé de Houthem, qu'eut lieu en l'année 887 la terrible bataille entre les Normands et les troupes du duc de Lorraine. Sunzo, archévêque de Reims avec la fleur de son armée y périt dans les eaux de la Geulle; la victoire

(1) Bergier Hist. des Routes I p. 421.

des Normands fut si éclatante dans cette rencontre qu'ils adoptèrent pour signe de guerre le cri de *Geul! Geul!* C'est encore par cette route que dut passer en 922 le roi de France, quand il assiégea le duc de Lorraine, Gislebert, dans la forteresse de Harburgum près de Maestricht (1).

L'auteur des Annales de la ville de Stade, près de Brême, a décrit vers l'année 1236 un itinéraire à Rome à travers la Belgique et la France, en indiquant la distance des lieux qu'il faut passer. Dans nos contrées le voyageur a passé par la route de Juliers à Tongres et là, où il a omis de le faire, il corrige son itineraire en indiquant notre chaussée comme plus directe (2). Voici le fragment qui a rapport à notre route: »Loca tibi nominabo et milliaria interponam unde a Stadio usque ad Romam per Belgiam et Galliam.... *Dusborch*, transito Reno, vadas:

1. *Asberge* (près de Meurs) sequitur:
4. *Nussia* (Neuss).
1. *Hemerthe* (près de Grevenbroich).
4. *Rura fluvius* (La Roer près de Juliers).
3. *Herle* (Heerlen).
2. *Clumene* (Klimmen) *Mosa fluvius*, *Trajectum superius*.
1½. *Sancta Maria in Biesse* (La commanderie des Vieux-Joncs).
1. *Curten* (Cortessem).
2. *Civitas sancti Trudonis*.
1. *Velme*. *Sed melior est via de Trajecto usque Tungris, inde Velme* etc.

(1) Voyez sur ce fait d'arme notre notice intitulée: *Een woord over de Corolingische veste Harburgum bij Maastricht* dans les *Dietsche Waranden*. Année 1867 p. 60 et seqq.

(2) Nous devons cet itineraire, ainsi que les deux chartes qui vont suivre à l'obligeance de M. le B[on] de Crassier premier président honoraire de la cour de Cassation à Bruxelles.

Le voyageur de Stade a donc en passant par Heerlen, Klimmen et Maestricht suivi notre chaussée dans tout son parcours à travers la province.

Ailleurs nous avons parlé des barrières pour chevaux et voitures, qui pendant le moyen-âge se trouvaient le long de cette route (1). Les souverains de Fauquemont faisaient percevoir ces impositions à Meerssen, à Fauquemont, à Klimmen, à Straeten près de Voerendael et à Heerlen. Ils percevaient également des droits de transit sur cette même route de tout article de commerce. Ces droits furent réglés par des tarifs internationnaux qui eurent force de loi et mirent le commerce à l'abri des exactions. Les souverains se portèrent même garants pour les articles de commerce qui passèrent à travers leur territoire. Voici une charte parlaquelle Henri duc de Limbourg déclare qu'il garantit les habitants de Gand et d'Ipres contre tout dommage qui pût arriver à leurs articles de commerce sur la grande route, *in recta stratâ*, de Maestricht à Cologne: »Viris discretis et honestis, prepositis, judicibus, mercatoribus apud *Ghent* et *Iperim* universisque tam civibus quam hominibus Flandrie, Henricus dux de Limbourgh et comes de Monte salutem. Cum pro vobis volumus facere quidquid possimus, universitati vestre notum facimus quod vos, tam singulos quam universos *inter Trajectum et Coloniam, in recta stratâ* sive *via* in nostrum solempniter recipimus conductum; et quidquid infra dictas civitates, in recta strata perdideritis, vobis integraliter solvemus, si probare protestis, in recta strata vos aliquid perdidisse" (2).

Le duc de Limbourg dont émane cette charte est Henri IV, qui était comte de Berg par sa femme; il regna de 1226 à 1247. Ce prince, dit M. Ernst, paraît s'être attaché

(1) Voyez Publ. II p. 256.
(2) Original aux archives d'Ipres.

à surveiller particulièrement la sûreté des chemins, situés entre la Meuse et le Rhin. C'était un des droits dont avaient joui les ducs de Basse-Lorraine et qui était resté aux ducs de Limbourg depuis que quelques uns d'eux avaient gouverné ce duché" (1).

Son successeur Waleram IV, usant du même droit, fit en 1248 un accord avec la comtesse de Flandre concernant les droits à payer sur cette même route. La charte qui est de l'année 1248 est de la teneur suivante: »Excellenti domine M. illustri, Flandrie et Hainonie comitisse ac universis presentes litteras inspecturis, Walramus dux de Limborch salutem in Domino. Noveritis quod nos de communi consensu et auctoritate virum nobilium Wilhelmi comitis de Juliaco, et Theodorici domini de Valkenborch, illorum videlicet, qui theolonea accipiunt inter Coloniam et Trajectum, statuimus, quod mercatores sive homines de terrâ dicte domine comitisse, transeuntes inter Coloniam et Trajectum non solvant, nobis nec aliis, pro theolonio sive conductu de vase vini transeuntis ibidem nisi sex solidos Coloniensis monete, preter duos denarios et non plus, hoc est apud Juliacum duodecim denarios, apud Roden viginti et septem denarios, apud Valkenborch sexdecim denarios, apud Trajectum quindecim denarios; et de aliis bonis sive rebus suis ibidem transeuntibus, versus terram dicte domine cometisse, non plus quam demidietatem justi theolonii, et si contingerit, quod aliquis ultra id ab eis aliquid acciperet, illud eisdem integraliter restitueremus. Insuper dictos mercatores sive homines per nostram stratam transeuntes et eorum bona sive res sub nostro conductu recepimus, infra Are et Nusen, extra civitatem Coloniensem (2), et infra Are et Mase, et infra Mase et Renum, ita ut quidquid

(1) *Histoire du Limbourg* IV p. 237.

(2) C'est à dire: Excepta civitate etc.

dampni eisdem mercatoribus sive hominibus, in personis, bonis sive rebus, infra dictos fines sive terminos, acciderit, illud eisdem integraliter restitueremus et emendare plenarie faciemus. Et hec omnia et singula premissa promittimus bona fide firmiter observare. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Datum millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense januario (1).

En vertu d'un acte pareil de l'année 1253, le duc Waleram prend sous sa protection et sauf-conduit les personnes et les effets des habitants de Cologne qui par le chemin droit et ordinaire, *per rectam et consuetam viam*, se rendaient de Cologne à Maestricht, pourvu qu'ils payassent le droit de passage, et leur promet pleine compensation des avaries ou des dommages qu'ils pourraient avoir essuyé sur cette route soumise à sa garde: *in dicta via nostri conductus* (2).

C'est sur le bord de l'ancienne route romaine de Tongres à Juliers que le 22 août 1371 eut lieu la fameuse bataille de Baesweiler, dans laquelle le duc de Brabant perdit 8000 hommes de ses troupes ainsi que la liberté (3). L'empereur Charles V y passa également en 1548 avec toute son armée, ammenant prisonniers de guerre le duc de Saxe et le Landgrave de Hesse. Il fit à Heerlen une réquisition de charettes pour escorter ses troupes jusqu'à Maestricht (4). C'est par cette même route que depuis le commencement du XVIIme siècle la procession de Cologne à Montaigu a passé chaque année le 4me samedi après pâques. Son itinéraire habituel était: Cologne, Kõnigsdorff,

(1) Archives de la ville de Gand.
(2) Ernst. *Hist. du Limb.* VI p. 249.
(3) Ernst *Hist. du Limb.*
(4) *Annales de la Société hist. et arch. de Maestricht* I p. 290.

Quadtrad, Berchem, Elsdorff, Steinstrass, Juliers, Boslar, Sierstorff, Baesweiler, Ubach, Rimburg, Heerlen, Klimmen, Fauquemont, Saint-Gerlach, Maestricht (1). Enfin le premier Mars 1793, les Français, battus à Aldenhoven, passèrent par cette route pour se retirer par Maestricht et Tongres vers la France; ils furent suivis par les Autrichiens victorieux, sous Clerfayt. Les Français retournèrent par la même route quand ils se dirigèrent vers le Rhin après la bataille de Fleurus, qui eut lieu le 26 juin 1794.

Au commencement de ce siècle la route de Maestricht à Juliers se trouvait dans un état déplorable; elle était tellement détériorée et mal entretenue qu'elle était devenue à peu près impraticable. »La construction de cette route, dit l'ingénieur Cavenne en 1801, est tres mauvaise: sa largeur totale n'est que de onze mètres; elle n'a pas d'encaissement et les cailloux dont on la recharge s'enfoncent dans les temps humides partout où le sol est argileux.... On devrait s'occuper d'augmenter sa largeur et de rectifier les alignements vicieux. Cette chaussée qui deviendrait alors de seconde classe, servirait à la communication de Maestricht et des pays environnants, avec les houillières de Rolduc et les villes de Juliers, Geilenkirchen, Aldenhoven et Sittard dans le département de la Roër" (2).

Maintenant que nous connaissons l'historique de la route (3) nous allons indiquer brièvement l'ancien tracé

---

(1) *Handbüchlein der Bruderschafft unser L. Vrawen und S. Ceciliën, zu gebrauchen auff der Pilcherfahrt nach Scherpenheuvel.* Cologne 1680 in 12°. La procession de Cologne a fait ce trajet pour la dernière fois en 1812.

(2) Cavenne, *Statistique du département de la Meuse inférieure*, Maestricht 1802 p. 58 et 61.

(3) Ajoutons la particularité qu'un ingenieur français. M. Philippe Delstanche, a fait en 1862, une tentative pour avoir la concession d'un railway sur notre voie romaine d'Amiens à Maestricht par Bavay, Gembloux, Perwez et Tongres.

et les différents changements qu'elle parait avoir subie pendant le courant des siècles.

L'ancienne chaussée de Tongres a encore en plusieurs endroits une largeur de 25 à 40 pieds. Elle entre à travers la campagne de Laeffeld sur le territoire Néerlandais, laisse Wilré a droite, passe derrière le cimetière de Maestricht, sous le nom de vieille chaussée romaine, et va près des remparts de la ville, se perdre dans les champs cultivés. Il paraît cependant qu'elle a fait son entrée dans Maestricht par la vieille porte de St. Nicolas et la rue du Mont Calvaire et qu'elle a passé ensuite par-dessus la colline sur laquelle est bâtie l'église de St. Servais, et dont tout le terrain circonjacent servait alors de cimetière. Elle y est indiquée par le voisinage d'un ancien hospice pour les pélerins, par des urnes cinéraires et par un énoncé de Grégoire de Tours, qui nous affirme que le tombeau de St. Servais se trouvait dans les environs de la route publique (1). Par suite de la conformation actuelle de la ville il est difficile de se rendre compte de la direction véritable de la route. De Lenarts la fait passer par la rue large (2), van Heylerhof la conduit par la rue de Tongres, la rue Courte et celle des Chamoiseurs qui ont conservé l'alignement de la rue de Tongres (3). Pour se concilier le texte de Grégoire de Tours ce dernier auteur suppose une seconde route romaine, un *diverticulum*, passant près de l'église de St. Servais. Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une double route pour expliquer le texte de S. Grégoire, le

(1) Juxta ipsum aggerem publicum est sepultus. Greg. Turon *Histor.* II. 5. Agger dit Isidore de Séville (XV, 9, 3; 16, 7) dicitur terra aggesta; est media stratæ, eminentia coaggeritis lapidibus strata, ab aggere, id est a coacervatione dicta.

(2) De Lenarts: Opk. en voortgang der stad Maestricht. Publications de la Société d'Arch. tom. II p. 31.

(3) Annuaire de Maestricht année 1825 p. 113.

passage *juxta aggerem publicum* pouvant se prendre à la lettre en faisant passer la route près du Mont Calvaire, l'église de St. Servais et par la rue large pour aboutir à la place de Notre-Dame qui a incontestablement fait partie du Castrum de *Pons Mosae*.

La route romaine reparaît visiblement dans la rue de notre Dame, oú son cours est attesté d'un côté par les substructions romaines trouvées en 1867 dans les fondements de la maison de M. Ludewich et de l'autre par la vénérable église de Notre Dame, par la ci-devant église de St. Nicolas (1) et les substructions adjacentes. Elle aboutissait à l'ancien pont de la Meuse par la porte de Nòtre Dame, appelée autrefois la porte royale (2) ou la porte de la chaussée, *Kassei-poort*. La porte qui de l'autre côté de la Meuse lui donnait passage vers Wyck s'appelait la porte charbonnière (*porta carbonaria*). Du côté de Wyck il y avait au moyen âge une barrière, appelée *den Tol van Radingen*, ayant appartenu aux sires de Fauquemont.

Débutant à Wyck par la porte charbonnière, la route de Juliers se bifurque immédiatement en deux, dont un embranchement va à Aix-la-chapelle tandis que la route même passe par la Rue droite, où son cours est de nouveau signalé par toute une rangée de substructions romaines, bâties le long de son parcours du côté de la Meuse.

Nous avons examiné ces substructions, quand elles furent mises au jour lors du creusement des égoûts dans cette rue, au mois d'Avril 1867. Elles se trouvent 1,50 à 1,70 m.

---

(1) Saint Nicolas est le patron des voyageurs. On remarque que presque toutes les églises anciennes qui ont saint Nicolas pour patron étaient primitivement des oratoires situés sur le bord des grand'routes. Les églises de St. Nicolas à Fauquemont, Broeckhuyzen et Heythuyzen, ainsi que l'hospice de Galoppe n'étaient primitivement que des chapelles de grand'route.

(2) Porta quæ hodierna die vocatur regia opposita illæ quæ trans flumen vocatur Carbonaria. HERBEN : *Trajectum instauratum* p. 28.

sous le sol actuel. Le terrain de la Rue droite était composé de plusieurs couches de terre et de gravier, superposées l'une sur l'autre; la couche la plus basse reposant sur la terre d'alluvion, était composée de pierres plates de tuffeau, couvertes d'une couche de gravier d'environ 0,30 centim. très dure et fortement unie. Des débris de bâtiments romains, charbons de bois, pierres à bâtir, ciment romain, débris de tuiles à rebord, restes d'un violent incendie couvrent cette couche et la distinguent parfaitement des couches supérieures. C'était évidemment la route romaine. Sur ces débris avait été placée une seconde couche de gravier d'environ 0,50 centim.; puis venant 0,70 centim. de terrain meuble, dans lequel avait été déposé le pavement actuel. La rue droite de Wyck s'est donc élevée dans le laps de temps, écoulé depuis l'incendie de ce faubourg à l'époque romaine, jusqu'à l'année du placement de pavés au XV ou XVIme siècle, d'environ 1,20 m. Au reste, le rehaussement du sol dans les villes est un phénomène connu. Le forum de Rome du temps de Jésus-Christ se trouve plus de deux mètres sous le forum actuel (1). A Trèves les rues de l'époque romaine, qui avaient comme celles de Wyck pour pavé une simple couche de gravier, se trouvent aujourd'hui de 10 à 15 pieds au-dessous du sol (2).

La route de Juliers quitte le faubourg de Wyck par une courbe, dans le voisinage de l'église de St. Martin, près de laquelle fut découvert entre autres antiquités le torse

(1) On travaille depuis cinquante ans à déblayer le forum des ruines et des terres que vingt siècles y ont accumulées.

(2) SCHAYES. *Histoire de l'architecture en Belgique* I, p. 173. Le même auteur (IV p. 104 et 105) affirme qu'a de rares exceptions près les rues de nos villes étaient sans pavés avant le milieu du XIVe siècle. A Louvain, avant 1339 il n'y avait encore qu'une rue pavée. A Lierre la place et les rues principales étaient encore sans pavés en 1383. Mais à Anvers on s'occupait déjà du pavage des rues en 1279.

d'une divinité payenne. Il est très-difficile de se rendre compte, dit Bergier (1), de la direction des routes romaines dans les environs des villes, d'un côté le sol s'est toujours haussé par les débris que l'on y porte et les chemins s'y perdent sous le sol; de l'autre les enceintes et les nouvelles portes qui s'y pratiquent donnent l'origine à de nouveaux chemins et font perdre la direction des anciens.

Cependant une chose est pour nous d'une utilité incontestable dans la direction de notre route, c'est qu'elle doit nécessairement prendre la direction du village de Meerssen, où son existence est prouvée.

Entre le village de Meerssen et le faubourg de Wyck ont existé dans les siècles écoulés, trois voies de communication dont le passage nous est révélé par un plan de la ville de l'année 1632 (2) et par un ancien manuscrit de l'an 1570, traitant des dîmes de la campagne de Wyck. Ces trois routes, qui partaient de la porte de St. Martin, étaient:

1° La route de *Sittard*, qui cotoyait la Meuse jusque près du hameau de Beck, entrait au village de Limmel qu'il traversait dans toute sa longueur, passait près du château de Vaeshartelt et se dirigeait de là sur Weert près de Meerssen.

2° La route dite *de Steenstraat van Meerssen;* c'est la chaussée provinciale encore connue sous ce nom. Près de son parcours se trouve le cimetière romain de Limmel et du côté de Geusselt des substructions également romaines.

3° La route d'Amby, qu'une carte de l'année 1632 indique sous le nom de *Valkenberger weg* (3). Cette route qui n'existe plus qu'en partie, passait près de la station du

---

(1) Histoire des grands chemins romains, tome I, p. 174.

(2) Theatrum Europeum tom. II, p. 60 et Commelyn, Leven van Prins Maurits, p. 137.

(3) Theatr. Europ. II, p. 608.

chemin de fer Hollandais et se dirigeait vers le ci-devant chateau de Raven (1), que notre carte indique par le nom de *Ravenhuis*, et de là se dirige par le village d'Amby vers Meerssen.

La première de ces routes ne tombant pas dans l'alignement de Meerssen, et la troisième ne présentant que peu de caractères d'une ancienne route, il faut que notre choix tombe sur celle que l'on nomme *Steenstraat*, nom caractéristique s'il en fut jamais et que cette route porta déjà dans le moyen-âge.

Après avoir passé les hameaux de *Steenstraat* et *Rothem* la route de Juliers passe la rivière la *Geulle* à Meerssen et s'y manifeste par des substructions et des tuiles romaines, que nous avons trouvées près de l'église paroissiale de ce lieu, et dans le jardin de la ci-devant prevôté. Près de la dite prévôté notre route produit deux embranchements, dont l'un se dirige vers les substructions de Kelmont et l'autre vers celles du Putsteeg. Ce dernier *diverticulum* continue probablement vers Bunde, passe la Meuse à *Voulwammes*, à cent pas de l'ancienne forteresse carlovingienne de *Harburgum* (2) et se dirige sur Reekhem où il va s'unir à la chaussée de Tongres à Nimègue.

Nous pensons qu'il faut chercher la cause de la courbure, que fait la route à Meerssen, dans le terrain marécageux des deux rives de la Geulle et dans la situation avancée de la montagne de *Bergh*. De Meerssen à Houthem elle est signalée par les importantes substructions de Herkenbergh et par la découverte d'une partie intacte de son ancien parcours.

Comme elle a été une des principales voies du pays durant le moyen-âge et comme entre Maestricht et Heerlen

(1) Ce château a été brûlé en 1843 et ne fut plus rebâti.

(2) Voyez sur Harburgum ma notice dans les *Dietsche Warande*, année 1867, p. 67.

elle a été réparée et remise à neuf vers l'an 1807, il était fort dificile d'en reconnaître l'état primitif dans ce parcours. Cependant nous devons à l'obligeance de M. J. Vansintfyt à Houthem la connaissance d'un tronçon qui peut donner une idée exacte de l'état de cette route au temps des Romains. Ayant observé que le blé jaunissait prématurément dans une de ses terres qui longeait le côté sud de la grande route de Meerssen à Heerlen, il nous fit remarquer cette circonstance et fit fouiller ce terrain en notre présence. Les ouvriers trouvèrent alors à un pied environ sous le sol l'ancienne chaussée assez bien conservée. Le lieu exacte de la découverte se nomme *in de Heerebeembden*; c'est à peu près sur la limite des communes de Meerssen et de Houthem-St-Gerlach. Ces Heerebeembden faisaient parti au moyen-âge des possessions des sires de Fauquemont.

La largeur de ce tronçon de la route était de dix mètres 56 centimètres sans les fossés. La couche la plus basse du lit était composée de pierres de tuffeau et de moëllon.

Une couche de petit gravier de couleur brune et enfin une couche de gros gravier y étaient superposées. Les matériaux de grande dimension provenaient pour la plupart des carrières de Bergh; le gravier sortait probablement des carrières voisines de Raer. Le milieu de la route était bombé; la couche de gravier y était forte de 0,68 centim. et sur les bords de 0,64 centim. Pour preuve que nous avions à faire à un travail romain nous alléguons la circonstance que dans le déblais nous rammassâmes deux fragments de tuiles à rebord et le tesson d'un vase romain.

Comme chose remarquable nous notons que du côté nord le bord de la route était muni d'un petit mur en pierres de Namur liées avec du ciment. La hauteur de ce mur était d'un mètre et la grosseur de 0,30 centim. Selon toute probabilité ce mur avait servi d'alignement à un

canal, destiné à conduire un petit ruisseau, dont le filet d'eau passe maintenant à côté (1).

Au reste il paraît que la route de Paris par Bavay à Tongres était munie en d'autres endroits, pour la solidité de son lit, de deux murs parallèles; c'est ce que nous apprend Bergier, après Guichardin, quand il dit: »Cette voie avait ceci de particulier, ce qui est bien digne d'admiration, qu'elle était faite et continuée entre deux murailles, (dont les restes paraissent encore dans la Gaule Belgique,) qui lui servaient comme des courtines de part et d'autre; entre lesquelles elle était mollement rehaussée vers le milieu pour faire écouler les eaux, qui avaient leurs égoûts et déchargeoirs à travers les dites murailles, et par ce moyen ne pouvaient empêcher que le chemin ne fût ferme et sec en tout temps; de sorte que le peuple ébahi d'un ouvrage si excellent et de si haute entreprise a inventé cette fable que c'est le diable qui l'a pavé et a bâti ces murailles, et qu'il a le tout fait en trois jours" (2).

Si ces détails sont exacts il nous sera permis de supposer que la conformation originale de la route de Tongres à Juliers était de la même qualité que celle de Paris à Tongres, car comme on le sait, l'une était la continuation de l'autre. Bergier à observé en outre que les matières intérieures du chemin de Bavay à Tongres avaient une grosseur d'à peu près deux pieds six pouces (3). M. Van der Rit, qui a visité la plus grande partie des routes romaines de la Belgique ne contredit pas nos observations, touchant le tronçon de Houthem." L'ensemble des opérations, dit cet

(1) Nous avons dessiné la coupe de ce tronçon de route sur une planche de nos fouilles de Meerssen.

(2) Bergier I p. 236.

(3) Bergier: I p. 183. Notons ici comme terme de comparaison, que la grande route, qui passe par Bergh-Terblyt et dont l'origine remonte à l'année 1777 est munie d'une couche de gravier de 2 à 3 pieds.

ingénieur, m'a donné pour résultat en Belgique, que les chaussées romaines, celles de grande communication, avaient une largeur uniforme de 60 pieds romains. Quelquefois, principalement dans les déblais ou les remblais la largeur moyenne, fossés et talus compris, était porté à cent pieds; mais alors les circonstances en faisaient un cas exceptionel. Voici à peu près comment la largeur totale de ces chaussées était répartie:

Le milieu de la voie (*agger*) . .	20	pieds	romains.
Les deux lisières (*margines*) 20 pieds chacune.	40	»	»
Total de la partie empierrée de la voie (*via*)	60	»	»
Un fossé de 10 pieds (*canalis inclinis*) bordait chaque lisière.	20	»	»
Largeur totale. .	80	pieds	romains (1).

Le fragment de route que nous avons signalé plus haut s'emboîte parfaitement avec la chaussée actuelle qui traverse le village de Houthem. A Strabeek la route est encore signalée par des poteries tumulaires; mais de là à Klimmen il est plus difficile d'en vérifier le parcours. Nous avons cru pendant quelque temps que la route avait pris la direction vers Ravensbosch par un sentier, nommé *den Breeden weg*, qui autrefois pourrait avoir été un chemin très large, et que la route avait monté la hauteur du fond de la vallée d'Ingendaal pour arriver sur le lieu des substructions de la colonie romaine de Ravensbosch, là où une route très droite nous mène par Aretsgenhout vers Klimmen. Mais ce parcours, qui, allongerait la route de Meerssen à Heerlen de trois quarts de lieues, aurait été un hors-d'œuvre et en outre un chemin très difficile à cause des hauteurs

(1) Mémoire archéol. sur les anciennes chaussées rom. de la Belgique, Journal d'Architecture tom. IV, p. 60—97.

à franchir. Nous croyons donc qu'il est beaucoup plus raisonnable de chercher la route dans la direction de Fauquemont et d'attribuer les substructions de Ravensbosch à une route allant de Fauquemont à Sittard et Tudderen.

Laissant donc de côté l'hypothèse de Ravensbosch nous poursuivons la chaussée actuelle jusqu'à Broekhem, où nous la quittons pour suivre une vieille route, creuse, dite *Kremerweg*, connue par les poteries romaines qui ont été déterrées en 1865, à proximité. Cette route nous éloigne un peu de Fauquemont, mais nous ramène de nouveau, après une marche d'un quart de lieue, sur la chaussée de Fauquemont à Heerlen, que nous suivons par le hameau de Heeck. Là, ainsi qu'à Strabeek, la chaussée nouvelle a un peu dévié et ne couvre pas partout la route romaine. On retrouve donc celle-ci dans les terrains adjacents. Nous montons ensuite la montagne de Klimmen par le *Krutsberg*. A Klimmen il y avait au moyen-âge une barrière. Dans les murs de la vieille église nous trouvâmes des tuiles romaines et près de l'ancien presbytère on a découvert de la poterie tumulaire. Notre route descend le *Klimmenderberg* par un vieux chemin creux, longeant la chaussée actuelle. Au bas de la montagne nous reprenons la chaussée, qui passe près de *Ter Veurt* (1) et le hameau de *Straet*, où au moyen-âge il y avait également une barrière. Nous traversons ensuite le village de *Kunrade*, dont les carrières de pierre calcaire étaient déjà exploitées sur une large échelle à l'époque romaine (2); nous passons la campagne de *Douvenrade* et à côté de l'auberge, nommée *het Welter-*

(1) *Veurt*, *furt* veut dire gué.

(2) La pierre calcaire de Kunrade s'appelle généralement pierre de Crauberg, *Craubergersteen*, du nom d'un petit hameau voisin. Bergier rapporte, dans son histoire des grands chemins, qu'aux environs d'Aix en France il existe un immense champ de pierres que les anciens ont nommé *campum petrosum* (Strabo Geogr. I.) et que les gens du pays apellent *la Crau*. Les Anglais

huiske, près de laquelle on a déterré de la poterie romaine en 1863, et nous entrons à Heerlen par un lieu nommé *Dodelager*, où nous avons trouvé des substructions et d'autres restes de la civilisation romaine à profusion.

Avant la transformation qu'elle a subie en 1807, la route de Maestricht à Heerlen avait un lit fort mauvais aux environs de cette dernière commune. A Kunrade, près du Lindenhof et près de la ferme de Geleen le terrain était tellement marécageux que les charettes ne pouvaient passer sans supplément de chevaux. Pour faire cesser cet inconvénient on a dû rehausser le sol, en y enfonçant de gros blocs de pierre, provenant des carrières de Kunrade.

Depuis le village de Heerlen jusqu'aux confins de la province, l'ancienne route romaine se retrouve facilement. Nous croyons qu'elle quitte Heerlen par la rue dite Gasthuysstraat, où jadis il y avait un hospice pour les voyageurs; qu'elle se dirige par une route très large, nommée dans les vieux documents *die Heerbaan*, vers la ferme de *Leen*, où elle s'accuse par des poteries tumulaires, qu'elle laisse Schaesberg à gauche, passe par le bois de *Streep* et se dirige sur Nieuwenhagen; là elle se nomme *den Heerweg* et traverse le hameau de *Grünstraet*, où elle porte le nom de *Maestrichter weg* et où elle a conservé sa belle largeur. De là aux confins de la Prusse par Rimburg elle a été explorée par M. Cudell. Ici il suffira de renvoyer au fragment de son mémoire que nous avons publié (1).

---

donnent encore aujourd'hui à la pierre la dénomination de *craig*. Dans nos environs on nomme *cral*, un jouet d'enfant en pierre, et *Krey* les fraisils ou restes pétrifiées des houilles. Le nom du hameau de *Crauberg* est donc de la même origine. Durant la domination romaine une cohorte batave a séjourné à *Carrawburg* (Procoliter) en Angleterre.

(1) *Publications de la Soc. d'Arch. du Limb.* II p. 220. Voyez aussi pour le trajet entre Rimburg et Juliers, *Jahrbücher des Vereins für Alterthümer in Rheinland* LXIV p. 22.

La route de Heerlen à Rimburg fut désignée dans l'acte de partage des pays d'Outre-Meuse du 26 Décembre 1661 (1) comme chemin de passage pour les Hollandais, se rendant de Heerlen au pays de Rolduc; en conséquence elle fut déclarée terre neutre sur la largeur d'une verge de chaque côté. Il y a quelques années ce chemin a été réparé, muni de gravier jusqu'à Nieuwenhagen et Groenstraat et déclaré en partie route provinciale.

Finissons par une remarque. La partie de la chaussée romaine, qui se trouve entre Tongres et Maestricht a été à son origine parcourue par les premiers conquérants des Gaules. Ce fut également un conquérant, l'émule des Césars, l'empereur Napoléon I qui en fit un dernier usage, au moment même qu'elle allait disparaître de la carte des grand' routes. Un vieillard de Wilre m'a raconté qu'il se souvient, qu'étant enfant, il a vu passer par cette route Napoléon I, entouré de son état-major. Des mamelouks, la tête couverte d'un mouchoir blanc, formèrent l'avant-garde. C'était juste à l'époque où on travaillait à l'alignement de la chaussée nouvelle. Or le pavage de celle-ci s'est effectué en 1804. On peut donc dire avec quelque vraisemblance que cette route romaine a été inaugurée par Jules César et déclarée déchue de son ancien rang par Napoléon I.

---

(1) Voici le texte du traité : Den ordinarissen wegh van Heerle loopende midden door de jurisdictie en over het territoir van de voors. heerlijkheid Schaesbergh, geextendeert ter breedte van een roede lands van wederzijden buyten den voors. wegh, soo en daer denselven tegenwoordig loopt, sonder eenige reserve, en buyten alle bedenckelycke bekomeringen, servituten of belastingen, met volkomen recht van eygendom, superioriteyt en souvereyniteyt, sal blyven aen meergemelde Heeren Staten generael; met dien verstande nogtans dat den grondt van de twee roeden wederzyds des voors. wegs zal blyven aen de eygenaers van dien, en dat ook de op- en ingezetenen van Schaesberg den voors. weg tot op 's Hertogenrade en den rijksbodem (*Rimburg*) en ook tot Heerlen toe, sonder eenige bekommernis sullen mogen blyven gebruycken."



CHAPITRE V.

Découvertes d'Antiquités romaines, germaines et franques aux environs de la chaussée de Tongres à Juliers.

LAEFELT.

Le village de Laeffelt, dépendant de la commune Belge de Vlytingen, mais qui se trouve sur les limites de la Néerlande, est connu dans l'histoire par la bataille qui y eut lieu en 1747 entre les Français et les Autrichiens, alliés aux Anglais et Hollandais. On a trouvé vers l'année 1819 à Laeffelt, dans une prairie appartenant à la famille Coenegracht et située non loin de la route romaine, une manche de couteau en cuivre d'origine romaine, représentant une statue de femme, ornée à la mode Egyptienne, peut-être Cybèle la mère des Dieux. Longueur 0.06 m. Collection de M. Brabant, peintre à Maestricht.

WILRÉ—OUDVROENHOVEN.

Sur la hauteur de Louwberg, entre Wilré et Nekum, nous avons découvert et fouillé en 1879 une petite villa romaine, qui se trouvait le long de la route de Canne. Cette petite habitation de campagne n'avait pas de maçonnerie; les fondements étaient de gravier et la cave un simple trou dans la terre. Comme nous avons trouvé des fosses de purin et des étables, nous pensons que le propriétaire s'était adonné à l'élevage d'animaux domestiques.

La façade mesurait environ 35 m. Le tout était bâti autour d'une cour intérieure: *impluvium.* Chose digne de remarque les bâtiments n'ont pas péri par un incendie; ils ont été abandonnés et démolis. — Ces fouilles feront l'objet d'une notice plus étendue qui est à l'étude.

St. PIERRE, PRÈS DE MAESTRICHT.

Une pointe de lance en bronze y fut trouvée en 1848, lors de la construction du canal de Liége à Maestricht. Longueur 0,07. Cabinet de M. Brabant à Maestricht. Vers l'année 696 fut enterré dans l'église de ce village le corps du glorieux martyr St. Lambert, avant dernier évêque de Maestricht (1). Il y a reposé jusqu'à l'année 709, époque où il a été solennellement transporté à Liége par son successeur St. Hubert. C'est dans cette même église que reposaient dans des sarcophages en pierre les restes des parents de St. Lambert, le comte Aper et sa femme Hérisplindis (2).

En 1575, en y creusant le tombeau des seigneurs du château voisin de Lichtenberg, pour y enterrer le corps du defunct seigneur Herman d'Eynatten, on trouva une lame de plomb avec cette inscription: *Hic jacet sepultus sanctus martyr Dei Lambertus.* Instruit de ce fait, le curé de St. Pierre, J. Happart, après avoir obtenu la permission de l'évêque, fit fouiller en 1624 le sol de l'église (3). Le 3

(1) »Ergo cum corpusculum (Lamberti) ad portum (Trajectensem) pervenisset, petierunt eum ex more deponi de nave in feretro; quem indutum in basilicam S[ti] Petri deferunt." Ce sont les paroles d'un contemporain, le diacre Godeschalcus.

(2) Ecclesia S[ti] Petri in qua vir illustris Aper, quem S[ti] Lamberti supra commemoravimus patrem, in lapideo sarcofago corpore requiescebat. Le chanoine Nicolas apud Bolland. Tom. V p. 617 n° 80.

(3) Quelques semaines auparavant l'église avait été incendiée par les troupes hollandaises. Ce fut donc dans les ruines que les fouilles de 1624 furent operées.

juillet on trouva à neuf pieds sous la terre deux sarcophages, dont un s'étendait vers l'autel de St. Lambert et se trouvait à moitié sous cet autel. Il mesurait en longueur sept pieds et en largeur deux pieds et demi. Il avait une profondeur de deux pieds et paraissait taillé d'un bloc de pierre de Sichen, carrière de tuffeau des environs. On y trouva trois crânes et quelques ossements, entremêlés de terre. L'autre sarcophage était brisé, et semblait être de la chaux, à cause de la vétusté de la pierre. On y trouva deux crânes et quelques ossements, que le curé Happart fit placer près des autres ossements, trouvés dans le sarcophage sous l'autel.

La circonstance de la découverte de plusieurs crânes dans une même auge n'est pas nouvelle. Dès le VIme siècle, ainsi que l'observe M. Cochet, (1) le même sarcophage servait successivement à plusieurs membres de la même famille et même on y introduisait quelquefois frauduleusement des morts étrangers, comme nous l'apprend le XVIIme canon du second concile de Macon, tenu le 23 Octobre 585. Un capitulaire de Charlemagne, prononçait des peines sévères contre les usurpateurs des tombeaux. A l'époque franque on attachait un grand prix aux sarcophages en pierre, et c'était peut-être par mesure d'économie qu'on déposait successivement plusieurs cadavres dans le même cercueil. Cependant dans la circonstance présente nous croyons trouver une autre explication de ce phénomène. Il est possible que quelqnes chrétiens par une dévotion toute spéciale pour le grand Saint de Maestricht aient obtenu la faveur d'être enterrés dans les tombes de sa famille.

Le curé Happart plaça en mémoire de ce tombeau l'inscription suivante :

---

(1) Normandie Souterraine p. 432.

ANNO 696, HOC LOCO, IN SEPULCRO PATERNO CORPUS SANCTI LAMBERTI EPISCOPI LEODIENSIS MULTIS INDIES CORRUSCANS MIRACULIS, SEPULTUM JACUIT USQUE AD ANNUM 709.

Lors de l'approche de l'armée française en 1748 le commandant de la ville de Maestricht fit raser jusqu'au sol la vénérable église de St. Pierre, qui depuis ne fut plus rebâtie. L'année suivante on éléva sur les ruines une petite chapelle en l'honneur de St. Lambert, qui à son tour dut disparaître en 1847, lors de la construction du canal latéral de Liége à Maestricht.

Comme la ci-devant église et le cimetière tombèrent dans l'alignement du prédit canal, les ouvriers trouvèrent parmi une énorme quantité d'ossements plusieurs tombeaux de l'époque franque et Mérovingienne. Ce furent d'abord quatorze sacrophages en pierre de tuffeau, semblables pour le volume et la forme à ceux qui furent trouvés en l'année 1624 (1). D'après les dessins que M. Schaepkens a publiés de deux de ces cercueils, ils avaient la forme d'auges, moins larges vers les pieds qu'à la tête. Ils étaient si grands que plusieurs cadavres y pouvaient reposer à la fois. Les couvercles qui les couvraient n'étaient pas triangulaires comme ceux des tombes de Gouville et de St. Pierre d'Epinay (2), mais de forme ovale, creux à l'intérieur et fort épais. Les couvercles, affectant la coupe d'un toit, dit M. Cochet, n'apparaissent qu'après le VI[me] siècle et se retrouvent encore dans les sépultures du XIII[me]. Sur l'un des cercueils il y avait une inscription, dans laquelle,

(1) Nous suivons pour ces découvertes les maigres relations que nous en donnent M. A. Schaepkens: Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique VII p. 408 et feu M. W. Heynen curé de St. Pierre: *Levensbeschrijving van den H. Lambertus*, Maestricht 1850 p. 66.

(2) COCHET, *Trois cercueils de pierre trouvés a Gouville*, Revue de Normandie, année 1862 p. 5.

avec un peu de bonne volonté, on lisait le nom de LANBERTE; dans un autre on trouva un tissus d'or (1), signe évident d'une sépulture riche; dans plusieurs on rencontra deux crânes. Un de ces sarcophages fut donné en cadeau au Musée royal de Leyde; trois furent vendus, avec l'ancienne chapelle, pour la somme de 800 florins aux entrepeneurs du canal; les autres furent sauvés par M. le curé de St. Pierre et placés dans le caveau de la nouvelle chapelle, érigée plus tard à treize mêtres de là vers l'ouest (2). Au-dessus de la porte de cette nouvelle chapelle on lit ce beau chronogramme:

STRVCTVRA CANALIS EVANVI; PIETATE DENVO SVRREXI
HONORI BEATI LAMBERTI.

A cinquante pas de distance de la chapelle votive de 1749 qui rappelait l'ancienne église de St. Pierre, à une profondeur de 1^{m},10, on a trouvé des vases et des urnes en terre cuite et en verre, des ossements humains et d'animaux, des squelettes avec des armes au nombre de six, un bracelet en bronze, des perles en agate et quelques autres petits objets de toilette. Les poteries, contenant des cendres et des fragments d'ossements, ont été brisées pour la plupart. Le plus grand vase intact, en terre rouge, avait une hauteur de 0,21. Une petite urne en verre était haute

(1) M. Cochet trouva à Evermeu des fils d'or et des boucles d'oreille près du crâne d'une jeune fille. La position que ces fils occupaient lui firent soupçonner qu'ils avaient servi de bandeau pour ceindre la tête. Ce bandeau composé de soie ou de laine aura été détruit par l'humidité et il n'en sera resté que l'or dont il était broché. Ces fils n'étaient ni étirés ni cordés; ils étaient plats et se composaient de petites lanières d'un millimétre de largeur. COCHET, *Le Tombeau de Childeric* p. 175.

(2) Nous avons trouvé lors d'une visite récente quelques sarcophages, qu'on dit provenir de la chapelle de St. Lambert, dans l'église des ci-devant Dominicains, qui sert actuellement de magasin de la ville.

de 0^m75, et d'un diamètre de $0^m,5,5$, au goulot. Une autre en terre cuite a 0,10 de hauteur et 0,06 à l'ouverture.

Le terrain où ces objets furent découverts, le même où se trouvait la chapelle, était plus élevé que le reste des terres qui l'environnaient, et était longé par le chemin qui suit le bord de la Meuse; dans sa disposition élevée il y avait quelque chose de régulier, dénotant la main de l'homme qui paraît l'avoir façonné. Ayant servi de cimetière à la commune de St. Pierre jusqu'au siècle précédent, cet endroit avait donc continué d'être un lieu d'enterrement depuis l'époque payenne. Il a été sanctifié au VIII[me] siècle par le dépôt des restes de l'avant-dernier évêque de Maestricht.

M. Schaepkens, auquel nous empruntons les détails de cette découverte (1) est d'avis, que les objets trouvés appartiennent à des tombeaux payens de l'époque romaine, en sorte que le cimetière de St. Pierre aurait passé du paganisme au christianisme. Nous avons démontré ailleurs (2) que dans notre pays cette succession d'un culte à un autre ne se pratiquait que très rarement pour les cimetières, et que les premiers Chrétiens choisissaient de préférence leur lieu de repos à l'ombre de l'église et montraient une aversion marquée pour les sépultures payennes. Ensuite, si nous jetons un regard sur les dessins de quelques objets de cette trouvaille, que M. Schaepkens a publiée, il nous paraît manifeste que le cimetière de St. Pierre doit être rapporté à l'époque franque et Mérovingienne. Le bracelet de bronze qu'il dépeint porte les signes manifestes de l'époque franque. Des urnes en verre et en terre de type romain

(1) Annales de l'académie d'Archéologie de Belgique, tome VII p. 411.

(2) Notice sur un cimetière romain, trouvé à Broekhem, près de Fauquemont. *Publications de la Soc. d'Hist. et d'Arch. du Limbourg*, tome IV p. 21.

et pareilles à celles de St. Pierre, ont été trouvées à différentes reprises dans les tombeaux francs (1).

Le couteau-sabre est ce qu'il y a de plus commun dans les sépultures franques et mérovingiennes; il a dû être d'usage jusqu'au temps des sépultures carlovingiennes. On le trouve sur les restes de tous les morts, sur ceux des riches aussi bien que sur ceux des pauvres, sur ceux des hommes comme sur les restes des femmes, sur les restes des vieillards comme sur ceux des enfants, et lorsqu'un mort ne possède que deux pièces, on peut prédire d'avance que c'est une boucle et un couteau. Dans la tombe on le trouve ordinairement à la ceinture, parfois sur l'os du bassin, parfois à côté. Or, si l'on remonte à l'époque romaine on trouvera dans les tombes rarement des armes, jamais des épées ou des couteaux. Nos six couteaux de St. Pierre dont le plus grand mesure 49 centimètres de longueur, appartiennent au genre des *scramasaxes*, dont parlent les historiens, parmi lesquels il faut citer Roricon et le célèbre Grégoire de Tours. Ces couteaux-sabres, qui se trouvent partout, démontrent mieux, que ne sauraient le faire tous les textes du monde, la cruelle barbarie de cette époque.

Le franc emportait ses plus riches ornements dans la tombe. Ses bracelets, son scramasaxe, sa hache se trouvent ordinairement à la ceinture du mort, l'éperon aux pieds et les vases vers les genoux ou vers les pieds. Ces vases ne sont pas des urnes cinéraires, comme on le prétend quelquefois par erreur, car les francs, en général, ne brûlaient pas les cadavres comme les romains, ils les en-

(1) Voyez entre autres : Normandie souterraine p. 301. D'après un rapport au ministre de l'intérieur, de feu M. Janssen, conservateur au Musée Archéologique de Leyde, deux urnes en verre, un plat et une coupe en terre rouge ont été trouvés dans les travaux du canal, non pas dans le cimetière de la chapelle, mais à cent mètres de là.

terraient. Chez les francs payens ces vases servaient à l'eau lustrale, ou comme ornement de la tombe; chez les chrétiens à l'eau bénite et à l'encens, comme le prescrivait la liturgie (1).

LA MONTAGNE DE St. PIERRE.

La montagne de Saint Pierre, située sur la rive gauche de la Meuse, à l'est de la ville de Maestricht, portait au moyen-âge et jusque dans les temps modernes le nom de Huynsberg, *Mons Hunnorum*. La dénomination de Mont-Saint-Pierre prévalut surtout depuis 1701, époque où le fort de St. Pierre y fut construit par les Hollandais.

Cette montagne célèbre ne réclame pas uniquement l'attention des naturalistes par les débris dont elle est composée, par la disposition générale qu'elle affecte dans son tuffeau et par les découvertes que l'homme y fit, mais elle mérite également d'être étudiée sous le rapport archéologique.

Les carrières de St. Pierre renferment actuellement plus de cinq mille piliers d'une dimension fort imposante. Buffon, qui compare ces souterains au labyrinthe de Crète, affirme que plus de cinquante mille personnes peuvent s'y refugier. Or ce labyrinthe a été fait de main d'hommes; ce sont des carrières dont on tire des pierres à bâtir, connues dans le pays sous le nom de *mergel* ou de tuffeau de Maestricht.

Leur exploitation remonte au temps des Romains. Ce peuple ingénieux et actif, auquel nos ancêtres doivent l'art de bâtir, connaissait parfaitement bien le système des mines et des carrières. Ce furent probablement des ingénieurs romains, qui en jetant le pont sur la Meuse, et en le garnissant des deux côtés de fortifications, firent percer les

(1) Durandus. Ration. divin. off. liber VII, 35.

premières galeries. Depuis lors toutes les générations qui se sont succédé ont continué ce premier travail et l'on peut dire sans exagération que le plateau de St. Pierre a remis la ville de Maestricht bien des fois à neuf.

Les anciens Romains avaient la coutume de choisir les pierres de construction dans les carrières les plus proches. C'est ainsi que nous avons constaté que dans les villas belgo-romaines de Herkenbergh et de Putsteegh à Meerssen, dans celles de Rondenbosch et de Ravensbosch à Houthem-St-Gerlach et dans celles de Roeland et de Reymersbeek à Nuth et de Steenakker à Geverik, les constructeurs avaient utilisé la pierre de Bergh ou de Fauquemont dont les carrières se trouvent dans le voisinage. A Heerlen, dans le substructions de Dodelager, nous avons trouvé le calcaire voisin de Kunrade; à Fouron-le-Comte, dans la villa d'Op den Zaal, celui de Visé. La pierre du plateau de St. Pierre se retrouve dans les substructions belgo-romaines de Heel, de Mulhem (Lanklaer) et de Melenburg près de Buggenum, ainsi que dans toutes les constructions de l'époque romaine, que nous avons retrouvées à Maestricht. Les restes de toute une rangée de maisons romaines, découverts à Wyck en 1867, ainsi que ceux de la rue du Bâton et de la rue de Notre Dame, sont sortis primitivement des carrières de St. Pierre.

Voici ce que dit de ces carrières M. Ad. Badin dans son livre, intitulé: *Grottes et Cavernes* (1): »C'est parmi les remarquables cavités de l'époque romaine que nous devons classer les fameuses carrières, taillées dans la montagne de St. Pierre, à un quart de lieue de Maestricht et dont les principales galeries, les plus anciennes et les plus intéressantes sont l'oeuvre des soldats romains qui avaient établi sur la montagne un camp formidable.

(1) Paris, Hachette 1867, p. p. 124, 129.

»Les galeries perçées par les soldats romains sont les plus anciennes; la voûte en est plate, les piliers qui les supportent ont quinze mètres de hauteur et souvent plus de vingt pas de diamètre; elles sont tracées sur un plan régulier et se coupent en angle droit; mais on les reconnaît surtout à ce que le plafond en est partout égalisé avec soin et orné d'une sorte de corniche, très sevère de contour, mais dont la noble simplicité donne à ces galeries quelque chose de monumental, tandisque celles creusées par les peuples, qui succedèrent aux Romains, ont des parois grossièrement taillées, sans régularité et sans corniches au plafond.

»Nous avons dit que l'exploration de ces riches carrières remonte à une haute antiquité: Ce qui le prouve, ce sont les inscriptions, tracées sur les parois avec une pointe et qui sont admirablement conservées. On ne peut guère déchiffrer celles qui datent de l'époque romaine, par la raison qu'étant les plus anciennes, elles se trouvent les plus rapprochées du sommet de la voûte; toutefois on distingue parfaitement d'en bas de grandes majuscules de forme romaine. Au-dessous de ces inscriptions on voit des caractères informes attribués aux Huns par une tradition évidemment erronée, puisque les Huns ne bâtissant pas, n'avaient pas de raison pour exploiter ces carrières, et que d'ailleurs ils ignoraient l'art de l'écriture. Plus loin encore on voit un grand nombre de caractères gothiques, formant plusieurs rangées: le moyen-âge fut en effet l'époque de la plus active exploration de ces carrières."

Il va sans dire que nous laissons la responsabilité de tous ces détails pour le compte de M. Ad. Badin, ainsi que les données sur les soldats romains, les Huns et le camp formidable du plateau de St. Pierre.

MAESTRICHT.

Quoique cette ville ne soit mentionnée ni sur les tables de Peutinger, ni dans les itinéraires d'Antonin, il va de soi que par sa position près du pont de la Meuse et sur la route militaire de Tongres à Cologne elle a eu son importance pendant la domination romaine dans nos contrées.

Les historiens romains ne parlent de Maestricht que d'une manière très vague. Tacite (1) raconte que Claudius Civilis, chef des Bataves, après avoir pris vers l'an 70 après J. Ch. la citadelle de Castra-Vetera sur les Romains, s'était dirigé sur Cologne, s'y était allié aux Ubiens et s'était dirigé ensuite vers le pays des Tongres, après avoir gagné à sa cause les Sunuques, qui demeuraient entre les Ubiens et la Meuse. C'était près de la Meuse qu'il rencontra la première résistence. Là se trouvait le général romain Claudius Labeo à la tête d'une petite armée, composée de Béthasiens, de Tongrois et de Nerviens, qu'il avait rassemblée à la hâte pour barrer aux Bataves le passage du fleuve. Claudius Labeo, dit Tacite, se fiait sur la position avantageuse qu'il avait prise près de la Meuse, *car il avait occupé le pont qui se trouvait sur cette rivière.* Le combat livré dans un lieu étroit, resta douteux, jusqu'au moment où les Germains passèrent la rivière à la nage et attaquèrent Labeo par derrière. Civilis, se jetant en même temps au milieu des Tongrois, s'écria à haute voix: »Nous n'avons pas pris les armes pour donner aux Bataves et aux Tréviriens l'empire sur les autres nations; notre arro-

(1) *Taciti Histor.* libr. IV, 66. Civilis societate Agrippinensium auctus, proximas civitates affectare, aut adversantibus bellum inferre statuit. Occupatisque Sunicis et juventute eorum per cohortes composita, quominus ultra pergeret, Claudius Labeo Bethasiorum, Tungrorumque et Nerviorum tumultuaria manu restitit, fretus loco, quia pontem Mosæ fluminis anteceperat. Pugnabatur in angustiis ambigue, donec Germani tranantes terga Labeonis invasere.

gance ne va pas jusque là; nous venons uniquement à vous, pour que vous me receviez en qualité de chef ou de soldat, et afin que vous acceptiez notre alliance!" A ce propos la foule commença à s'ébranler; on remit l'épée dans le fourreau, et Campanus et Juvenalis, les deux principaux seigneurs des Tongrois, rendirent toute la nation entre ses mains. Labeo craignant d'être enfermé prit la fuite.

Du récit de Tacite il résulte :

1° Que les Bataves, venant de Cologne, ont passé, avant d'arriver à la Meuse, par le pays des Sunuques, dont ils firent entrer la jeunesse dans leurs régiments. C'est de ce pays que fit partie l'ancien territoire du pays de Fauquemont et nommément les ci-devant cantons d'Oirsbeek, Meerssen, Heerlen et Kerkrade, cantons à travers lesquels passa la chaussée romaine de Cologne à Tongres, et dans lesquels nous retrouvons un souvenir de ce peuple dans les noms des villages de *Schinveld*, *Schinnen*, *Schinmert* et *Schin-sur-Geul*.

Quelques années plus tard nous voyons la jeunesse des Sunuques combattant sous les aigles de Rome. Un diplôme *d'honesta missio* ou de congé militaire, donné l'an 124 à l'armée de Bretagne par l'empereur Hadrien, contient les bataillons suivants: COHORTES I SUNUCORUM, I BAETASIOR(um), I MENAP(iorum), I TUNGR(orum), II NERV(iorum), III NE(rviorum) M(illiaria) VI NERV(iorum); le porteur du diplôme fut le Sunuque *Entipont*, fils d'*Albanus*; le préfet de la cohorte des Sunuques s'appelait *Auluntus* Claudianus (1).

A Cærnarron en Angleterre on a trouvé une pierre commémorative, portant qu'une cohorte de Sunuques a travaillé,

---

(1) ORELLI et HENZEN, Inscript. lat. n° 5455. *Bonner Iahrbücher* XIII, p. 64; XXIV, p. 118. H. SCHUERMANS, Inscript. Belges à l'étranger. Bulletins des Comm. royales d'art et d'Arch. année 1868.

pendant le règne de Septime Sevère (194—211), à la réparation d'un aqueduc, usé de vétusté.

... SEPT. SEVER. PIUS. PER
... VREL. ANTONINUS
... AQUAE DUCTUM VETUS ...
... BS. COH. I SUNC RESIT
.. VIRF ...
.. IUL ...

C'est à dire... *Septimus Severus Pius Pertinax... Aurelius Antoninus... aquæ ductum vetustate conlapsum, Cohors I Sunucorum restituit... virf... Jul.* (1).

Les Sunuques faisaient partie des peuples établis dans les Gaules sous les règnes d'Auguste et de Tibère.

2° De ce passage de Tacite il résulte encore, que, pour arriver de Cologne à la Meuse, l'armée de Claudius Civilis a probablement pris la chaussée précitée et a ainsi passé par les villages de Rimburg, Heerlen, Fauquemont et Meerssen.

3° Que par conséquent le combat douteux entre Labeo et Civilis (*pugnabatur in angustiis ambigue*) a eu lieu, soit dans les environs marécageux de Meerssen ou d'Amby, soit dans les gorges formées par la vallée de la Geulle, entre Meerssen et Fauquemont.

4° Notons encore que le *Pons Mosae,* dont parle Tacite, et qui fut fortifié par Labeo, n'est autre que Maestricht même. La direction de la chaussée romaine de Juliers à Tongres indique parfaitement ce pont, et la Meuse bordée par une chaine de montagnes admet difficilement un passage sur Tongres en amont de Maestricht. Il est à croire que les Romains avaient fortifié les deux têtes du pont, mais surtout celle de *Wyck*, comme se trouvant le plus mena-

(1) ROACH SMITH, Coll. antiq. III, p. 14. *Jahrbücher* XXVI p. 118. SCHUERMANS, ibid. p. 84.

cée, par sa position vers les tribus révoltées. Ces fortifications devaient être de quelqu' importance, puisque Labeo se croyait en état de résister à l'ennemi avec une petite armée rassemblée à la hâte.

C'était probablement aussi dans une auberge de Maestricht, qu'une druidesse prédit au jeune Dioclétien, né de parents obscurs, dans la Dalmatie, sa future élévation au trône impérial. Voici comment Vopiscus dans la vie de Numérien (1) raconte cette histoire: »Mon grand père, dit-il, m'a raconté, comme venant de Dioclétien lui-même, le fait suivant:

Quand Dioclétien, servant encore dans la basse milice, logea dans le pays des Tongrois, dans une auberge, il y causait de sa légère pitance journalière avec une Druidesse, qui lui dit : Dioclétien, vous êtes un homme avare et parcimonieux. Le jeune homme croyant que cette femme badinait, répondit: Vous ne me trouverez prodigue que lorsque je serai empereur. Dioclétien, répliqua la femme, ne badinez pas, car vous serez chef de l'empire dès que vous aurez tué un sanglier, (*aper* en latin).

---

(1) Hist. Aug. Scriptorum latin. minorum. Editio Amstelod. 1632 tom. III p. 734 et 735. Avus meus mihi retulit ab ipso Diocletiano compertum. Cum inquit, Diocletianus apud Tungros in Gallia, quadam in caupona moraretur, in minoribus adhuc locis militans, et cum druide quadam muliere rationem convictus sui quotidiani faceret, atque illa diceret Diocletiano, nimium avarus, nimium parcus es; joco non serio Diocletianus respondisse fertur, tunc ero largus cum imperator fuero. Post quod verbum druias dixisse fertur: Diocletiane, jocari noli, nam imperator eris cum Aprum occideris. Semper exinde Diocletianus in animo habuit imperii cupiditatem etc.... Cum occidisset Aprum, præfectum imperii, dixisse fertur: tandem occidi Aprum fatalem. Le mot druidesse, employé ici par Vopiscus, ne doit pas être pris à la lettre; les Germains et par conséquent les Tongrois, n'avaient pas de druides. Du contexte il résulte que c'était une femme pauvre et vagabonde, une diseuse de bonne aventure, qui cherchait à exploiter la crédulité du jeune guerrier. Ces *feminae fatidicae* étaient en grand crédit chez les Germains.

Depuis ce temps-là Dioclétien conçut le désir de règner et quand il eut tué Aper, son rival pour le trône, et préfet du prétoire, il s'écria: *J'ai donc enfin tué le sanglier fatidique!* L'empereur Dioclétien occupa le trône impérial de 284 à 304.

Voici quelques raisons qui semblent plaider en faveur de l'opinion qui place à Maestricht la célèbre prédiction que nous venons de raconter. Le pays des Tongrois ne comprenait plus, d'après toute vraisemblance, au IVme siècle que les cantons actuels de Tongres, Sichem, Bilsen, Mechelen et Maestricht, et s'étendait exclusivement sur la rive gauche de la Meuse (1). Maestricht, qui alors existait comme tête de pont fortifiée, se trouvait dans ce pays. Il y avait nécessairement une garnison et des auberges militaires, *cauponæ*. Les antiquités romaines trouvées à diverses époques à Maestricht, confirment cette opinion. Or, Dioclétien était en garnison dans le pays des Tongrois, *morabatur apud Tungros*. S'il s'était trouvé dans la capitale ou le chef-lieu, *in Aduatica Tungrorum*, l'auteur l'eût probablement dit, et on s'explique difficilement dans quelles autres localités de ce petit pays des officiers romains auraient pu séjourner pendant un temps plus ou moins long; car, bien que Dioclétien n'exerçât pas encore un commandement supérieur dans l'armée, *in minoribus adhuc locis militans*, il est à croire cependant qu'il n'était pas simple légionnaire, mais officier dans les grades inférieurs de la hiérarchie militaire.

Un autre auteur latin, Ammien Marcellin, nous fournit un passage dans son histoire romaine, où nous trouvons des détails qui semblent d'après M. Leemans (2) plutôt

(1) PÉLERIN, *Essai historique*, p. 50. Ce fut un Tongrois, qui d'après Dion Cassius tua dans une conjuration l'empereur Pertinax (194).

(2) *Oudheden van Maastricht*, p. 18.

s'appliquer à Maestricht qu'à tout autre lieu des bords de la Meuse.

En l'année 357 de notre ère Julien l'Apostat, associé à l'empire par l'empereur Constance, commença la guerre contre les Germains et tua dans une bataille, qui eut lieu près de Strasbourg, plus de 60,000 hommes de cette nation. Il s'avança ensuite vers Mayence, dans le but d'attaquer, comme fit jadis Jules César, les barbares dans leur propre pays. Après avoir remporté différentes victoires, il résolut de reconduire son armée à Paris, dans les quartiers d'hiver. Voici comment Ammien Marcellin décrit ce retour de l'armée. Sévérus, le commandant de la cavalerie, marcha à la tête de ses cohortes par Agrippina (Cologne) et Juliacum (Juliers) sur Reims (Remi), lorsqu'il rencontra en route une très vaillante division franque, forte de 1600 hommes, qui s'amusait à détruire à son aise les établissements romains, dépourvus de garnison. Ces gens, sachant que Julien pourchassait les Allemands, croyaient avoir trouvé une occasion favorable pour s'enrichir d'un gros butin. Mais ayant appris que l'armée romaine opérait son retour, ils s'emparèrent de deux forts, qui étaient restés sans garnison et commencèrent à les fortifier. Julien, surpris par cette nouvelle inattendue, et pensant qu'il serait très dangereux de laisser ces forts inattaqués, détacha une partie de ses troupes pour cerner la place, qui était baignée par les eaux de la Meuse. Les barbares s'étaient défendus avec une incroyable opiniâtreté pendant 54 jours des mois de Décembre et de Janvier, quand Julien, craignant que pendant les nuits longues et obscures de cette saison, les assiégés ne profitassent de la glace, dont la Meuse était couverte, ordonna à un certain nombre de soldats de se mettre dans des barques légères, au moyen desquelles, en cassant et dispersant

jour et nuit les glaçons, ils tinssent la traversée de a rivière, sur la glace, impossible.

Cette manœuvre qui réussit à merveille, ainsi que la famine et les longues veilles ayant mis les barbares au désespoir, la garnison du fort fut enfin obligée de se rendre. Julien les envoya prisonniers à l'empereur. A peine ce fait fut-il accompli, qu'une multitude de Francs se présenta à l'horizon pour délivrer la garnison; mais apprenant le sort de ses compagnons, cette armée s'en retourna sans rien entreprendre contre les Romains. Après cet exploit Julien alla passer à Paris le reste de l'hiver (1).

Nous citons ce passage d'Ammien Marcellin en détail, car il est très difficile de se prononcer sur la situation des deux forteresses en question. D'un côté on pensera que le biographe de Julien l'Apostat, s'il voulait désigner la ville de Maestricht, aurait fait mention du pont qui y devait exister alors; ensuite la petite armée franque dont parle notre auteur aurait bien évité de se fortifier sur la route de Juliers à Tongres, que devait parcourir la grande armée romaine, et se serait plutôt contentée d'un lieu écarté et hors du grand passage, comme par ex. Kessel, ou tout autre fort. Enfin, la lecture de *Castellum oppidum*, quoique rejetée par quelques auteurs, comme ne se trouvant pas dans les éditions d'Ammien, faites par Gronovius et Ernesti, n'est pour cela pas entièrement à dédaigner. Si on l'accepte et si on invoque à l'appui d'icelle un passage de Ptolémée (2), on pourrait très bien se rallier aux auteurs, qui placent les faits, racontés plus haut, à Kessel-sur-Meuse, entre Ruremonde et Venlo.

Mais d'un autre côté, en lisant attentivement le passage de l'écrivain latin, et les ingénieuses remarques qu'y a

(1) *Am. Marc. Rerum gestarum* XVII. 2.

(2) *Ptolemeus*, *In Belgica* p. 23.

ajoutées M. Leemans (1), on est porté à incliner vers l'opinion du savant directeur du Musée archéologique de Leyde.

Le pont de la Meuse dans ces temps de révolutions et de troubles universels n'existait peut-être plus. La direction de la route par Cologne et Juliers vers Reims nous désigne naturellement Maestricht comme emplacement de nos deux citadelles; le mot *offendit* semble indiquer que les Francs, eux aussi, firent usage de la chaussée de Maestricht à Juliers, pour commettre leurs déprédations. Enfin si nous examinons bien le texte, nous restons convaincu que les deux forts, *duo munimenta*, devaient se trouver l'un près de l'autre et ne former qu'une seule et même défense du fleuve; car dans la description du siége l'auteur ne distingue plus deux forteresses mais ne semble parler que d'une seule. Or, cette double forteresse existait à Maestricht où les deux côtés de la Meuse étaient également fortifiés.

L'année suivante (358) Julien retourna au pays des Tongrois et s'y mit en campagne pour chasser les Francs de la Toxandrie et pour réparer les forteresses du bord de la Meuse. Trois de ces citadelles, qui se trouvaient en ligne droite sur le bord de ce fleuve, lui tenaient le plus à coeur; elles avaient été détruites par les barbares, et, pour les réparer et les mettre en état de défense, il remit pour un temps plus apportun ses entreprises guerrières (2).

Nous ne connaissons pas ces trois forteresses, qui se trouvaient probablement sur la rive gauche de la Meuse, le long de la chaussée romaine de Tongres à Nimègue. Mais, vu son importance et sa situation près du passage

(1) *Rom. Oudheden van Maastricht*, p. 15.

(2) Munimenta tria recta serie superciliis imposita fluminis Mosae, subversa dudum obstinatione barbarica, reparāre pro tempore cogitabat; et illico restaurata procinctu paullisper omisso. *Amm. Marc.* XVII. 9.

de la rivière, nous aimons à croire que Maestricht était du nombre. Au reste, nous trouvons sur la rive gauche de la Meuse des établissements romains à Mulhem, Heel, Horne, Melenborg, Kessel et Lottum.

L'hiver suivant Julien se retirait de nouveau à Paris, où il fut proclamé empereur. Entretemps les Francs Athuariens, qui demeuraient au-delà du Rhin, dans la basse Germanie, passèrent, ce fleuve (année 360) et portèrent leurs ravages dans les Gaules. Julien, ayant refoulé ces peuples, s'empara d'une ville que plusieurs auteurs ont cru être Maestricht. Pour prouver leur assertion ils se fondent sur un passage d'Ammien Marcellin (1), qui dans quelques éditions moins correctes contient ces mots: *Julianus communitus Obtricensimæ oppido propinquabat* ou même *Obtricensi Mosæ oppido propinquabat*. Ils font dériver de là le mot flamand *Obertricht* et par abréviation *Obtricht*, et prétendent que tel a été autrefois le nom de Maestricht par opposition à Utrecht, appelé *Ondertricht*. Mais cette opinion est entièrement abandonnée de nos jours (2). On est d'accord qu'il faut lire *Tricesimæ oppidum* et entendre par là Xanten, petite ville sur le bord du Rhin qui porta le nom de *Tricesima* ou *Legio XXX Ulpia*.

Il y a une chose cependant que nous pouvons affirmer avec plus de certitude, c'est que Julien, qui a dû se rendre à Xanten par le chemin le plus court, a passé par Maestricht, afin de prendre à *Coriovallum* la chaussée de *Theudurum* qui mène directement par *Mederiacum* (Melick) et *Sablones* (Kloosterzandt) à *Tricesima*.

Le premier auteur qui nomme positivement Maestricht, et qui l'appelle une ville est saint Grégoire de Tours,

(1) *Am. Marcell.* XX, 10.

(2) Voyez un Article sur ce sujet dans le *Philologus, Zeitschrift für das Klassische Alterthum von Ernst von Leutsch* tome XXII.



auteur du VI[me] siècle. Dans son histoire des Francs on lit que »Saint Servais s'approchant de la ville de Maestricht, succomba à une légère fièvre; son corps fut lavé par les fidèles et enterré près de la route publique" (1). Dans son Traité de la gloire des confesseurs le même auteur dit, que Saint Servais était évêque de Maestricht dans le temps que les Huns envahissaient les Gaules, et qu'il fut enterré à proximité du pont de la route publique (2).

Il suit de ces deux passages qu'à cette époque Maestricht a dû etre une ville, car Grégoire de Tours n'aurait pas nommé *Urbem* un endroit peu considérable. Mais cette ville ne s'étendait pas alors jusqu'à l'église de St. Servais, lieu de sépulture du saint évêque; car du temps où ce saint vivait, il était rigoureusement défendu, dans tout l'empire romain, d'enterrer ou de brûler les morts dans l'enceinte des villes. La loi des douze tables avait déjà dit: *In urbe ne sepelito neve urito.* Le corps du Saint ne pouvait donc pas avoir été déposé dans l'intérieur de la forteresse; son tombeau devait se trouver hors de l'enceinte et à proximité de la voie publique, suivant l'usage établi pour la sépulture des Romains de distinction.

Ces notions historiques posées, nous allons décrire les découvertes d'antiquités qu'on a faites dans le sol de Maestricht, et il en résultera que cette ville, si peu connue dans

(1) Hic vero (S. Servatius) ad *urbem Trajectensem* accedens, modica pulsatus febre, recessit a corpore, ablutusque a fidelibus juxta ipsum aggerem publicum est sepultus. Lib. II. Cap. 5.

(2) De Glor. Conf. cap. 72. »Servatius vero *Trajectensis* episcopus, tempore Hunnorum, cum ad prærumpendas irrumperent Gallias, fuisse memoratur, qui sepultus refertur juxta ipsum pontem aggeris publici.

(3) Schayes (Histoire de l'architecture en Belgique, II p. 174) s'exprime donc peu exactement quand il dit que »Maestricht devint au VI[me] siècle un bourg populeux, mais ne fut compté au rang des villes qu'au VII[me] ou VIII[me] siècle."

l'histoire, a été au temps de la domination romaine un établissement très important.

Rue de Tongres: Dans le jardin du couvent actuel des RR. PP. Jésuites (1) on a trouvé au printemps de l'année 1861, en jetant les fondements du réfectoire, une quarantaine d'urnes et de poteries, provenant, à mon avis, ostensiblement de sépultures belgo-romaines. Le terrain de la découverte formait une éminence qui allait en diminuant vers la ville et qui a été en partie nivelée pour y assoir les nouveaux bâtiments. C'est dans une couche de sable, à un mètre et demi de profondeur, que reposait le dépôt funéraire. Le nombre de sépultures reconnues a été de vingt à trente. Les objets de cette découverte ont été déposés dans la collection d'antiquités du Séminaire de Kuilenburg, dans la province de Gueldre. Il ne nous a pas été donné de les voir; nous les décrivons d'après un dessin et les indications que M. le supérieur de cet institut a bien voulu nous envoyer (2) et nous observons que la forme des objets diffère quelque peu de ceux que nous avons recueillis dans les fouilles de Meerssen, Bergh et Houthem-St. Gerlach. A en juger d'après les dessins ils appartiennent à une époque plus récente que le haut-empire.

Ces objets sont :

1° Une *olla* en terre grise, fort grossière et pourvue d'une anse. Hauteur 0,13. Elle était vide.

2° Un plat en terre jaunâtre. Diamètre 0,17, hauteur 0,04.

3° Petite cruche en terre rouge, au goulot élargi; elle est brisée sous l'anse. Hauteur 0,12.

4° Vase bursiforme, très fin, en terre sigillée et orné de

(1) Ancien hôtel de M. le comte Vilain XIIII, à côté des casernes de la cavalerie.

(2) Nous avons déposé ces dessins au cabinet de la Société Hist. et Archéol. à Maestricht.

feuilles de lotus. Hauteur 0,17;. diamètre à l'ouverture 0,07, à la panse 0,13.

5° Cruche en terre grise, à une anse, et au goulot à large bord. Elle est remplie de sable et de fragments d'os. Hauteur 0,17.

6° Cruche en terre rouge, au goulot assez large, à une anse et au ventre gros. Hauteur 0,18.

7° Petit vase très élégant, en terre de Samos rouge foncée. Hauteur 0,10.

8° Petite cruche en terre blanche; hauteur 0,10.

9° Un bassin hémisphérique, en terre grossière de couleur grise. Hauteur 0,09, diamètre 0,18. Ce bassin est rempli de cendres et d'os calcinés.

10° Olla grossière, assez semblable au n° 1, mais de couleur foncée. Hauteur 0,13.

11° Beau vase en terre sigillée, ayant deux cercles en relief. Diamêtre à l'ouverture 0,13, à la base 0,06. Il ne porte pas de nom de potier. Un vase pareil, découvert dans les fouilles du Herkenbergh à Meerssen, portait le nom du portier AIISTIVI.M.; un autre exemplaire de cette forme se trouve dessiné dans *Noordbr. Oudheden* de M. Hermans pl. X. n° 4.

12° Une cruche en terre rouge, à grand col et à anse; hauteur 0,17.

13° Une très belle *lagena*. courte au col, à bec élégant et à la panse bien proportionnée. Hauteur 0,23. Elle est de couleur grise et d'un grain peu soigné. Pour la forme elle ressemble à celle que M. Schuermans à décrite dans les *Bulletins de la commission royale d'Archéologie de Belgique* tom. IV pl. III fig. 1.

14° Une emphore élégante, en terre fine, rougeâtre, mais très frêle. Hauteur 0,27.

La découverte de la rue de Tongres nous fait supposer

que ce lieu, ayant servi de cimetière, se trouvait à l'époque romaine hors de l'enceinte habitée.

Environs de l'église de St. Servais. On a trouvé en 1864, en creusant les fondements de la maison de M. l'avocat Eug. Van Oppen, située au sud-ouest de l'église de St. Jean, plusieurs poteries tumulaires d'origine romaine, dont quelques unes ont été cedées au musée de la Société arch. du duché du Limbourg (1). Ce sont :

1° Une urne cinéraire en terre blanche, mais ornée d'une couverte noire et de trois cercles à l'entour. Hauteur 0,10. Vase pareil chez Hermans, *Brabantsche Oudheden*, pl. IV, n° 6 et *Bulletins de la commission royale d'archéol. de Belgique* tome IV pl. 3 fig. 20. La nôtre contenait des cendres et des parcelles d'os.

2° Un petit pot en terre grossière et à anse. Hauteur 0,10.

3° Vase tubiforme à bosses et à fossettes, composé d'une terre très frèle et très légère. Il a une couleur noire et polie. Hauteur 0,18. Les vases de cette catégorie ne sont pas rares ; nous les avons retrouvés dans toutes les fouilles que nous avons pratiquées dans la province. Pour la forme, voyez Cochet, *La Normandie souterraine*, édition de 1855, pl. II N° 35 et 38.

4° Une petite boule en terre cuite, perforée, de la grandeur d'une noix, ayant servi au métier des fileuses comme peson de fuseau. Cet objet, qui porte les traces d'un feu violent, se trouvait peut-être sur le cadavre lors de la crémation. Il fait soupçonner une sépulture féminine.

— En fouillant en 1867 dans le jardin de Mr P. Hahmes, situé entre les cloîtres de St. Servais et le tribunal, les ouvriers trouvèrent une lampe romaine en terre cuite, avec le sigle de potier LCVPPI. Les marques CVPPI et

(1) Ce cadeau se trouve mentionné dans ces Publications, tome I, p. 362.

(C) VPPIVS ont été trouvées à Voorburg en Hollande (1). La lampe mentionnée se trouve au musée de notre Société.

—Du côté gauche de l'entrée du sud-est de l'église de Saint Servais se trouve encadré dans le mur le fragment d'un bas-relief en marbre blanc, très détérioré, mais appartenant à la bonne époque de l'art romain. Ce bas-relief, dessiné par M. Leemans (2) et décrit par lui et par M. van Heilerhoff (3), représente un jeune homme nu, dont la stature a environ cinquante centim. de hauteur. Il paraît porter sur l'épaule droite une poutre et passe près d'une colonne corinthienne, dont on reconnaît le fût cannelé ainsi que le basement. D'après l'opinion de M. Leemans ce bas-relief a fait partie d'un mausolée payen, originairement érigé dans les environs de la ville (4). Pour notre part nous croyons que ce monument funéraire ne peut venir que du voisinage immédiat; car les urnes cinéraires, trouvées à proximité, nous révèlent un cimetière romain, et Grégoire de Tours nous apprend que Saint Servais fut enterré dans ce lieu vers le IVme siècle.

— Un troisième monument que nous trouvons dans les environs de l'église de Saint Servais, est l'ancien hospice de ce nom. Comme ces sortes d'institutions ne sont très souvent que des haltes et des mutations romaines transformées, il est nécessaire, pour bien connaître le tracé des chaussées romaines, d'en indiquer la situation d'une manière aussi exacte que possible.

L'hospice de Saint Servais se trouvait à l'orient de l'abbaye de ce nom, entre la rue Large et celle dite *de Platiel-*

(1) SCHUERMANS, Sigles de potiers, p. 104.

(2) Oudheden van Maastricht, texte p. 37, pl. VI fig. 1.

(3) Annuaire de Maestricht de 1828, p. 133.

(4) Ce monument qui lors de la restauration de l'église en 1879 a séjourné pendant quelque temps à la cure, a été remis à sa place en 1880.

straat; il faisait face au *Vrijthof* et à l'église de St. Servais. »Nous pensons, dit M. Van Heilerhoff (1), que le local (primitif de cet hospice) servait anciennement de demeure aux commandants romains de la forteresse qui défendait le pont de la Meuse, et qu'il appartint dans la suite aux rois, qui y fixaient leur demeure chaque fois qu'ils se trouvaient à Maestricht. Il aura encore servi de pied-à-terre aux ancêtres et aux descendants de l'empereur Charlemagne, lorsqu'ils se rendaient dans les chefs-lieux des provinces pour y tenir leurs lits de justice (2). Dès le XII[me] siècle ce bâtiment n'apparaît plus que comme simple hospice. On y nourrit les voyageurs et les étrangers. Au siècle passé il était encore d'usage, pendant la quinzaine de la fête de St. Servais, d'y loger et d'y entretenir gratuitement chaque pélerin durant trois jours.

»Lorsqu'en 1821, après la démolition de cet hospice et de la chapelle attenante, on creusa le sol pour jeter les fondements du bâtiment actuel, on découvrit des murs d'un aspect très antique, et construits en grés à gros grains, dont on ne connaît aucune carrière aux environs; des assises de tours et des maçonneries de forme ronde entourées par une terre vaseuse, dans laquelle on trouva une grande quantité d'objets antiques; tels étaient des fragments de statues, dont plusieurs de plus d'une aune de dimension, représentant des parties de vêtements très bien drapés; des chapitaux de colonnes assez bien conservés, des cruches de terre cuite et d'autres poteries de toute espèce; des fers à cheval et beaucoup d'éperons, en grande partie consumés par la rouille; une rame entière et une grande quantité

(1) Annuaire de 1829, p. 106.

(2) Durant le moyen âge jusqu'à la fin du XV[me] siècle, l'évêque de Liége avait à Maestricht sa résidence *in hospitio dicto in den winckel*. Tous les actes de la Salle de Curange passés à Maestricht en présence de l'évêque sont datés de là.

de palissades en bois de chêne, dont plusieurs avec leurs traverses. Tout fait présumer que le terrain vaseux provenait d'un fossé rempli d'eau, qui anciennement avait entouré le chateau."

Si l'hospice, dont nous venons de parler, a eu une origine romaine, comme l'insinue M. van Heilerhoff (1), rien ne nous empêche de tirer les conclusions suivantes : d'abord que notre opinion en faisant passer la chaussée romaine à côté de l'église de St. Servais et par la Rue large (via regia) devient très probable. Ensuite que l'enceinte romaine de Maestricht a dû passer vers l'orient du Vrijthof, autour du ci-devant hospice de St. Servais, et enfin que le bâtiment qui servait de résidence au commandant de place, de *mansio* ou de *mutatio* pour la poste romaine, pour les voyageurs et les légionnaires, a dû se trouver sur le bord du fossé d'enceinte et près de l'entrée de la forteresse. Près de l'emplacement de l'hospice les ouvriers de la ville trouvèrent en 1868, lors de la pose des nouveaux égouts, dans le sous-sol de la rue une petite lampe en terre cuite avec le sigle SOLLVS
F.

On a trouvé la même marque à Aix-la-Chapelle, Neuss, Crefeldt et Nimègue (2), lieux qui au temps des Romains étaient tous reliés avec Maestricht par de grandes routes de communication. La lampe est en possession de M. Dumoulin, notaire à Maestricht.

Environs de la Salle de Spectacle. Ce bâtiment est l'ancienne église des Pères Jésuites dont le couvent et le collége se trouvèrent dans le voisinage. Lors de la sup-

(1) La description des fouilles de l'ancien hospice, faite par M. Van Heilerhoff, ne confirme pas son opinion, mais ne la contredit non plus. Il paraît que cet auteur était peu familiarisé avec l'archéologie romaine.

(2) SCHUERMANS, *Sigles etc.* p. 251.

pression de cet ordre célèbre à Maestricht en 1773, ces bien-fonds furent vendus et on y perça quelques années après de nouvelles rues, tant pour isoler la nouvelle salle de spectacle et de la prémunir contre le feu en cas d'incendie, que pour en faciliter l'accès et rendre la circulation des voitures moins dangereuse. Dans le jardin du couvent, on trouva les débris d'un petit bâtiment, que les Jésuites disaient avoir été une chapelle, dédiée à Saint Amand. Une rue déterrée en 1787, et qui semblait avoir abouti d'un côté à la *rue des chiens* et de l'autre à l'entrée méridionale de la Boucherie, passait près de cette chapelle.

Dans le courant de la dite année 1787 des ouvriers, en creusant près de là, le puits de la maison nº 97, trouvèrent, à la profondeur de douze pieds, des fragments d'ossements humains, parmi lesquels, ils remarquèrent une bague antique d'or pur et qui présentait une large ouverture de 20 millimètres de diamètre. Cette bague fut acquise par le savant abbé Chesquière et décrite dans les *Acta Sanctorum Belgii,* tome VI p. 29, en note. Son chaton est orné d'une croix acostée de deux branches de laurier, autour desquelles on lisait en caractères romains: HARI VIVAS △o ✠ STO.

Ghesquière qui se plaît à rattacher cette bague à la vie de St. Lambert émet l'opinion qu'elle avait vraisemblablement appartenu à Herisplindis ou Harisplindis, mère de cet évêque, et que cette femme pieuse pourrait bien l'avoir reçue de son fils ou de quelqu'autre illustre personnage, au jour anniversaire de sa naissance. Il traduit en conséquence la légende comme suit:

HARI(splindis) VIVAS D(omin)O (chri)STO. Herisplindis vivez dans le Christ, notre Seigneur (1).

Ghesquière base son explication sur une vieille tradition,

(1) Acta Sanctorum Belgii VI p. 29.

portant que le collége des Jésuites occupait l'emplacement de la demeure du père de St. Lambert, le comte Aper. Les Jésuites y montraient même une chambre où prétenduement St. Lambert devait être né.

Mais l'explication de Ghesquière, quoique très ingénieuse, supporte difficilement la critique. Et d'abord, elle est basée sur une tradition, qui elle même n'est peut-être qu'une supposition; ensuite la bague de Maestricht est évidemment tumulaire, car elle a été trouvée parmi les os d'un squelette; or, il n'est pas certain et nullement prouvé que la mère de St. Lambert ait été enterrée à Maestricht, a côté de sa demeure; on croit généralement qu'elle repose dans le tombeau de son mari, Aper, à St. Pierre; enfin les initiales du nom propre HARI peuvent se compléter par une foule d'autres noms francs comme *Haribertus*, *Harigerus*, *Hariculfa* etc. sans recourir à celui de *Harisplindis*.

Ces objections ne sont pas de nature, sans doute, à détruire tous les raisonnements de Ghesquière. Mais il y a des savants qui attribuent à l'emblême et à la légende un sens tout différent.

Les quatre premières lettres HARI indiqueraient selon eux l'époque de la donation de la bague, et constitueraient les initiales d'autant de mots qu'ils complètent ainsi :

Honorio, **A**rcadio, **R**omanorum **I**mperatoribus VIVAS △eO ☧ STO. C'est à dire : vis paisiblement sous les empereurs romains Honorius et Arcadius dans la foi du Christ, ton Dieu. Ainsi l'emblême de la légende rapellerait le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme et la destruction de la secte des Ariens, dont la réconciliation avec l'église s'est effectuée sous le règne de ces deux empereurs.

S'il fallait choisir entre ces deux versions nous n'hésiterions pas un instant à adopter l'explication de Ghesquière,

comme étant la plus naturelle et la plus conforme à la science archéologique.

La bague de Maestricht n'est pas romaine mais franque, comme il conste par sa rencontre sur un cadavre au milieu d'une ville et par sa conformité avec d'autres bagues d'origine franque (1). Des croix pareilles aux nôtres se rencontrent souvent sur les bagues et les anneaux tumulaires de ce peuple. Très souvent aussi les Francs y firent graver leur nom. M. Ed. Leblant (2) trouva dans une tombe chrétienne un anneau avec le chiffre VERANI; M. Drouet trouva dans un sarcophage en grés ferrifère, exhumé à Allonnes près du Mans, un anneau, portant le nom de LAONO BERGA, entourant une croix (3). A Vitry-le-Français M. Chabouillet trouva dans une tombe une bague portant au chaton les noms de BAVDVLFVS et HARICVLFA, dont le dernier rapelle même notre HARI.... de Maestricht (4).

Le vœu VIVAS, VIVAS IN CHRISTO etc. se lit fréquemment sur les objets usuels des Romains et des Francs dans les premiers siècles du christianisme. A l'exposition universelle de Paris en 1867, nous avons pu lire sur des coupes et des bagues anciennes VT(ere) F(elix), AVII (ave), VIVAS, AMO TE, VIVATIS, BIBÈ, REPLE, PETE, LVDE, DAMI etc. Sur un vase chrétien du IV[me] siècle, dans la collection des antiques de la bibliothèque impériale de Paris, on lit: VIVAS IN XP QVINTA (5).

---

(1) M. Schayes, Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin en Hainaut p. 4, pl. II fig. 10 décrit une bague en argent dont le chaton, portant la légende de WABUETVSVS, est encadré comme celle de Maestricht. Voyez en outre les dessins de bagues franques publiés par Cochet, Le tombeau de Childeric, I p. 377.

(2) Inscript. chrét. I p. 492.

(3) Ch. Drouet, Notice sur neuf tombeaux etc. Mans 1842.

(4) Revue Archéol. année VI p. 350. Cochet, *Tombeau de Childeric*, I p. 360.

(5) Chabouillet, Catalogue des camées etc. de la biblioth. imp. p. 471.

On le voit, les points de comparaison pour l'explication de la légende de l'anneau de Maestricht ne manquent pas. Nous la lisons donc comme suit :

HARI.... *VIVAS* Δ*(e)O* (ou Δ(omin)*O*) X(*ri*)STO (1). C'est à dire, *Hari.... vivez dans le christ, votre Dieu.* Nous sommes porté à croire que notre bague date du VII[me] siècle et qu'elle a appartenu à une personne distinguée et chrétienne de la race franque, enterrée à Maestricht dans un cimetière chrétien et dont le nom commençait par les lettres HARI ; qu'elle a pu servir d'anneau sigillaire, quoique les lettres de la légende ne se trouvent pas à rebours, comme sur nos types d'imprimerie, anomalie qui se rencontre fréquemment sur les cachets de cette époque. Mais nous croyons qu'il est nullement prouvé que cette illustre personne chrétienne s'appelait Harisplindis.

Rue de Notre-Dame. Vis-à-vis du transept de l'église de Notre-Dame, sous la maison de M. Herman Lodewick, on trouva vers le mois de juillet 1867, en creusant une cave, les vestiges d'une maison romaine. Nous y recueillîmes parmi le déblai une grande quantité de fragments de mobilier, comme des tuiles à rebords, des défenses de sangliers, des tessons d'une jatte, en terre de Samos, d'une cruche en terre rouge, et d'une têle en terre de pipe.

Les fondements de cette maison romaine, construits en pierres des carrières de Maestricht, petit appareil, portaient les vestiges d'un incendie violent; une grande quantité de charbons de bois gisaient sur le sol. Les ouvriers avaient déblayé les restes d'une chambre, dont l'aire était construite de ciment, pétri de tuiles cassées. Ces substructions se trouvaient à deux mètres sous le sol et étaient couvertes de terre meuble dans laquelle on a rencontré beaucoup

(1) La croix de la légende remplace probablement le X du monogramme *Christus.* Le D grec se rencontre très souvent pour le D latin.

d'ossements humains, provenant probablement du ci-devant cimetière de l'église de Notre-Dame.

Ces objets, dont M. Lodewick a fait cadeau au musée de notre Société, sont :

1° Le fragment d'un vase en terre sigillée, d'une beauté peu commune. C'est un bol ou compotoir à reliefs, orné d'une frise à oves, et de combattants armés de leurs boucliers.

2° La moitié d'un plat en terre de pipe fort tendre, mais sans couverte, ni ornements. Des vases pareils pour la forme ont été trouvés dans les fouilles de Rondenbosch, de Herkenbergh et à Bergh-Terblyt (1). Diamètre 0,18 cent.

3° Style à écrire en os, terminé d'un côté par une petite cuiller en forme de cure-oreille. Le style, dont la destination naturelle chez les Romains était de tracer des lettres sur des tablettes enduites de cire, était ordinairement fait de fer ou de bronze. Comme tel il jouait quelquefois un rôle sanglant dans les rixes. César, pour se défendre contre ses assassins, perça de son style le bras de l'un d'eux; l'empereur Claude se défiait tellement de ces instruments meurtriers, qu'il ne permettait pas qu'on se présentât devant lui avec la boîte à styles (2). Un certain Antyllus, dit Plutarque dans la vie des Gracques, fut blessé par un style, et nous lisons dans la vie de S. Cassien qu'il fut martyrisé à coups de styles par ses propres écoliers (3). Comme il était arrivé bien des accidents avec ces poinçons de fer et de cuivre, surtout parmi les étudiants, qui dans leurs querelles se battaient à coups de style, on abandonna peu à peu

(1) Voyez : *Publications* etc. *du Limb.* tome III p. 195 et 305.

(2) SUÉTON. *In Caes.* LXXXII ; *in Claud,* XV ; V. .

(3) MONTFAUCON. *Antiq. expliquées* III, p. 357. SCHUERMANS, *Exploration des Tumulus* de la Hesbaye, Bulletin des Comm. royales d'art et d'archéologie, tome III p. 305 et V pl. IV.



l'aïrain et on se servit d'os dans la fabrication de ces instruments. De là vient qu'un poëte satyrique a dit : *Vertamus aream in ceram, mucroneque aremus osseo.* Notre exemplaire pourrait donc être fabriqué après cette innovation.

4° Une cuiller ronde, ou spatule, en cuivre étamé, ayant probablement servi à puiser dans des vases à ouverture étroite des onguents, du miel ou de la graisse. Montfaucon range une spatule semblable à la nôtre parmi les styles à écrire, mais nous croyons que ce savant se trompe, de pareils instruments étant trop lourds pour servir de styles (1). La nôtre a une queue fort mince, longue de 0,14 centim.

5° Un fer à cheval de forme moderne et ordinaire, mais si petit qu'il semble être plus propre à des mulets qu'à des chevaux. Il est muni de six trous et de deux crampons dont l'un a une courbure plus longue que l'autre. Les estampilles pour faire les trous ont dû repousser le métal sur le bord extérieur, de manière à former une ligne ondulée. Je ne saurais assurer avec certitude si ce fer à cheval a été recueilli au milieu des objets romains, ou s'il se trouvait dans une couche supérieure. Les fers de cheval ordinaires des Romains n'avaient pas la forme de nos fers modernes. C'étaient des espèces de sandales qui s'attachaient avec des courroies aux pieds du cheval, comme l'indique Pline et d'autres auteurs latins. Cependant nous croyons que les fers, ayant la forme moderne, ont été connus aussi à l'époque romaine. Quelques auteurs (2) le nient formellement (3). D'autres, comme M. de Bonstetten,

(1) Montfaucon, *L'Antiq expliquée* tome III p. 356.

(2) Cochet, *Le tombeau de Chilperic*, I p. 158.

(3) Dans le moyen-âge les fers à cheval étaient de la même forme qu'aujourd'hui. Le vieux poème flamand *Reynart de Voss*, que M. Willems rapporte vers le XIIme siècle le dit expressément : »(Die merrie) heeft haren voet verdragen
»Die wel met ijser was beslagen
»Al niwe, met hoefnagelen ses.

croyent que l'usage des fers à clous n'a été introduit que tard chez les Romains (1).

6° Quatre défenses de sanglier ou de cochon. La viande de sanglier et de porc domestique semble avoir été la nourriture ordinaire des Romains et des Francs, comme il l'est encore de nos jours de la classe ouvrière dans notre province. On ne fouille guère de villas romaines sans y rencontrer des dents ou des os de cochon ou de sanglier. M. Schuermans en trouva dans les substructions de *Hemelrijk* à Walsbetz, des *Gallosies* à Avernas-le-Bauduin, de *Weyerbampt* à Montenaken etc. (2). Nous-même en déblayâmes à Rondenbosch et à Herkenbergh, au Ravensbosch, à Fouron-le-Comte, au Backerbosch etc. Ce qui distingue nos défenses de Maestricht c'est qu'elles sont raccourcies et polies par le frottement. D'après Pline (3) les Romains avaient coûtume de polir et de préparer le papyrus au moyen d'une dent ou d'une écaille. De là vient l'expression de *charta dentata*, pour désigner du papier bien lisse. Cicéron emploie cette expression dans une lettre à son frère Quintus (4). Il est donc probable que les défenses trouvées par nous ont été des instruments pour polir.

7° Deux monnaies que notre ami, M. le notaire Dumoulin, a déterminé comme suit :

a. Moyen bronze d'Auguste (de 43 avant J. Chr. jusqu'à 14 après J. Chr.)

Avers buste à droite; la légende effacée portait probablement DIVVS AVGVSTVS PATER.

Revers: Un autel cantonné des lettres S. C.

---

(1) De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, pl. IV fig. 13.

(2) Schuermans, *Exploration des tumulus de la Hesbaye*, Bulletin des Comm. royales d'art et d'archéologie, tome II, III, IV et V passim.

(3) Plinii. *Hist. Nat.* XII, 25.

(4) *Epist. lib.* II, 15.

b. Moyen bronze de Trajan (98—117).

Avers: IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Tête laurée à droite.

Revers: TR. POT. COS. II. PP. Victoire marchant à gauche, tenant de la main droite un bouclier sur lequel S. P. Dans le champ, S. C.

8° Le fond d'une petite fiole très-élégante, orné de rainures.

9° Andouillers de cerf, surface granulée. Base et andouillers d'un bois de renne, surface lisse. Ces deux objets dont les parties supérieures sont sciées ont été déterminés par feu M. le docteur Spring de Liége. Comme on trouve des bois de cerf dans presque toutes les substructions romaines de nos environs, il est à présumer que ces animaux étaient alors fort nombreux dans notre patrie. On ne peut pas dire la même chose de la renne; cet animal qui est de nos jours relégué dans les régions glaciales du nord, se trouvait acclimaté en Belgique vers l'époque de la pierre et du bronze, comme les récentes découvertes viennent de le prouver; mais plus tard il disparut peu à peu. La découvetre faite à Maestricht semble en indiquer la présence dans le Limbourg jusqu'au temps de l'empereur Trajan. On sait que de la corne de cerf et de renne nos ancêtres fabriquèrent des manches de couteaux et des instruments de ménage. Un deuxième exemplaire de corne de renne a été trouvé quelques jours plus tard dans les mêmes substructions (1).

Église de Notre-Dame. Vers l'année 1838 on a découvert dans le jardin des cloîtres de Notre-Dame des traces

---

(1) La renne, *cervus tarandus*, semble être indiquée par César. *De Bello Gall.* VI, 26, comme vivant dans les forêts Hercyniennes, et par Pline *Hist. nat.* VIII, 52, comme un animal du pays des Scytes V. Sloet van de Beele *van Als*, p. 31, et Winckler, *De mensch voor de geschiedenis*, p. 310.

de substructions romaines. M. J. van Heilerhoff déclare dans une lettre à M. Leemans (1) que, lors de la construction de conduits pour l'écoulement de l'eau des gouttières, on y trouva, à 1,50 mètres sous le sol, une grosse couche de ciment rougeâtre, composée de chaux et de tuiles concassées, pareille à celle des bains romains de la rue du Bâton.

— Il existe encore de nos jours dans la crypte de l'église de Notre-Dame un petit autel, ou monument funéraire, d'origine romaine. C'est une pierre de grés blanc, ayant à peu près un mètre de hauteur. Elle n'a pas d'inscription et paraît n'en avoir jamais eu. C'est probablement un objet de commerce. Nous avons décrit cet autel dans les *Publ.* etc. *du Limbourg* (2).

Environs de l'église de Notre Dame. »Nous savons avec certitude, dit Van Heilerhoff, qu'un petit temple dédié à Apollon existait encore au commencement du siècle passé, non loin de l'église de Notre-Dame, à l'endroit ou se trouve actuellement le bâtiment qui, jusqu'en 1794, a servi de poids public pour les laines. Plusieurs manuscrits conservés par des amateurs d'antiquités de Maestricht, comme aussi la relation inédite d'un voyage fait en 1717 dans les Pays-Bas par Mathieu Brouwerius à Nideck, parlent de ce monument. Aucun ne le décrit assez exactement pour nous en donner une idée nette; toutefois il est connu que c'était une petite rotonde en pierre, ornée de colonnes et de sculptures, éclairée par une seule ouverture circulaire, à travers laquelle se dégageait la fumée des sacrifices. Au moment où Brouwerius a visité ce temple, l'autel était encore debout; il se trou-

(1) *Rom. Oudheden te Maastricht*, p. 51.

(2) *Publ.* etc. *du Limb.* XIV, p. 334.

vait précisément au centre et au-dessous de l'ouverture. Ce monument était alors enfoncé en terre; il fallait descendre trois marches pour y entrer, ce qui doit être attribué à un exhaussement postérieur du sol qui l'environnait, les Romains étant dans l'habitude de construire les bâtiments de ce genre sur des socles ou soubassements élevés." Il fut détruit en l'année 1721 (1).

Rue du Bâton. Au printemps de l'année 1840 eut lieu une découverte importante d'antiquités romaines dans la rue du Bâton *(Stokstraat)*. En construisant une nouvelle cave dans la maison de M. Rutten, brasseur, sise à 80 ou 90 mètres de la Meuse et à 110 mètres au nord-ouest de l'église de Notre Dame les ouvriers mirent au jour les ruines d'une habitation romaine, ayant ses chambres, ses salles à bains, ses colonnettes à hypocauste et son chauffoir (2). Les murs de ce bâtiment, épais de 0,85 étaient construits en petit appareil, dont les pierres, d'une grosseur de 0,12 à 0,14, consistaient selon M. Leemans en tuf grossier, de couleur grise et contenant de la chaux (3). Les murs intérieurs étaient en briques superposées.

Le chauffoir (*præfurnium*) se trouvait à l'est et était large de 0,60; on y trouva un fragment de la grille et des charbons de bois. Le pavé de deux salles était soutenu par des colonnettes d'hypocauste d'une hauteur de 0,84, se trouvant à une distance de 0,40 et 0,43 l'une de l'autre. Ces colonnettes étaient de forme ronde dans une salle, et car-

---

(1) *Annuaire du Limbourg* pour 1825 p. 101.

(2) M. Schayes dans son Histoire de l'architecture en Belgique, tome I, p. 106, met en doute l'opinion de M. Leemans, concernant la trouvaille de bains à Maestricht. »La ruine romaine dit-il que M. Leemans a prise pour un bain romain, a pu fort bien être tout simplement l'hypocauste d'un grand édifice public ou privé".

(3) Probablement des pierres de tuf des carrières de Maestricht.

rées dans l'autre. Afin de soutenir mieux le plafond, toutes étaient couronnées de grands carreaux.

Deux chambres de la maison avaient des calorifères à part. C'étaient des tuyaux de terre cuite, attachés avec des crampons de fer au mur et conduisant la chaleur, développée dans le sous-sol, par le reste de la maison. Ces tubes étaient ménagés dans le mur et couverts de chaux.

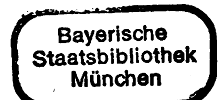
Parmi les objets trouvés dans cette habitation de l'époque romaine nous remarquons:

1° Des fragments ouvrès de bois de cerf, probablement destinés à la confection de manches de couteaux, de sabres etc. On en trouva qui étaient applatis d'un côté et perforés d'un trou; d'autres étaient sciés à 0,11 centimètres. Dans l'une de ces cornes était gravée une figure humaine, accompagnée d'une inscription en lettres cursives, que M. Leemans a lu *DNAR*.

Notre savant compatriote croit devoir rapporter ces bois de cerf à une époque plus rapprochée de nous que le reste de la trouvaille; il les attribue aux Francs, bien que les fouilles n'aient pas positivement révélé d'autres ustensils de ce peuple. La circonstance que les autres objets romains se trouvèrent à 0,60 centimètres plus bas ne me paraît par concluante. Toujours est-il que les substructions romaines de nos contrées, presque toutes, ont fourni des bois de cerfs, témoin les fouilles de *Weyerbampt* à Montenaken (1), de *Hèmelryk* à Walsbetz (2), de *Herkenbergh* à Meerssen et de la rue de Notre-Dame à Maestricht. En conséquence nous croyons que l'explication du mot DNAR par *Dominus Noster ARnoldus* est trop vague et partant difficile à admettre.

(1) H. SCHUERMANS *Explorations des Tumules de la Hesbaye* (tirés à part) p 330.

(2) Ibid. 359. Voyez aussi ce qu'en dit M. COCHET: *Normandie souterraine* p. 376—378.



Au reste M. Leemans en, émettant cette hypothèse, fait toutes ses réserves.

2° Un fragment de bas-relief de calcaire blanc, représentant une femme debout.

3° Deux bases de colonnes de la même pierre.

4° Une statuette sans tête, représentant un homme nu, tenant d'une main une cruche et de l'autre une patère.

5° Une hure de sanglier en bronze, portant des traces de dorure et ayant un anneau dans le museau. C'est un objet d'art assez bien soigné.

6° Une perle en verre vert.

7° Un peigne en corne.

8° Des aiguilles en os et en bronze.

9° Fragment d'un bracelet en verre.

10° Une boucle en cuivre.

11° Un vase tubiforme de terre noire.

12° Une assiette en terre de Samos.

13° Un mortier à piler les aliments, de terre sigillée; c'est un de ces vases qui ordinairement sont pourvus d'un bec en forme de tête de lion.

14° Une patére de terre samienne, ornée vers le milieu d'un cercle de hachures.

15° Du fer fondu, du cuivre, de l'étain, du plomb, du verre, des os de différents animeaux, des défenses de sanglier, des tuiles à rebord, des imbrices, des fragments de plafond peint, une amphore, des pierres à aiguiser, des pointes de javelot en os etc.

16° On trouva des monnaies des empereurs Trajan, Antonin-le-pieux, Marc-Aurèle, Valérien, Maxence, Constant-Chlore et Constantin. Cette dernière monnaie prouve que la maison romaine de la rue du Bâton existait encore au commencement du IVme siècle. Les grands tas de cendre et de

charbons de bois que l'on y a extraits nous indiquent qu'elle a été détruite par un violent incendie.

D'après M. Leemans l'hypocauste de la rue du Bâton existait déjà du temps de l'empereur Trajan; les plus anciennes monnaies trouvées datent du IIme siècle. Une des chambres avait été construite après que l'autre avait déjà longtemps été en usage, ce qui résultait clairement de sa structure.

La plupart des objets, trouvés dans les substructions de la rue de Bâton, ont été déposés à la maison de ville de Maestricht; d'autres ont été transportés au musée de Leyde, d'autres ont été acquis pour le musée de Bruxelles.

Rue de Bruxelles. Lors de la démolition de la porte de Bruxelles on trouva sous les fondements une petite bouteille bursiforme, à long col, de couleur verte. Hauteur 7 centimètres.

Rue du petit fossé. On y trouva en 1865 à plus d'un mètre sous le sol une monnaie romaine.

Rue des Juifs. Une trouvaille de monnaies romaines fut faite, vers la seconde moitié du siècle passé, non loin de l'emplacement de l'ancien couvent des Augustins. C'étaient des monnaies de cuivre et d'argent, dont la plus grande partie avait été frappée sous le règne de Trajan (1).

Rue du Bouc. Lorsque vers le milieu du XVme siècle on jeta les fondements d'une chapelle latérale près de l'église des Augustins, les ouvriers trouvèrent une telle quantité de monnaies, d'origine romaine, que les nouvelles bâtisses s'en ressentirent par la splendeur de leur exécution (2).

Rue de Bois-le-Duc. On a trouvé, en 1865, rue de Bois-le-Duc, dans les fondements du ci-devant couvent des Pénitentes, des tessons d'urnes sépulcrales et des monnaies

(1) *Annuaire de Maestricht* pour 1830, p. 130.

(2) HERBENUS, *De Trajecto instaurato*, p. 2.

romaines. Un signe bien évident que cette rue se trouvait hors de l'enceinte romaine. Le musée de la Société d'Archéologie possède une petite lampe en terre cuite qu'on dit provenir du même endroit. Nous avons montré cet objet à un de nos amis, homme très versé dans l'art de la céramique romaine, qui nous affirme que la provenance de la lampe en question lui semble suspecte; il y croit voir une antiquité moderne. Cette lampe, très plate, est ornée d'un homme, portant un vase ; sous le culot elle est marquée: OF. MACC. Le sigle figulin OF. MACCA a été trouvé fréquemment en France et en Angleterre (1).

On trouva près de la porte de Bois-le-duc, lors de la construction du canal, en 1823, une figure représentant une brébis; elle est creuse, et l'on distingue très bien les traces des incrustations en argent sur toute les parties du corps de la bête, comme si l'artiste avait voulu désigner la laine par des filaments d'argent. Bronze. On y trouva encore une clef bien conservée, ainsi qu'un style dont l'un des bouts est travaillé en forme de cuiller à moëlle, et trois agraphes incrustées d'argent (2).

LE PONT DE LA MEUSE.

La Meuse en aval de Maestricht jusqu'à Nimègue coule à travers un pays plat et uniforme, tandisque depuis Maestricht jusqu'au delà de Liége et de Namur elle est bordée de chaînes de montagnes qui encaissent fortement ses eaux et en devaient faire le passage fort difficile dans les temps anciens, oú les moyens de transport étaient rares et coûteux. Nous pensons donc que la plupart des peuples de la Germanie, qui, d'après les commentaires de

(1) Voyer H. SCHUERMANS, *Sigles figulins*, p. 159.
(2) Catal. de la vente de Renesse en 1836, p. 11.

César, passèrent le Rhin pour envahir la Gaule, ont dû passer la Meuse en aval de Maestricht. Cette hypothèse nous parait d'autant plus probable que ces peuples étaient suivis d'un train nombreux de chariots, de bagages, de bestiaux, d'enfants et de femmes, et que de l'autre côté du fleuve s'ouvrait la riche pleine de la Hesbaye, du Brabant et des Flandres, où nul obstacle de terrain n'arrêtait leur marche et où ils rencontrèrent dans les Eburons, les Aduatiques les Nerviens des frères de race qui les avaient précédés dans l'émigration.

Cette marche des Germains par la route de Maestricht est restée visible de nos jours dans la position géographique des deux races qui peuplent la Belgique actuelle. On voit en effet que les Wallons, demeurant en amont de Maestricht, derrière les rochers de la Meuse, appartiennent à la race celtique et primitive; les conséquences de l'invasion germaine ne se font presque pas sentir chez eux. Mais en aval de cette ville, où commence la pleine, où le passage de la Meuse est commode, nous retrouvons le flamand qui se distingue par la langue et le caractère germains (1).

Ce fut par le même itinéraire de Maestricht qu'a dû passer César quand il refoula ces barbares dans leurs territoires ou qu'il voulut se rendre dans la basse Germanie. Ses successeurs établirent dans ce pays une route militaire et munirent le passage de la Meuse par un pont et des

---

(1) Dans la supposition de ceux, qui avec l'empereur Napoléon, placent le camp d'Atuatuca à Tongres, il faut que les Sicambres aient passé la Meuse à Maestricht, soit sur un pont, soit sur des radeaux. Ils étaient aux environs de cette localité, quand un prisonnier de guerre leur conseilla d'aller piller le camp romain qui n'était éloigné que de trois lieues, César, *De bello gallico*, libr. IV. Voyez sur cette intéressante question une notice du colonel de Cohausen, Jahrbucher des Vereins etc. im Rheinlande XLIII.



fortifications, qui prirent le nom de *Pons Mosæ*, *Trajectum*, *Tricht* et *Maestricht*.

Le pont de la Meuse n'est cité qu'une seule fois par un auteur ancien. C'est Tracite qui en parle à l'occasion d'un combat qui eut lieu près de la Meuse entre Claudius Civilis et le général romain Claudius Labeo (1). Cependant il y a des archéologues qui pensent que le récit de Tacite pourrait également s'appliquer à d'autres passages de la Meuse, comme ceux de Liége ou de Visé (2); mais ces suppositions perdent toute valeur, quand on considère que l'ancienneté des deux passages cités n'est pas prouvée, tandis que celui de Maestricht est hors de doute; le pont s'y trouvait sur la grande chaussée de Paris à Cologne; les armées y passaient et repassaient continuellement; le gouvernement des empereurs d'occident, comme unique et véritable possesseur de ce pont, y percevait des droits de passage, et se chargea des frais d'entretien.

Il y a quelques années, un de nos amis de Belgique, M. Caumartin, eut l'obligeance de nous exposer ses doutes sur la véracité de l'opinion de ceux qui placent à Maestricht le pont et le passage de la Meuse, dont parle Tacite. M. Caumartin préfère l'opinion d'après laquelle l'emplacement de ce pont doit être cherché à Visé. Il appuie sa thèse sur le mot *défilé*, qui a été employé par Burnouf dans sa traduction de Tacite. »Je vous le demande dit-il où trouver l'apparence d'un défilé dans la grande plaine, unie comme la main, qui s'étend de Wyck jusque bien au delà d'Amby?" Notre réponse à cette objection est bien facile. Tacite n'emploit pas le mot défilé qui suppose des montagnes, mais parle d'un passage étroit quelconque: *pugnabatur in*

(1) *Taciti Histor.* IV 66.

(2) CAUMARTIN. *Le pons Mosæ de Tacite*, dans les *Publ.* etc. *du Limb.* XI p. 220—228.

angustiis. Or il existe encore de nos jours des terrains marécageux entre Meerssen et Amby, où en hivers et dans les temps pluvieux on ne peut pas circuler; le seul passage libre alors est la grand' route, le reste étant inondé et bourbeux. Si de nos jours donc, où le drainage est appliqué partout, on trouve des marais et des terrains inondés entre Meerssen et Maestricht, que doit-on penser de l'état de ces lieux à l'époque romaine? Mais acceptons un moment le mot *défilé* employé par Burnouf, comme traduction véritable du mot *in angustiis*, employé par Tacite; alors nous croyons qu'il n'est pas encore nécessaire d'abandonner l'hypothèse de ceux qui placent le pont de la Meuse à Maestricht. Car il est parfaitement établi que la route militaire de Juliers à Maestricht passe à une bonne lieu de cette dernière ville, avant d'aboutir à la plaine d'Amby, par la vallée de la Geule, qui est un défilé véritable, aussi véritable même que tous ceux que M. Caumartin peut nous désigner aux environs de Visé.

C'est aux XII[me] siècle que le pont de Maestricht a été cédé au chapitre de St. Servais par l'empereur Conrard II. Le diplome de cette cession, rédigé à Maestricht en 1139, est conservé religieusement aux archives de l'église de St. Servais.

L'ancien pont qui se trouvait toujours sur la route romaine près de la porte de Notre-Dame, s'étant rompu en 1275, au moment où une procession de la ville y venait de passer, il fut démoli et le chapître, d'accord avec le magistrat, établit le nouveau pont vers le milieu de la ville, où il existe encore de nos jours.

M. van Heylerhoff discute longuement, dans l'Annuaire de la province du Limbourg, sur les matériaux et la structure du pont romain de Maestricht (1). Nous croyons avec lui que

(1) Annuaire de 1826 p. 101.

la chaussée de Tongres à Cologne était une des routes les plus importantes de la Gaule belgique, et que par conséquent les deux rives de la Meuse ont été réunies par les Romains au moyen d'un pont, dont la solidité dût répondre à l'importance des communications. Mais pour bien discuter les matériaux dont il a été construit il n'y a qu'un moyen, c'est celui de sonder le lit de la Meuse et les deux rives, en explorant les fondements primitifs et les restes des piliers, ce qui n'a pas encore eu lieu jusqu'ici (1).

La porte de Notre-Dame: En 1868 lors de la démolition des remparts de la ville de Maestricht le gouvernement Néerlandais fit opérer quelques fouilles près de la porte de Notre-Dame, afin de trouver les vestiges de l'ancienne porte romaine qui avait servi d'entrée sur le pont mentionné par Tacite. M. Victor de Stuers, qui a été présent à ces fouilles en a rendu compte en ces termes, dans le Courrier de la Meuse du 26 Juillet 1868: »La porte de Notre-Dame a toujours été signalée comme la plus ancienne de celles qui servent encore de nos jours à la circulation. Elle s'appelait anciennement *Kassey-poort*, (porte de la Chaussée) et *Koningspoort*, *Porta regia*, (porte royale), nom qui lui venait de ce qu'elle se trouvait sur la grand' route de Tongres à Cologne. Cette route traversait la Meuse, en cet endroit, sur le pont auquel Maestricht doit son origine. La tradition conservée par plusieurs chroniqueurs ajoutait que les remparts de ce côté de la ville avaient été construits sur les fondements de ceux élevés par les Romains.

»L'occasion de vérifier ces assertions s'est présentée tout

---

(1) Voyez sur le pont de Maestricht: *Annuaire du Limbourg* de 1826 p. 95. — *Archives du pont de Maestricht*, Annales de l'académie d'archéologie de Belgiq. tome X p. 165. *Opkomst en voortgang der stad Maastricht*. Publications etc. du Limbourg II p. 33. *Eene of twee bruggen te Maastricht*, Ibid p. 413.

naturellement, lorsqu'au mois de juin dernier on a opéré la démolition d'une moitié de la porte Notre-Dame. Aussi le gouvernement a-t-il ouvert un crédit destiné à y faire des fouilles sous la direction de M. le Dr C. Leemans, président de la commission Archéologique de l'Académie royale des Sciences. Ces fouilles, qui ont pleinement répondu à ce qu'on en attendait, nous permettent de refaire l'histoire de la porte en question.

»A 3 mètres au-dessous du niveau actuel se trouve la voie romaine, formée de gros cailloux juxtaposés avec soin et sur lesquels s'est trouvé anciennement un gravier fin. A l'endroit où elle traverse les murs de la ville, deux gros piliers carrés en pierre calcaire, faisant saillie sur la direction des remparts, indiquent la porte romaine. Ces piliers sur lesquels reposait le cintre de la porte sont d'un travail extrêmement soigné; la distance qui les sépare est fort courte et les chars qui ont passé par là n'ont pas eu trop d'espace; aussi leurs essieux ont-ils creusé petit-à-petit de profondes entailles dans les deux pieds droits.

»Sous la porte le sol est couvert de grandes dalles de pierre calcaire, lesquelles, quoique de forme irrégulière, sont parfaitement ajustées et solidement fixées au moyen de coins en fer enfoncés dans les joints. Pour l'écoulement des eaux on a taillé dans ces dalles deux petites rigoles qui, au milieu de la porte, se réunissent en une seule.

»Des recherches faites vers le Nord, immédiatement à côté de la porte romaine, afin de savoir si elle était double ou triple, ont démontré que, du moins de ce côté, le rempart n'avait point d'autre issue.

»Enfin on a trouvé, mais à une profondeur peu considérable, une petite monnaie de cuivre romaine, probablement de Dioclétien.

»Il est difficile de préciser l'époque de la construction de cette porte romaine: en admettant qu'elle ait été construite en même temps que la route, elle remonterait à l'an 12 avant J. C. Mais il est possible aussi qu'elle ait été rebâtie depuis par les Romains eux-mêmes.

»Ce qui est certain, c'est qu'elle a servi longtemps à la circulation et qu'on l'a même conservée lorsque les nécessités d'une bonne défense de la ville ont fait renouveler les remparts. Il est impossible de dire l'époque exacte à laquelle a été construite cette nouvelle enceinte qui enveloppait la ville avant sa dernière extension au XIII[e] siècle, et qui forme encore actuellement le rempart depuis le *Visschermaas* jusqu'à la *porte d'Enfer*. Les matériaux qu'on y a employés et la manière de bâtir prouvent que cette muraille date du temps où l'on a édifié une partie des églises de Notre Dame et de St. Servais: mais l'origine de ces monuments n'est pas non plus bien connue, et tout ce qu'on peut dire, c'est que le rempart Notre-Dame est antérieur au XI[e] siècle.

»Lors de sa construction on a voulu augmenter la force de la porte en y plaçant une tour faisant saillie et défendant par conséquent les murailles adjacentes. Le plan de cette tour est un carré irrégulier, car les côtés qui relient sa façade aux murailles de la ville forment avec celles-ci un angle obtus. Comme elle s'avance de plus de trois mètres sur la direction du rempart, elle enveloppe entièrement la porte romaine, qui est devenue porte intérieure, tandis qu'une nouvelle entrée est ménagée devant elle dans la façade de la tour. Une immense arche en décharge soutient la maçonnerie, (1), qui est formée intérieurement de

(1) Plusieurs auteurs ont supposé que cette voûte a été ouverte à l'origine; c'est une erreur: elle n'a jamais servi qu'à décharger la porte plus basse et plus étroite qui servait à la circulation.

morceaux de silex reliés par du ciment coulé, fort dur et extérieurement d'un revêtement de blocs irréguliers de pierre de sable schisteuse.

»Cette tour portait un étage en encorbellement, muni de crénaux, et couvert d'une immense toiture. Un escalier ménagé dans le côté situé au nord, y conduisait.

»Enfin la voie romaine avait déjà été exhaussée de près d'un demi-mètre, de sorte qu'un nouveau pavé dût être placé sur ce niveau.

»L'exhaussement continuant, on fut obligé, après un certain temps, d'enlever la voûte couvrant la porte romaine intérieure, et de construire dans la façade une nouvelle porte extérieure, dont le sol s'élevait à 1,65 mètre au-dessus de la voie primitive.

»C'est ainsi que nous trouvons la tour sur une gravure du XVIe siècle, et c'est à peu près dans la même état que beaucoup de nos concitoyens l'ont connue avant 1847. Seulement à cette époque l'étage avait disparu en partie et le sol s'était exhaussé au point de rendre le passage fort difficile. Aussi lors de la construction du canal latéral, a-t-on remplacé l'ancienne porte par celle qu'on vient de démolir. Son établissement avait nécessité la destruction de la grande voûte en décharge dont, dans les derniers temps, on ne voyait plus que la naissance: en même temps la voûte qui avait porté l'étage fut enlevée et remplacée par une autre beaucoup moins large.

»On voit dans le rempart qui s'étend vers le Nord, plusieurs petites portes murées: c'étaient des issues appartenant aux maisons qui s'appuyaient contre les murs de la ville; elles furent supprimées au XVe siècle.

»Quant aux ouvrages de défense *extérieurs*, la proximité de la Meuse les a toujours rendus impossibles et inutiles. Cependant, à la fin du XVe siècle, on éleva au devant de

la porte un ravelin de dimensions très restreintes: on peut se faire une idée de ses proportions, en regardant le petit ouvrage en pierre de sable qui se trouve encore devant la tour *de vijf koppen* et qui date à peu près de la même époque. Aujourd'hui la porte n'était plus défendue que par un tambour garni de meurtrières."

De son côté le Dr Leemans a rendu compte des fouilles opérées à la porte Notre-Dame, dans son *rapport* à l'Académie Royale des Sciences (1). Nous en donnons la traduction :

»Dans les derniers temps la porte Notre-Dame n'offrait rien de remarquable. Anciennement elle consistait en un arc assez élevé et très-large, qui ouvrait un passage à travers le mur d'enceinte. Lorsqu'on éleva un rempart en terre contre le côté intérieur de cette muraille, on mura en partie l'ancienne porte, en ménageant une porte plus petite, également couverte par un arc, et surmontée d'un parapet.

»C'est ainsi qu'était la porte, lorsqu'on creusa en 1848 le canal entre Liége et Maestricht et qu'en prolongeant ce canal le long de la Meuse, on éleva le niveau du terrain devant la porte. On crut devoir hausser également l'entrée même; on démolit entièrement l'ancien arc, et une nouvelle porte fut édifiée avec les débris d'une autre porte, la *Batpoort*, qui venait d'être démolie pour la construction du canal; cette nouvelle porte était formée de pierres de taille, travaillées en facettes, et sa destruction était désirable au point de vue archéologique et architectural.

»Mais ce qui rendait cet emplacement particulièrement

---

(1) Verslag van de Commissie der Koninklijke Akademie van wetenschappen tot het opsporen, het behoud en het bekend maken van de overblijfsels der Vaderlandsche kunst uit vroegere tijden 1868—69. Jaarboek van 1869.

remarquable, c'était la grande probabilité que le terrain pouvait renfermer des restes de la grande voie romaine, qui partant de Tongres, traversait la Meuse pour aller à Juliers et Cologne.

»Il fallait bien chercher en cet endroit, où jusqu'à la fin du 13[e] siècle un pont reliait les deux rives, le passage de la rivière et le *pons Mosaè* de Tacite.

»La porte Notre-Dame s'appelait anciennement la *Konings-poort*, et elle devait probablement cette appellation à la grande route romaine, dont la direction peut être fixée avec grande probabilité à Wyck au moyen de la *hooge brugstraat* et de nombreux restes d'origine romaine, trouvés sous le sol dans son voisinage immédiat.

»Sur la rive gauche, celle de Maestricht, on avait il y a quelques années, découvert non loin de la porte Notre-Dame, dans la ville, à une profondeur assez grande des traces de la voie romaine. On ignore si l'on en a également trouvé à l'occasion des travaux du canal à l'extérieur de la porte, entre celle-ci et l'emplacement de l'ancien pont; mais il n'est pas invraisemblable que ce fut lors de ces travaux, ou peut-être antérieurement lors de quelque changement opéré à l'ancienne porte, que l'on mit au jour un pavage en cailloux, qui se trouvait à une profondeur de 2 mètres sous le sol, exhaussé depuis d'un mètre, fait dont il est fait mention dans certaines correspondances du temps.

»L'occasion qu'offrait maintenant la démolition de la porte édifiée en 1849, semblait trop favorable à des recherches déterminées pour que la commission hésitât à demander l'intervention du Ministre de l'Intérieur auprès du Ministre des Finances, pour demander une exploration des fondements et l'examen des restes de l'époque romaine que les fouilles pouvaient mettre au jour. Le Ministre des Finances prit bientôt une décision favorable, et accorda un subside

de *f* 400 pour opérer les fouilles, à condition que ce travail serait confié à l'entrepreneur de la démolition de la porte et exécuté sous la direction de l'ingénieur, chargé du démantèlement; il exprima en outre l'espoir qu'un des membres de la Commission assistât aux fouilles et donnât les avis nécessaires.

»Cette mission fut confiée au membre de la Commission, Mr. Leemans, qui il y a de longues années s'etait occupé d'un façon spéciale des antiquités romaines de Maestricht, de la direction de l'ancienne voie romaine et de l'endroit du passage de la Meuse.

»Les fouilles donnèrent des résultats très-importants. A une profondeur de plus de 4 mètres sous le sol, qui dans les dernières années avait été considérablement exhaussé, on trouva l'ancienne voie, très-probablement celle de la porte existant pendant la période romaine, ainsi que deux grands pieds-droits formés d'assises en grandes pierres taillées, qui existaient jusqu'à une hauteur d'environ 2 mètres. Le pavage du passage consistait également en dalles taillées polygones, qui selon la méthode romaine étaient fixées aux angles au moyen de forts crampons en fer à grosses têtes. La tête d'un de ces crampons se trouvait encore fixée à sa place. Dans le dallage on avait creusé une rigole peu profonde, destinée probablement à faciliter l'écoulement des eaux. Le passage était assez étroit, de sorte qu'il n'y avait pas beaucoup plus d'espace qu'il n'en fallait pour une voiture ordinaire. C'est à ces dimensions restreintes qu'il faut attribuer les échancrures assez profondes visibles dans les deux pieds-droits de la porte et occasionnées par le frottement des essieux des voitures et des chariots. A un demi-mètre à peu près au-dessus de ce dallage on trouva les restes du pavage en cailloux roulés, dont il a été fait mention ci-dessus.

»Ce pavé dâte par conséquent probablement d'une époque relativement plus récente et remplaçait l'ancien pavage, également en cailloux que l'on trouva au niveau du dallage, devant et derrière celui-ci.

»La Commission attend encore toujours les plans et les dessins, qui d'après le désir exprimé par la Commission et sur l'ordre du Ministre doivent avoir été exécutés, non-seulement en ce qui concerne cette porte, mais aussi quant aux autres.

»Ces documents permettront de traiter plus tard ce sujet avec plus d'exactitude."

L'espoir du Dr. Leemans fut déçu. Les plans des fouilles furent reçus au Ministère de l'Intérieur, Division du Waterstaat, mais furent égarés dans les bureaux et ne parvinrent jamais à leur destination ; et les travaux opérés en 1868 seraient restés sans autre résultat que les deux notes que nous venons de reproduire, si par bonheur Mr. Victor de Stuers n'avait pris des notes et des croquis, qu'il a bien voulu mettre en ordre pour nous, et qui nous permettent de placer sous les yeux de nos lecteurs 4 feuilles donnant avec une grande exactitude le relevé des fouilles, qui nous occupent. Mr. de Stuers a joint à ces planches la description suivante:

La 1re planche donne le plan de la porte. **R** et **S** sont les deux piliers romains en pierres de taille entre lesquels passait la voie romaine, large en cet endroit de 2,20 M. seulement. Les murs romains latéraux en assises de pierre de sable (mergel) se prolongent en **N—P** et en **O—Q**, formant angle droit en Q. Toute la construction romaine se trouve engagée et enveloppée dans l'avant-corps G H I K bâti en blocs irréguliers de pierre ferrugineuse. Mr. de Stuers revient sur l'opinion exprimée dans le *Courrier de*

la Meuse du 26 Juillet 1868, selon laquelle cette maçonnerie serait antérieure au XI[e] siècle. Il est vrai que les mêmes matériaux ont servi à l'édification des églises de S. Servais et de Notre Dame, mais il est certain aussi qu'on les retrouve d'une façon régulière dans les deux enceintes de la ville, celle de 1229 et celle de 1297—1300 démolie dernièrement. Dans la première de ces deux enceintes, on ne trouve que des arcs en plein cintre, dans la seconde des arcs en tiers-point. Il y a donc lieu d'assigner la date de 1229 à la tour de la porte Notre-Dame, de même qu'au mur d'enceinte encore existant dans lequel elle est percée, et à la *Helpoort*, etc.

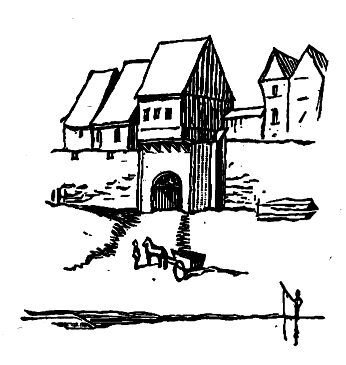
Dans cette tour on découvrit en T une large dalle en granit couvrant un égout; puis en X les marches d'un escalier conduisant à l'étage supérieur.

En outre on trouva à l'angle Nord-Est de la tour les fondements de plusieurs murailles en blocs de pierre de sable. (**A**, **B**, **C**, **D**, **E**, **F**.)

La 2[e] planche montre l'élévation de la porte du côtè extérieur. On y voit les deux piliers romains **R**, **S**, avec leurs échancrures, dues au frottement des essieux des voitures; ces piliers s'élèvent à 1,34 M. au-dessus du dallage formé de deux dalles superposées, assises sur une couche de gros cailloux. En **T** est la dalle couvrant l'égout. **L**, **M**, indique la *Batpoort* démolie en 1868. On remarque dans la tour bâtie en blocs irréguliers une rangée de corbeaux, destinées à porter la charpente, qui soutenait pendant le moyen-âge l'étage supérieur, dont la partie antérieure formait balcon, et était sans doute munie de machicoulis.

L'aspect de la porte pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle, lorsqu'elle était surmontée de son étage, est assez clairement indiqué sur la vue de la ville de Maestricht,

dessinée vers 1568 par Simon de Beaumont. Nous en donnons le croquis.



Les détails de la construction romaine découverte en 1868 se voient sur la 3e planche, qui représente la face latérale septentrionale, avec le pilier S. Tandis que les assises des piliers construits en pierres de taille étaient admirablement appareillés et se trouvaient superposées sans ciment, celles du mur Q bâti en pierre de sable étaient moins régulières; en trois endroits il y avait des fragments de briques ou de tuiles dans les joints. L'ancien pavé romain m, et le pavé postérieur n, marquent l'élévation graduel du sol.

Sur la même feuille se trouvent les coupes des murailles A B et E F.

Enfin la 4e planche donne une vue perspective des fouilles, prise de l'intérieur de la ville, en regardant vers l'est. Une partie du dallage est enlevée. Le passage est obstrué par un mur en blocs de pierres de sable d'une époque relativement récente et probablement destiné à soutenir les terres qui se sont progressivement amoncelées, au point d'atteindre le niveau où l'on voit le pavé actuel.

LA MEUSE.

Ce n'étaient pas uniquement la chaussée romaine et le pont de la Meuse, qui formaient la grande voie commerciale de Maestricht au temps des Romains; c'était plutôt le fleuve lui-même qui contribuait le plus à sa prospérité. L'historien Dion Cassius, qui écrivait sous le règne de l'empereur Sévère, parle des bateliers de la Meuse: *nautæ Mosani* (1), et il est hors de doute que, depuis l'avénement de l'Empire, les Romains avaient choisi la Meuse comme une de leurs voies de commerce et de transport.

Ce furent des bateliers et des citoyens du pays de Tongres ou peut-être des négociants de Maestricht, qui érigèrent le monument suivant qu'on a trouvé à Vechten près d'Utrecht:

DEAE
VIRADECDI
CIVES. TVNGRI
ET NAVTAE
QVI FECTIONE
CONSISTVNT
V. S. L. M.

Il résulte de cette inscription que des membres de la *civitas Tungrorum*, établis à Vechten, y élevèrent un autel à la déesse de leur pays, Viradecdis, qui est identique à la déesse *Viradethis*, ou *Virodedis (Virodethis)*, adorée même à Birrens en Ecosse par des soldats Tongrois du Condroz, et à Kalbertshausen, près de Karlsruhe, par les congénères des Tongres. Nous sommes donc désormais en possession

(1) *Dio Cassius* XLIV, 42.

d'une nouvelle déesse topique, qui fut l'objet du culte des anciens Tongrois et dont ils transportèrent le culte avec eux sur la terre étrangère (1).

Il est possible que les bateliers et les citoyens du pays de Tongres, mentionnés dans cette inscription, ont fait parti d'une des nombreuses corporations de négociants, d'artisans ou d'ouvriers qui de tout temps ont existé dans l'empire romain. La confrérie des patrons des navires qui faisaient le service des rivières, *sodalitas nautarum*, était une des plus considerées. A Arles et à Ostie les bateliers formaient cinq associations différentes. Un des plus anciens souvenirs historique de Paris est un monument élevé par les *nautæ* de la Seine. A Lyon on distinguait les nautes du Rhone et ceux de la Saône. Ils formaient deux corporations puissantes qui possédaient des comptoirs dans les villes voisines des deux rivières. Les personnages les plus élevés de la cité étaient fiers d'en être membres, et les habitants de Nîmes leurs réservaient quarante places dans l'emphithéatre (2). C'est à Vechten que les bateliers de Tongres ou plutôt de Maestricht, car c'était la seule ville du pays des Tongres située sur les bords d'un fleuve navigable, avaient leurs comptoirs et leur station.

Les anciens riverains de la Meuse étaient si convaincus des bienfaits que leur apportait ce fleuve, qu'ils lui rendaient un culte divin. Témoin l'inscription suivante, trouvée à Flémalle-sur-Meuse :

---

(1) Schuermans, *Inscriptions Belges à l'étranger* p. 289 et 290, Leemans, *Romeinsche opschriften te Vechten gevonden*, dans les : *Verslagen der koninglijke Akademie*, afd. Letterk. XII p. 8.

(2) Gaston Boisier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, II p. 284.

I O M
IVNONI MINERVAE DI
II N FLVMINIS MOSA
SC· S DIAN
ON IA II II II CIS
II OS I N OI
MFVSCIANO III SII NO

Notre savant ami monsieur le conseiller Schuermans a completé cette inscription comme suit: I(ovi) O(ptimo) M(aximo) IVNONI MINERVAE DI(anæ) N(umini) FLVMINIS MOSA . . . . (ant)ONIA(e) (conju)GIS (s)O(l)V(it) M(erito) FVSCIANO II (et) SI(la)NO (consulibus).

Cette inscription démontre qu'en l'an 188 de l'ère chrétienne, auquel répond le second consulat de Fuscianus et le consulat de Silanus, les habitants des bords de la Meuse aux environs de Maestricht et de Liége actuelle étaient complètement emprègnés de la civilisation et du culte des Romains (1).

Voici une troisième inscription, où le nom de la Meuse a été cité. On l'a trouvée à Cologne:

SIMPLEX. SEPLI
EQVES A. AEER
SING. COS
MATRIBVS MA
SANABVS SA
CRVM. L. L. M.

C'est à dire: *Simplex Sepli... eques alæ Frontinianæ .... Asinio Gallo cos... Matribus Masanabus sacrum lætus lubens merito.*

Nous croyons que dans cette inscription il faut entendre par *Matres Mosanæ* les déesses topiques du pays de la Meuse et non de la Meuse même; car on ne connaît pas, à proprement parler, des *Matres* pour les fleuves. La forme

(1) SCHUERMANS, *Inscriptions Belges* p. 10 et 51.

thioise de *Masa* pour *Mosa* nous fait supposer également que l'inscription se rapporte spécialement aux Matronæ du pays de la Meuse flamande et batave, en aval de Visé (1).

FAUBOURG DE WYCK.

Rue droite. Nous avons dit un mot de ces substructions, quand plus haut nous avons décrit la route militaire; pour être aussi complet que possible nous y ajouterons encore quelques détails (2). Nous avons cru reconnaître aux fortes murailles, épaisses de 0,35 à 0,40 m. les murs extérieurs d'une sixaine de maisons, rangées côte à côte, et dont les fondements s'étendaient au-delà du trottoir de la rue actuelle. Dans une de ces maisons les chambres étaient encore revêtues de leur crépi rouge et blanc. Un corridor, conduisant à une cave voûtée en arc, avait une largeur de 1,40 m. et se trouvait à 1,55 m. sous le sol actuel; le couloir d'une autre était large de 1,50 m. Les murs de toutes ces substructions étaient construits en pierre de tuffeau de Maestricht. On avait lardé ces murs ça et là de quelques tuiles romaines pour l'alignement. Le petit appareil y dominait. Les pierres étaient liées avec de la chaux mêlée de gravier. Les matériaux de petit appareil sortaient de la couche dure et calcinée par le temps, formant la croute extérieure du tuffeau de Maestricht. L'appareil moyen était composé de blocs sciés, d'un tuffeau plus tendre et ayant la forme de nos blocs modernes. Ils sortaient de l'intérieur des carrières.

Les débris de la civilisation romaine se présentèrent sur une longueur d'environ 200 pas, à commencer à l'angle de la rue du Hautpont jusqu'aux environs de la ruelle *Des Maréchaux*. Partout nous remarquâmes les traces d'un violent incendie, preuve que ces demeures, comme toutes les substruc-

(1) SCHUERMANS, *Inscriptions Belges* p. 343.

(2) Voyez plus haut, p. 51.

tions romaines, fouillées dans les deux provinces du Limbourg, avaient péri par le feu. Le brandon du barbare y avait passé.

Dans ces charbons de bois, ces tuiles à rebord cassées, ces pierres calcinées par l'incendie et ces mille débris d'une nation qui est bien loin de nous, les ouvriers ramassèrent les objets suivants :

1° Les fragments de deux énormes doliums, dont les parois ont plus d'un pouce d'épaisseur. L'anse d'un de ces objets est marquée avec un instrument tranchant de III. La terre, dont ces cruches sont composées, est d'un blanc tirant un peu sur le rouge.

2. Fragment d'une têle, ayant sur le bord un sigle mal exprimé, que nous croyons devoir lire : CC.IVOF. Le F se trouve lié à l'O et le deuxième C est suivi d'un point; le sigle est encadré d'un cartouche à lozanges. Nous avons consulté le vaste *Recueil de sigles figulins*, publié par M. M. Schuermans (1) et nous croyons que cette marque ne correspond à aucune terminaison connue de nom de potier. En la lisant *C.CIV.OF* on pourrait la rapporter à la firme *Civilis*, dont les produits ont été trouvés à Voorburg, à Tongres, à Mayence et en Italie.

3° Fragment notable d'un vase tubiforme en terre fine et noire, ayant eu sur la panse des bosses et des dépressions. Un vase pareil fut trouvé dans les environs de l'église de St. Servais (2).

4° Tessons d'une jatte en terre samienne.

5° Le fond d'un plat magnifique de la même composition, dans l'intérieur duquel se trouvait le sigle OF.RVFI. Cette marque de fabrique fut trouvée en outre à Nimègue, à Tongres, à Bavay, à Paris, à Amiéns et à Londres (3).

(1) Sigles figulins, époque romaine. Bruxelles 1867.

(2) Voyez plus haut, p. 83.

(3) H. Schuermans, *Sigles figulins* p. 227 N° 4763.

Elle prouve que l'officine du potier *Rufus* ne débita pas uniquement ses produits le long de la route de Paris à Nimègne par Bavay, Tongres et Maestricht, mais qu'ils franchissèrent même les flots de la Manche pour être étalés dans les rues de Londres.

6° Fragment d'une grande coupe en terre de Samos, ornée d'une frise à oves en reliefs. Les parties historiées de ce vase manquent.

7° Fragment d'une petite coupe en terre rouge à reliefs. On y voit entre une frise à oves et une guirlande de fleurs un champ ouvert, où court un lévrier, les oreilles et les jarrets tendus et ayant le cou orné d'un collier. Les fleurs et les feuilles de la guirlande paraissent être des roses. Ce fragment de vase semble avoir fait parti d'une scène de chasse.

Voici ce que nous écrivit au sujet de cette fleur feu M. Stas de Beek, un savant très versé dans les lettres latines et qui a passé ses heures de loisir dans l'étude de la botanique. »J'ai beaucoup examiné l'empreinte de vos fleurs; j'avais pensé au myosotis, à la verveine, au myrte, mais après y avoir bien réfléchi je suis porté à croire que votre première idée était fondée et que probablement il faut y voir une rose. La feuille me semble absolument celle du rosier; pour la fleur ce n'est pas la rose simple qui ne présente régulièrement que cinq pétales; mais la fleur de rose offre de très grandes variétés; il y en a de sémi-doubles, de doubles etc. Or, ne serait-ce pas une rose sémi-doublè que le potier aurait entendu figurer, cette fleur convenant à l'ornementation simple de la rose.

Ce qui me fait incliner pour la rose, c'est que la rose pour les anciens était la fleur par excellence, la reine des jardins et qui comme telle devait surtout plaire aux artistes, comme aux poëtes; elle était d'ailleurs consacrée aux grâces

et aux amours. Voici ce qu'en dit Anacréon d'après la traduction de Henri Etienne :

Rosa honor decusque florum:
Rosa, cura amorque veris.
Rosa celitum est voluptas
Rosa puer Cytheres
Caput implicat coronis,
Charitum choros frequentans.

Ovide nous dépeint Vénus jetant du haut de l'Olympe des roses sur son volage enfant :

Læta triumphanti de summo mater olympo
Plaudet et appositas sparget in ora rosas.

Enfin Horace dans sa belle ode *Aequam memento* (lib. II ode 3) chante :

Huc vina et unguenta et nimium breves
Flores amœnæ ferre jube rosæ,
Dum res et ætas et sororum
Fila trium patiuntur atra.

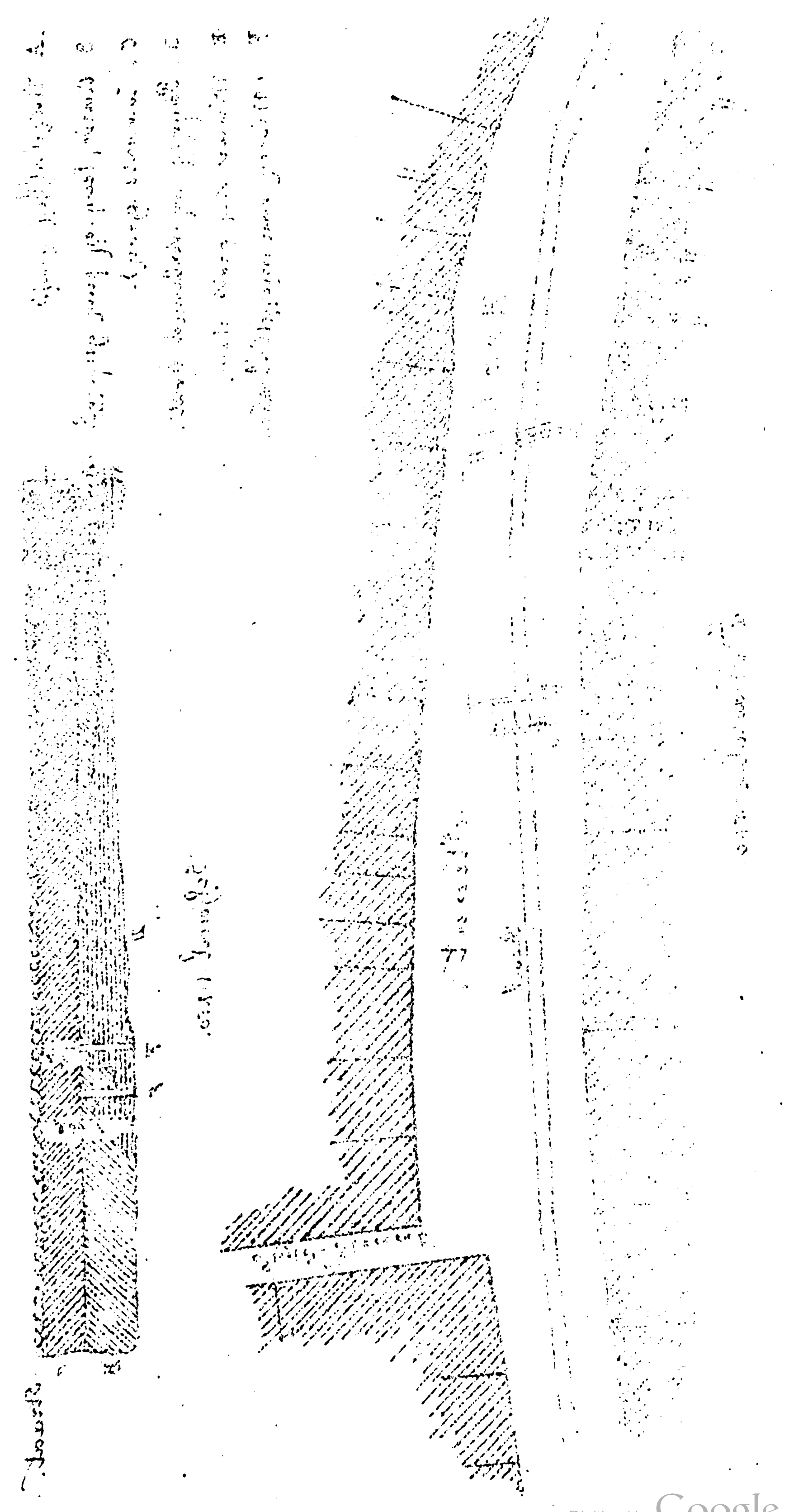
Dans leurs fêtes bachiques les épicuriens de Rome aimaient ainsi à joindre la suave odeur de la rose au goût exquis des vins de Falerne. Dans la même ode Horace chante encore :

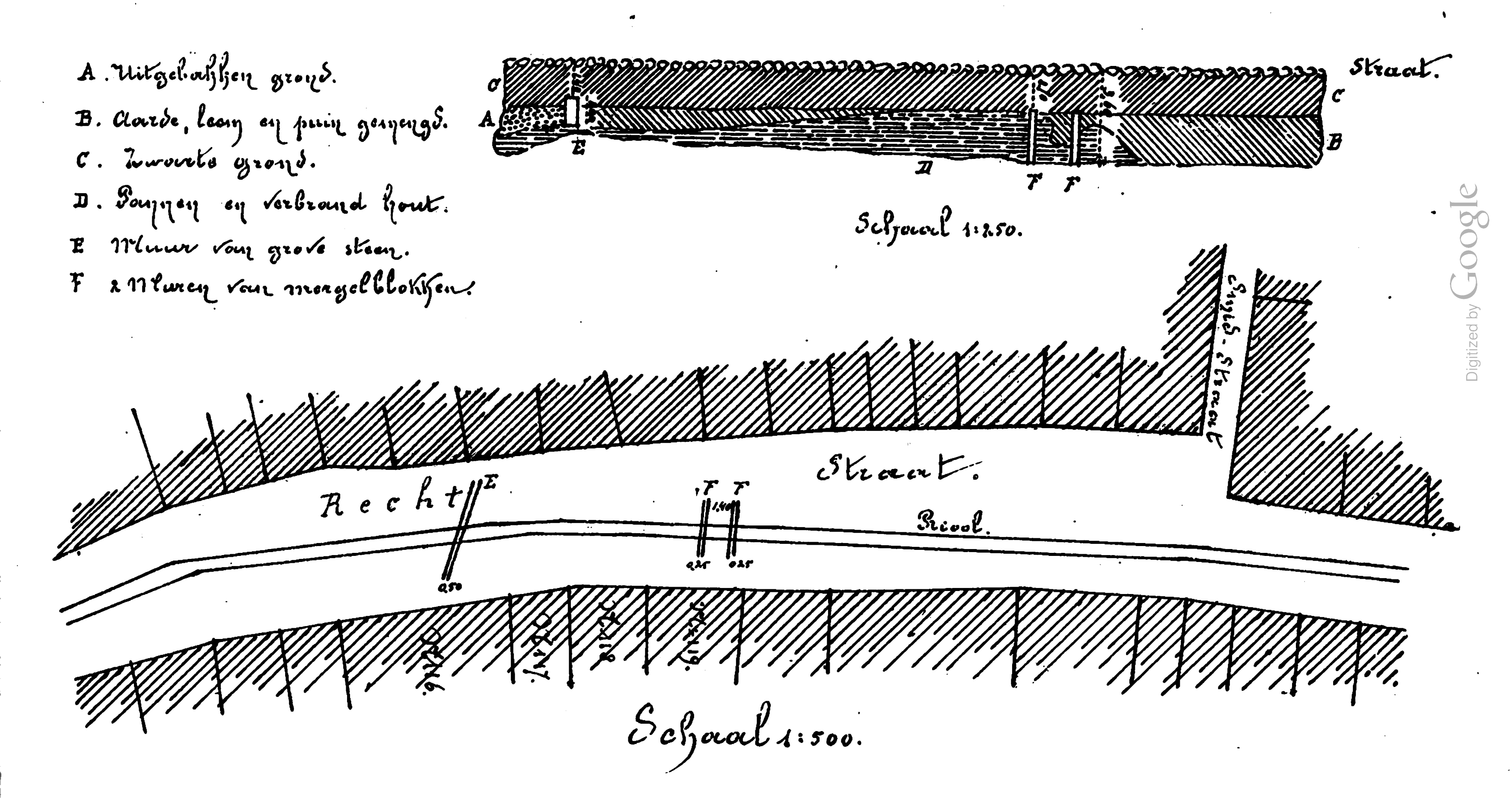
Seu te in remoto gramine per dies
Festos reclinatam bearis
Interiore nota Falerni.

Si donc dans leurs symposies les romains se couronnaient de roses, il est bien naturel qu'ils entourassent aussi leurs coupes de guirlandes de la même fleur."

8° Une anse très volumineuse d'une fiole de verre vert.

9° Un plat en terre de pipe, tout percé de trous ; ce plat est probablement un instrument de ménage servant à passer les aliments comme nos cribles et nos tamis.




A. Uitgebakken grond.
B. Aarde, leem en puin gemengd.
C. Zwarte grond.
D. Puinen en verbrand hout.
E Muur van grove steen.
F 2 Muren van mergelblokken.
Straat.
Schaal 1:250.
Recht
Straat.
Riool.
Schaal 1:500.

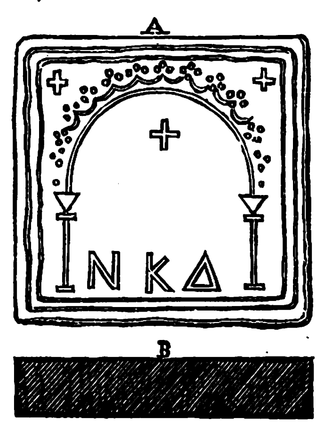
Ce qui précède était écrit et imprimé, quand M. Victor de Stuers nous a fait parvenir un plan d'une partie des substructions romaines de la Rue droite (Rechtstraat), qui a été dessiné lors de la pose des nouveaux égouts a Wyck en 1868 et qu'il a bien voulu mettre à notre disposition. C'est la planche qui se trouve ici en face.

La coupe du terrain représentée sur notre planche se trouve devant les maisons qui portent les N[os] 116, 117, 118 et 119. **A** forme une couche rougie et cuite par le feu de l'incendie, qui probablement a détruit les bâtises romaines de Wyck. **B** et **D** forment une couche de terre de remblai consistant en ruines et débris de chaux, tuffeau, tuiles à rebord, cendres, charbons et tessons. **C** est la couche supérieure, qui supporte le pavé actuel et couvre les débris de la civilisation romaine; elle est forte, comme nous l'avons affirmé à la page 51, d'environs 1,50 m. à 1,70 m. **E** est un mur en blocage de tuffeau dur, et **FF** sont des murs d'un corridor en tuffeau mou, éloignés l'un de l'autre de 1,40 m. C'est aux lettres **FF** que l'ensemble des couches fouillées présente une épaisseur de 3,60.

Rue du fossé: Le petit monument, que nous allons décrire, se trouve actuellement dans la possession de M[me] la douairière Cruts, née Colpin (au château de Zangerheide, à Eygenbilsen), et fait partie de la riche collection de monnaies rassemblée par feu son père, Jacques-Géry Colpin, de Maestricht. L'étiquette porte: »Trouvé à Maestricht, vers 1820, dans le jardin des ci-devant religieuses Annonciades à Wyck." Nous ne connaissons pas d'autre renseignement sur la provenance de ce poids. Seulement, des habitants de Wyck ont pu nous dire, que vers l'année précitée une partie du couvent fut démolie et qu'on a fait, à cette occa-

sion, de grands changements au terrain. Le couvent des Annonciades, situé entre la rue du Fossé et le rempart, fut établi en 1614 et richement doté par Englebert Boonen, prévôt de la collégiale de Saint-Servais.

Le petit monument en question est de cuivre rouge et pèse cent et cinq grammes; les ornements de la face sont figurés par des incrustations formées de lames minces d'argent. Les côtés et la base sont lisses et unis. Sur la petite planche que nous en donnons, l'objet est reproduit en grandeur naturelle (la lettre A indique la face, et la lettre B, l'épaisseur):



Notre objet est indubitablement un poids, comme l'indique sa forme et son analogie avec d'autres monuments de ce genre. Il a été en usage vers les premiers siècles du Bas-Empire, quand la langue et les idées grecques dominaient partout et que le christianisme commençait à se vulgariser.

Son cachet greco-byzantin, sa forme élégante, on dirait presque son apparence officielle, nous font soupçonner qu'il pourrait avoir fait partie de la collection des étalons ou poids-types que les empereurs de Constantinople avaient

coutume d'envoyer dans les provinces pour l'usage du commerce et de l'armée. Nous avons vu plus haut, que l'empereur Valentinien ordonna, que chaque mansion des chaussées de l'empire devait être pourvue de ces poids (1).

Les poids dont on se servait alors étaient très-variés. Le temps, les localités, et quelquefois la fraude, y portaient de graves altérations, d'où résultèrent de grandes difficultés pour le commerce. Pour y obvier, les empereurs envoyèrent de temps en temps dans les provinces une certaine quantité de poids-types, d'après lesquels les poids des marchands et des particuliers pouvaient être contrôlés. »Sous la République, — dit M. de Meester de Ravestein, — il n'y avait pas de magistrature chargée de la police des poids; la charge n'a été établie que sous le règne d'Auguste. Depuis cette époque, l'emploi, l'un des principaux de l'Empire, a toujours existé sans aucune interruption jusqu'à la destruction de l'empire romain" (2).

L'historien Ammien Marcellin nous assure que, de son temps, une des charges du préfet de la ville consistait à établir des poids dans toutes les régions de Rome, pour remédier à la friponnerie de plusieurs personnes qui fabriquaient des poids d'une manière tout arbitraire.

Beaucoup de poids du Bas-Empire sont, comme le nôtre, ornés d'incrustations en argent. Nous en citons deux au musée royal de la porte de Hal à Bruxelles (3), trois à l'exposition universelle de Paris de l'année 1867 (4), un au cabinet d'antiquités de Leyde (5), un dans le musée de

(1) Voyez plus haut p. 63.

(2) De Meester de Ravestein, *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, p. 468.

(3) Juste, *Catalogue des collections*, p. 318, p. 1 et 3.

(4) *Catalogue général de l'exposition; Histoire du travail*, p. 318.

(5) Janssen, *Catalogus van het cabinet van oudheden*, p. 341.

Ravestein (1) et une quantité d'autres dans les collections publiques de Vienne, Rome et Londres.

Trois des incrustations de notre poids ont la forme d'une croix à branches égales. La figure cruciforme se retrouve sur les monuments les plus anciens, comme les poteries de l'âge du bronze, antérieur d'un millier d'années au christianisme. Certains auteurs considèrent ce signe comme un emblême sacré d'une religion dont le souvenir est perdu. D'autres cependant n'y voient qu'un ornement vulgaire.

Ces signes se rencontrent également sur les poids et sur les monnaies, mais rarement. Ce fut le christianisme qui y fit graver la croix proprement dite, la croix comme signe du Christ et du triomphe de sa religion. La croix chrétienne prend une place éminente sur les monnaies des empereurs depuis Théodose II (408-450) et Valentinien III (424-455) (2). Les poids, qui ont tant de rapports avec les monnaies, commencent également à être ornés de ce signe à une époque peu éloignée de la conversion de Constantin le Grand.

Voici quelques exemplaires de poids, probablement contemporains du nôtre, qui sont ornés d'une croix : B. de Montfaucon en publie deux, dont le premier, pesant une demi-livre, est de forme carrée comme le nôtre ; les lettres Γ O Σ qui le décorent sont surmontées d'une petite croix oblongue. Le deuxième, carré comme le premier, a du côté de la face une couronne de lauriers entourant les lettres Γ. Σ̄ et une croix oblongue à pointes légèrement pattées; sur le revers, on rencontre l'inscription SOL XXX. VI (3). Dans le musée de M. de Meester de Ravestein à Bruxelles existe un petit poids carré en plomb, provenant d'Athènes, avec une croix tracée à la pointe sur une de

(1) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée, etc.*, tome I, p. 468, n° 649.

(2) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, première partie, p. 87.

(3) DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliqué*, tome III, nos 1 et 2.

ses faces (1). Le catalogue de l'exposition de Paris de l'année 1867 mentionne, de son côté, un poids byzantin à la base carrée; dans le champ, la croix et deux sigles incrustés en argent; un second poids également byzantin, portant au centre deux personnages impériaux assis côté à côté, les vêtements incrustés d'argent; dans les angles sont deux croix et deux sigles du gramme (2).

Trois croix, au lieu d'une, se voient sur quelques monnaies du VIe siècle, entre autres sur celles des empereurs Justin le Thrace (518-521) et de Justinien.

Un ornement qui caractérise particulièrement notre poids, c'est un arc reposant sur deux colonnes à base et à chapiteau et orné le long de sa courbure d'incrustations imitant les fleurons d'une couronne comtale. C'est une représentation assez difficile à déterminer. Est-ce l'emblême du bâtiment où s'opérait le contrôle des poids, le temple de la déesse Moneta ou une simple fantaisie d'artiste?

La réponse la plus vraisemblable est qu'on pourrait bien y voir un souvenir du paganisme. Si les croix qui ornent notre poids le font évidemment ranger parmi les monuments chrétiens, l'arc qui les accompagne semble nous ramener vers le paganisme: en effet, dans les temps, qui suivirent le règne de Constantin le Grand, l'art païen est encore fortement mêlé aux souvenirs du christianisme. S'il nous fallait des preuves à l'appui de cette thèse, nous pourrions citer l'arc de triomphe érigé par cet empereur, qui, tout en consacrant le triomphe du christianisme, est entièrement païen. La christianisation des arts a eu ses lenteurs.

Les lettres NKΔ inscrites à l'intérieur de cet arc marquent la valeur légale du poids. L'accent placé au-dessus indique que, dans une partie au moins des lettres, il faut

(1) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée*, etc., I, p. 468, n° 445.

(2) *Catalogue général de l'exposition; Histoire du travail*, p. 119, nos 1 et 2.

voir des chiffres (1). »Les anciens poids, dit B. de Montfaucon, sont sujets à des difficultés infinies; il est très-difficile de les comparer entre eux et encore plus de les réduire aux poids d'aujourd'hui" (2). Nous avons vainement tenté d'expliquer le nôtre; il a même résisté aux investigations des savants auxquels nous avons demandé des lumières. Nous nous contentons donc de le signaler, sans entrer dans des discussions hasardées sur les chiffres qui le décorent (3).

Parmi les poids qui approchent du nôtre par leur pesanteur, nous citons deux exemplaires du musée royal de Bruxelles, à savoir: un poids byzantin carré et orné d'incrustations qui pèse 77 grammes, c'est-à-dire environ les trois quarts du nôtre, et un poids rond orné d'une croix carlovingienne aboutée des lettres M A N ω, pesant 208 grammes, c'est-à-dire le double environ du nôtre (4).

De là, nous inférons qu'il faut placer l'origine de notre petit monument de Wyck entre l'époque de la conversion de Constantin-le-Grand (324) et l'époque de l'établissement durable des Francs, qui vers la moitié du Ve siècle semble être devenu dans nos contrées un fait accompli. Il daterait ainsi de la seconde moitié du IVe siècle ou de la première moitié du Ve siècle.

---

(1) Dans le dessin que nous donnons p. 122 l'accent qui a la forme d'une virgule a été malheureusement omis; il se trouvait sur la lettre N.

(2) De Montfaucon, *L'antiquitée expliqué*, III, p. 166.

(3) On pourrait le traduire peut-être par N(ομισμα) K Δ(ραχμωυ), pièce de 20 drachmes, ce qui donnerait un résultat assez rapproché du poids de notre monument. Feu M. Janssen, conservateur au musée royal de Leyde, croyait y voir une pièce de 70 dioboles ou doubles oboles, en comptant les deux premières lettres comme suit: N = 50, K = 20, et traduisant la lettre Δ par dioboles, ce qui équivaut à peu près á 103 grammes. Mais les dioboles étaient représentées sur les poids grecs par le signe ꝏ, et le nom de la pièce précédait ordinairement les chiffres. Enfin, nous n'avons pu trouver aucune hypothèse qui parût satisfaire à une bonne interprétation.

(4) Juste, *Catalogue*, etc., p. 318.

Ci-devant porte de St. Martin. Au printemps de l'année 1857 des ouvriers, occupés à creuser les fondements de la nouvelle église paroissiale de Wyck, exhumèrent de dessous les anciens fondements du chœur, à la profondeur de deux mètres, un beau torse de statue romaine. Ce buste qui se trouve actuellement au Musée provincial de Maestricht est haut 1.11 et large 0.90; c'est du grès blanc assez dur ayant appartenu à une statue de Mars ou de Hercule.

Au mois de Mai 1868 lors de la démolition de cette porte on trouva dans les travaux extérieurs, un moyen bronze de Sabine, femme de l'empereur Adrien (100—138). Avers : une tête de femme coiffée, légende SABINA AVGVSTA. Revers : une femme assise, à l'excerque S. C. Légende illisible.

Station du chemin de fer de Liége. Nous avons rendu compte de cette découverte dans les *Publ.* etc. *du Limb.* II p. 204.

LES SUNUQUES.

Nous avons parlé des Sunuques à l'occasion d'un passage de Tacite, ayant rapport au pont de la Meuse à Maestricht. Comme la grande chaussée de Tongres à Juliers, ainsi que celles de Coriovallum à Theudurum et de Maestricht à Aix-la-Chapelle, ont traversé leur pays en divers sens, nous avons pensé, qu'il sera utile de dire un mot de ce peuple, peu connu des historiens.

Nous allons donc quitter Maestricht, pour entrer dans le pays voisin des Sunuques. Le nom de ce peuple s'écrit de différentes manières; les auteurs modernes parlent de Sunuques, de Suniques, de Suniciens, de Sunici et de Sinici. Tacite les appelle *Sunici*; les meilleurs éditions de Pline portent *Sunuci*. Sur les monuments que ce peuple

nous a laissé il est question d'une *cohors prima Sunucorum* ou *Suncorum*, d'une *Dea Sunuxsalis*, *Sunucsallis* ou *Sunxalis* etc.

Dans l'énumération que César fait des peuples de la Belgique, on ne trouve ni les Tongrois, ni les Béthasiens, ni les Sunuques. Ces peuples sont donc venu dans les Gaules à une époque plus récente. Leur pays était alors occupé par les Eburons, une nation puissante et guerrière, qui fut vaincue et exterminée par César vers l'année 53 avant la naissance de Jésus-Christ.

C'est sous l'empire d'Auguste et ses successeurs immédiats que les pays des Eburons a commencé à se repeupler. Différentes nations vinrent alors s'établir dans les Gaules, du consentement même des Empereurs. Les Tongres entre autres, d'après le témoignage de Procope, y sont venu sous le règne d'Auguste (1). Il a été problablement de même pour les Sunuques. En tout cas vers la moitié du premier siècle de l'air vulgaire le territoire des anciens Eburons était occupé par ce peuple et par les Tongres. Ceux-ci demeuraient sur la rive gauche de la Meuse et ceux-là sur la rive droite entre Maestricht et les Ubii ou Colonais. Les Sunuques occupèrent ainsi toute la partie du sud du territoire du Limbourg-Neerlandais actuel. Vers l'est la petite rivière de Worm les séparait des Colonais et à l'ouest la Meuse formait une limite durable entre eux et les Tongres. Au nord ils confinaient au territoire des Ménapiens, qui s'étendait jusqu'aux environs d'Echt et de Roosteren. Vers le sud il parait qu'ils se sont étendus sur la partie flamande du ci-devant comté de Daelhem et sur une grande partie de l'ancien duché de Limbourg.

L'idiôme parlé par les Sunuques paraît avoir été, comme

(1) Voyez p. 72.

(2) PROCOPIUS. *De Bello Goth.* I, 12. Secundum quos ad orientem Thoringi, concessam sibi ab Augusto cæsare imperatorum primo, regionem colebant.

celui des Tongres, le Theuton des Germains; cela résulte des inscriptions et des marques de potier trouvées sur la vaiselle fabriquée dans leur pays. Tels sont les noms d'*Auluntus*, *Entipont*, *Sunuxsalis*, *Hunicius*, *Brariatus*, *Riomas*, *VHHRA*, noms latinisés dans leur terminaison, mais dont la racine n'a rien de commun avec les langues du sud.

Le premier auteur ancien qui fasse mention des Sunuques a été Pline l'ancien; il les place avec les Tongres, les Frisiabones et les Bethasii dans la Germanie inférieure. Ces peuplades formaient un corps séparé, sans doute à cause de ce qu'elles sont venu dans le pays longtemps après les autres peuples (1).

Le second auteur qui parle des Sunuques est Tacite dont nous avons rapporté le récit. Après lui leur nom disparait de l'histoire; aucun auteur ancien, outre les deux que nous venons de citer, n'a daigné parler des Sunuques. Cependant nous avons à notre disposition une autre source d'information, aussi sure que l'histoire, qui nous revèle l'existence et quelques particularités de ce peuple durant le reste de l'époque de la domination romaine dans nos contrées. Cette source est l'épigraphie, dont nous allons implorer le secours et la lumière.

1° Nous avons mentionné plus haut un diplome de congé militaire, donné en l'an 124 après la naissance de Jésus

(1) Hist. nat. IV, 17. Gallia omnis comata uno nomine appelata in tria populorum genera dividitur, amnibus maximè distincta..... A Scalde incolunt externi Toxandri pluribus nominibus; deinde Menapii.... Tungri Sinuci, Frisiobones, Betasi etc. Notons que l'édition de Pline, de Froben à Bâle (1525) ainsi que celle de Leiden de 1669, cum notis variorum, portent *Rinuci* pour Sinuci. Cette dernière, p. 236, place ce peuple près de Ruremonde ou près de Ravestein. L'édition de Gabriël Brotier, Paris chez Barbou écrit *Sunuci*, Friscavones, Betasi etc. et pense que les »Senuci" sont les habitants du Limbourg. Enfin l'édition de F. Amart; Paris, Lemaire 1828, II p. 363 a également *Sunuci* et cite à l'appui de sa version le passage de Tacite qui a rapport à ce peuple.

Christ en faveur de l'armée de Bretagne par l'empereur Hadrien, diplôme où se trouvent cité la première cohorte des Sunuques, la première des Bethasiens, la première des Tongres et la seconde et la troisième des Nerviens. Voici le texte de ce diplome pour autant qu'il regarde notre sujet:

COH I SVNVCOR CVI PRAEST // AVLVNTVS CLAVDIANVS // EX PEDITE // ENTIPONT ALBANIF SVNVCO // (des)-CRIPTVM (et) RECOGNITVM) EX TABVLA // (aen)EA QVAE FIXA EST ROMAE IN MVRO PO//ST TEMPLVM DIVI (aug. ad) MINERV(am).

2° La première cohorte des Sunuques se trouve mentionnée dans un second monument que nous avons publié plus haut p. 72. Il en résulte que pendant le règne de Septime Sevère (194—211) elle se trouvait encore en Angleterre où elle était employé à la réparation d'un aqueduc.

De la première inscription il résulte encore que la jeunesse Sunicienne a servi dans les cadres des légions Romaines, à côté de leurs voisins les Béthasiens, des Nerviens et des Tongres. Feu M. Roulez prétend que puisqu'on trouve mentionné une première cohorte, on peut avec certitude supposer l'existence d'une seconde. Il porte le nombre des soldats de chacun de ces bataillons à 500 têtes; en sorte qu'il y avaient 1000 hommes du pays des Sunuques au service de Rome, ce qui prouve que leur territoire était bien peuplé (1).

3° Nous connaissons trois inscriptions qui se rapportent au culte professé par les Sunuques. Ce sont des dédicaces à une divinité topique du pays, la déesse Sunucxalis (2).

(1) Roulez. Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain p. 6 et 19.

(2) D'après une interprétation d'un des linguistes les plus éminents de la Hollande, M. le prof. Kern à Leiden le suffixe *salis* ou *sallis* serait un vocable germain équivalent à notre mot Neerlandais *zalig*. On pourrait donc traduire Sunucsalis par *fortuna Sunucorum*.

On sait que les peuples de la Gaule, outre les divinités générales, rendaient un culte spécial aux divinités particulières de leur province, de leur ville ou de leur contrée, qu'ils honoraient sous la dénomination de *Deæ*, *Matres* ou *Matronæ*.

La première de ces inscriptions fut trouvée à Embken, cercle de Duren, arrondissement d'Aix-la-Chapelle. Elle est de la teneur suivante:

D E A
..VNVCSALL
VOLERIVS
PVSINNIONI
ET QVINTINI
TTIEI

C'est a dire: *Deæ Sunucsalli Volerius Pusinnioni filius et Quintinus.....* (1)

4° La seconde fut trouvée à Eschweiler, petite ville du cercle d'Aix-la-Chapelle. Elle provient ainsi comme la première d'une contrée voisine des Sunuques.

DEAE
SVNVXSALI
VLPIVS. HVN
CIVS. V. S. L. M.

C'est à dire: *Deæ Sunuxsali Ulpius Hunicius votum solvit lubens merito* (2).

5° La troisième fut découverte à Neuss. Elle se trouvait en lettres cursives autour du col d'un petit pot à onguent de terre blanche et a été lue par feu M. le prof. Freudenberg de la manière suivante: DAE. SVNXALIS. FERENDAS FECIT. CLAVDIVS. VICTORINVS. (3)

C'est dans le pays des Sunuques qu'eut lieu la plus

(1) Brambach. *Corpus inscript. Rheni* N° 569.

(2) Brambach. O. C. N° 633.

(3) *Jahrbücher des Vereins für Rheinland* LIII et LIV p. 310.

grande partie de nos fouilles archéologiques. Ces investigations multiples, qui ont continué durant l'espace d'une vingtaine d'années, nous ont appris quelques particularités concernant ce peuple. C'est ainsi que nous avons pu constater, que sur son territoire et au milieu de la nation ont existé plusieurs Romains, ou Germains romanisés, des gens qui ont vécu à la manière de Rome et ont suivi la mode et le confortable de la vie romaine. Leurs habitations se trouvaient dispersés sur tout le territoire; elles étaient construites en maçonnage soit en partie soit en entier. Règle générale, la cave, les fondements et les assises sont maçonné, le reste est construit en bois. C'est que le bois doit avoir été en abondance dans le pays des Sunuques. La vaisselle du ménage et le mobilier en général de ces habitations était la même que celle des Romains. On y mangeait du lard et de la viande de bœuf, de mouton et de volaille comme cela se pratique encore de nos jours dans le Limbourg. Il y a encore une autre coincidence. Au pays des Sunuques existait la coutume de bâtir les grandes maisons de campagne autour d'un *impluvium* ou cour intérieure. C'est Vitruve qui le prescrit ainsi. Or cette coutume dure encore de nos jours. Toutes les grandes fermes dans le sud du Limbourg s'élèvent autour d'un grand carré intérieur, qui sert à réunir l'eau pluviale des toits et le fumier des étables. Comme chez les Romains sur cette cour s'ouvrent toutes les portes. Cette manière de bâtir à un air monumental qui étonne les étrangers, surtout les Hollandais qui batissent en général toutes les parties de leur habitation sur une ligne.

Parmi la classe romanisée de la Sunicie il y avaient des personnes qui savaient lire et écrire, d'autre connaissaient des métiers comme celui de tailleur d'habit, de couturière, maçon, menuisier, maréchal ferrant, tailleur de pierre,

plafonneur etc. D'autres étaient boulanger, boucher, cultivateur. Leurs métairies étaient garnis de bêtes à cornes, de cochons, de brébis; dans la basse-court se promenaient des poules et des canards. En un mot ces gens vivaient comme vivent encore de nos jours les habitants aisés de la campagne.

A côté de ces Sunuques romanisés il y avait le bas peuple, qui rarement cultivait un champs, mais se contentait de paître son troupeau dans les vastes prairies de la contrée. Sa demeure était une hutte de gazon, une grotte dans la montagne, ou un trou dans la terre. La vaiselle de sa cuisine était informe et cuite au soleil, sès instruments de fer ou de métal mal faits. Tout en lui porte le signe qu'il n'a été que fort peu en contact avec la grande civilisation de Rome.

Tel est le physionomie de ce peuple romanisé qui durant les trois premiers siècles de notre ère a demeuré au Pays d'Outre Meuse. Dans les pages qui suivent nous verrons où ils construisaient de préférence leurs habitations, où et comment ils enterraient leurs morts et quelles étaient les principales routes qui traversaient leur pays. Les habitations de ce peuple, dont les vestiges ont été signalés et mis au jour, prouvent ce que Tacite affirme dans le passage suivant des Germains est aussi applicable aux Sunuques romanisés. »Il est notoire dit-il dans son traité *De Moribus Germanorum* Chap. XVI — que les Germains n'établissent pas de villes et qu'ils évitent même les aglommérations de maisons. Ils cherchent à s'établir pour leur commodité près d'une fontaine, d'un champs ou d'un bois. Leurs villages ne se composent pas comme ceux de l'Italie d'édifices qui se joignent l'un à l'autre. Chaque Germain bâtit sa maison isolée en l'entourant d'un vide, soit par crainte pour un incendie, soit par ignorance en fait d'architecture."

BORGHAREN.

Nous avons remarqué dans le mur nord de l'église paroissiale de Borgharen quelques fragments de tuiles à rebords qui y ont été maçonnés avec d'autres restes d'un établissement belgo-romain. Cette partie de l'édifice est sans contredit le plus ancien; nous ne croyons pas exagérer en l'attribuant à une époque devançant la deuxième moitié du XIIme siècle. Les soubassements et le mur sont construits en blocs d'un appareil irrégulier; les pierres et les cailloux des champs y sont noyés dans un mortier dur et épais. C'était l'époque où la pierre de tuf de Maestricht, exploitée sur une grande échelle par les Romains, fut négligée pour la construction des églises. Les architectes la dédaignaient à cause de sa fragilité; et comme le style roman et byzantin, qui dominait alors, était sobre en ornements ils pouvaient se passer du tufteau très maniable et très tendre.

C'est depuis les temps Carlovingiens jusqu'à l'époque où l'architecture gothique se répandit dans nos environs que les carrières de tuf restaient fermées et que le gré houiller de Herzogenraedt ou du pays de Liége passait à la mode; toutes nos grandes églises bâties de ces matières, comme St. Servais et Notre-Dame à Maestricht, les collégiales de Susteren, d'Aldeneyck, de Rolduc, etc. datent de cette époque. Mais nos humbles villages, qui n'étaient pas assez riches pour mander les pierres à bâtir de l'étranger, furent forcés d'élever leurs églises avec les matériaux qu'ils avaient sous la main. C'est pourquoi souvent les substructions romaines ont été mises à contribution dans la construction des églises de la campagne de cette époque. Les pierres, moëllons et tuiles de Borgharen proviennent probablement

de l'un ou de l'autre établissement romain ruiné. L'église de Borgharen se trouve à vingt minutes de la chaussée romaine.

LIMMEL.

Hameau de Steenstraat. La chaussée romaine parcourt la paroisse de Limmel dans toute sa longueur; cette paroisse sous le rapport civil est une dépendance de Meerssen. Près du premier chemin qui quitte, aux environs de Wyck, la chaussée actuelle, traverse la voie ferrée Hollandaise et se dirige vers la Meuse, se trouve un terrain plus élevé que le reste. C'est là que M. Joseph Yerna, entrepreneur à Maestricht, découvrit une quantité de tombes romaines, quand pendant l'hiver 1880—1881 il fit bêcher la terre pour faire un four à briques. Les ouvriers y rencontrèrent une bonne centaine d'urnes et de vases belgo-romains ayant appartenu à une bonne vingtaine de tombes. Ces urnes qui se trouvaient à deux pieds environ sous le sol étaient cassées pour la plupart. Plusieurs vases étaient vides, d'autres contenaient des ossements calcinés et des cendres. On les rencontrait de préférence dans une terre grasse, noire et incinerée.

Voici la liste des objets les plus intéressants de ce dépot que nous avons examiné:

1° Six belles cruches en terre de pipe blanche, dont deux amphores.

2° Une dixaine de tasses, coupes et plats en terre de Samos, dont deux portant des marques de fabrique illisibles.

3° Plusieurs vases de terre fine, parmi lesquels trois petits pots à onguent, deux vases imbriqués, trois vases à guiloches, quatre vases à panse déprimée etc.

4° Une dixaine d'urnes de fabrique grossière contenant des os et des cendres.

5° Des fragments de deux lampes et une lampe entière.

6° Une petite fiole bursiforme en verre vert, ayant un long col. Hauteur 0,07 m.

7° Des plats en terre blanche grossière, item en terre rougeatre.

8° Une monnaie fruste en petit bronze et trois en moyen bronze, dont une de Marc Aurèle.

9° A une trentaine de pas de ce dépot l'inondation de cet hiver avait mis à nu un moyen bronze assez bien conservé. *Avers:* CAES. AUG. COM.... Tête laurée. *Revers:* FORTUNA.... Dans le champs deux personnages qui se donnent la main.

Le dépot que nous venons de décrire, comme celui qui va suivre, a probablement appartenu à la population voisine de Wyck-Maestricht.

Hameau de Steenstraat. Sur le bord de la chaussée actuelle de Maestricht à Meerssen, vis-à-vis du hameau de Beck, fut élevé en 1870 une briquetterie (1). En préparant la terre les ouvriers y découvrirent un cimetière, dont une trentaines de tombes sont venu au jour. On reconnaissait facilement ces tombes, non seulement au mobilier qu'elles contenaient, mais surtout au terrain fortement inciné par le bucher sur lequel on avait brûlé le cadavre.

Voici le contenu de ces tombes, tel qu'il se trouve dans notre musée de Maestricht.

I. *Poterie Samienne.*

1° Un plat, diam. 0.17 avec un sigle peu lisible, peut-être GERMANVS.

(1) L'emplacement exacte se trouve dans l'angle formé par la chaussée et le chemin vicinal de Beck. Plan cadastral de Meerssen, section C N° 1017 et le N° qui se trouve à côté vers Maestricht.

2° Un plat du même diamètre avec le sigle CBONOXS.F : Variante du sigle *Bonoxus*, trouvé à Friedberg et à Londres (1).

3° Une coupe de terre sigillée imitée, diam. 0,13, avec un sigle illisible.

4° Une jatte du même diam. avec sigle illisible.

5° Une item, sans sigle.

6° Trois petites coupes de terre de Samos imitée, diam. 0,09, ainsi que de nombreux fragments.

II. *Terre fine.*

1° Cinq petits pots à onguent, dont les parois sont parsemées de grains de sable et dont le plus grand est haut de 0,09.

2° Une petite lampe en terre rouge, longue de 0,09, ornée sur le fond du sigle FORTIS. Cette marque est fort commune. Elle fut trouvée sur des lampes à Londres, Rome, Ligney (prov. de Liége), Maestricht, Cologne, Naples, Augsbourg, Ratisbonne, Vérone, ensuite à plusieurs reprises en Autriche en Hongrie, dans le Tyrol etc. (2)

3° Beau plat en terre de pipe de couleur bleuâtre, diam. 0,17. On a trouvé en outre de nombreux tessons de vases imbriqués, de poteries à guilloches, de vases à parois déprimées, ainsi que des fragments de vases plus communs.

III. *Cruches.*

1° Une belle cruche à une anse, de terre de pipe, hauteur 0,24, circonf. 0,52. Goulot brisé.

2° Une dito de terre jaune, avec goulot déprimé, hauteur 0,23, circonf. 0,54.

(1) Schuermans, *Sigles figulins* p. 66.

(2) Schuermans, *Sigles figulins* p. 123.

3° Cruche de terre rougeâtre, hauteur 0,20; circonf. 0,39.

4° Cruche de terre jaune, hauteur 0,24, circonf. 0,46.

5° Cruche de terre rougeâtre, hauteur 0,21, circonférence 0,45.

6° Cruche en terre de pipe, jaune, hauteur 0,21, circonf. 0,39.

7° Divers fragments d'autres cruches.

Une petite rondelle plate perforée, en terre blanche, ayant la grosseur d'une noix. Elle porte les traces du feu. C'est une grosse perle, qui a servi de coulant au métier des fileuses. La tombe où elle fut trouvée a par conséquent été une sépulture de femme (1).

IV. *Poterie grossière.*

1° Une petite terrine, très élégante, à grand rebord; hauteur 0,10, circonf. 0,43.

2° Item, terrine à grand rebord, hauteur 0,09, diam. 0,14.

3° Item sans rebord, terre rouge, hauteur 0,11, diam. 0,15.

4° Terrine de terre rouge, sans bord, hauteur 0,04, diam. 0,16.

5° Une item, haute 0,05, diam. 0,14. Le bord est pourvu d'ornements incrustés avant le cuisson.

6° Une item de terre noire. Hauteur 0,06, diam. 0,18.

7° Vase de terre blanche, haut 0,08, diam. 0,14.

8° Une tèle à déversoire, terre jaune, hauteur 0,06, diam. 0,24.

9° Une têle plus petite, hauteur 0,06, diam. 18.

On a trouvé en outre de nombreux fragments d'une grande urne funéraire, de terre grossière, hauteur environ 0,31, des fragments d'olla's et d'autre poterie commune comme tèles, terrines, couvercles d'olla's etc.

(1) Voyez sur cet instrument *Publ.* etc. *du Limb.* IV, 15, 16.

V. *Métal.*

1° Deux gros clous en fer, dont le plus long mesurait 0,10 et le plus petit 0,06. Ces clous ont servi à agencer les pieux qui ont soutenu le bucher, sur lequel le cadavre a été brulé.

2° Une quantité de morceaux de clous et d'autre ferraille rouillée et indéterminable.

3° Quatre monnaies frustes, dont une de petit bronze et trois de moyen bronze. Elles sont toutes du haut empire.

4° Trois fibules de cuivre, bien conservées, dont une avec émail et ayant la forme élégante d'un lis héraldique.

Outre ces objets les ouvriers ont rencontré de grands tas de charbons de bois et des poignées de parcelles d'os, qui se trouvaient en partie encore dans les urnes cinéraires. Les tombes de Limmel datent de la bonne époque du Haut-Empire. Les objets ont été achetés pour le musée de la Société d'hist. et d'arch. dans le duché de Limbourg.

Steenstraat. Entre la maison dite *de Popelier* et le marais *Het Geuselderbroeck*, à une centaine de pas de la chaussée actuelle, M. Jaspers de Limmel fit construire au printemps de l'an 1868 un four de briques, sur une de ses terres, située à gauche de la route de Limmel à Amby. A cette occasion on dût remuer la terre. A la profondeur d'un mètre et demi les ouvriers aboutirent à une couche empierrée par de gros cailloux, qui y avaient été déposés d'après un plan préconçu. Etant allé sur les lieux nous y reconnûmes bientôt une substruction du temps de la domination romaine. Nous y recueillîmes plusieurs fragments de tuiles à rebords, un bord de tèle très gros, l'ouverture et le fond d'une urne en terre blanche, les parois d'un gros dolium, des tessons d'un vase en terre blanche, orné de figures en sanguine, imitant des arbres

sans feuilles. Les figures y sont grossièrement appliquées au moyen d'un pinceau. Des vases de cette catégorie ont été trouvés par nous, parmi des débris de la civilisation romaine à Meerssen, à Beek et à Bergh-Terblijt et par M. Schuermans à Houthem et à Walsbetz (1). Ces poteries n'appartiennent donc pas exclusivement au XIII[me] siècle comme l'ont prétendu quelques savants. L'objet le plus curieux que nous y avons remarqué est une brique romaine taillée en disque et ornée d'un côté d'une figure faite avec un couteau. Vers le milieu se trouve un cercle dont le centre forme un trou ; et qui extérieurement est orné de griffes, semblables à des pattes d'oiseaux. D'autres trous se trouvent à l'entour. Comme elle se trouvait à une certaine profondeur sous la terre et parmi les débris que nous venons de nommer, nous supposons que cette brique a été taillée en disque et ornée de figures à l'époque romaine, et qu'elle a fait partie d'une colonette d'hypocauste.

La découverte de ces objets à quelques pas de la chaussée actuelle, qui au moyen-âge portait le nom de *Steenstraat*, nous confirme dans l'opinion que la route romaine a passé par là.

AMBY.

Nous avons ramassé en 1867 près de la nouvelle école d'Amby des fragments de tuiles à rebord qui avaient été trouvées lors de la construction de cet édifice.

MEERSSEN.

Les découvertes romaines faites à Meerssen ont été mentionnées dans les *Publications etc. du Limb.* II p. 209. Dans

(1) H. Schuermans, La ville de *Herkenbergh* à Meerssen, Bulletin des commissions royales d'art et d'arch. VI p. 229.

le tome VIII p. 379 nous avons en outre publié une notice détaillée sur les fouilles de la grande villa de Herkenberg.

Entre la route qui conduit de Bunde à Meerssen et le sentier qui après avoir quitté cette route se dirige vers la station du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle se trouve une pièce de terre, nommée de Steenkuil. C'est là qu'en 1872 furent trouvées des tuiles à rebord et des tessons de poterie romaine, à l'occasion qu'on y établit un four à briques.

BERGH-TERBLIJT.

La découvertes faites à Bergh-Terblijt ont été décrites dans les Publ.. etc. du Limbourg II p. 204. La notice sur le cimetière romain et les carrières de Geulhem se trouvent III p. 185.

HOUTHEM-SAINT-GERLACH.

Nous avons parlé des découvertes de Houthem-Saint-Gerlach dans les Publ. etc. du Limb. II 212—217. Une notice spéciale sur la villa de Rondenbosch a paru tome V p. 347—430 et une autre sur le cimetière romain de Broeckhem IV p. 13—24. Nos explorations sur le plateau de Ravensbosch et dans la vallée voisine feront l'objet d'une notice qui suivra, quand nous parlerons de la route de Fauquemont à Theudurum.

Hameau de Houthem. Dans la campagne de Houthem entre la route dite Nystenweg et le ruisseau appelé *Drinkbeek* se trouvent des substructions romaines que nous avons fait examiner en 1877. Les bâtiments ont péri par un incendie. Les assises étaient construites en partie en gravier et avaient une largeur de 0,53 m. à 0,57 m. Un mur maçonné en pierre de tuffeau d'une carrière voisine était

large de 3,50. Sa structure était en petit appareil. Une des chambres était garnie d'une forte couche de *testa concusa*. Le terrain était jonché de fragments de tuiles à rebord et de tessons. Ces substructions se trouvent dans un terrain portant sur le plan cadastral de Houthem les n° 295, 1412 et 1413. La chaussée de Tongres à Juliers est à trois cent pas de là.

Hameau de Houthem. En 1880 au mois de Juin on a commencé la construction d'une nouvelle école communale sur un terrain provenant de l'ancien couvent noble et situé entre la chaussée et le chemin de fer. En creusant une cave pour la demeure de l'instituteur les ouvriers déterrèrent des fragments de poteries romaines et à la profondeur de trois mètres une sorte de four en terre cuite, longue 1,55 m. haute et large 0,45. Ce four était rempli de terre noire, de charbons de bois, des restes d'ossements et de fragments d'olla's. Quand nous sommes venu sur les lieux, les ouvriers avaient tout démoli; on n'avait conservé que les tessons, parmi lesquels nous reconnûmes la partie supérieure d'une grande amphore en terre rouge, des fragments de poterie samienne, des pots à onguent, des cruches en terre blanche et des fragments de tuiles à rebord.

Hameau de Strabeek. Au mois de Juin de l'année 1878 il fut trouvé beaucoup d'objets tumulaires au hameau de Strabeek, dans la bassecour de la maison d'un nommé Colley, menuisier. Cette maison est située dans une enclave entre la grand' route de Meerssen à Fauquemont, qui est comme on sait l'ancienne route romaine de Tongres à Juliers, et le chemin nommé *Den breeden weg*, qui se dirige sur Ravensbosch. Les objets, dont la liste suit, furent trouvés et recueillis par M. le baron Oscar de Heusch de la Zangerije, qui en a également dessiné la plus

grande partie. Ils se trouvaient dans un milieu incinéré et semblent provenir d'un seul tombeau.

I. *Terre Samienne imitée.* 1° Une petite tasse en forme de cylindre, élégante mais ordinaire; hauteur 0,05, ouverture 0,09.

2° Tasse à panse bombée; hauteur 0,04; diamètre à l'ouverture 0,09.

3° Petit plat; hauteur 0,04, diamètre 0,17.

II. *Terre fine.* 4° Tasse à couverte noire, hauteur 0,05, ouverture 0,09.

5° Tasse à bord recourbé et à couverte noire; hauteur 0,05, ouverture 0,09.

6° Petit gobelet d'une forme fort élégante, en terre rouge, à couverte noir; hauteur 0,07, circonférence à la panse 0,23. Ce vase est orné de deux cercles, incrustés au moyen de guilloches.

7° Vase d'une même pâte et couleur que le précédent, de forme bombée et aux parois délicats. Hauteur 0,10, diamêtre à l'ouverture 0,06. Circonférence à la panse 0,34.

8° Vase en pâte et couleur d'ardoise, de forme bombée et aux parois épaisses, orné de plusieurs cercles faits à l'entour. Hauteur 0,12, diam. à l'ouverture 0,07, circonférence à la panse 0,38.

9° Plat en terre de pipe, à couverte noire tâchetée de jaune. Hauteur 0,03 diamêtre 0,18.

III. *Terre grossière.* 10° Petite urne avec couvercle, contenant de nombreux fragments d'os et de cendres. Hauteur 0,18; diam. à l'orifice 0,13.

11° Olla de terre blanche, munie d'un petit collet à rebord; hauteur 0,14, diam. à l'orifice 0,08.

12° Cruche élégante en terre de pipe, à une anse; hauteur 0,19, circonférence à la panse 0,35.

13° Cruche à une anse, en terre jaune, fort friable, avec

goulot en forme de chapeau. Hauteur 0,19, circonférence à la panse 0,35.

14° Petite tèle en terre blanche, avec déversoir et à large rebord. Hauteur 0,06 diam. 0,16.

15° Tèle à petit rebord et sans déversoir. Hauteur 0,05, diam. 0,19.

IV. *Objets en verre.* 16° Petit bol en verre vert, en forme d'urne cinéraire. Ce vase élégant et parfaitement conservé contenait des cendres. Hauteur 0,10, diam. à l'ouverture 0,07, circonférence à la panse 0,35.

17° Petite fiole en verre vert, de forme hexagone, munie d'une anse et d'un goulot à large rebord. L'ouverture est très petite. Hauteur 0,12, circonférence vers le milieu de la panse 0,21. Dans le fond se trouvent deux cercles concentriques.

18° et 18bis. Fragments d'une charmante petite cruche en verre blanc, munie de deux anses ornées de feuillage en relief. Les parois du verre étaient fort minces et d'une subtilité telle, que la fiole se brisait en mille morceaux quand elle fut tirée de la terre. Nous avons donc été dans l'impossibilité d'en prendre la mesure. La forme cependant a été reconnue avec exactitude.

19° Une seconde cruche en verre de la même forme a été trouvée, mais également brisée. Une partie de cette cruche se trouve incrustée dans la rouille d'une hache de fer, dessinée sous le n° 19.

V. *Objets en fer.* 19, 20 et 21 sont des fragments de haches ou de coutelas. On a également trouvé quelques objets de clouterie.

Il y a quelques années on trouva encore d'autres poteries romaines sous la grange, dans l'étable et dans le jardin de la maison de Mr Colley, mais que l'incurie et l'ignorance ont fait perdre.

Tous ces objets, comme nous l'avons dit plus haut, se trouvaient enterrés sur le bord de la route romaine de Tongres à Juliers. C'était près des grandes routes que les anciens Romains avaient la coûtume d'ensevelir les cendres brûlées de leurs morts et d'ériger leurs monuments funèbres. De là vient la coutume d'attirer l'attention du voyageur, en lui adressant les mots: *Sta viator. Audi viator. Siste gradum* etc. qu'on retrouve en tête d'une grande quantité d'inscriptions. Les objets que nous avons vus chez Mr le baron de Heusch affectent une forme élégante et classique; ils nous semblent dater du Haut-Empire.

HULSBERG.

Hameau de Heek. Un souvenir précieux de la domination romaine dans nos contrées se trouve à un petit quart de lieu à l'est de Fauquemont, sur la montagne de Goutsberg, près de Waelhem. Dans un bois de taillis, appartenant à la famille Schoenmakers et ayant autrefois fait partie de l'ancienne ferme de la prévôté de St. Gerlach à Heek, nous découvrîmes en 1870 une espèce de forteresse de terre, de forme carrée. Chacune des façades de ce carré mesurait cinquante pas à peu près en longueur. Elle était formée, comme celle de Rondenbosch, sous la commune de Houthem, d'un fossé sec et peu profond, et d'un rempart intérieur, haut de six à huit mètres, et large de trois à quatre mètres. Une ouverture large d'environ cinq mètres était pratiquée dans le rempart du sud et communiquait avec la vieille route de Fauquemont à Waelhem. Cette route forme la limite des communes de Hulsberg et de Schin-sur-Geul.

Au milieu du carré de Goutsberg nous avons trouvé des signes non équivoques d'un établissement datant du temps

de la domination des Romains dans nos contrées. M. Emile Schoenmakers de Heek ayant ordonné le 29 Juin 1870 d'y pratiquer une ouverture dans le sol nous trouvâmes des fragments de tuiles à rebords en grande quantité, ainsi que des débris de poteries et d'ossements. Nous avons eu en même temps le bonheur de pouvoir constater que les fondements de l'établissement avaient été construits, en entier ou en partie, avec des pierres de tuffeau de Fauquemont et que l'édifice avait péri par un incendie. La terre de remblai était fortement incinérée et mêlée de charbons.

La terre de Goutsberg a été achetée par le couvent de St. Gerlach en 1364. On y jouit d'une vue très pittoresque sur Fauquemont et la vallée de la Geulle. Nous avons été frappé de l'analogie qu'il y a entre la forteresse de Goutsberg et la *Schans* de Rondenbosch, à Houthem, dont le contenu a été exploré en 1864 (1).

D'après l'acte d'achat de l'année 1364, dont une copie se trouve dans un cartulaire de St. Gerlach qui nous appartient, la terre de *Mons auri* ou Goltsberg contenait huit bonniers *in unâ pecia*, *in palude*, *in salicibus*, *in terris arabilibus et in pascuis*. Cette terre avait appartenu jusqu'à cette époque à la prévôté des moines bénedictins de Meerssen. Or, comme Meerssen, avant de devenir monastère, parsuite de la donation de la reine Gerberge, avait été une *villa regia* et résidence des empereurs Carolingiens, il est probable que ce lieu et le Goutsberg ont eu le sort d'une quantité d'autres établissements romains, qui après la conquête des Francs ont passé au fisc royal. C'est par ce canal qu'ils échurent en héritage aux empereurs Carolingiens. Gerberge était fille de Henri l'Oiseleur

(1) *Publ. etc. du Limb.* V p. 347.

et porta la couronne de France, quand elle donna en 968, du consentiment de l'empereur Otton, son frère, ses biens royaux de Meerssen au moines de St. Remi à Reims, qui y érigèrent une prévôté dépendante. La généalogie de l'établissement romain nous semble ainsi clairement déterminée.

Mais quelle a été la destination primitive de Goudsberg? La réponse à cette question ne peut être faite d'une manière péremptoire qu'après que des fouilles ayent été scientifiquement instituées dans ce lieu. Pour le moment nous ne risquons qu'une conjecture assez vague. C'est que ce petit fort nous semble avoir été un poste d'observation, un *speculum*, devant servir à surveiller les environs et notamment le passage de la chaussée au bas de la vallée. On l'aura entouré pour plus de sûreté d'un rempart défendable pendant quelque temps. Pour un camp c'est trop petit. On a trouvé de ces postes d'observation en Allemagne où ils servaient également à la surveillance des routes (1).

Hulsberg. Nous avons trouvé en 1866 sur le cimetière qui entoure l'église de cette antique paroisse, des fragments de tuiles à rebord ainsi que des tessons de poterie samienne.

Arets-Genhout. Consulter ci-après sur les découvertes, faites dans les environs de ce hameau, nos remarques sur la Colonie romaine de Ravensbosch et les routes qui y mènent.

KLIMMEN.

Quelques découvertes d'antiquités romaines faites dans ce village ont été notées *Publ. etc. du Limb.* II p. 217.

(1) *Jahrbücher etc. im Rheinlande* LXIX p. 141.

LES CARRIÈRES DE KUNRADE.

Le hameau de Kunrade, dépendance de la commune de Voerendael, est connu par ses fours à chaux et ses carrières de pierres à bâtir. Celles-ci ne forment pas des galeries souteraines comme les carrières de Maestricht et de Fauquemont ou comme les houillières de Kerkrade, mais se trouvent à ciel ouvert. Les ouvriers y travaillent sous de petites échoppes pour se garantir contre la pluie et le soleil.

Les montagnes de Kunrade, de Crauberg et de Benzeraed n'ont pas la même élévation que celles de Fauquemont, de Bergh et des rives de la Meuse; mais le calcaire qu'ils renferment est moins fragile, plus compact et plus résistant que le tuffeau de ces dernières. C'est un gisement qui prend la direction de Ubaghsberg vers Simpelveld, Vetschau et Aix-la-Chapelle. On le retrouve dans les escarpements de la vallée de la Geulle entre Eys et Schin-sur-Geul mais friable et en bancs peu épais, d'un demi mêtre à un mêtre d'épaisseur. Le gisement de Kunrade et des environs est le seul qui soit bien développé.

»La carrière, qui est située à cinq minutes de Kunrade — dit M. Ubaghs — à droite de la chaussée qui conduit de Fauquemont à Heerlen, nous offre une très belle coupe de calcaire d'une puissance d'environ vingt mêtres. Ce sont des bancs d'un calcaire grisâtre compacte et dur, que les habitants exploitent comme pierre de construction mais principalement en vue de la chaux hydraulique" (1).

Autrefois la pierre de Kunrade était fort en honneur. Les vieilles maisons de Kunrade, Klimmen, Voerendael et environs sont construites en partie ou en entier de ce

(1) M. Ubaghs, a examiné la pierre de Kunrade au point de vue géologique et paléontologique et a déterminé avec soin les fossiles qu'on y rencontre. Voyez C. Ubaghs, *Description géologique et paléontologique du sol du Limbourg* p. 110—126. Ruremonde 1879 in 8°.

calcaire. Au moyen âge on en fabriquait en outre le dallage de nos églises, des bénitiers, des croix et des stèles pour les tombeaux. Nous avons trouvé la pierre de Kunrade employée comme telle dans les églises d'Oirsbeek, Nuth, Berg et Terblijt, Bemelen, Maestricht, Wilré-Oudvroenhoven, Heel, Hunsel, Weert, Ruremonde, Montfort, Thorne, Meerssen, Sittard, Geleen etc.

Ce sont les anciens Romains qui ont fait ouvrir ces carrières et qui y ont organisé une exploitation en règle, car avant l'établissement des Romains dans ce pays on ne construisait pas des maisons proprement dites. Nous l'avons dit plus d'une fois, ce sont les Romains qui ont introduit l'art de la maçonnerie, de faire de la chaux, de façonner la pierre et de cuire les briques et les tuiles. C'est probablement du temps de la construction de la chaussée militaire de Tongres à Juliers, qui a passé à côté, que date la première exploitation régulière. Voici d'après nos observations personnelles dans quel but on a utilisé les carrières de Kunrade à cette époque.

Et d'abord les Romains ont exploité la pierre de Kunrade pour en faire de la chaux. Lors de la construction d'une nouvelle maison communale à Heerlen les ouvriers ont trouvé des noyaux de chaux. C'étaient des pierres de Kunrade de la grosseur d'une pomme, en partie reduites en chaux, et qui se trouvaient dispersées parmi les débris de l'époque Romaine. En explorant la villa de Backerbosch en 1880, nous avons découvert une fosse à chaux de l'époque romaine encore intacte et à côté des rebuts qui nous semblaient provenir des carrières de Kunrade.

Nous avons trouvé la pierre de Kunrade façonnée au moyen du ciseau dans les constructions romaines de Mulhem près d'Eysden, de Herkenberg près Meerssen, de

(1) Voyez plus haut p. 58.

Rondenbosch près de Houthem et à Heerlen. Dans ces premières localités les Romains avaient également employé le tuffeau de Maestricht, mais à Heerlen nous l'avons trouvée dans toutes les constructions sans être mélangée. Elle a été également employée au pavage des maisons et comme bordure de la chaussée romaine dans ce village; en sorte qu'on peut dire que les habitants de l'ancienne mansion de Coriovallum lui ont portè une grande prédilection. Comme pierre de construction le calcaire de Kunrade est aussi connu sous le nom de Crauberger (1).

La pierre de Kunrade a également servi de dallage et a remplacé parfois le marbre dans les salons de nos villa's romaines. Nous en avons trouvé dans les substructions de Backerbosch une grande quantité de fragments, dont un scié en plaque de 0,40 m. de hauteur et ayant une épaisseur de 0,030 m. Plusieurs de ces fragments portaient des traces de polissage. Nous avons fait polir à la main par un marbrier de Maestricht une couple de ces plaques. Quoique cette opération soit plus laborieuse que pour le marbre qui est plus dense, la pierre de Kunrade devient d'un poli brillant et se transforme en marbre jaune pale, couleur de crême, parsemé de petites coquilles blanches. On peut en faire un carrelage de toute beauté.

La pierre de Kunrade a été également employée dans les ateliers de sculpture. Nous avons vu a Heel le fragment d'une statue romaine ainsi que la base du piedestal en pierre de Kunrade. Le généalogiste Liégeois Van den Berch, qui a visité Heel en 1640, pense que ces restes proviennent d'une statue de marbre blanc, mais il est dans l'erreur, ces restes qu'on y voit encore de nos jours ne sont pas de marbre (1). Un second monument sculpté en pierre de Kunrade est la pierre funéraire de Marcus Junius, soldat

(1) *Publ. etc. du Limbourg* IV p. 289 et 290.

liberé de la cinquième legion, qui fut trouvée à Heerlen en 1873 et qui se trouve actuellement au musée de l'Etat à Leyde. Ce monument est haut 1,82 m. et pèse environ 360 kilogrammes; il prouve que les Romains ne craignaient pas de travailler des blocs volumineux.

De nos jours les carrières de Kunrade ont perdu leur ancien lustre. On y voit encore des fours à chaux, il est vrai, et le voisinage y fait encore son choix pour le pavage de la cour et des étables, mais on choisit rarement pour les bâtises neuves la pierre de Kunrade. C'est la brique et le tuffeau de Sibbe qui règnent en maitre (1). Quand aux dalles on les cherche à Namur et pour la sculpture monumentale on fait venir de France la pierre de Rochefort. Mais nous le demandons en conscience, les carrières de Kunrade et de Crauberg méritent-elles cet oubli et ce dédain dont les architectes modernes les couvrent? En attendant que la bonne pierre du pays soit remise en honneur, il nous est agréable de constater que Kunrade fournit ses matériaux aux restaurations de l'église monumentale d'Odiliënberg qui se font sous la direction éclairée de M. l'architecte Keyzer de Venloo. Il y a près de mille ans les constructeurs primitifs s'étaient également aprovisionnés à Kunrade.

Nous souhaitons fortement que les carrières de Kunrade ne seront pas oublié quand on construira le chemin de fer qui devra mettre nos bassins houillers en communication avec le reste du pays. Une station dans ce lieu, ou aux environs, serait fort utile à la chose publique.

---

(1) On emploit même le tuffeau dans la restauration des constructions romanes, ce qui est une grande faute. Pas un seul monument de notre province n'a été élevé en pierre de tuffeau à l'époque où le style roman regnait chez nos ancêtres.

HEERLEN.

Dans le centre de ce village se trouve l'emplacement de l'ancien *Coriovallum* ou *Cortovallium* des Tables de Peutinger et de l'Itineraire d'Antonin. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré dans un article paru dans les *Bulletins de la Commission royale d'Hist. et d'Arch. de Belgique* et que nous reproduirons ci-après, quand nous décrirons les routes de Coriovallum à Castra-Vetera et de Heerlen à Aix-la-Chapelle (1).

Nous avons également décrit dans ces Bulletins et dans les Publ. etc. du Limbourg (tome VII p. 363) une pierre gravée, formant le sceau d'un oculiste romain, trouvée au milieu des substructions nombreuses de l'antique Heerlen. A cette occasion nous avons signalé à l'attention des savants l'étendu de ces substructions et particulièrement les maçonneries fort interessantes qui se trouvent à quelques centaines de pas vers l'ouest de l'église, au Dodelage. C'est là que du temps des Romains doivent avoir existé sur le carefour de quatre routes les bâtiments principaux de la station fortifiée; à en juger d'après ce qui reste, cette étappe ne doit pas avoir été sans importance. Mais il est inutile de revenir sur ce que nous avons dit alors. Il nous suffit de signaler quelques nouvelles découvertes, faites au mois d'Avril 1877 dans le Dodelage entre la Route provinciale de Maastricht à Heerlen et la petite ruelle d'Ulengats. Ce sont les jardins indiqués sur le plan cadastral de Heerlen section D n° 2145, 2146 et 2147, formant une pente vers la chaussée. Le long de la ruelle précitée

(1) Voyez en outre nos observations sur les antiquités de Heerlen et la situation de Coriovallum les Publ. etc. du Limb. de 1864 tome I p. 47, II p. 217, 254—259. III p. 451, IV p. 471 et suiv. VII p. 363 et suiv. Leemans Rom. Oudh. te Maastricht 63. Revue de Num. belge 1re série II p. 194. Bulletins des Comm. d'art et d'arch. XIII p. 43 et suiv. Catal. Guillon p. 113.

précitée on voit dans les haies de clôture des tronçons de murs de structure romaine. A cinquante mètres plus bas vers Maestricht fut déterrée jadis la pierre d'oculiste mentionnée plus haut.

La régence de Heerlen ayant résolu d'ériger en ce lieu une nouvelle maison communale, servant également de local pour la justice cantonale, de bureau télégraphique et de caserne pour la maréchaussée, fit l'acquisition de ces jardins et y fit préparer la terre pour cuire des briques. C'est pendant cette dernière opération que tout un magasin d'antiquités fut mis à jour. Nous avons pu constater qu'on a trouvé des milliers de fragments de poterie culinaire, une quantité de débris de tuiles à rebord et des charretées de pierres de construction. Nous avons ramassé au milieu de ces décombres un fer de lance, une pointe de flèche, plusieurs tessons ornés de scènes de chasse, des fragments de poterie samienne, portant des marques de fabrique. Ces marques sont : sur un grand plat le fragment de sigle ⁞⁞⁞NI dans un cercle. Un autre plat avec l'initiale M⁞⁞⁞. Un fond de coupe avec la marque MIIDIVS; ensuite des morceaux de verre vert provenant de flacons et d'autres raretés de l'époque romaine qui, grâce à l'ignorance des ouvriers, traînaient par terre. Les médailles trouvées jusqu'ici sont au nombre de cinq, dont voici la description :

Octave : (Empereur et Auguste) 727 à 767. (27 avant J. Ch. à 14 après J. Ch.)

Nº 1. DIVVS AVGVSTVS PATER. Sa tête radiée à gauche.

Revers. PROVIDENT.(ia). Autel accosté des lettres S-C (Senatus Consulto).

Monnaie en moyen bronze, frappée après la mort d'Auguste, sous le règne de son successeur Tibère.

Néron, empereur, (807 à 821), 54 à 68.

N° 2. IMP. NERO CÆSAR AVG.P.MAX.TR.P.P.P. Sa tête laurée à droite.

Revers SECVRITAS. AVGVSTI. La sécurité assise à droite devant un autel allumé. Dans le champ S-C.

Moyen bronze (cuivre jaune).

N° 3. IMP. NERO — CÆS. AVG. Trophée ?

Revers. Cippe ? accosté des lettres S-C.

Petit bronze.

Trajan. 98 à 117.

N° 4. IMP. CÆS. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. P. S. Sa tête laurée à droite.

Revers. TR. POT. COS II PP. Dans le champ les lettres S. C., entre lesquelles une Victoire allant à gauche, tenan un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R.

Moyen bronze.

N° 5. Pièce fruste, au buste à gauche, probablement d'*Auguste*.

On a encore trouvé une petite meule à bras, diamètre 0,45, en lave d'Andernach ; cette machine était encore munie d'une matrice de fer dans laquelle devait s'adapter la manivelle. La meule se trouvait en place, car elle était fixée sur une base fabriquée de tuiles. On sait que chez les anciens romains chaque ménage moulait son grain ; c'était l'occupation habituelle des femmes et des esclaves, comme cela se pratique encore de nos jours chez les nègres de l'Afrique.

Sur le terrain susnommé avaient existé à l'époque romaine de vastes bâtises, dont on a retrouvé les fondements à un mètre au-dessous du sol. Les murs de face se trouvaient à quinze mètres du bord de la chaussée actuelle, ils étaient construits en moëllons de pierre calcaire de Kunrade. Quelques pierres seulement avaient été taillées

avec un instrument contondant, mais la plupart étaient brutes. La chaux qui avait été employée à cette maçonnerie était mêlée de fin gravier. Nous avons trouvé dans cette chaux des fragments qui n'étaient pas entièrement calcinés et qui nous semblaient provenir également du calcaire de Kunrade. Au milieu de ces décombres nous signalons une grande quantité d'ossements de cheval, bœuf, mouton, porc etc. ainsi que des os humains, entre autres un crane dont la machoire conservait encore ses trente deux dents. Mais l'objet les plus intéressant déterré en ce lieu en 1877 a été une statuette romaine d'une forme peu commune. Elle est haute 0,45 m. épaisse 0,24. La matière dont elle a été sculptée est — si nos souvenirs sont bons — la pierre de sable des environs de Herzogenraedt. Elle représente un personnage assis dans un fauteuil à dos, la tête couverte d'un *galerus*, en forme de turban. Il est vêtu d'une tunique courte retenue par une ceinture autour des reins et laissant le bas des jambes découvert. Ce fauteuil carré, qui ressemble à s'y méprendre au grossiers sièges à bras qui décorent encore de nos jours la cuisine de nos fermes et la maison des petits paysans, est un *solium* royal à dossier très élevé et à cotés massifs pour les bras. Le personnage pose ses pieds sur un tabouret attaché au solium. Sur le dos est sculpté une croix de bourgogne traversant un cercle. La tête de la statue est détachée du tronc mais s'y adapte parfaitement. Voyez Pl. Heerlen.

Un solium ayant de la ressemblance avec le notre est représenté dans le fameux manuscrit de Vergile au vatican, comme throne du roi Latinus (1). Un autre solium du même module mais plus richement ornementé, est celui sur lequel est représentée l'imperatrice Hélène, mère de

(1) Rich, *Dictionnaire des Antiq.* p. 592.

Constantin le Grand, dans un manuscrit du IX[me] siècle (1). D'autres exemplaires de ce genre de siége sont figurés sur les tables de Peutinger. Celui de l'empereur à Rome (Segm. IV) et celui de Constantinople (Segm. VIII) ont la plus grande conformité avec celui de Heerlen (2). Mais toutes ces analogies sont d'une date relativement récente et nous ramènent vers le temps du bas empire ou même vers le moyen âge, tandisque notre statuette, assez bien modulée et exécutée, semble indiquer une origine plus ancienne. Elle parait dater comme la pierre tombale, que nous décrirons ci-après, de la bonne période romaine.

Nous avons dit tantôt que le fauteuil en question est un *solium* royal. Le personnage imberbe qui y est assis ne porte pourtant pas les traits d'un roi, d'un empereur ou d'un chef quelconque du peuple. Généralement un empereur romain ou un chef ne se trouvent représenté sur les monuments, ni dans cette pose, ni dans ce costume. Les rois en outre étaient odieux aux Romains. Nous ne connaissons au reste aucune divinité romaine qui ressemble à notre statuette. Dans toute la mythologie romaine il n'y a rien d'analogue.

Il nous faut donc quitter le terrain de la civilisation romaine pour faire une excursion sur celui des peuples de la Germanie. L'histoire nous apprend que les anciens Germains avaient des divinités propres à leur nation auxquelles ils rendaient un culte. Outre les grandes divinités de Donar, Wodan, Hesus etc. que les Romains vainqueurs se sont assimulés, ils honoraient des divinités topiques de leurs contrées, des *numina*, des *matronæ* ou des *matres*. Ces divinités sont généralement figurées assises, comme notre statuette, sur un siége plus ou moins apparent, et

(1) Montfaucon, *Antiq. expliquée*, I p. 44.
(2) Tables de Peutinger. Édition de Desjardins.

portent un costume particulier. C'est ainsi que dans les *matres Sunuxales* nous saluons des divinités propres à la contrée des Sunuques, dont Coriovallum était le chef-lieu et la capitale. L'hypothèse semble donc plausible si nous rattachons notre statuette à la mythologie germaine et particulièrement à celle des Sunuques. C'était peut-être le Dieu tutélaire de Coriovallum et du bourg de Heerlen.

— Depuis que ce qui précède est écrit on a encore trouvé une vingtaines de monnaies au Dodelage. Nous avons pu déchiffrer deux Trajan's, en grand et en moyen-bronze, un Vespasien et deux Domitiens de moyen-bronze et un Nerva de l'an 97. Voici la description de cette dernière pièce. Moyen-bronze. Avers : IMP. NERVA. CÆS. AVG. P. M. TR. P. COS. III P. P. Tête laurée de Nerva à droite. Revers : FORTVNA AVGVST. La fortune debout à gauche, tenant de la main droite un gouvernail et de la main gauche une corne d'abondance. Dans le champ S-C.

— Aux environs de la route romaine de Heerlen à Schaesberg, se trouvent à dix minutes à peu près de l'église un petit groupe de maisons isolées. Dans une prairie de l'un des propriétaires de ce voisinage, nommé Jean Pierre Custers, des ouvriers occupés à niveler une terrasse trouvèrent en 1878 la partie supérieure d'un monument funéraire de l'époque romaine. Ce monument fabriqué en pierre de sable des environs de Herzogenraedt, se trouve dans son état fragmentaire actuel, est haut de 1,02 m. large de 0,72 m. et épais de 0,21 m. Il est orné de deux figures d'homme et d'un fronton triangulaire richement orné. Le personnage à droite orné d'une coëffe, comme la statuette du Dodelage, est vêtu d'une toge collante à la ceinture, il tient la droite sur la poitrine. Celui de la gauche n'a pas la tête couverte comme son compagnon mais la chevelure hérisée en pique. Il est vêtu d'un sagum,

qui était un habit gaulois, porté particulièrement par les soldats romains. Il appuye la main gauche sur le pommeau de son épée et étend sa droite. Son maintien trahit un légionaire.

Le fronton qui couronne ce monument est orné d'une belle rosette entre deux feuilles d'acanthe. Cette rosette est un ornement très en usage chez les anciens romains pendant le haut empire. C'est la fleur de lotus *(Nymphœa)* qu'on répresente avec quatre, cinq ou six feuilles à volonté. Elle est originaire de l'Egypte.

On a trouvé récemment en Allemagne deux pierres tumulaires dont le fronton a une ressemblance frappante avec celui du notre. Tous les deux appartiennent à des soldats de la *legio secunda Augusta;* l'un fut trouvé en Alsace et l'autre à Neuss dans la Germanie inférieure, près de la route même de Heerlen à Cologne (1).

Notre monument de Heerlen est l'œuvre d'un bon artiste. Les figures, les fleurs et les feuilles sont fortement travaillés. Le tout dénote un travail du haut empire. Malheureusement la partie inférieure, qui probablement a porté une inscription, manque; il serait à désirer qu'on fit des fouilles pour le retrouver. L'histoire du pays y gagnerait un intéressant chapitre. Voyez la planche de Heerlen.

— Dans le Catalogue numismatique du cabinet de feu M. Guillon, notaire à Ruremonde, se trouvent p. 113—115 comme provenant de Heerlen: Grand bronze, Marc-Aurèle. Revers l'empereur à cheval et plusieurs soldats. Légende PROFECTIO AVG. COS. III, trouvé en 1850. — Grand bronze: *Divus Antoninus*, tête à droite. Revers: DIVO PIO S. C. Colonne Antonine. Trouvé en 1854. — Argent, Marc-Aurèle, tête laurée à droite. Avers: M. AVR. ANTON. etc.

(1) Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande LXVI, p. 74 et 79.

Revers: TR. POT. XX IMP. III. COS III. L'abondance debout tenant dans sa main gauche une corne d'abondance et dans la main droite une épis. Trouvé en 1855.

Caldenborn. Près de la route qui traverse le hameau de Caldenborn (Caumer), à l'entrée du hameau, se trouvent des jardins indiqués sur le cadastre de Heerlen, Section G nº 1096. C'est là que l'on rencontre des tuiles à rebord et des tessons de poterie romaine provenant sans doute de substructions; ce lieu n'est éloignée que de quelques minutes de la ferme de Corisberg, où M. Ernst à crû trouver, par analogie de nom, la station romaine de Coriovallum.

— On a trouvé également dans cette importante commune des objets d'origine franque que nous avons décrit Publ. etc. du Limb. IV p. 471. Comme nous ignorons l'endroit où cette découverte eut lieu, nous la rappelons ici sans désigner le lieu exacte de la découverte.

SCHAESBERG.

Voyez sur un tumulus romain trouvé à Schaesberg: Bulletins de l'académie royale de Belgique tom. V, p. 1-7 — Publ. etc. du Limb. II, p. 218 — Leemans Rom. Oudh. te Maastricht p. 63.

UBACH OVER WORMS.

Au mois de Mars 1871 furent trouvé dans le jardin du cultivateur Timmers, demeurant du côté nord-est du village de Waubach, des poteries belgo-romaines, que nous croyons provenir du mobilier d'une habitation. C'étaient entre autres :

1° Des fragments d'une patère en terre rouge, imitation de la poterie samienne. L'endroit luisant qui caractérise ce genre de céramique est bien conservé. Hauteur 0,03. Diam. 0,20.

2° Une dito. Hauteur 0,05 diam. 0,12.

3° Un joli vase en terre blanche et légère, couvert d'un induit noir pâle, tirant sur le vert. Ce vase est très large à la panse, qui est ornée de cercles de grénétis, de feuilles de lotus et de lièvres phantastiques. Hauteur 0,13, diamètre à l'orifice 0,09, circonférence à la panse 0,45.

4° Une tèle en terre grossière, à rebord. Hauteur 0,35, diam. 0,15.

5° Goulot et fragments de différentes cruches en terre blanche.

6° Deux olla's munies de leurs couvercles.

7° Un couperet en fer.

On a trouvé également à cet endroit des substructions de gros gravier, ce qui nous fait supposer qu'une habitation y a existé. Les objets se trouvaient à un mètre de profondeur. On sait que la route romaine passe non loin de Waubach vers Groenstraat.

RIMBOURG.

Nous avons parlé d'antiquités romaines découvertes dans ce village dans les *Publ. etc. du Limbourg* II p. 218, 223, 224. En l'année 1876 nous avons vu dans le jardin du château de Rimbourg un ancien sarcophage romain en pierre de sable de Mercksteyn. Il avait la forme d'un cube haut et large d'un mètre. Comme dans tous les tombeaux de ce genre on voyait à l'intérieur de ce cercueil payen un petit banc pour y placer les urnes cinéraires.

M. Van Kesteren, le propriétaire actuel du château, ne connaissait pas l'origine de ce tombeau, mais supposait qu'il pouvait provenir d'un tumulus qui se trouve dans les marais de Rimbourg.

C'est à Rimbourg que la route romaine de Tongres à Juliers passe la rivière de Worm pour entrer sur le territoire prussien. C'est à la frontière que finissent nos recherches. Le tronçon qui existe à l'autre côté de la rivière a été l'objet des recherches de MM. Schmidt et Schneider; nous renvoyons à leurs ouvrages (1).

---

(1) SCHMIDT, *Die Römerstrassen im Rheinlande* et SCHNEIDER, *Römische Heerstrassen zwischen Maas und Rhein* Jahrbücher etc. in Rheinlande LXIV p. 18.

CHAPITRE VI.

De la chaussée romaine de Tongres à Nimègue, rive gauche de la Meuse.

LES TABLES DE PEUTINGER.

Comme nous aurons à parler dans le courant de cette notice des différentes stations romaines qui ont été échellonées le long des routes qui passent par le Limbourg, il nous semble être de quelqu'utilité, de dire un mot en tête de ce chapitre des fameuses Tables de Peutinger, qui font connaître ces établissements (1).

On sait que le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, le seul qui existe de cette ancienne carte géographique, a été exécuté au XIII[e] siècle par un moine de Colmar en Allemagne, et que pendant la première moitié du XVI[e], ce manuscrit se trouvait en la possession du savant antiquaire d'Augsbourg, Conrad Peutinger, dont le nom est resté attaché à ce document précieux. Mais personne n'ignore que le moine de Colmar n'avait fait que copier un document beaucoup plus ancien.

La table de Peutinger se composait de 12 feuillets de parchemin, dont on en possède aujourd'hui onze. La carte est colorée de diverses couleurs. Les chefs-lieux et les stations de première classe des grandes routes, comme Tongres, Nimègue, Leiden y sont représentés par deux guérites

---

(1) De Kaart van Peutinger dans J. P. Van der Capellen : Bijdragen tot de Geschiedenis der Nederlanden p. 301—337 et Ernest Desjardins : La table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne. Paris 1869 in fol.

juxtaposées, jaunes et à toits rouges et aigus. Les simples haltes sont désignées par le seul nom du lieu. Tels sont *Ceuclum*, *Blariacum*, *Catualium*, *Feresne*. Derrière ces noms suivent les chiffres des distances d'un lieu à un autre. Il est à remarquer que pour la partie qui a rapport à nos contrées, le chiffre des distances non seulement sur les Tables de Peutinger, mais dans les Itinéraires, dans Ammien Marcelin, dans Jornandès et généralement dans tous les textes écrits, sont exprimés en *leugæ* ou lieues gallo-romaines officiellement reconnues, de 1 mille et 1/2, ou de 2222 mètres. Le *mille passuum* ou mille romain n'a pas été employé dans nos contrées. La *leuga* équivaut à peu près à 24 minutes de marche.

Il paraît que la carte primitive a été faite d'après le plan de l'*Orbis pictus*, qu'Agrippa fit tracer à Rome sous le portique d'Octavie et qui devait mettre à la portée de tous les regards, dans un espace peu large et nécessairement très prolongé dans le sens horizontal, l'ensemble des pays, régions et routes du monde romain. De là naquit sans doute la nécessité d'établir un dessin conventionnel, auquel les esprits et les yeux ne tardèrent pas à s'habituer.

L'auteur des routes parait s'être servi d'une carte géographique ancienne, du temps d'Auguste, où se trouvèrent tracés les fleuves, les montagnes, les contrées et même les grandes villes. Dans ce cadre ainsi préparé d'avance il a inscrit les routes, tracé des villes et les stations, qui se rencontrèrent sur leur parcours, et marqué les distances qui les sépare. M. Desjardins a prouvé que la dernière partie de ce travail parait avoir été fait au IVme siècle, du temps des fils de Constantin le grand. C'est pour la raison de ce double emploi par exemple, que nous trouvons le nom des Parisi inscrit à côté d'Atuaca et très loin de Lutetia, et une foule d'autres contresens de la même nature.

Quand aux cités, villes et stations qui se trouvent sur la table dans les Gaules, M. Desjardins pense que presque toutes font remonter leur origine au delà de l'époque, où la Gaule fut réorganisée et partagée en provinces par l'empereur Auguste. Cela est peut-être vrai pour la France, mais pour les stations et les haltes de notre pays nous pensons qu'ils ont été pour la plupart établis en vue de la route. *Catualium*, *Blariacum* et d'autres étappes qu'il cite, n'ont été probablement que des lieux de peu d'importance, qui ont dû leur origine à la route même sur laquelle ils se trouvèrent (1). Les romains ont fait comme nos ingénieurs modernes, qui établissent les stations des chemins de fer dans les lieux qui paraissent les plus convenables en vue de leur destination.

Ces notes préliminaires posées, nous allons indiquer brièvement la position du lieu qui a servi de départ aux stations des chaussées de Juliers et de Nimègue.

LA VILLE DE TONGRES A L'ÉPOQUE ROMAINE.

Cette ville qui au temps des romains se trouvait être d'une certaine importance ne tombe pas dans le cadre de nos recherches. Mais comme elle est le point de départ de nos routes romaines il nous parait utile d'en dire un mot. Tongres portait primitivement le nom d'*Aduatuca*, puis celui d'*Aduaca Tungrorum* et a fini par abandonner son nom primitif pour adopter celui de Tongres, *Tungrorum civitas*.

Aduatuca dit César est le nom d'une forteresse qui se trouve au cœur du pays des Eburons (2). Ces Eburons occupèrent la contrée qui après leur extermination fut habitée par les Tongres, une peuplade germaine venue

(1) Desjardins, *La carte de Peutinger d'après l'original*, p. 79.
(2) César De bello Gallico VI 32.

d'au delà du Rhin. Il ne faut pas confondre la forteresse d'Aduatuca *(castellum)*, avec la formidable *oppidum Aduaticorum* décrite par César dans le livre II. ch. XXIX, et dont l'emplacement paraît avoir été à Fallise dans la province de Namur. Pline le naturaliste raconte que le pays des Tongres (Tungri civitas Galliæ) était en possession d'une fontaine renommée d'eau ferrigineuse.

Cette ville était le carrefour de trois routes militaires, qui ont ceci de particulier que les premières stations se trouvaient à une égale distance du chef-lieu. C'est ainsi que sur celle de Cologne se trouvait *Coriovallum* à une distance de XVI leugæ. Sur celle de Nimègue, *Feresne* à une distance égale, et sur celle de Bavay la station la plus proche *Pernacum* également éloignée de XVI leugæ (35 k. 1/2).

Nous avons parlé dans un des chapitres qui précedent de la route de Tongres à Cologne. Nous allons décrire maintenant celle de Tongres à Nimègue. Ces deux villes se trouvent à une distance l'une de l'autre de 67 leugæ, ou environ 149 kilomètres. Cette distance d'après la carte du Limbourg de l'ingénieur Bonniver est un peu plus longue.

De Tongres à Maestricht	17 kil.
De Maestricht à Nimègue par la rive gauche de la Meuse, en tenant compte des sinuosités de la route, environ	136 kil.
Total .	153 kil.

Les tables de Peutinger ne présentent donc aucune erreur notable dans son échelle des distances ; aussi nous en acceptons comme véridique tous les chiffres, excepté celui de Cuyck à Nimègue, qui nous paraît erroné, comme nous le prouverons tout à l'heure.

(1) Plinius, *Hist. Nat.* IV. XXXI, 2.

DESCRIPTION DE LA CHAUSSÉE.

La route de Tongres à Nimègue se trouve mentionnée sur les Tables de Peutinger de la manière suivante : De *Atuaca* ou Tongres

A *Feresne*,	distance	XVI	leugæ, soit	35,552 m.
De là à *Catualium*	»	XIIII	leugæ, soit	31,108 m.
De là à *Blariacum*	»	XII	leugæ, soit	26,664 m.
De là à *Ceuclum*	»	XXII	leugæ, soit	48,884 m.
De là à *Neomagus*	»	III	leugæ, soit	6,666 m.
	Total	LXVII	leugæ =	148,874 m.

D'autres documents de l'antiquité ne la mentionnent pas. Elle doit être d'une date plus récente que celle de Tongres à Cologne. Aussi n'a-t-elle pas eu l'importance de celle-ci, soit sous le rapport stratégique soit sous celui du commerce. Elle ne formait qu'un embranchement pour ceux qui voulaient se rendre de Tongres dans le pays des Bataves en restant sur la rive gauche de la Meuse. Elle était pour ceux là un moyen de voyager plus direct, que celle de Coriovallum à Vetera ; en outre quand les hostilités entre les Romains et les Barbares devenaient permanentes, elle était plus sûre que toute autre.

Les stations que nous venons de mentionner ne sont connues qu'en partie. Nous dirons tantôt ce que nous pensons de la situation exacte de chacune d'elles. En attendant nous allons désigner le tracé probable de cette route.

Cette voie depuis Tongres jusqu'aux environs de Maestricht est identique avec celle de Tongres à Juliers. Ce point nous paraît hors de doute, si nous reflèchissons aux grands frais et au peu d'utilité qu'aurait ammené l'établissement d'une route particulière et directe entre Tongres et la Meuse. C'est donc à Wilre-Oudvroenhoven près de la

frontière Belge que le voyageur de l'époque romaine, qui désirait se rendre de Tongres à Nymègue et qui n'avait pas d'affaires à *Pons Mosœ*, a dû quitter la grande chaussée de Juliers, pour prendre à gauche une route qui mène par Cauberg à Smeermaas. Mais celui qui passait par Maestricht, ou qui venait de la rive droite de la Meuse, n'avait pas besoin de revenir sur ses pas ou de faire un détour. Il pouvait suivre un chemin plus direct. En quittant le pont public, ce voyageur a dû immédiatement prendre à droite un chemin, qui paraît s'être dirigé par la rue du Bâton ou par une autre issue vers la rue de Bois-le-Duc, où des substructions et des urnes cinéraires indiquent son passage. Il a longé ensuite la rive gauche de la Meuse. C'est à Smeermans que les deux embranchements ont dû se rencontrer.

Nous avons examiné le diverticulum de Wilré à Smeermaas au mois d'Octobre 1880. Voici ce que nous avons noté alors. Un chemin qui, porte les caractères d'une ancienne route, quitte la vieille chaussée romaine entre Laefelt et Wilré et se dirige vers la Meuse en aval de Maestricht. Près de la ferme nommée het Pannenhuis elle a une largeur de dix mètres, mais nous n'y avons pas trouvé du gravier. A l'endroit où elle passe la chaussée moderne, dite Bilserbaan, elle ne présente qu'une largeur de trois mètres, mais elle a l'air d'une très vieille route tantôt encaissée tantôt munie de hauts-bords. Plus loin cependant elle reprend une largeur de huit mètres et est couverte de gros cailloux. Sa direction est sur Cauberg. A environ 200 pas au sud du cimetière de ce petit village a dû se trouver sur son bord un établissement belgo-romain, dont nous avons pu vérifier l'existence en fouillant le terrain. Notre route traverse la chaussée moderne de Maestricht à Maeseyck près de la dernière maison de Cauberg et se

dirige, comme vieux chemin à hauts bords, vers Smeermaas et le territoire Belge. Dans la campagne elle forme une grande digue qui, à un mètre et demi sous le niveau actuel, est munie d'une couche de gravier, forte d'environ 0,30 m. Près de Smeermaas le chemin de fer et le canal de Maestricht à Bois-le-Duc l'ont détruit, mais elle reparaît de l'autre coté du canal.

C'est là qu'elle prend le nom caractéristique de *Oude Steenstraat*, passe devant Hocht et derrière Neerharen où elle s'appelle *Heerbaan*, elle longe ensuite le hameau de Weset, commune de Reeckhem, traverse les villages d'Opgrimby et de Daelgrimby, touche celui de Mechelen vers le Nord et cotoye la commune de Vucht, où elle passe le canal près du pont et porte le nom caractéristique de *Ruytersbaan*. Partout à Smeermaas, à Neerharen, à Reckhem, à Vucht elle est attestée par des substructions et des sépultures romaines.

Au village d'Eysden, qu'elle traverse, le canal de Bois-le-Duc la coupe deux fois en deux. Le tronçon qui se trouve dans la bruyère est noyé dans une mare d'eau formée par la filtration du canal. Nous l'avons pû reconnaître à une croix de pierre qui levait ses bras au milieu de l'eau et à quelques rares buissons qui ornaient sa lisière. La route romaine repasse le canal au hameau de Mulhem près d'une tuillerie. C'est là que nous avons fouillé près de la digue du canal un établissement romain que nous pensons être la station de Feresne.

Sous le nom de *Oude Trichterbaan*, elle passe entre de l'église de Lanklaer et le canal. Nous l'avons suivi et examiné jusqu'à cet endroit. Son passage sur le reste du territoire Belge n'a pas été étudié, mais nous croyons qu'on peut la suivre assez clairement sur la carte de la province. Elle doit passer par les communes belges de

Dilsen, Rothem, Heppenert et Maeseyck. Entre cette ville et le village d'Ophoven elle franchit la chaussée actuelle, passe par Geistingen, laissant le village de Kessenich à droite et reparaît à Ittervoort sur le territoire Néerlandais.

A Ittervoort elle passe près du lieu nommé de Borg, près du cimetière de ce village et à côté de la chapelle de Thorne aux Tilleuls. De là elle prend la direction de Panheel et de Heel, laissant ce dernier village, ainsi que celui de Beegden, à droite. Elle y forme un chemin très large et d'un bel aspect. Quand nous l'avons examinée en 1858 elle avait en quelques endroits une largeur d'environ dix mètres. C'était un chemin vert où les habitants du voisinage faisaient paître leurs troupeaux.

Près du village de Horne il est difficile de la suivre. Il faudrait vérifier son parcours la bêche à la main, ce que nous n'avons pas fait. Il est possible qu'elle ait passé originairement à côté du château et de l'église. Mais la carte du Limbourg nous montre la vieille Heerbaan un peu à gauche près du moulin à vent. Elle nous conduit en ligne droite à Melenborg où MM. Janssen et Guillon ont exploré des substructions romaines et où ils placent la station de Catualium.

Ce qui reste de la route romaine entre Horne et Nimègue n'a pas été exploré par nous et elle n'a jamais été, que nous sachions, l'objet d'une étude spéciale. Ce que nous en connaissons nous a été fourni par des amis demeurant à proximité de la route. C'est donc la carte de la province et l'atlas des communes du Limbourg qui devront être nos guides principaux. Il va sans dire que dès lors nous n'émettons que des hypothèses plus ou moins probables.

Laissant l'église de Buggenum à droite notre route paraît s'être dirigée sur le hameau de Groot-Hansum, où elle longe

la rive de la Meuse. De là elle va sur Kesseleyck et traverse Kessel, un village riche en antiquités romaines. Elle se dirige ensuite sur le hameau d'Oyen qu'elle laisse à gauche, passe par Baerlo, près du château de Berckt et des localités de Laerbroeck et de Watermolen. Dans son trajet de Baerlo à Blerick notre route est reconnaissable, soit au gravier dont son lit se trouve encore couvert, soit au rempart qui munit son bord. C'est à Blerick où dans les environs, qu'a dû se trouver la station romaine de Blariacum, dont nous dirons un mot tout à l'heure.

En quittant Blerick elle s'éloigne un peu de la Meuse et prend sa direction sur la chapelle de Ste Anne. Elle traverse le chemin de fer de Venloo à Eyndhoven pour arriver en ligne directe par Oud-Soest et Gebroken-Slot à Grubbenvorst, dont l'église reste à droite (1). Sa direction ultérieure est indiquée dans la campagne de Reuvelt, où sa présence est attestée par un tracé jaune dans les bleds. Elle passe ensuite vers la ferme nommée »Marianne" jadis une auberge où s'arrètait la poste de Nimègue.

Un de nos correspondants propose de chercher la voie romaine dans l'ancienne route de la poste, passant par Tienray et Meerlo et suivant presque continuellement la bruyère. Le roi Guillaume II, après sa tournée dans le Limbourg en 1841, est retourné en Hollande par ce chemin. Mais nous pensons que cette route s'éloigne trop de la Meuse et nous la supposons de préférence le long de la rivière dans un chemin assez droit, noté sur la carte de Bonniver comme passant par les villages de Lottum, Broeckhuysen, Broeckhuysenvorst, Oyen, Blitterswyck, Wanssum et Geysteren (2). En quittant ce dernier village

(1) Renseignement de M. Peeters vicaire à Blerick et Publ. du Limbourg, VII p. 234.
(2) Renseignements de M. Welters recteur à Grubbenvorst et de M. Van Soest curé à Well.

elle entre sur le territoire de la province de Brabant-Septentrional pour arriver à Nimègue en passant par Maashees, Bosch, Vierlingsbeek, Groeningen, Vortum, Sambeek, Zand, Beugen, Oefelt, Cuyck et Malden. C'est aux environs de Cuyck qu'elle à passé la Meuse.

Il est possible que les indications qui précèdent ne soient pas toujours d'une très-grande exactitude ; nous en avons donné la raison tantôt. Mais ce qui nous paraît hors de doute, c'est que notre route romaine à dû suivre la rive gauche de la Meuse, sans s'en éloigner notablement depuis Maestricht jusqu'à Nimègue. Elle formait en effet un auxiliaire très utile du fleuve ; car en accélérant la circulation elle favorisait le commerce et la navigation et protégeait les habitants des deux rives contre toute insécurité.

Comme les autres routes romaines de notre province, celle de Tongres à Nymègue a eu dans plusieurs villages qu'elle traverse des barrières pour charettes et chevaux. C'est ainsi qu'il conste d'une charte de l'an 1396 que Jean II, comte de Looz, jouissait du revenu des barrières de *Heppenert*, *Poll* et *Buggenum*. Ces revenues avaient été autrefois en possession de ses oncles Waleram et Renaud de Fauquemont (1). Une autre de ces barrières existait encore à Kessenich au XVI[me] siècle (2). Par acte du 16 Mars 1270, un gentilhomme de Venloo, Guillaume de Broeckhuysen, se fit homme lige du comte Guillaume de Juliers et reçut ses biens en fief. Parmi ces biens nous rencontrons le privilége de lever barrière à Blerick. »*Thelonium nostrum de carrucis et censum nostrum de quibus octo marcas recipere solemus annuatim curiamque nostram de Blercka* (3).

(1) Kremer, *Academische Beiträge* I p. 45.
(2) Jos. Habets, *Histoire manuscrite de Kessenich.*
(3) Kremer, *Academische Beiträge* III p. 129.

Au moyen âge cette route, comme celles du sud du Limbourg, était pourvue d'hospices pour pélerins. Nous connaissons deux de ces institutions charitables, l'un à Aldeneyck, l'autre près de Wessem. Celui d'Aldeneyck nous est signalé par un épitaphe à l'église de ce village qui est de la teneur suivante : *Hic jacet D. Zacharias van den Eertwech rector hospitalis Eyckensis qui obiit anno* 1526 *mensis junii die IV.* L'hospice de Wessem était d'après une annotation de l'année 1666 en possession de plusieurs terres à Panheel et à Poll.

Ces hospices et ces barrières ont probablement succédé aux anciennes stations et étapes établies par les Romains. Au moyen-âge la route de Maestricht à Nimège ne paraît pas avoir été fort fréquentée dans les grandes occasions. Nous avons cherché en vain des détails sur le passage de troupes ou de trains d'empereurs ou de princes. Elle semble avoir été abandonnée de bonne heure.



CHAPITRE VII.

Découverte d'antiquités romaines, germaines et franques aux environs de la chaussée de Tongres à Nimègue.

Avant de noter les découvertes d'antiquités qui ont été faites le long de la route de Maestricht à Nimègue nous allons indiquer brièvement quelques curiosités archéologiques, qui se trouvent dans les villages entre Tongres et Maestricht, aux environs de cette route.

»La route romaine de Tongres à Maestricht — dit M. Cudell dans son mémoire manuscrit sur Coriovallum — passe par *Berg* près Tongres, où des restes en ont été trouvés à l'occasion de la construction de la fontaine de cette ville, se dirige ensuite sur *Herderen*, où la tradition et deux grands tombeaux ou tumuli attestent son existence, traverse la vallée dite *Tommendael* dans le *Vroenhoven*, où a existé naguères encore un tumulus, démoli lors de la construction de la chaussée actuelle (en 1804) et où l'ancienne route de Tongres conserve encore le nom de Steenstraat et se dirige ensuite vers le pont de la Meuse".

Ajoutons que le lieu nommé Tommendael, est une vallée située près de la chaussée, à mi-chemin entre les deux clochers de Montenaken et de Kesselt.

Entre *Sussen* et *Montenaken*, dans le versant de la hauteur de *Bliet*, M. Frénay, curé de Montenaken nous a montré une pièce de terre, nommée *Twee-bonder*, qui recèle des tuiles romaines et de nombreuses substructions.

Le village de *Millen*, près Tongres, se trouve également sur le bord de la chaussée romaine. La légende de St. Servais nous donne des détails sur un tertre qu'on

voit dans cette commune et qui d'après la dite légende y aurait surgi miraculeusement, quand le grand saint, allant de Tongres à Maestricht par la grand' route, s'y assit pour prendre un moment de repos. Un des chroniqueurs Liégeois, édités par Chapeauville, rapporte cette légende (Gesta Pont. I p. 44); notre poète Limbourgeois du moyen âge, Henri de Veldeken l'a reproduite dans son poème, intitulé: *Die Sinte Servatiuslegende* (vers 2965—3022). Le bourgmestre Bouwens de Maestricht l'a longuement retracée dans sa Biographie de St. Servais p. 73. Nous préférons relater le même fait en rapportant le texte d'un manuscrit du XV[me] siècle, appartenant aux Pères Récollets de Reckhem. Voici ce que nous y lisons: »Sinte Servatius geboed te neemen dat heiligdom der heiligen Valentini, Naviti, Marcelli, Metropoli, Severini, Florencii, Martini, Maximini buscoppen van die stadt (Tongeren) ende oic ander ontellyc getal der heiligen ende oic mit die vaten des godlicken dienstes, ende die crucen nemende tot orbaer synre begravinge. Doen volgden hem na ende voerliepen ende omgingen den mylden pastoir die vergadering alle der burgher, haere oitmoedighe handen te vergeefs opheffende tot den sterren, ende hare lichamen totter eerden neygende ende met kussen begerden sy te hinderen des wechgaenden voeten. In den dat sy dus gingen (den weg volgende die naar Maastricht leidt) so scheyn daer eene lustige stat, daer die moeden mochten sitten off rusten. Doen wart daer gesien die eerde haer opheffende gelyc een cussen om den Heiligen Servacium vrolick te ontfangen en hem te laten sitten als in enen richterstoel. Ende tot nog toe so bloyet ende groyet daer der hovel der eerde als een bequame getuyge der voirledene wairheit." La translation du siége épiscopal de Tongres à Maestricht, dont cette pieuse légende est un incident, eut lieu vers l'année 384.

Quittons maintenant les environs de la route de Tongres à Maestricht pour suivre celle de Nimègue dont les deux branches s'unissent à Smeermaas.

OUDVROENHOVEN.

Cauberg. A peu de distance du cimetière de ce village existent, comme nous l'avons dit tantôt, des substructious sur le bord de la route.

Bosserveld. En 1865 on a trouvé hors de la porte de Bois-le-Duc, dans le mur qui forme la batte de la Meuse un fragment d'autel romain en pierre bleue, ornée de la partie supérieure d'une figure de femme. Elle est sans inscription. Ce fragment, qui se trouve au musée de notre société archéologique, est haut de 0,38 et large de 0,80 m. La figure qu'on y voit paraît être une Vénus ou une Vesta.

LANAKEN.

Smeermaas. Sur le bord de la route nommée *Oude Steenstraat*, qui n'est autre que la chaussée romaine, dans un angle formé par le chemin de fer, se trouve le jardin du nommé Henri Nijshoven. C'est là que vers l'année 1858 furent découverts les objets funeraires suivants.

1. Un flacon en verre vert, à deux anses, de forme carrée. Hauteur 0,15 m. Sur le fond se trouve le chiffre VI. Ce flacon se trouvait lié avec des fils de cuivre à un autre flacon tout à fait pareil.

2. Un plat en terre blanche, composée d'une pâte grossière. Diam. 0,17 m.

3. Une jatte en terre rouge, imitant la poterie sigillée. Diam. 0,20., hauteur 0,05.

4. Petite coupe en terre rouge de la même espèce que la précédente. Diam. 0,11. Dans le fond se trouve une marque de fabrique dont nous ne pouvons lire que les lettres CRA....

5. Petit pot à onguent en terre fine de couleur noire. Hauteur 0,10 m.

6. Deux cruches en terre blanche, à une anse et de forme égale. Hauteur 0,19 m.

7. Plusieurs urnes cinéraires, fermées par des couvercles.

Ces objets se trouvent chez M. Brabant artiste peintre à Maestricht. Ils ont été trouvé à la profondeur d'un mètre sous le sol et formaient quatre groupes incinérés. Le propriétaire nous à affirmé qu'il avait ramassé en outre tout un panier de tessons.

Hocht. Entre Hocht et Pietershem sur le bord de la route il fut trouvé en 1873 une petite monnaie de Néron en or.

GELLICK.

Le village de Gellick se trouve à une demi-lieue à gauche de notre route. Vers le nord-est de ce village se trouve une éminence cultivée, nommée *Het Kerkveld*, où nous trouvâmes, en passant près de là en Octobre 1866, quelques fragments de tuiles à rebord et des matériaux de construction de l'époque romaine. Ces objets avaient été jetés sur la route par le propriétaire du terrain. L'église de Gellick, dédiée à St. Laurent, est bâtie vers la fin du siècle dernier par le chapitre de Munsterbilsen. La partie basse de la tour nous paraît dater de la première moitié du XIIme siècle. Elle est construite en moëllons.

NEERHAREN.

C. Leemans, Romeinsche oudheden te Maastricht p. 69. — Publ. etc. du Limbourg II p. 243. — Bulletins des Comm. d'art et d'arch. V p. 474.

Le nom de ce lieu nous rappelle à la mémoire la catégorie d'inscriptions Belgo-romaines qui ont rapport aux divinités topiques et locales. Ces divinités : *Matronæ*, *Matres*, *Deæ* portent souvent le nom de villages, fleuves, ou contrées de la Neerlande. C'est ainsi que l'inscription de Brambach *Corpus inscriptionum* № 314 est ainsi conçue :

DEAE HARIASAE || HBTI VLPIVS || ACVTVS DVP AL || SVLP. SING. COS || CIVES TRAIANENSES || V. S. L. M. CRESPINO || ET AELIANO COSS.

Il nous semble utile de rapprocher le nom de cette déesse *Hariasa* de nos nombreux *Haren* du Limbourg, *Neerharen* et *Harberich*, près Reckheim, *Borgharen*, *Haeren*, *Vaeshartelt*, *Haertensteyn*, tous situés sur les bords de la Meuse, entre Maestricht et Reckheim.

Dans les langues du Nord, le mot *hâr*, ainsi que le mot saxon *hari*, désigne un tertre, une éminence de médiocre hauteur, et en effet les localités citées sont toutes sur des élévations le long des bords de la Meuse, et à l'abri des inondations.

En outre, rappelons-le pour mémoire, M. Galesloot, en son intéressante publication : *La province du Brabant avant l'invasion des Romains* (juin 1871), cite le fait que les autels de grandes pierres brutes superposées et entourées d'arbres, nommés dans le Nord *havrgr*, s'appelaient chez les Anglo-Saxons *hearg* et chez les Francs *harah*.

Le radical *heer*, qui se rapproche du précédent, se retrouve dans les noms des communes voisines de Maestricht, *Heer*, *Heers*, *Heerderen*. Il est possible que *heer* soit une

forme flamande du saxon *hari;* mais je n'ose pas l'affirmer. En tous cas, les nombreux noms de communes situées sur les bords de la Meuse près de Maestricht, et ayant le radical *Har*, *Haren*, *Heer* et *Her*, m'ont suggéré l'idée d'appeler l'attention sur la pierre votive de la déesse *Hariasa*.

On pourra consulter utilement sur ce sujet le Mémoire de M. Ch. Grandgagnage qui a encore cité, entre Liége et Maestricht, *Harimale*, *Haristallum*, etc.

Dans une charte de 1178, le nom de *Haren* s'écrit *Hara*. En 922, le roi de France, Charles le simple, s'empara d'une forteresse, nommée *Hariburgum*, située entre la Gueule et la Meuse. J'ai prouvé, en un article publié dans la *Dietsche Warande*, tome VII (notice intitulée : *Een woord over de ligging der Karolingische veste Harburgum by Maastricht)*, que c'est le hameau actuel de *Herberich* ou *Harberich*, commune de *Neerharen*. Ce hameau s'appelait en 1178 *Harburg*, et en 1383 *Harbricht*.

— Vis à vis de l'église du village, dans une prairie appartenant à M. le notaire Keelhoff, on a trouvé en 1863, en plantant un arbre, une urne cinéraire, remplie de parcelles d'os, ainsi que des vases en terre samienne et des fragments d'un pot à onguent. La route romaine passe à côté de la prairie.

— D'autres poteries, ainsi qu'un petit vase en marbre blanc furent trouvé dans le voisinage et ont été faits cadeau au musée de notre société par M. le notaire Weustenraedt.

— En passant de Neerharen à Reckhem par un sentier longeant la prairie dans laquelle se trouvent les ruines du vieux château, nous avons trouvé, au mois de Juin 1880, sur notre gauche une pièce de terre parsemée de nombreux tessons, de tuiles à rebord et de poterie romaine. En suivant nos indications M. H. Peeters, curé à Neerharen, y

a fait quelques fouilles et trouva les substructions d'une habitation romaine, située entre le dit sentier et la chaussée provinciale. Les fondations étaient construites en petit appareil avec la pierre de Maestricht. Il serait à désirer qu'on y fît des fouilles régulières.

RECKHEM.

Le centre de cette commune forme un petit bourg, qui sous l'ancien régime était le chef-lieu d'une petite terre d'empire, ayant des seigneurs particuliers, qui jouissaient du privilége de battre monnaie et de lever barrière. La chaussée romaine passe par son territoire vers l'ouest. On trouva le long de cette route à :

Boven-Weset, près du ci-devant château de Daelbrouck, en démolissant une maison, de la poterie romaine.

Reckheim. Près de la porte de Weset on trouva d'autres poteries romaines en 1878.

MECHELEN.

Nous parlerons ci-après, à l'article Mechelen près de Wittem, des localités, qui dans les deux provinces du Limbourg portent le nom de Mechelen et de leur rapport avec les *Matronæ Mahlinehæ*, dont on trouve le nom dans différentes inscriptions romaines.

VUCHT.

Il existe au musée archéologique de notre société provinciale une urne romaine pleine de cendres et d'ossements, trouvée en 1866 à Vucht sur le bord même de la route romaine. Cette route y porte le nom de *De Ruitersbaan*.

EYSDEN.

Dans un lieu situé près de la route romaine, qui passe entre l'église et le canal, le nommé Laurent Braken à trouvé, sur une parcelle de terre labourable lui appartenant, des fragments de tuiles à rebord, de la poterie samienne, ainsi que des pierres à bâtir. Ce qui fait soupçonner qu'il y existent des substructions de l'époque romaine.

— En creusant le grand bassin du canal, entre Eysden et Lanklaer, les ouvriers ont trouvé des tuiles romaines, des tessons en terre sigillée et des murs. Ce détail nous a été raconté par un ouvrier qui y avait travaillé.

— A l'est du bassin, les ouvriers de feu M. le comte Vilain XIIII, ont trouvé vers 1857, des tombes romaines contenant de la poterie rouge et noire, ainsi qu'un petit cachet en or. Même source.

— En revenant un jour des fouilles de Mulhem nous avons ramassé sur la vieille route de Tricht un fragment de tuile à rebord. C'était derrière les jardins d'Eysden.

Boheemsche heide. Nous avons fait des fouilles à Eysden en 1867—1868 en compagnie de M. Schuermans, président de la cour d'appel de Liége, dans l'intention d'y rencontrer les vestiges de la station romaine de *Feresne*, indiquée sur la carte de Peutinger. Le gouvernement Belge nous avait offert dans cette intention un subside suffisant pour subvenir aux frais de cette entreprise.

Notre attention s'est portée d'abord sur quelques tumulus ou mottes de terre entourés de grands cercles, appelés de Konijnsheuvels, qui se trouvent derrière le village dans la bruyère, dite des Bohémiens (de Boheemsche heide). Cette bruyère forme une immense plaine, bornée d'un côté par les montagnes d'Asch et de l'autre par le canal de Maes-

tricht à Bois-le-Duc. Dès notre première visite nous résolûmes de commencer les fouilles par ces mottes; car nous pensions que, si une fois nous étions sur les traces de sépultures romaines, la chance de trouver dans la proximité des substructions de ce peuple aurait été plus que probable. Mais ces prévisions ne se sont pas réalisées.

Ces tertres qui sont au nombre de quatre, se trouvent à environ 300 pas l'un de l'autre et se distinguent par leur bonne conservation et leur belle forme.

N° 1. La première motte fouillée affectait la forme ronde en mamelon comme les trois autres. Elle était haute au centre de trois mètres; diam. 14 m.; circonférence 45 m. Le cercle en terre, qui l'entourait à distance, était également de forme ronde; diam. 45 m.; circonférence 164 m. Il formait une circonvallation faite à la bêche et avait la hauteur d'un mètre environ.

N° 2. Cette motte était la plus grande et la mieux conservée de toutes. Hauteur au centre 1,70 m. diam. 14,50 m.: circonférence 47 m. Dans des fouilles que nous y avons operées nous n'avons rencontré qu'un tesson rouge non vernissé et un os. Le cercle en terre de remblai qui l'entourait avait un diam. de 59 m. sans les fossés. Circonférence 228 m.

Le N° 3 qui forme un angle avec les deux premiers à une circonférence de 37 m.; diamètre 12 m. Hauteur au centre 1,80 m. Le cercle en terre de remblai qui l'entoure à un diam. de 42 m. et une circonférence de 150 m.

Ces trois tertres et cercles sont protégés à distance par un rempart ou parapet, haut d'un mètre, et long environ de 350 mètres. A côté passe une route qui se dirige vers le canal; trois autres routes passent à côté des cercles et ont leurs ouvertures dans le rempart.

Au sud des trois tertres se trouvent d'autres remparts

semblables aux premiers. Ils forment deux carrés juxtaposés, qui séparent les mottes déjà décrites de celle que nous avons notée N° 6. Ils sont de largeur égale, 75 m. Mais celui de l'est est plus long. Ils mesurent ensemble 200 m. Le carré N° 4 a été ébrèché dans un de ses angles par une route. La circonstance que cette route a été ménagée, nous semble prouver qu'elle a existé avant le dit carré. Le n° 5 présente un enfoncement dans un de ses bords. Les fouilles que nous y avons operées ont mis à jour une quantité de charbons de bois. Cet enfoncement a donc servi de foyer.

La motte N° 6 a été construite à la bêche comme les trois autres, au moyen de pelettes de bruyère enlevé à l'entour. Hauteur vers le milieu 1,60 m. Diam. 13 m. Circonférence 37. Ce tertre n'est pas entouré d'un cercle comme les trois autres mais d'un carré irrégulier et incomplet. Deux des quatre angles ont été détruits par le défrichement.

Ces quatre tertres avaient sur leur cône une fosse ronde remplie de cendres de bois. C'était un foyer incinéré d'un diamètre d'environ un mètre; vers le milieu la couche était profonde d'un demi mètre, mais allait en diminuant vers le bord. Parmi les charbons de bois nous avons cru reconnaître du bois de chêne et de hêtre. On y trouva aussi des glands de chêne brûlés.

Dans l'intérieur de deux de ces tertres des lapins avaient creusé leurs tannières; de là probablement le nom de *Konijnsheuvels* ou monticules des Lapins que portent les tertres.

Les fouilles en ce lieu n'ont pas été fort heureuses. Quoique faites avec beaucoup de soin, les ouvriers ayant mis les tertres dessus dessous, nous n'avons trouvé que les objets suivants, qui toutes se trouvèrent isolés.

I. *Poterie.*

Seize tessons peu notables de vases en terre cuite, dont trois en terre rouge, un en terre brune, deux en terre noire et le reste de couleur jaune pâle. La pâte avait été bien pétrie comme cela avait lieu chez les Romains. Tous ces vases avaient été fabriqués au tour, dont la pluspart portaient la marque visible, et avaient été cuits au four d'une fabrique. Parmi les tessons jaunes nous avons remarqué le goulot d'une cruche très belle. Tous ces objets — il n'est pas besoin de le dire — proviennent de l'intérieur des tertres. Ceux qui furent trouvés à fleur du sol ont été soigneusement écartés. Ajoutons qu'un des tessons, un noir, portait un ornement en zigzag, comme la poterie franque. Mais aucun objet en grés ne fut trouvé, pas même un tesson à vernis luisant ou vitreux.

II. *Objets en fer et en cuivre.*

Les objets en fer sont au nombre de quinze. Ce sont :

1. Un petit couteau dont la lame à la forme de rasoir; longueur avec la manche 0,16 m.
2. Six cloux de forme moderne et de longueur différente.
3. Un objet à pointe recourbée que nous croyons être un hameçon pour prendre des poissons. Longueur 0,14 m.
4. Deux éperons, dont les deux branches tendent vers la gauche et qui paraissent mieux s'adapter à un pied nu qu'à des bottes. Ils n'ont pas de molettes mais sont pourvus au talon d'un dart en forme de poire, à quatre angles. Les bouts des branches sont munis d'une petite plaque de cuivre.
5. Un clou avec une grosse pointe ronde, en forme de pomme. Longueur 0,10 m.

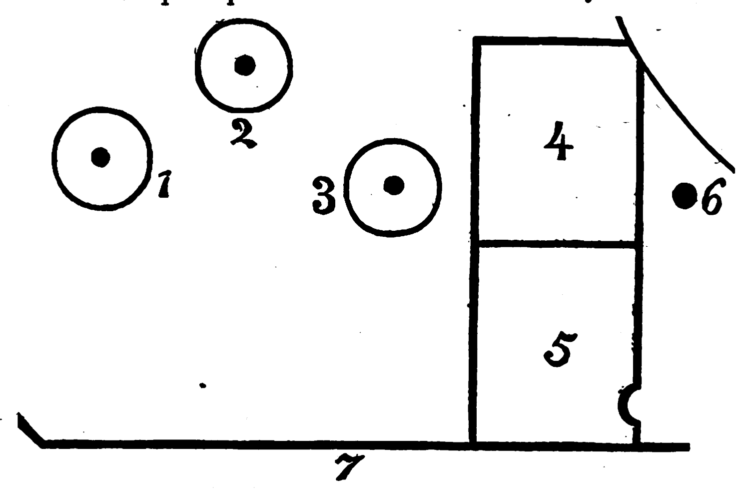
6. Un petit grelot en cuivre, de la grosseur d'une noix, tel que les portent les furèts. Cet objet fut trouvé dans une garenne creusée par des lapins dans le tertre N° 3. Il nous paraît être moderne.

III. *Objets en os.*

Les ossements provenant des tertres de la Boheemscheheide ont été déterminés par M. Al. Grenson, docteur en médecine à Liége. Ce sont :

1 troisième vertèbre de cheval.
1 extrémité supérieure d'humerus gauche de cheval.
1 extrémité inférieur de fémur droit de cheval.
61 petits fragments non déchiffrables.

Voici un petit plan de la situation des *Konijnsheuvels* :



Sur l'ensemble de ces fouilles nous nous permettons de présenter quelques observations. Les fragments de poterie que nous avons trouvés ont été, comme nous l'avons dit plus haut, cuits au feu, et ont été fabriqués au tour, et les vases dont ils ont fait partie ont une forme qui

rapelle et imite la poterie romaine. Les objets fabriqués en fer, surtout les éperons, portent également le cachet d'un peuple familiarisé avec une civilisation déjà avancée. Le tout est très bien travaillé. Mais la poterie est d'une cuisson trop dure et trop étrange pour appartenir à l'époque romaine proprement dite. Elle rapelle plutôt l'époque franque ou mérovingienne, représentée par les ornements en zigzag de l'un des tessons. Comme les ouvriers n'ont trouvé aucune poterie vernissée ou laquée, ni d'objets en grés il est inutile de penser à un travail du moyen-âge ou des temps postérieurs.

Nous croyons donc qu'il faudra faire remonter l'origine des tertres, des cercles et des carrés qui les entourent, vers le temps des immigrations nombreuses qui se sont succédées durant les six premiers siècles de l'ère chrétienne.

Les objets qui ont été rencontré dans les mottes, n'y ont probablement pas été déposé avec intention, excepté peut-être les éperons. Les gens qui ont façonné ces tertres auront trouvé ces objets sur les lieux et sous leur bêche. Ils sont entré dans la monticule avec la terre remuée.

Mais nous dira-t-on ces objets paraissent trop nombreux pour être là par hazard. Nous allons répondre à cette, questîon par une hypothèse qui nous parait assez plausible. C'est que le lieu où se trouvent les tertres a été probablement un camp érigé par une troupe nomade qui y aura séjourné pendant un temps plus ou moins considérable. Ces gens auront muni le lieu, où ils campaient, d'une circonvallation double, d'abord pour garder leur bétail, ensuite pour se garantir contre une attaque ennemie du dehors. Ces traveaux de terre n'ayant pas été faites immédiatement après le campement il est tout naturel que le sol était jonché de tessons, de fer, d'os etc.

Il est difficile de se prononcer sur la destination des tertres, qui se trouvent au milieu des cercles et des carrés. Mais s'il nous eut été permis de faire une supposition nous ne serions pas éloigné de croire qu'ils ont servi d'emplacement aux tentes des chefs. Le foyer du milieu nous le fait supposer. Ces lieux élevés garantissaient contre l'inondation de la pluie et étaient en outre un signe distinitif. Nous avons vue une éminence pareille dans un camp fortifié, établi par Charles le téméraire, près d'Elsloo en 147 et qui existe encore (1).

Notons enfin qu'au milieu du camp d'Eysden, à trente mètres devant les tertres, se trouvèrent neuf fosses ou petits puits remplis de charbons de bois. Ces trous nous paraissaient avoir également été des foyers pour faire la cuisine. Ils se trouvèrent rangés cimétriquement sur une ligne. Les ayant vidé les ouvriers ne rencontrèrent aucun objet manufacturé.

Feu M. Jansen, conservateur au musée d'Antiquités de l'État à Leiden, a trouvé plusieurs camps pareils au nôtre en Hollande. Dans un de ses ouvrages il donne des renseignements sur cinq camps carrés, entourés d'un rempart en terre d'un demi mètre de hauteur. Ces camps se trouvent dans la bruyère de Hilversum, province d'Utrecht. Ils avaient un diamètre d'environ 100 mètres. M. Jansen y trouva de la poterie germaine (2).

Dans le village de Maartensdijk, même province, se trouve, en partie dans la bruyère et en partie dans un bois de taillis, un camp fortifié d'une digue, large de 6 m. et haute de 1,05 m. et d'un fossé sec large d'un m. Ce camp est carré, a ses côtés tournés vers les quatre points cardinaux et mesure en diamètre 300 m. environ.

(1) Voyez Publ. etc. du Limbourg.

(2) Janssen, *Oudheidkundige Verhandelingen*. Arnhem 1853 p. 154.

Dans la bruyère de *Roekel*, près d'Ede, prov. de Gueldre, sur une hauteur nommée *Den Heiligenberg*, se trouvent une quarantaine de ces camps carrés. Ils ont un diam. d'environ 25 mètres et sont séparés l'un de l'autre par un rempart de terre, qui n'a que la hauteur de quelques décimètres, mais qui a été autrefois parait-il plus élevé, les paysans des environs ayant fort diminué ce rempart en y pellant la bruyère. Ces carrés sont munis à distance, comme ceux de la bruyère d'Eysden, d'une circonvallation longue à peu près de 200 mètres et finissant à un tertre de forme ronde.

Dans le voisinage d'Ede, dans la bruyère de *Lunteren*, feu M. Jansen trouva, également sur une éminence nommée *Driebergen*, une soixantaine de ces carrés munis de remparts en terre. Il y rencontra seize mottes, dont une fut fouillée. Elle contenait une urne remplie de cendres et de parcelles d'ossements humains. Cette urne était germaine, mais datait d'après M. Jansen du temps que cette nation était en contacte avec les Romains.

Voici la conclusion que tire M. Jansen des recherches qu'il a fait au milieu de ces camps. »Quand on compare entre eux ses divers lieux fortifiés, on trouve qu'ils présentent des analogies frappantes. Ils se ressemblent sous le rapport de la forme et de leur étendu. Dans deux de ces camps furent trouvées des urnes d'origine germaine. On peut donc conclure qu'ils sont l'œuvre d'une même nation et qu'ils ont eu une destination identique" (1).

Ces notes du savant archéologue Neerlandais élucident singulièrement notre hypothèse. Mais nous nous abstenons prudemment de toute conclusion jusqu'à ce que d'autres explorations auront confirmé son assertion.

(1) Rapports manuscrits de M. Jansen au ministre de l'intérieur des années 1848 et 1850.

Disons en finissant qu'immédiatement après les fouilles nous avons fait remettre les tertres de la *Boheemsche heide* dans leur état primitif. Ceux-ci resteront donc, malgré les fouilles, un des monuments les plus curieux de la province belge du Limbourg.

MULHEM.

Le petit hameau de Mulhem fait partie de la commune de Lanklaer et de la paroisse d'Eysden. Il se trouve en effet sur la frontière des deux villages et participe ainsi aux bénéfices de deux voisins. C'est dans ce petit coin de terre oublié que M. le curé Duchateau d'Eysden nous a montré les vestiges d'un établissement romain, qui nous parait d'autant plus important, qu'il répond à la situation précise de la station de Feresne indiquée sur les tables de Peutinger.

L'établissement en question se trouve près de la ferme dite *Het Panneschob*, juste au point, où la vieille route romaine est coupée par le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. M. le président Schuermans ayant obtenu du gouvernement belge un subside pour y faire des fouilles nous avons commencé les travaux au mois de Septembre 1867.

Ces investigations n'ont pas eu le succès que nous attendions d'un lieu aussi favorable. Les substructions qui y avaient existé ont été détruites par une chapelle romane construite sur une partie de l'établissement; une autre partie était cachée sous la digue du canal et ne pouvait par conséquent être l'objet de nos investigations. Celles-ci devaient se limiter au bâtiments de la chapelle et au terrain voisin.

La ci-devant chapelle, dédiée à St. Jean Baptiste, se trouve indiquée sur un pouillé du diocèse de Liége de 1558, sous le titre de: *capella de Molenheim*. Elle fut

abandonnée lors de la révolution française et démolie vers l'année 1827, lors de la construction du canal. Autrefois le curé d'Eysden y chanta la messe le deuxième jour de pâques et la population des villages voisins venait y assister en foule. Après la messe il y avait proceesion et les pélerins allaient boire à la fontaine de St. Jean qui se trouve dans une prairie voisine.

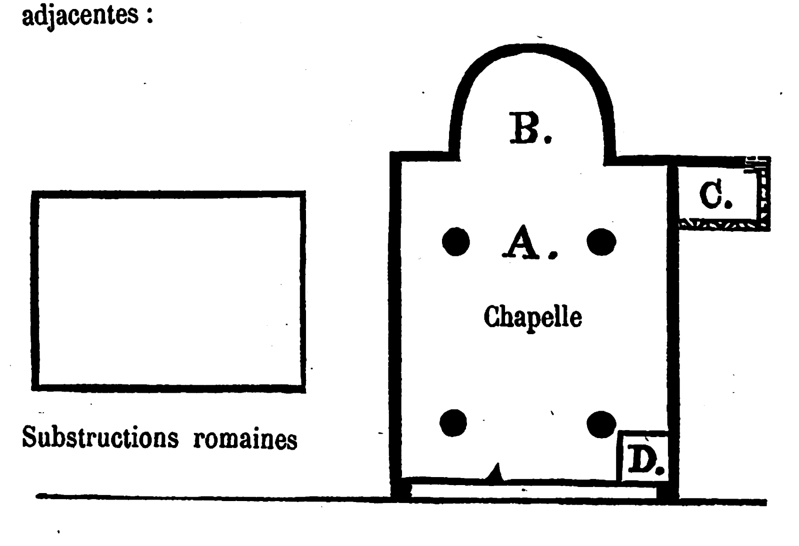
La tradition affirme que cette chapelle a été une des plus anciennes églises de la contrée et que dans la fontaine ont été baptisé les premiers chrétiens des environs. Cette tradition est en partie confirmée par l'inspection des fondements de cette chapelle, comme nous l'observerons tantôt. Ce qui paraît remarquable c'est que nous n'avons pû trouver, dans nos fouilles pratiquées près de la chapelle, le moindre débris de vase de terre d'un usage domestique parmi les milliers de fragments de tuiles qui y jonchent le sol. C'est que nous croyons avoir affaire ici a un sanctuaire chrétien qui a succédé à un temple payen. Et nous sommes également porté à croire que la fontaine de Mulhem a été dans les temps anciens une des nombreuses sources que les payens du pays honoraient comme sacrée.

Le culte des sources était en effet tellement enraciné dans nos contrées, lors de l'introduction du christianisme en Belgique, que les premiers évêques dont les efforts tendaient à détruire les superstitions païennes, eurent toutes les peines du monde à faire oublier au peuple converti le culte des eaux. Pour y parvenir ils se virent souvent obligés de mettre certaines sources sous l'invocation des saints et de les convertir au culte en y administrant le sacrément de baptême.

Les bâtisses de la chapelle, dont les fondements se trouvent à fleur de terre, étaient parfaitement orientées, le chœur tourné vers l'est ; sa largeur était de 10,30 m. Le

bas côté se trouvait sous la digue du canal et ce n'est qu'imparfaitement que nous avons pu nous renseigner sur cette partie. Nous croyons qu'il était pourvu d'un portique. Sa longueur jusqu'au chœur était de 12 mètres. Le chœur bâti en abside était long de 3,50 m. et large de 5 m. La nef était soutenue par quatre piliers, dont nous avons trouvé la base. Le bâtiment C était relativement moderne et a probablement été la sacristie et le local D le baptistère.

Voici un petit plan de la chapelle et des substructions adjacentes :



La chapelle était construite en style roman fort simple. Le chœur nous paraissait être très ancien; ses murs ayant la grosseur de 0,40 m. étaient construits en blocs de tuffeau de petit appareil, façonnés en triangle. L'intérieur du mur était comblé de mortier. C'était une espèce de maçon-

nerie que nous avons rencontré souvent dans les villa's romaines du Limbourg. Aussi nous parait-il hors de doute que les assises de cet abside ne forment une construction du temps des anciens romains ; peut-être le reste curieux d'une *cella* ou petit temple payen. La nef de la chapelle était maçonnée en blocs de provenance diverse. On y rencontrait des cailloux, des moëllons, du tuffeau de Maestricht provenant de l'intérieur des carrières, des pierres de tuffeau dur en petit appareil, des fragments de tuiles romaines, des pierres de l'Eifel etc. Le tout était beigné dans un fort mortier. Il est évident que la nef avait été construite également, en partie au moins, avec des matériaux provenant d'un édifice romain. Les murs lateraux étaient épais de 0,70 m. et ceux d'en bas d'un mètre.

Pendant l'hiver de l'année 1866 le propriétaire de la maison voisine avait pratiqué une fosse dans les ruines de la chapelle pour y enfouir ses navets. A cette occasion il trouva près de l'abside cinq squelettes humains parfaitement orientés et couchés à la distance d'un mètre environ l'un à côté de l'autre.

Le fait n'est pas isolé qu'un bâtiment consacré au culte payen ait passé au christianisme pour servir également à la prière et à la dévotion. Plusieurs églises de Rome nous l'attestent. Dans nos contrées, il paraît que la cathédrale de Cologne s'élève sur les ruines d'un temple romain (1). On raconte la même chose de la chapelle du Valkenhof à Nimègue et de l'église de Notre-Dame à Maestricht. Or ce qui est arrivé en d'autres endroits n'est pas impossible ici. Près d'une aglommération de demeures, sur le carrefour d'une route ou près d'une station de la chaussée militaire il n'était pas rare de rencontrer une chapelle, où le voyageur et l'habitant de la contrée pouvaient faire leur

(1) Jahrbücher für Alterth. Bonn 1867.

prière et présenter leur offrande. Or comme il est probable qu'à Mulhem doit se trouver la station de Feresne, la rencontre que nous y avons fait d'un petit temple payen converti en chapelle chrétienne, ne doit surprendre personne.

Remarquons encore que non seulement les temples payens, mais même les cimetières des gentils ont été parfois, mais moins souvent cependant, été changé et christianisé. A Langon (Ille et Vilaine, France) furent trouvé, à côté de l'église actuelle les vestiges d'une petite basilique romaine, longue de 11 m. et large de 3,50. Elle se composait d'une *cella* longue, terminée par une abside en hémisicle. Le cimetière sur lequel elle se trouve a probablement succédé à un enclos funèbre des premiers temps du christianisme (1). Nous avons pu remarquer sur deux cimetières de Maestricht un phénomène pareil. Sur celui de St. Servais se trouvait une chapelle que St. Monulphe changea en église (2) et sur celui de St. Pierre fut enterré

(1) *Revue archéologique*, nouvelle série VII, p. 250—259.

(2) Au mois de Février 1881, pendant les traveaux de restauration qui se font à l'église de St. Servais, ont eut le bonheur de retrouver sous le chœur la crypte de l'église de St. Monulphe encore bien conservée. Il n'y manquait que les voutes et les futs des colonnes : le reste était assez bien conservé. Cette crypte repose sur six colonnes, elle est très haute et presque carrée. Nous avons suivi avec beaucoup d'exactitude le déblai de ce monument de la fin du sixième siècle. Dans les décombres on a trouvé des fragments de tuiles romaines, des tessons de poterie franque et des chariots entiers de ciment fait de *testa concusa* reposant sur un lit de cailloux. Les murs étaient construits en grés de Liége ; le mortier contenait du gravier fin et des briques et des tuiles romaines mises en poudre, ce qui lui donnait un léger teint rose. Les chapitaux des pilastres, d'un style fort simple, étaient construits en pierre de tuf des carrières de Maestricht, ce qui est contre l'usage de toute construction romane des siècle suivants. Le crépis des murs était blanc et ne contenait ni gravier, ni poudre des tuiles ; il datait peut-être d'une époque postérieure. Il est donc évident qu'à l'époque où vivait St. Monulphe les ouvriers de Maestricht n'avaient pas oublié les procédés de la bonne construction romaine. Nous avons observé un phénomène pareille dans la tombe de St. Servais, qui

St. Lambert dans la petite basilique même. Ces deux cimetières ont probablement succedé à des lieux de sépulture payenne (1). Autour de la chapelle de Mulhem furent également trouvé des ossements humains en abondance, mais aucun indice d'urne cineraire ou de sépulture payenne. On y trouva en outre :

1° Une notable quantité de fragments de tuiles à rebord et d'imbrices; d'où il faut conclure qu'originairement ce petit sanctuaire à été couvert de tuiles. Des marques de fabrique ne furent pas trouvé, mais nous avons rencontré deux ou trois tuiles qui avaient retenu l'impression du pied d'un chat et d'un chien. Ces animeaux s'étaient permis d'y faire leur promenade, quand les objets étaient encore humides.

2° Un grand nombre de carreaux, dont quelques uns percés d'un trou au milieu; d'autres étaient ornés de zigzags ou de rainures gravées sur le carreau pendant que la pâte était encore humide. Ces ornements sont destinés à faire adhérer le ciment. On trouva également deux rondelles d'hypocauste. Il est certain que la chapelle n'a jamais eu d'étuve; mais ces objets y auront été employé comme ailleurs, soit comme pavage, soit comme maçonnerie.

3° Deux fragments de briques romaines.

4° Des cloux, un couteau rouillé et une pointe de lance, le tout en fer.

5° Ces objets furent trouvé dans la chapelle ou dans la proximité immédiate. Dans la chapelle-même furent trouvé en outre quelques monnaies de cuivre, des liards Liégeois d'Ernest de Bavière, de Gérard de Groesbeck, de Ferdinand de Bavière etc., mais aucune pièce ancienne.

---

fut retrouvée à la même époque. On nous assure que ces deux monuments seront restaurés avec la crypte démolie en 1811.

(1) Voyez ci-dessus pp. 65 et 83.

A vingt pas de là, vers Lancklaer, également près du bord de la route furent trouvé des assises de bâtiments construits en pierre de sable du plateau de Maestricht. Ces pierres portaient les traces visibles d'un violent incendie; la terre en était toute rouge. On y déterra des charbons de bois, des blés brulês, des clous et un fragment de colonne en marbre blanc qui se trouve actuellement encore près de la ferme. Le propriétaire du terrain, M. Claessen, nous a affirmé que près de ces substructions il à rencontré deux grosses cuves sans fond, superposées dans la terre et ayant encore leurs douves. C'était probablement le puits de l'établissement. M. Jansen a rencontré des puits construits comme ceux-ci à Nimègue et ailleurs (1).

Outre des fragments de tuiles nous trouvâmes en ce lieu :

1° Des tessons de poterie grossière, provenànts de cruches, tèles, olla's et parmi ceux-ci le fragment d'un biberon d'enfant.

2° Un tesson de poterie samienne avec un sigle cassé MIS)...

3° Des fragments de tuiles et d'imbrices brisées, du mortier blanc et rouge etc.

4° Deux fragments de pierres meulières dont ûne mesurait 0,90 m. en diamètre. Ils provenaient des carrières d'Andernach sur le Rhin.

Un cimetière romain doit exister à 500 pas vers le nord du bâtiment. C'est un terrain sauvage, mis en friche en 1866. Le propriétaire y trouva quelques urnes qui sont conservées à Stockhem. Nous avons visité ce lieu et nous y avons ramassé quelques tessons de poterie romaine.

Disons en finissant que la ci-devant chapelle de St. Jean Baptiste avec une certaine quantité de terre adjacente

(1) Verslagen der Koninklijke Academie. Eerste reeks, X p. 179.

formait au siècle dernier un bénéfice de l'église paroissiale d'Eysden. La chapelle et les terrains furent vendus par le gouvernement français en 1797. On voit à l'église d'Eysden un petit retable, ainsi qu'une statue et une tête de St. Jean *in disco*, provenant de ce curieux sanctuaire.

LA STATION DE FERESNE.

Voici comment M. Desjardins s'exprime sur cette station: »Feresne (Terense?) XIIII leugæ de *Catualium* et XVI leugæ (35 kilomètres et $^1/_2$) d'*Atuaca* ou Tongres. — Station de la *Germania secunda*. — *Maeseyck* selon Bertz (*Rer. Germ.* I, 23), Cluvier (*Germ. ant.* II p. 77) et Katancsich (Édition de la carte de Peutinger I p. 43). *Reckhem* selon d'Anville (*Notice de la Gaule* p. 299). *Eysden* selon Walkenaer (*Geogr.* des Gaules p. 290). *Dilsen* selon Lapie (*Recueil des itineraires anciens* p. 232). *Stockhem* selon Uckert (*Géogr.* II 2de partie p. 544). *Luidt* selon M. Leemans (*Rom. oudheden te Maastricht* p. 7). *Vucht* selon la commission de la carte des Gaules. C'est vers cette localité — ajoute M. Desjardins — que nous portent en effet les 35 kilom. des Tables depuis *Atuaca* (Tongres), si toutefois la route faisait un coude pour gagner la Meuse" (1).

Nous avons essayé à notre tour de déterminer la situation de la station de Feresne. Les auteurs qui nous ont précédé ont cherché cette étape sur leur carte avec plus ou moins de succès, mais aucun d'eux peut-être ne s'est donné la peine de sortir de chez soi et d'aller voire sur les lieux pour se rendre compte de l'opinion qu'il défend. Il n'est donc pas étonnant qu'ils raisonnent si diversement. Nous avons suivi une méthode plus sûre, en cherchant d'abord la direction de la route au moyen de la bêche et

(1) Desjardins, *La table de Peutinger* éditée d'après l'original. Paris 1869 p. 12.

de la sonde. Ensuite nous avons cherché la station sur le lieu indiqué par le géographe romain. Voici le résultat de nos recherches.

C'est à Mulhem, entre Eysden et Lancklaer, sur le lieu même que nous venons de décrire toute à l'heure, que nous croyons devoir placer la station de Feresne. Ce lieu en effet possède le double avantage d'avoir été un établissement Romain assez notable et d'accorder, mieux que tout autre, avec les distances de la carte de Peutinger.

En suivant la route romaine dans toutes ses sinuosités depuis Tongres jusqu'au pont de Maestricht et de là à Mulhem on vient au résultat suivant :

De Tongres au pont de Maestricht kil.	17
De Maestricht à Mulhem kil.	18½
kil.	35½

Or d'après les Tables de Peutinger la distance entre Tongres et Feresne est de XVI leugæ ou 35,552 mètres, qui font juste 35 kilom. et demi. Ces indices nous ont engagé à nous prononcer définitivement pour Mulhem.

LANKLAER.

En 1830 feu Monsieur Severijns, père du bourgmestre actuel de la commune, trouva près de Lanklaer entre l'église et le canal, au nord de la route romaine des poteries nombreuses qu'il trouvait cachées sous de petites monticules de sable. Elles étaient remplies d'une substance friable et noiratre. On trouva également des petites coupes de fabrique rouge, ce qui indique assez clairement que ce dépot funèbre était de provenance romaine.

MAESEYCK.

Simkensheuvel. Entre le village d'Eelen et la ville de Maeseyck, près d'un endroit où au siècle dernier se trou-

vait le gibet de la justice de Maeseyck furent trouvé quelques urnes tumulaires d'origine romaine ainsi que deux haches en pierre polie, qui sont entrés dans la collection de M. Jos. Gielen à Maeseyck. L'une de ces haches, en silex corné, mesure 0,16 m. l'autre en silex bleu, mesure 0,18 m. Le lieu des découvertes s'appelle Simkensheuvel.

— *Aldeneyck*. Entre la voie romaine et la chaussée moderne, vers Ophoven, les inondations extraordinaires de la Meuse mirent à découvert au mois de Janvier 1881 les objets funéraires suivants, qui sont évidemment d'origine payenne et romaine.

1° Deux grandes urnes en terre de pipe blanche, pleines de cendres.

2° Un petit vase à parois bosselés, très léger et couvert d'une couleur d'ardoise. Hauteur 0,12 m. circonf. 0,34 m.

3° Un petit pot à onguent, de terre legère et fine, couverte brune.

4° Une coupe en terre de Samos. Hauteur 0,10 m., circonf. 0,60 m. Dans ses parois se trouve un orifice pour évacuer le contenu. Ce déversoir est orné d'un scarrabée.

5° Une tasse en terre de Samos, hauteur 0,06 m., circonf. 0,44 m.

6° Une tasse en terre de Samos, hauteur 0,06 m., circonf. 0,34 m.

7° La couvercle d'une urne en terre commune.

8° Une monnaie en moyen bronze du haut empire, fruste. Avers: tête laurrée à droite.

9° Tessons d'une vingtaine de vases, urnes, cruches etc.

Nous devons les détails qui précèdent à Mr R. Schippers, chanoine Croisier et professeur au collége de Maeseyck.

KESSENICH.

Voyez sur Kessenich Publ. etc. du Limb. II p. 243, IV p. 233 et VIII p. 432. — Catalogue du Musée d'Antiq. de Bruxelles p. 6 (1874). — Van Dessel Topographie des voies rom. de la Belgique p. 125.

On a trouvé sur le territoire actuel de la commune de Kessenich des haches en silex et un cimetière germano-belge. M. Franssen ci-devant curé à Ittervoort a trouvé en 1869 aux environs de Kessenich deux cimetières romains. Le premier se trouve sur le bord de l'ancienne chaussée romaine près du village. C'est en jetant les fondements d'un nouveau moulin à vent que les vestiges de ce champs de repos furent découverts. L'autre cimetière se trouve au hameau de Manestraet près de Neeritter.

Le catalogue de feu M. Guillon donne des renseignements sur deux monnaies romaines trouvées au Vijverbroeck, entre Kessenich et Ittervoort. Ce sont: Un petit bronze de Constantin le Grand trouvé 1851 : CONSTANTINVS. Revers: (soli) INVICTO. Le soleil radié debout. — Item un denier d'argent de Lucille trouvé 1854: Avers: LVCILLA AVG. tête à droite. Revers: VENVS VICTRIX. Figure debout appuyant la main sur le bouclier.

C'est à Kessenich que nous avons cherché et d'autres après nous la station de Catualium. Ci-après nous verrons que cette opinion est erronnée et qu'il faut placer cette étappe dans la commune de Heel.

ITTERVOORT.

Voyez: *Reuvens en Leemans* Alphabetische naamlijst der rom. kaart van Nederland p. 120. — Catal. du Musée d'antiq. de Bruxelles (1874) p. 5. — Catalogue de la collection d'Ant. de feu M. Guillon. Numism. p. 115. Antiq. 10,15.

On a trouvé sur le territoire de cette commune des haches en silex des monnaies romaines, des urnes ger-

maines et des objets romains et francs. — La collection Guillon contient un moyen bronze romain, trouvé en 1860 à Ittervoort. Avers : ANTONINVS PIVS, tête à droite. Revers figure debout.

De Borgh. On a trouvé dans cet endroit, qui se trouve sur la frontière belge entre la route romaine et la chaussée actuelle, de la poterie tumulaire d'origine romaine.

WESSEM.

Voyez : Reuvens et Leemans Alph. Naamlijst p. 93. — Catalogue Guillon Num. p. 111 et 113 Ant. rom. p. 30, 39.

Aux environs de Wessem on a découvert la route et de la céramique romaine. Le catalogue de Guillon contient comme provenant de Wessem : 1° Un denier d'argent de Caracalla ou Héliogabale trouvé en 1851. 2° Un autre denier de Caracalla. 3° Un grand bronze de Trajan, ainsi qu'une monnaie de petit bronze fruste, trouvées en 1869. 4° Une patère en terre samienne avec un sigle figulin effacé. 5° Une jatte idem. 6° Une cruche de terre blanche (cassée) hauteur 0,19 m.

HEEL.

Voyez: *Knippenberg* Hist. eccl. duc. Gelriæ p. 8. — *Heylen* Dissertatio de ant. Romanorum monumentis in Austr. Belgio 1782 dans les Mém. de l'acad. de Brux. IV 415, 450. — *De Bast* Recueil d'Ant. Rom. et gauloises II p. 83. — *Reuvens* en *Leemans* Alph. naamlijst p. 37. — Compte rendu de la comm. roy. d'hist. IX, p. 11. — Bulletin de l'académie Belg. V p. 225. — Catalogue des coll. de M. Guillon, Monnaies p. 109 et suiv. — Catal. du Mus. d'ant. à Bruxelles 1874 p. 6. — Publ. etc. de la Soc. d'hist. et d'arch. du Limb. II 245 et IV. Aanteekeningen op het vrijdorp Heel, Poll en Panheel p. 289—292. — *Wolters* Notice sur Kessel p. 6.

Le village de Heel est connu de tous les antiquaires de nos environs comme une commune fort riche en antiquités romaines. Presque tous les amateurs de numismatique du

Limbourg possèdent des médailles provenant de Heel. Nous avons décrit une partie de ces antiquités dans notre Notice historique de ce village. Ici nous allons reprendre ce travail et l'enrichir de nouveaux détails.

Nous allons rapporter ce que dit à propos des antiquités romaines de Heel le chanoine Van den Berch, héraut d'armes de la principauté de Liége, qui a rendu une visite à ce village à différentes reprises en 1640, pendant que Godefroid de Hedele y était curé. Les remarques de Van den Berch se trouvent consignées dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liége portant le nº 188. Voici ce qu'il y dit p. 14 : »Heel, en françois Heleine, en latin Helena est un village au de là de Hornes (1) seigneurie appartenante à l'église de Liége. L'illustre maison des anciens Baumélia de Horion a illec un beau corps de logis avec fossés et bons biens et beaux héritages aux environs et entre aultres pièces une isle très playsante, contenant cent bonniers ou environ et augmentant d'an en an, le fond de terrain estant si gras de lui-même qu'il n'a que faire d'être fumé, et néanmoins donne fors grains à foisson tous les ans. La plus grande partie est prairie.

»Au village de Heel se retiennent aussi de très belles antiquités, dont Madame Marguérite baronne de Horion, délaissée de feu Illme Guillaume, baron de Horion, mort le 26 juin 1640 (2) m'a faict présent de plusieurs pièces d'antiquités, d'une boteille de verre, très gentille, à une oreille, quarrée et de la hauteur... Item d'une jatte ou gobelet en dedans marquée au milieu. Item d'une médaille parfaitement antique portante du costé de la tête l'inscrip-

(1) Lisez en de ça de Hornes.

(2) Marguérite de Horion, chanoinesse de Maubeuge, fille de Robert de Horion et de Barbe de Heym, était une cousine de son mari. Elle est morte sans enfants.

tion suivante: CAESAR DIVI. DOMITIANVS CONSVL et à l'autre: PRINCEPS IVVENTVTIS. Le pasteur du lieu m'en a donné deux, l'une d'argent que je n'ay pu reconnaistre pour les lettres fort usées; mais au milieu se voit parfaictement: MAXIM. L'autre est de bronze et se lit du costé de la tête: LVCILLA, mais est fort usée. Il en est venu d'aultres, et un où est escript *Heel*, comme il m'a dict, et sont asservies au dict Heel. On en a trouvé souvent en terre tant en argent qu'en bronze qui sont par ignorance perdues et jettées, comme ai appris de plusieurs.

»Le plus admirable est du mesme lieu, que le village de Heel s'appelle après *Helena*, ce qu'ils ont par tradition (2), et est d'autant plus croyable qu'on a trouvé en terre une statue de marbre blanc, très fin, qu'on a tiré au jour, et est encore ce 15 Avril 1640 gisante sur le réal chemin, mais fort disrompue, car on y voit lez cuisses d'en haut jusqu'aux chevelles, d'une mesme pièce de la haulteur de six pieds un pouce et demi, qui est d'une dame pour estre tout son corps voillée comme les dames romaines. On tient pour certain que le reste de la statue est encore en terre".

L'historien du diocèse de Ruremonde le curé Jean Knippenberg, qui demeurait à Helden aux environs de Heel et qui a édité son ouvrage en 1719, s'occupe à son tour de la statue de Heel et de la haute antiquité de ce village. Voici comme il s'exprime: »Les anciens habitants de la Gueldre et des bords de la Meuse ont rendu un culte aux idoles; ce fait nous est attesté par la partie inférieure d'une statue d'idole de marbre très blanc, qui se trouve

(1) Le *Vicus Helena* ou *Hedena* n'est point le village de Heel comme pourrait le faire croire Van den Berch. Le père Wastelin place avec grande probabilité ce vicus à Hesdin, dans les Ardennes.

encore en ce jour à Heel. Il n'est pas improbable que les habitants payens du voisinage ont eu la coûtume de visiter souvent ce lieu pour y faire leur dévotion. Car la tradition rapporte qu'on y a vénéré Pan le Dieu des bergers et Apollon. Il y a sous la paroisse de Heel un hameau qui porte le nom de *Pan-Heel*, c'est un terrain autrefois boisé qui est maintenant mis en friche, et un autre qui s'appelle *Poll*. Dans le premier on aurait rendu un culte au dieu Pan et dans le second à Apollon, et chaqu'un d'eux aurait pris le nom de la divinité protectrice qu'on y honorait. Qui plus est les habitants veullent que *Heel*, le chef-lieu de la paroisse, doit son nom à la déesse *Helène*, et que le fragment de la statue de marbre dont la hauteur dépasse le mur du cimetière lui doit être attribué. Il est bien vrai que la fameuse Helène a passé chez les payens comme fille de Jupiter, mais je ne sais pas si elle a été compté au nombre des déesses. La statue de Heel en tout cas appartient à une déesse et non à un dieu, ce qui conste des vétements de femme dont elle porte les traces. Si on avait conservé les monnaies anciennes qu'on y trouve — d'après ce qui m'a été raconté par le curé (1) — il y aurait eu moyen d'apporter un peu de lumière dans cette question. Mais les paysans font un petit commerce de ces monnaies et les vendent."

Feu M. le notaire Guillon († 1873) possédait plusieurs monnaies provenant de Heel. Voici celles qui sont désigné dans le Catalogue :

1° Denier d'argent : *Julia Soæmias augusta* tête à droite. Revers : *Juno regina*. Junon debout.

2° Moyen bronze. Avers : *Magnentius p. f. aug*. Tête à diadème à droite. Revers : *Reparatio reipublicæ*. L'empereur debout, une femme couronnée à ses pieds.

(1) Pierre Rombouts.

3° Denier d'argent. Av. *Salonina aug.* Tête à droite. Rev. *Venus Victrix.* Venus drapée debout. Trouvée 1852.

4° Grand bronze de Faustine la jeune. Av. *Faustina augusta*, tête à droite. Rev. Femme assise, tenant un globe et une hasta. Trouvée 1852.

5° Moyen bronze de Marc-Aurèle? Rev. Mars debout. Trouvée 1852.

6° Petit bronze de Nerva?. Rev. Femme debout. Trouvée 1852.

7° Moyen bronze de Néron? très fruste. Trouvée 1854.

8° Moyen bronze de Faustine la jeune, fruste. Rev. Figure assise. Trouvée 1854.

9° Moyen bronze de Trajan, fruste. Trouvée 1854.

10° Moyen bronze de ...*imus.* Rev. *Reparatio Reipublicæ.* S. C. L'empereur relevant une femme. Trouvée 1854.

11° Petit bronze. *Urbs Roma (Constantin).* Av. Tête casquée. Rev. Romulus et Rémus alaités par une louve. Au dessus 2 étoiles. A l'excerque *TRS.* Trouvée 1854.

12° Petit bronze du Bas-Empire, fruste. Rev. *Victoria;* deux Victoires debout, tenant chacune une couronne et un rameau. Trouvée 1854.

Dans le temps que nous étions vicaire à Hunsel, aux environs de Heel, (1857—1860) nous avons très souvent entendu parler des curiosités de ce village. Et plus d'une fois le digne vicaire de Heel M. Truyens, actuellement curé à Beesel, nous a montré sur les lieux mêmes des objets provenant de la civilisation romaine. Mais malheureusement nous n'avions pas tenu note alors de tout cela. Ce n'est que quelques années plus tard, au mois de Septembre 1867, que nous avons rendu une visite expresse à cette intéressante localité. Ce qui suit est le résultat de nos observations.

Depuis la commune de Beegden jusque dans le hameau de Panheel, on trouve à chaque pas derrière les maisons qui longent la rue principale du village de Heel des tessons et autres débris de la civilisation romaine. La plus grande partie de ces débris se groupent autour de l'église. M. le vicaire Truyens nous a montré des fragments de tuiles à rebord, le fond d'un pot à onguent, le bord d'une olla, une anse de cruche, ainsi qu'un fragment remarquable de poterie sigillée, ornée de guirlandes, qu'il avait ramassé dans son jardin. Derrière la maison du vicaire est une petite pente ou accident de terrain, semblable à ceux que nous avons observés dans la plupart des substructions romaines des bords de la Meuse, tel que Gronsfeldt, Herkenbergh, Putsteeg, Mulhem etc. Cette pente se poursuit en ligne droite le long de tout le village jusqu'au cimetière qui entoure l'église.

A une centaine de pas de cette pente, vers la bruyère, se trouve la route romaine connue sous le nom de Heerbaan. Elle passe comme nous l'avons dit plus haut la frontière belge à Kessenich, cotoye le village d'Ittervoort, se dirige de là sur la chapelle de Thorne, pour aboutir à Heel par le hameau de Panheel. Cette route, lors de notre visite était couverte d'herbe près de Heel, ne portait pas de trace de gravier et avait une largeur d'environ trente pieds. Dans la commune de Heel existait au moyen-âge une barrière pour charrettes.

Notons en passant que l'église de cette localité, dédiée à St. Étienne, protomartyre est d'une architecture gothique simple du commencement du XVme siècle. La tour bâtie à différentes époques nous semble dater du XIIme siècle pour sa partie la plus ancienne. Cette partie est construite de moëllons très-durs. Nous y avons aussi remarqué des pierres de sable du plateau de Maestricht (mergel), ainsi

que des échantillons d'une pierre spongeuse, très dure provenant de l'Eyfel et que l'on rencontre dans quelques autres substructions romaines de notre province.

Nous avons trouvé sur le cimetière, qui entoure l'église, des fragments de tuiles à rebord, de la poterie commune, ainsi que le fragment d'un beau mortier à péler les aliments, en terre sigillée. M. le vicaire Truyens nous a observé qu'en creusant les tombes pour les enterrements on rencontre des tronçons de mur, des pierres à bâtir triangulaires, du ciment rose et des fragments de tuiles. Nous avons rencontré nous même, près de la route qui longe le cimetière, le bout d'un petit mur romain allant dans la direction de la tour. Il était construit en petit appareil avec des pierres de Maestricht melées de pièrres dites de l'Eyfel.

Il existe encore près de la cure un bloc en pierre blanche que l'on croit provenir de la statue de la divinité romaine dont parlent Knippenbergh et le chanoine Van den Berch. Mais ce bloc n'est pas de marbre ; il provient des carrières de Kunrade, dont les produits quand ils sont ouvrés ont l'extérieur du marbre blanc-sale. Une autre pierre de Kunrade, du diamètre de plus d'un mètre, se trouve devant la porte d'une maison à l'entrée du cimetière. On nous à dit que c'était le socle de la fameuse statue de *Hélena*. Nous avons remarqué qu'un bénitier à l'entrée de l'église était un produit des même carrières.

Dans un champ appartenant à la fabrique de l'église et situé derrière là cure se trouve une grande quantité de fragments de tuiles et de tessons. Nous y avons ramassé des tessons d'un pot en terre noire très fine, avec des cercles faits au tour et le bord d'un plat de terre rouge imitant la poterie dite samienne. M. le chevalier Camille de Borman, qui avait bien voulu nous accompagner dans

cette excursion, a emporté en souvenir un beau fragment de vase à guilloches, pareil à ceux qui ont été découvertes à Meerssen et au Rondenbosch. Il est probable que dans ce champ récèle encore des substructions belgo-romaines.

Notons en finissant, que près du château de Heel on a trouvé, au mois de Mars 1866, en nivelant une prairie pour combler un étang, une fiole bursiforme en verre vert et deux pointes de javelot.

Il y a des savants qui avec l'auteur de l'histoire ecclésiastique du duché de Guèldre ont cru trouver l'étymologie du nom des villages voisins de *Heel*, *Poll* et *Panheel* dans la dénomination des divinités payennes *Apollon*, *Pan* et *Helena*, fille de Jupiter. Un souvenir étymologique semblable à celui-ci a été même la cause de ce que le gouvernement Neerlandais a cru auctroyer à la commune de Heel, par décision royale du 30 Nov. 1818, comme blason de la localité un médaillon antique représentant St[e]. Hélène dans le costume de Faustine la mère, la tête voilée. Ce portrait a été évidement copié d'une monnaie romaine. Le blason ancien était St. Etienne patron de la paroisse.

Ces explications et ces allusions nous paraissent hasardées. Le village de *Heel* s'appelait au moyen-âge *Hedel* et *Hedele*, témoin une charte de l'année 1240 (1), une de l'année 1243 (3), une autre de 1251 (2) et une de l'année 1264 (4). Or le nom de *Hedel* nous semble être d'origine teutonique, comme le prouvent plusieurs autres villages de ce nom. On peut dire la même chose de *Pol* dont le radical se retrouve dans plusieurs localités et villages du

---

(1) Wolters, *Notice sur Hornes*, p. 269.
(2) Schoonbroodt, *Inventaire etc.* p. 48.
(3) Ibid. p. 61.
(4) Ibid. p. 73.

nom de *Polle*, *Poll* et *Pollanen* en Hollande, en Frise en Guèldre, de *Pollaer* et *Pollinkhoven* en Flandre, de *Polsbroeck* près d'Utrecht, de *Polwyk* ou *Poelwyk* en Guèldre et d'une quantité d'autres. Si nous avions une hypothèse à formuler sur *Panheel* (1) nous dirions plutôt que le nom de ce lieu dérive du mot *Pan* (tuile); et nous le traduirions par *Heel aux tuiles*, soit à cause des fabriques de tuiles qui se trouvent dans son voisinage, soit à cause des nombreux fragments de tuiles dont ce village est parsemé. En entrant à Panheel nous avons observé dans le ruisseau, qui traverse ce hameau des fragments de tuiles, qui nous paraissaient être romaines. Le cas d'une dénomination pareille n'est pas isolé. Nous avons trouvé à Bemelen des substructions romaines qui se nommèrent *het Pannestuk* et le lecteur se rappelle que les environs de la chapelle de Mulhem se nomment *het Panneschob*.

L'étappe romaine de Catualium.

Voici comment M. Desjardins s'exprime sur cette station (2) : »CATUALIUM XII l. (26 k. ½) de *Blariaco*; XIIII l. (31 k.) de Feresne. — Station de la prov. *Germanica secunda*. — *Kessel* selon Cluvier (*Germania ant.* II p. 77) qui propose à tort de lire *Castellum* et en fait le *Castellum Menapiorum* mentionné par Ptolemée : μετα τον Μοσαν ποταμον και πολις αὐτῶν Καςτελλον. II, IX, 10, sentiment partagé par d'Anville (*Notice de la Gaule* p. 214); selon la Commission de la carte de la Gaule Bregden (*Beegden*) où nous conduirait en effet les 26 kilom. exigés par la Table depuis Blerick ; *Horne* selon Walkenaer (*Géogr. des*

(1) M. Slanghen, Bijdragen 129 écrit ce nom Panhedel.

(2) DESJARDINS, La table de Peutinger éditée d'après l'original. Paris 1869 p. 12.

Gaules III p. 77) (1) ; *Weer (?)* selon Lapie *(Recueil des Itinéraires anciens* p. 232) ; *Halen* vis à vis de Ruremonde selon Uckert *(Géographie* II 2e *partie* p. 544)".

Dans les Publ. etc. du Limbourg II p. 243 nous avons émis l'opinion qu'il faut chercher l'emplacement de la station de Catualium au village de Kessenich sur la frontière belge près de Thorne. Les motifs que nous avions pour appuyer cette hypothèse étaient basés sur les diplomes du moyen-âge qui appellent ce lieu successivement Casallum, Casellum et Gassenic. Le premier qui est le plus ancien nous parut être une corruption de Catualium. Mais ce lieu n'accorde pas avec les distances indiquées sur les Tables. Ayant donc pris des mesures plus exactes nous sommes venus à d'autres résultats.

Feu M. Jansen conservateur au Musée archéologique de Leiden, dans un mémoire manuscrit envoyé au ministère a cherché la situation de *Catualium* dans la Commune de Halen près de Buggenum. Mais ce savant nous semble également s'appuyer trop sur une consonnance de mots en dirivant le nom de Halen de *Cat-Halium.* Nous pensons qu'il faut avant tout se tenir strictement aux mesures indiquées sur les documents. Nous allons suivre cette méthode.

Catualium est à XIIII leugæ de Feresne, soit 31108 m. ou 31 kilom. C'est la distance de Mulhem près d'Eysden à Heel. Nos mesures nous portent en effet un peu au delà de l'église de ce village, vers Beegden. De l'autre côté les Tables nous indiquent *Blariacum* à XII leugæ de *Catualium;* cela fait 26664 m. ou 26½ kilom. Ce chiffre nous indique vers le nord le hameau de Haut-Blerick vis à vis de Tegelen où se trouvent des substructions romai-

(1) C'est aussi l'opinion de Schayes les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine II p. 253.

nes comme nous le verrons ci-après. Le village de Heel prend donc sa position bien déterminée entre les deux stations voisines de la route, et nous croyons qu'il n'y a pas lieu de douter de son identité avec la localité romaine de Catualium. Au reste les nombreuses et importantes découvertes de monnaies, substructions etc. confirment cette opinion.

BEEGDEN.

Voyez : *Reuvens* en *Leemans* Alph. Naamlijst p. 8. — Publ. etc. du duché de Limbourg II 244. — Catalogue de la collection Guillon. Monnaies p. 112 et suiv.

Nous avons parlé dans les Publ. etc. du Limb. II p. 244 de la trouvaille d'un sarcophage romain, des urnes et autres objets funéraires parmi lesquels une épingle en or trouvés entre Beegden et Horne. Ce trésor se trouve actuellement dans la collection de feu M. Charles Guillon, dont le propriétaire actuel est son frère, avocat à Ruremonde. Voici comment ces objets sont décrits dans le Catalogue. »N° 815. Grand cercueil hauteur 0,42 m., longueur 0,82 m., largeur 0,59 m. en pierre calcaire, trouvé à *Horne* (lisez entre Horne et Beegden) au printemps de 1853 près de la route romaine. Le couvercle du cercueil était brisé et donnait l'idée d'une spoliation antérieure. La plus part des urnes marquées (dans ce catologue) à la provenance de Horne, ainsi que la fibule en or, proviennent de cette nécropole."

N° 394. Une épingle en fer, à tête d'or. Le fer est moderne.

N° 428. Une coupe ou bol en terre samienne haut. 0,08 m., diam. 0,13 m. Un cercle de paons, qui se suivent entoure ce vase.

Nº 431. Une patère, au sigle effacé, en terre samienne. Elle porte à l'extérieur en écriture graphique AMVSVE. Elle a perdue le pied.

Nº 444 et 447. Deux patères, à coupe arrondie, de terre samienne.

Nº 456, 458 et 467. Belles coupes de terre samienne.

Nº 560. Vase à fossettes h. 0.12 m. diam. à l'orif. 0,06.

Nº 561 et 567. Vase à fossettes et vase à onguent.

Nº 705, 706, 710 et 712. Quatre cruches en terre blanche de pipe.

Nº 720. Vase a une anse.

Nº 727. Plat de terre grossière rougeâtre.

Nº 741 et 746. Deux vases à boire de terre grossière.

— Dans le catalogue des monnaies de M. Guillon nous trouvons en outre, comme provenant de Beegden, les monnaies qui suivent : Un petit bronze de Constantin le grand. Tête laurée à droite. Revers : *Gloria excercitus*. Enseigne entre deux soldats : Trouvé en 1854. — Un moyen bronze de Domitien. Tête diademée, à droite. Rev. *Virtuti Augusti? S. C.* Mars debout. Trouvé 1861. — Un moyen bronze d'Antoninus Pius. Revers S. C. Femme debout. Trouvé 1861. — Un petit bronze de Constans. Rev. *Victoriæ avgg.* Deux Victoires debout entre elles un cœur. Trouvé 1861. — Petit bronze d'Antonin. Rev. Figure debout. Trouvé 1845 au Geenerhof entre Heel et Beegden. — Moyen bronze du haut Empire trouvé dans les prairies de Beegden. — Petit bronze, médaille gauloise trouvé aux environs du sarcophage nommé plus haut

HORNE.

Voyez : Publ. etc. du Limbourg II 244. — Catalogue du Musée de Bruxelles (1874) p. 5. — Heylen Dissertatio. — *Schayes* La belgique avant et durant la domination romaine II p. 253. — Bulletins de la comm. royale d'hist.

de la Belgique IX p. 11. — Catalogue des manuscrits de l'université de Liége p. 443. — *Knippenberg* Hist. eccl. duc. Gelriæ p. 21. — *Reuvens* en *Leemans* Alph. naamlijst p. 41. — *Wolters* Notice sur Horne p. 7.

— Notons d'abord que les poteries de la collection Guillon, se trouvant marquées comme originaires de Horne, proviennent d'une sépulture romaine avec cercueil trouvée entre Hornes et Beegden dans la bruyère. Voyez notre art. *Beegden.*

— Le village de Horne, situé a une lieue de Ruremonde, sur la rive gauche de la Meuse est actuellement peu considérable. Mais durant le moyen-âge c'était le siége de puissants seigneurs, et la capitale d'un petit comté qui comprenait les villages de Horne, Halen, Buggenum, Nunhem, Roggel, Heythuysen, Neer, Geystingen, Ophoven et Beegden.

Le premier seigneur de Horne que nous avons pu trouver fut Conon qui fit partie des puissants princes qui l'an 1088 établirent dans la ville de Liége le tribunal de la paix. Après l'extinction des comtes de Horne cette terre échut en 1570 à l'évêché de Liége auquel il resta uni jusqu'à la fin du siècle passé.

Déjà à l'époque romaine Horne semble avoir été un lieu de quelqu'importance. »Placé sur la route romaine, dit M. Wolters (1) qui, de Tongres, conduisait le long de la rive gauche de la Meuse, par Neerharen, Reeckhem, Vucht, Eysden, Lanklaer, Geistingen, Heel, Kessel, Blerick et Cuyck à Nymègue. Ce village et le château doivent vraisemblablement leur origine à quelque poste fortifié des romains." On sait en effet que Drusus construisit plus de 50 forteresses sur les bords de la Meuse et du Rhin, et qu'après lui l'empereur Julien l'apostat en rebâtit trois sur les bords de la

---

(1) Notice hist. sur Hornes 7.

première de ces rivières (1). Il y a également des auteurs qui placent à Hornes la station romaine de Catualium, dont nous avons traité plus haut (2).

La présence de médailles romaines dans ce village est attestée par le chanoine Van den Berch qui y fit une visite le 9 Avril 1640 et qui dit dans la relation de son voyage (3) : »Et me dit pour lors le pasteur du lieu, qu'il avait plusieurs médailles des empereurs romains trouvées au dit Horne." M. Guillon possédait en outre une médaille gauloise trouvée dans le sarcophage de Beegden dont nous avons parlé (4).

Mais les monuments les plus curieux de ce village sont deux autels votifs, d'origine payenne qui se trouvaient encastré dans le mur méridional de l'ancienne église de ce village, démolie et reconstruite en 1838. Cette église, de structure romane parait avoir été un édifice fort ancien, dont les murs bâtis en pierres de silex et en moëllons, étaient d'un appareil irrégulier. Dans le cimetière adjacent furent trouvé deux urnes datant peut-être de l'époque franque ou carolingienne (5).

Nous allons décrire ces deux monuments, qui jusqu'ici n'ont pas été l'objet d'une étude spéciale. Ils se trouvent actuellement dans la collection de M. Clément Guillon avocat à Ruremonde.

---

(1) Florus, *Rerum roman.* IV 12, 26 et Amm. Marcellinus, XVII 9.

(2) Leemans, *Rom. Qudheden te Rossum* p. 46 et Perreau, *Notes sur Hornes* p. 3.

(3) Manuscrit N° 188 à la bibl. de l'Un. de Liége.

(4) Catal. Guillon. Monnaies N° 1469.

(5) Catal. Guillon N° 882 et 889. C'est à Patricius curé de Horne que le fameux Rathère (957—958) évêque de Liége a adressé son épitre concernant l'Eucharistie. *Wauters* Table chron. des chartes de la Belgique I p. 366.

Le Monument de Mars Halamard.

Ce monument est connu des archéologues. C'est le chanoine Van den Berch qui dans ses relations de voyage de 1640 en a parlé le premier. »Cette pierre dit-il a un pied trois quarts, un demi poulx moins, de haulteur et un pied quatre poulces de longueur."

Knippenberg qui l'a publié le premier dans son *Histoire ecclésiastique du duché de Gueldre* p. 21 n'a pas exactement rendu le texte. Et c'est pourtant de ce modèle qu'elle a été copiée par Cannegieter, Heylen, In de Betouw, Hupsch, Steiner, De Wal etc. (1) Elle été correctement publiée par Brambach (2).

Le monument de Mars Halamard est le fragment d'un autel votif en pierre calcaire ; qui dans son état primitif a peut-être servi de base à une statue du dieu. Dans sa forme actuelle il est haut 0,52, large 0,39, épais 0,32. On y lit :

MARTI
HALAMARD
SACRVM
T · DOMIT · VINDEX
ϑ · LEG · XX · V · V ·
V · S · L · M

C'est à dire : *Marti Halamard sacrum. Titus Domitius Vindex, centurio legionis vicesimæ Valeriæ victricis votum solvit libens merito.*

On sait que les romains n'imposaient pas leur culte aux peuples vaincus. Mais ils tâchaient d'identifier sous des noms divers leurs divinités avec celles des barbares, afin de gagner ceux-ci à leur cause et à leur civilisation.

---

(1) Brambach, *Iscript.* p. XXVII.
(2) Item.

Un des dieux de l'ancienne Rome, qui a fréquemment subi cet amalgâme, est sans contredit le dieu de la guerre. Cela avait sa raison d'être, car la guerre dans ces temps barbares était la règle et la paix l'exception. C'est ainsi qu'on trouve sur les monuments épigraphiques de la Gaule et de l'Espagne le *Mars Camulus*, le *Mars Rigisamus*, le *Mars Jeusdrinus*, le *Mars Cnabetius* etc. Sous ces titres divers les peuples ou les clans ont fait honorer le dieu de la guerre de leur patrie.

C'est à cette catégorie que doit également se rapporter le Mars de notre monument. Comme le vocable *Halamard* n'a pas été jusqu'à ce jour rencontré sur aucun autre monument, il est difficile de se prononcer sur son origine. Feu M. Guillon de Ruremonde a voulu mettre notre Mars Halamardus en rapport avec le village de Halen qui est voisin de Horne et avec la station romaine de *Catualium*, qu'il place à Melenburg entre Halen et Buggenum. Il supposait que le suffixe *mardus* pourrait être un adjectif dirivé de Mars et que ce nom devrait ainsi être intreprêté par *Hala-martis*. Cette hypothèse nous paraît être ingénieuse, mais peu plausible. Malgré notre bon vouloir nous avons des scupules à voir une ressemblance entre le nom de Halamard et celui des villages de Halen, Hall, Heel etc. qui ont la même étymologie. Au reste dans l'hypothèse de M. Guillon le nom de Mars se trouverait exprimé deux fois dans le nom de Mars Halamard, ce qui est de trop et sans bon sens.

M. Charles Christ qui parle de notre Mars de Hornes dans une dissertation sur la divinité celtique de *Merdos*, est d'avis que le mot Halamardus ou plutôt Halamarthus fait partie de l'ancienne langue des Germains. HALA = *ala* se traduirait par, tout, entier et MARD, Marthus = Mortha

(mord), par la Mort. Ce suffixe formerait ainsi une belle dénomination de Mars, qui en effet répand la mort partout.

Mais le nom de Halamard n'est pas germain. Nous pensons qu'il faut aller chercher l'origine de notre divinité dans le pays, où se recrutait la vingtième légion, la patrie de T. Domitius Vindex. Cette origine est prouvé par le D barré qui se trouve à la fin du mot *Halamard*. Un savant allemand M. J. Becker a demontré que cette lettre des inscriptions romaines se rencontre exclusivement dans les noms propres d'origine gallo-celtique. Cette origine deviendra plus claire encore par l'inscription du second monument de Hornes, dont nous parlerons tantôt (1).

Le soldat qui a élevé l'autel de Mars à Hornes s'appelait, comme nous l'avons dit, Titus Domitius Vindex. C'est un nom parfaitement romain, qui ne ressemble en rien aux noms teutons de la Germanie-inférieure. Mais cette dénomination latine ne doit pas avoir d'influence sur la recherche de l'origine de notre monument, car on sait que les soldats barbares en entrant dans l'armée changeaient presque toujours leurs noms primitifs contre ceux des romains. Le grade qu'il occupait dans l'armée romaine est exprimé dans notre inscription par la lettre Ɔ.

C'était celui de centurion, qui dans la tactique moderne équivaut à celui de capitaine (2). La vingtième légion, dans laquelle il servait portait le titre distinctif de *Valeria Victrix*, ce qui s'exprime s'exprime généralement sur les monuments par les lettres V. V.

Appelée de la Dalmatie pour occuper la Germanie inférieure, la vingtième légion alla camper sous le comman-

(1) Jahrbücher etc. LVII p. 68 et Kuhn, Beiträge zur vergleichende Sprachforschung III p. 207 et IV p. 164.

(2) Le centurion commandait une compagnie de 100 hommes comme son nom l'indique, mais Tacite *Annales* I, 32 semble insinuer qu'ils étaient quelquefois de soixante hommes.

dement de Germanicus dans la terre des Ubiens (1). Après son départ pour Rome en l'an 17— elle y fit encore un long séjour ; Tacite affirme qu'en l'année 59— elle a pris part aux guerres de la Bretagne sous les ordres de Suetonius Paulinus. Elle paraît avoir quitté la Germanie vers la fin du règne de l'empereur Claude (41—54). Notre monument de Horne doit donc dater de la première moitié du premier siècle et a été peut-être contemporain de Jésus Christ, ce qui lui donnerait un intérêt tout particulier.

Sur les monuments romains de la Germanie le nom de la vingtième légion est rarement accompagné de titres honorifiques. C'est ainsi que sur un monument trouvé près de Neuss en 1691 (2), et sur un autre trouvé à Cologne en 1632 (3) on lit *miles leg.* XX, sans autre ajoute. On trouva en 1796 à Nymègue la pierre tumulaire d'un vétéran (4) et à Cologne celle d'un fifre de cette légion (5) où manque également le titre de *valeria victrix.* On a trouvé des tuiles de cette légion à Rheinzabern et aux environs de Nymègue (6). Dans ce dernier endroit elles portent le suffixe V. V. (7).

De ce qui précède il résulte que des parties de cette légion ont été éparpillé dans les divers garnisons de la première et de la seconde Germanie. Notre centurion, T. Domitius Vindex, quand il a érigé son autel était il en

(1) Tacite, *Annales* I, 31, 37, 39.
(2) Brambach, *Corpus inscript.* nº 268.
(3) Ibid. nº 377.
(4) Ibid. nº 88.
(5) Ibid. nº 378.
(6) Ibid. nº 1814 et 128.
(7) M. Schuermans publie (Bulletin etc. Inscript. militaires nº 95) une inscription funéraire trouvé à Bath en Angleterre concernant un Belge qui était employé à l'intendance militaire de la XXme légion.

garnison à Horne dont le château alors déjà protégeait peut-être un passage de la Meuse? A-t-il demeuré dans la villa de Melenburg, qui n'est guère éloignée de la? Ou a-t-il fait parti d'un contingent occupé à bâtir la chaussée militaire de Tongres à Nimègue? Il est difficile de répondre à ces questions; en tout cas, en choisissant la localité de Horne pour y placer son *ex-voto* il a dû faire, paraît-il, un séjour assez long dans ces environs. Le monument qui est une pierre calcaire étrangère est venue d'ailleurs, peut-être par la voie de la Meuse. L'inscription seule a été faite sur place; c'était dans l'usage, car ces sortes de monuments se colportaient toutes faites par le pays comme les autres objets de commerce.

Il y a une autre pierre romaine qui rappelle la présence de légionnaires dans notre province. C'est celle qui fut trouvée à Heerlen en 1873 et qui y fut érigée à la mémoire d'un vétéran de la cinquième légion. Elle est contemporaine de la nôtre; la cinquième et la vingtième légion ont campé et combattu ensemble dans la Germanie inférieure sous les drapeaux de Germanicus (1).

Le monument de Mercurius Arvernus.

Le second monument qui avant 1838 se trouvait maçonné dans le mur de l'ancienne église de Horne est peu connu. Il a été récemment publié pour la première fois par Brambach, mais sans commentaires (2). A Horne l'inscription, ainsi que toute la face du monument, avait été cachée dans l'intérieur du mur. C'est Van den Berch qui nous le dit. D'après lui la deuxième pierre dont la longueur est »de deux pieds trois quarts et un demi poulx

(1) V. Publ. etc. X.

(2) Brambach, *Corpus inscript.* p. XXVII.

et la largeur de trois quarts de pieds et un poulx" ne porte pas d'inscription, mais il y voit représenté un vase, audessus duquel est une espèce de chaîne tendue (1). Il est évident qu'elle présentait alors à la vue son côté droit et le savant généalogiste Liégeois a pris la bourse de Mercure pour un vase et un feston de fleurs pour une chaîne tendue. Ce n'est qu'après la démolition de l'église que l'inscription est venue au jour.

Notre monument est une pierre de sable blanchâtre, de forme carrée longue, hauteur 0,92, largeur 0,55, épaisseur 0,25 m. Il est richement décoré et rempli de sculptures sur trois de ses faces. La partie de devant qui est fort déteriorée, représente une niche ou petit temple, couvert d'une toiture en forme d'écaille et soutenue de deux pilastres. Sur le piédestal, qui est carré, se trouve une inscription en l'honneur de *Mercurius Arvernus*. Dans la niche se trouve Mercure assis, comme il paraît, sur un rocher; il tient, comme messager des dieux, le caducée, orné d'ailerons et de serpents, dans sa gauche; dans sa droite se trouve la bourse comme patron des marchands et des voleurs. Le bouc repose à ses pieds, parceque Mercure est encore le dieu des bergers. On le voit, ce pauvre dieu est de tous les métiers. Et la vigilance que tant de fonctions demandent fait qu'on lui donne encore un coq comme symbole. Celui-ci est représenté sur le côté droit de notre monument. Une partie du corps de Mercure est couverte d'un manteau, l'autre est nue. L'état de détérioration du bas-relief ne permet pas de voir si sa tête est couverte du pétase ailé.

La position assise de notre Mercure est caractéristique. Généralement les anciens représentaient le messager des

(1) Van den Berch, Manuscrit n° 188 à la Bibliothéque de l'université de Liége, p. 14.

dieux debout, le pied droit en avant et faisant un mouvement pour marcher. Ses différents emplois, au ciel, sur la terre et dans les enfers le tenaient toujours en action. Les exemples d'un Mercure en repos ne manquent cependant pas. Montfaucon publie deux cuillers antiques sur lesquels notre dieu est représenté assis sur un rocher, tenant de la main droite une bourse et de la gauche s'appuyant sur son caducée. Devant lui on voit un coq, un bouc et une tortue (1). Sur un autre monument Mercure est étendu sur un bélier qui marche, et sur une pierre gravé il est représenté s'appuyant sur un rocher (2). Enfin nous l'avons même trouvé assis sur un char, tiré par deux coqs (3).

Les deux côtés latéreaux de notre monument sont également ornés d'atributs de Mercure. Celui de la gauche est divisé en deux compartiments, dont celui d'en bas est vide; sur celui d'en haut se trouve la bourse de Mercure au dessous d'une guirlande de fleurs. Sur celui de la droite on trouve la bourse et le caducée, surmonté d'un coq. Tous ces ornements sont d'un bon style et largement exécutés.

Le grand nombre d'attributs dont le sculpteur a surchargé notre monument semblent indiquer que celui-ci n'a pas été destiné primitivement pour l'inscription qu'on y lit, mais qu'il a été exposé en vente dans un magasin de commerce. Le marchand qui l'avait commandé au sculpteur s'était sans doute proposé de contenter le goût de ses chalands. Il devait être à même de l'offrir aux dévots, aux bouviers, aux bergers, aux laboureurs, aux marchands, aux vivandiers, aux voyageurs, aux militaires en marche et même aux brigands, aux voleurs et aux chevaliers d'indus-

(1) MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée* I pl. LXXII.
(2) Ibid. pl. LXXIII n° 1 et 5.
(3) Ibid. pl. LXXVI n° 6.

trie, aux veilleurs de nuit et à d'autres encore. Ce devait être une panacée universelle comme le dieu lui-même.

L'inscription qu'on y lit est de la teneur suivante :

MERCVRIO
ARVERNO
D· IRMIDIVS
A PO· LV

C'est à dire: *Mercurio Arverno*, D *Irmidius aram posuit lubens* ou *ex voto*, car le dernier L peut-être un E.

Elle appartient au même genre d'inscriptions que la précédente. Les anciens connaissaient plusieurs dieux du nom de Mercure. Cicéron (De nat. deor. 2) en compte cinq et Lactance le grammairien quatre. Mais celui qui était le plus en vogue et à qui les poètes attribuent toutes les actions qui passent sous le nom de Mercure est le fils de Jupiter et de Maia ; c'est à lui principalement qu'on bâtissait des temples et qu'on dressait des statues (1), c'est à lui également qu'on destinait les attributions diverses que nous avons remarquées sur notre *ara* (2).

Le Mercure des races celtiques, au quel nous attribuons notre monument, portait aussi d'autres surnoms. C'est ainsi qu'on trouve un Mercurius Cimbrianus (Jahrb. 4 et 41 p. 168), Mercurius Alaunus (Brambach nº 1717), Mercurius Tourenus (ibid. nº 1830) et d'autres qui semblent se rapporter à diverses peuplades de la Gaule. Les Alverni ou Arverni formaient une peuplade de la Gaule aquitaine dont la capitale portait le nom de Nemossus ou d'Averna (aujourd'hui Clermont). L'ancienne Auvergne était

(1) Montfaucon O. C. I p. 126.

(2) Les Gaulois et les Germains ont eu pour Mercure un culte exceptionnel: »Deum maxime Mercurium colunt", dit César des Gaulois. Et Tacite affirme des Germains la même chose »Deorum maxime Mercurium colunt". Cfr. Verslagen en Mededeelingen der Konink. Akad. I p. 267.

située dans les départements du Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire. Les Arvernes formaient dans les temps les plus anciens le peuple le plus puissant du midi de la Gaule; ils furent défaits par Domitius Ahénobarbus et Fabius Maximus l'an -121; mais ils possédaient encore une grande puissance du temps de César —58. Leur Mercure apparaît à diverses reprises dans les inscriptions des monuments de la Germanie. A Gripswald, près de Duisborg, (Bas-Rhin) il fut trouvé une dédicace au Mercurius des Auvergnes, faite par un certain M. Julius Audax, et une autre par Sextus Sempronius Superus (Brambach n° 256 et 257). Une troisième fut trouvée à Wénau dans l'ancien pays de Juliers (Bramb. 593). Peut-être faut-il lire sur un monument de la Bavière *Mercurio Avernorici* (Jahrb. 4, LI p. 171). S'il y avait le moindre doute sur la patrie du Mercure d'Auvergne, cette terminaison *rici*, nomitif *rix*, ainsi peut-être que le D barré de la 3me ligne de notre inscription devraient suffisemment fixer notre opinion.

Le culte du Mercure des Auvernes paraît avoir été fort répandu. Pline (N. II, 34, 7, 18) en parle et Grégoire de Tours mentionne dans son Histoire des Francs (I, 30) son temple sous le nom de *Vasso Caleti.*

D'après M. Janssen (1) ces deux monuments sont contemporains; la belle exécution et la forme pure et irréprochable des caractères l'amènent à en placer l'origine entre le 1er et le 3me siècle. Si nous acceptons cette contemporanéité — et nous n'avons aucun motif pour ne pas le faire — nous trouvons une date plus précise encore, car la mention de la XXme légion sur un de nos monuments nous ramène vers la première moitié du premier siècle.

---

(1) Rapport manuscrit au ministre de l'intérieure du 17 Nov. 1848.

Les deux autels ont été adossés contre un mur, car un des côtés est resté impoli et sans ornements. Ils ont été placés — comme c'était la coutume chez les Romains, — soit dans un temple, soit dans une petite chapelle, soit dans un autre lieu destiné au culte. Comme la paroisse de Horne est une des plus anciennes de nos contrées, il se peut que son église ait succédé à un oratoire payen et son patron St. Martin au dieu payen Mars-Halamard. Dans ce cas nos monuments n'auraient quitté le lieu primitif de leur érection qu'en 1838. Objets de la vénération du peuple dans les temps anciens le Christianisme a voulu les rendre témoins de son triomphe en les conservant. Ce n'est que dans les temps modernes qu'il s'en est défait pour les livrer à l'investigation de la science moderne.

De l'ensemble de ces recherches sur les deux monuments de Hornes nous tirons les consequences qui suivent. Deux étrangers de race gallo-celtique érigent à Horne, près Ruremonde, des monuments en l'honneur de divinités de leur pays natal. Le premier, un officier, fait une dédicace à Mars Halamard, le dieu des batailles, le second D Irmidius, peut-être un marchand, y érige un monument au Mercure des Arvernais, le patron des commis-voyageurs. Tous les deux vivaient au premier siècle de l'ère vulgaire.

MELENBURG.

Lors d'une visite qu'il avait rendue à feu M. Charles Guillon de Ruremonde, M. Janssen, conservateur au musée d'antiquités de l'état à Leyde, avait remarqué chez cet archéologue une quantité d'objets provenant de fouilles faites dans des substructions de l'époque romaine au hameau de Melenburg, entre Horne et Buggenum. Ces objets consistaient en fragments de marbre et de pierre calcaire sculptés, en crépis de mur avec peintures, fibules de

bronze, cruches et emphores, vases de terre de Samos, dont un avec le sigle BONNVSF (lisez BOVDVSF, et une autre avec le sigle AT*(imeti?)*; puis un monument funéraire en grés grisâtre dont nous parlerons plus loin. M. Janssen pense que les deux monuments romains, qui avant l'année 1838 se voyaient dans le mur de l'église de Horne, ont pu provenir également de Melenburg, mais comme il n'apporte aucune preuve à son affirmation, son assertion nous paraît gratuite.

Après son retour à Leyde M. Janssen résolut de faire des fouilles régulières à Melenburg pour le compte du gouvernement Neerlandais. Elles eurent lieu à deux reprises: en 1848 et en 1849. Dans un rapport au ministère de l'intérieure, du 24 Octobre 1848, M. Janssen a déposé le résultat des ses premières investigations.

L'établissement romain de Melenburg se trouve à ³/₄ de lieue de Ruremonde. Ce petit hameau est situé en partie dans la commune de Halen et en partie dans celle de Buggenum. C'est une éminence, d'une étendue d'environ 1200 mètres, qui contient deux fermes, Grand- et Petit Melenborg; la première a fait parti des possessions du ci-devant couvent de Val St^e^ Elisabeth à Heythuysen (1). Le plateau de Melenburg s'élève à 12 mètres environ au dessus du niveau de la vieille Meuse, dont le lit se trouve vers l'est, à peu de distance de là. C'est en grande partie un champ labourable, mais on y rencontre également quelques parcelles de bois. Le tout forme un carré oblong. La hauteur du côté de la Meuse a deux étages, qui sémblent

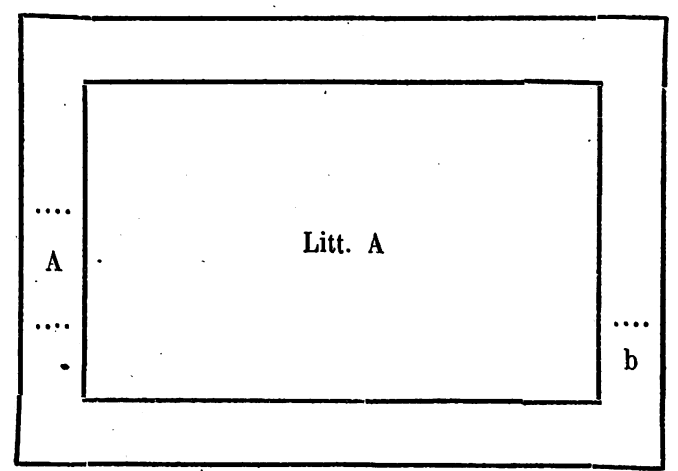
---

(1) SLANGHEN, *Bijdragen tot de geschiedenis van Limburg*, p. 135. En 1443 Jean de Holtmolen et son épouse Christine Van der Horst vendent la ferme de Melenburg à Agnès Van der Horst et Floris Van Mierlo son fils. Celui-ci la cède à son tour en 1471 au couvent du Val St^e^ Elisabeth. V. Publ. etc. du Limb. XVII p. 57 et 58.

avoir été separés du temps des romains par des palissades. Le tout paraît avoir été d'après M. Janssen un petit camp contenant une habitation.

Vers le sud-est de notre camp se trouve un étang fait de main d'homme et à côté passe la chaussée romaine de Tongres à Nimègue. Cette route, consistant en gravier fort compacte, avait une largeur de quatre mètres.

Sur la crète du côté nord et à trente mètres du bord de l'ouest, les ouvriers firent une tranchée dans le sol qui mit à découvert les substructions d'une habitation romaine. A la profondeur d'un mètre environ ils découvrirent les assisses d'un gros mur entourant une aire de béton, grosse de cinq centimètres et consistant en un bain de chaux et de gravier, d'une épaisseur de 0,02 m. et couvert d'une couche de *testa concusa*, également mélée de chaux, et grosse d'un à trois centim. Le tout était travaillé avec soin. Cette chambre mesurait 4,30 m. sur 3,65 m. Voyez litt. A.



Les murs qui entouraient l'aire s'élevaient à la hauteur de celle-ci. Ils consistaient en trois couches de dalles en terre cuite, ensuite d'une couche de blocs de tuffeau (mer-

gel) de petit appareil ; les deux couches supérieures étaient composées de petits blocs de pierre de Namur. Le bain de ciment qui unissait ces couches contenait du gravier très fin. Les dalles avaient la longueur de 0,42 et une épaisseur de 0,04 à 0,05 m. tandisque les pierres étaient longues de 0,16 et épaisses de 0,10 m. La maçonnerie en était bien soignée à l'intérieur tandisque l'extérieur était rude et négligé. Le tout était d'un bel aspect. Vers l'orient et vers l'occident semblaient avoir existé des portes dont une avait 1 m. d'ouverture. (V. ci-contre litt. a et b). Dans le déblai de cette chambre on trouva des fragments de crépis de mur, qui semblaient indiquer que non seulement cette chambre mais aussi des locaux environnants avaient été induits de chaux peinte à raies brunes, vertes et jaunes. Après ce premier résultat les fouilles de Melenburg ne furent plus continuées en 1848. L'explorateur dut attendre un nouvel ordre du gouvernement, qui ne fut donné que vers l'arrière-saison de l'année suivante.

Le 21 janvier 1850 M. Janssen rend compte au ministre des fouilles, qu'il a continuées au mois de Novembre 1849. Ce qui va suivre formera l'analyse de ce 2^d^ rapport.

Les travaux de 1849 ont duré quinze jours. Les ouvriers ont fouillé à la bêche les terres non ensemensées; le reste fut examiné au moyen de la sonde. A la fin des travaux les substructions et les retranchements furent mesurés par le géomètre Linssen de Ruremonde et dessinés sur une carte spéciale du terrain.

Malheureusement cette carte, ainsi que les dessins faits par M. Janssen des substructions et des objets trouvés, et qu'il avait envoyés au ministère, n'ont pas été retrouvés. A la bibliothèque de l'université de Leyde se trouvent, il est vrai, quelques dessins qui ont accompagné ses rapports de 1848—1849, mais ceux de Melenburg ne sont représentés

que par le petit plan que nous avons dessiné plus haut. Nous regrettons cette perte d'autant plus que notre description des fouilles devra s'en ressentir et rester imcomplète.

Comme nous l'avons dit plus haut, vers l'est la hauteur de Melenborg a été pourvue d'un glacis, encore visible en grande partie et qui probablement a été muni de palissades afin de défendre le camp du côté de la Meuse et du marais voisin. A la distance de onze mètres de ce glacis on découvrit dans le versant du plateau un mur en pierre de tuffeau (mergel), formant un angle, dont une jambe mesurait 7,5 et l'autre 6 mètres en longueur. La grosseur de ce mur était de m. 0,47. Il est probable que le reste du bâtiment a disparu. Les blocs de maçonnage de ce bâtiment étaient travaillés avec un instrument tranchant et non à la scie, comme nos blocs modernes. Ils étaient d'inégale grandeur. Il y en avait qui étaient longs m. 0,75, larges m. 0,50, gros m. 0,35; d'autres étaient longs 0,54, large 0,26 et gros 0,18.

Dans la même pente, à quatorze mètres du glacis et à 3 mètres à l'est de la route vers Ruremonde, se trouvait un dallage, long m. 3,15, et large au nord m. 0,945 et au sud m. 3,15; dont m. 0,94 servaient d'entrée. Ce dallage était composé de trois couches de briques romaines, long m. 0,43 et large m. 0,31. Il y en avait également qui étaient larges m. 0,30 et gros m. 0,05. Ce qu'il y a de remarquable dans ce dallage, c'est qu'on a trouvé quelques briques liées par des clous et placées sur leur bord. Devant l'entrée de ce dallage on trouva des pierres en grès et des fragments de pierre de Namur. Ce dallage a probablement fait partie de l'habitation, dont nous venons de décrire les murs.

Les fouilles principales que M. Janssen entreprit en 1849 eurent lieu dans une pièce de terre de l'agriculteur Bert

(Plan Cad. N° 355), à peu de mètres au nord-ouest des fondements de l'habitation romaine, explorée l'année précédente. La partie fouillée a une étendu d'environ m. 500. Les ouvriers y rencontrèrent d'abord à m. 0,4 sous le sol une fosse d'une profondeur d'à peu près deux mètres, et qui avait été comblée au moyen de toutes sortes de ruines d'un bâtiment.

Les murs de ce bâtiment semblent avoir consisté en briques romaines et avaient été à l'intérieur induits d'une couche de chaux; le dallage avait consisté en mortier de chaux et de gravier et en *testa concusa*. Le crépis des murs avait été orné de lignes rouges, noires ou vertes, tirées paralèlement au cordon. Des fresques en fleurs ou en feuillage ne furent pas trouvées. Nous avons découvert des lignes coloriées, pareilles à celles-ci dans les villas de Meerssen, Rondenbosch, Billich, Steenland, Backerbosch et autres de notre province. Elles paraissent avoir formé chez nos Belgo-Romains l'ornementation ordinaire des habitations.

Parmi les *tegulae* trouvées à Melenburg M. Janssen a rencontré une grande quantité de tuiles carrées et à rebord, des tuiles courbes ou *imbrices* et des rondelles qui provenaient des hypocaustes ou chauffoirs, dont chaque demeure romaine dans nos contrées froides a dû être pourvue. Parmi les tuiles il s'en trouvait qui portaient des empreintes de pieds d'animaux. On y voyait entre autres l'empreinte des pieds d'un mouton et d'un agneau. Ces animaux y ont probablement laissé leurs traces pendant que les tuiles ou les briques, avant la cuisson, étaient étalées sur le sol pour sécher au soleil. Il y avait également des carreaux, pourvus d'un côté d'une bosse ronde, haute 2 centim. et large 4 cent. D'autres dalles étaient ornées de rainures, gravées sur la brique; c'etait probablement pour y faire adherer le ciment. Elles ont, d'après M. Janssen, servi à

construire des tubes pour chauffer les chambres. Nous avons trouvé des dalles de ce genre aux villas de Herkenberg à Meerssen, de Mulhem près de Lanklaer, de Reymersbeek près de Nuth et à Steenland à Schimmert, à Backerbosch près de Heer et en d'autres lieux (1).

Ce qui était surtout remarquable dans les ruines de Melenburg c'était une quantités de plaques de marbre ouvré. On y recueillit, dit M. Janssen, du marbre de Brecci scié, de couleur blanche et grise, en morceaux d'une épaisseur de m. 0,055 et de m. 0,03. Une plaque en marbre serpentin de couleur verte était polie d'un coté et portait de l'autre les traces de la scie, diamêtre m. 0,12, grosseur m. 0,018. Une autre plaque en marbre blanc et fin était d'un coté travaillée en ronde bosse et pourvue d'un creux, grosseur m. 0,018. D'après M. le D[r] E. Beima, conservateur au Musée d'Histoire naturelle de l'Etat à Leyde, ce marbre ne provenait, ni de la Belgique, ni de la France, ni de l'Allemagne; son lieu de provenance devait être l'Italie ou la Grèce.

M. Janssen pense que le marbre se trouve très rarement dans les substructions de la Germanie inférieure, et M. Reuvens avoue de son côté qu'il ne connaît aucun exemple d'une découverte pareille. Nous avons trouvé une grande quantité de fragments de dalles en marbre dans nos fouilles de Herkenberg à Meerssen et de Backerbosch à Heer. Il y en avait de toute nuance: du noir pâle, du bluâtre, du blanc et du blanc à stries noires, du rouge veiné de blanc etc.; il provenait des carrières de Namur, de Vodelée, de S[t] Remi et d'autre part. Mais nous pensons qu'on n'y a trouvé aucun échantillon des carrières Italiennes ou étrangères.

(1) Voyez Jos. Habets, *Découvertes d'antiquités* I p. 231. (Pl. X fig. 6 à 14.)
(2) Ibidem p. 213.

Outre le marbre les ouvriers découvrirent differentes plaques de pierre de tuffeau (mergel of kalksteen). C'étaient des carreaux oblongs, longs de 7 à 10 centim. et larges de 2 à 3 cent. On y déterra un morceau de forme angulaire, un autre de forme cubique et un autre en forme de boule.

»Quiqu'on découvrît à Melenburg, dit M. Janssen, plusieurs charretées de tuiles, de briques et de pierres, aucune de celles-ci nous a révélé une inscription ou une marque de fabrique, comme cela a lieu fréquemment dans d'autres établissements fouillés." Ces restes architecturaux ne nous apprennent donc rien du tout sur l'âge certain de nos substructions. Heureusement qu'une autre découverte vient à notre aide et nous met sur la bonne voie. Ce sont les monnaies. Déjà avant l'époque des fouilles on trouva à Melenburg deux monnaies d'Antonin-le-Pieux, qui furent déposées dans le cabinet de feu M. Guillon à Ruremonde. Les fouilles en firent sortir de terre deux autres, dont une du même empereur. La première fut découverte le 4 Novembre, à m. 0,5 de profondeur. C'était un denier d'argent portant à l'avers: la tête de l'empereur avec la légende ANTONINVS AVG. PIVS TRP XVI. Au revers: la Fortune ou l'Abondance tenant dans la main gauche une corne d'abondance et dans la droite une tige de bled. A l'excerque: COS. IIII. Ce consulat, qui a été le dernier de cet empereur, date de l'an 145 après J. Ch. La seconde monnaie fut trouvée le même jour. C'était un moyen bronze très fruste, sur lequel la tête de Faustine la jeune, épouse de Marc-Aurèle († 175,) était encore reconnaissable.

Il est extrêmement remarquable que les monnaies les plus récentes trouvées à Melenburg datent de l'époque d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle. Un fait analogue a été constaté dans toutes les villas fouillées dans l'ancien

pays de Hesbaye et celui d'Outre-Meuse. Les monnaies les plus récentes pour le Steenbosch (Fouron-le-comte), Weyerbampt (Montenaken) et Hemelryk (Walsbetz) datent de Marc-Aurèle, mort en 180. Pour le Rondenbosch (Houthem) c'est Faustine la jeune, morte l'an 175; pour Herkenbergh (Meerssen), Antonin-Pie, mort en 161 ; pour Backerbosch (Heer) Septime Sévère (193—211). Ces monnaies sont toutes antérieures à Héliogobale. Serait-ce trop hasarder que de conclure sur de semblables données à la contemporanéité de toutes ces villas et à leur destruction générale par une même catastrophe?

M. Schuermans a également essayé de prouver cette contemporanéité par l'identité des poteries et des marques de fabrique trouvées dans ces differentes villas (1). La tentative a été couronnée de plein succès. On sait que la poterie pondéreuse et grossière ainsi que les tuiles n'étaient pas importées de l'étranger. Elles sortaient des fabriques du pays. Or, le temps et l'espace limitaient nécessairement ce genre d'industrie; on ne les transportait pas au loin: leur poids s'y opposait. La durée même de la vogue des produits de tel ou tel fabricant devait être limitée. Dès l'instant donc où l'on trouve les mêmes sigles inscrits sur des tuiles ou des poteries grossières, il est permis d'affirmer que ceux-ci étaient contemporains, qu'il existait des relations indirectes entre eux. Or, M. Schuermans a trouvé que les villa's des deux bords de la Meuse ont eu recours aux mêmes fabriques. En effet dans les villa's de Weyerbampt et de Hemelryk on a trouvé sur des tuiles le sigle: (NE)H. Sur des tuiles de Reulinck à Vaesrade, de Herkenbergh et

---

(1) Voyez ce que M. Schuermans à écrit sur cette remarquable coincidence de la contemporanéité des monnaeis et des poteries dans les villa's de nos contrées *Bulletin des comm. royales d'art et d'arch de Belgique* VI p. 282—286.

de Steenbosch se trouvent les lettres MHF. Ce qui fait soupçonner que leur construction a eu lieu vers la même époque. Dans les villas de Jupille, de Hemelryk et de Herkenbergh on a trouvé sur la poterie grossière le sigle VH(HR)A. Dans celles de Hemelryk et de Rondenbosch FRIO(MA)S et dans celles de Hemelryk, de Rondenbosch, de Jupille et de Steenbosch BRARIATVS (1). Ces différents bâtiments sont donc évidemment contemporains.

Sur la poterie grossière on n'a trouvé à Melenborg que le sigle CAIVSF, qui fut trouvé sur le bord d'une tèle en terre jaunâtre. Ce sigle qui jusqu'ici n'a pas encore été rencontré en d'autres lieux de notre province, fut trouvé fréquemment en Hollande, entre autres à Appeldoorn, à Vechten, à Nimègue et à Voorburg (2). Il ne doit pas être confondu avec le sigle GAIVS qui fut trouvé à Herkenbergh et à Schaesberg. La marque CAIVS ET GAI(VS) fut trouvée à Vechten.

Les marques sur la poterie en terre de Samos y sont plus nombreuses. Dans le fond d'une jatte se trouvait le sigle CRI(SPVS), qu'on a rencontré également à Douai. On a rencontré en outre CRISPVSF aux environs de Lausanne, CRISPI.M à Nimègue, CRISPIMA à Amiens, CRISPI et OF. CRESPI à Windisch. Dans le fond d'un plat se trouvait le sigle OFMASCVI (M et A liés). Dans le cimetière de Flavion (prov. de Namur), dont la monnaie la plus récente est de Commode, fut trouvé le même sigle (3). OBMSCVI fut trouvé à Arles (4). Ce sont probablement des variantes

(1) Le sigle *Brariatus* a été trouvé en outre à Bavay, Mons, Jupille, Nimy-Mesières, Arquennes, Ciney, Anthée. C'est donc la route de Bavay à Cologne et ses lignes latérales que les colporteurs du fabricant *Brariat* ont parcourues. Schuermans, *Fouilles faites à Jupille* dans le *Bulletin etc. de Liège*, XI p. 470.

(2) Schuermans, *Sigles figulins* p. 126 et Froehner, *Inscriptiones*, p. 22.

(3) *Annales de la Soc. etc. de Namur*, VII p. 31.

(4) Schuermans, *Sigles figulins*, p. 169.

de la marque de fabrique MASCVLVS dont les produits se retrouvent fréquemment. Sur un tesson de vase en terre samienne, cassé dans le sigle même, se trouvait „„SSI, qu'il faut probablement compléter (BA)SSI, (M BA)SSI ou (OF BA)SSI. Le sigle OFBASSI fut trouvé à Tongres (1). On retrouve des poteries et des lampes d'une fabrique de ce nom fréquemment en Hollande, surtout aux environs de Xanten et de Nimègue.

On a trouvé en outre une grande quantité de fragments d'autres poteries sans sigle, comme cela se rencontre ordinairement dans les substructions. C'étaient des cruches à vin de couleur jaunâtre, des petites cruches d'eau, de terre blanche, des ollas, des tèles, des plats, des pots de conserve, quelquefois d'une pâte grossière, mais toujours d'une exécution irréprochable. Les tessons de terre sigillée furent moins fréquents; il n'y avait qu'un seul orné de festons en relief. On y rencontra des tessons d'un énorme dolium de terre jaunâtre et grossière, dont l'ouverture avait eu une largeur de 8 centim. Elle avait dû ressembler à celle qui fut trouvée à Arentsburg et qui se trouve actuellement au musée de Leyde (2). On y trouva encore des tessons d'une grande amphore ou cruche à deux anses en terre jaunâtre, dont l'orifice avait eu un diamètre de 17 centim. et des tessons d'un grand vase en terre rouge, dont la panse avait été ornée de deux cordons parallèles, d'un demi centim. de relief.

Comme partout ailleurs les objets en verre ont été fort rares au Melenborg. On n'y a trouvé que les fragments de trois objets, mais qui portaient avec eux les indices d'un certain luxe. C'étaient les fragments en verre

(1) *Bulletin du Limb.* VII p. 44.

(2) Janssen, *Griekache en Romeinsche monumenten etc. te Leiden*, II n° 2578.

vert d'un flacon carré, d'une coupe dont le contour extérieur était orné de godrons ou côtés parallèles en relief et d'une petite fiole bursiforme.

Les objets en métal étaient plus intéressants. Outre les monnaies dont nous avons parlé on avait trouvé quatre styles à écrire en cuivre, dont deux d'une conservation parfaite. Ils étaient longs de 9 à 14 centim. Un cinquième style était de fer et trés déterioré. Un dard de fibule en bronze, deux boucles de forme carrée, une de bronze et l'autre de fer; deux forets en fer de menuisier, un anneau en fer d'une chaîne, des crampons et une grande quantité de clous du même métal, dont une partie de 6 à 16 cent. de longueur. Il y en avait aussi dont la pointe était recourbée. Les autres objets en fer ou en plomb avaient trop souffert que pour en déchiffrer la véritable destination.

Quelques jours après le départ de M. Janssen les journaux rapportèrent qu'un agriculteur venait de trouver à Melenburg à 8 centim. sous le sol le fragment d'une grande statue en pierre calcaire de France. Ce fragment représente une peau de lion avec la tête et les deux pattes de devant; il a probablement fait partie d'une statue d'Hercule. Hauteur 62 centim. largeur 20 centim. (1). Il fut acheté par M. E. Slanghen, actuellement bourgmestre à Hoensbroeck, qui dans la suite l'a cédé à feu M. le notaire Guillon à Ruremonde (2).

Les parties des substructions de Melenborg, qui n'ont pas été fouillées par M. Janssen furent découvertes au moyen de la sonde. C'est par ce moyen que fut trouvé vers le

(1) Le journal du Limbourg a parlé de ce fragment comme représentant la déesse Egyptienne Anubis, mais rien de plus invraisemblable que cette interprétation.

(2) Voyez, *Catalogue des collections de Guillon; Antiquités romaines* n° 814 et la planche qui orne le volume.

nord du camp une route romaine à 2 ou 3 cent. sous le sol. Elle se dirigeait de l'est vers l'ouest et se composait de gravier, où il y avait des pierres de la grosseur d'un poing. La couche de gravier était forte de 0,25 et variait en largeur de 2,75 à 5 mètres; mais cette différence peut parvenir de l'insuffisance des recherches. Si la route avait été fouillée en règle on en aurait sans doute trouvé la largeur uniforme. Sa direction de l'est vers l'ouest a été notée par M. Janssen.

Un autre fragment de route ou pavé fut trouvé au sud-ouest du camp. Cette route paraît avoir traversé le camp de l'est vers l'ouest. Celui-ci paraît avoir été un carré de 300 mètres en diamètre. Ce carré est partagé encore de nos jours en deux parties par un sentier qui du temps des Romains a probablement été une route. La partie orientale du camp est plus haute que la partie occidentale. Le tout a une pente douce du sud vers l'ouest. Dans la partie haute on trouva beaucoup de débris de vases, mais ils étaient rares dans l'autre partie. Près du camp on avait trouvé deux ans auparavant une tombe romaine contenant une urne avec des cendres et des parcelles d'os. Cette urne ainsi qu'une pointe de lance en fer trouvée près de là font partie du cabinet de feu M. Guillon (1).

Dans la pente orientale on trouva une pierre de sable en forme de cippe, déposée également dans le cabinet d'Antiquités de feu M. Guillon. Le catalogue la décrit de la manière suivante : »Autel votif en pierre bleuâtre (2). Il est sans inscription; h. 0,65 larg. 0,38 ép. 0,12. Il y a des personnes qui croient y voir une pierre ou autel délaissé par les Romains et qui aurait encore dû recevoir la dédicace ; d'autres pensent que l'inscription fut effacée par

(1) Catalogue du cabinet de M Guillon n° 398.
(2) Autel votif ou plutot monument funéraire comme pense M. Janssen.

les campagnards en y aiguisant leurs instruments de labour. Le chapiteau porte trois feuilles" (1). Ce sont trois feuilles d'acanthe qui forment une rosette au milieu d'un triangle. Des ornements pareils ont été vus par nous sur le monument de Heerlen dont nous avons parlé plus haut. Des autels et des cippes sans inscription, comme le nôtre, ont été trouvés fréquemment dans les pays Rhénans. C'étaient des objets de commerce.

Il est remarquable que vers le nord se trouvent deux grands réservoirs, qui semblent avoir dû fournir l'eau aux gens du camp et aux voyageurs passant par la route et qui pouvaient ainsi s'épargner la peine d'aller puiser à la Meuse. Dans l'intérieur de la colonie romaine de Ravensbosch, qui semble avoir eu tant de points de ressemblance avec le camp de Melenborg, furent également trouvés des bassins pareils, et près de l'un d'eux fut également découvert un monument funéraire avec bas-relief et inscription.

Au nord, devant le camp de Melenburg, nous l'avons déjà remarqué, a passée la chaussée romaine de Tongres à Nimègue. Elle fut vérifiée par M. M. Janssen et Guillon sur une longueur de 1800 mètres à commencer près de la chapelle de Buggenum. De là elle se dirigeait vers le sud-ouest.

Il est possible que le camp de Melenburg s'étendait encore plus loin vers le nord ; des fouilles ultérieures y mettraient peut-être à jour d'autres substructions. Mais d'après l'évaluation de M. Janssen tout ce terrain ne pouvait abriter qu'une légion tout au plus. Le peu de constructions architecturales et leur petite étendue fait même soupçonner que ce camp a simplement servi de station à un poste permanent ou de halte pour les militai-

(1) Catalogue du Cab. de M. Guillon n° 818.

res en marche. De la circonstance qu'on y découvre dans les murs des dalles usées par le frottement, M. Janssen conclut qu'une partie des constructions a été renouvelée à une époque plus récente, probablement sous les Antonins.

* * *

Dans le *Catalogue des antiquités Romaines, germaines celtiques et du moyen-âge délaissées par feu M. Charles Guillon, notaire à Ruremonde* (1) nous trouvons, comme provenant du camp de Melenborg, les objets suivants :

Bronzes.

324 Ornement qui paraît avoir servi au poignet d'un glaive.
343 Clef trouvée à Melenborg (grande et belle).
344 Quatre belles clefs et un fragment.
345 Deux clefs.
360 Agraphe avec un buste d'empereur.
361 Agraphe en cabochon.
362 Agraphe montée d'une pierre, un chainon etc.
365 Agraphe. Partie antérieure d'un cheval, la pointe de la fibule manque.
366 Un cocq, statuette.
367 Une bague.
368 Une fibule longue 0,06.
369 Une idem.
370 25 fragments de fibules provenant de Melenborg, de Buggenum et de Horne.
372 Un manche de couteau se terminant par une tête de loup ou de léopard.
373 Une manche de stylet représentant un lièvre.
376 Quatre claves, deux glands, quatre clous et dix autres

(1) Ruremonde imprimerie de la veuve A. Welsch 1874 in 8°.

objets, provenant de Heistert près de Herkenbosch et de Melenborg.

381 Un style (tordu) adapté à la main.
383 Deux styles ?
384 Une épingle à la tête d'un octoèdre.
385 Un objet en fer et un fragment en bronze.
391 Une épingle (belle).

Fer.

398 Des lances et des javelots, huit pièces.
399 Une lance et un poignard.
400 Un glaive (cassé).
401 Un instrument de menuisier (forêt).
402 Un poignard.
403 Une hache monstre (bilemme et perforée).
404 Petite hache.
408 Des couteaux, des clous et autres objets, provenant de Heistert et de Melenborg.

Verroteries.

421 Quatre-vingts jetons en verre (moins un qui est en agathe) de toutes nuances. Provenance Melenborg, Heystert, Heyen et Xanten.
422 Dito 66 pièces noires de la même provenance que le N° 421.
423 Dito 84 pièces noires et blanches, même provenance que le N° 421.
424 Dito 80 pièces pour la plupart noires, même provenance que le N° 421.

Terre Samienne.

432 Une patère avec le sigle DODDIM(anu). Au centre inférieur des grafitti.

454 Fragments provenant de Melenborg.

a. et *b.* Fragments de bols sans sigle.
c. Fragm. de patère, VITA (bis).
d. Item avec le sigle OEBA, (lisez OFBAS)(si).
e. Fragment d'une coupe MEDIVS F(ecit.
f. Fragment de jatte avec le marque CNAEI.
g. » » » » LSANIS ou SAEVI.
h. Fragm. de déversoir à la tête de lion.
i. » de coupe ornée de feuilles de nénufar.
j. » de patère au sigle BORIVSF (lisez BOVDVSF).
k. » de jatte au sigle NASO.I. SF ou VASSOI. OF (lisez NASSO.I.S.F).
l. » de bol avec scène de chasse.
m. » de bol avec médaillons et figures.
n. » de bol à fleurons.
o. » » avec une course de chiens.
p. » » » chasse au sanglier.

485 Jatte sans sigle figulin.

Vases noirs et fins.

577 Trois fragments d'une belle patère.
602 Un plat.

Cruches en terre blanche.

661 Cruche cassée, hauteur 0,15.
666 » sans anse.
667, 668 et 671 Trois cruches à une anse.
679 Cruche à une anse h. 0,23.
712 Goulot et anses d'une grande amphore, plus treize goulots de cruchons, provenance Horne et Melenborg.

713 Deux fragments d'un dolium.
714 Quelques fragments de cruchons.

Poterie grossière.

722 Plat en terre rouge diam. 0,20, un peu ébrêché.
732 Déversoir en terre grisâtre, diam. de l'orifice 0,20, diam. entier 0,27.
737 Fragment d'un couvercle diam. 0,12.

Tuiles.

760—765 Tuiles, hauteur 0,42 larg. 0,31, dont une avec empreinte de doigt et deux cercles concentriques.
767 et 768 Item h. 0,43 l. 0,33.
769 Tuile courbe (imbrex) l. 0,36 l. 0,17.
770 Fragment de tuile courbe avec le sigle faiblement lisible et tronqué : XCF.
774 Fragm. de tuile plate. Dans un petit cercle du diam. 0,055 on lit. CEC.
775 Fragm. de tuile plate au sigle : LEC XXX.
776 » » » » LEC XV.
777 » » » » ·EG / PR PF
1778 » » » » EGXXIIPRPF.
1779 » » » » L^{x} V x R
780 » » » » TRANSR / HENANA

781 Fragment de tuile avec deux sigles. Au premier on distingue les finales PF (Pia Fidelis) ; au second qui est formé par deux cercles concentriques on lit : LEG. VI. VICTR. P... Le cercle du milieu contient une croix et quatre points.

Dalles et autres objets.

791 Une caisse, contenant des fragments de poteries, urnes, cruchons, pyrites etc. provenant des fouilles de Melenborg.
792 Dito caisse, contenant des fragments de chaux, de peinture murale etc.
793 Un exemplaire de peinture murale.
794 Mortier.
795 Une caisse avec de la ferraille.

Objets en pierre.

810 Fragment de marbre blanc.
811 Fragment de fleurons en pierre de Savonnière.
812 Dito pendant du précédent.
813 Dito autres figures.
814 Fragment d'une statue d'Hercule en pierre calcaire de de France (c'est l'objet dont nous avons parlé plus haut p. 233).
818 Autel votif en pierre bleuâtre que nous avons décrit p. 235.

* * *

Outre cette longue liste d'objets le *Catalogue numismatographique* de feu M. Guillon (1) annote les monnaies romaines suivante comme ayant été trouvées à Melenborg.

1414 Moyen bronze, fruste, trouvé en 1851 à Melenborg-Buggenum.
1471 *Melenborg* (Buggenum): Arg. IMP. CAES. M. AUR. ANTONINVS ANG. Tête diadémée à droite. Revers: MARS VICTOR, Mars passant, trouvée 1850.
1472 Melenborg: moyen-bronze *Antoninus* (pius ?) fruste. Revers: S. C. Femme debout.

(1) Ruremonde chez J. J. Romen 1874.

1473 Melenborg: moyen-bronze, trois exemplaires, frustes.
1474 Melenborg : moyen-bronze (Auguste ?) Tête à droite. Revers: CAES. ET AUG. Autel de Lion. Trouvée en 1868.

Ces objets complètent les découvertes de M. Janssen. En général ils ne contredisent en aucune manière les observations que nous avons faites sur les fouilles de Melenborg. Les monnaies trouvées par M. Guillon sont, comme celles que M. Janssen a recueillies, du Haute empire et s'arrêtent avant le règne de Marc-Aurèle. Notre hypothèse sur le temps de la destruction de cet établissement reste donc sauve.

Cependant, tout en acceptant la masse des objets qui précèdent comme provenant des fouilles que M. Guillon a faites à Melenborg à différentes époques depuis l'année 1843, nous devons faire des réserves sur la provenance de quelques tuiles, portant des marques de fabrique. Nous avons vu plus haut qu'en Janvier 1850 M. Janssen dans son rapport sur les fouilles de Melenburg affirme, que jusqu'à cette époque aucune marque de fabrique ne fut trouvée sur les tuiles. En l'année 1867, quand notre savant ami M. Schuermans était en train de publier son livre sur les sigles figulins, M. Guillon nous envoya à cette fin une liste des marques de fabrique inédites, qui se trouvaient sur les tuiles et les poteries de son musée. Cette liste étant venue trop tard pour être publiée est restée manuscrite. Voici les sigles que M. Guillon affirme avoir constaté à Melenborg : OFBAS(si) (cat. 215) fragment de poterie samienne cassée dans le sigle; BOVDVSF (cat. 218) poterie samienne; CNÆI poterie samienne (cat. 218); MEDIVSF poterie samienne (cat. 218); NASSO·I.S.F poterie samienne; L.SNI·S poterie samienne (cat. 534) ; CEC marque trouvée sur une tuile à rebord.

Toutes ces marques, excepté la dernière, se trouvent dans le catalogue imprimé sous le n° 454, mais souvent sous des formes estropiées et illisibles. En 1866 nous avons rencontré la marque de tuile (CEC) deux fois dans nos fouilles d'Op-den-Zaal à Fouron-le-Comte. A cette occasion M. Guillon nous a envoyé une empreinte de son exemplaire qui accorde parfaitement avec les nôtres, et il ajouta que le sien avait été trouvé à Melenborg en 1852. Cette marque de tuile est donc parfaitement authentique. Mais on ne peut pas dire la même chose des autres. M. Guillon nous a affirmé dans le temps que toutes ces marques de tuile contenant des chiffres légionnaires provenaient des environs de Xanten (1). Au reste, à notre avis, elles doivent être publiées quelque part, puisqu'il ne les a pas insérées dans sa liste de marques inédites, qu'il nous a fournie en 1867. Nous avons, pour plus de certitude, dans une question aussi grave pour l'histoire de notre province, exposé nos doutes à l'auteur du Catalogue imprimé, qui nous a affirmé que pour la rédaction de son travail, il avait suivi un ancien inventaire, dont les numeros ne concordaient pas toujours avec le chiffre porté par l'objet et qu'ainsi une confusion a pu avoir lieu. Ces considérations

(1) Dans un rapport au ministre de l'intérieur en date du 24 Octobre 1848, M. Janssen énumère quelques objets rares de la collection Guillon, provènant de Xanten; puis il ajoute: »De Xantensche voorwerpen van Romeinschen aard in de verzameling van den Heer Guillon vermeerderen nog steeds, omdat de bezitter een vasten aankooper te Xanten heeft, waardoor hem niet ligt een belangrijk daar op nieuw gevonden voorwerp ontgaan kan, en zulks is te meer van aanbelang, omdat de bekende Xantensche oudheidsvriend, de notaris Houben, in de laatste jaren opgehouden heeft door aankoopen zijne verzameling te vermeerderen; zoodat er thans veel voor de wetenschap bewaard blijft, wat anders ligt verstrooid of voor menigen oudheidkundige verborgen zou blijven." M. Janssen, en écrivant ces dernières lignes, n'a probablement pas pensé à la confusion qui peut résulter d'une collection en désordre ou sans catalogue.

suffiront pour nous autoriser à rayer de notre liste des objets de Melenburg, toutes les tuiles qui portent des marques, à l'exception du N° 774.

Les tuiles abondent partout où se rencontrent des vestiges d'habitations de l'époque romaine. Nous en avons remué des charretées entières pendant l'examen de nos diverses fouilles. Malgré cela nous n'avons trouvé que rarement des marques de tuiliers. Il est vrai, sous l'empereur Hadrien qu'on a appelé le Bâtisseur il fut porté la prescription imposant aux fabricants de tuiles l'obligation d'y imprimer leur nom, celui de leur usine ou ceux des consuls en exercice. Comme un grand nombre porte le nom des consuls Paetinus et Apronianus de l'an 123 ap. J. C., usage qui n'existait pas les années précédentes, on doit supposer qu'une loi est intervenue à cet effet vers l'an 122 (1). Mais il est plus que probable, que cette prescription n'avait pas pour but de faire connaître les fabricants et les lieux de fabrique, mais servait plutôt à garantir l'exécution des règles uniformes sur la confection des tuiles, leur forme, leur poids, leurs dimensions. De là cette uniformité dans les produits de toutes les parties de l'empire. Il n'est donc pas étonnant que, malgré les prescriptions, les marques sur les tuiles restent très rares, surtout les marques de légions. Les fouilles faites dans notre duché ont produit, outre la marque CEC que nous avons citée, celle de MHF trouvée à Meerssen et à Vaesrade; mais jusqu'ici aucun sigle d'une fabrique de l'armée n'est sorti de terre. Notons en finissant que la marque CEC, trouvée également à Op-den-Saal sous Fouron-le-Comte, à Mesch et dans la villa de Backerbosch, commune de Heer, prouve encore une fois de plus la contemporanéité de toutes ces villas.

(1) Schuermans, *Fouilles faites à Jupille près de Liége. Bulletin de l'Institut Liégeois* XI p. 469.

A la fin de son premier rapport M. Janssen émet l'opinion que les substructions et le petit camp de Melenburg forment probablement les restes de la station postale de Catualium, qui d'après la carte de Peutinger à dû se trouver aux environs de Horne, sur la route militaire de Tongres à Nimègue. Ses considérants sont: »La terminaison *alium* se rencontre dans *Halen*, nom du village, où le camp de Melenburg se trouve en partie. La lettre *h* de ce nom n'est qu'une aspiration franque. La même désonance se retrouve dans le mot *Halamardo*, le surnom qu'a porté le dieu Mars de l'autel votif de Horne." En conséquence il croit que ce monument doit provenir de la station de Catualium. Quand au nom même de cette station il le fait dériver de *Cat-Halium*. Et de tout cela il tire la conclusion fort ingénieuse mais peu sérieuse, que les noms de Halen, Hala-mardus et Cata-Halium se rapportent à la même localité.

BUGGENUM.

Dans la commune de Buggenum, sur une hauteur nommée *de Kapelberg*, M. Janssen a découvert en 1848 les vestiges de l'ancienne chaussée romaine de Tongres à Nimègue dans les terrains qui longent une route vicinale. Le gravier s'y trouvait à 0,1 m. sous le sol formé par un terrain sablonneux, converti en partie en terre de labour. La route a été suivie par lui sur une distance de 200 m. Sur le Kapelberg on trouva en 1848 quelques antiquités de l'époque de la décadence romaine et de l'époque franque. C'était une francisque probablement Carlovingienne et d'autres objets en fer très frustes, plusieurs vases de forme ronde, munis d'un petit collet et ornés d'incrustations en cercle autour de la panse. Ces objets sont entrés dans la collection de feu M. Guillon de Ruremonde. Le catalogue de la vente décrit comme suit ces quelques

objets francs provenant de Buggenum. N° 831 Francisque large, à la pointe cassée. N° 866, Urne cannelée, de terre noirâtre h. 0,13 (ébréchée). N° 867, Urne cannelée de terre noire h. 0,105. N° 868, item h. 0,117. N° 872, item rougeâtre h. 0,12. N° 873, item bleue foncée h. 0,15. N° 874, item non cannelée, rouge foncée h. 0,15. N° 875. Urne à cannelure h. 0,10. N° 876, Urne cannelée, de terre légèrement jaune, h. 0,13. Elle contient un fer de lance et différents fragments de poterie. N° 877 Urne franque en partie ébrêchée. N° 878 Magnefique urne franque à anse et à goulot déversoir, en partie ébrêchée ; elle contient des fragments d'un fer de lance.

Tous ces objets proviennent de la trouvaille du Kapelberg. La même collection contient encore d'autres antiquités trouvées sur le territoire de la commune de Buggenum. Ce sont : *Époque romaine :* N° 354—356. Trois agraphes de bronze à haut relief. N° 357 et 358, Deux agraphes de bronze en forme de feuille avec une croix. N° 559, Agraphe de bronze, émaillée, hexagone. N° 390, Deux agraphes de bronze. N° 406, Une clef, un javelot et deux manches de couteau en bronze, dont une en forme de pied de cheval, l'autre émaillée.

Époque franque: N° 824 Des fragments d'agraphes de bronze avec figures de roues ou d'étoiles. N° 825, la manche de bronze d'un couteau. N° 826, Un anneau de cuivre. N° 827, Un milieu de bouclier de fer. N° 828, Un fer de lance. N° 829, un instrument contondant à long stylet. N° 830, Divers fragments de boucliers, de flêches etc. en fer. N° 833—837 Trois francisques. N° 853, Un verre vert (calice) sans pied, h. 0,08 diam. 0,09, cannelé par lames qui partent de cinq boutons, ceux-ci se trouvent au fond à l'extérieur. N° 854, Un dito, mais plus petit et parfaitement conservé. Ces deux verres ont été trouvés dans

une urne franque brisée. N° 854, Un collier de perles, de 18 pièces, de toute nuance et de toutes les formes. N° 855, Un dito composé de 11 oves. N° 856, un dito composé de 10 oves. N° 857, Un dito de 7 oves. N° 858, Quatre oves ou boutons non perforés.

NEER.

Catalogue Guillon : Antiquités p. 24, 40 et Monnaies p. 111, 112. — *Reuvens* et *Leemans* Alphab. Naamlijst etc. p. 58.

— On a trouvé à diverses reprises dans ce village de la poterie germaine. — On a également trouvé, au lieu nommé le camp romain, une vis de tiroir en bronze, dont les bouts relevés finissent par deux glands, et une amphore à deux anses, hauteur 0,18. Cabinet Guillon. — Monnaie d'Auguste en argent, légende effacée, trouvée en 1852, tête à droite. Rev. *Cæs. Aug. s. p. q. r.*; deux branches d'olivier. Au milieu un bouclier; sans inscription. Cab. Guillon. Monnaie de Nerva en argent. Avers. *imp. nerva p. m. tr. p.* III. *p. p.*; tête laurée à droite. Rev. *Fortuna augusta.* La fortune debout tenant un gouvernail et une corne d'abondance. Trouvée en 1859. Cab. Guillon.

KESSEL.

Knippenbergh, Hist. eccl. Gelr. p. 200. — *Heylen*, Diss. p, 416. — *De Bast*, Ant. II p. 83. — Publ. etc. du Limbourg I 18; II p. 247; III p. 199; VII p. 387 et suiv. — Catalogue Guillon (Monnaies) p. 115. — Catal. du Musée de Bruxelles (1874) 4. — *Wolters*, Notice sur Kessel p. 6. — *Leemans*, Oudheden van Maastricht p. 22—26.

Tous les auteurs sont d'accord à attribuer au village de Kessel une haute antiquité. Ils se fondent sur le nom qu'il porte et qu'ils dirivent de *Castellum* et sur deux passages d'auteurs classiques. Cependant nous avons prouvé dans le présent essai, ainsi que dans les Publications (VII p. 396),

que les passages de Ptolomée et d'Ammien Marcellin ne sont pas applicables à ce village, et que pour en prouver l'antiquité il faut avoir recours aux observations archéologiques (1).

Le village de Kessel est riche en antiquités. C'est d'abord la route romaine qui traverse la commune sur toute sa longueur et puis une quantité d'objets que nous avons décrits ailleurs. A peu de distance de l'antique manoir, qui semble lui-même avoir été primitivement un établissement romain, furent trouvées des tuiles à rebord et des fragments de poterie.

Voici la liste de quelques monnaies romaines provenant de Kessel et qui font partie du Cabinet Guillon à Ruremonde : Petit bronze de Constantin le jeune. Av. *Constantinus jun. nob. c.* Rev. *Providentia cæsaris.* Bâtiment surmonté de 3 étoiles. — Grand bronze de Valentinien. Av. *D. n. valentinus d. f. aug.* Rev. *Restitutor reipublicæ.* L'empereur debout tenant un globe surmonté de la victoire d'une main et de l'autre le laborum. — Petit bronze de Constantin. Av. *Constantinus p. f. aug.* Rev. *Soli invicto comiti t. f.* Le soleil radié debout. — Petit bronze de Constantin le jeune. Deux soldats debout, le labarum avec le monogr. du Christ entre eux. — Petit bronze de Théodose. Av. *D. n. Theodosius p. f.* Rev. *Victoria.* La Victoire passant.

Le monument le plus intéressant qui ait été trouvé est sans contredit l'autel romain qui fut découvert en 1869 sous l'autel du chœur de l'église et que nous avons décrit tout au long dans les *Publ. etc. du Limbourg* VII. C'est un monument mutilé vers le sommet, ayant la forme d'une colonne carrée. Il est orné de trois bas reliefs, représentant les trois divinités payennes Minerve, Junon et Hercule. Il paraît qu'à Kessel comme ailleurs on a conservé cet

(1) Voyez plus haut p. 77.

objet dans l'église en souvenir du culte payen aboli. En l'enterrant sous l'autel on a voulu marquer le triomphe du christianisme sur le paganisme.

Kesseleyck. Feu M. Guillon a trouvé des indices de l'ancienne route romaine dans ce hameau, près de la ferme dite Noldissenhof. Elle passe près de la petite chapelle, qui est contigue à cette ferme, et se dirige le long de la Meuse vers Kessel. Le nom de Kessel-Eyck nous paraît caractéristique. Nous connaissons dans nos environs trois autres localités qui portent le nom d'*Eyck*, à savoir : Maas-Eyck, Alden-Eyck et Tudder-Eyck, et qui tous les trois se trouvent placés sur une route romaine. Il est possible que ce nom soit dirivé du mot flamand *eik*, chêne, qui est l'arbre par excellence des contrées du nord de l'Europe. Mais il se peut aussi que ce nom provienne des nombreux *Ad aquas*, dont fourmillent les Tables de Peutinger et d'où sont venus plus tard les noms d'Aich, Aeken, Aix, Aick etc. Alden-Eyck au reste est nommé *Echa* dans une charte de l'année 870. Ces lieux indiquaient donc probablement des haltes où se trouvaient des réservoirs d'eau pour abreuver les chevaux de poste et la cavalerie des légions.

BAERLO.

Van der Chijs Tijdschrift voor Munt en penningkunde I 349. — Courrier de la Meuse 23 Juin 1830. — Publ. etc. du duché de Limb. I 364, II 247. — Catal. du Musée de Bruxelles 1874, 5. — Catal. Guillon (Monnaies) 113. (Antiquités) 16 et suiv. — L'Eclaireur de Maestricht du 20 Juin 1830.

Au village de Baerlo on a trouvé à différentes reprises des antiquités romaines et germaines, qui malheureusement ont été dispersées, sans que la science en ait profité. On nous a affirmé qu'un certain M. Verhaeg possède quelques urnes qu'il a déterrées à Baerlo, en pratiquant

des fouilles. Nous avons noté dans les *Publ. etc. du Limb.* la découverte d'un trésor de monnaies, faite en 1830 par un certain Holtackers de Baerlo.

La collection de feu M. Guillon de Ruremonde possède les objets suivants, provenant de Baerlo. Un denier d'argent: Av. *Marcus Antoninus* III *r. g. c.* Trirème Rev. *Leg.* V. Aigle et deux enseignes, trouvé en 1862. — Denier d'argent. Av. *Imp. Cæs. Domitianus aug. ger.* Tête laurée à droite. Rev. *Imp.* XIIII *cos.* XIII *cæs. p. p. p.* Minerve debout. Trouvé en 1845. — N° 208. Une urne germaine, forme ovale, de terre grisâtre, non vidée. Hauteur 0,25. — N° 224. Une urne germaine noirâtre, forme raccourcie, ébréchée, hauteur 0,25. — N° 229. Une idem, haute 0,21. — N° 245. Une urne germaine rougeâtre, ébréchée, haute 0,15. — N° 490. Jatte en terre de Samos, hauteur 0,06.

BLERICK.

Publ. etc. du Limb. VII p. 233—235. — *Smidt*, Ueber die Römerstr. — Bulletin des comm. d'art et d'arch. de Belgique XIII, p. 75 et suiv. — Cat. du Musée royal d'ant. de Bruxelles (1874) p. 4. — *Hermans*, Noordbraband's oudheden p. 105. — Catal. Guillon (Numism.) p. 114 (Antiquités) p. 7. — *G. Franssen*, La tête de Méduse de Blerick, lettre à M. Chalon, Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. Année 1874, XIII, p. 2. — *R. Gaedechens*, Das Medusenhaupt von Blariacum. Fest-Programm zu Winckelmann's Geburtstage am 9 Dec. 1874. Bonn 1874, in 4° de 13 pages. — *Jos. Gielen*, Quelques considérations sur un médaillon romain. Messager des sciences historiques de Belgique. Gand 1877.

— On a trouvé à Blerick vers l'année 1863 dans un champ appartenant à la famille Hillen, un manche de couteau en cuivre émaillé, d'un travail exquis. C'est une statuette de femme (Céres?) dont le corps depuis la poitrine sort d'un tube carré, orné de fleurs sur le bord et

richement décoré d'un émail bleu et blanc. Une écharpe bleue lui passe sur l'épaule gauche et sous le bras droit ; elle a placé la main gauche sur le cœur et tient la droite, chargée d'une grappe de raisins, sur le dos. Sa chevelure tressée est ornée d'épis et de fleurs. Ce manche de couteau, mesurant neuf centim. se trouve dans la collection d'antiquités de M. De Guasco à Fauquemont.

— Des substructions n'ont pas été trouvées jusqu'à ce jour dans le centre de ce village. Cependant on lit dans les archives du presbytère une note de l'année 1620, affirmant que l'église de la paroisse aurait été construite sur les ruines d'un établissement romain. Voici cette note : »Ecclesia de Blerick e propugnaculo Romanorum, ut constans fert traditio, extructa est." En conséquence nous avons institué des recherches sur le cimetière qui entoure l'église, mais sans résultat aucun.

— On a trouvé dans la Meuse vis à vis de l'église et près de la chapelle de S[te] Anne des monnaies du temps des Antonins.

— Le catalogue des antiquités de feu M. Guillon ne contient, comme provenant de Blerick, que la monnaie suivante: Un moyen bronze: Av. *Imp. Constantinus aug.* Rev. *Soli invicto comiti.* Le soleil debout. Trouvée en 1859.

Hout-Blerick. Ce petit hameau, situé à un quart de lieu vers le sud de Blerick, vis à vis de Tegelen, mérite d'attirer l'attention des archéologues à cause des deux découvertes suivantes.

Et d'abord c'est à Hout-Blerick que se trouvent les vestiges d'un établissement belgo-romain. A vingt minutes de la Meuse, vers Maasbree, à peu de distance des dernières maisons appelées *Doodend*, se trouve un champ, plus élevé que le reste, appelé *Veldenkamp*. Ce nom lui a été donné en souvenir d'un des derniers possesseurs, nommé

Van Velden. Sur une étendue de 12 à 15 ares on trouve des antiquités romaines, des fragments de tuiles et de poterie, des pierres à bâtir, du ciment rouge, des cendres de bois et des fragments de fer. A côté de ce champ coule la petite rivière appelée *De Breebeek*, dans laquelle fut trouvé la fameuse tête de Méduse, dont nous parlerons tout à l'heure. Il y vingt ans à peu près, le propriétaire du terrain avait commencé à déblayer les tuiles et les maçonneries de ce champ et les fit jetter dans le ruisseau. Ce fait attira l'attention de quelques amateurs d'antiquités qui ont glané dans ces débris. En 1879 MM. Pleyten, conservateur au Musée de l'État à Leyde, et J. A. Ort, officier au 4me Régiment de Hussards, autrefois en garnison à Venlo, ont pratiqué quelques fouilles dans ce lieu, mais dont le résultat ne nous est pas connu.

Le seconde découverte faite aux environs de Hout-Blerick est celle d'une précieuse tête de Méduse et d'ornements de harnais, en bronze. Cette découverte eut lieu vers l'arrière saison de l'année 1872, dans la Bréebeek, à quelques mêtres de distance des substructions du Veldenkamp. Un ouvrier, occupé à creuser dans le ruisseau, trouva ce trésor à la profondeur de 9 à 10 pieds sous le sol. Il le vendit à l'orfèvre J. G. Lienders à Venlo, qui en est le possesseur actuel et chez qui nous l'avons pu examiner en 1879. Ce trésor contient les objets suivants :

Un très bel *umbo* ou nombril de bouclier romain. C'est une plaque en cuivre, dorée au feu, en forme de disque et richement travaillée en ronde-bosse. Son diamêtre est de 26 centim. Le bord de l'*umbo* consiste dans une guirlande de feuilles de chêne, entremêlées de glands. Elle est nouée en bas, et porte vers le haut un bouton de fleur d'amomc. Le milieu de l'ombilic consiste dans une tête de Gorgone, en haut-relief, d'un travail supérieur. C'est une

beauté majestueuse, à l'air terrifiant, comme toutes les têtes de Méduse. Les yeux sont largement ouverts, l'orbite vide ne montre aucune apparence d'émail, de métal ou de pierre précieuse, qui souvent ornaient les yeux des statues romaines. Le menton arrondi, la bouche, le nez effilé, l'angle facial et les belles proportions du visage rappellent le beau style grec. Les boucles d'une longue chevelure encadrent la tête. Sous le menton elle porte une courte barbe. Des serpents sont entortillés dans ses cheveux et forment un nœud élégant sous le menton. Deux têtes de serpents sortent sous deux petites ailes qui ornent les cheveux; une troisième surplombe le milieu du front. Sur le haut de la tête l'artiste a placé un bouton d'amome. Cette tête richement ornée est entourée d'une guirlande de feuilles de chêne, d'ou pendent des glands; elle est pareille à celle qui forme le bord de l'ombilic. En bas du haut-relief se trouve une garniture de feuilles et de petites pétales de fleurs.

La tête de Méduse est une des représentations les plus communes sur les boucliers anciens. Homère place une Gorgone sur l'écu d'Agamemnon (1). Phidias paraît avoir orné le bouclier de Minerve du même emblême. On voit également cette représentation sur les boucliers de Mars, d'Achille, de la Victoire, des Amazones etc. qui ornent les camées et les vases des Romains et des Grecs.

L'umbo que nous venons de décrire a formé le milieu d'un bouclier de cuir ou de métal; ses ornements en haut-relief et en ronde-bosse permettaient au soldat de placer la main à l'intérieur et de tenir ainsi son disque vers le centre. On voit plusieurs trous dans le bord de l'*umbo*, qui semblent avoir été faits soit par une flèche, soit par les clous qui ont servi à l'attacher au bouclier.

La représentation de notre tête de Méduse n'a rien d'in-

(1) *Ilias* XI. 36.

solite. C'était la coutume pendant le haut Empire de la représenter ainsi. La seule chose digne de remarque c'est qu'elle porte une courte barbe autour du menton. Mais aussi ce fait là n'est pas sans précédents. M. Gaedichens cite (p. 7 et 8) differents exemples de cet ornement masculin des Gorgones. D'aprés le même auteur notre monument doit dater du premier siècle de notre ère.

Avec l'ombilic précité furent trouvés sept autres objets de bronze, qui tous ont fait parti d'un harnais de cheval d'attelage. Ce sont d'abord un ornement du collier avec deux anneaux pour faire passer les rènes, comme cela se pratique encore de nos jours. Ensuite un autre passe-rènes et des bouts de courroie. Tous ces objets sont munis de petits trous pour faire passer les cloux et portent de légères traces de dorure.

Le ruisseau, où la trouvaille avait été faite, a été exploré dans toutes ses parties à l'effet de découvrir d'autres objets perdus ou enfouis, mais sans résultat. Il est donc fort difficile de dire comment ces objets sont venus là. Est-ce un officier supérieur, se trouvant sur son char, son bouclier d'apparat sur le bras, qui a péri dans le ruisseau? Est-il tombé dans un combat? A-t-il trouvé la mort par un accident? Ou les objets proviennent-ils d'un trésor caché ou perdu? Les circonstances de la découverte n'en disent rien et nous laissent dans le doute. Mais une chose est certaine, c'est que l'ancien Blariacum a vu doubler son lustre par la belle découverte du Breebeek.

— Entre Blerick, Sevenum et Grubbenvorst se trouve une bruyère, qui en grande partie est convertie en sapinières. Elle porte le nom caractéristique de *Reumer*. Au mois d'Avril 1874 se répandit le bruit parmi les habitants que des trésors étaient cachés au Reumer. Cela mit les gens en mouvement. Des centaines de personnes de

Blerick mirent la bêche sur l'épaule et s'en allèrent gaîment déterrer le veau d'or. Même des officiers de la garnison de Venlo se mirent de la partie. Après quelques jours de travail la terre se trouvait fouillée et des tessons d'urnes et des parcelles d'os jonchaient le sol. Au lieu d'un trésor on avait déterré des morts. Un millier de tombes — nous mande-t-on — a été violé. Cette opération a même été faite avec une telle insouciance, que je n'ai pas pu savoir si les cimetières fouillés ont appartenu aux Germains ou aux Romains. Notre correspondant s'est rendu chez un des coryphées de l'expédition, le garde du chemin de fer de Blerick, qui lui dit qu'il avait ramassé 25 pots, un anneau et deux ornements en cuivre. Pour toute explication il lui a dit que deux armées se sont entrechoquées dans la bruyère, dont l'une a dû se trouver dans le *Berksbroeck* et l'autre dans le *Reumer*. Celle du Reumer s'est servi pour l'enterrement de ses morts de poterie blanche et noire, fort dure; celle du Berksbroeck au contraire aurait employé une poterie de terre plus molle. Voila comment le peuple fait et défait l'histoire. La seule chose que nous en savons, c'est que M. Peeters, dans sa Notice sur Blerick, pense que toutes ces urnes sont d'origine germaine (1).

La station romaine de Blariacum ou Blerick.

Voici ce que Desjardins dans son édition de la Carte de Peutinger dit à propos de cette étape :

»Blariaco-*Blariacum* (Blerick près de Venloo, sur la Meuse, Limbourg Holl.), XXII l. (49 k.) de *Ceuclum;* XII l. (26 k. ½) de *Catualium* — Station de la province Germania secunda — La distance réelle entre Gennep et Ble-

(1) Publ. etc. du Limb. VII p. 234.

rick est de 43 kilom. ; entre Cuyck et Blerick elle est de 52 kilom." (1)

Depuis Blerick jusqu'à Katwyck, en aval de Cuyck, où probablement le passage de la Meuse s'est effectué, nous comptons 49 kilomêtres. La mesure proposée par Desjardins n'est donc qu'aproximative. Cependant comme l'emplacement exact des stations de Blerick et de Cuyck n'a pas encore été retrouvé, on ne peut pas recourir aux chiffres rigoureux. Pour venir en aide à ces chiffres, il nous faut faire un appel à la concordance des noms. Ce qui est facile pour Blerick. Vers la fin du huitième siècle cette localité portait le nom de *Blaricge*, comme il conste d'un acte par lequel un certain Albéric donna au couvent de Fulda une maison, des cases et une grande cour situées dans ce village. En 1213 on écrivait *Blercke*, en 1219 *Blerick*, en 1231, 1238 et 1285 *Blericke* (2). En 1382 *Blederick*, en 1383 *Blerick*, en 1498 *Blederick* et depuis le XVI[me] siècle régulièrement *Blerick*. Notons en passant que la variante Blederick n'a été employée que dans deux actes allemands, probablement rédigés par des scribes étrangers à notre contrée (3). Le nom de ce village n'a donc que fort peu changé dans le courrant des siècles. Dans les variantes Blerick, Blericke, Blaricge on reconnait aisément l'ancien *Blariacum* de la carte de Peutinger.

GRUBBENVORST.

— Près de la ferme de Kaldenbroeck, entre Grubbenvorst et Lottum, furent trouvées en 1852 vingt-sept urnes. Ce cimetière est nommé: *Die groote Tomben*. M. Guillon

(1) Desjardins, La table de Peutinger éditée d'après l'original. Paris 1869 p. 12.

(2) Sloet, Oorkondenboek van Gelderland N° 21, 436, 454, 610 et 1091.

(3) Publ. etc. du Limb. VII p. 312—328.

en avait acheté trois, que je ne trouve pourtant pas indiquées dans son catalogue d'Antiquités. Il paraît que ces urnes étaient de provenance romaine (1). C'est aux Grandes-Tombes qu'on bâtit la station Grubbenvorst-Lottum du chemin de fer de Nimègue à Venlo.

— Près du couvent de Bieswei, au Reuveldt, se trouve un lieu appelé de *Tömkes* ou les petites Tombes, où l'on espère trouver des urnes (1).

— M. Obers, recteur à Mook, a déterré quelques urnes, ainsi qu'un tas de cendres près de la ferme, dite *Bij Marianne* (1).

LOTTUM.

Publ. etc. de la Soc. du Limb. II p. 248. — *Schmidt*, Ueber die Romerstr. — *Brambach*, Inscript. Rheni p. XXVII.

— On a trouvé à Lottum près de la Meuse, vers l'endroit où se trouvait autrefois l'église, une monnaie en argent de l'empereur Claude (41—51 après J. Ch.) On y lit: IMP. CLAVDIVS AVG.

— Vers l'année 1866 on a trouvé dans le tronc de l'église un Valentinien, petit bronze. Avers : D. N. VALENTINIANVS P. F. AVG. ; tête de l'empereur couronnée de perles. Revers : GLORIA MANORVM. L'empereur debout tenant sous la main droite un captif et dans la gauche une hasta avec le monogramme du Christ. A l'exerque SNARP.

— Notons en passant que la famille de Lom de Bergh conserve au château de Borggrave, situé dans la dite localité, un moutardier fait d'une petite urne romaine. Sur la garniture d'argent on lit : »*Anno* 88 *sum sepultus sub arce Geldriæ; effossus* 1623 *adhuc reservor inultus*.

— Sur le bord de la Meuse près de l'emplacement de la ci-devant église ont été trouvés les restes d'un établisse-

(1) Renseignements de M. Welters, recteur à Grubbenvorst.

ment romain. Dans la collection de feu M. Guillon se trouve un autel ou pierre tumulaire d'origine romaine provenant de ce lieu. C'est à tort que le catalogue de cette collection, N° 819, place l'origine de ce monument interrogativement à Beesel. Nous savons positivement qu'il fut trouvé à Lottum près de la Meuse. C'est M. Jansen qui l'affirme en disant: cum amico meo Ch. Guillon in vico Lottum ad Mosæ ripam inveni (1). Les parties qui en restent ont une hauteur de 0,38 m. et une largeur de 0,36 m. L'inscription dont elle était originairement ornée est effacée. On y lit seulement :

////////////
//////////
/////////
////////
IANI
· LM ·

Il est possible que le nom de Lottum doit son origine aux anciens Romains. Ils aimaient à donner ce nom à plusieurs localités. On n'a qu'à jeter les yeux sur les anciens itinéraires pour s'en convaincre. Ces lieux étaient probablement des haltes où les passants pouvaient trouver de l'eau pour leurs ablutions. C'est ainsi que la ville de Caude-Bec en Caux s'appelait également *Lotum*, et d'après les tables de Peutinger, en Normandie une voie militaire mène de *Lotum* à *Noviomagum*. De l'infinitif *lavare* au supinum *lautum* ou *lotum* il n'y a qu'un pas.

Ce fait de l'identité des noms de lieux n'est pas isolé chez les Romains ; ainsi nous trouvons que les villes de Lisieux en Normandie et de Nimègue en Hollande s'appelaient *Noviomagum*, que Milan, Evreux et Sand près de Gueldre portaient le nom de *Mediolanum*. C'est ainsi encore

(1) BRAMBACH, Inscript. Rhen. p. XXVII.

que la ville de Lyon en France, qui d'après Strabon, est le début de toutes les routes militaires de la Gaule et la ville de Leyde en Hollande qui en est la fin, portent également le nom de *Lugdunum* (1).

GEISTEREN.

Non loin de l'église ont été déterrées des urnes romaines. — D'après le Catalogue des monnaies de feu M. Guillon, (N° 1442—1444), furent trouvées en 1852 dans les marais du Peel entre Geisteren et Horst les médailles qui suivent : Un Vespasien grand bronze : Av. *Vespasien. aug. cos. II p. p.* Rev. fruste. S. C. Victoire portant un bouclier. — Un petit bronze d'Aurélien. Av. *imp. c. Aurelianus* Rev. *Oriens Augusti.* Le soleil debout tenant un globe, à ses pieds un esclave. — Un Hadrien en moyen bronze. Fruste.

L'étappe romaine de Ceuclum ou Cuyck.

Voici ce que nous lisons par rapport à cette étape de la carte de Peutinger dans le livre de Desjardins. »Ceuclum, (Cevelum, Cevecum, Cenebum, Genebum (?)) III l. (6 k. ½) de Noviomagi; XXII l. (49 k.) de *Blariaco.* — Provincia Germanica secunda. — *Gennep,* selon Cluvier (*Germ.* ant. II p. 95); *Grave,* selon Bertz (*Rerum* Germ. I 23); *Cuyck*, selon d'Anville (*Notice* de la Gaule p. 225), Lapie (Recueil des Itinéraires anciens p. 232) et la Commission de la Carte des Gaules. Ces deux positions sont à plus de trois lieues de Noviomagus. Aux environs de *Malden,* selon Uckert (Géographie der Griechen und Römer II, 2me partie p. 544); à *Cleverburg,* selon Walckenaer (Géogr. des Gaules, III p. 77). Il faudrait pour arriver à Gennep corriger la table et lire XI lieues au lieu de III" (2).

(1) Strabo, *Geogr. Libr.* IV.

(2) Desjardins, La table de Peutinger. Paris 1869, p. 12.

La version *Ceuclum* parait être seule correcte. Les noms de Cevelum, Cevecum etc. sont des noms mal copiés et ne peuvent plus entrer en ligne de compte, depuis que le manuscrit de la carte a été soumis à une étude plus sérieuse (1).

Le nom latin Ceuclum et le nom moderne du village de Cuyck se rapprochent quand on pense que les anciens Romains prononcèrent ordinairement le C. comme K. Nous avons eu il y a deux siècles un phénomène semblable dans la grammaire Hollandaise, qui ordonnait d'écrire Ceulen et de prononcer Keulen etc. Ensuite la terminaison latine *lum* sera tombée en désuétude sous l'influence de la langue teutonique, en sorte que le nom moderne de Cuyck paraît se déduire sans aucune difficulté de l'ancien *Ceuclum*.

Quand à la distance entre Noviomagum et Ceuclum d'après la carte de Peutinger, elle n'accorde pas avec la réalité. La carte compte trois leugæ, qui forment trois kilomètres et 666 mètres, tandisque d'après la carte du Limbourg par Bonniver, Cuyck est éloigné de Nimègue en ligne directe de onze kilomètres. Cette difficulté disparaît si l'on suppose une faute de copiste et que l'on change le chiffre III en VII. D'après M. Hermans le passage de la Meuse a eu lieu à Catwyck en aval de Cuyck; si on place la station près de ce passage, comme cela paraît convenable, la distance est plus courte encore, sans s'accorder cependant avec le chiffre du document romain.

Au reste la supposition d'une erreur dans le chiffre des distances est confirmée par la Table elle-même, qui place *Ceuclum* sur la rive gauche de la Meuse. Or de Nimègue,

(1) Au reste tous les auteurs modernes placent la station de *Ceuclum* à Cuyck. Leemans, Rom Oudheden to Rossem, 31—46. Janssen, Oudh. Mededeelingen, IV p. 362—386. Dr Hermans, Bijdragen en Mengelingen. Van den Bergh, Handboek der Midd. Nederl. Geographie 210 et 211.

qui est situé sur la rive droite, on ne peut nulle part arriver à la rive gauche de la Meuse par un trajet de trois kilomêtres et demi (3 leugæ). Il faudrait à peu près le double.

A Cuyck et dans le voisinage furent trouvées à différentes reprises des antiquités romaines. Mais comme cette localité n'appartient pas au Limbourg nous n'avons aucune raison de nous en occuper. Nous ne parlons de Cuyck qu'en vue de déterminer la distance de *Blariacum* à *Ceuclum* (1).

Cette importante station nous rappelle à la mémoire une curieuse inscription romaine probablement consacrée aux divinités topiques des habitants de ce lieu. La voici d'après le *Corpus inscriptionum* de *Brambach*, n° 541.

MATRONIS · CVCHI
NEHIS · L. MARCIVS NE
RONIS F. VERECVNDVS
MIL. LEG.I.MPF.VSL.M.

C'est à dire: *Matronis Cuchinehis Lucius Marcius Neronis filius, Verecundus miles legionis primæ, Minervæ, piæ, fidelis, votum solvit lubens merito.* Cette inscription a été trouvée à Zulpich, l'ancien Tolbiac près de Duren, où Clovis fut vainqueur des Barbares et fit vœu de se faire chrétien.

La station de Cuyck était le dernier endroit de la Germanie inférieure sur la route de la Meuse. Lorsqu'on avait dépassé cette rivière, on entrait sur le territoire batave et après une marche de quelques milles on arrivait à Noviomagus, la ville actuelle de Nimègue.

(1) V. Dr J. WAP, Geschiedenis van het land en de Heeren van Cuyck, p. 225. D'après cet auteur les chartes du moyen-âge donnent au territoire de Cuyck les noms de Cuc, Kuc, Cuic, Cucha, Cucum, Cuecum, Cuchum, Cuchem, Kuyc et Kudiek.

MOOK.

A Mook, vis à vis de Catwyck, furent trouvées en 1875, lors de la construction d'un four à briques, les traces visibles d'une ancienne route empierrée, qui y passait la Meuse (1). On sait qu'en effet la chaussée romaine de Tongres à Nimègue doit avoir passé la Meuse en ce lieu. Après avoir quitté le Limbourg à Geysteren cette route reparaît de nouveau dans cette province, mais cette fois-ci sur la rive droite de la Meuse, aux environs de Nimègue.

Notre compatriote, M. Van den Bergh, ingénieur en chef des chemins de fer de l'état, nous écrit le 16 Juin 1881 à ce sujet les mots suivants. »Nous avons trouvé l'ancien lit de la route romaine snr la rive gauche de la Meuse près Catwijck, lors de l'exécution des travaux du chemin de fer de Nimègue à Venlo. C'était la direction indiquée par Hermans dans ses *Noordbrabandsche Oudheden*. Au reste le terrain entre Catwijck et Moock se prête merveilleusement à un passage de la Meuse. Le lit de la route était composé de deux couches de cailloux superposés, gros ensemble de 25 à 30 centim., le tout reposant sur une couche de béton d'environ 15 centim. de grosseur."

M. Van den Bergh nous a expédié en outre cinq dessins d'objets romains trouvés à Moock, vis à vis de Catwijck, au mois de Mai passé, lors de l'exécution des travaux du chemin de fer. Ce sont :

1. Un bol de verre vert à godrons et à large ouverture. Hauteur 0,13 m.

2. Une petite tèle avec déversoir en terre grossière, blanche. Hauteur 0,07.

3. Une petite amphore de terre blanche, ayant le goulot cassé.

(1) Renseignements de M. le recteur Obers.

4. Une jatte en terre samienne. Hauteur 0,07.

5. Deux plats en terre samienne. Diam. 0,16, hauteur 0,04.

6. Cruche à une anse, en terre de pipe, hauteur 0,19.

7. Une lampe en terre rouge, de la forme ordinaire, ornée d'un masque en relief et portant sur le fond le sigle : STROBILI. Le potier Strobilus est très connu. Le sigle STROBILI sur les poteries a été trouvé à Cologne, Nimègue, Vechten, Xanten ainsi qu'en France, dans le nord de l'Afrique et en Italie. Le même sigle a été trouvé sur des lampes, à Londres, à Cologne, à Grimlinghausen, à Tongres et à Rome. A Pompei ont été trouvées des lampes en tout pareilles à la nôtre, ornées d'un masque et du sigle. Cela prouve que le fabricant Strobilus a vécu avant l'an 79, époque où Pompei a été enseveli sous la lave du Visuve (1). Cela prouve encore que cette sépulture romaine de Moock — car nos vases appartiennent à un tombeau, — doit dater à peu près de la même époque. Le produit de cette trouvaille a été placé au Musée de l État à Leyde.

— M. Waelbers, vicaire à Stramproy a trouvé dans la commune de Moock un pot en terre grise, entouré de trois cercles de cuivre. Cette urne doit se trouver actuellement en posession de M. le major Rudolf d'Altenstein à Venlo.

A Mook fut trouvée en 1857 une monnaie romaine fruste (2).

— Entre Mook et Middelaar on trouva vers 1836 les objets romains suivants. Une petite fiole à onguent, de verre, une belle buire ou cruche à eau, en bronze, dont l'anse était munie d'ornements. Le fragment d'un petit bassin-passoire à manche, avec la marque LEGIO XX.V.V. (3).

(1) Schuermans, Sigles figulins, p. 251.

(2) Catal. de M. Guillon, p. 113.

(3) Leemans, Oudheden te Rossum gevonden, p. 171.

Le nom de la vingtième légion Valeria Victrix a été trouvé sur un des monuments de Horne. Nous avons à cette occasion dit un mot de cette légion; nous y renvoyons le lecteur. On y trouva encore un fer de lance, un style à écrire et une quantité de tessons (1).

NIMÈGUE.

J. Smetius, Chronijck van Nijmegen. *J. Smetius*, Antiq. Neomag. — *In de Betouw*, Uitlegging van de opschriften enz. Nimègue 1787. — Oudheden op de Winseling 1802. — Bijvoegsel tot de Oudheden te Ubbergen enz. 1806. — *Reuvens*, dans les Antiquiteiten, een oudhist. tijdschrift. Groningue 1820—1826. — *Leemans*, dans les Bijdragen voor Vaderl. Geschiedenis de Nijhoff III p. 235. — *Van der Chijs*, Tijdschrift voor Munt- en Penningkunde 1833. — Verslagen der koninkl. Akademie van Wetenschappen. Afd. Letterkunde X p. 197. — *Reuvens* en *Leemans*, Alph. Naamlijst p. 60. — *Van Dessel*, Topographie des voies romaines de la Belgique, p. 160. — *Brambach*, Corpus inscript. Rhen. Elberfeldt 1867, p. 19—37.

La ville de Nimègue s'appelle en langue Neerlandaise : *Nymegen*, *Nimwegen* ou *Nimegen*. La carte de Peutinger la nomme *Noviomagus*. Sur cette carte se trouvent six autres localités qui portent ce nom. Il y a des auteurs que pensent que Tacite (Histor. libr. V) parle de Nimègue sous le nom d'*Oppidum Batavorum* (2). Mais Schayes n'est pas de cette avis. »Le nom de Neomagus — dit-il — indique un établissement de fondation récente. En effet si cette place, qui fut le poste militaire le plus considérable que les Romains occupèrent dans l'île des Bataves, avait existé dès le temps de Tacite, et de Ptolemée, il n'est pas douteux qu'ils en eussent parlé".

La carte de Peutinger, le plus ancien document qui fasse mention avec certitude de Nimègue, indique cette localité

(1) Leemans en Reuvens, Alph. Naamlijst, p. 56.

(2) Bachiene, Vaderl. Geographie. Cfr. Schayes, Les Pays-Bas avant et durant l'occup. romaine, II p. 369.



par des signes qu'il n'accorde qu'aux endroits de grande importance. Toutefois la figure de deux tours ou deux guérites, qu'elle place à coté du nom de Noveomagus, ne doit pas faire conclure que cette établissement romain eût alors rang de ville. C'était le chef-lieu militaire et peut-être civil du territoire batave romanisé, mais ne formait qu'un camp permanent fortifié, qui plus tard seulement prit rang de ville.

On y trouva des tuiles et des briques romaines portant la marque de la première, de la cinquième, de la sixième, de la dixième, de la quinzième, de la vingt-deuxième et de la trentième légion et quelques épitaphes de plusieurs soldats de la dixième légion. On y rencontre en outre les sigles militaires : *Legio transrhenana ; Exercitus Germaniæ inferioris ; Vexillationes exercitus Germaniæ inferioris ; Vexillationes legionum Germaniæ ; Vexillatio Brittanica.* Ils attestent que ces troupes furent à différentes époques préposées à la garde de la forteresse de Noviomagus (1). On trouva en outre une grande quantité de substructions romaines, tombeaux, inscriptions, figures, objets de bronze, pierres gravées, monnaies romaines de Jules César à Justinien, puits romains, sigles de potiers etc.

D'après les tables de Peutinger Noviomagus se trouve sur la rive gauche du Wahal, au carrefour de quatre routes, à distance de huit leugæ de *Castra Herculis*, de 18 leugæ de *Duodecimum*, de 10 leugæ d'*Arenato* et de 3 leugæ de *Ceuclum*. C'est la route qui passe par Ceuclum que nous avons parcourue depuis Tongres pour aboutir à Nimègue, qui est le but de notre voyage.

---

(1) Voyez Brambach N° 70—129.

CHAPITRE VIII.

Autres découvertes sur la rive gauche de la Meuse.

NEERITTER.

Voir : Publ. etc. du Limb. IX p. 7 et *Van Dessel*, Topographie des voies romaines p. 158.

D'après M. Van Dessel il fut trouvé à Neeritter des haches de silex et des sépultures germaines. D'autres détails nous manquent.

— Le hameau de *Manestraet* ou *Manloestrate*, qui avant le partage de 1839 fit partie du village Neerlandais de Neeritter, a été depuis ajouté à la nouvelle commune belge de Molenbeersel. C'est dans la bruyère de ce hameau, près de la route de Neeritter à Kinroy, à une distance d'un mille environ de la chaussée romaine de Tongres à Nimègue, que fut trouvé par Mgr Franssen en 1869 un cimetière romain contenant septante trois tombels. Presque toutes ces sépultures contenaient des objets d'origine romaine; mais on y a rencontré également, ce qui nous paraît être très significatif, une certaine quantité de sépultures germaines ne contenant que de la poterie de ce peuple.

HUNSEL.

Au sortir du village, sur le côté droit de la route allant à Elle, on voit dans la bruyère des tumulus germains d'une belle conservation. Nous en avons compté trois, qui se trouvent à peu de distance l'un de l'autre. M. le baron

18

Louis de Bounam de Ryckholt, alors vicaire à Hunsel a exhumé en 1865 de l'un de ces tumulus trois urnes grossières d'un grand volume. Celle qui existe encore au château de Grathem est très frêle. Elle paraît cuite au soleil et ressemble assez bien à nos grands pots à beurre. Son diam. à l'orifice est 0,20 et 0,13 à la base; hauteur 0,32. La motte qui couvrait ces urnes a trente pieds de diamètre et une élévation, vers le centre, de 4 à 5 pieds. Le reste de ce petit cimetière est inexploré.

— Une autre découverte d'urnes germaines a été publiée dans la *Publ. etc. du Limb.* II p. 243 (1).

ELLE.

Le Catalogue-Guillon (Antiq. romaines germ. etc. N° 449) décrit le fragment d'un bol, représentant une chasse au gros gibier, un lion, des cerfs, des lièvres etc. Cet objet qui a été fait cadeau à M. Guillon par nous en 1859, a été décrit *Publ. etc. du Limb.*, II p. 243.

GRATHEM.

Dans le jardin de la cure on trouva en 1880 un tombeau, maçonné en moéllons et ayant la forme d'une auge, (renseignements de M. Jos. Smidts curé de Grathem). Comme nous n'avons pas vu cette découverte il nous est difficile de déterminer l'âge de la tombe.

NUNHEM.

Dans le cabinet de monnaies de M. Guillon (N° 1424 du Catalogue) se trouve la monnaie suivante, trouvée à Nunhem en 1852. Faustine la jeune, tête à droite. Rev. femme assise.

(1) Voyez en outre Publ. etc. du Limb., IX p. 7—8.

BAEXEM.

Dans cette commune près du lieu nommé *Nijpels-huiske*, du côté-droit de la route provinciale de Ruremonde à Weert, les villageois ont déterré, vers l'année 1854, de la poterie germaine. Les urnes se trouvaient pour la plus grande partie dans un milieu fortement incinéré. Les petits tumulus, qui les contenaient, étaient rangés sur différentes lignes.

M. Guillon avait acheté le résultat de cette découverte. Voici ce qu'en dit le catalogue : *Urnes germaines, forme ovale et oblongue.* — N° 228, Urne cinéraire noirâtre ébréchée avec ossements calcinés, hauteur 0,20. — N° 239, Urne cinéraire rougeâtre, parfaitement conservée, hauteur 0,52, diam. à l'ouverture 0,22.

— On a trouvé également à *Weyeren*, commune de Baexem un tumulus de forme allongée, dans lequel il fut trouvé une urne cinéraire rougeâtre, grande et ébréchée ; hauteur 0,34, circonf. 1,10 ; diam. à l'ouv. 0,20. Collection Guillon N° 242.

— La collection numismatique de feu M. Guillon contient (N° 1396 du Catalogue) une monnaie romaine trouvée à Baexem en 1854. C'est un denier en argent fourré (1). Av. *Cæsar Aug.* Tête laurée à droite. Rev. *C. L. Cæsaris Aug. f. cos. et princeps juventutis.* Cajus et Lucius debout, tenant deux boucliers entre eux. Ebréché.

WEERT.

Aux environs de Weert il fut trouvé : Une petite cuillier en bronze, dont le manche est ornée d'un masque. Longueur 0,13. — Une petite statuette en terre cuite, munie

(1) On appelle monnaie fourrée une pièce fausse, dont l'enveloppe seule est d'argent et dont le reste est de cuivre ou d'un autre métal.

d'une grosse tête, coiffée d'un bonnet large. Le reste du corps nu est orné de petites étoiles imprimés dans la pâte molle. Longueur 0,20 environ. C'est un objet franc ou germain. Collection de M. Philips-Neven à Maestricht.

— *Tungelroy*. Dans une bruyère aliénée il y a environ trente ans par la ville de Weert, on découvrit en 1864 en creusant des fossés pour clôturer les propriétés, une grande quantité d'urnes et de fragments d'urnes cinéraires, qui d'après l'explication que nous donna un ouvrier, paraissent être d'origine germaine (1).

NEDERWEERT.

Ce village portait autrefois le nom de *Merfeldt*. C'est dans cette commune que d'après le catalogue-Guillon furent trouvés les objets suivants: urne cinéraire germaine de forme ovale et oblongue, de couleur rougeâtre, contenant deux petites urnes et des ossements calcinés, hauteur 0,21. Trouvé au lieu nommé *Het Eindt*. — Deux petites urnes cinéraires qui ont été trouvées dans d'autres urnes, dont l'une, le N° 299, provient également du hameau *Het Eindt*.

HEITHUYSEN.

Reuvens en *Leemans*, Alphab. Naamlijst p. 39. — Catalogue Guillon p. 20—24. — *Van Dessel*, Topographie p. 114.

— »Parfois on trouve dans la commune de Heythuysen des armes en pierre taillée. Nous avons vu un exemplaire remarquable de cette provenance au cabinet d'antiquités de feu M. Guillon à Ruremonde. C'était une hache en silex, perforée, mais dont l'ouverture était si petite qu'un fil y passait à peine". Note de M. Janssen de Leyde.

— Dans cette partie du hameau de Leveroy, qui appar-

(1) Voyez Publi. etc. du Limbourg IX p. 7—8.

tient à la commune de Heythuysen, non loin de l'église, on a découvert en 1800, plusieurs urnes, en déracinant une haie.

.— Le Catalogue-Guillon contient comme venant de Heithuysen les urnes germaines suivantes, qui ont été trouvées à l'est du village. *Forme ovale et oblongue.* N° 209, Urne cinéraire rougeâtre, vidée, hauteur 0,33. — N° 212, Urne cin. rougeâtre, la pâte entremêlée de quartz, fort primitive. Hauteur 0,15. — *Forme plus raccourcie et à bords plus marqués.* N° 221, Urne cinéraire rougeâtre, ébréchée, avec ossements calcinés, hauteur 0,25. — N° 276. Vase noirâtre à deux anses, hauteur 0,15, diam. 0,13. N°s 279 —288, Petites urnes qui ont été trouvées dans de plus grandes. Ces grandes urnes sont pour la plus part cassées. Le N° 285 seul contient une plus petite. — N° 291 Urne cin. germaine ébréchée, haute 0,08.

ROGGEL.

Dans les environs du couvent de *Heibloem*, sur le territoire de Roggel, les frères qui mettent en friche cette grande solitude, ont trouvé en 1861 plusieurs tombes germaines, dont ils ont tiré des urnes en terre grossière, d'un grand volume.

La collection Guillon contient différents objets provenant de cette découverte. Ce sont : *Urnes de forme ovale et oblongue.* N° 215, Urne cinéraire grisâtre, contient ossements et cendres ; hauteur 0,23. — N° 216, Une idem. Ces deux urnes ont de part et d'autre de petites bosses ou clous, pour pouvoir mieux les retenir. — N° 312, Tout un panier d'urnes germaines cassées et non vidées. — Ensuite N° 838, un petit vase de fer en partie ébréché, trouvé aux environs dans la bruyère. — Et enfin dans les marais de Heibloem. N°s 839—846 : Huit fers à cheval, de forme antique et, d'après le catalogue, de l'époque franque.

HELDEN.

Publ. etc. du Limb. II p. 247. — *Guillon*, Catalogue d'antiquités romaines, germaines etc. p. 13. — Jahrbücher des Vereins für Alterth. in Rheinland LVIII p. 1—57. — *Van Dessel*, Topographie p. 111.

— Le catalogue des collections de feu M. Guillon note comme provenant de Helden: N° 443, Une patère en terre de Samos, avec un sigle effacé. — N° 480, Une jatte en terre Samienne, sans sigle, hauteur 0,075, diam. 0,125. — N° 502, lampe en terre argilleuse, à cinq boutons. — N° 505, lampe grossière. — N° 553 Petit vase à onguent, à couverte noire. — N° 355, Petit vase en terre rougeâtre. — N° 579, Petite patère à couverte noire. — N° 715 une amphore en terre de pipe, en partie reconstruite. — N° 881, Une olla en terre grise-bleuâtre, haute 0,21 ; de la dernière époque franque. — On y a trouvé encore d'après le Catalogue des monnaies, p. 116, une monnaie fruste du Haut-empire.

Mgr. Franssen, camérier de sa sainteté le Pape, et ci-devant curé à Ittervoort, a noté quelques autres découvertes, faites dans ce village et qui ont été publiées dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Heft LVIII p. 7 en note. D'après cette note le nom du village de *Heldene* se trouverait sur les cartes de Charlemagne ou de Charles-le-Chauf. On aurait trouvé dans ce village les indices d'une route romaine, qui partant de Kessel-sur-Meuse se dirigerait sur Bréda, pour s'y unir à une certaine grand' route de Bavay à Leyde. On y aurait trouvé dans les tourbières du Peel, sous la terre, des poutres en bois de chêne, provenant d'anciens ponts. Sur les confins du village de Kessel, formant le bord de la vallée de la Meuse, Mgr. Franssen a trouvé et exploré quatre cimetières romains. Malheureusement la note des

Jahrbürcher ne dit rien de l'âge ni du contenu de ces sépultures. Plus loin vers Helden, sur les monticules de sable mouvant qui sont répandues dans la bruyère, on rencontre des têtes de flèche en silex, des fragments de quartz travaillés et une quantité d'urnes germaines. Entre Helden et Panningen il existe un lieu où se trouvent des fragments de tuiles à rebord et des tessons romains. Au commencement de ce siècle il fut trouvé en ce lieu deux statuettes de bronze, qui ont disparu. Au delà de *Panningen*, vers le marais de *Peel* se trouve le petit hameau de *Maris* et plus loin un lieu élevé de la bruyère, qui sur la carte communale est nommé *de Houwenberg*. C'est au Houwenberg qu'on trouve, sur un terrain d'environ trente arpents, des tuiles à rebord et des tessons de poterie romaine. A côté passe la route romaine de Kessel vers Bréda dont nous avons parlé. C'est une digue de la largeur de dix-huit pieds. Dans le marais du Peel, dont on voit les eaux stagnantes dans la proximité, on a trouvé des monnaies romaines. C'est là aussi que fut déterré le médaillon d'argent doré, qui forme la perle du Musée de feu M. Guillon.

Ces remarques de Mgr. Franssen sont précieuses, mais malheureusement nous ne saurions les accepter toutes sans réserves. Et d'abord nous laissons pour le compte de l'auteur les cartes de Charlemagne ou de Charles-le-Chauf avec le nom de *Heldene*. On chercherait ces cartes en vain. La première fois que je crois trouver le village de Helden cité positivement dans l'histoire est l'année 1144; c'est à l'occasion de la fondation de la prévôté de Millen près Sittard (1). La question d'une route romaine de Kessel vers Bréda ne repose pas sur de meilleurs fondements, d'autant plus que l'existence d'une grande chaussée de

(1) Lacomblet, Urkundenbuch, p. 240.

Bavay à Leyde par Bréda est elle-même une hypothèse fort problématique. Ces choses, dont Mgr. Franssen n'est que le rapporteur, semblent être le produit de quelque génie inventif qui a voulu produire du neuf.

C'est donc dans les tourbières du Peel, au delà du hameau de Maris, que fut trouvé le médaillon que nous venons de mentionner. Cette découverte eut lieu vers 1844, par des ouvriers occupés à extraire de la tourbe. Le premier acquéreur, M. Engels de Helden, en fit cadeau à M. Guillon. Ce beau monument de l'antiquité, qui forme un digne pendant de l'*umbo* de Blerick, a été l'objet d'une étude spéciale de la part de M. Starck, conseiller aulique et professeur à Heidelberg. Sa notice, accompagnée d'un dessin du médaillon de Helden, a vu le jour dans les *Jahrbucher* cités plus haut. (Heft LVIII p. 1—56.) Il porte dans le Catalogue-Guillon le N° 395. C'est un disque en argent doré, mesurant en diam. 0,23 et pesant 0,351. Il a été estampé, puis ciselé et représente en haut-relief un combat de cirque. Le bord du médaillon consiste en quatre cercles concentriques en forme de cordes. Il est percé de quatre trous, dont trois portent encore les clous primitifs à tête ronde qui ont servi à l'attacher. Au centre du médaillon un homme agenouillé, les bras et la tête nus, les cheveux plats, des brodequins aux pieds et une large ceinture autour de sa tunique courte, étouffe dans ses bras puissants un lion qui ouvre fortement la gueule et tient la queue entre les jambes. La physionomie de l'athlète est des plus expressives ; son regard fixe, son nez d'aigle et ses lèvres fortement comprimées expriment le paroxysme de la lutte. C'est évidemment une scène de cirque ou d'amphithéâtre. Autour de cette scène centrale se déroulent deux autres tableaux. En haut deux lions, la gueule ouverte et la queue pliée sur le dos, s'attaquent à un bélier

qui tourne sa tête encornée en arrière. En bas deux panthères, la queue tendue, et l'air ménaçant s'acharnent audessus de la tête d'un bœuf dont ils paraissent avoir dévoré les restes. Ces scènes sont saisissantes; mais l'artiste n'a pas copié la nature comme c'était la coutume à la bonne époque romaine; tout y est conventionnel et étrange. Les cheveux du lutteur ont été arrangés uniformement sur la tête avec un peigne à larges dents, son habit est rayé. La peau des lions est couverte d'un poil plumeux et celle des panthères d'une chevelure rayée. Le bélier est tondu. C'est l'œuvre d'un artiste barbare, qui n'a plus aucun souvenir de la technique si pure et si vraie des Romains. C'est la décadence byzantine qui y a laissé son cachet. Le temps du paganisme devait être passé quand l'artiste fit cette œuvre, car nous n'y trouvons aucun souvenir mythologique; les jeux du cirque seuls avaient survécu à l'ancienne civilisation payenne. Nous plaçons donc ce monument vers la fin du 4me, ou au commencement du 5me siècle, quand l'art, qui allait triompher dans le moyen-âge, était à son origine.

Maintenant que nous sommes suffisamment renseigné sur le médaillon des tourbières de Maris il nous reste à en déterminer la destination primitive. A-t-il été un objet d'utilité ou d'agrément? A-t-il été le fond d'un plat en métal, le couvercle d'une *cista*, un phalère ou ornement de cheval, une plaque d'enseigne de cohorte ou de légion, un *umbo* de bouclier comme celui de Blerick?

M. Stark se prononce pour cette dernière destination. On sait que chez les anciens Romains existait la coutume d'orner les boucliers de diverses scènes de la vie guerrière ou de la mythologie. Mais les boucliers de prix servaient rarement aux soldats ou aux officiers dans leurs expéditions; ces boucliers de prix étaient plutôt des

égides honorifiques qu'ils avaient reçues en récompense d'un service signalé, ou pour un fait d'arme éclatant accompli par eux. La coutume existait également de faire cadeau d'un bouclier d'honneur aux athlètes qui avaient remporté une victoire au cirque ou à l'amphithéatre. Comme notre médaillon de Helden est orné de scènes d'amphithéatre nous pensons, que le bouclier, dont il a fait parti, a été donné en recompense à un lutteur victorieux.

MAASBREE.

Maasbrée est le chef-lieu d'un groupe de villages, qui autrefois étaient independants, et qui maintenant forment une seule commune. On y trouve les paroisses de Baerlo et de Blerick, dont nous avons parlé. Si nous disons un mot de la paroisse de Maasbrée, c'est pour rectifier une erreur.

Non loin de l'église, demeure un nommé Hendriks qui en 1879, en rebâtissant sa maison, trouva sous les fondements quelques poteries du XVIIme siècle que l'on fit passer pour des urnes. Ce sont simplement des grès de Raeren. Comme les journaux ont parlé de cette trouvaille d'une manière inexacte il nous a fallu rectifier cette fausse nouvelle.

SEVENUM.

D'après le Catalogue de Monnaies de feu M. Guillon, p. 116, on trouva à Sevenum en 1792, en creusant un puits, les monnaies suivantes: un petit bronze d'Arcadius. Avers: *D. N. Arcadius*. Rev. *salus* (p. r.) Victoire. Un item de Valentinien. Avers: *Valentinianus p. f.* Item deux petits bronzes frustes, au revers: *Victoria aug.* La victoire debout. Un item de Valentinien. Avers: *Valentinianus aug.*

Enseigne entre deux soldats. Item un petit bronze de Constans. Avers : *D. N. Constans p. f. aug.* Revers: *Temporum felicitas.* Figure terrassant un cavalier. Item un petit bronze d'Arcadius. Av. *D. N. Arcadius.* Item deux petits bronzes frustes. Rev. *Victoria aug.* Victoire debout.

HORST.

Ce village s'appelait originairement *Berckele* et formait une dépendance de Blerick. L'église de Blerick fut cédée en 1229 avec sa filiale de Berckele à l'abbaye des Prémontrés d'Averboden. Le nom de Horst ou de Ter Horst n'a prévalu que depuis le temps, où le village est devenu une Seigneurie. C'est le château de Ter Horst qui alors a prêté son nom à la commune.

Vers l'année 1865 on a trouvé à Horst un denier en argent de l'empereur Hadrien, de l'année 118 de notre ère. Av. Tête de l'empereur avec laure. Légende : *Imp. Cæsar Trajan. Hadrianus Aug.* La lettre H, dans le mot Hadrianus, est séparée des suivantes par une feuille de laurier. Rev. *P. M. TR. P. COS. II.* Dans le champ une femme assise, tenant une patère. A l'excerque. *Salus Aug.* Coll. de la Soc. d'hist. et d'arch. du Limb. à Maestricht..

OIRLO.

Vers l'année 1863 M. Waelbers, alors vicaire à Venray, a acheté un petit vase en terre rouge, provenant probablement d'une fouille d'objets romains, faite à Oirlo par feu M. Guillon de Ruremonde.

— Lors d'une visite que nous avons faite à ce village en 1868, M. le curé Leens nous a montré dans la bruyère, aux environs de l'église, quelques tumulus bien conservés. Nous en avons extrait plusieurs fragments d'urnes germai-

nes d'une pâte molle, ainsi qu'une fibule de bronze de la forme ordinaire des fibules romaines.

VENRAY.

Dans la grande bruyère à l'ouest d'Oploon se trouve un vaste cimetière germain, reconnaissable aux nombreux tumulus qui élèvent leurs cônes au-dessus de la surface unie de l'alentour. M. Buyx de Nieukerk, qui a examiné quelques unes de ces tombes, trouva dans chaque sépulture une urne cinéraire sans autres ustensils. Ces vases étaient formés par la main et ne portaient pas de traces du tour; tous étaient d'un travail rude et sans ornement, à l'exception d'un seul qui était poli et orné d'un cercle d'ornements carrés, incisés dans la pâte (1).

(1) *Der Niederrhein*, année 1878, N° 36.

CHAPITRE IX.

La route de Maestricht à Aix-la-Chapelle, par Galoppe.

Cette route ne se trouve mentionnée, ni sur la carte de Peutinger, ni sur l'Itinéraire d'Antonin. Elle date néanmoins du temps de la domination romaine, comme il conste de plusieurs signes distinctifs. Nous avons décrit cette route dans les Publ. etc. du Limb. II p. 229—231. Ici nous ne ferons que compléter ce que nous avons publié alors.

Un proverbe en usage dans la ville de Maestricht et le pays adjacent de Fauquemont fait mention de cette route comme de la chaussée la plus antique qui existe. Quand on veut dire qu'une chose est si vieille qu'elle dépasse tous les souvenirs, on dit qu'elle est aussi ancienne que la route d'Aix. »'T is zoo oud als de weg van Aken".

Notre route prend son origine sur le vieux pont de la Meuse, et la porte par laquelle elle quitte Maestricht s'appelle encore de nos jours la porte d'Aix-la-Chapelle *(De Akerpoort)*. Dans le faubourg de Wijck il se trouvait sur son bord un hospice dédié à St. Gilles.

Pendant l'été de l'année 1878 on placa les égouts dans la rue du Haut-Pont à Wijck. A cette occasion nous avons pu examiner l'ancien lit de la route, qui fut mis à découvert sur une longueur assez notable. L'ancienne route sise sous le pavage actuel était composée de deux couches de gravier superposées. La première ayant une épaisseur d'un mètre et demi et la seconde d'un demi mètre. La seconde couche se distinguait de la première par un gravier plus compact et plus foncé de couleur. Suivait une

troisième couche plus basse, composée de gros gravier de la Meuse, forte de deux décimètres. Le tout reposait sur la terre d'alluvion, dans laquelle les ouvriers ont rencontré une quantité d'ossements de cheval, de bœuf, de chien et de gallinacées. Parmi ces os, notre jeune ami M. Pièrre Thomassen, médecin vétérinaire du gouvernement, a remarqué une mâchoire inférieure de la race bovine, dont les bords inférieurs étaient aplatis par le frottement. Nous supposons que cette machoire a servi de traineau sur la glace. Dans la même couche inférieure M. Thomassen a déterré plusieurs fers à cheval de la forme moderne. A en juger par leur dimension et leur poids ils ont été appliqués à des chevaux de petite taille. Ces fers étaient particulièrement minces et pourvus de deux crampons de forme conique, ne ressemblant pas mal aux fers à glace de nos jours. Les estampures, au nombre de huit, avaient la forme d'un carré oblong, de sorte que la longueur dépassait du double la largeur. Ces fers, dont quelques uns, ont été également trouvés dans le déblai des nouvelles égouts de la rue du Fossé, étaient entièrement dépourvus de pinçons.

Entre Wijck et Scharne notre route s'appelait *die Heerstràat* ou chemin de l'armée, comme il résulte d'un relevé des dîmes de l'église de Wijck, composé vers l'année 1581. Nous y lisons comme suit: »Noch eyn hoefken lanx die Heerstraet naer Scharne gaende". Entre Wijck et Scharne se trouvait, également sur son bord, l'hôpital de la ville, appelé la léproserie et dédié à St. Quirin, ainsi que la potence urbaine (1).

Ayant passé le hameau de Scharne dans toute sa longueur elle se dirigait sur Bemelen en passant à côté du grand tumulus romain de Scharne. Une notice sur les

(1) Voyez Publ. etc. du Limb. XV, p. 166.

limites de la seigneurie de Bemelen de l'année 1581 parle de la même route dans les termes suivants : »In den iersten begint die Heerlyckheyt (van Bemelen) op die rechte *Heerstraet* ofte *Heereweech*, aen den steyn onder dat lindtgen, naer Tricht, by die *tomme*, daer voertyts eyn cruys plaegh te staen, tegen Willem van Borne land gelegen op die *Aeckerstraet*, ter syden naer Cadier en van daer afgaende naer Ammy tweers over het Wittevrouwenland (1).

De Maestricht à la bifurcation de Scharne la route est rétablie. Elle est devenue un fragment de la chaussée actuelle de Fauquemont, établie en 1776. Mais de la bifurcation à Bemelen et plus loin elle est devenue route vicinale. Au hameau de Scharne et au Gasthuys elle présente encore sa belle largeur. Cette largeur uniforme de Maestricht à Aix-la-Chapelle était de 40 pieds. C'était au reste la largeur de tous les *Heerwegen* ou chemins royaux. Nous avons publié ailleurs les anciens règlements concernant les routes, ponts, chaussées et sentiers dans le duché de Brabant et les quartiers d'Outre-Meuse (2). Ici nous nous contentons de noter une décision que rendit le 4 Juillet 1368, Renier Hollant, receveur des domaines des ducs Wencislas et Jeanne. Cette décision fixe la largeur légale des différentes routes. Elle a été en vigueur dans notre pays jusqu'à la révolution française.

Voici cette liste, qui n'énonce pas moins de treize espèces de voies :

1. Un sentier (Manspad) . . . . . 4 pieds.
2. Un chemin d'église (Kerckweg) . . 6 pieds.
3. Un chemin du marché (Merktweg) . 6 pieds.
4. Un chemin de fiançailles ou de mariage (een bruydweg of lyckweg) . . . . 6 pieds.

(1) Publ. etc. du Limb. IV, p. 45.
(2) Publ. etc. IX, p. 343.

5. Un chemin de moulin (molenweg) ou l'on passe avec un sac sur la tête. . . 6 pieds.
6. Un chemin conduisant à une source (Borreweg) . . . . 6 pieds.
7. Un chemin de moulin ou l'on circule avec un cheval (Molenweg) . . . . 6 pieds.
8. Un chemin de moulin pour charettes. 12 pieds.
9. Un chemin de labour (Coutergats) . 12 pieds.
10. Un chemin de Chevalier (Ridderweg) pour le transport de toute espèce de marchandises. 16 pieds.
11. Un chemin conduisant d'un village à un autre (Leiweg) . . . . 16 pieds.
12. Un chemin (Drijfweg) pour conduire le bétail d'un marché à un autre . . . . 24 pieds.
13. Le chemin royal (die Heerstraet) . 40 pieds (1).

Depuis le pont de la Meuse jusqu'au hameau de Scharne notre route était longée de canaux, par où se déchargeaient les eaux du *Langwater* venant de Heer et de Terblijt. Ces canaux s'étant obstrués et les habitants ayant eu à souffrir du dégât des eaux, le chapitre de St. Servais à Maestricht, afin de remédier à cet inconvénient entra le 15 Avril 1456 en accord avec le mayeur et les échevins de Heer. Le résultat de cet accord fut, que l'arpenteur juré, Guillaume *Den Duvel*, les ouvriers de la ville et les maîtres des eaux (*watermeysters*) imprimèrent une meilleure direction à ces canaux, qui partant de Heer vers la route d'Aix devaient longer celle-ci jusqu'à la léproserie et de là jusqu'au pont de Wijck. »Van der Heerlicheyt van Heere altot ane dat muyrken, ane lant Willems van Lodenaken, anders geheyten Herleman, ende ane die Heerstraet comende van Aken Trichtwaert, ende alsoe vort lanx die *Heerstraet* al tot ane

(1) Gadesloot, Essai sur l'origine, l'ancienneté et le nivellement des chemins ruraux, p. 12—13.

dat huysken staende tegen den Siecken over, ende alsoe vort al totter bruggen, geheyten *Hobrugge*, staende tot Wijck voer Hobruggeporte" (1). Ces conduits d'eau, ainsi que la route royale d'Aix-la-Chapelle sont distinctement indiqués sur les vieux plans de Maestricht (2).

De Bemelen notre route se dirige sur *Gasthuys*, *Wolfshuys*, *Yseren*, *Schuelder*, *Gierendael* et descend un peu plus loin par une pente douce dans la vallée où se trouve le beau village de Galoppe. Elle passe ensuite par le hameau de *Partei*, commune de Wittem, sur *Lemiers* et *Melaten* pour entrer à Aix-la-Chapelle par la porte royale, Königsthor. Dans cette ville elle passe par la rue de Maestricht pour aboutir directement au marché des poissons qui est à Aix-la-Chapelle le point central où se réunissent toutes les vieilles routes (3). Aux environs de Vijlen et d'Aix-la-Chapelle notre route s'appelle *Keizerstraet*, la chaussée impériale.

Comme nous l'avons remarqué dans une notice précédente, il y avait au moyen âge le long de cette importante route des barrières pour chevaux et voitures à Bemelen et à Galoppe. En conséquence d'un traité conclu le 10 Nov. 1284 entre la ville d'Aix-la-Chapelle et Waleram II sire de Fauquemont, la ville d'Aix-la-Chapelle jouit d'une exemption complète pour le péage des barrières dans le pays de Fauquemont, à condition qu'elle paie 500 marcs en une fois et dans la suite 30 marcs par an vers la St. Remi (4). Bemelen était du territoire de Fauquemont.

(1) Acte d'accord de 1456, publié par M. le chevalier Camille de Borman dans sa *Notice sur un cartulaire de St. Servais*, p. 92. Bulletins de la Comm. royale d'histoire de Belgique, tome IX, série III.

(2) Voyez la carte du siége de Maestricht de 1632 dans le *Theatrum Europæum*, III p. 608 et dans COMMELIJN, *Leven en bedrijf van Frederik Hendrik*, p. 136.

(3) Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, III, p. 12.

(4) QUIX, Geschichte der stad Aken, II p. 156.

A Galoppe, village dépendant du pays de Rolduc, nous voyons que la grande barrière qui se trouvait sur notre route, était tenue en fief pendant le règne de Jean III duc de Brabant (1312—1350) par plusieurs nobles du pays d'Outre-Meuse. C'est ainsi qu'Arnold, fils de Jean Struver de Hulsberg, y avait hypothéqué six livres par an, Chrestréus de Gulpen un marc, Gérard de Wittem deux deniers de Cologne de chaque charette à deux roues qui passait, Sandréas de Homberg deux marcs et Guillaume de Ghoren un marc par an (1).

L'histoire de cette route commence avec la grandeur d'Aix-la-Chapelle. Dès que Charlemagne eut fixé le siége de son empire en cette ville elle devint témoin des hauts faits de ce prince. C'est en effet cette route que dût prendre le pape Léon III, quand au mois de Mai de l'an 804, il partit d'Aix-la-Chapelle pour aller consacrer la cathédrale de Tongres (2). C'est par elle que les Normands passèrent dans le pays pour ravager Maestricht, Liége et Tongres (3). C'est par elle que l'empereur Otton-le-Grand vint à Maestricht après son couronnement qui eut lieu à Aix-la-Chapelle en 936.

Une rencontre eut lieu sur notre route au mois de Juillet 1824, près de Galoppe, entre les armées des ducs de Gueldre et de Brabant. Le choc aurait été suivi d'une bataille sanglante, si des péres franciscains n'eurent détourné l'orage et ménagé une trève entre les combattants (4).

Le 4 Juillet 1327 eut lieu une autre rencontre sur le bord de la route près d'Yseren, hameau de Vieux-Fauque-

(1) GALESLOOT, *Le livre des Feudataires des ducs de Brabant*, p. 10, 31, 77, 242 et 275.

(2) Anselme apud CHAPEAUVILLE, *Gesta* pontificum Leod. I p. 151.

(3) REGINON, *Chronicon* apud Pertz I p. 592.

(4) VAN HEELU, *De Slag van Woeringen*, p. 66—72.

mont : *in campo de Yseren*. La milice urbaine de Maestricht y défit les troupes du sire de Fauquemont et la journée reçut le nom de *Triomphe de St. Servais* (1). A peu près un siècle plus tard, en 1409, eut lieu sur la hauteur de Margraten, *juxta pagum Sanctæ Margaretæ in via Aquisgranensi* un autre combat entre les habitants de Maestricht et les troupes du comte de Meurs. Cent Maestrichtois y perdirent la vie et cent autres y furent faits prisonniers (2).

C'est par notre route qu'a passé Charles V, lorsqu'en 1520, il se dirigea de Maestricht sur Aix-la-Chapelle pour y recevoir la couronne impériale. L'empereur était à cette occasion accompagné d'une suite nombreuse. Il passa la nuit du 24 au 25 Octobre chez le comte Floris de Pallant au château de Wittem (3).

Au mois de Septembre 1568, le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, qui s'était révolté contre le roi d'Espagne, Philippe II, passa par notre route à la tête de son armée. Étant parti d'Aix-la-Chapelle ses soldats s'emparèrent du château de Wittem et dévastèrent d'une manière scandaleuse les églises et les maisons dans les environs de Galoppe. Comme la ville de Maestricht refusait opiniâtrement d'ouvrir ses portes aux rebelles, le prince fut forcé de passer la Meuse à Stockhem (4).

En 1615, un voyageur français, Philippe de Hurges, se rendit de Maestricht à Aix-la-Chapelle en suivant notre route pour la meilleure partie. S'il n'a pas passé par Gasthuys et Schuelder, c'est probablement que le chemin y

(1) Jos. Russel, *Geschied- en Oudheidkundige schets der stad Maastricht*, p. 37.

(2) Herbenus, *De Trajecto instaurato*, p. 52.

(3) Ibid. p. 43.

(4) Chapeauville, III p. 436.

était alors peu praticable. Voici l'itinéraire, que d'après ses notes il a suivi :

»*Maestricht*, ville et ancien évesché sur la Meuse.
Charne . . . . demi lieue.
Rootgen . . . . 1 lieue.
Clein-Welsen. . . . . 1 lieue.
Geyrendale, fondrière et passage dangereux dem. lieue.
Gulpen . . . . dem. lieue.
Wittem . . . . 1 lieue.
Partey . . . . dem. lieue.
Vols . . . . 1 lieue et dem.
Aix, surnommée la ville impériale . dem. lieue (1).

En 1684 quatre religieuses Urselines de Bruxelles se rendant à Rome passèrent par Maestricht et Aix-la-Chapelle en voiture. A Galoppe on dût s'arrêter pendant un quart d'heure, pour passer la rivière, qui cependant n'avait pas débordé" (2).

Le Csar de Russie, Pierre le Grand, parcourut ce chemin dans la journée du 27 Juillet 1717. Une garde d'honneur commandée par les deux bourgmestres d'Aix-la-Chapelle, Léonard Joseph Baron de Lamberts-Cortenbach et le chevalier Corneille de Fays, convoyait le monarque jusqu'à Wittem, où il fut complimenté par le baron de Dopff, commandant de la ville de Maestricht à la tête d'une garde d'honneur hollandaise. Après avoir diné au château de Neubourg le csar partit vers Maestricht où il resta jusqu'au lendemain (3).

Enfin pendant la révolution française et pendant les guerres du premier empire y passèrent et repassèrent les

---

(1) Philippe de Hurges, *Voyage à Liége et à Maestricht*. Liége 1872 p. 4.

(2) Précis historiques de l'année 1869.

(3) Meyer, *Aachensche Geschichten*, p. 694 et *Annales archéol. de Maestricht*, I p. 294.

troupes qui circulèrent entre Aix-la-Chapelle et Maestricht. Ce fait m'a été raconté par un vieillard de Gasthuys, qui ajouta cette remarque précieuse, qu'il avait vu passer parfois vingt hommes de front; ce qui prouve que la vieille route d'Aix était dans ce temps-là encore bien large.

Vers l'année 1824 une nouvelle chaussée pavée a été construite aux frais de la province entre Maestricht et Aix-la-Chapelle. Elle ne s'éloigne guère de l'ancienne et passe par Heer, Keer, Cadier, Margraten, Galoppe, Wittem, Lemiers et Vaels. Depuis ce temps-là la vieille chaussée n'existe plus que comme chemin vicinal. Sa belle largeur a disparu par suite des ventes de son terrain ou des empiètements des propriétaires voisins.

Maintenant que le lecteur connaît le tracé et l'histoire de notre route, il nous reste à signaler quelques objets anciens trouvés sur son parcours.



CHAPITRE X.

Découvertes d'antiquités aux environs de la route romaine de Maestricht à Aix-la-Chapelle.

SCHARNE.

Nous avons décrit dans les *Publ. etc. du Limbourg* II p. 224—225 le grand tumulus appelé de *Tomme van Scharne*, qui se trouve sur la limite des villages de Heer, Amby et Bemelen sur le bord de la route d'Aix-la-Chapelle. En 1880 nous avons fouillé cet intéressant monument du Limbourg. Les ouvriers ont fait des incisions nombreuses en forme de raies d'étoile dans le monticule et ont trouvé que la tombe avait été déjà fouillée et pillée autrefois. C'était au reste un fait connu. Les premiers fouilleurs n'avaient pas pratiqué des mines à jour comme nos ouvriers, mais s'étaient contentés de percer des galéries couvertes et voutées, de la hauteur d'un mètre environ. Ces galeries, au nombre de quatre, se trouvaient aux quatre vents. Elles venaient aboutir vers le milieu dans une chambre centrale de forme carrée. C'est là probablement que doit avoir été la tombe de celui en l'honneur de qui le *Tumulus* avait été érigé. De cette tombe il ne restait plus rien. Tout avait été enlevé jusqu'au moindre tesson et jusqu'au plus petit clou. Nous n'aurions pas même pu dire à quelle époque et à quelle nation cette motte de terre factice a appartenu si vers l'est nous n'eûmes rencontré un lieu carré, long de huit mètres et large de 5

mêtres, parsemé de cendres et de charbons de bois. C'était *l'ustrinum* d'une sépulture payenne. Nous avons examiné scrupuleusement ce lieu et nous y avons découvert une grosse barre de fer et quelques clous, provenant probablement de l'agencement des poutres qui ont soutenu *l'ustrinum*. Ensuite nous avons trouvé, outre trois petits tessons de poterie romaine, un petit four en miniature construit en pierre de tuffeau *(mergel)* des environs. Ce four était surmonté d'un fourneau, à l'intérieur et à l'extérieur, tout rougi par le feu. Il est dificile de dire au juste quelle a été la destination de ce four, mais nous ne sommes pas loin de croire qu'il a servi à mettre le feu au gros tas de bois et de fascines qui ont formé *l'ustrinum*.

Un point reste donc acquis à la science, ce sont nos fouilles qui l'ont prouvé, c'est que le *tumulus* de Scharne, comme ceux de la Hesbaye, fouillés par notre savant ami M. Schuermans, date de l'époque romaine. Une autre circonstance nous prouve que le dépouillement de la tombe a été effectuée dans un temps relativement moderne. C'est que dans la chambre centrale, les ouvriers ont découvert le fragment notable d'nn pot en grés de couleur grise et bleue de la fabrique Limbourgeoise de Raeren. Ce pot datait probablement du siècle passé.

Le tumulus de *Scharne*, qui forme la limite et le point d'union entre trois communes, et qui est à peu près, l'unique monument de ce genre que possède la Neerlande, menace malheureusement de disparaître. La charrue le nivelle et les voisins y enlèvent des charretées de terre. Dans son état actuel il a encore un diamêtre de 20 à 25 mêtres et une élévation de dix mêtres environs. Le gouvernement qui achète les *Hunnebedden* de la Frise pour les conserver, ferait une œuvre utile s'il achetait également le *tumulus* de Scharne et le fit réparer et entourer

d'une clôture, comme cela se pratique en Belgique. Chez nos voisins la plupart des *Tumulus*, si nombreux de la Hesbaye; ont été préservés d'une ruine totale par l'État belge, qui les a achetés, réparés et entourés d'une clôture.

HEER.

Voir : *J. Habets*, Opdelving van Rom. Oudheden te Heer bij Maastricht, dans le Nederlandsche Kunstbode I p. 193. — Bronzen drievoet van de villa Backerbosch onder Heer. Ibid. II p. 62 et 57. — Publ. etc. du Limbourg II p. 229. — *Craandijck* et *Schipperus*, Wandelingen door Nederland met pen en potlood. Supplementband p. 90—94.

Nous avons fouillé l'intéressante villa romaine de Backerbosch pendant les années 1879 et 1880. Comme nous nous proposons de publier le résultat détaillé de cette découverte dans les Bulletins de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas nous nous bornons à donner ici une esquisse succinte. Le lieu exacte de la découverte se trouve sur la limite de Keer, dans le versant de la montagne dite Keerderberg, à une centaine de pas à gauche de la nouvelle chaussée de Maestricht à Aix-la-Chapelle.

De la hauteur où notre villa s'est trouvée on jouit d'une vue magnifique s'étendant d'un côté sur la vallée de la Meuse en aval de Maestricht et de l'autre sur cette ville même et la chaine de rochers qui forme la montagne de St. Pierre. C'est un panorama d'une beauté peu commune et qui l'on ne retrouve que dans le sud du Limbourg. Notre villa est adossée contre le Keerderberg et bâtie en terrasse. Elle se partage en trois corps-de-logis séparés, dont le principal se trouve en dessous du terrasse. C'est d'abord une habitation de maître avec de nombreuses chambres en *testâ concusâ*, un bain, un calorifère et une cave très spacieuse. Cette partie est longue environ 80

mêtres. Devant cette imposante construction on a trouvé un puits maçonné en blocs du pays d'appareil moyen, une fosse remplie de chaux et deux puisards où l'habitant de la villa avait déposé les rejets de sa cuisine.

La cave, occupant la partie extrême de ce corps-de-logis vers le nord, communiquait au moyen d'un escalier de six ou sept dégrés avec la seconde partie de la villa, qui était gaiement située sur la terrasse. Ce bâtiment n'a pû être fouillé dans tous ses détails puisque les substructions se trouvaient à une trop grande profondeur. Nous y avons trouvé outre les restes de nombreuses chambres deux aires en *testa concusa*.

La troisième section de la villa se trouvait à une centaine de mêtres vers l'ouest et plus bas que les deux autres. Les substructions, qui se trouvaient à un pied environ sous le sol, avaient une longueur de 40 et une largeur d'environ 35 mêtres. Les fouilles ont prouvé que ce lieu a servi de bâtiment de ferme et d'économie; on y a trouvé des étables, un four à cuire du pain, des puisards et des chambres pour les domestiques. Ces trois corps de logis ont péri par un grand incendie, dont les traces se rencontrent partout. Des charbons de bois, des moëllons rougis par le feu, des scories de bronze et de fer fondus attestèrent d'une manière manifeste que le feu avait passé par là.

Les fouilles entreprises dans ces vastes substructions ont rendu au jour une certaine quantité d'objets ayant appartenu aux habitants de la maison. Il sera superflu de les énumerer dans cette courte notice. Nous nous contentons d'en nommer quelques uns. En métal nous avons trouvé des clefs de porte et d'armoire, des épingles à cheveux, des styles à écrire, des fibules de toutes les façons, des anneaux, des instruments de ménage comme couteaux, haches etc.

des ciseaux de menuisier, des truelles de maçons, des chaines, des gonds de porte, en un mot tout ce que pour l'ordinaire on trouve dans les substructions de ce genre. Un objet cependant mérite une mention spéciale : c'est un joli trépied en bronze, surmonté d'un vase en cuivre argenté. Cet objet fut trouvé devant une niche de la cave. Le trépied est coulé et ciselé ; hauteur 13.5 m. et poids 1,04 kilos. C'est une petite table en forme de disque richement ornée et soutenue par trois pieds, qui se terminent en griffes de lion. C'est un objet fort élégant, et d'autant plus appréciable qu'on ne trouve que rarement dans les substructions de nos contrées des objets de valeur. Les villas en général ont été pillées avant de les livrer aux flammes. Les monnaies qui ont été trouvées datent toutes du Haut-Empire. La plus récente, est un denier en argent du règne de Septime-Sévère (193-211). Elle prouve que la destruction de la villa à eu lieu sous cet empereur ou un peu après.

Les objets en terre cuite, dignes d'être signalés ici, sont des tuiles à rebord avec la marque (CEC), qui a été trouvée également à Melenburg, à Mesch et à Op den Zaal sous Fouron-le-Cemte. Comme nous l'avons dit plus haut p. 243, elle prouve la contemporanéité de toutes ces villas. Sur la poterie samienne furent trouvés les sigles : MEDVSI, ainsi que les fragments : .....VVS et VI...SFE (peut-être VIRILISFE) (1). On trouva en outre une petite statue brisée, en terre de pipe, d'une divinité domestique ainsi qu'une quantité d'ossements provenants des rejets de cuisine et des valves d'huitre. De ces différents objets,

---

(1) Voyez Schuermans, Sigles de potiers N° 5808.

ainsi que des nombreuses plaques de marbre qui ont été déterrées, il sera traité plus an long dans une étude spéciale.

BEMELEN.

Nous avons mentionné le cimetière romain des *Scharnderkuilen* dans le tome II p. 228 des Publ. etc. du Limbourg. Non loin de là, sur le côté gauche de la *Heerbaan* de Maestricht à Aix-la-Chapelle, dans la campagne cultivée, se trouvent des fragments de tuiles à rebord et des tessons de poterie romaine. La charrue y rencontre également sous le soc des vieux murs, construits en petits blocs de pierre de tuffeau (mergel). Cet établissement romain n'est éloigné de la tombe de Scharne et de Backerbosch que de quelques centaines de pas. Nous avons reconnu ces restes du passé au moyen de la sonde ; mais nous ne les avons pas fouillés. Nous avons pris connaissance de cette découverte à l'arrière-saison de 1880, quand le petit subside qui nous était alloué pour les fouilles de Backerbosch était à peu près épuisé.

IJSEREN.

Nous avons mentionné la découverte d'antiquités à IJseren, commune de Vieux-Fauquemont dans les Publ. etc. du Limb. II p. 228.

GALOPPE.

Ce village, un des plus notables de la province, s'appelle *Gulpen* en flamand et *Galopia* dans les actes latins du moyen âge. Son nom apparaît pour la première fois dans les diplômes du commencement du XIme siècle (1).

(1) *C. Ubaghs*, Geschiedkundig overzicht van Gulpen en onderhoorige plaatsen, dans les Publ. etc. du Limbourg tome II p. 282.

— Au hameau de Gracht, dans le jardin de la famille Le Clerc on a trouvé en 1866 une urne germaine, remplie de cendres et d'ossements calcinés. C'était un grand pot à large ouverture d'une terre grossière, rougeâtre à l'intérieur et au dehors; on voyait qu'il avait été mal cuit quoiqu'il fût noir dans le fond. Nous le croyons séché au soleil plutôt qu'au feu et on ne remarquait sur ses parois aucune trace du tour. Cette urne, qui se trouvait à deux mètres sous le sol, appartient probablement à un cimetière germain. Le jardin de M. Le Clerc est situé dans le versant de la montagne derrière sa maison.

— Sur le *Dolberg* entre Wilré et Galoppe se trouvait, il y a quelques années, une énorme pierre brute que l'on a fait sauter avec de la poudre. Sur son emplacement on a trouvé des charbons de bois et des tessons de poterie.

— Vers l'année 1835 lorsque les habitants de Galoppe fouillèrent la terre du cimetière près du jardin de la cure actuelle, dans l'intention d'y fabriquer les briques qui ont servi a rebâtir l'église du village, on a trouvé, des tombeaux en pierre brute, maçonnés, longs de 6 à 7 pieds et parfaitement orientés de l'ouest à l'est (1). Ils étaient au nombre d'une dixaine. En 1866, en nivelant une partie de ce jardin, on trouva encore quatre cercueils pareils, bien orientés, mais de forme plus petite et plus ronde. M. le vicaire Kallen, qui assistait a cette découverte, y ramassait une *grosse perle* en terre cuite et des fragments de poterie. Nous croyons que ces tombeaux remontent au haut moyen âge, peut-être même à l'époque franque.

Nous savons dit M. Cochet (2) qu'à différentes époques de l'histoire, et peut-être à toutes les périodes, on a com-

(1) Debet autem quis sic sepiliri ut, capite ad occidentem posito, pedes dirigat ad orientem. Durandus: *Ration. div. officii.*

(2) *Sépultures Gauloises* etc. p. 336.

posé des cercueils au moyen de plusieurs pierres réunies avec ou sans mortier. Cette coutume a existé chez les Gaulois, les récentes découvertes permettent de penser qu'elle a été pratiquée par les Gallo-Romains du Bas-Empire, et l'archéologie moderne nous l'a montrée au milieu des sépultures franques des temps mérovingiens."

Quand aux poteries que l'on trouve dans les tombeaux chrétiens, le même auteur s'exprime comme suit: »Lorsque les Francs baptisés par les évêqes et conduits par les prêtres vers Dieu qu'ils ne cherchaient pas, se furent assis sur cette terre des Gaules qu'ils ne devaient plus quitter et à laquelle ils allaient donner avec éclat sa forme dernière et définitive, on vit encore le vase funéraire, presque toujours de terre, descendre avec eux dans une fosse de craie ou s'enfermer dans un cercueil de pierre, afin d'y être la consolation des vivants et la protection des morts. Tous les cimetières mérovingiens et même carlovingiens que nous retrouvons abandonnés sur le penchant de nos collins, ceux qui sortent des *tombels* ou qui apparaissent dans des auges de pierre, tous ces champs de repos, rudes et simples comme les tribus qui les peuplèrent, tous ces dortoirs, herissés de haches et d'épées montrent aux pieds du mort un vase vide dont les hommes d'aujourd'hui nous demandent le sens et le mystère. Nous croyons l'avoir trouvé dans la piété simple, grossière, peut-être même un peu matérielle et superstitieuse de nos pères. Nous supposons donc, non sans fondement, qu'ils auront mis dans ce vase une eau sacrée, préservatrice des obsessions et des possessions démoniaques, si fréquents chez les vivants et dont ils ne croyaient les morts ni exempts ni affranchis.

Cette coutume des Francs se retrouve sous Charlemagne, aussi bien que sous Clovis et on la rencontre dans les

villes comme dans les plus humbles hameaux. Mais ce n'est pas assez. Sous la législation si profondement Catholique de cette partie du moyen-âge qui va depuis le XI[e] jusqu'au XVI[e] siècle le vase funèbre durera encore, et plus vivace que les siècles et que les ères qu'il traverse, il survivra au moyen-âge."

Le fameux rubriciste Durand, qui en matière de liturgie est l'oracle de son époque et qui acheva son œuvre de *Divinis officiis* en 1286, dit que de son temps on plaçait encore dans les tombes des vases de terre, renfermant des tisons, de l'encens et de l'eau bénite (1). Et M. Cochet nous assure que cette coutume a duré dans quelques contrées de la France jusqu'au temps de Louis XIV. L'auteur cite à l'appui de sa thèse une grande quantité de pots de différentes époques, qu'il à extraits des cimetières de France et de Normandie. La plupart des vases, ayant contenu l'encens, étaient pourvus de trous pour l'évaporation du feu. Ceux qui avaient servi à l'eau bénite n'étaient forés d'aucune façon.

A l'occasion des tombeaux de Galoppe disons un mot d'une autre découverte de M. l'abbé Cochet.

Dans l'église grecque il existe la coutume de placer dans la main droite du défunt, afin qu'il l'emporte avec lui dans la tombe, la formule d'absolution que le pope lit sur le mort après le service des funérailles. C'est comme le *naulus* chez les Romains. Un usage entièrement semblable se pratiquait il y a six siècles dans toute l'église latine.

M. l'abbé Cochet a publié plusieurs croix en plaques de plomb, trouvées dans les cimetières de la France et de l'Angleterre, et sur lesquelles sont marquées, au moyen d'un instrument aigu les formules de nos rituels: *Domi-*

(1) Deinde (corpus) ponitur in spelunca in quâ in quibusdam locis ponitur qua benedicta et pruina cum thure. *Ration. div. off.* VII n° 37.

nus Jesus Christus qui dixit discipulis suis quodcumque ligaveritis super terram etc. On a trouvé dans les tombes d'autres croix soit d'argent soit de plomb, sur lesquelles, au lieu des paroles de l'absolution générale se trouvèrent les noms des défuncts et la date de leur décès ; sur d'autres se trouvait : *Crux Xpi triumphat*, ou *Crux Xpi pellit hostem* (1).

La plupart de ces plaques d'absolution avaient la forme d'une croix de Malte. Cette circonstance nous fait supposer que c'est en souvenir de ces croix d'absolution qu'en plusieurs localités du diocèse. de Ruremonde existe encore la coutume de peindre en rouge ou en noir des croix de Malte sur le couvercle des cercueils.

En présentant ces diverses observations à l'occasion des tombeaux de Galoppe nous avons voulu éveiller l'attention des archéologues et surtout de MM. les ecclésiastiques de notre province, afin que si l'occasion se présente que d'anciens tombeaux soient ouverts, soit dans les églises, soit dans les cimetières, soit ailleurs, ils portent leur attention sur les faits suivants :

1° La structure du tombeau (2).
2° L'orientation des cadavres.
3° La présence de tessons de vases.
4° La croix d'absolution dans la main du défunt (3).

Enfin, le cas échéant, nous espérons que l'on voudra avoir la bonté d'en informer le comité de la *société Archéologique du Limbourg*.

---

(1) L'Abbé Cochet : *Sépultures Gauloises* etc. p. 303—338.

(2) Les conciles défendaient expressément d'ensevelir un cadavre dans la tombe d'un autre. Non licet mortuum supra mortuum mitti. Conc. Mat. Can. 17.

(3) Apponebantur quoque in monumentis ipsis aqua benedicta et signum Stæ Crucis, unde etiam reperiuntur in cæmiteriis antiquis vasa vitrea et lutea in dictum usum verosimiliter accommodata.

WITTEM.

Van der Maelen, Fragments de Vases trouvés à Wittem Publ. etc. du Limb. I p. 34—37 avec planche. — *Hagemans*, A propos des fragments de vases trouvés à Wittem, Ibid. p. 104—108.

Vers l'année 1837 furent trouvés à Wittem differents objets en terre cuite et en verre de l'époque romaine. Ces objets ont été cédés par M. Roberts de Maestricht au musée de l'établissement géographique de M. Van der Maelen à Bruxelles. On y voyait des fragments d'un baril-let en verre vert avec le sigle FRON, coulé en relief sur le fond du vase. M. Hagemans dans un article très-intéressant, publié à propos de ce barillet, nous fait connaître la verrerie Frontinienne qui date du second siècle de notre ère et paraît avoir été située en Normandie, d'ou ses nombreux produits se sont écoulés dans un vaste rayon circonvoisin. Des fragments d'un autre barillet ont été trouvés en 1865, en jetant les fondements de la station du chemin de fer de Maestricht à Ruremonde et Venloo. Ces fragments qui ne portent pas le sigle, se trouvent au musée de la Soc. d'Hist. et d'Archéol., à Maestricht.

MECHELEN.

Le nom de Mechelen, comme nom de lieu, est très répandu en Belgique et surtout dans nos environs. Il est possible qu'il provient d'une peuplade germaine qui a quitté son lieu d'origine, le Mecklenbourg peut-être, pour s'établir en Belgique où elle aura perpétué son nom dans differentes localités. Il existe en effet plusieurs Machelen, Mechelen, Marline, Malines dans la Flandre, la province d'Anvers et surtout dans les deux provinces de Limbourg.

La petite ville de Malonne, province de Namur, s'appelle *Maghlinum* dans la vita S[ti] Bertuini (1).

La ville de Malines, en flamand, Mechelen, est appelée *Maclines* dans une charte de 1008 (2) et *Machlyn* ou Maclinia dans des actes du XII[me] siècle (3). Quaed-Mechelen, en français Marlinne, village situé aux environs de Waremme est nommé *Mechlen* dans une charte de 1219 (4). Mechelen-sur-Meuse, près de Maestricht est nommé *Mahlen* dans une charte du 21 Sept. 1062, *Magelneis* dans une autre du 31 Mars 1139 et enfin *Machlinia* dans une troisième de l'an 1396 (5).

Le village dont le nom se trouve à la tête de cette notice était appelé *'s Heeren-Mechelen* ou *Machlinia-dominorum* pour le distinguer des nombreux Mechelen de la Belgique. Il faisait partie du territoire des sires de Wittem. Dans une charte de l'année 1133 il est appelé *Mechluns* (6) en 1215 *Mechele* et en 1264 *Mechelen* (7).

De ce qui précède il résulte que le nom moderne de *Mechelen* est identique avec *Mahlinia, Machlinia*. Or il existe au Musée-Walraf à Cologne une inscription romaine qui nous rappelle à la mémoire les divinités topiques des Mechelen. La voici:

MATRONIS
MAHLINEHIS
TIB. CLAVDIVS
TATICENVS
VS. L. M.

(1) Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique, V p. 427.
(2) *Chapeauville*, Gesta pontificum Leod. I p. 228.
(3) *Nyhoff*, Gedenkw. uit de Gesch. van Gelderland, I p. 175 et 384.
(4) *Mantelius*, Historia Lossensis, p. 176.
(5) *De Borman*, Cartulaire de St. Servais, dans les Bulletins de la comm. royale d'histoire IX serie 3 N° 1 p. 8, 16, 78.
(6) *Lacomblet*, Urkundenbuch, I p. 209.
(7) *Ernst*, Hist. du Limb. VI, p. 148 et 264.

C'est à dire: *Matronis Mahlinehis Tiberius Claudius Taticenus votum solvit lubens merito.* Au-dessus de l'inscription on voit trois matrones comme sur presque tous les monuments des déesses topiques. L'aspiration indiquée par le premier H produit la prononciation Machlinehis, à laquelle il importe de faire attention.

Jusqu'ici on a songé avant tout aux contrées rhénanes pour y chercher quelque localité dont le nom se rapprochât de celui de ces *Matronæ Machlinehæ.* »Mais ces efforts — dit M. Schuermans, n'ont abouti qu'à découvrir un *Mulhem* et un *Melhem*, l'un aux environs de Cologne, l'autre de Bonn. Aussi les savants allemands, en désespoir de cause, ont jeté les yeux sur les nombreux Mechelen que contient notre pays, noms dont l'analogie avec *Machlinehæ* est en effet des plus caractérisée ; et pour leur donner raison, les anciens documents présentent même indifféremment les formes *Mahlen* et *Maghlin* pour une même commune, tandisqu'une charte de 1170 porte formellement le nom de *Mallinehem*. Evidemment il existe un lieu qui rattache toutes ces localités du nom de *Mechelen* les unes aux autres et peut-être aux divinités dont l'autel a été trouvé aux bords du Rhin. Ces déesses *Mahlinehæ* ne permettraient-elles pas d'attribuer tous nos *Machelen* à quelque tribu germaine dont l'histoire n'a pas conservé le nom, mais dont les traces auraient été imprimées sur notre sol à l'aide des dénominations géographiques" (1).

AIX-LA-CHAPELLE.

Le nom de cette ville n'est cité par aucun auteur de l'antiquité classique. César, Tacite et Ammien Marcellin,

(1) SCHUERMANS, *Inscriptions romaines*, dans les Bulletins des Comm. royales d'Art et d'Arch de Belgique, année 1871.

si explicites d'ailleurs sur les événements de leur temps et les faits qui se passent dans la Germanie inférieure, ne font que nous sachions, aucune allusion a cette localité, qui cependant a dû avoir son importance à cause de ses eaux thermales. Les tables de Peutinger, où se trouve une nomenclature très compliquée des *aquæ calidæ* de l'empire romain, ne mentionnent aucune route qui y mène. Le nom lui-même d'*Aquisgranum* n'est cité la première fois, que dans une charte de l'année 753, dans laquelle le roi Pépin déclare fonder et doter l'abbaye de Sorèze dans le pagus de Toulouse. A la fin de cette charte se trouve: *Actum Aquisgrani palatio regio* (1).

C'est donc l'archéologie qui supplée au silence des auteurs. Des découvertes multiples y ont mis à jour des tuiles romaines portant la marque de la sixième légion, qui a résidé dans la Germanie inférieure depuis l'année 70 après J. Chr. jusqu'à l'année 121, époque où elle a quitté le pays pour aller réprimer une révolte dans l'île des Bretons. Une division de cette légion a donc séjourné à Aix-la-Chapelle. Elle fut remplacée par une *ala* de la 30[me] légion qui y est restée probablement jusqu'à la fin de la domination romaine (2).

Dans les dernières années on a trouvé à Aix-la-Chapelle des traces nombreuses de thermes, de bains et d'aqueducs, que les Romains y ont établis, ce qui est un signe évident que cette célèbre ville d'eau a une renommée remontant bien au de là de l'époque des empereurs Carlovingiens (3). D'ailleurs le nom d'Aquis-Granum lui-

(1) Pertz, Mon Germ. dipl. I, p. 22.

(2) Jahrbücher des Rhein. Alterthumsvereins I, p. 128 et LX, p. 24.

(3) D[r] Kessel, Abhandlung über die Römische Wasserleitung und Badeanstalt zu Aachen, Jahrb. der rheinischen Alterthumsfreunde, LX p. 12. D[r] Lersch, Die Ruinen des Römerbades zu Aachen. Aix-la-Chapelle 1878.

même rappelle un lieu dédié au dieu celtique Apollon Granus, le protecteur des eaux curatives et balnéaires.

Notons encore que l'historien Meyer a publié une quantité d'inscriptions romaines qu'il prétend avoir été découvertes à Aix-la-Chapelle (1). Mais notre savant ami, M. Schuermans, à prouvé que la plus grande partie en est fausse ou étrangère à la ville (2).

Ces données suffiront pour prouver l'importance d'Aix-la-Chapelle à l'époque romaine. Cette importance est au reste confirmée par les deux routes qui y ont abouti du côté de la Meuse et du pays des Tongres. Ces routes que nous décrivons en détail dans cette étude se réunissent à Aix-la-Chapelle sur le marché au poissons, le point le plus ancien et le plus central de la ville (3).

(1) Meyer, Aachensche Geschichten, p. 60.

(2) Notice sur les inscriptions belges dans les Bulletins de la commission d'art et d'archéologie de Belgique.

(3) Voyez sur les origines d'Aix-la-Chapelle : Zeithschrifts des Aachener Geschichtsvereins III p. 7.



SUPPLÉMENT

AUX

NOTICES SUR RECKHEIM.

SA PAROISSE ET SA SEIGNEURIE

PARTICULIÈREMENT

DEPUIS 1678 A 1778.



PRÉFACE.

Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant. S. JEAN.

Nous nous sommes occupés depuis quelques années, pour notre propre satisfaction, à réunir en faisceau ce que nous trouvions autour de nous, en dehors des auteurs, d'intéressant sur l'Histoire de la Paroisse de Reckheim. Comme il est difficile, dans de pareilles recherches, de séparer le Château de l'Église, nous n'avons pas négligé d'annoter aussi ce que nous trouvions d'intéressant sur la Seigneurie. L'ensemble de nos trouvailles n'est pas lourd; néanmoins, au dire de personnes compétentes, il contient suffisamment de renseignements, ou inédits, ou peu connus, pour que nous en fassions part au public. C'est un modeste ajouté à ce qui a déjà été publié sur cette matière, et un appel général à l'apparition de ce qui est encore dérobé aux recherches des amateurs de l'Histoire. Sur le sujet que nous traitons ont paru jusqu'ici les notices et traités qui sui-

vent : 1° Crahay, *Coutumes du comté de Looz et du comté impérial de Reckheim*, 2 vol. in 4to, Bruxelles 1872. 2° J. M. Wolters, *Notice sur le comté impérial de Reckheim dans la province actuelle du Limbourg*. Gand 1848 in 8°, de 236 pages et plusieurs lithographies. 3° Butkens, *Annales de la maison de Lynden*, in folio. 4° De Chestret de Haneffe, *Histoire de la Seigneurie impériale de Reckheim*, in 8° de 101 pages. Cette Notice a parue dans les Publ. etc. du Limbourg, année 1873. 5° Jos. Daris, *Notices sur les églises de Liége*, tome II p. 100—157. 6° *Diplomata comitatus de Reckheim*. 7° Nicolas Nessel, *Trésor spirituel de la tête sacrée de St*^{e} *Pétronille reposante en la Chapelle du Château de Reckheim*. Liége 1629 in 12° de 166 pages.

FERD. PORTMANS,

Curé.

Reckheim, Juin 1881.

Supplément aux notices sur Reckheim, sa paroisse et sa seigneurie particulièrement depuis 1678 à 1778.

La seigneurie de Reckheim s'étendait sur Reckheim, Weseth, Uyckhoven, Boorsheim, Cothem et Halle, et contenait environ onze cent bonniers de fief impérial. (Annexe n° 1). Depuis quand a-t-elle existée? Comme nous avons à nous occuper principalement de la paroisse, nous négligerons les conjectures plus ou moins fondées sur l'ancienneté de sa seigneurie (1), et nous constaterons que de bonne heure déjà Reckheim a eu son culte paroissial. En effet on lisait gravée dans le portique de son ancienne église l'inscription qui suit: *a° 989 extructio prima in sacellum; a° 1231 secunda in templum*, c'est à dire *qu'en* 989 *il y avait déjà une chapelle*, et *en* 1231, *un bâtiment plus spacieux*, *temple ou église paroissiale.* (Voyez Annexe n° 2). Nous ne connaissons rien de particulier sur ces deux premieres constructions; nous savons seulement que la deuxième, est du temps de Gisbert III de Bronckhorst, appelé dans une charte *vir nobilis*, *Dominus de Radekeym*, alors que Reckheim était devenu ou redevenu un bourg, important, ayant château fort, de nombreuses et vastes dépendances, un hospice et un couvent. En effet un seigneur de Bronckhorst, Ghisbert I, y avait déjà, vers 1138, fondé un hospice pour les pauvres, et deux ans environ plus tard, un couvent de femmes pour le desservir. Guillaume II de Bronckhorst accorda à ce couvent, où ses ancêtres avaient appelé des Sœurs Norbertines de l'Obédience de

(1) Dans une Ordonnance du 13 Juin 1634, le Comte Ernest dit, que d'après une respectable tradition, en l'an 400 de Jesus-Christ, Reckheim, grande et populeuse cité, ayant foire et marché hebdomadaire, a été incendiée et détruite par les Huns. (Costuymen fol. 363 et 365).

l'Abbé de Cornillon, les revenus de l'église paroissiale, sauf à en déduire les frais du culte et *la portion congrue* du curé; et à l'abbé de Cornillon, le patronage de la paroisse, sauf à remplacer dans les *premiers quarante jours de sa présentation*, le curé qui ne serait pas *persona grata* au seigneur (1264). — Mais comme l'Abbesse de Hocht avait aussi quelque droit sur ce patronage et sur les dîmes de Reckheim, ce seigneur fit si bien, que celle-ci finit par céder; elle transporta à son tour, tous ses droits au même Abbé. (1278).

En suite de ces arrangements, le premier curé connu, nommé par l'Abbé de Cornillon, était un certain *Frère Gérard*, et à sa suite, tous les curés jusqu'à la Révolution française sont sortis de cet Ordre.

En 1288, un échange de biens s'étant fait entre l'évêque de Liége et l'abbé de Cornillon, celui-ci porta dans la suite le nom d'abbé de Beaurepart (Bellus Reditus).

Ghisbert IV marchant sur les traces de ses pieux ancêtres, céda à l'abbé de *Beaurepart*, en faveur de son couvent de Reckheim, au prix de trois deniers de rédevance annuelle, trois bonniers de terre, situés devant leur porte, (1er août 1300) et Henri de Diepenbeek, seigneur de Reckheim, l'exempta à jamais, de toutes tailles, exactions ou servitudes, de quelque genre, ou pour quelle cause, ce pût être (24 Juin 1392). (Daris Notices II p. 142, 144). A l'époque de la Révolution française, ce couvent possédait quatrevingt-six bonniers, douze grandes et 5 petites verges de terrain. Cela conste d'un mesurage officiel de 1788.

Comme on le voit le couvent était devenu riche; quelle pouvait être la situation du curé? Réduit à la portion congrue, il n'avait que la troisième part dans la grande et la petite dîme, et la totalité de la dîme sur les *terres nova-*

les (1). Ensuite, il avait jusqu'en 1571, le revenu d'environ trois bonniers et demi, y compris le presbytère, sur lesquels, il devait annuellement au Seigneur, trois chapons, trois deniers et huit grandes mesures d'avoine. (Reg. I.) En outre, il était chargé de l'entretien du chœur de l'église, des chasubles, étoles et autres accessoires pour la Ste messe, à l'exception du missel qui était à la charge du couvent. (Reg. Costuymen etc.) En résumé, la cure avait été taxée dans une visite archidiaconale de 1560 à un revenu de 35 muids de seigle. (Reg. II f. 130). On voit que de ce temps, pas plus qu'aujourd'hui, la mense curiale n'était grosse, et depuis lors, jusqu'au 13 Novembre 1788 (mesurage officiel), elle n'avait encore en tout, que 9 bonniers, 1 grande et 6 petites verges. Mais heureusement, si le curé n'était pas riche, il possédait toujours un bien plus précieux, son indépendance ! Une fois sa *quarantaine* passée, et remplissant convenablement ses devoirs, il ne dépendait plus, ni du despotisme éventuel des Seigneurs, ni de la versatilité de caractère des Sœurs; celles-ci, reçurent leur prêtre particulier, ceux-là,

---

(1) *Les terres novales* sont des terrains, précédemment incultes et improductifs, et depuis rendus à l'exploitation. Le curé E. Gilson, faisant en 1673 (Reg. I f. 4 et 5), le dénombrement des terres *novales* les placé à l'exception des *trois bonniers* qu'il dit situés derrière les *Bois de la chapelle,* dans le *alden weerdt,* c'est-à-dire, dans cette vaste vallée qui s'étend depuis le château, du côté de la Meuse le long de la rive droit de la *Sype,* jusqu'aux nouvelles digues entre Boorsheim et Uyckhoven. Il paraitrait donc que tout ce terrain aurait été repris à la Meuse, à ses différents bras et à ses anciennes digues. *Alden weerdt* veut dire *vieille digue,* probablement par opposition à la *nouvelle digue* élevée postérieurement. Cette explication confirme l'ancienne tradition qui veut que jadis le château était baigné par la Meuse, et que Uyckhoven au lieu d'être sur la rive gauche de la Meuse, était sur sa droite, et dépendait de Geulle. Le curé et chaque paysan avaient reçu, lors du partage des *novales,* chacun un bonnier et un quart. (Ibid. 4).

se heurtèrent, toujours impuissants, contra l'accord passé en 1264.

Cependant depuis les Bronckhorst, ces seigneurs étaient devenus bien puissants ; ils avaient tout le pouvoir des rois absolus : ils ne relevaient que de l'Empire ; ils battaient monnaie ; leur justice était souveraine, et généralement, sans appel ; ils nommaient tous les officiers du pays, depuis les Drossarts, jusqu'aux simples sacristains ; (1) les curés d'Uyckhoven et de Boorsheim, les bénéficiers de ces deux églises, et ceux-même de Reckheim étaient sous leur patronage ; en un mot, ils faisaient ou défaisaient tous et chaques employés, d'après leur bon plaisir ; — le *curé de Reckheim seul*, échappait à leur omnipotence !

Nous venons de voir, quelles étaient les obligations du curé vis-à-vis de l'église, voyons quelles étaient celles du couvent, et de la commune.

Les sœurs du couvent étaient chargées, concuremment avec la commune, du vaisseau de l'église ; seules, elles l'étaient du linge du maître-autel, du Missel et de la grosse cloche ; la commune avait à sa charge, outre la moitié de la grande nef, les bas côtés de celle-ci, la tour et la petite cloche. (Costuymen f. 250 et 282).

Anciennement, l'église paroissiale était bâtie dans l'enclos du château (Annexe n° 2). Elle contenait deux Bénéfices, l'un et l'autre à la collation du seigneur. L'un était nommé Bénéfice de l'autel de St. Nicolas ; l'autre, Bénéfice de l'autel de Ste Anne. Celui de *l'autel de St. Nicolas* était aussi nommé *Bénéfice Castral*. Il avait été fondé *perpétuellement simple*, et le bénéficier n'ayant d'autre charge, qu'une messe hebdomadaire à dire, déléguait ordinairement le curé

(1) Voir une ordonnance de Jehan Gobert du 14 Janvier 1777. (Ann. n° 21).

à l'exonérer, pendant que lui il se prélatait ailleurs dans quelque bon canonicat. (Annexe nº III). Cet état de choses dura jusqu'au 29 Décembre 1646, lorsqu'à la demande du comte Ferdinand I, le bénéfice de St. Nicolas prit le nom de *Bénéfice de St. Nicolas et de l'Immaculée Conception de la T. S. Vierge*, et le bénéficier prit le titre de *prémissaire*, chargé de dire, outre sa messe hebdomadaire, la première messe les Dimanches et les jours de Fête, et d'assister le curé dans les fonctions paroissiales. (Voir Annexe nº 4).

Ce bénéfice ainsi reconstitué, ne produisant néanmoins en tout, qu'environ cent vingt-cinq florins de Brabant, le comte François-Gobert, fit supplier le 20 Mars 1671 l'évêque de Liége, de consentir à ce qu'à l'avenir, une somme de quatre-vingt dix autres florins fussent prélevés en parts égales à la mense des pauvres de Reckheim et de Boorsheim, ainsi qu'à la commune d'Uyckhoven, et les ajouta aux émoluments du prémissaire, — ce que l'évêque accorda. (Ann. nº 5). Le *bénéfice* de simple qu'il était primitivement, était ainsi devenu un *office*.

Quant au *Bénéfice de St^e Anne*, nous savons, qu'il était également chargé de quelques messes par an, et simple aussi. C'est une collation, fait en 1729, par le comte Charles Gobert (ann. nº 6), qui nous l'apprend, mais combien de messes, le bénéficier avait-il à dire, et quels en étaient les revenus? Nous n'en savons rien! Ce qui plus est, en 1732, époque, où le bénéfice *de St^e Anne* paraissait déjà réuni et incorporé dans celui *de St. Nicolas*, le bénéficier écrit: *»Suivent les revenus du bénéfice castral, mais quant au bénéfice de St^e Anne, je n'en connais, ni les revenus, ni les obligations.*" (Reg. V fol. 37) (1).

Cette collation de 1729, ainsi que celle de 1741,

(1) Hier naar volgen de revenus van dit benefice castraal en tot noch toe en kenne geene van 't beneficie van St^e Anne noch obligatie. 22 Dec. 1732.

faites l'une et l'autre par le comte Charles Gobert, sont curieuses à lire : elles commencent toutes les deux par dire que le bénéfice est devenu vacant par le décès *du sieur* Paul Pottmans, (mort le 1 Septembre 1728) et comme le bénéficier était obligé d'assister le curé dans ses fonctions pastorales, la présentation, ou le consentement de l'évêque aurait dû intervenir; or, il n'en est pas fait question dans l'une ni dans l'autre collation. La première parait avait été invalidée par l'évêché et la deuxième, agréeé avec réserve. La première était en faveur d'un gamin de quinze ans ; la deuxième, en faveur d'un prêtre étranger au diocèse ; aussi le comte de Rougrave vicaire-général écrit de sa propre main sur l'acte de collation au moment de l'approuver : *admittitur pro hac vice*, in congregatione synodali, prima augusti 1741. (Annexe n° 7).

Au moment de la Révolution française, il y avait, outre le curé, deux prêtres inférieurs dans la paroisse : le *prémissaire*, nommé *vicaire*, et le chapelain de St^e Petronlle, alors communément appelé *bénéficier*. Le *vicariat* possédait 6 bonniers, 2 grandes et 17 et demie verges de terrain ; la *chapelle de St^e Pétronille*, avait 10 bonniers, 13 grandes et 16½ petites verges, — et l'*église paroissiale*, (sans les biens de la cure), 9 bonniers, 14 grandes et 13¾ petites verges de terrain. Aujourd'hui, ni le vicariat (anciens bénéfices), ni la chapelle de St^e Pétronille, ni la *cure*, n'ont plus rien ; le Domaine a tout vendu ; la fabrique de l'église, possède encore 5 bonniers, 13 grandes et 7 petites verges, ou 4 hectares, 56 ares et 40 centiares.

Quoique le Seigneurie de Reckheim fut un fiéf immédiatement dépendant de l'Empire, la Paroisse néanmoins, faisait partie du Diocèse de Liége, et était comprise dans l'Archidiaconnat de la Campine. St. Pierre l'Apôtre en a

été de tout temps le patron. Stᵉ Pétronille en est devenue patrone secondaire depuis l'an 1728.

L'église paroissiale, d'après notre pierre commémorative, a été détruite en 1400: *Destructio*. Par quel accident? — Probablement par les ravages qu'exercèrent dans tout le pays de Liége, les Liégeois en révolte contre leur Elu. Le Seigneur de ce temps, était Guillaume II de Sombreffe, qui tenait peut-être les parti de son évêque ???

En 1494, d'après cette même Légende l'église a été *réparée*. *Reparatio*. Evidemment ce mot ne se rapporte pas au mot de *Destructio* de 1400, car on ne répare pas, ce qui est détruit, et dans ce cas les paroissiens eussent été près d'un siècle, privés de leur église. Cela ne se peut pas. Une nouvelle église aura donc été élevée depuis 1400, et l'on aura négligé de la mentionner sur la pierre commémorative; mais la réparation, dont il est fait mention ici, aura été si peu prévue et en même temps tellement importante, que l'on a cru devoir en conserver le souvenir. »Le voisinage de Maestricht, dit Mr le Bon de Chestret, continua d'être fatal au pays, que pillaient et rençonnaient les partisans de la maison de la Marck. Ce fut vers cette époque que le territoire de Reckheim eut surtout à souffrir de ces brigandages." — Cette réparation s'est faite sous Walleran de Sombreffe. (1484—1495).

En 1570 *Purgatio ab hœresi*. L'église a été *purgée d'hérésie*. »On était à cette époque au plus fort de l'effervescence religieuse: le protestantisme avait fait de nombreux prosélytes à Maestricht; mais on n'allait encore au prêche que secrètement, dans des maisons particulières. En 1566, la propagande devint publique aux environs de la ville, et *le seigneur de Reckheim Jean Quadt* (1565) ne semble pas l'avoir combattue, car ce fut principalement à Reckheim et à Wittem qu'elle brava les ordonnances des magistrats.' (*Ibid. p. 46*).

Herman de Lynden.

1590—1603.

En 1590 *Renovatio*. Ce renouvellement ou embellissement de l'église, aura été l'œuvre de Herman de Lynden. Aussi fervent catholique, qu'il avait été vaillant capitaine, son premier soin, en acquérant la seigneurie de Reckheim avait été d'en exterper l'hérésie, d'embellir l'église à laquelle, il fit diverses donations et à relever l'hospice et le couvent, qu'un incendie récent avait en parti détruits. C'est lui aussi qui a bâti le majestueux château, dont une grande partie est encore debout et sert aujourd'hui de Dépôt de mendicité. — Dans le chœur de l'église du couvent des Norbertines, en face du maitre-autel, il fit creuser le caveau de sépulture pour sa famille, et bien jeune encore, à l'âge de cinquante six ans, il y fut descendu le premier. Il mourut le 5 Juin 1603, et sa femme, Marie de Halmael aussi pieuse et charitable que lui, l'y suivit le 5 Novembre 1609.

Herman d'Aspremont de Lynden laissa sept enfants, dont *Ernest*, qui lui succéda, et une fille, nommée *Marie*, qui devint chanoinesse à Munsterbilsen, décédée à l'âge de vingt cinq ans, le 28 Juin 1614. Elle fut inhumée à côté de ses parents.

Pendant toute l'époque qui s'est écoulée depuis le curé *Gérard* vers 1278, nous n'avons connaissance que des curés Ghisbert Pauli 1508, Jean Wathar 1571, dont les noms sont cités à l'occasion du relevé des biens pastoraux, (Reg. 1 p. 1) et Arnold d'Erminghem (1620—1626) qui en qualité de notaire apostolique, a dressé l'acte de donation de la Relique de St[e] Pétronille, dont nous parlerons ci-après.

Ernest de Lynden.

1603–1636.

Ernest succéda à son père à l'âge de vingt ans. En 1609 il épousa Anne-Antoinette Gouffier, fille de Henri, marquis de Bonnivet et de Jeanne de Boccholt.

Il reçut de l'Empereur Ferdinand II, le 8 Mai 1620, ses lettres d'investiture; peu après, un brevet qui érigeait la Baronnie en Comté impérial, et le 31 Mars 1623, l'autorisation de prendre pour lui et pour tous ses descendans, le titre d'*illustre et généreux comte du Saint Empire Romain* Il était tellement en faveur auprès l'Empereur, qu'il reçut le droit de laisser son comté à ses filles, s'il venait à décéder sans héritier mâle.

Ernest et son épouse étaient d'ailleurs dignes de ces hautes distinctions; lui, à cause des services qu'il avait rendus, et qu'il ne cessait de rendre à l'Empire; elle, à cause de son inépuisable charité envers les pauvres, et les malheureux. »A peine mariée, dit M. de Chestret, elle eut le chagrin de voir le cloître de Reckheim entièrement saccagé et brûlé par les soldats des Provinces-Unies. Ce nouvel incendie arriva le 1er Mai 1610. Elle obtint de son mari que le monastère fut reconstruit et pourvu de tout le nécessaire." (p. 54). Sa piété, écrivit de son temps Nessel (p. 103), reluit en plusieurs endroits et particulièrement au cloître de Reckheim.

Peu de temps avant sa mort, elle entreprit encore la fondation d'une belle chapelle, en forme de petite église, en l'honneur de Ste Pétronille, fille légitime du Prince des Apôtres, dont une relique insigne lui avait été promise. Elle la fit bâtir dans le hameau populeux de Weset, à une demie lieue du château, où de temps immémorial, il y avait eu une chapelle en l'honneur de la Ste Vierge et de

St. Roch, mais de son temps détruite par les dévastations des guerres continuelles (1).

L'histoire de cette Relique mérite d'être connue. Nous possédons tous les documents qui en établissent l'authenticité.

Donnée à Rome le 11 Février 1492 (Ann. 8) par deux cardinaux de la Ste Église, à un certain Rotger Retting, chapelain de l'église de St. Reinold à Dortmont (Tremonia), à l'occasion de son retour d'un pélérinage à la Terre-Sainte, cette Relique (sa Sacrée tête) fut emmenée par celui-ci dans son église, et longtemps conservée en grande vénération; mais enfin elle tomba, ainsi que l'église elle même, au pouvoir des héritiques jusqu'en. Vers 1614 elle fut donnée au curé de Notre-Dame dans la même ville. Mais celui-ci craignant que ce trésor ne fut pas assez en sécurité dans une ville devenue en grande partie hérétique, la donna le 20 Janvier 1620 au Chevalier d'Ophem, qui la transporta à Bruxelles et la fit remettre le 19 Mai de cette même année au comte Ernest de Reckheim. (Annexes 9, 10, 11). Cette Relique fut conservée dans la chapelle particulière du château jusqu'à la Révolution française. Depuis 1879, elle repose dans la chapelle qui lui est dédiée.

Anne-Antoinette, douze à treize jours avant sa mort, accompagnée de plusieurs personnes voulut aller voir l'état d'avancement des travaux de la chapelle; mais malheureusement, une couche laborieuse l'emporta. Elle est décédée le 7 Juin 1620, sans fièvre ni douleur (Nessel p. 105) (2).

---

(1) La chapelle de Ste Pétronille, bâtie en 1620 par la pieuse comtesse Anne Antoinette Gouffier, a été restaurée en 1879, par la générosité de M. Jean Lambrechts mort le 13 Juillet 1880. Il y a fondé douze messes basses à lire annuellement. Le chronogramme suivant en conserve le souvenir : JOANNIS LAMBRECHTS DEVOTIONE EXURGIT RESTAURATA CAPELLA.

(2) M. de Chestret dit d'après une épitaphe qui n'existait plus au moment où il écrivait, qu'elle est morte le 7 *Juillet* 1620. — Cependant Nessel qui était contemporain de la comtesse, et ami particulier du comte à qui il a dédié son petit travail, dit le 7 *Juin* 1620.

Le 26 Septembre 1627 MM. Jean de Ville, chanoine de Ste Croix à Liége et bénéficier castral, Henri Slins, chanoine régulier de Beau-Repart, prieur des Religieuses Norbertines de Reckheim, Arnold d'Ermighem, curé de Reckheim, Jean Briet Croissier deHuy, Hyppolite de Courtrai et Rombaut de Bruxelles, capucins, ont procédé sur l'ordre du Comte. à la vérification de la Sainte Relique, et en ayant fait rapport à l'évêché, M. Jean de Chokier, vicaire général, en approuva le 2 Novembre 1627 le culte e public et la procession annuelle. (Annexe n° 12).

Le Pape Clément XI accorda en outre, le 9 Novembre 1706, une indulgence plénière, valable pour sept ans, à tous les fidèles, qui s'étant confessés, et ayant communiés, prièraient aux intentions ordinaires, les jours de Ste Pétronille, ou de St. Laurent soit à l'église Paroissiale, soit à la Chapelle de Ste Pétronille. (Ann. n° 13).

Nous ignorons s'il est vrai comme la tradition le porte, que postérieurement à cette concession, cette indulgence de temporaire soit devenue perpétuelle. Nous ne connaissons pas l'octroi de cette nouvelle faveur.

Lorsqu'après la mort d'Anne-Antoinette, la chapelle de Ste Pétronille fut entièrement achevée, le comte Ernest, y inaugura le 31 Mai, la première procession solemnelle, qui chaque année à pareille date, devait se renouveler, et se renouvelle en effet jusqu'à ce jour.

Vers neuf heures dn matin, au son des cloches, le clergé du comté entier, habillé de ses ornements sacerdotaux, sortait de l'église et allait, en ordre par la grande porte du château, prendre à la chapelle castrale la Ste Relique, pour de là se diriger processionnellement à la chapelle de Ste Pétronille à Weset.. La compagnie des hommes d'armes mariés ouvrait la marche suivie d'une

masse infinie de peuple fidèle (1); venait alors la châsse de la Sainte, portée par deux prêtres du comté, habillés de chappes; le reste du clergé et les Religieuses; et enfin le Comte accompagné de sa famille et des étrangers nobles invités à la solemnité. La jeune Garde d'armes, (érigée le 17 Juin 1623), fermait la marche. La procession arrivée à la chapelle, une messe solemnelle fut célébrée, suivie d'un panégyrique en l'honneur de la Sainte, à l'issue duquel, la cortége se reformait et reconduisit dans le même ordre, la précieuse Relique à la chapelle castrale, où elle restait jusqu'à l'année suivante.

Le comte Ernest, à l'exemple de son père, s'est toujours montré bienvaillant et favorable au clergé, l'aidait puisamment de son autorité, quand il s'agissait d'extirper quelqu'abus, ou de prévenir le désordre. Ainsi, comme il y avait quelquefois des ivrogneries, des batailles, et d'autres désordres à l'occasion des noces, il défendit sévèrement, et avec interdiction à ses officiers d'y dispenser, de réunir dorénavant à ces réjouissances au dela de trente couples de personnes, ou de prolonger la fête, au dela de deux jours, sous peine de 20 florins d'amende, à payer par le nouveau marié pour chaque personne et pour chaque jour au dela de ce terme. (21 Septembre 1621. Costuymen fol. 338). Mais s'il était bon, il savait aussi à l'occasion se montrer ferme et énergique. Nous avons vu que son père, le Baron Herman, avait reconstruit à ses frais, le couvent des Norbertines, détruit par un incendie; nous avons également vu, que ce même couvent, encore une fois détruit par les troupes des Etats-Généraux, en 1610, avait

(1) Le comte Charles-Gobert prétendit, le 31 Mai 1723, à l'occasion d'une querelle de jurisdiction entre le curé et le chapelain, dont nous parlerons plus loin, qu'il y avait un nombre *infini* de peuple, annuellement présent à cette Procession, et le curé disait qu'il y en avait *un million!*

de nouveau été rebâti par Ernest lui-même; en conséquence, l'un et l'autre de ces deux seigneurs, d'accord avec l'Abbesse, avaient soumis, — (pour un temps probablement,) — aux tailles, la moitié des terres, exploitées par les religieuses. Mais en 1630, les Religieuses s'insurgèrent contre cette soumission et recoururent secrètement, et sans faire mention de l'accord intervenu, à la Justice Impériale, dont elles reçurent une charte confirmatoire de leurs prétentions et de leurs anciennes immunités (9 Nov. 1630). Ernest qui avait vu avec un pénible étonnement ce recours frauduleux à l'Autorité impériale, leur fit interdire un plus long séjour dans le couvent et les congédia à leur maison-mère.

A cette annonce, à laquelle elles ne s'attendirent guere, les sœurs confuses et honteuses du résultat de leur intrigue, se hâtèrent d'avouer leurs torts, et de reconnaître le comte, comme leur seigneur et bienfaiteur. En conséquence le 24 Avril 1631, elles demandèrent grâce, et le 8 Mai suivant, le comte Ernest agréa leur nouvelle soumission. Tout alors rentra de nouveau dans l'ordre. (Voir Daris II, p. 147).

Ernest de Lynden mourut en 1636, laissant quatre enfants, dont entre autres: *Ferdinand*. son successeur, né en 1611, *Isabelle Henriette* qui était abbesse de Munsterbilsen, et *Marie-Charlotte* qui en était chanoinesse; celle-ci mourut en 1672, la première en 1676.

Ferdinand I de Lynden.

1636—1665.

Peu de temps avant sa mort, le comte Ernest, voyant l'état lamentable, dans lequel la guerre et ses déprédations avaient réduits la ville de Reckheim et les villages d'alen-

tour, avait exempté, tous les fermiers et locataires de son comté du payement de la totalité de leurs baux, pour les années 1632 et 1634, et de la moitié pour 1633. (Costuymen fol. 367). N'était ce pas, à la suite de ces ravages, que l'église et le presbytère ont été si gravement endommagés, que l'on a été forcé de renouveler l'une, et de rebâtir l'autre?... On peut le croire.... En effet notre *pierre commémorative*, quant à l'église, porte : 1640 *Renovatio*, *l'église a été renouvelée en* 1640 ; et quant à la cure, dans la façade du presbytère actuel nous voyons les armoiries du curé Gauthier *Périlleux* (1628—1638) avec la date de 1638 et celles de Henri Mees (1639—1650) sans date ; Périlleux avait commencé la reconstruction de la cure, mais décédé cette année là même, Henri Mees, son successeur l'a achevée.

La restauration de l'église et la reconstruction du presbytère, ont été faites sous Ferdinand I. Y a-t-il contribué?... Nous l'ignorons.

L'entretien et les réparations de l'église étaient à la charge des décimateurs et de la commune ; l'entretien et la réparation du presbytère, au curé ou à Beaurepart. — Nous croyons que le comte ne s'en sera pas préoccupé. — Le comte Ferdinand n'était pas avare cependant, au contraire, il était religieux, bon et généreux parfois. Le 27 Octobre 1641 il publia une ordonnance en faveur des décimateurs pour que ses sujets leur payassent exactement les dîmes du froment, seigle, épautre, orge, sarrasin, avoine, fesces, féveroles, pois, lentilles et autres produits granuleux ; de même, du foin, lin, chanvre, navets et des *agneaux*, *poulets* et *miel ;* mais quant à ces trois dernières dîmes, ainsi que celles des *dindonnaux*, il se les réservait pour sa maison, sur toutes les nouvelles con-

structions de sa cité de Reckheim élevées depuis 1620. Les blasphémateurs et les profanateurs du Dimanche furent déclarés passibles des peines les plus rigoureuses etc. etc. (Costuymen fol. 377 et 388).

Ferdinand I avait épousé en 1643 Elisabeth comtesse de Furstenberg, avec qui il eut une nombreuse postérité, quatre fils et huit filles. Il mourut à Reckheim le 24 Juillet 1665, sa femme était déjà trépassée depuis le 15 Septembre 1662. Parmi leur postérité nous citerons *Maximilien-François-Gobert*, qui se fit prêtre et renonça à ses droits d'ainesse; *Ferdinand-Gobert*, qui succéda aux droits de son père; *Charles-Philippe-Gobert*, chanoine des églises de Cologne, de Strasbourg et de St. Lambert à Liége, mort à Strasbourg, le 17 Septembre 1719; *Anne-Eleonore-Marie*, abbesse de Munsterbilsen; *Alexandrine*, chanoinesse à Remiremont; *Pétronille* et *Anne Antoinette* toutes deux chanoinesses à Munsterbilsen. Cette dernière cependant, s'est mariée le 24 Septembre 1682 à Claude, comte T'Serclaes-Tilly, gouverneur de Maestricht mort le 10 Avril 1723.

Ferdinand—Gobert II.

1665—1708.

Quoique François-Gobert figure partout comme *Seigneur Regnant* de 1665 à 1703, il n'en est cependant pas moins vrai qu'il n'a jamais regné *en son nom propre*, mais en lieu et place de son frère puisné Ferdinand qui se tenait à la cour de Vienne, et à qui il avait cédé et transporté tous ses droits au moment probablement où il a été ordonné prêtre. En effet, voici ce que nous lisons dans le Reg. I fol. 73: »Notez que le comte François Gobert, »ou autrement dit Maximilien François Gobert, étoit l'ainé

»de la famille, à qui par conséquent appartenoit le gou»vernement de la comté de Reckem; mais, comme il étoit »Ecclésiastique, ce gouvernement étoit déchu à son frère »puisné, le comte Ferdinand Gobert, lequel cependant par »contract avoit cédé ou laissé le dit *Gouvernement et mant»ment* de toutes les affaires, à son dit frère, le comte »François. Or, comme l'attentât (nous en parlerons plus »loin) qu'il avoit fait sur le Pastorât de Reckem lui tour»noit très-mal, le dit comte François voulut rejetter cette »affaire sur son dit frère Ferdinand, qui se tenait à Vienne, »et étoit Général de l'Empereur. Mais celui-ci qui n'avoit »aucune part dans cette affaire, et n'approuvoit pas du »tout la conduite de son frère, donna juridiquement la »déclaration suivante." (Ann. nº 15).

Néanmoins sans nous étendre plus qu'il ne nous convient sur ce fait qui a son importance pour l'histoire du comté, disons, qu'à *Henri Mees* qui avait acheté avec ses propres deniers environ deux bonniers de bonne terre au profit de la cure, succéda *Gaspar Berden*, de 1659 au 7 Avril 1655, et puis *Lambert Delville*, aliàs *Van der Steden* de 1655 au 8 Avril 1673, comme curés à Reckheim. Et, avant d'en venir au successeur de Lambert *Delville*, disons encore, que depuis le commencement du règne du comte Ernest (1604) des plaintes s'étaient faites de la part des Religieuses de Hocht, au sujet des vexations dont leurs terres situées dans le comté étaient frappées par les collecteurs du comte. Ces vexations continuèrent et s'aggravèrent sous le comte Ferdinand I (1636-1665), mais elles devinrent exorbitantes et intolérables, sous la régence de Maximilien-François. La noble abbaye de Hocht possédait environ cent quatre-vingt bonniers dans le comté de Reckheim; en raison même de ces notables possessions, Hocht plus que d'autres possesseurs, avait été en butte

aux malversations des collecteurs du Comte. Malgré ses immunités comme biens ecclésiastiques, ses propriétés et ses exploitants, avaient été frappés d'impôts fonciers et personnels, ordinaires et extraordinaires, tellement écrasants, que n'y résistant plus, l'abbaye menaça de porter ses plaintes à la Cour Impériale de Spire. Depuis 1648 à 1677, sans compter les milliers de Stiers de grains et de têtes de bétail enlevés de force aux exploitants de Hocht, l'abbaye avait encore dû payer au de-là de 32,000 florins de Brabant, pour tailles et impositions de toute sorte. Aussi en 1678, après beaucoup d'arrangements réciproques, presqu'aussitôt violés, que jurés et signés, s'adressa t-elle finalement à la justice impériale. — La cour, après avoir pris connaissance de tous ces forfaits, taxa ces impositions de véritables brigandages et condamna le 18 Janvier 1682 *les quatre fils du comte Ferdinand*, solidairement à l'amende et à la restitution. (Voir Annexe n° 1). — Nous venons de dire *les quatre fils* de Ferdinand, (il était mort en 1665), et non le fils regnant, sont condamnés dans un procès de 1682 ; preuve évidente à nos yeux, qu'après dix-sept ans d'intervalle, l'on en était encore, à Vienne même, à ignorer qui était le vrai seigneur responsable de Reckheim. François qui gérait les affaires de Reckheim, disait: J'agis d'après les ordres de mon Frère. — Son Frère Ferdinand disait : Je ne m'occupe pas des affaires de Reckheim, adressez-vous à mon Frère François. — Rien d'étonnant donc qu'on l'ait ignoré plus tard, d'autant plus que François-Maximilien-Gobert suscrivait ses Ordonnances et Mandements, depuis le 16 Décembre 1675 au 14 Avril 1680 : *Nous François-Gobert, Comte . . .*; — depuis cette date au 6 Avril 1687, *Nous François-Gobert et Ferdinand-Gobert frères, comtes . . . .* et depuis le 6 Avril 1687 jusqu'au 22 Septembre 1699, contrairement au contrat de Salzbourg,

de nouveau, *Nous François etc.* à l'exclusion du nom de Ferdinand. Dans le registre paroissiale d'Uyckhoven nous lisons : »Hîc incipit numerus baptizatorum sub Reginime Illutrissimi Comitii Ferdinandi et sub munere pastorali R. P. Cypriani a S^{to} Wilhelmo, primi ex carmelitarum hujus Ecclesia pastori, anno 1680 20° Novembris." N'était ce pas un truc du comte François, pour faire accroire à ce bon Père qui sortait du Réfuge de Reckheim, que les persécutions religieuses qui y sévissaient, étaient non pas son fait, mais le fait de son frère le comte Ferdinand ?

Le curé qui succéda à *Lambert Delville* ou *Van der Stede* fut *Etienne Gilsen*. Le nom de ce curé est en quelque sorte historique, et néanmoins mal connu. Il n'a jamais été comme on l'a dit et répété, de connivence avec les Sœurs dans leurs démêlés avec le Château ; les sœurs avaient leur propre prieur, qui était pour lors si nous ne nous trompons, le chanoine d'Alleur ; ni chassé pour ce motif de la cure en 1685 ; ni revenu dans la cure en 1704 quand il était déjà mort et deux fois légitimement remplacé. Voici ce qui en est :

Le curé Etienne Gilsen a été régulièrement nommé à la cure de Reckheim le 18 Octobre 1673, par l'Abbé Ambroise de Fraisne de Beau-Repart; il a été agréé après les 40 jours d'épreuve par le comte François-Gobert et a vecu avec celui-ci dans les meilleurs rapports jusqu'en 1678 ; mais à dater de cette époque ces bons rapports se relâchèrent et ne tardèrent pas à dégénérer en hostilité ouverte (1). Le vrai motif en était de ce que le chanoine

(1) En 1678 le comte fit brusquement interdire au curé de chanter dorénavant les anniversaires solemnels pour feus ses parents, *eo quod deinceps mihi non solverentur*. (Reg. I fol. 28). — En 1680, il transféra le cimetière hors du l'enclos du château, et l'établit sans consentement ni indemnité, dans le terrain du curé derrière son jardin. (Ibid. fol. 38). — En 1680 encore il fit interdire au curé de lever désormais les dîmes sur les 3½ bonniers derrière *les*

comte François ne pouvait pas nommer et casser à sa guise les curés de Reckheim, comme il en avait le pouvoir vis-à-vis des autres prêtres et de tous les employés du comté. Il aurait en particulier voulu se défaire d'Etienne Gilsen son propre curé, qui par sa vertu et sa fermeté le contrariait en plusieurs de ses plans, et faire nommer à sa place J. B. Meex, son ancien bénéficier castral (pour lors curé à Neerhaeren), capable de tout sacrifier pour lui complaire.

Prétextant donc, qu'Etienne Gilsen n'avait pas été régulièrement nommé et que le prélat ne s'était pas conformé aux prescriptions de l'acte de 1264, il déclara en Janvier 1681, le poste de la cure de Reckheim vacant, le prélat déchu de tout droit de patronage sur la dite cure, et son propre frère, le comte Philippe-Gobert chanoine de St. Lambert à Liége vint en qualité de délégué apostolique, vers la fin de Mars 1682, expulser le curé légitime de la cure, et y installer triomphalement J. B. Meex (1).

Vers ce même temps, l'intrus fut ménacé par Rome d'être déclaré excommunié s'il n'évacuait pas immédiatement la cure; mais soutenu par le comte François-Gobert il persista dans son opiniatrité, et fut effectiment excom-

---

Bois de la Chapelle, et le Tribunal de Reckheim, devant lequel le curé porta plainte, se moqua de lui, parce qu'il sait bien *qu'il ne peut recourir ailleurs*. (Ibid. fol. 5). Pour recourir à un tribunal autre que celui de Reckheim, il aurait fallu que ces dîmes eussent eues une valeur de 300 florins Rhenans d'or!.. (Dipl. 23).

(1) Le curé Gilsen qui décrit tout au long (7 pages in folio) les différents incidents de son expulsion, ajoute: »Eadem die, omnia registra nova et ve»tera, tam pastoralium redituum, quam in quibus descripta erant nomina »baptisatorum, defunctorum, ac matrimonio junctorum, uti et omnia testamenta »ac alia instrumenta originalia, tam a me, quam a prædecessoribus meis con»fecta, acceperunt, nec unquam potui recipere; sed D. Comes, omnia in suis »archiviis inclusit, unde non mirum si hoc Registrum tantum incipiat a die »restitutionis (de la cure) meæ." (Reg. I fol. 71).

munié. Le comte fit sévèrement interdire l'introduction de cette Bulle dans ses états (14 Août 1683) ; mais malgré cette défense elle fut connue, et la paroisse toute entière (à l'exception des gens du comte) évitait tout rapport avec le curé excommunié. Le comte pour forcer la paroisse à reconnaître le nouveau curé, lançait le 5 Novembre 1684 une ordonnance déclarant la Bulle nulle, et menaçant quiconque, homme ou femme, s'y conformerait passible d'une amende de trois florins d'or pour la première infraction ; pour la 2e, de toute peine arbitraire à infliger ; et pour la 3e, d'un bannissement perpétuel avec confiscation des biens. (Voir annexe n° 16).

Meex se savait excommunié, néanmoins il est resté dans la cure excerçant de 1682 jusqu'en 1689 toutes les fonctions du sacré ministère. Pendant le temps de son intrusion, il avait béni trente deux mariages sans dispense, et souvent, sans puplications aucunes. Parmi ces bénédictions sacriléges, mentionnons celle qu'il donna à la comtesse Anne-Antoinette de Reckheim et au comte Claude de Tilly. Voici comment il inscrivait dans le registre aux Mariages cet acte solennel:

»24° Septembris 1682 inivit matrimonium Illust^mus^ Dnus »Claudius de Tilly cum Illmo Dna Antonia de Reickheim, »præsentibus Henrico Holtakker et Abrahamo Vetmenger »juris doctore, *et a me petierunt benedictionem*, *quam ego »dedi ipso prædicto die*". En relisant cette formule, on dirait que ce prêtre prévaricateur se sentait mal à l'aise et que sa conscience lui reprochait la criminalité de son acte ; il semble vouloir s'excuser. Le comte et la comtesse de Tilly connaissaient-ils alors l'état de ce malheureux prêtre ? Il est permis d'en douter, car l'un et l'autre se sont toujours montrés très religieux et soumis à l'église. Le comte Ferdinand qui se tenait à Vienne et au nom de qui son frère disait agir, l'ignorait également.

Par une convention du 27 Février 1673, (dit M. Daris p. 149 Notices II), le comte François avait la faculté, de présenter au couvent des Norbertines, une novice sans dot, et après le décès de celle-ci, une autre, et ainsi successivement. Non content de ce droit, il voulait encore contraindre les religieuses à déclarer le 16 Août 1697, qu'à lui seul appartenait le droit de nommer la prieure. *Les sœurs* protestèrent, et plusieurs d'entre elles se refugièrent même à Liége. Le jour de la mort de la prieure (12 Juillet 1700), il fit entourer le monastère de soldats et y envoya son drossard pour nommer Ursule Elyas prieure. Cette nomination maintenue par le comte, fut annulée par toutes les autorités ecclésiastiques et Marie Libert fut nommée à sa place en 1701.

Il ne se borna pas à ces beaux exploits ; pour empêcher l'archidiacre de faire la visite de l'église paroissiale, il en fit murer la porte, et n'y laissa d'autre accès que par son château ; il prohiba la célébration de la fête de St. Lambert dans tout son comté, empêcha les processions, et contraignit ses sujets à nettoyer ses viviers les jours de Pâques et de Pentecôte. Il ne faut pas oubliér qu'il avait renoncé à son canonicat de Liége avant tous ces haut faits.

Son frère, le comte Ferdinand, ayant appris tous ces abus de pouvoir, perpétrés en son nom, et en particulier l'intrusion d'un prêtre excommunié dans la cure de sa cité de Reckheim, protesta vivement et ordonna que ce prêtre fut immédiatement remis au pouvoir discrétionnaire du Nonce apostolique de Cologne, et les agents ou les participants à ces iniquités punis de prison. (2e Novembre 1688). Cet acte juridique (ann. n° 15) officiellement communiqué au comte François-Gobert, mit fit à l'usurpation (9 Janvier 1689). Meex quitta la cure, et le curé légitime y rentra au grand soulagement de la paroisse entière.

»Cette déclaration, (écrit encore le curé Gilsen registre »n° 1 fol. 73), aiant été envoyée par Mgr. le Nonce de »Bonvisi, résident pour lors à Vienne, au dit Comte Fran- »çois-Gobert, qui se tenait à Rome, ce dit comte, voiant »la déclaration de son dit frère, faite à la requisition de »l'Empereur même, il trouva à propos d'écrire au bénéfi- »cier intrus dans le pastorât de s'en retirer et de céder".

Sur les charitables instances faites par l'abbé de Beau-Repart à Rome, J. B. Meex fut absous de son excommunication, le 14 Juin 1689, par l'archidiacre de la campine le comte de Berlo, spécialement délegué à cet effet, avec cette réserve cependant, qu'il resterait perpétuellement inhabile à jouir d'un bénéfice ayant charge d'ames annexe.

Meex commençant dès lors à vivre en assez bonne intelligence avec le curé, redevint quelque temps après chapelain de Ste Pétronille, et même, avec quelques restrictions, vicaire de la Paroisse. Mais le mauvais génie, qui avait semé tous ces désordres depuis bientôt vingt ans dans la commune, empêcha que le bon accord ne continuât; François-Gobert lui lançait de Rome cette catilinaire, digne plutôt d'un hérésiarque que d'un chanoine catholique (Reg. I):

»Au sieur Jean Meex, notre Chapelain à Reckem.

»Rome le 27 aoust 1695.

»Quand je fais réflexion, aux obligations naturelles et »civiles, que vous m'avé, soit pour être né mon suject et »posséder des terres dans ma comté, soit pour le serment »que vous m'avé prêté, — la chapellanie amovible de »Reckem que je vous ai donné, — dont vous subsistez, »— et les fortes démarches, que j'ay faict autrefois en »votre faveur, et celles que je faisais actuellement pour »vous procurer un meilleur établissement, — il me sem- »ble que ce n'est qu'un songe, lorsque j'apprens que »vous auriez non seulement communication, mais même

»*intelligence*, avec un homme, que mes fidels sujects, après »l'insulte et la violence qu'il at commise à Reckem, (et »dont je scauray, s'il plaist à Dieu, me ressentir digne»ment en tems et lieu), ne peuvent regarder, que comme »un ennemy déclaré de Ma Maison et de ma Comté.

»Effectivement, je ne puis me persuader que vous soyez »capable d'une telle trahison et perfidie. Quoy qu'il en »soit, j'attens votre justification par écrit. Sur ce point, »ayant mesme assé de bonté et d'indulgence pour vous »pardonner vos fautes, que vous pouvez avoir commis »jusqu'à présent à mon égard, voulant bien les attribuer »plustot à foiblesse ou fragilité, que non pas à une noire »malice et perfidie. Mais aussy, je vous avertis, et déclare »à mesme tems, que si à l'avenir, vous ne vous désistez »pas entièrement de toute communication avec mon dit »ennemy et ses suppôts, et que vous ne teniez une con»duite conforme aux obligations que vous m'avé, je vous »feroy ressentir jusqu'où peut aller mon indignation.

»C'est à quoy, je suppose que vous ne vous exposerez »pas, et que je pourroy toujour continuer d'être.

»Votre bien affectionné
»François-Gobert C. d'A. et R."

Nous ignorons quelle espèce *de justification*, *Meex a donnée par écrit*, à son illustre et rancunneux protecteur, mais nous savons qu'il *a désisté entièrement de toute communication avec son dit ennemy, et qu'il a tenu une conduite conforme aux obligations qu'il lui avoit.*

En voici une preuve entre plusieurs autres, elle est authentique et autographe (1).

---

(1) Cette attestation est en latin. Le signataire Fr. Fortunatus, s'appelait Fortuné Winters, natif de Munsterbilsen. Il a desservi pendant quelques mois la cure d'Uyckhoven, et habitait habituellement avec un confrère le Refuge que les Pères Carmes possédaient à Reckheim. (Archives d'Uyckhoven).

»Je déclare et certifie, qu'arrivé à la cure de Reckheim le 5 Mai 1696, avec la permission de mes supérieurs et sur l'invitation de M. le curé que j'étais appelé à remplacer, j'en ai immédiatement donné avis au S[r] Jean Meex. Lui demandant un jour pourquoi, les jours de Dimanche il ne donna aucune instruction au peuple fidèle comme il y est tenu en qualité de vicaire, il m'a répondu que M. le curé lui avait défendu les fonctions pastorales, et malgré cette défense, me sachant là pour les fonctions du curé, il a le 5 Juin courant osé procéder sans me reconnaître à célébrer le mariage entre M. et R. demeurant tous les deux dans la paroisse. En foi de quoi, j'ai écrit et soussigné de ma main, la présente déclaration, ce 9 Juin 1696.

F. Fortunatus, ab. Asc. Dni ord. ff.
B. M. V. de Monte Carmelo Religiosus.

Le bon et vaillant curé Etienne Gilsen est mort quelques mois après, le 15 Octobre 1696, laissant à l'église, un beau calice avec burettes et plâteau le tout en argent, fait seulement l'année de sa mort, comme l'inscription du calice le prouve. Sur le pied du calice, il a fait graver entourées des emblêmes de la Passion, ses armoiries, qui sont: d'argent à la croix engrêlée de gueules, cantonné de quatre coquilles de sable, ayant pour cimier une face ailée et déployée d'ange.

Fr. *Augustin Withian* ou Withias lui succéda le 18 Octobre 1696.

A peine installé, les collecteurs exigèrent de Withian, qu'il payât les tailles, non seulement sur les terres de récente acquisition, comme c'était arrivé sous Ghilsen depuis 1680, mais sur toutes les terres, y comprises celles de première fondation; et même, des impositions personnelles pour lui et pour sa maison, des corvées à la

manière des paysans, lui furent imposées et rigoureusement exigées. Pour pallier quelque peu l'odieux de ces vexations, elles furent aussi imposées aux curés de Böorsheim et d'Uyckhoven, et même au Prémissaire et bénéficier J. B. Meex. Tous les quatre, dans une lettre collective, protestèrent contre ces odieuses impositions. (Ann. n° 16).

Leur supplique resta sans réponse, et la mesure fut sévèrement exécutée. Ce curé nous a fait connaître dans une attestation communiquée à son voisin le curé d'Uyckhoven, quels étaient les droits d'étole à cette époque dans le comté. (Voir Annexe n° 17).

L'évêque enfin voyant que la mesure des méfaits était comble, finit par excommunier publiquement le comte, ainsi que tous ses complices le 7 Août 1703. Dieu le rappela du nombre des vivants le 26 Décembre suivant. Comme il paraissait avoir donné quelques signes de repentir à sa mort, sa dépouille fut admise dans le caveau de la famille, chez ces mêmes sœurs, qu'il avait tant, et de tant de manières, tourmentées pendant sa tracassière et malheureuse existence.

A la mort de son frère, Ferdinand II quitta Vienne, et revint à Reckheim, le 3 *Mars* 1704 (1). Il fit tout ce qu'il put pour calmer les esprits et rétablir la paix.

Le curé Withian, qui s'était montré peut-être trop rigide exécuteur de la Bulle d'excommunication, jugeant désormais sa présence à Reckheim, moins un moyen qu'un obstacle à cette pacification, demanda et obtint de son abbé d'être relevé de son poste : l'abbé de Beau Repart Pierre Alexandre de Falloise le nomma le 26 Mars 1704 à la cure de Simpelveld et le remplaça à Reckheim par Bernard de Bruyn, vicaire à Simpelveld.

Le comte Ferdinand, en vue de prévenir le retour des

(1) Archives de l'église d'Uyckhoven.

calamités passées, s'entendit avec l'évêque Joseph Clément, et signa, le 5 Avril 1704, le concordat ou la convention, dont suit la teneur : (1)

1° A l'avenir les délégués de l'évêque pourront toujours librement exercer leur jurisdiction ecclésiastique dans le Comté et visiter les églises et autres édifices religieux ;

2° Toutes les fêtes établies dans le diocèse seront fériées sans entraves ;

3° La porte extérieure de l'église restera libre pour l'exercice du culte, jusqu'à ce que le comte ait bâti une nouvelle église en dehors de l'enclos du château, le cimétière (2) également, conservera sa destination jusqu'à l'établissement d'un nouveau ;

4° Les membres de la fabrique d'église et de la mense des pauvres, seront d'après les statuts archidiaconnaux, librement élus ;

5° Ces membres rendront annuellement et gratuitement compte de leur gestion, leurs reçeveurs seuls sont autorisés à percevoir un tantième, conformément aux mêmes statuts ;

6° Les curés et les personnes ecclésiastiques du comté, demeureront exempts de toutes charges et impositions personnelles ;

7° Les curés et les personnes ecclésiastiques du comté, pourront à l'avenir faire brasser librement, la quantité de bierre, nécessaire à la consommation de leur ménage ;

8° Quant aux tailles de droit commun et à celles imposées par ordre Impérial, ces mêmes personnes ecclésiastiques continueront à y être astreintes comme par le passé ;

(1) Voir M. Daris II, 151, et arch. de la cure, page 24 supra.

(2) Il est fait allusion ici au cimétière indûment établi dans la propriété de la cure, et subsistant toujours !

9° Les sieurs H. Holtakker ancien drossard et Pierre Caenen secrétaire du défunt comte, déclarant n'avoir agi que par contrainte et malgré eux contre les immunités de l'Eglise, pourront être absous et relevés de leurs censures ecclésiastiques.

Fait à Liége, en la demeure du coadjuteur et Vicaire-Général de Liége, le 5 Avril 1704.

J. B. de Hinnisdael, Coadj. et Vic. Gén.
G. de Stockheim, Archid. du Condroz député par le Chapitre.
P. É. de Charneux, Chan. de Liége.
M. G. de Louvrex.
D. F. Génicot, député par Mgr. l'évêque de Namur en sa qualité d'Archidiacre de la Campine.
F. Van Cauwenberg, prévot de St. Gerlache.
H. Fetmenger (Jurisconsulte du comte).
Gilles Amand de Colen, (Drossart).

En conséquence le comte Ferdinand, animé des meilleurs intentions se mit immédiatement en mesure de construire une nouvelle église paroissiale et observait religieusement toutes les stipulations contenues dans la convention. Mais que sert-il de bien commencer, si l'on finit mal?

»*Dese kercke ist aftgebrocken, mits eene nieuwe is* BEGONST *op den merck buiten 't casteel a°* 1707," c'est à dire, *cette église, (qui portait ses propres fastes inscrites dans son portique) est démolie (A°* 1704*), mais une nouvelle est* COMMENCÉE *la même année au marché hors de l'enceinte du château* — observation faite en 1707. — Cela veut dire, qu'avant que la nouvelle église ne fut achévée, la vieille était déjà démolie. Et que c'est là la vérité, dix-sept ans après, le curé Maghin le constate en note, (Reg. II fol. 119). »Conformément à son contrat, dit-il, dès 1704, le »comte Ferdinand, com»mença en grande partie la con-

»struction de la nouvelle église, mais il en remit l'*achè-»vement à un autre temps;* des lors, il commença à démo-»lir l'ancienne et à convertir le terrain devenu libre en »hypodrome, ou manége pour dresser les chevaux !" (en latin).

Les bonnes intentions du comte Ferdinand II, de 1703 et 1704 étaient donc bien profondément modifiées ! Au commencément de 1704 il voulait la paix et la bonne harmonie ; il s'était engagé à construire une nouvelle église à ses frais, et à laisser, entre temps, libre accès à l'ancienne ; l'an 1705, n'était pas encore commencé, il démolit déjà la vieille église, et ne mit plus la main à la nouvelle. Conçoit-on qu'on élève et qu'on mette sous toit, la moitié d'un bâtiment, aussi important et aussi coûteux qu'une église, et que l'on ne touche plus même pendant les trois ou quatre années qu'on est en vie, à l'autre moitié qui doit l'achever ? En 1704, rien n'avait été fait que le chœur et le transept ; tout le reste, c'est-à-dire, le vaisseau et la tour, restaient à faire ! — Voulait il peut-être, que les décimatrices et la commune fissent le reste ?.. Nous n'en savons rien. Nous savons que l'entretien de la nef appartenait en parts égales aux décimatrices et à la commune, et la tour, à la commune seule. Mais entretenir, n'est pas construire ; et puis, c'était le comte qui profitait seul du terrain devenu libre par suite de la démolition de l'ancienne église. — Le chœur, dans cette supposition, aurait dû être fait par le curé, cependant le comte l'avait fait ! A quoi se reduirait l'église qu'il s'était engagé à bâtir hors de l'enclos du château à ses frais personnels, si les décimateurs et la commune devaient après le chœur, faire tout le reste ? Cela ne se peut ! Était-il peut-être pour le moment à court d'argent? Non, car dans le temps même qu'il abandonna les travaux de l'église paroissiale,

son épouse, la Princesse Ragotzy projetait la vaste construction d'un couvent et d'une église à deux pas de là pour les RR. PP. Récollets, et menait cette importante entreprise tellement à bonne fin, qu'en 1707 le 12 Septembre son mari lui-même y posa la première pierre, que la vieille de Noël de cette année le couvent pût déjà en partie être occupé par ces Religieux, que vers la même époque en 1709 la première messe fut dite dans l'église, et que le 7 Septembre 1710 celle-ci fut solemnellement consacrée par le Rmo Illme Evêque de Ruremonde, Fr. Ange de l'Ordre des RR. PP. Capucins, né Comte d'Oignies. (Registre d'Uyckhoven et Arch. des RR. PP).

Qu'était-il arrivé?... Non seulement ce bon comte n'observait plus — subitement — les clauses de la convention quant à l'érection d'une nouvelle église après la démolition de l'ancienne, il n'établissait pas un nouveau cimétière mais encore, contrairement aux autres clauses, permit-il que les curés et les personnes ecclésiastiques de son comté, fussent de nouveau, imposés, taxés, molestés et persécutés au sujet des tailles et impositions. (1) Nous l'ignorons absolument, et nous disons, qu'il doit y avoir eu des fortes raisons pour avoir pu amener un tel revirement d'idées, un tel changement de dispositions.

Ferdinand II, mort à Reckheim le 31 *Janvier* (2) (et non *Juin)* 1708, avait épousé en 1679 en premières noces Charlotte, veuve du comte de Lignitz, morte en 1686 après avoir mis au monde une fille, nommée Marie Gober-

(1) Différentes copies de suppliques qui sont à la cure et que nous croyons superflu de reproduire, le prouvent.

(2) M. de Chestret dit le 31 Juin. Il dit pourtant-avoir pris les dates, d'après les inscriptions des livres pastoraux, il y a ici évidemment une erreur de plume ou une faute d'impression, puisque nous lisons, Registre aux décès, à leur place naturelle en parlant du comte : *ultima* JANUARII (en tout lettres) *upremum diem clausit* etc.

tine qui est morte chanoinesse de Munsterbilsen. Après le décès de sa femme le comte se rendit à la cour de l'empereur à Vienne, dont il était chambellan, conseiller intime et lieutenant-général maréchal de camp. En 1689 il reçut de la part de l'empereur la permission d'épouser une jeune demoiselle de seize ans, la princesse Julienne Barbe de Ragotzi de Teckeli. Mais en 1690 ayant perdu la célèbre forteresse de Belgrade, dont il était commandant et qui tomba aux mains des Turcs, le mariage projeté fut rompu par l'empereur, et le comte disgracié. Il ne se désista pas cependant de son projet de mariage, soit par amour pour la princesse, soit par un motif d'intérêt et ne cessa de rendre ses visites au couvent des Urselines à Vienne, où la demoiselle demeurait avec sa mère. Ces visites du comte de Reckheim ne furent pas désagréables à la jeune fille et bientôt eut lieu dans ce pieux asyle une scène bien romanesque. Un jour que l'évêque de Vienne était au couvent, les deux fiancés se rendirent près de sa grandeur et lui demandèrent, devant témoins, de bénir leur mariage. L'évêque étonné et surpris de ce coup hardi refusa nettement, en allégant que sans le consentiment du chef de l'état un mariage princier ne put avoir lieu. Il se mirent alors à genoux devant le prélat et demandèrent la bénédiction. L'évêque n'y pensant pas mal la leur donna; mais en se relevant ils dirent à qui voulut l'entendre qu'ils étaient dûment mariés. Quelques jours après la princesse s'enfuit clandestinement du couvent et se rendit au domicile du comte, où elle restait environ trois semaines. La cour impériale ayant été informée entretemps de ce qui s'était passé, un mandat d'arrêt fut lancé contre les nouveaux mariés. Le comte de Reckheim fut arrêté le 20 Août 1691 et emmené sous bonne escorte au fort de Spiegelberg en Moravie, qui devait lui servir de prison. La

princesse fut également prise de corps et mise au couvent de Tullen, à quatre lieues de Vienne. Le couple ne fut gracié que vers la fin de l'année (1). Ils quittèrent Vienne en 1704 et vinrent résider à Reckheim. Leur mariage fut heureux. La comtesse de Lynden—Reckheim devint mère de plusieurs enfants, dont *Joseph—Gobert* né le 2 Février 1694, et *Charles—Gobert* né le 21 Novembre 1703.

Joseph—Gobert.

1708—1720.

Le successeur de Ferdinand II, le comte Joseph-Gobert, n'avait que dix-sept ans et demi, quand il épousa à Rome le 28 Novembre 1711, Charlotte-Marie-Thérèse Turinetti marquise de Prié. D'une constitution faible et délicate, il chercha à se fortifier dans les voyages. Sa mère depuis le décès de son mari se tenait presque constamment à Vienne, de sorte que l'administration de Reckheim était abandonnée à de mains étrangères. Les curés de Boorsheim, d'Uyckhoven et de Reckheim, ainsi que les Religieuses Norbertines, eurent bien souvent à se plaindre et à protester, soit auprès de la Justice, soit auprès de la Dame douairière de Ragotzy, »qu'ils comjurèrent (écrivirent-ils dans une »supplique) de faire respecter et révérer par ses *officiers* »la signature de feu son Excellence, son très-cherry et »illustre marry, d'ordonner aux infracteurs dudit contract, »de restituer les extorsions qu'ils avaient profitées, mal gré »et bon gré toutes les protestations faictes de la part de

(1) Theatrum Europæum, Tome XIV, p. 95. — Nous devons cet extrait à M. l'abbé Jos Habets, à la complaisance de qui nous sommes redevables de plusieurs améliorations dans l'arrangement final de ce travail; nous lui en exprimons publiquement notre reconnaissance.

»leurs Pasteurs..." Rien n'y fit!.. Les bonnes traditions de la famille étaient perdues!

Entretemps, la princesse Ragotzy mourut à Vienne, le 29 Mai 1717, à l'âge de quarante quatre ans, et son fils, le jeune comte *Joseph-Gobert* fut emporté par la maladie qui le minait depuis longtemps, sans laisser de postérité, le 4 Mars 1720 à Paris à l'âge de vingt-sept ans.

Le curé de Bruyn mourut le 8 Avril 1721.

Au comte *Joseph* succéda son frère *Charles-Gobert*, et au curé de Bruyn, Joseph Verlinden.

Charles—Philippe—Gobert.

1720—1749.

Le comte Charles-Gobert n'avait que dix-sept quand il reçut le gouvernement du comté, et cinq ans plutard il épousa la comtesse Marie Elisabeth de Rokorzuwa.

Le curé Vanderlinden qui avait succédé le 19 Mai 1721 à Bernard de Bruyn, fut sur sa demande rappelé au couvent le 9 Juillet suivant par l'Abbé Jullin. Ce même jour il fut remplacé à la cure par Frédéric Maghin.

Quand celui-ci vit l'état pitoyable de l'église, de toutes parts ouverte aux intempéries de l'air; la pluie et le vent s'y jouant à travers les carreaux tombés, brisés, et ci-et-là bouches avec de la paille; bâtie depuis dix-sept ans, et encore sans maître-autel, sans confessionnal, sans jubé, sans tour où pendre une cloche; quand il vit tout cela et qu'il comprit qu'il n'y avait rien à espérer du nouveau Seigneur, il hésitait à se faire installer, et aurait voulu suivre son confrère Vanderlinden dans la retraite. — Néamoins, il se laissa installer finalement le 7 Septembre, jour de la Dédicace des Eglises. (Reg. nº 2 f. 118). Le comte et la comtesse de Tilly lui avaient promis qu'eux ils se

chargeraient de faire construire la tour ; mais quant à achever le vaisseau de l'église, ils avaient dit, qu'ils n'y mettraient pas même une brique. Dans l'espoir cependant que le comte Charles reviendrait à de meilleurs sentiments, le curé du consentiment de son abbé et de l'archidiacre accepta la promesse, se fit installer, et la tour, sur le refus absolu du comte d'y contribuer, fut à la honte éternelle de la famille, flanquée contre le transept, et achevée la même année. (1722). (ibid. fol. 119).

La tour faite, ces mêmes bienfaiteurs donnèrent encore spontanément les quatre grandes fenêtres de l'église, car les anciennes étaient déjà rongées et détruites par la rouille, le maître-autel et les deux confessionnaux que nous possédons encore. (ibid. fol. 119). Le curé espérant que le comte Charles, maintenant que l'église allait s'achever sans son intervention, rendrait au moins à la cure les registres dont on l'avait injustement dépouillée du temps du curé Ghilsen, les lui redemanda le 17 Septembre 1722, mais il reçut pour réponse »que ce qui »était aux archives du château, devait y rester, et qu'il »n'en laisserait rien sortir." Le curé lui répondit, que ces registres ne contenaient rien que ce qui concernait la cure. — Le comte lui répliqua »qu'il était le maître à »Reckheim, et qu'ainsi, il devait avoir connaissance des »affaires de la cure aussi bien que de toutes les autres." (ibid. f. 120). Ayant été un jour, c'était en Août 1723, obligé d'envoyer sa charette pour travailler aux réparations des chemins, le curé rencontra son Excellence et lui dit »qu'il avait fait travailler sa charette, mais que c'était par »bonne volonté et sans préjudice pour l'avenir, et surtout »sans préjudice pour ses successeurs, parce que, ajouta-t- »il, les Pasteurs servant la Communauté d'une autre ma- »nière, et souvent même au péril de leur vie, sont exempts

»de ces sortes de servitudes." — »Le comte lui répondit, »que s'il servait la communauté, il en était payé, et que, »si lui en sa qualité de curé, était exempt de ces servi»tudes, il ne s'en suivit nullement, que ses chevaux et ses »domestiques en fussent exempts. — »Le curé lui dit que »cette exemption des chevaux et des domestiques du curé »n'était qu'une conséquence naturelle de sa propre exemp»tion. — Le comte devint sérieux, et lui dit de bien se »tenir et de ne pas oublier qu'il avait des amis à Rome (il »y avait un cousin le cardinal d'Anthan), et qu'il pouvait »avoir n'importe quand, quel curé il désirait !" (Reg. 2 ibid. fol. 120).

Cette affaire en resta là, et le curé ne fut plus invité l'année suivante à concourir aux réparations; mais une autre question, une question de jurisdiction faillit avoir de conséquences regrettables.

C'était le 29 Mai 1723, un Samedi, deux jours avant la fête de Ste Pétronille; l'annonce de la solemnité devait se faire le lendemain.

Le secrétaire de la Justice Ferdinand Caenen, vint chez le curé, et lui donna lecture d'une Ordonnance, par laquelle le comte signifiait au curé, que le vicaire le Sr Potmans, porterait le Saint Sacrément à la procession de Ste Pétronille, et chanterait également la grand' messe à la chapelle.

Le curé dit au secrétaire, qu'étant pasteur, il prétendit en cette circonstance en remplir les fonctions par lui-même; qu'étant envoyé par l'évêque, il n'avait à recevoir d'ordres que de l'évêque; et tant que le comte ne lui montrerait pas cet ordre de l'évêque, il porterait lui personnellement le St. Sacrément à la procession, et chanterait la Ste Messe à la chapelle.

Le secrétaire ayant reporté cette réponse au comte, celui-ci en fut vivement piqué, et députa le lendemain 30 Mai,

son drossard Henri van Walsden chez le curé, pour lui défendre d'une manière absolue de chanter la messe à la chapelle, et lui intimer la menace, que le comte ferait respecter cet ordre même par la force.

Le curé sans trop s'émouvoir, dit au drossard que le soir même il s'en expliquerait avec Son Excellence. Le soir effectivement, le curé écrivit la longue lettre qui suit, mais qu'il ne pouvait plus convenablement vu l'heure avancée de la nuit, lui faire remettre ce jour là ; il la lui fit tenir le lendemain de grand matin. (1) La voici :

A Son Excellence

Monsieur le Comte d'Aspremont Reckheim etc.

»Monseigneur

»Remontre très humblement à Votre Excellence, votre Rd Pasteur de Reckheim, comme quoy il ne peut en conscience, sans la permission de notre Illme Evêque, recevoir les commandemens et ordonnances, que Votre Excellence a faits et que le Secrétaire de la Justice lui est venu lire sans luy en laisser copie le 29 Mey 1723, au sujet de la Procession et Messe solemnelle de Ste Pétronille, et surtout quant à l'article qui décide qui, ce jour-là, doit chanter la Grand' Messe ; car cette affaire étant purement spirituelle et ecclésiastique, elle doit se régler, ou à l'amiable entre les Rds Pasteur et Bénéficier, ou par l'autorité de l'Evêque, en conservant cependant pour les volontés et pour la médiation de votre Excellence, tous les égards possibles.

»Remontre secondement, que si Votre Excellence continue, soit par ses ordonnances, soit par la violence, à empêcher au Pasteur de chanter la Grand' Messe, qui ce jour là, est la messe paroissiale dans la chapelle de Ste

(1) Feuille volante.

Pétronille, elle vat renouveler les vieilles guerres et violer le premier article du concordat fait le 5 Avril 1704, entre le Sérém^e Prince et Evêque de Liége, et le comte Ferdinand votre très-Illustre Père, dont je joins les termes sous la lettre A (voir plus haut p. 328 1° et 2°) car par là, Votre Excellence m'empêche d'exercer ma jurisdiction dans la dite chapelle, dans laquelle le Pasteur seul a la jurisdiction ordinaire, et le bénéficier n'en a aucune; or, chanter la messe la plus solennelle de toute l'année et où toute la Paroisse avec un *million* (sic) d'étrangers accoure, c'est assurément un act qui appartient à la jurisdiction et au devoir pastorals, et qui n'est permis à personne que du consentement du Pasteur, lequel par conséquent, n'a jamais été jusqu'à présent empêché de chanter la dite messe dans une chapelle dépendant de sa paroisse.

»Et cependant ce soir, Votre Eminence m'a ordonné par la bouche de son Drossard de faire la Procession à la dite chapelle, mais de n'y pas chanter la messe, laquelle le bénéficier et en même tems chapelain du château, prétend de chanter, comme un act de jurisdiction, m'aiant osé dire plusieurs fois : que lui seul avait la jurisdiction et que je n'en avais aucune dans la dite chapelle, dans laquelle il pouvoit librement faire tout ce que je faisois dans mon église paroissiale.

»Sur quoy, je lui ai défendu d'y chanter la dite messe, voulant la chanter moi-même, à moins qu'il ne me montre son pouvoir, en protestant comme je le fois encore ici, que la confusion qui peut-être en résultera dans ma paroisse, retombera sur lui, et qu'il en répondra devant Dieu et devant l'Evêque.

»Ce pourquoi, Monseigneur, prévoiant à quoi la chose tend, je croirois agir contre mon serment de maintenir les droits de l'Evêque et du Pasteur, si j'acceptois les ordres

de Votre Excellence sans la participation de notre dit Sérénisme Evêque, dont j'implore le secours et à qui j'en appelle.

»Je supplie donc Votre Excellence de me pardonner si je ne puis me rendre à ses susdits commandemens. Je vois bien que j'en souffrirai ; mais patience, je ne laisseroi pas de demeurer en toute charité et respect,

»Monseigneur de votre Excellence
le très humble, très obéissant Serviteur
et très affectionné pasteur
Fr. Fred. Maghin, Chan. Reg^r
et curé de Reckem.

A Reckem le 30 Mey 1723 au soir."

Comme il l'avait dit, le curé fit la Procession et chanta la St. Messe. Le comte à ce spectacle, suivi de tout son monde, quitta brusquement la chapelle, et rentré chez lui, écrivit la lettre suivante, qu'il expédia par exprès au Vicaire-Général :

»Reckheim ce 31 May 1723.

»Monsieur

Nous sommes bien fâché d'être obligé de vous envoyer *expressément* ce courrier, pour vous donner avis du grand désordre et confusion et du schandale publicq, qui at été causé aujourd'huy par Mr Magin pasteur de Notre ville de Reckheim, dans la Procession de Saincte Pétronille. Vous pouvez aisément juger du grand ressentiment qu'un tel désordre et schandale Nous a causé, d'autant plus que cela est arrivé dans une dévotion si solennelle, laquelle nous avons accompagné nous-même de Notre présence et à la quelle ont assisté un nombre *infini* de personnes, tant de nos inhabitans que d'étrangers, ainsi qu'il est plus ample-

ment à voire par la déclaration ci-jointe, (1) de sorte que ledit pasteur (aiant donné un schandale publicq à la veue non seulement d'un grand nombre de catholiques, mais aussi de plusieurs réformés, qui touts en ont été les temmoins oculaires), nous prétendons qu'il nous soit donné un prompte satisfaction et un réparation sur le champs, et que le dit pasteur pour les raisons susdits et autres, serat démis promptement de son pastorat, et en outre, qu'il lui serat imposé un chatiment juste et convenable, selon que le cas présent le demandera.

»Je suis en hate Monsieur

Votre bien affectionné

Charles, Cte d'Aspremont et Reckheim."

Le curé maintint courageusement son bon droit contre un Seigneur despote et un vicaire fourvoyé; il ne fut ni réprimandé ni démissionné; l'année d'après, il fait la même cérémonie sans obstacle; mais une épidemie qui régnait alors dans la paroisse, emporta inopinément ce vaillant pasteur le 8 Juillet 1724.

Disons en passant, que le curé Maghin enregistre trois cas, où des enfants mort-nés apportés de l'étranger à la petite chapelle de la Sainte Vierge hors la porte, et placés sur l'autel ont en présence de plusieurs témoins donné de signes assez évidents de vie pour qu'ils pussent être baptisés sous condition. Leur résurection ne fut néanmoins que momentanée, et ces pauvres petits êtres, furent enterrés près de cette même chapelle.

Adrien Fourneau succéda le 13 Juillet à Frédéric Maghin. Ce curé ne nous a laissé d'autres annotations que l'inscription de quarante décès pour les deux mois d'oc-

(1) Cette déclaration nous est inconnue, la copie de la lettre elle-même que nous publions ici, nous a été donnée en 1875 par feu le vieux sacristain Van der Haegen.

tobre et de novembre 1730, et de dix-huit pour le seul mois de mai 1737, généralement parmi les enfants. Chose singulière ! après la procession de Ste Pétronille cette année-là, le fléau cessa comme par enchantement, et il n'y eut plus de décès à inscrire pendant les trois mois suivants.

Ce curé a beaucoup travaillé à la cure ; ce n'est pas à lui cependant que nous devons la belle salle qui en fait le principal ornement, mais à son successeur, Henri Closset. Le curé Fourneau a modernisé la cure, et ses successeurs malheureusement, l'ont suivi dans cette voie fatale.

Le curé Fourneau mourut le 29 Novembre 1739.

Henri Closset, dont le frère Daniel Closset était de ce temps Abbé à Beau-Repart, succéda le 3 Décember 1739 à Fourneau. Il mourut le 14 Décembre 1751. Pendant les douze ans que ce curé a passé à Reckheim, il ne nous a rien laissé qui mérite d'être connu. C'était cependant sous son pastorat que la comtesse de Tilly, née Anne Antoinette de Reckheim, et son neveu le comte regnant Charles-Gobert moururent. Aucun des deux ne mourut à Reckheim c'est vrai, mais une petite note à l'occasion de leur décès n'eut pas été déagréable, d'autant plus, que les historiens de Reckheim ne parlent ni du décès de la comtesse ni de celui du comte. Le comte Charles mourut, ou le 24 novembre 1749 ou le 3 Mars 1750 ; — la veuve du comte de Tilly, le 17 Février 1743. (Reg. II. Catalogue des anniversaires).

On se rappelle de quelle singulière manière cette comtesse était mariée devant un prêtre qui n'avait aucune jurisdiction, qui même était excommunié ! Son mariage était nul !... Elle l'ignorait alors bien certainement ; aussi son mariage aura-t-il été béni et revalidé postérieurement. En tout cas, elle et son mari le comte Claude de Tilly se sont toujours montrés foncièrement catholiques. Nous venons

de voir ce qu'ils ont fait pour l'achèvement et l'ameublement de l'église ; ils y fondèrent plutard un anniversaire solemnel pour leurs âmes et celles de leurs ancêtres avec distribution de pains aux pauvres; à Maestricht où le comte avait été gouverneur, ils firent bâtir l'église, l'infirmerie et le cloître de l'ancien couvent des Pénitentes, rue de Bois-le-Duc (voir de Chestret p. 66); devenue veuve, (son mari était mort en 1723), elle bâtit et fonda à Munsterbilsen, où elle avait été chanoinesse, une école gratuite pour les jeunes filles, et à Reckheim, elle fonda douze prix à distribuer annuellement, aux enfants qni auraient le mieux fréquenté le catéchisme pendant l'année, et y auraient fait le plus de progrès (1). (Annexe n° 18).

Le curé Henri Closset mourut le 14 Septembre 1751, et eut pour successeur le 14 Octobre suivant Augustin Gillet. Le 20 Nai 1759, il fut nommé par l'Abbé Léonard Buisman, curé à Simpelveld où il avait été précédemment vicaire, et le 24 Janvier 1763 il fut lui-même élu Abbé.

Jean Népomucène Gobert.

1750–1792.

Sous le règne de ce comte, et pendant qu'Augustin Gillet était encore à Reckheim, le Samedi Saint, 29 Mars 1735, vers dix heures du soir un violent incendie éclata dans la *Schuifstraat* (2) ; cet incendie allumé, on ne sait comment, attisé par un violent vent d'ouest, ravagea en

(1) Cette dernière fondation *au capital* de mille florins de Brabant, avait été confiée à l'église de St. Nicolas à Liége, à condition d'en passer les intérêts à 2½ p. % à l'église de Reckheim. Le 7 Août 1819 la fabrique de St. Nicolas voulait rembourser ce capital avec 750 florins, mais la Députation Permanente de Limbourg s'y opposa, et réclama le capital intégral (2 Février 1820); depuis lors la fabrique n'a plus eu, ni capital ni intérêts.

(2) Anciens remparts encore nommés aujourd'hui Wallen.

peu de temps un pâté de vingt et une maisons et endommagea sérieusement le presbytère, et principalement, l'église et la tour. Le presbytère n'eut que son toit perdu, mais l'église, et l'intérieur de la tour furent entièrement ravagés par le feu; ils flambèrent bientôt d'une manière effroyable; les cloches se fondirent ou se brisèrent dans leur chûte; tout le toit fut emporté. La voûte de l'église avait résisté, mais surchargée des déchets de l'incendie le lendemain du sinistre, au milieu de la nuit, elle s'effrondra et écrasa dans sa chûte ce que les flammes avaient épargné!

Pauvre église!... On serait tenté de s'exclamer ici avec le poëte en parodiant son vers:

Tantæ molis erat Rechemî condere templum!

Avoir couté tant de peines et de si longues années à se faire, la voilà, après trente deux ans d'existence, de nouveau réduite à l'état de quatre murs! Elle était restée pendant dix-huit ans sans tour; elle en restera maintenant pendant vingt sans toit; combien de temps restera-t-elle encore, pauvre et misérable, comme un signe d'opprobre pour Reckheim, et de contradiction pour ses habttants?...

Thomas Clout succéda le 24 Mai 1759 à Augustin Gillet. L'église étant détruite, il fut obligé faute de ressources de faire un appel à la charité. L'évêque de Liége lui permit, en 1764, de faire une quète dans toutes les paroisses de l'évêché (Voyez Annexe n° 19). Entretemps il dut faire toute les cérémonies paroissiales dans la chapelle des sœurs Norbertines; c'est là aussi, qu'après dix années d'infructueux efforts pour faire restaurer l'église paroissiale, il a été enterré le 19 Avril 1769.

Après Clout, vint comme curé de Reckheim Godfroid Demollin le 24 Avril 1769. Ne pouvant rien faire à la réconstruction de l'église, il restaura au moins la petite cha-

pelle de notre Dame hors la Porte, ou de Bon secours, qui menaçait ruine; au moyen de ses propres deniers et avec le concours pecuniaire de quelques bons paroissiens, il la fit étançonner au moyen de deux lourds contreforts, en fit boucher les crévases, recrépir l'extérieur, badigeonner les murs, et repeindre l'autel. Il mourut le 4 Avril 1773 et fut enterré dans le chœur de l'église, quoique toujours découverte.

Deux jours après l'enterrement de Demollin, arriva Léonard Salm; il venait de Simpelveld où il avait été vicaire. Dès son début dans la paroisse, (il était jeune et ardent), il déploya une rare activité à pousser à la réconstruction de l'église; il n'épargna ni peines, ni fatigues, ni courses, pour intéresser le plus de monde possible à son entreprise, et finalement avec les aumônes qu'il avait réunies, et avec l'assistance des décimatrices, il finit par rendre l'église de nouveau au culte; c'était à la fin de l'an 1773.

Par délégation du vicaire-général de Rougrave, il procéda le 25 Janvier 1774 à la bénédiction des cloches. Il y en avait quatre.

La première pesant 911 livres, était un don des sœurs Norbertines, et fut nommée *St. Pierre;* elle eut pour parrain le comte Jean Nepomucène et pour maraine l'abbesse de Hocht, dame de Pinchart de Warlez. La deuxième pesant 770 livres, avait été réfondue aux frais de la commune; et elle recut nom *St. Jean Népomucène.* La troisième était celle qui avait appartenu à l'ancienne église quand elle était encore dans l'enceinte du château. La quatrième était celle qui avait servi à marquer les heures à l'horloge. Comme on ignorait si ces deux dernières avaient été baptisées, elles le furent sous condition. La 3e reçut le nom de *Ste Françoise*, et la 4e, celui de *St. Donat*, martyr. Le parrain et la maraine pour ces trois cloches furent,

Balthazar Andriette prieur des sœurs, et Agnès Renotte leur supérieure.

L'église restaurée fut solemnellement consacrée le 7 Juin 1780 par Charles-Alexandre d'Arberg, seigneur d'Elsloo, coadjuteur du Prince-Evêque de Liége, comte de Velbruck. Le curé Salm a quitté la cure en 1785. Il a été beaucoup calomnié, et nous avons entendu nous-mêmes, un vague écho de ces calomnies. Qu'était-il arrivé? Voici: le curé Salm en a lui-même consigné le motif dans un registre paroissial d'Opgrimby où il a été transféré par son Prélat, et où nous lisons: »Juillet 1791. Moi, Fr. Léonard Salm curé, Religieux Prémontré de l'Abbaye de Beau-Repart, je déclare avoir fait tous les mariages susdits, en observant ces mêmes Rites et Cérémonies prescrites par le nouveau Rituel de Liége, pour l'observation des quels *j'ai subi une si dure persécution à Reckheim, tant de la part des agents du Comte que de mon propre Prélat lui-même.*" En effet, nous trouvons dans les Registres paroissiaux de Reckheim, que Salm avait ameuté contre lui les cabaretiers et la valetaille du château, parce que pour tenir éloignés des cabarets les nouveaux mariés avant et après la cérémonie du mariage, comme c'était malheureusement l'usage, il ne voulait plus marier autrement, que dans la matinée pendant la célébration de la St^{e} Messe. On se rappelle que plus d'une siècle avant, le comte Ernest avait été obligé de réfréner sévèrement les abus qui se faisaient à l'occasion des mariages.

Le comte Jean Népomucène, comme on vient de le voir, n'a pas contribué à la réconstruction de l'église, pas plus que son père n'avait voulu contribuer à son achèvement, ni que son grand père, qui aurait dû la faire et qui après avoir fait le chœur et la rotonde, l'abandonna à son triste sort. Par contre, il avait grand zèle et vénération

pour son Saint Patron St. Jean Népomucène. Il en fit placer une belle et grande statue dans l'église, une autre plus que grandeur naturelle au milieu de la Place publique, et une troisième dans la cour de son château (1).

Il épousa le premier Décembre 1756 la comtesse Elisabeth de Wolkensteyn Trotsburg. Celle-ci donna le 12 Juillet 1778 deux grands chandeliers en cuivre battu, un Seigneur de Humbold, qui était au château, ancien major prussien, en donna également deux pareils, et enfin le comte en compléta le nombre de six. Ce sont les grands chandeliers qui se trouvent encore sur l'autel de l'église.

La comtesse avait repris la vieille argenterie pour 124 fls., elle en ajouté 250 autres de sa cassette particulière, et avec cet argent elle a donné à l'église le 28 Juin 1778, l'encensoir avec sa navicule et la cuiller que nous possédons encore.

Le comte Jean-Népomucène qui s'intitulait dans ses Ordonnauces Johan-Gobert, aimait à légiférer. Dans la seule année 1777 il ne promulgua pas moins d'une douzaine d'Ordonnances; nous n'en mettrons (ann. 20) qu'*une seule* comme spécimen sous les yeux de nos lecteurs relative au sacristain ; ils verront que Son Excellence ne dédaignait pas d'entrer dans les plus minutieux détails. En voici la suscription et les considérants :

Nous Johan-Gobert, comte d'Aspremont, Dun et Linden, comte regnant du Saint-Empire Romain à Reckheim, Baron de Borsheim. libre Seigneur Héréditaire de Macovitz, Saros, Tzernis, Mad, Keretzture, Onod, Zezed, Lednits, etc., Chambellan et Conseiller intime de Sa Majesté Impériale,

(1) Tradition locale. — Il y a encore une statue de ce Saint, mutilée de différents membres sur les combles de la maison curiale. Celle de l'église est toujours à sa place.

royale et apostolique, etc. etc. Considérant que l'office de sacristain de Reckheim est à *Notre* collation et que l'église y est de nouveau rebâtie et achevée par les *décimateurs*, ci est que, prenant à cœur l'honneur et la gloire la convenance et la propreté de la maison de Dieu, nous avous trouvé opportun de prescrire au sacristain actuel et à ses successeurs, les points d'instruction qui suivent etc. Ces articles sont au nombre de 32 en tout. Le 25e lui ordonne, quand il voudra un jour s'absenter de la paroisse, d'en demander la permission non au *curé* mais au *drossard*.

Après cette longue Instruction, il en donne le 3 février suivant une autre, dans laquelle il prescrit à l'instituteur ou à son substitut (1), ce qu'il doit faire pour bien conduire son école. Cette Ordonnance, se compose de XIV articles. Art. I. En été, l'école commencera le matin à 8 h., et finira à 11.; l'après-midi, à 1 h. et durera jusqu'à 4 h. Art. II. En hiver elle commencera le matin à 9 h. et finira à 11, après-midi à 1½ h. jusqu'à 4 h. Art. III. Au commencement des classes le substitut récitera le Notre-Père, — je Crois en Dieu, — les 10 commandements de Dieu, — les 5 commandements de l'Église, — les 7 sacrements et les trois vertus théologales. A la fin des classes, il dira le Notre-Père et les actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition. Art. IV. S'il survient une grand' messe pendant la semaine, le substitut conduira ses enfants, en ordre, à l'église. Art. V. Il enseignera le catéchisme chaque jour, mais principalement le samedi après-midi. Art. VI. Il veillera à ce que les enfants fréquentent assidûment le catéchisme de la paroisse. Art. VII. Il veillera aussi à ce qu'ils aient partout une conduite honnête et chrétienne, surtout à ce qu'ils

(1) C'était le sacristain, il était substitut du vicaire qui était instituteur en chef.

soient polis et respectueux envers tout le monde : toute négligence sous ce rapport sera sévèrement punie et pourra même provoquer sa révocation. Art. VIII. Il ne pourra jamais infliger de correction corporelle, ni renvoyer un enfant sans l'avis de M. le vicaire qui est chargé de visiter l'école plusieurs fois la semaine. Art. IX. Le substitut est obligé de tenir classe tous les mois sans interruption, à l'exception des mois de juillet et d'août à cause de la moisson ; il se tiendra néanmoins à la disposition de ceux des enfants qui désirent continuer à fréquenter l'école. Art. X. Il n'y aura de congé que le mardi et le jeudi après midi. Art. XI. Les enfants seront dispensés de venir à l'école les jours de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint, ainsi que les deux jours qui suivent ces fêtes ; à Noël, ils en seront dispensés pendant les trois jours suivants, à cause des Prières de XL h. qui se font à la paroisse ; le substitut aura soin que les enfants fréquentent bien l'église pendant ce temps afin de les habituer de bonne heure à la piété ; il veillera aussi à ce qu'ils se tiennent toujours modestes et receuillis à l'église. Art. XII. Les filles et les petits garçons (1) fréquenteront l'école de M[elle]. Art. XIII. Le substitut jouira sur la mense des pauvres d'une indemnité de vigt-quatre florins pour l'instruction gratuite des enfants indigents à désigner par le vicaire. Art. XIV. L'écolage pour les payants est de cinq sous ; de dix sous pour le premier mois.

Dix jours après (14 février) il fait paraître un Mandement détaillé sur le recensement des fiefs du Comté. — Le 1 mars, c'est un Règlement sur la Mendicité qui voit au jour. — Les mendiants étrangers n'étaient plus tolérés dans le Comté. Il a remarqué, dit-il, qu'il y a treize à quatorze ménages à Reckheim qui préférant la paresse et le

(1) Tot dat *dezelve eene* broeck draagen. (Sic).

déshonneur au travail, se livrent journellement avec leurs enfants à l'ignoble métier de mendier ; c'est pourquoi il statue qu'en dehors du *Lundi*, il est strictement interdit de mendier, sous peine de huit à quinze jours de prison au pain et à l'eau ; et que si les parents obligent leurs enfants à mendier, ceux-ci subiront la même peine pendant un mois, ou seront exposés pendant deux heures au poteau. Ceux qui feront l'aumône les jours interdits seront condamnés à deux petites amendes (1), dont l'une profitera à la mense des Pauvres et l'autre sera pour le dénonciateur. — Le 21 paraît une Défense de tirer avec des armes à feu à l'occasion des mariages sous peine de huit jours de prison an pain et à l'eau et de 2 florins d'or. — Le 29 mars il fait une Ordonnance sur Ie transit à Neerharen. — Le 21 avril il octroye une demie tonne de bierre aux officiers de Sainte Pétronille et de S. Georges sur les frais de leur compagnie respective. — Le 30 octobre, Ordonnauce tarifiant les droits des Procureurs postulant devant les Cours de Justice du Comté (2). — Le 29 novembre, il fait défense aux cabaretiers de vendre à boire aux étudiants du Collége (3) sous peine d'un florin d'or. — Le 5 décembre enfin, Ordonnance relative au dénombrement de tous les immeubles du Comté. (Reg. n° 10). — Après cette nomenclature de lois et ordonnances faites en une seule année, on peut dire que si le bonheur des peuples dépend du nombre des bonnes lois, les habitants de Reckheim n'étaient pas mal partagés.

---

(1) La petite amende ne pouvait jamais excéder *vingt sols* ou *douze escalins* ; la grande amende ne pouvait jamais être au-dessous d'un florin d'or, lequel était évalué à un écu et demi ou à 6 florins B. L. (Ordonnance du 24 Décembre 1688).

(2) Il y avait une cour de justice à Reckheim et une autre à Borsheim.

(3) Les RR. PP Récollets avaient ouvert un collége pour les humanités en 1725

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Le fief impérial de Reckheim. Condemnation des quatre fils de Ferdinand I, en cause Hocht.

— 18 Janvier 1682. —

Leopoldus Imperator, etc. etc.

Illustribus et Generosis Nobis et Sacra Romano Imperio fidelibus Dilectis *Maximiliano-Francisco-Goberto*, — *Ferdinando*, — *Carolo*, — et *Frederico*, Comitibus de Reyckem fratribus, eorumque Justitiariis etc. etc.

Judicio Imperirlis nostræ Cameræ Abbatissa et Conventuales Cœnobii de Hocht, ... exposuernnt.

Quod de Jure transactions ... initæ observari debeant.

In facto tamen verum sit, quod Comitatus de Reyckem, immediate Sacro Romano Imperio subjectus, universim constet *mille et centum terræ jugeribus*, vulgo *Bonuariis* è quibus centum octoginta ad idem Cœnobium ... cum autem exponentes, tailliarum exactione, terrarum ejusmodi intuitu frequenter et graviter vexatæ fuissent, pro parte quondam *Ferdinandi* comitis dum vixisset in Reyckem, Curiaruumque ipsius in Reyckem et Boorssem, iites eapropter ab anno 1604 supervenerunt, super quibus Abbatissa, nona. februari 1652, et 18 octobris 1657, transactiones inivit, unde licet authoritatem non minorem Transactiones habere debuissent quam res judicatæ, ... licetque insuper exponentes tam de Jure communi quam specialibus Privilegiis exemptæ sint, iis tamen comtemptis, præfatus quondam Comes, necnon Vos supra mentionati, *Franciscus*, *Ferdinandus*, *Carolus* et *Fredericus*, defuncti Ferdinandi filii et successores, Comites in Reyckem, per Vos, seu Vestros Receptores ... supradictos, ultra et contra utriusque Transactionis tenorem, *quinque pataconum millia* à supplicante Conventu, aliasque notabiles summas,

tam ab ipsis quam eorum colonis in Causæ progressu deducendas et liquandas, plura etiam Imperialium millia per fructuum, granorum et animalium apprehensionem violenter extorseritis, quin imo terras exponentis, causam et rationem subticendo, ultra fructuum valorem ita gravetis ut à colonis deserantur .....

Hinc Mandatum hoce nostrum Cœsarium, annexa Citatione contra Vos respective sibi decerni supplicantes petierunt et obtinuerunt, quod hi processus hodierna die ... sequenti modo Decreti fuerint.

Authoritate idcirco nostrâ Cæsareâ, tenoreque præsentium, Vobis sub pæua decem marcarum auri puri, pro una Fisco, altera vero medietate Impetrantibus, irremissibiliter persolvendarum, præcipiendo mandamus, et serio injungimus ut visis hisce, nullâ morâ interpositâ, prædictis Transactionibus Vos in omnibus conformetis, ... ablata una cum damnis restituatis, eas non amplius molestetis, sed econtra, terris ad eas spectantibus, pacificè frui et gaudere sinatis ... etc. etc....

Datas in Imperiali civitate nostra Spirâ, decima octava die mensis Januarii, anno Domini millisimo sexcentesimo octuagesimo secundo (18 Janvier 1682), et erat signatum in medio *Joannis Nicolaus Becht* Licentiatus Judicii Cameræ Imperialis m. p. deinde etc.

Archives de la Fabrique, abrégé d'un long jugement.

N° 2.

Inscription qui se trouvait dans le portique de l'ancienne église.

Memorie; dat bevonden is in den inganck van die oude kercke staende in d'enclose vant castell, gescheven te staen op eenen steyn boven die deure ingemets, wie volght.

A° 989 EXTRUCTIO PRIMA IN SACELLUM.
A° 1231 SECUNDA IN TEMPLUM.
A° 1408 DESTRUCTIO.
A° 1494 REPARATIO.
A° 1570 PURGATIO AB HAERESI.
A° 1590 RESTAURATIO.
A° 1640 RENOVATIO.

Dese kercke is aftgebroecken (mits eene nieuwe kerck is begonst op den merck buyten t' casteel)

A° 1707.

(Note dans les archives de la Fabrique).

N° 3.

Don Gaspar de Robles, archidiacre de Liége, confère le Bénéfice simple de St. Nicolas à Jean de Ville.

— 25 Janvier 1633. —

Gaspar de Robles ex Comitibus de Anappes, in Ecclia Leodien Archnus Campinæ, nec non ad Sanctum Dionysium etia Leodien Præpositus, dilecto nobis Venerabili Domino Joanni de Ville, Eccliæ Collegiatæ Stae Crucis Leodien Canonico, salutem in Dno. Vitæ ac morum honestas aliaque probitatis et virtutum merita super quibus fide digno commendaris testimonio, nos inducunt nt tibi reddamur ad gram liberales. Cum itaq *perpetuu simplex beneficium* Ecclesiasticum sub *Invocatione* seu ad altare *Sti Nicolai*, in *Ecclia* parochiali, pagi seu loci de Reckem diæcesis Leondien, et Archidiaconatus nostri suprati situm, ad quod dum vacat, personæ idoneæ *nominatio sive præsentatio* ad Illmum *Ernestum* de Reckheim *jure patronatus ; ad Nos vero provisio*, *Institutio* seu alia quælibet dispositio ratione præta nræ Archnalis dignitatis pleno jure spectare dignoscuntur, per *obitum G. D. Gisberti Bartels*, suprati beneficii, dum vixit, Rectoris et pacifici possessoris, vacet ad præsens, idemq Illmus Comes jure suo utens, te Nobis ad illud legitime et litteratorie præsentaverit, præmissorum meritorum tuorum intuitu, favore gratioso prosequi cupientes te capacem et idoneum in dto Altari Sti Nicolai cum omnibus et singulis suis juribus pertinentiis et eidem annexis, ac plenitudine Juris Canonici, recepto a te juramento consueto, omnibusque proclamationibus de gra speciali remissis, instituendum duximus, prout per præsentes in Dei noe instituimus, conferimus et assignamus. Quocirca universis et singulis *Pbris*, Clericis, Notariis, et Tabellionibus puplicis quibuscumque, pro præsentis executionis requi-

sitis et vestrum cuilibet committimus et mandamus, quatenus te vel procuratorem tuum, legitime constitutum tuo nomine, *in veram, realem et actualem* possessionem præcti Altaris Sti Nicolai, juriumq pertinentiarum et eidem annexorum, quorumcumque adhibitis solemnitabus requisitis ponant et judicant, atq tibi seu dto procuri de fructibus, Redditibus, proventibus, juribus obvientibus et emolumens universis et singulis respondeant et responderi faciant. In quorum fidem præsentes per notarium nostrum puplicum infratum signatas, sigillo nro muniri fecimus, Leodii sub ao Domini millemo sexentmo trigmo tertio, mensis Januarii die vigma quinta. (Inferius habebatur :) Leonardus Lintermans offlis Vt (et) de manto Illmi Dni sui Domini Archid. supratacti Joes Colbart ejusdem Nots, et erat appositum Sigillum dicti Dni Archid. in Rubea cera.

Præsens copia collationata cum suo origin. signato et sigillato ut supra, conct de verbo ad verbum. Stregen.

Sac. Imp. Auct. not. pupli.

(Archives de la fabrique.)

N° 4.

Convention entre Ferdinand de Bavière Evêque de Liége et le comte Ferdinand, changeant la nature du Bénéfice de St. Nicolas.

— 29 Décembre 1649. —

Ferdinandus D. G. etc. Episc. Leodien. universis et singulis presentes Littras visuris, lecturis vel legi audituris Notum facimus Nobis pro parte Illustris Nobis sincère dilecti Ferdinandi comitis de Lynden et Reyckem fuisse expositum, quod, cum Ecclia parolis dicti comitatûs de Reyckem longe lateq sit diffusa, populusq ibidem numerosus, una et eadem hora, Dcis præsertim et solemnib Diebus sacro Missæ officio interesse, nequeat, ac ejusdem loci pastor pro administratione SStorum solus non sufficiat. Extet autem in *dicta Ecclesia parochiali* perpetuum beneficium Ecclesiasticum, ad altare seu sub invocatione Sancti Nicolai, necnon Immaculatæ Conceptionis Beatissimæ Virginis

Mariæ erectum et fundatum, ad præsens vacans, et ad collationem ejusdem Dni, Exponentis de jure patronatûs spectans; quod si eidem Ecclesiæ parochli ad opus divinus Primissarii, qui ultra Missam hebdomadalem, ad quam idem benificium ex fundatione vel dotatione obligatur, primum Sacrum singulis Domcis et festivis diebus in eadem Ecclesia celebraret ac Pastori loci in muniis pastoralibus obeundis assisteret, perpetuo uniretur et incorporaretur, ex hoc profecto, parochianorum dicti loci commoditati ac animorum eorumdum saluti provideretur, Et ideo pro parte prati Dni exponentis Nobis supplicatum fuerit, quatenus ptum Beneficium eidem Ecclesiæ, modo præmisso incorporare et unire necnon in præmissis omnibus auctoritatem nostram Episcopalem interponere vellemus, et dignaremur; Hinc est quod nos hujusmodi supplicationi favorabiliter inclinati, visoque ejusdem Dni Comitis ad præmissa consensu, dictum perpetuum simplex Benficium cum omnib et singulis suis juribus et emolumentis universis, ad præsens (ut præfertur) vacans ad opus unius præsbiteri Primissarii ad nutum ejusd D. Comitis amovibilis, qui præter unam missam..... primam missam singulis Dnicis et festivis diebus in dicta Ecclesia celebrare, necnon pastori in functionibus pastibus auxilio esse teneatur, univimus et incorporavimus etc. etc. 1646, 29 Dbris.

Jo. à Chokier
Vicar. gnlis Leodien.

(Acte original aux archives de la cure).

N° 5.

Convention entre Maximilien Henri, Évêque de Liége, et le comte François Gobert, par laquelle les revenus de l'office de St. Nicolas, ou du vicariat, sont augmentés.

— 20 Mars 1671. —

Maximilianus Henricus, D. G. Ep. et Pr. Leod. Notum facimus per dilectum Nobis in X° D. N. *Holtacker Drossardum* Per illustris ac generosi Dni *comitis in Rechem Sant*mi *D. Nni Cubicularii ad*

honores, Ecclesiarum cathedralium Leodien et Salsburgensis Canonici, fuisse expositum, quod anno 1646 mensis decembris, die 29 quon piæ memoriæ Serenissimus Princeps Ferdinandus, Patruus et prædecessor Noster, Ecclesiæ parochiali dicti loci de Rechem univerit seu incorporaverit perpetuum benificium Ecclm ad altare sub Invotne Sti Nicolai necnon Immaculatæ Conceptionis Beatissimæ Virginis Mariæ in eadem Ecclesia erectum et fundatum, ad opus unius Primissarij, ad nutum amovibilis, qui ultra missam hebdomadalem, ad quam idem Benificium ex fundatione vel dotatione obligatur; primum Sacrum singulis Dominicis et festivis diebus in eadem Ecclesia celebrare, ac Pastori loci in muniis pastoralibus obeundis assistere tenetur. Cum autem ut eadem expositio subjungebat reditns et proventus pti Benificii, non excedant annue summam centum et viginti quinque florenorum bbtiæ, modernusq eiusdem Rector seu Præmissarius propter tenuitatem humoi fructuum tantæ obligationi satisfacere non possit, eidem Præmissorio ultra centum et viginti quinque florenos ptos addicti sunt nonaginta floreni annuè percipiendi, scilicet, *triginta super mensa pauperum loci de Reckem*, *triginta* super mensa *loci de Borssem*, et *triginta* alii *super fabrica Ecclesiæ* d'Uychoven, quod supplementum ptus D. Drossardus supplicavit ut ratum et gratum haberemus, authoritateq nosira ordinaria, seu alias qmolt Nobis competen. et attributa confirmare vellemus et dignaremur. Hinc est quod Nos, qui parochianorum dicti loci commoditati ac animarum eorumdem saluti providere cupimus, ptum supplementum, ut supra ratum et gratum habuimus, confirmanusq, prout ratum et gratum habemus et confirmamus per præsentes. In quorum fidem, eosdem per vicarium nostrum in spiritualibus generalem subscribi, sigilloq nostro solito communiri fecimus. Datum in Civitate nostra Leodiensi, anno Domini millesimo sexentesimo septuagesimo primo mensis martij die vegesima (20 mars 1671.

Jo. Em. H. Baro de Surlet
vicarius generalis Leodien.

(Sceau)
de Coninck.
(Arch. de l'église acte original).

N° 6.

Collation du bénéfice, sans l'intervention de l'autorité diocésaine, à un enfant de 15 ans faite par Charles-Gobert 16 Avril 1729.

— 16 Avril 1729. —

Nos Carolus-Gobertus Sacri Romani Imperii etc.

»Postquam per obitum R^di^ D^ni^ Pauli Potmans *benificium aut potius officium capellæ castralis* nostræ ad nutum amovibile tanquam ultimi pacifici et tranquili possessoris hujus beneficii per modum officii, vacare contingisset illiusque dispositio, sicut et *dispositio beneficii altaris sub Invocatione St^ae^ Annæ* in Ecclesia parochiali de Reckeim ad Nos ex fundatione et dotatione spectet, quapropter super mentionata beneficia nimirum illud castralis capellæ et illud sub Invocatione S. Annæ in Ecclesia supra nominata tanquam vacantia, probo ac ingenūō adolescenti Josepho Caenen conferimus eumque jure beneficiorum horum ad beneplacitum nostrum titulo officii Dei nomine gratificamus, ea conditione ut cum sacerdotalem dignitatem attigerit, dicto sacello castrali atque altare St^ac^ Annæ fideliter deserviat in capella castrali quavis hebdomada missias duas, ad altare vero St^ae^ Annæ quovis anno missas in fundatione præscriptas celebret; antequam autem ad statum sacerdotalem devenerit, prædictas missas, et omnes alias obligationes his beneficiis appertinentes, persolvi per alium curet; casu quo autem contingeret quod ei Josepho Caenen aliud quoddam beneficium melius obveniret, ille nobis paginam hanc restituere tenebitur, ut super beneficia mentionnata de novo secundum nostrum libitum disponere valeamus in beneficiis existens omnibus reditibus, proventibus et juribus dictis beneficiis competentibus libere utatur et fruatur. In cujus rei fidem hasce litteras nostræ manus subscriptione et sigilli nostri oppressione firmavimus et corroboravimus. Datum in castro nostro Reckhemii die 16 aprilis 1729.

Carodus Gobertus Comes ab Aspremont et Reckheim
ad mandatum suæ Excellentiæ
Josephus Carolus de Milander.

(Archives de la cure Reg. V fol. 35.)

N° 7.

Collation du bénéfice à un aspirant-prêtre, sans l'autorisation de l'Évêché, par le comte Charles Gobert.

— 19 Juillet 1741. —

Nos Carolus Gobertus etc.

Damus pro memoria tenore præsentium significantes quibus expedit universis: Quod cum per *obitum Rndi Domini Panli Pottmanns* (sic), beneficium altaris sub invocatione S. Nicolai necnon immaculatæ Concepnis Beatssmæ Virg. Mariæ in Ecclesia de Reckheim, primissariatui unitum vacare contigerit, Ejusdemq Dispositio ad Nos ex fundatione et Dotatione spectet; ea propter in mentionati defuncti locum, probum ac ingenuum Juvenem Ludovicum Lutkenhausen constituimus, eidemq titulo officii in Dei nomine gratificamur, simul ac idem beneficium (quod alius amovibile quidem est) pro hac duntaxat vice, ex speciali Gratia Nostra, Eidem conferimus conseq possidendum et usuandum, donec aliud vel melius adeptus, aut ad altiorem honoris et dignitatis gradum evectus fuerit; Eâ tamen conditione, ut ad statum sacerdotalem perveniens, dicto altari serviat, Dominis et Festivis diebus missam matutinam celebret, in loco resideat, Divino officio prout decet, astistat, Juventutem tum catechisando, tum minora docendo, in moribus et pietate omni diligentia et fervore fideliter instituat, necnon Pastori Loci in muneribus pastoralibus obeundis, auxilio sit. In cujus rei fidem, hasce litteras propriæ manus Nostræ subscriptione, et usualis Sigilli Nostri appressione, firmavimus et corroboravimus; Quæ Dabantur in castro Reckheim, die 19 Julii Anno 1741.

Carolus Gobertus
Comes ab Aspremont Rm.

Ad mandatum
Joannes Metzener.

»Admittitur pro hac vice in Congregatione Synodali prima Augusti 1741.

Comes de Rougrave
Vicarius gen. Leod."

(Arch. de la cure autographe).

Nº 8.

Acte de donation de la Tête de Ste Pétronille faite à Rome à l'église de Dortmont.

— 11 Février 1492. —

Oliverius Sabinen. Episc. Hieronymus TT. Sancti Crisogoni Diaconus, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, Universis et singulis Christi fidelibus, præsentes litteras inspecturis, salutem in Domino sempiternam. Quanto frequentius Christifideles ad opera charitatis inducimus, tanto salubrius eorum animarum saluti consulimus. Cupientes igitur, ut Parochialis Ecclesia Sancti Reinoldi Tremoniensis, Colonienss. Diœcesis, ad quam sicut accepimus, dilectus nobis in Christo Venerabilis vir Rotgerius Rettinck, Presbyter, peregrinus Hierosolimitanus, ac eiusdem Ecclesiæ Capellanus singulare gerit devotionem, et curam, qui submissè, et debita reverentia reliquias Sanctæ Petronellæ Sancti Petri Principis Apostolorum Filiæ petivit, et impetravit, ad Ecclesiæ illius summum thesaurum, sanctissimum caput S. Petronellæ singulis Christi-fidelibus summa reverentia colendum, Nos Cardinales præfati, videlicet quilibet nostru, de Omnipotentis Dei misericordiâ, ac beatorum Petri, et Pauli Apostolorum eius, authoritate confisi, necnon ipsius Rotgerij humilibus supplicationibus inclinati, venerandum caput Sanctæ Petronellæ transferre concedimus, Et omnibus, et singulis utriusque sexus Christi-fidelibus, verè pœnitentibus et confessis, et caput hoc humiliter in ipsâ die ultimâ Maij venerantibus, centum dies de iniunctis eis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxamus, et quilibet nostrum per se relaxat, præsentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. In quorum omnium et singulorum fidem, et testimonium præmissorum, præsentes litteras fieri, sigillorum nostrorum iussimus appensione muniri. Datu Romæ, in Aedibus nostris, sub anno à Nativitate Domini, Millesimo quadringentesimo, nonagesimo secundo, die vero undecima mensis februari, Pontificatus sanctissimi in christo Patris et Domini nostri Innocentii, divina providentia Papæ actavi, anno octavo.

(Arch. de la cure, acte *original*).

N° 9.

Translation de la Relique de l'église de St. Reinold, à l'église de notre Dame, à Dortmont.

— 8 Janvier 1620. —

Innotescat omnibus et singulis catholicis et christo fidelibus, quod ego F. Henricus Masthoff, ordinis S. Dominici in Tremoniâ, jam sedecim annos Procuratorem hujus nostri conventûs egerim, et in præsenti, quam diu Deus vult ago, sodalitioq nostri Patris Prioris D. Hilbrandi Sieden mihi in sempiternum venerandi piæ memoriæ usus fuerim. Ad instantiam igitur Reverendi F. Domini Nicolai Georgii, ejusdem ordinis S. Dominici in celebri urbe Bruxellana testimonium veritatis exigentis, attestor quod ante annos circiter sex ipse viderim una cum prædicto Patre Priore nostro, ipsum caput S. Petronillæ filiæ S. Petri Principis Apostolorum, cujus superior pars rubrâ sindone involuta, et duabus coronis margaritis, et crystallis ornata, inferior vero pars rubro damasceno vestita, quiescens in rubro pulvinari in domuncula ad hoc aptata, à tergo vero stabat effigies S. Petronillæ ejusq nominis inscriptio: quod olim licentia duorum Cardinalium Rotgerius Rettingh, Presbyter et Peregrinus Hierosolymitanus in nostram civitatem Tremoniam attulit; quod nos quidem summo desiderio ex manibus hæreticorum in sacrum usum transferri exoptavimus. Verum enim vero nobis denegatum fuit, et eo thesauro nos indigni habiti sumus, donec tandem Henricus Vocht à Minden dictus, familioris Detmari Melmanni, Pastoris ad D. Mariam in eadem hac urbe ab *(ipso sic)* ipsis redemerit. Hoc sanctum caput olim in summo honore habitum fuit in hac civitate, quemadmodum percepi à majoribus nostris, in summo templo S. Reinoldi, ibidemq multis miraculis claruisse haud dubitamus, verum multis jam annis in silentio, in hærticorum manibus in contemptu delituit. Quoniam igitur omnes tenemur veritatem de rebus nobis consciis perhibere, confiteor et attestor omniâ præmissa sic vera esse, et quo major fides huic testimonio adhibeatur, rogavi venerabilem Fratrem Patrem Nicolaum Winckel Priorem nostrum ut hisce litteris sigillum nostri Conventûs

appenderet et sua authoritate corroboraret. Datum anno post natum Christum Millesimo sexcentesimo vigesimo, octava die mensis januarii in Urbe Tremonia. Et ego Detmarus Mulherns scripsi et requisitus subscripsi in testimonium.

Detmar Mulher
Testor frater Henricus Masthoff
Procurator manu propria subs.
(Archives de la cure; acte original).

N° 10.

Attestation de la Cour Impériale de Spire, que la Relique est passée des mains du curé de Notre Dame, au Chevalier d'Ophem.

— 8 Janvier 1620. —

Notum sit omnibus et singulis has præsentes litteras lecturis sive legi audituris. Quod anno Dni millesimo sexcentesimo vigesimo, die quidem octava Januarii; Coram me in Augustissima Camera Imperiali Spirensi approbato et Immatriculato Notario, testibusq infrascriptis et nominatis, comparuerint circumspecti, providi ac discreti Viri, Dominus Henricus Degginck et Theodoricus Heuck, Civis liberæ Imperialis Civitatis Tremoniensis, ibidemq Ecclesiarum D. Reinoldi et B. Mariæ Virginis, Provisores respective dignissimi, et sic comparentes confessi fuerint, prout tenore præsentium fatentur, quod olim ante multos annos caput B. Virginis Petronillæ, in antedicta Ecclesia D. Reinoldi in summo honore habitum fuit, quodq ipsi Degginck et Heuck, cæteriq Provisores prædictarum Ecclesiarum ante paucos aliquod annos, ex sacristia Renoldana, quondam Reverendo admodum ac erudito viro Domino Detmaro Melmanno Pastori dum viveret, sæpe dictæ Ecclesiæ Parochialis B. Mariæ Virginis ex singulari qaudam gratia, caput illud S. Petronillæ, libere concesserint ac donarint, et quod etiam bene memoratum illud caput, antedictus quondam Pastor Melmannus, Nobili ac Strenno Domino Carolo ab Ophem, Catholicissimi Regis Hispaniarum ex militibus vigilantissimo iterum concesserit, ac donavit, pariterque illud veritati itra consentaneum esse sæpedictus

Heuck, et Degginck, mediante juramento, etiam coram quocumq Judice affirmare promiserunt, sine omni dolo ac fraude. Sic actum anno ac die quo supra, in prænominata urbe Tremonia, præsentibus honestis, eruditis ac discretis Detmaro Mulher et Henrico Vegten civibus ibidem, qui hoc præsens publicum documentum, in majorem fidem, propriis manibus suscripserunt. Quod hæc omnia et singula debito modo, uti præmissum est, peracta et facta sunt, attestor ego Joannes Brugman, Civis Tremoniensis et in Camera Imperiali Spiren. approbatus et immatriculatus Notarius, hac mea meæ manus subscriptione, in fidem veritatis, et ad id specialiter requisitus et rogatus.

Joan. Brugman Notariis Spiræ. m. p.
Detmar Mulher
Henricus Vocht von Minden
Goltsmid in Durmond.
(Nessel. Thrésor spirituel etc. Liége 1629).

N° 11.

Acte de donation de la Ste Relique de Ste Pétronille par le Chevalier d'Ophem, au Comte Ernest de Lynden.

— 19 Mai 1620. —

Op dato den neghenthienden dach Maij, anno sesthienhondert en twintich, compareerde personelyck voor mij onderschreven ende ghetuijgen hier ondergestelt, de hoochgeleerde ende Expertissimo Sr Niclaes Georgii, doctor inde medecijnen wonachtigh tot Brussel uijtt cracht, commissie en speciael bevel van den Edel Jonckhere Carel van Ophem Lieutenant van een compagnie peerden onder de Koninckelyke Maiesteyt van Spaignie, blykende bij de eyghe handt ende schrift van den voorss. Joncker Carel, de dato 14 maij 1620, heeft inde beste voeghe ende maniere hem moegelyck ende doenlyck sijnde, gecedeert, gegeven ende getransporteert, van weghen den voorss. Joncker Carel, gelyck hy mits desen geeft, cedeert ende transporteert ten eewighe daghe, onwederrepoelyck, ende vry en vranck,

den Welgeboren ende ghnenadigen Heere mynheere Ernest van Linden vryheere tot Reckem, ende alle sijne naecomelinghe, *het heijlich hoofft van die Heylicghe Maeghet S. Petronilla,* met alle cyraet costelickheyt ende ornamenten, om het selve hoofft sijnde, in alsulke staet ende ghelegentheyt alst ghetuyght bij zegel ende brieven van den Eerw. Heere Broer Henricus Masthoff procurator des convents der Predickheeren in die stadt Tremonia, vulgo Durttmont de data den 8sten Januarij 1620, tot welcke stadt dat heylich hoofft eertyts door toelatinghe ende consent van twee doorluchtste Heere Cardinaelen der H. Romsche Kercke, blijkende bij hnn zeghel ende brieven int parchement geschreven elffden februarij a° 1492 gebrocht sijnde door eenen sekeren priester Rotgerius Rettingh, van dijen tijt aff ende langh daer nae is in groote eere gehalden, al waer oick veel reffelijcke mirackelen door Godts macht ende t'heijlich hoofft voorss. geschiet sijn. Dat selffte h. hoofft daernaer door donatie van den Eerw. heere Detmarus Melman, Pastor t'sijnder tijt van onse L. Vrawe kercke, in die voorgenoempde stadt Tremonia, alst blijckt by d'Ackte Notariael daer van sijnde de data den 8e dach Januarij 1620, gecomen synde in handen ende eyghendom van den voorss. Joncker Carel. Alle welcke brieven, zegelen authentycken acten ende munimenten, als oick het selffste hooft des h. Maghet Petronilla, den voorgemelden Wellgeborene Heere Ernest van Linden uytt handen van den voorss. Doctor, ontfanghen ende gheaccepteert ghelyck hy midts desen bekent ontfanghen te hebben, sich bedanckende van de goede ende getrouwelyclycke leveringhe. Aldus geschiet ende gepasseert, tot Reckem, ten huijse ende woninghe van den voorghenoemden Heere Ernest, in presentie, ende teghenwoordicheyt H. Niclaes Nessel Licentiaet der H. Godtheyt, pastor tot Mechelen op de Maese, H. Gerardus Clockengieter, Baccalaureus der H. Godtheyt pastor tot Borssem, sr Conrardt Mestlach, Rentmeester des selvighe Vryheere tot Reckem, Gysbrecht Bartels, ende meer anderen, als getuygchen hier over expresselyck geroepen en gebeden. Ende tot meerder bevestinghe deser acte van transport ende overdracgt, als oick van den ontfanck ende acceptatie vant voerss. H. hoofft, brieven, segelen, ende acte voorss. hebben die voorgemelde Heeren, den Heere Carel van Ophem, ende oick den Heere vryheer tot

Reckem desen acte ofte brieven met hunne eyghe handt onderteekent. Datum als boven.

Ernest van Lynden
Freyherr van Recheim

Carel van Ophem
Nicolaes Georgii medicinæ doctor
à Brussellis manu propria

Quod attestor Arnoldus ab Ermichem pastor de Reckhem et Notarius ad præmissa specialiter requisitus.

(Arch. de la cure, acte original).

Nº 12.

Approbation diocésaine de la Procession annuelle au 31 Mai avec la Reliques de Sainte Pétronille.

— 2 Novembre 1627. —

Ferdinandus Dei gra Archiepus.... Epus et Princeps Leodien..... Illmo et nobilmo nobis sincere dilecto Ernesto de Lynden, comiti de Reckem leodien nræ diæc salutem in Dno. Cum per sacrosancti conc Triden dispositionem sancitum sit sanctorum reliquiis venerationem et honorem a fidelibus deberi, nobisq exposueris te caput Stae Petronillæ Sancti Petri Principis Aplorum filiæ, adnitente et auxiliante doctmo viro Nicolao Georgii, medicinæ doctore uti procuratore nobilis viri van Ophem, ex paroli Ecclia Sti Reinoldi Tremonien colonien dioc anno 1620 obtinuisse prout ex fide dignorum testimoniis corum nobis reproductis sufficienter constitut, quody ab inde hmoi (hujusmodi) caput ad populi devotionem augendam singulis annis ultima die May die Sanctæ sacro, puplice exponi et processionaliter *ex capella Castri tui* deferri jusseris, et ex propter nobis supplicaveris quatenus capitis hmoi expositionem et delationem sicut prefertur hactenus factus laudare et approbare, et excitam maiorem Christ fidelium devotionem illud imposterum in dta tua Capella populo exponi facien et solemniter deferendi licentiam tibi concedere vellemus et dignaremur. Hinc est quod nos homi supplicationi inclinati, et

subditorum nrorum devotionem quantum in nobis est promovere cupien dicti capitis expositionem et solemnem delationem hactenus factam, et imposterum modo et die præmissis facien laudavimus et confirmavimus, prout per prates laudamus et confirmamus, et ut ab omnibus pro tali coli et honorari possint concedimus. Datum in Civitate ntra Leodien sub sigtra vicarii nri in spualibus gnalis ac sigillo nro parvo, anno natitis Dni millesimo sexeentesimo vigesimo septimo, mensis novembris die secunda.

Jo. a Chokier Vicarius Gener.
in Spiritualibus
(Locus Sigilli) N. Muno.

(Arch. de la cure, acte original).

N° 13.

Le pape Clément XI accorde une indulgence plénière, le jour de Ste Pétronille.

— 9 Novembre 1706. —

Clemens PPXI

Universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis Salutem, et Aplcam benedictionem. Ad Augendam fidelium Religionem et animarum salutem cœlœstibus Ecclesiæ Thesauris pia charitate intenti, omnibus utriusque sexus Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis, ac sacra communione refectis, qui Ecclesiam parochialem Stae Petronillæ oppidi de Reckheim, Leodiensis diæcesis Montratensium Regularium, aut Ecclesiæ, ejusque Cappellis et altaribus, sive omnibus, sive singulis, eamque seu eas, vel ea, aut illarum, seu illorum, singulas vel singula etiam visitan(tibus) nulla alia Indulgentia reperitur concessa; in ejusdem S. Petronillæ ac S. Laurentii festis diebus à primis vesperis usque ad occasum solis dierum ptorum singulis annis devote visitaverint, et ibi pro Christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum præces effuderint quo die ptorum — id — egerint, Plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem

misericorditer in Dno concedimus. Præsentibus ad septennium tantum valituris. Volumus autem ut si alias Xsti fidelibus in quocumque alio anni die dictam ecclesiam, seu capellam, aut altare in ea situm visitan aliqua alia Indulgentia perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, vel si pro Impetratione pntatione, admissione, seu publicatione pntium aliquid vel minimum detur aut sponte oblatum recipiatur, Pntes, nullæ sint. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub anno Piscatoris. Die IX novembris MDCCVI Pontif nri anno sexto

Gratis pro Deo et Sta
C. Oliverius.

Publicentur ad majorem Dei gloriam fideliumq salutem hoc 4to augusti 1707
J. B. de Hinnisdael
V. G. Leod.

(Arch. de la cure, pièce originale).

Nº 14.

Mandement du Comte François-Gobert, par lequel il déclare une bulle d'excommunication nulle et sans valeur.

— 5 Novembre 1684. —

Mandement waer bij gestatueert wordt, dat men den Heer Joes Meex zal erkennen voor wettigen pastoor van Reckheim, sijnen dynste te hooren, die (publicatie) pubie d'excommunicatie op hem, voor nul te houden etc.

Van wegens haere hoogh. Graeffe Exctie etc.

Alsoo haer Hoogh. Graeffe Extie uit die van desselven Heeren voorvaderen gepubliceerde edicten ende mandaten, Haer genadicht heeft, berichten laten, dat die selve seer loffelycke sorge gedraegen hebben, dat, soo wel in kerckelycke als wereltlycke saechen, alle disorders ende misbruijcken verheut, ende daerentegens, alles naer behoorende ordinninge gehouden ende gemainteneert syn worden, ende vermits deselve in eenen tijdt herwarts met ongenuchten waer-

genomen hebben, dat onder pretext van eene pretence nulle emde alhier niet gesupliceerde noch geinsinueerde bulle tegens den tegenwoordigen pastoor heer Joēs Meex, desselve conversatie ende geselschappe van veel luijdens geschouwt wordt, welcke tegens alle recht ende billigheijt strijdende procedeere, groete schandalen veroorsaekt, daer denselven heer pastoor, *nuer behoortt* niet gecomdemneert en is, ende, die pn̄sie excommunicatie van die hooge universiteijt tot Salsbourgs, soo wel als andere treffelijcke theologanten van die theologische faculteyt tot Cöln voor null verclaert is, welcke ongefondeerde misachtinghe des voorss. Heere pastoors in alle manieren onverantwortelyck ende den gemeene weesen, niet dan hoogschaedelycke consequentie, hoe langer hoe meer, te verwecken ende naer sich te trecken, in bress staen moet, soo gebieden de selve hier met genadelyck aen alle haere bedijenten ende onderdaenen, om sulcx volgens desselve als onse hooge lantsheeren toebehoorende plicht ende dragende hoogen amptswegen, in tijts voor te coemen dat veer van daer, dat meu die pretentie ende companie van voorss. heer pastoor Meex, het sie in de kercke ofte elders, soude schouwen, dat een iegelyck in toecoemende hem sal recognosceren ende alle eer bescenen die aen den legitimen pastoor, gelyck hy is, toebehoort, ende sulcx aen eene persoon die haere Exc^tie in haere singuliere protextie genomen hebben, op straffe dat die contraventeurs, soe mans als vrouwen, sullen vervallen syn voor d'eerste reijse, in d'amende van drij goutgl. voor de tweede reyse in eene straffe arbitraire, ende voor de derde reijse, in een eeuwig banissement ende confiscatie van alle haere goederen; haere Ex^tie verbieden oock op die selve peene dat eiemant. 't sy inwonder oft vreembdelinge die stoutigheyt ofte onbeschaemptheyt sal hebben te seggen ofte te sustineeren, dat den voorgemeltem heer pastoor soude legitime geexcommuniceert wesen ende dat men den selven in sulcke qualiteyt soude moeten vlieden; daerenboven bevelen haer hoogs Graefelycke Ex^tie aen alle parochiaenen van de kercken tot Reckheim in wat staet ofte conditie sy wesen moogen, soe wel mans als *vrouwen*, *(voor deezer* comportementen, ten respecte van dit mandement, haere mans sullen responsabel wesen) dat sy sullen de voorsch. kercke frequenteren

gelyck sij voor deesen hebben gedaen op peene van haerer Ex[tie] indignatie ende arbitraire straffe.

Actum Reckheim in Cons. 5 9[bre] 1684.

(Reglement, Costuymen etc. van het lant van Reckheim fol. 449.)

Nº 15.

Déclaration juridique du comte Ferdinand II par rapport au gouvernement à Reckheim de son frère François-Maximilien.

— 2 Novembre 1688. —

La grace m'ayant été faite de son Eminence Mgr le cardinal de Bonvisi nonce Apostolique à Vienne, pour avoir esté adverti comme dans le Comté de Rekem, on y maintien et soutien un Ecclesiastique contre la volonté de sa Sainteté, lequel estant deja plusieurs fois demandé par Msgr le nonce Apostolique de Cologne de Mr mon frere l'Aisné le Comte Francoijs Gobert d'Aspremont et Rekem Chanoine de Cologne et Salisbourg, et néantmoins que Mr mon dit frere et les officiers de Rekem s'y avoient opposé jusqu'au present par fausses excuses, *que c'estoit par mes ordres qu'ils nc condescendoient aux Mandements de sa Sainteté, intimés* par le susdit Msgr le nonce de Cologne, *veu que ceciȷ dépendoit de Moiȷ.*

Or, comme ces sortes de desobeissances sont de trop de consequence, desquelles je n'en aij aucunne connoissance, moins que j'en aij donné conseils ou ordres, dont Dieu me preserve; car selon le contract du 13 de Maij 1687 passé à Salisbourg entre Msr mon dit frere aisné le Comte Francois-Gobert et moij, je luij aij entierement recedé laditte Comté de Rekem, sur quoij je ne me mele plus des regences et affaires de laditte Comté, hormis que je me suis reservé pour maintenir mon droit naturel de succession, que mon nom en toutes affaires de Regaux et Jurisdiction, soient egalement mis *ad honorem* avec le sien, et mesme Mr mondit frere m'at prié de prendre ce droit du patronat à moy, et luy permettre de poursuivre lesdits

26

droits contre un chacun, par la crainte qu'il me témoignoit, que Lui comme Ecclésiastique, ne pouvoit pas pousser ces affaires, avec tant de vigueur comme en séculier; mais je n'entendois point qu'il se dut trop précipiter; aussy de peur que mon dit frère n'usât trop d'authorité et de suppression envers les ecclesiastiques à Rekem, je me suis expressement reservé la décharge de tout ce qui en peut provenir.

Ce pourquoy, je déclare et proteste non seulement les susspécifiées désobeissances et desordres faites par Mr mondit frère et les officiers de Rekem, contre les Mandements de sa Sainteté, mais aussy je proteste encor par ces présentes, et de même protesterai et en ferai mes justes plaintes au Conseil Aulique de l'Empire ces jours, de l'inculpation que Mr mondit frère et ses officiers ont osé jetter sur moy, absent, ignorant et innocent de tout cela, qui n'en ay eu nulle connoissance. Si donc, selon le dire de Ms mondit frére, je dois encor avoir droit de gouvernement à la Comté de Reckem, *ce que je ne sçay point*, je declare et ordonne en vertu des présentes, qu'on doit aussitôt mettre en prison, les officiers dudit Comté de Rekem, qui ont eu la hardiesse de s'opposer, à mon insceu, aux Mandements de sa ditte Sainteté déclarés par Mgr le Nonce de Cologne; ainsy on doit aussy d'abord mettre entre les mains des députés dudit Msgr le Nonce de Cologne cet Ecclesiastique qui contre sa volonte est maintenu a Rekem; sur quoij telle est et serat toujours ma volonté, car Dieu me garde de vouloir aller en aucune chose contre la volonté de sa Sainteté, puisque je n'aij autre intention que de suivre la trace de Messieurs mes Ancestres, qui ont toujour estez soumis et bien avec la Ste Eglise Apostolicque Romaine, ou moij je pretens d'ij mourir comme le plus humble et obeissant client et valet de sa Sainteté et de la Ste Eglise. Fait a Vienne ce 2 9bre 1688. Estoit signé Ferdinand Gobert Comte d'Aspremont et Rekheijm.

Que susditte Son Excellence, le Sgr Ferd. Gobert Comte d'Aspremont et Rechem, at sousigné cette Declaration de sa propre main et libre volonté, en ma presence, atteste moij subescrit, fait a Vienne l'an et le jour comme dessu. Jean Edmond Selter, J. V. L. et Greffier au Général Auditoriat de sa Majesté Imperialle.

Concordat cum originali a me collata, quod testor Ferd. Radoux Abbreviator.

(Arch. de la cure, Reg. nº I. fol. 73).

Nº 16.

Protestation collective des curés du Comté de Reckheim contre les agissements des collecteurs sous François Gobert.

— 1698 ?. —

Monseigneur le Comte de Reckem etc. etc.

Remontrent avec due respect, les Pasteurs et Ecclésiastiques de votre Comté et villages voisins de Votre Domaine (1), qu'aux remontrants en qualité de pasteurs ou ayant cure des ames compète l'immunité et exemption de toutes tailles et imposts, tant pour leur mennage que pour leurs biens selon le chapistre 4me X de *Immunitate Eccles*. que les Remontrants à tout temps et leurs predecesseurs en ont jouij de la dite immunité et exemption comme se praticque aussij dans le pays d'allentour et de l'Empire, et principalement pour les tallies et impost de la bier, bras, segle, frument pour les mennages, dont parle Guill. 2 obs. 52 Nu. 14. Ce que s'observe même dans la ville de Mastreik soub le gouvernement de deux Princes, Son Altesse Sme de Liege, et les seigneurs Etats Generaux, selon qu'est à voir par le certificat joint sub litt. A.

Or comme la Régence de vre Comté de Reckem at assujestie les Remontrants et leur biens même de la premier fondation à toutes tallies et imposts, de même comme les communs sujets de vre Excellence, et tout cecij s'est fait et praticqué à l'insceu et absence de vre Excellence, contre l'immunité des Eglises et leurs desserviteurs, et contre la vieille coutume et observance de ce Comté, maintenue par les prédecesseurs de vre Excellence et Regence du lieu, comme apert par copie icij joint sub litt. B.

Si est que les dits remontrants se retirent vers votre Excellence la

(1) Il faut savoir que les Seigneurs étaient *Comtes* de Reckheim, *Barons* de Boorsheim, Cothem etc. et *Seigneurs* d'Uyckhoven.



priant très humblement de vouloire maintenir iceux dans leur droit et immunité susdits, avec ordonnance auxdit regens de restituer le recepta indue, attendu principalement la petite portion et compétence des remonstrans, pour tant mieux pouvoir soulager les pauvres et passants, à raison de l'hospitalité leur recommandé par le Concil de Trente sess. 25 Decret *de Reformatione* cap. 8 ; et prierons Dieu pour la conservation de la santé de Son Excellence et prosperité de Son Comté et Domain.

Augustin Withiän pasteur de Reckem,
Lius de Bres pastor in Borsheim
Leonard Hubens pasteur d'Ucoven
Joes Bapta Meex premissarius ac beneficiatus in Reckheym.

(Archives de la Cure ; feuille volante avec les quatre signatures autographes).

N° 17.

Le curé Augustin Withian de Reckheim, renseigne le curé Léonard Hubens d'Uyckhoven sur les droits d'étole dans le comté de Reckheim.

— 2 Mai 1703. —

Ick ondergeschreven bekenne en attesteere met den tegenwoordigen dat naer de oude costume van mijne voorsaeten pastoors van Reeckheym, en conformelijck naer het Sijnode van het Diocees Luijck, gehouden in het jaer 1618 onder den Prince Ferdinandus van Beijeren, ontfange en altoos ontfangen hebbe voor een Begraffenis op den kerckhof *vier* guldens en voor de 40 daegsmisse *een* gulden, maecken 5 guldens te samen; en voor een begraffenis in de kercke 8 guldens en den custer de halfscheijt ; en van een houwelijck met proclamatie 4 guldens, met dispensatie 8 guldens, en alhoewel dat ons de wetten van het sijnode nog toeleggen een paer handschoenen, hebbe het selve door goetheijdt tot nu toe niet gevraegt. In teeken der waerheyd hebbe desen geschreven en onderschreven den 2 maij 1703.

Augustinus Withias, pastor in Reckheym.

(Registre paroissial d'Uyckhoven).

N° 18.

Extraits des testaments et codicilles de feue Madame la comtesse de Tilly, née comtesse d'Aspremont Reckheim.

— 1742 —

1° Article 12 du testament conjonctif de l'an 1723, nous laissons à l'église paroissiale de Reckheim pour une messe d'anniversaire à chanter à perpétuité pour le repos de nos ames et celles de nos ancêtres, une rente de seize florins, affectée sur la Communauté dudit Reckheim, par nous acquise le 14 décembre 1713, hors quelle le curé aura un écu, le margueillier un demi, à charge qu'il devra sonner les cloches; et la fabrique ou luminaire aussi un demi écu. Le reste se distribuera par le curé et mambours de la ditte église à laditte messe et on leur recommandera de prier Dieu pour le repos de nos âmes.

2° Article 14 du testament de l'an 1737, j'ajoute à la fondation d'anniversaire qu'avons fait par notre testament provisionnel et conjonctif dans l'église paroissiale de Reckheim, une rente de douze florins par nous acquise sur la communauté dudit Reckheim le 14 Décembre 1713, pour être rejointe aux huit florins assignés par notre susdit testament, pour pains à distribuer aux pauvres de cette paroisse.

3° Article 29 dudit testament, on laisse au chapitre de Munsterbilsen hors un capital de 2000 florins, appliqué sur la Communauté de Reckheim à 2 1/2 p. %, 1600 florins faisant annuellement dix florins, sont laissés comme suit à l'article 30.

4° Et comme du revenu dudit capital y restent encore dix florins par an, je veux qu'ils soient employés, chaque année aprés mon décés, en faveur de l'enfant dernier-né avant la fête de la Pentecôte dans la paroisse de Reckheim, pour acheter de la toile e lui en faire faire ses premiers chemises et beguins, qu'on donnera aux parents conformément à mes intentions, marquées dans l'acte déclaratoire passé devant le notaire Caris le 29 mars, et réalisé à la Cour de Reckheim le 2 avril 1732.

5° Article premier du codicille de l'an 1737. Je soussignée usant du pouvoir que je me suis reservé dans la disposition que j'ai fait de mes biens le 30 août 1737, de la changer, augmenter ou diminuer par codicilles ou billets séparés, signés de ma main et cachetés de mes armes, je déclare que je veux que l'on vende pour un légat que je laisse pour prix de catéchisme, en faveur des pauvres enfants de la paroisse de Reckheim, ma toilette d'argent, comme je l'ai possedée pendant que j'étais *chanoinesse*, et qui consiste en deux carrés d'argent avec chiffres, six boites d'argent grandes et petites, une épinglière, une grande vergette pour nettoyer les habits, une brosse pour nettoyer les peignes, une paire de petits chandeliers d'argent doré, un etui avec couteau cuillier et fourchette d'argent doré, trois gobelets d'argent doré en dedans, qui vont l'un dans l'autre, avec leurs couvercles, et un grand miroir de toilette, qui est présentement dans mon cabinet, et si l'argent provenant de cette vente ne suffisait pas pour en faire une somme de 1000 florins, je veux que mes exécuteurs testamentaires prennent hors de mes argents comptants pour y satisfaire, et être par eux mise à intérêt à *deux et demi* pour cent, et pas plus haut, sur une communauté dans le Pays de Liège, ou Comté de Looz, lequel capital de mille florins fera une rente annuelle de vingt-cinq florins. Deux copies authentiques seront faites de l'acte de la fondation, dont l'une sera mise en mains du curé de Reckheim pour être gardée dans la maison pastorale, et l'autre copie sera mise aux Archives de la Justice de Reckheim, pour y être gardée à perpétuité. La dite rente sera reçue par le dit curé, par le drossard et les mambours de l'église et des pauvres, pour la distribuer en prix aux temps de Pâques, aux enfants qui auront le mieux profité aux catéchismes de leur église paroissiale, et les auront fréquenté toute l'année : savoir en douze prix, bien entendu que les deux premiers, c'est à dire un garcon et une fille, en auront de la valeur d'un écu chaque, et les dix autres, de trents sols. Je veux qu'on leur achète aux garçons des chapeaux et aux filles, des linges à mettre sur leur tête et à leur cou ; de sorte que des vingt-cinq florins, il en reste deux, qui seront au receveur pour ses peines, afin que les enfants soient payés *in promptis*, à temps pour les paques. J'ordonne que copie authen-

tique de cette fondation soit gardée dans une cassette mise en dépôt aux archives de Notre Dame à Maestricht.

Pro Cop. De Mollin pastor.

Reg. nº I fol. 172; l'acte authentique a disparu).

Nº 19.

Charles d'Oultrement, prince-évêque de Liége, donne à Thomas Clout curé de Reckheim la permission de faire une quête dans les villes et paroisses de l'évéché de Liége en faveur de la restauration de l'église de Reckheim qui avait péri par un incendie.

— 15 Septembre 1764. —

Carolus Dei gratiâ Episcopus et Princeps Leodiensis Dux Bullo-niensis, Marchio Franchimontensis, Comes Lossensis et Hornensis, Baro Herstalliensis, etc. etc.

Cum Nobis pro parte Magistri *Thomæ Clout*, Rectoris Parochialis Ecclesiæ Oppidi de *Reckaim* Diœcesis Nostræ Leodiensis, fuerit expositum, quòd dicta Parochialis Ecclesia ab anno 1756 (1), in cineres redacta sit, quòdque ad illius reædificationem nullum sperare valens subsidium, ad pias Fidelium eleëmosynas aliaque charitatis subsidia recursum habere cogatur; ideò Nobis ab eodem fuit humiliter supplicatum quatenus licentiam ad id requisitam ipsi concedere vellemus et dignaremur. Hinc de præmissis sufficienter informati, dictæ Ecclesiæ restaurationi, consulendo, ac pro majore Dei gloria ac Incolarum prædicti Oppidi spirituali solatio, dicto Rectori pias Fidelium eleëmosynas in Civitate et Diœcesi Nostrâ Leodiensi colligendi licentiam ad tres menses duratuam concedimus et impertimur. Omnibus et singulis Ecclesiarum Parochialium Rectoribus et Verbi Divini Præconibus Nobis subditis mandamus, Nobis verò non subditos requirimus et hortamur, ut tam pium opus Christi Fidelium eleëmosynis et charitativis subsidiis commendent. Datum in

(1) Nous nous apercevons trop tard, que nous avons laissé subsister dans une épreuve précédente p. 342, la faute d'impression, qui nous fait dire que l'église aurait été incendiée en 1735; c'est 1755 qu'il faut lire.

Civitate Nostrâ Leodiensi, sub Signaturâ Nostri in Spiritualibus Vicarii Generalis, Sigilloque Nostro solito, hâc decimâ-quintâ Septembris 1764.

F. L. de Stockhem, Vicarius Generalis.

Locus (†) Sigilli.

P. Chaye.

N°. 20.

Ordonnance pour le sacristain publiée par Jean Népomucène Gobert comte de Lynden.

— 14 Janvier 1777 —

Instructie en Reglement voor den Coster der Parochiale kercke Reckheim.

Wij Johan Gobert Graave van Aspremont Dun ende Lijnden, Des Heijligen Roomschen Rijx Regeerende Graave toe Reckheim, Baron van Borsheim etc.; werckelijken Camer Heer ende Geheimen Raad van Staat van Haare Keijserlijke Koninglijke en Apostelijke Majestijten, etc., etc.

Het Officie der Costerije van Reckheim ter onser collatie sijnde, ende de Parochiale kercke aldaar als nu *door de Thiendenaars weederom opgebouwt ende voltrokken sijnde*, zoo is het dat wij behertigende de eere en glorie, suijverheid ende betamlijkheid van het huijs Goods, hebben goedgevonden van aan den tegenwoordigen Coster ende dessens opvolgers voor te schrijven de naavolgende puncten van Instructie.

1mo.

Den coster sal de autaars ende de geheele kercke van boven tot onder seer suijver houden van allen stof, waartoe aan hem de noodige borstels sullen gefourneert worden.

2do.

Hij sal van het gewelfsel, vensters en mueren, het spinnen geweef ende den stof afborstelen, te minsten vier maal op het jaar, te weeten voor Paeschen Heyligh Sacraments-dagh, Kermisse of kerckweijdinge ende Kerssemisse.

3tio.

Hij sal alle weeken eens de kercke uytkeeren ende twee maalen de voeten van de drij autaars suijver afborstelen op dat de alben suijver gehouden ende des te meer geconserveert worden.

4to.

Wat aangaat het wasschen der kercke daaraf sal den coster exempt weesen, maar hij sal moeten daar op opsight geeven, ende de kercke sal gewasschen worden onser ordonnantie de dato.....

5to.

Den coster word gelast van alle oplettentheijd te hebben op de ornamenten, van de zelve propre te houden, de selve wel te vouwen ende op reijne ende bequaeme plaatsen te leggen.

6to.

Op Hoogtijden ende andere daagen sal hij de ornamenten en antipendia veranderen ende autaars cieren naar exigentie van den dagh, ende als de feestdaagen voor bij zijn, de zelve afdoen ende weederom ter bequaame plaatse stellen.

7timo.

Den coster zal alle moogelijke sorge draagen op alle hetgeene het fabrijk der kercke interesseeren kan, ende onder andere op het wasch en luminaire, het zeij het selve door den kerckmeester gekogt ofte gefourneert is, het zeij dat het selve door de begraeffenissen aan de kercke toegekoomen is, van alwelck in het generaal wij willen dat den coster exactelijke lijste sal houden; te weeten hij sal met dagh en datum aanteekenen als iemand begraaven is, ende hoeveel kerssen en van wat gewicht en couleur daar door in de kercke gecomen zijn, alwelcke annotitie hij binnen acht daagen sal moeten in handen stellen van den kerckmeester.

8vo.

Hij moet exact zijn op de Goods-Lampe opdat de selve noijt uijt en gaat, ende moet de selve alle weeken eens suijveren, ende wat aangaat den olie, moet hij alle mogelijcke economie observeeren ende aan den kerck-meester aanbrengen in cas den olie te versch ofte schaedelijk kwaem te weesen.

9no.

Als eenen priester het zije, den Eerw. heer Pastoor, den Eerw. Heer caplaan ofte eenen anderen Priester sal misse gedaan hebben, moet den coster de albeewweederom opvouwen ende deselve met de ornamenten op hunne plaatsen leggen.

10mo.

Zoo den coster ofte iemand anders zoude koomen te luijden met de groote clocke ten tijde dat de uere sal slaan, ofte met de derde clocke ten tijde dat de half uere soude slaan, zoo sal de coster voor deese onnachtsaamheijd ende onoplettentheijd verbeuren eenen goud gulden ten behoeve van het fabrijk, het welck aan hem van sijn gehald door den kerkmeester zal afgetrokken worden.

11mo.

Volgens onse voorgaande ordre zoo sal voor eenen dooden maar meugen geluijd worden, als volgt: te weeten eens op dessens sterfdag, 2do als de lijcke gehaalt word, 3tio als de lijcke uijt de kercke naar den kerckhoff gedraagen én gesoncken word.

12m.

Den coster sal sondags en s'heijligendaghs een halve uere voor de vroegmisse ende een halve uere voor de Hoogmisse het eersten teeken luijden met de tweede klocke, en voor dat alsulcke missen beginnen sal hij weederom luijden soo als betaamt ende gewoonlijk is.

13tio.

Soo dickwijls als hij luijden sal het zij voor missen, vespers, lof, beeclock etc. soo sal hij reedelijk langh luijden op dat ieder een weet dat hij tot de kercke geroepen oft tot het bidden versogt is.

14to.

Den coster zal alle daegen s'middags den angelus luijden zoo haest als de twalf ueren geslaegen sijn; wat aangaat den angelus ofte beeclock s'morgens en s'avonds, zoo zal hij observeeren als volgt:

De beeclock des s'morgens zal hij trekken immediaet naer dat de vijf ueren geslaegen zijn in de maanden van Meert, April, Meij,

Junius, Julius, Augustus en September, ende binnen de gemelde maanden zal hij des avonds de beeclock trekken zoo haest als seven ueren geslaegen sijn.

In de maanden van 8bris, 9bris, Xbris, Januarij en Februarij, sal hij des s'morgens de beeclock trekken een vierdel uere voor den sonnen opgang en de dito s'avends naar den sonnen ondergang, edog s'morgens noijt naar seven en s'avonds noijt voor vijf ueren.

15to.

Als hij s'middaegs, s'avends oft s'morgens den angelus clept ofte trekt, zoo moet hij tusschen ieder rijse eenen bequaemen tijd laaten.

16to.

Den coster zal zorge draagen dat de sacristie ende kerckdeuren soo de buijtenste als de binnenste sal geslooten worden soo haest als het volck uijt de kercke sal weesen.

17timo.

Den coster zal wel achtinge geeven als dat de slooten en schauwen der binnenste kerckdeure ende van het docksael altijd wel geslooten sijn.

18vo.

Ende hij zal de sleutels der gemelde deuren aan gheenen anderen particuleeren in hande laaten.

19no.

Den coster zal in persoon en goederen responsabel weesen voor alle het gheene dat door sijne negligentie, suijmigheijd, onachtsaemheijd, ofte onoplettentheijd uijt de kercke soude koomen, vermist ofte genoomen worden, als ook van al 't geene dat uijt dien hoofde soude coomen te bederven of te vergaan.

20mo.

Ende overmits den coster altijd moet assisteeren aan de kerckelijke diensten, ende daar en boven altijd (het zij bij dage ofte bij nagte) moet veerdig ende paraat zijn, om den heer Pastoor te vergeleijden soo met het alderheijligste viaticum als met den Heijligen olie, zoo beveelen wij den zelven van zig van drank te wagten op peene van cassatie.

21mo.

Om de selve reedenen als voor, zoo beveelen wij aan den zelven van propre ende ordentlijke te sijn in sijne kleederen, modest in sijne manieren, geestightig in sijne kerckelijke diensten ende sagt in sijnen handel.

22do.

Den coster sal hebben sijne officie te bedienen ende te houden in alle sijne emolumenten, rechten, gerechtigheden ende oude usansen der zelven, ende in cas dat iemand daar in het minste hem soude willen leederen, ofte daarin innoveeren, soo moet hij daar af daadelijk aan onsen Raade raport doen.

23tio.

Gelijk wij ook aan den selven beveelen van immediatelijk aan onsen Raade raport te doen in cas dat in de kercke in eene ofte andere zaaken van wat naame ofte qualitijt de selve zoude weesen, eenige nieuwigheijd zoude ingebrogt worden, het sij sulx soude sijn interesseerende aan ons, aan de parochianen ofte aan de geregtigheijd der kercke.

24to.

Zoo haest als het zoude donderen ofte een onweer opstaan, zal hij sig daetelijk naar de kercke begeeven om aldaar met de hulpe van eenen of twee boodens, de clocken te luijden tot dat het onweder voorbij is.

25to.

Den coster zal sig noijt meugen eenen dag absenteeree sonder voorgaande permissie van onsen Drossard, aan den welcken (ten eijnde van agreatie) hij zal praesenteeren den persoon die in sijne absentie sijne fonctien zoude doen om alzoo te verneemen ofte alsulcke persoon tot dessens fonctien niet alleen als bequaem maar ook als betaemelijk, voor dien tusschentijd van onsent weegen aangesteld word.

26to.

Den coster en mag niemand in sijne fonctien substitueeren, maar als hij sijnen dienst niet en soude konnen doen, soo zal hij sulx

voorbrengen aan onsen Raade, die alsdan van onsent weegen eenen substituut coster sal benoemen, den welcken door den coster zal betaalt worden.

27mo.

Den coster moet sig houden aan sijne ordinaire rechten soo als van ouds, ende gelijk wij verbieden dat den selven daar in niet en sal exorbiteeren ofte extravageeren zoo willen ende ordonneeren wij evengelijk dat hij de zelve niet en sal diminueeren, maar wij beveelen als dat hij in gevolge de oude usantiën sal hebben ende ontfangen als volgt:

Emolumenten der costerije van Reckheim:

Den coster sal hebben voor sijne emolumenten en regten soo als van ouds, te weeten:

1° Van het fabrijk der kercke jaarlijx een en twintig (21) vaaten roggen.

2° Van ieder winne onder de Parochie eenen schouf cooren ende eenen schouf haver.

3° Van ieder cotter eenen schouf cooren ende als den zelven gheen cooren heeft wasschende, soo moet hij geeven eenen schouf van sijne beste vrugten.

4° Van ieder menagie in de parochie een brood jaarlijx.

	G	S	O
5° Van de armer taafel van Reckheim jaarlijx een paar schoen ad	4	0	0
6° Van een huwelijck met de drij roepen	2	0	0
7° Van een huwelijk met den rooden zegel . . .	4	0	0
8° Van een doopsel van een kind, ende	0	5	0
in kas van openen van de fonte.	0	10	0
9° Voor het begraaven van eene groote lijke met de zes weeken misse	2	10	0
ende sonder zes weeken misse	2	0	0
10° Voor het begraaven van een kind	0	10	0
11° Voor het begraaven in de kercke van eenen geestelijken des recht hebbende, sal hij hebben als van ouds met de ses weeken misse	4	10	0
12° Van eene kraam vrouwe in te haalen	0	1	0

13° Van te assisteeren aan eene berigtinge 0 2 0
14° Van ieder anniversarium 0 10 0
15° Hij zal de gewoonlijke collecte van eijeren doen op witten donderdagh tot Wezet, ende op goeden vrijdag tot Reckheim.

28vo.

Den coster sal wel opletten dat ten tijde van regen of sneeuw geene vensters van de kercke open en sijn, ende hij sal evengelijk op het selve aght geeven aangaande de dackvensters van nen thooren ende van de kercke, ende in geval dat daar eene daekvenster soude open sijn zoo zal hij dadelijk sulx raporteeren.

29no.

Hij sal met alle exactitude oplettende ende voorsigtig sijn aangaende vuer ende licht, ende daarom en sal hij noijt uijt de kercke weggaen zonder te voorens wel gelet, gesien ende geëxamineert te hebben ofte de kerssen ende flambouwen wel uijtgedaan zijn ende ofte de laesten als ook het wijrooks vat staan op alsulcke plaetse daar geen perijkel en is.

30mo.

Wij lasten en beveelen aan den coster van voor de missen de ornamenten ende autaers te praeparereeren suijver waater te haalen, ende achting te geeven op alles wat tot den Gods dienst gehoort sonder differentie van priesters.

31mo.

Den coster sal bij tijds den kerckmeester informeeren van alle het geene in de kercke tot den Gods dienst zoude koomen te manqueeren, het zeij osdien, wijrook, kerssen, etc.

32do.

Willende ende beveelende als dat den coster van Reckheim de voors. puncten en artikulen exactelijk sal hebben naar te koomen ende te observeeren op peene van voor ieder suijmigheijd door onsen Raade ten behoeve van het fabrijk der kercke in drij oft meer gulden ofte wel naar grootheijd der zaake bij cassatie gestraft te

worden, lastende aan onsen Raade in 't generaal ende aan ieder des zelfs litmaet in 't particulier van hierop te invigileeren.

Gegeven in Onse Residentie tot Reckheim den 14 Januarij 1777.

(Was geteekent) Jean Gobert grave van Aspremont Lijnden et Reckheim.

Ter zeijde stond den zegel van zijne Excellentie in Rooden lack uytgedrukt; en verder stond; Deese instructie is aan Johannes van der Haagen coster tot Reckheim voorgeleesen in volle Raede ende eodem is daar af eene authentique copie aan den zelven overgeleevert. Actum in Consilio den 14 Januarij 1777. (Was geteekent; Burin Præses.)

(Arch. de la cure. Reg. nº 10, fol. 1 et suiv.)

Nº 21.

Liste des Seigneurs de Reckheim de la famille d'Aspremont—Lynden de 1590 à 1793.

Herman, époux de Marie de Halmael	1590—1603.
Ernest, époux d'Anne de Gouffier	1603—1636.
Ferdinand I, époux d'Elisabeth de Furstemberg	1636—1665.
Ferdinand II, époux de Barbe Princesse de Rogotzy	1665—1708.
Joseph Gobert, époux de Charlotte de Prié	1708—1720.
Charles-Gobert, époux d'Elisabeth de Kokorzuwa	1720—1749.
Jean Népomucène Gobert, époux d'Elisabeth de Wolkensteyn-Trotsburg	1749—1793.

Nº 22.

Liste des curés de Reckheim depuis 1620 à 1785.

Arnold d'Erminghem	...1620...1785...
Gauthier Périlleux	...1628—1639.
Henri Mees	1639—1650.
Gaspar Berden	1650—1655.
Lambert Delville (Van der Steden)	1655—1673.

Etienne Ghilsen	1673—1696. (1)
Augustin Withian	1696—1704.
Bernard de Bruyn	1704—1721.
Joseph Verlinden	1721.
Frédéric Maghin	1721—1724.
Adrien Fourneau	1724—1739.
Henri Closset	1739—1751.
Augustin Gillet	1751—1759.
Thomas Clout	1759—1769.
Godfroid de Mollin	1769—1773.
Léonard Salm	1773—1785. (2)

N° 23.

Liste des Drossards de Reckheim de 1620 à 1793.

L. Vriends ....1620....

Daem (Damien ou Adam) *van Walsden* (Walsenius) ....1625....

Roger Holtacker ....1650—1666.

Henri Holtacker 1667—1706, époux de Marguérite Kessel ou Nessel. (3)

Gilles Amand Colen ...1709—1716, époux d'Adelaïde Holtacker.

Henri van Walsden 1716—1723, époux de Cathérine Gertrude Mertens.

Jean de Metzener 1732—1760, époux d'Anne Thérèse Dufresne.

Théodore de Lotem 1763, époux de Catherine de *Faillet* ou Faillé.

Henri Burin 1768—1778, époux de Marguérite Schinnen.

Jean Gaspar Servais de Limpens 1788—1796, époux de N. Ferrière.

---

(1) J. B. Meex a été *curé intrus* de 1682 à 1689.

(2) Salm est devenu ensuite curé à Opgrimby, et y était encore en fonction 1802.

(3) Les femmes des Drossards portaient vulgairement le nom de *Drossarda, Drossaerdinne.*

A Monsieur Habets, Président de la Société archéologique du Duché de Limbourg.

MON CHER PRÉSIDENT,

Par votre lettre du 30 Mars 1881, à propos d'un article sur les médaillons céramiques de la maison d'Orange-Nassau (1), vous voulez bien attirer mon attention sur les médaillons céramiques des gouverneurs du Limbourg.

J'ai le plaisir de vous annoncer que vous prêchez un converti : le travail que vous me demandez, est fait ; le voici. Avant d'entrer en matière, j'ai la satisfaction de vous dire que les pots de grès de Raeren vont vous révéler à vous-même le nom de *Stathalders* inconnus (2), comme ces médailles romaines qui ont suppléé au silence de l'histoire, en faisant connaître le nom d'un empereur dont ces médailles sont la seule trace, mais trace non douteuse. Seulement les archives ont confirmé la révélation des vases, avantage que ceux-ci ont sur les médailles.

Vous savez depuis longtemps, car c'est vous-même qui m'avez signalé les travaux du vicaire Schmitz de Raeren, vous savez que Raeren (au Ban de Walhorn, partie de l'ancien Duché de Limbourg) a fabriqué des vases de grès (*Steingut* des Allemands), et que, à la fin du XVI[e] siècle et au tout commencement du XVII[e] siècle, ces grès ont été revêtus de reliefs et d'inscriptions du plus beau style artistique.

Un de vos *Stathalders*, de ceux dont je vous ferai connaître le nom plus loin, est, d'après moi, la cause ou l'une

---

(1) *Revue belge de numismatique*, XXXVII (1881), p. 239.

(2) JOS. HABETS, *Les gouverneurs des duchés de Limbourg et de Gueldre*, dans les *Publ. etc. du Limb.* XIV, p. 197.

des causes pour lesquelles on a appelé ces grès *flamands*, au lieu de *limbourgeois*, comme ils auraient mérité d'être dénommés.

Plus loin, vous verrez mon raisonnement à propos des nobles du Ban de Walhorn. Parlons d'abord des *Stathalders*.

Remarquons tout d'abord que je ne veux pas ici m'occuper de la distinction entre les Gouverneurs et les *Stathalders* ; cela regarde les spécialistes, comme M. Poswick.

Nobles ou *Stathalders* ; la méthode est la même, et la voici en deux mots :

I. Stathalders.

Dans les tas de tessons provenant de fouilles récentes à Raeren, et recueillis par M. le vicaire Schmitz, à Raeren même, par M. Mennicken, à Eupen, et par M. Hetjens, à Aix-la-Chapelle, j'avais remarqué un nombre considérable de blasons armoriés, les uns avec inscriptions, les autres anépigraphes.

Je me suis dit qu'il était absolument impossible que les fonctionnaires supérieurs du Duché de Limbourg n'eussent pas profité de la vogue de la céramique pour faire fabriquer de la vaisselle à leurs armes dans une localité de leur ressort, aussi avancée dans cette industrie artistique.

C'est de 1560 à 1620, vers le commencement de la guerre de Trente ans (qui ferma la frontière allemande aux potiers de Raeren), que les pots de grès furent le plus en honneur.

A priori, il y avait donc bon espoir de rencontrer les noms de ceux qui remplirent l'emploi important de *Stathalder*, à partir de l'époque où les blasons armoriés apparurent sur les grès, c'est-à-dire vers 1570.

A: A cette époque (1), était *Stathelder* d'abord provisionnel, puis effectif, un certain Guillaume de Gulpen, Limbourgeois d'origine, élevé à Fouron le Comte avec des Limbourgeois habitant le Ban de Walhorn même, comme les Belven et les Eynatten (2), il devait, plus que ses prédécesseurs d'origine étrangère au Limbourg, porter de l'intérêt à une industrie limbourgeoise : son nom devait se trouver sur les pots de Raeren.

Mais en quels termes ?

Je fus curieux de voir comment il était désigné dans les actes.

Or voici ce que les archives de Liège m'indiquèrent (3). Mon personnage était dénommé :

Wilhelm van Gulpen, heer tot Waldenborch, Stathouder op Limborch,

Ou bien :

Jonckher Willem van Gulpen, heer tzo Waldenborch, Stathouder zoe Lymborch.

Je ne doutai pas qu'à l'aide de ces détails je ne retrouverais un jour sur les grès, l'une ou l'autre particularité de ces désignations.

Naturellement les blasons devaient aussi m'aider, et armé d'un croquis des armoiries de van Gulpen (4), je me crus

(1) Jos. Habets, *Publications de la Société archéologique du duché de Limbourg*, XIV, p. 197.

(2) *Ibid.*, VI, p. 309.

(3) *Cour féodale de Limbourg*, Reg. II, 1571, f° 60 et suiv. Rens. de M. D. Van de Casteele, archiviste adjoint, à qui il suffit de demander des renseignements sur un nom, pour qu'il le fasse sortir de la poussière des archives. J'avais déjà expérimenté son zèle et sa sagacité, quand je lui désignai comme desideratum un *Quellin Pardicque, fils d'Étienne, de Liège*, inscri sur des pots de grès : mon complaisant remueur de vieux documents m'a refait jusqu'aux détails les plus intimes de la vie de ce personnage, d'après des procès, des actes de notaire, etc.

(4) De sable à la croix d'or engrêlée.

assuré de tenir ce que je cherchais, quand un jour un tesson avec le mot WALDENBORCH et avec un blason à croix engrêlée, me tomba sous la main.

Dès lors, il fallait pousser plus loin les recherches, et tesson par tesson, puis pot par pot, l'inscription se reconstitua en entier de la manière suivante, analogue à l'énonciation des documents :

WILLELM GULPEN HERRE TZO WALDENBORCH STATHALDER LIMBOURGH. I. E. 1577.

(Coll. Hetjens, à Aix-la-Chapelle).

Gulpen est bien votre Galope (en flamand *Gulpen*), car les seigneuries de Waldenborch et Neuerborg que possédaient les Gulpen, sont voisines de Galope, à moins qu'on ne me prouve que certain Waldenborg, dépendant de Merols, près de Raeren, ne doive avoir la préférence.

Guillaume de Gulpen réprima avec énergie le protestantisme dont plusieurs habitants de Walborn, notamment, avaient subi les atteintes (1).

Guillaume de Gulpen était fils de Frambach de Gulpen de Neuerborg, et de Pentecôte d'Alsteren de Hamal, dont Fahne a fait une Philippine, ne comprenant pas sans doute le nom flamand de *Pinxten*.

Les Gulpen eurent des relations d'affaires et des alliances avec plusieurs familles du Ban de Walborn, notamment les Schwarzenberg et les Bertolf de Belven.

B. Certains tessons que j'avais eus sous les yeux, m'avaient révélé la fonction de *Stathalder*, avec un blason chargé d'une licorne.

Cela m'occasionna quelque peine ; car votre liste, mon cher Président, me fournissait bien des Huyn d'Amstenraedt, et autres ; mais aucun de ceux là n'a la licorne comme meuble de ses armoiries.

---

1) *Publications etc. du Limbourg*, IX, 262, etc.

C'est encore aux archives que j'eus recours....

Et voilà que les archives m'apprennent qu'un Bertolf de Belven a exercé pendant deux ans les fonctions de *Stathalder*.

Vous vous êtes borné à résumer le travail de M. Poullet. Celui-ci aurait donc omis un *Stathalder !...*

Je tenais la trace; je ne pouvais rester en si bon chemin.

Qui cherche trouve et je trouvai. C'est encore la collection de M. Hetjens qui me fournit la première un blason entier avec l'inscription :

CIMENT BELVEN STATHALDER OP LIMBORCH GVET BELDERBVSCH SEIN HEVSFRAVWE.

Les documents m'avaient appris que les fonctions de *Stathalder op Limborch* — ne fussent-elles que les fonctions de Lieutenant des fiefs — avaient été exercées par Simon Bertolf de Belven, depuis 1577 jusqu'en 1578, où il figure de la manière suivante : (1)

»*Den Herre Statheldere Jonckher Symont van Belven.*

»*Den Herren Stathelder Jonckher Symont van Belven.*

»*Stathalder Joncker Symont van Belven*".

Ce Simon Bertolf de Belven avait épousé une Belderbusch; le blason fascé et chargé d'un lion, ne tarda pas à me faire connaître que l'épouse appartenait à la famille von der Heiden, dite Belderbusch, et en effet Fahne mentionne, comme femme de Simon Bertolf de Belven, une Marguerite von der Heiden.

Mais *Guet*, cela ne correspondait pas à ce nom de Marguerite; au moins le croyais-je....

Quand voilà tout à coup que je suis frappé par un passage de Quix, *Kreis Eupen*, qui m'apprend que *Goetchen*, *Guetchen*, au lieu de *Gretchen*, est à Raeren et dans ses environs, d'où étaient les Belven, l'abréviation familière du nom de Marguerite.

(1) Mêmes registres de la Cour féodale de Limbourg, II, f° 107 v° et 108.

Tout doute était levé, et notre Simon de Belven, n'est autre que celui qui, en 1634, trente-trois ans auparavant, avait été drossard du Ban de Walhorn.

Un tel personnage, plus encore que Guillaume de Gulpen, devait s'être empressé de faire inscrire sur la vaisselle de grès, la vaisselle de luxe de cette époque, sa qualité honorable de Stathalder.

Ces Belven ont eu des alliances avec toutes les principales familles du Ban de Walhorn que je vous présenterai plus loin.

C. A Simon de Belven, succéda un *Stalhalder* qui me donne quelque embarras; en effet, jusqu'ici, je n'ai trouvé aucune inscription qui de près ou de loin rappelle son nom, *Louis d'Aranda,* ou sà devise VIRTUS ARANDA.

De plus, je suis bien empêché par ses armoiries.

Les uns me disent qu'elles sont d'azur à la tour d'argent, et à 8 croisettes de gueules.

Van Dycke, au contraire, affirme qu'elles sont coupées au premier d'azur à une étoile d'argent, parti d'azur à la croix tréflée de gueules; au 2e ou en pointe, d'argent au globe d'azur.

C'est trop de richesse d'une part et trop de pauvreté de l'autre.

Et cependant, si je n'ai rien trouvé encore, je dois trouver, c'est indubitable.

Jugez-en.

Les d'Aranda étaient d'une famille espagnole établie à Bruges, où le commerce l'avait attirée avec environ cent cinquante autres familles espagnoles.

Louis d'Aranda était fils de Jean d'Aranda, colonel d'une colonne d'infanterie wallonne, maître de camp d'un régiment espagnol, et gouverneur de Gand.

Il fut, *pendant* 22 *ans*, de 1580 à 1602, *Stathalder* et drossard du pays de Limbourg, chef des hommes de fief du dit pays, et capitaine d'une compagnie wallonne.

Ces vingt-deux ans de son Stathouderat correspondent à le pleine efflorescence de l'industrie des grès de Raeren; c'est alors que les Mennicken, les Jan Emens, les Engel Kran, et tant d'autres potiers produisirent leurs plus belles œuvres.

C'est à ce personnage, dont je n'ai encore que la piste, que j'attribue l'abondance de vos grès limbourgeois dans les Flandres; en effet, ce sont tous grès de 1580 à 1602, que l'on a recueillis dans les belles collections de Bruges et de Gand (d'Huyvetter, Van Huerne, Verhelst, Minard), où ont été acquis les plus beaux exemplaires du Musée de Cluny et de celui de Kensington.

Il est impossible que ce ne soit pas par l'intermédiaire de Louis d'Aranda, qu'ils sont parvenus là où les collectionneurs les ont trouvés.

N'est-il pas certain dès lors que je rencontrai des médaillons céramiques de Louis d'Aranda ?..

On remue le sol à Raeren, à Neudorp, à Tilfeld, à Merols, siège des anciennes poteries de grès, et j'ai la ferme confiance qu'on réussira.

D. E. Après lui, les registres de la Haute-Cour de Limbourg me font connaître comme *Stathalders*, un Frédéric de Gulpen, un Guillaume de Caldenbourg; mais hélas! ici ce sont les documents écrits qui parlent seuls.

Ne désespérons pas pourtant.

Je ne néglige pas toutefois vos Gouverneurs, Huyn d'Amstenraedt et autres; mais je soupçonne qu'ils gouvernaient plutôt les pays d'Outre-Meuse, et dès lors les recherches n'ont pas une raison aussi certaine d'aboutir.

II. Drossards de Walhorn.

Je vous ai déjà fait connaître Simon de Belven qui porta ce titre et qui fut remplacé par un homonyme.

En 1587, nous voyons surgir le nom de Philippe Lomont, en qualité de drossard.

Celui-là était plus que Limbourgeois; il était de Raeren même; car l'église de ce village est bâtie, à Titfeld, sur les ruines du château de ce Lomont.

Je ne pouvais manquer de le rencontrer et en effet, il ne me fallut pas une divination extraordinaire pour déterminer le sens de l'inscription suivante, qui est reproduite à foison sur les pots de grès :

PELIPVS LOMOENT D. ZO W. H. END IOE(HE)NNA BVCK SIN HVSFRAV.

Cela voulait dire: *Philippus Lomont d*(rossard) *zo W*(al)*h*(orn) *ende Johanna* (von) *Buck sine huisfrau.*

(3e vente de Renesse, n° 256; etc.)

Les armoiries qui sont: au 1er canton, d'un chevron accompagné de trois étoiles, deux en chef, une en pointe, et parfois en outre d'un croissant, et au 2e canton, de l'escarboucle fleurdelisée de Juliers (mais à six branches seulement), sont celles de Lomont et de Van Buck, indiquées parfois par les simples initiales qu'il est facile de reconnaître :

P. L. I. B.

(Vente X. à Liège, 1880).

Philippe Lomont avait en effet épousé une von Buck (ou von Bock), famille qui habita tant Aix-la-Chapelle que le Ban de Walhorn.

B. En 1598, apparaît comme drossard du Ban de Walhorn, un Schuyl, seigneur de Walhorn.

A défaut de couleurs ou de hachures, il est difficile de

distinguer les armoiries des Schuyl de celles des Eynatten; car les unes et les autres portent les mêmes meubles: une bande accompagnée de six merlettes en orle.

Cependant il m'a été donné, mais sur un seul exemplaire, de remarquer au cimier, non la merlette des Eynatten, mais la tête de bœuf des Schuyl, qui est un signe distinctif (coll. Mennicken).

C. La série des drossards de Walhorn que donne Quix, est ici interrompue; mais vers 1630, à un moment où nous voyons apparaître sur les grès, comme par une espèce de renaissance de l'industrie de Raeren, les noms de trois familles gueldroises, les Isendoorn de Blois, les van Essen de Swanenborg, les van Stepraedt van Indoornick, dont je reparlerai ailleurs, je trouve un grès qui me fait connaître en toutes lettres:

CLAVDE HANNOT DROSSART DV HAVLT BANCK DE WALHORN.

(Coll. Minard, à Gand, n° 1062).

Claude Hannot, d'après Quix, fut drossart de Walhorn, de 1623 à 1634, ce qui correspond à l'époque des grès fabriqués à Raeren pour la Gueldre.

D. Ce n'est plus un drossard du Ban de Walhorn, ce sont les seigneurs de Walhorn qui apparaissent dans l'inscription suivante:

DOMINI OGIER VON WALHORN.

(3e vente de Renesse, n° 158).

Arnold Thierry Schuyl de Walhorn, avait cédé ses droits sur la seigneurie de Walhorn à Gérard von Dieden-Malatesta, dont le fils transmit à son tour ses droits en 1691 à Charles d'Ogier, médecin et conseiller du prince-évêque de Liège.

Celui-ci n'eut que deux filles qui épousèrent un de Thier de Skeuvre, Bourgmestre de Liège en 1706, et un de Liverlo.

Comme le dernier relief des d'Ogier date de 1710, c'est entre 1690 et cette époque, qu'il faut placer notre vase, et en effet les rebuts des poteries de Raeren ont fait connaître des exemplaires, quoique très peu nombreux, de grès datés de l'an 1694, qui date une dernière renaissance de l'industrie artistique de Raeren (1).

III. Familles nobles.

La méthode que j'ai indiquée plus haut, a consisté ici à recueillir *a priori* les noms nobles qui apparaissent dans le Ban de Walhorn.

J'en ai dressé une liste, et j'en ai relevé les armoiries, parce qu'il était impossible que les familles du Ban de Walhorn ne se fussent pas en quelque sorte piquées d'honneur, de voir leurs blasons sur les grès. Cette méthode m'a parfaitemeut réussi.

Voici en les énonçant en ordre alphabétique, les résultats de mes premières recherches que je continue patiemment :

a. Bergh de Trips.

1° IOHANNA VON BERGHE ZO TRIPS ANNO 1612.

(1e vente de Renesse, n° 275; coll. Michiels van Verduynen, n° 684).

Les Bergh de Trips, avant même d'acquérir la seigneurie de Crapoel dans le Ban de Walhorn, avaient eu de nombreuses relations avec ce Ban.

2° blason parti au 1er d'Eynatten, au 2e de Bergh de Trips.

L'alliance que ce blason indique, semble être celle

(1) On a néanmoins continué à fabriquer des grès à Raeren jusque dans le présent siècle; mais ils n'ont plus de cachet artistique et je ne compte pas certain vase à inscription au nom de Mennicken, mais où se trouve le nom douteux de *Hörrn*, qui peut être Höhr, où un Mennicken serait allé s'établir.

de Jean d'Eynatten avec Ferdinande Julienne de Bergh, héritière de Trips; un de leurs fils se maria en 1609.

b. Bex.

IOHAN D. BECX ANNA BERTOLF DE BELVEN.

Les Bex dont vos *Publications* se sont occupées, possédaient une seigneurie à Eupen.

J'ai cité plus haut les Bertolf de Belven, dont je reparlerai plus tard à propos de deux sœurs d'Anne von Belven que Quix nous apprend avoir épousé un Jean de Bex.

c. Von Bock.

(Voir ci-dessus, à propos du drossard Philippe Lomont).

d. Crümmel de Nechtersheim.

1° Marguerite, épouse d'un Pierre de Schwarzenberg (voy. ce nom, ci-après).

2° Simple blason, aux armoiries aux six feuilles aquatiques des Crümmel, avec une crosse d'abbesse pour cimier, et les initiales W. K. (Wilhelmine Krümmel ?)

Il ne m'a pas été donné de retrouver le nom de l'abbaye.

e. Doenraedt.

Simple blason, avec la date 1616, initiales L. D.

Les armoiries à la croix engrêlée, semblent indiquer, à raison des initiales, un membre de la famille limbourgeoise de Doenraedt ou Donrath, dite Dobbelstein (la seule qui possède ces armoiries, et dont j'aie trouvé le nom commençant par un D), dont un membre Léonard, né vers 1585, mourut en 1636.

f. Eynatten.

1° Voy. ci-dessus, Bergh de Trips.

2° Blason des Eynatten sans inscription.

3° Idem, parti de celui des van Hoemen (voy. ce nom).

Eynatten, berceau de cette famille qui eut une grande illustration, est un village situé tout près de Raeren.

Un Jean d'Eynatten d'Opsinnich avait été *Stathalder* du

Limbourg en 1541, encore un fonctionnaire qui nous est connu par le livre de Quix.

g. Von der Haegen.

Blason fascé d'argent et de sable de six pièces, écartelé d'azur à trois fleurs de lis d'or.

Ce blason s'est montré, mais sans inscription, sur plusieurs vases de Raeren.

Ce qui porte à considérer les Von der Haegen, nombreux à Raeren, comme une ramification des Van der Haegen, de la Flandre, qui ont les armoiries ci-dessus décrites, est la circonstance qu'on a rencontré dans le pays de Daelhem, un linteau de porte avec le devise AMORE, MORE, ORE, RE, qui était celle de Van der Haegen (1).

La relation est cependant douteuse.

h. Von Hanxler.

GERADT VON HANXLER VND (Christina) VON BELFFEN S(E)IN H(avsfrav) 1582. W. F.

(De Navorscher, 1852, p. 250).

Les von Hanxler étaient d'une famille de Cologne qui prétendait dater de Charlemagne; ils eurent des relations à Liège et à Herstal, comme dans le Ban de Walhorn.

Christine Bertolf von Belven, qui d'après Quix, épousa Jean Gérard von Hanxler, était sœur d'Anne, épouse de Jean de Bex (voir plus haut), ce qui a permis de compléter l'inscription.

c. Von der Heiden, dit Belderbusch.

(Voy. plus haut, à propos du Stathalder Simon de Belven).

Un bien que les Belderbusch possédaient à Neudorf, près de Raeren, portait leur nom: *Heid, auf der Heide.*

j. Von Hoemen.

Blason parti d'Eynatten et de von Hoemen.

(1) Renseignements pris depuis, ce détail est controuvé.

Cela rappelle l'union, en 1619, de François d'Eynatten de Neuborg, avec Elisabeth von Hoemen et Odenkirchen.

k. Horion.

(Voy. le suivant).

l. Huyn d'Amstenraedt.

Blason parti de Huyn, à la croix guivrée, et de Horion, d'argent à la bande de gueules.

Il ne s'agit pas de votre Stathalder du même nom, mais d'un membre de la même famille Gérard, seigneur de Rivière, mort en 1584; il avait épousé Yolande (ou Digne) de Horion de Uerdingen, qui vivait en 1609.

Une seigneurie, sise à Eynatten, fut possédée par les Huyn, et prit le nom d'*Amstenrather-Haus.*

Il est permis toutefois de se demander s'il ne s'agit pas dans ce blason d'une alliance d'un Dobbelstein (armoiries sinon semblables, au moins analogues) avec une Horion (Marguerite † 1627, ou Helwige vivant encore en 1629).

m. Lomont.

(Voy. ci-dessus aux drossards).

n. Ogier.

(Voy. ibid.)

o. Rochette.

Les Gulpen dont j'ai parlé ci-dessus, parmi les *Stathalders*, possédaient entre autres la seigneurie de la Rochette près de Chaudfontaine.

En allemand, cette seigneurie s'appelait *Rotschetten*, *Rotze*, d'où, à cause d'une croix (engrêlée ?) dans le blason, on peut tirer la conclusion que certaine inscription des grès se rapporte à un Henri de Gulpen; elle est ainsi conçue :

HENDRICK DE RVTZE.

p. Schuyl de Walhorn.

(Voy. ci-dessus aux drossards).

q. Schwarzenberg.

Cette famille habitait Raeren et est connue par de très nombreuses inscriptions de grès :

P. S.

P. S. M. K.

PETER SWARTZENBERG ENDE MARGRETA NECHTRSEM SIN HVISFRAW.

PETER SVARTZENBVRG VND MARGRET VON NECHTERSEM SIN HVISFRAV.

PETER SVARTZENBVRG VNDE MARGRET VON NECHTERSEM G. K. SIN. HVSFRAV.

PETER SVARZENBVRCH (vnd margret von) NECHTERSEM GENANNT KRVMMEL SIN (hvsfrav).

PETER SVARTZENBERG VND MARGRET K. V. (NE). SIN HAVSFRAW.

Ces inscriptions s'expliquent mutuellement : il s'agit des deux époux : Pierre de Schwarzenberg et Marguerite von Nechtersheim, genannt Krummel (dit Crümmel). Le mariage dont Quix a fait mention, date de 1566.

r. *Wicherding.*

HANS GERHART V. W. D. IVDIT V. BELV.

H. G. VON WICHERDENG EN IVDIT VON BELVEN.

Encore deux inscriptions qui se complètent mutuellement.

Les Wicherding qui habitaient le château de Berscheit, à Raeren même, ont été auteurs de fondations importantes dans l'église ; ils ont entre autres fondé la vicairie, celle qui est précisément occupée par le vicaire Schmitz, le révélateur des grès de Raeren.

Judith van Belven, qui vivait encore en 1612, était la sœur des deux épouses de Bex et de Hanxler dont il a été question plus haut.

J'omets une série de familles de Clèves, etc. qui ont eu des relations avec le Ban de Walhorn, mais à un moindre degré, et dont les noms se trouvent aussi sur les grès :

Streithagen, Nesselrode, Metternich, Zevel, Palant (1), Reuschenberg, Reifferscheit, Rolshausen, Negri, etc.; mais déjà, vous le voyez, mon cher Président, il y a ici ample matière à montrer quelle était l'importance de la fabrication limbourgeoise de Raeren.

Ailleurs, je montrerai les familles de contrées plus éloignées, et même de contrées où l'on fabriquait aussi des grès, venant à Raeren commander leur vaisselle.

Mais en voilà assez ici pour le sujet sur lequel vous avez appelé mon attention, qui y avait été déjà attirée *ipso facto*.

J'ai l'honneur, etc.

H. SCHUERMANS.

2 Avril 1881.

---

(1) A propos des Palant, permettez-moi de vous communiquer le détail suivant : Le vase de grès du musée de Maestricht, avec l'inscription P. S. G. Z. M. B. G. C. V. F. Z. C. 86, a été reconnu par moi, d'après les armoiries (Palant-Blankenheim), comme étant un vase fait pour P(hilippina) S(idonia) G(raefin) C(ulemborg) Z(u) M(anderscheit) B(lankenheim) G(erolstein) G(emahlin) V(on) F(loris) Z(u) C(ulemborg) 1586, époque où le comte Florent de Culembourg qui a joué un rôle dans la révolution du XVI[e] siècle aux Pays-Bas, n'était pas encore séparé de sa seconde femme.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

Jean Godefroid Hubert Scheyven.



Mr Jean-Godefroid-Hubert Scheyven naquit le 19 Mars 1804 à Heythuizen, près de Ruremonde, de Pierre Thomas Scheyven et de Marie Elisabeth Houben. Son père était Bourgmestre de sa commune et membre du conseil d'arrondissement. M. Scheyven fit ses études à l'Université de Liège, à une époque où il s'y forma tant d'hommes marquants qu'ont mis en évidence les évènements mémorables de 1830, et dont le concours fut si précieux à la création d'une Belgique libre et indépendante et à l'établissement de ses sages institutions.

Reçu Docteur en droit, le 21 Juillet 1826, il fut attaché au Parquet de Ruremonde dont le chef était alors M. Henri de Brouckère, un excellent maître pour lui, et qui fut aussi son ami.

Il débuta dans la Magistrature comme juge à Ruremonde, fonctions qui lui furent conférées par arrêté du gouvernement provisoire en date du 24 Février 1831. Tous ceux qui l'ont connu lui rendent ce témoignage, qu'il avait à un haut degré les qualités qui font le magistrat accompli. Sa taille élevée, sa physionomie distinguée, son affabilité, exempte à la fois de fierté et de familiarité, lui donnaient dès l'abord le prestige extérieure si utile à la Justice. Austère, conciliant, d'un jugement sûr, plein de dignité

dans sa vie publique et privée, il aimait le travail et se disait avec fierté l'esclave de son devoir.

La carrière parlementaire et politique qu'il a longtemps parcourue doit avoir interrompu souvent ses études judiciaires et ralenti son avancement dans la magistrature, mais elle n'avait en rien altéré sa constante impartialité; on peut lui appliquer ce que M. le Proc. Gén. Faider disait récemment d'un conseiller éminent que la mort venait de ravir: »Il était ferme dans la Justice qui n'a pas d'opinions »comme dans ses opinions qu'il séparait de la Justice."

Le 20 Juin 1839, il fut appelé aux fonctions de Procureur du Roi à Malines; le 14 Janvier 1854, il fut nommé Greffier en chef à la cour de cassation de Belqique.

Peu de temps après son entrée dans cette suprême juridiction, lors d'une présentation de candidats à un siége de conseiller de cette cour, M. Scheyven recueillit plusieurs suffrages significatifs; ils n'eût sans doute pas tardé à devenir le collègue du savant M. Stas, son ami auquel, dans ce recueil, on a précédemment consacré une notice biographique. Mais vers cette époque sa santé s'altéra; une mort prématurée l'emporta à l'âge de 58 ans.

M. Scheyven entra jeune dans la vie publique. Nous le voyons en 1830 faire partie du comité électoral de Ruremonde pour les élections au congrès national. Le 9 Juin 1835, étant âgé seulement de 31 ans, il est élu représentant de Ruremonde et le même mandat législatif lui fut successivement confié en 1839 par l'arrondissement de Maeseyck en 1841 et en 1845 par l'arrondissement de Malines.

La loi sur les incompatibilités parlementaires, promulguée en 1848, le contraignit à opter entre le mandat de député et les fonctions judiciaires. Il quitta alors la carrière politique.

Avec lui, sortit des chambres législatives cette phalange de fonctionnaires distingués, hommes spéciaux, modérés et sages, le noyau des centres parlementaires, aujourd'hui disparus hélas ! et qui dans des moments difficiles, peuvent exercer une si heureuse influence sur les affaires d'un pays soumis au régime représentif. Cette période de treize ans, pendant laquelle M. Scheyven siégea à la chambre des Représentants fut des plus fécondes; elle dota la Belgique d'un ensemble de lois remarquables parmi lesquelles on peut citer : la loi communale du 30 Mars 1836; la loi provinciale du 30 Avril 1836 ; la loi sur le jury du 15 Mai 1838 ; la loi sur le duel du 8 Janvier 1841 ; la loi sur la compétence en matière civile du 25 Mars 1841 ; la loi sur les chemins vicinaux du 10 Avril 1841 ; la loi du 24 Septembre 1842 sur l'enseignement primaire; la loi du 15 Avril 1843 sur la police des chemins de fer ; la loi sur la police de la voirie du 1er Février 1844 ; la loi sur les pensions civiles et ecclésiastiques du 21 Juillet 1844; la loi sur le domicile de secours du 19 Février 1845 ; la loi sur la chasse du 26 Février 1846 ; la loi sur la comptabilité de l'état du 15 Mai 1846 ; la loi relative à l'organisation de la cour des comptes du 29 Octobre 1846 ; la loi sur la milice du 8 Mai 1848.

M. Scheyven prit une part active à l'élaboration de plusieurs de ces lois ; nous le voyons aussi, dès son entrée à la chambre, devenir rapporteur de la section centrale, chargée de l'examen du budget de l'Intérieur et plusieurs années successives il remplit la même mission pour le budget de la justice.

L'époque la plus importante de sa carrière parlementaire se place en 1839, à la cession d'une partie des provinces de Limbourg et de Luxembourg à la Hollande ; député d'un des arrondissements dont l'abandon était demandé à

la Belgique, il fit partie avec la plus généreuse ardeur du mouvement qui s'organisa alors pour conjurer le péril et entraver l'accomplissement du sacrifice.

Ce fut une des périodes les plus graves et les plus agitées qu'ait traversées la Belgique depuis 1830. Le Limbourg et le Luxembourg avaient pris part à la révolution et de fait depuis 1831 ils étaient incorporés dans la Belgique et se trouvaient protegés par les institutions nouvelles qu'ils avaient contribué à établir.

Abandonner une partie de ces provinces, les laissant à la merci du gouvernement hollandais, contre lequel existaient encore à cette époque de si vives préventions, c'était assurément la plus dure des extrémités. Malgré les efforts des ministres Belges, malgré l'éloquence du Comte de Montalembert à la chambre des Pairs de France et celle d'O'Connel à la chambre des communes d'Angleterre, les cinq grandes puissances s'étaient entendues pour mettre la Belgique en demeure de s'exécuter sur les bases des stipulations territoriales, imposées par la convention du 15 Nov. 1831 ; cette convention, conclue au lendemain des désastres militaires que le nouveau royaume avait subis, n'avaient pas reçu sur ce point d'exécution depuis lors.

Le gouvernement belge avait fini par céder, mais trois ministres s'étaient retirés à cette occasion, MM. d'Huart, Ernst et de Mérode ; les trois ministres restants, MM. de Theux, Nothomb et Willman, constituant seuls le cabinet, proposèrent aux chambres de s'incliner devant la volonté des Puissances.

Les adversaires naturels de ce projet devaient être les députés des arrondissements menacés. Nous trouvons le nom de M. Scheyven au bas du document dont voici le texte : »Les soussignés, membres du sénat et de la »chambre des Représentants pour les provinces de Lim-

»bourg et de Luxembourg, délèguent leurs collègues, »comte d'Ansenbourg, sénateur et Charles Metz, représentant, à l'effet de se rendre à Paris auprès des membres du gouvernement et des chambres pour y protester »contre tout projet de déchirement du territoire et y faire »connaître qu'à tout prix les habitants du Luxembourg et »du Limbourg veulent rester Belges.

»Bruxelles le 14 Déc. 1838.

»Signé: de Schiervel, chev. de Bousies, A. Van Muy»sen, de Renesse, Max. de Renesse, Raeymaekers, Schey»ven, Simons, Louis Beerenbroek, de Longrée, Pollenus, »Berger, Corneli, Zoude, de Puydt."

Cette mission quasi-diplomatique, dont l'opportunité a été diversément appréciée, n'avait eu aucun succès. D'un autre côté les »Orangistes", ligués avec une fraction du parti démocratique, cherchaient à exploiter, en vue d'un bouleversement révolutionnaire, les sympathies que rencontrait dans le pays la cause des Limbourgeois et des Luxembourgeois (1).

M. Scheyven fut de ceux qui entravèrent par leur attitude ces folles et coupables entreprises. Ce qu'il faillait aux yeux du groupe parlementaire qui s'était formé sur cette question et dont il faisait partie, c'était observer la plus stricte et la plus complète légalité; mais résister, opposer aux sommations injustes de l'Europe une attitude passive et digne, se laisser arracher, mais non abandonner soi même des frères, qui ne voulaient pas se séparer des Belges. Peut-être que les Puissances, d'accord sur la solution par elles données au conflit Hollando-Belge, se seraient divisées sur les moyens de contrainte à employer, et ainsi le statu-quo pouvait se maintenir et se perpétuer. Après

(1) Thonissen, *La Belgique sous la règue de Léopold Ier*. T. III, p. 804 et suivantes.

une séance orageuse et dans laquelle, aux applaudissements de la foule, certains députés dirigèrent les injures les plus graves contre les membres du gouvernement qui venaient proposer le traité de cession, la chambre des Représentants commença le 4 Mars 1839 la discussion régulière du projet ; on peut dire avec vérité que jamais débats parlementaires ne soulevèrent, dans cette Belgique, si impressionnable cependant, des émotions plus profondes. La garnison était en partie consignée dans les casernes, un bataillon d'infanterie stationnait sur la place du Palais de la nation (1). M. Scheyven fut le premier orateur qui se leva pour s'opposer au traité. Son discours (2), faisait appel à des sentiments touchants et patriotiques ; il impressionna vivement et fut chaleureusement applaudi dans la chambre et dans le Pays (3).

Ce fut M. J. B. Nothomb qui parla ensuite et défendit la proposition du gouvernement. Le 19 Mars la chambre adopta le projet par 58 voix contre 42 ; M. Gendebien, en émettant son vote, prononça ces paroles mémorables : »Non, »380,000 fois non, pour 380,000 Belges que vous sacri»fiez à la peur !"

L'histoire qui jugera aussi la révolution Belge, dira que l'on s'est mépris alors sur le sort qui attendait les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, elle ne ratifiera certainement pas les outrages dont furent accablés les hommes d'état belges qui ont conclu le traité du 19 Avril 1839, mais elle rendra aussi hommage à l'attitude noble et patriotique des députés des provinces cédées.

M. Scheyven siégeait sur les bancs de la droite ; dévoué aux idées d'ordre et de conservation, il comprenait toute-

(1) Voy. Thonissen, p. 326.

(2) Voy. le texte de ce discours dans le *Moniteur belge* du 5 Mars 1839.

(3) Voy. le journal *l'Émancipation* du 5 Mars 1839.

fois les nécessités de notre temps et cherchait le plus souvent la solution des questions d'une nature irritante dans les larges voies de la conciliation. Aussi vers la fin de sa carrière s'attristait-il et parfois se décourageait-il de voir apparaître ces tendances exclusives qui caractérisent aujourd'hui les partis en Belgique.

Pendant son séjour à Malines, il se lia d'une étroite amitié avec un prêtre distingué, M. Corten, vicaire général et ancien membre du congrès national ; il entra aussi en relations suivies avec le cardinal Sterckx ; et c'est ainsi que plus d'une fois, sous le ministère de M. J. B. Nothomb, il fut un intermédiaire et un négociateur entre le Gouvernement et l'Épiscopat ; spécialement sur la question des écoles normales épiscopales, placées sous le régime de la loi 1842, il aboutit ainsi aux résultats les plus heureux, également appréciés par l'éminent homme d'état et le digne Prélat que nous venons de nommer, et non moins par le roi Léopold Ier lui même qui lui en témoigna sa vive satisfaction.

Comme homme politique, la grande préoccupation de M. Scheyven était l'enseignement, l'éducation de la jeunesse ; comme homme privé, son grand souci était encore d'élever dignement ses enfants, d'en faire des citoyens et des chrétiens. Jamais il ne se laissa absorber par ses études et ses fonctions au point de négliger l'accomplissement de la haute mission du père dans la famille (1).

---

(1) Mr Scheyven avait épousé le 5 Sept. 1833. Melle Marie-Anne-Justine Roersch, de Ruremonde. Cette heureuse union donna le jour à quatre enfants.

1° Victoire Scheyven, née le 15 Juin 1834, décédée le 22 Juin 1868, épouse de M. Alphonse Peteau, aujourd'hui Greffier en chef à la cour de Cassation.

2° Henri Scheyven, né le 7 Avril 1836, notaire à Bruxelles.

3° Camille Scheyven, né le 4 Avril 1838, Conseiller à la cour d'Appel de Bruxelles.

4° Théophile Scheyven, né le 21 Janvier 1846, Prêtre, Bachelier en droit canon et professeur à l'Institut St. Louis à Bruxelles.

Limbourgeois de cœur et de naissance, M. Scheyven aimait à revenir, durant la période des vacances, dans le pays de son enfance, y revoir ses parents (1), ses amis, respirer l'air natal dans le modeste village de Heythuizen, loin des soucis de la vie publique, du luxe et des agitations du monde. C'est là, au milieu de tant de chers souvenirs que cette âme simple et élevée trouvait ses meilleurs délassements et avait besoin de se retremper pour reprendre les labeurs qui faisaient le fond de son existence.

M. G. Scheyven décéda à Ixelles-lez-Bruxelles le 24 Octobre 1862. Sa mort ne plongea pas seulement dans le deuil une famille aimante et unie à laquelle il s'était dévoué; elle excita dans la magistrature et dans le pays les regrets les plus sympathiques. Le ministre de la maison du Roi Léopold I[er] écrivit à cette occasion à M. Henri Scheyven, fils ainé du défunt, la lettre suivante, dont le texte nous est communiqué:

»Monsieur,

»Le Roi a appris avec le plus vif regret la nouvelle de »la mort prématurée de M. votre digne Père et me charge »d'assurer toute sa famille qu'Il s'associe bien sincèrement »à son affliction.

»Dans toutes les positions où le Roi a connu M. votre »père, Il a pu apprécier en lui le caractère le plus hono»rable et les qualités les plus distinguées.

»S. M. vous prie de croire qu'Elle conservera de M. »Scheyven le plus affectueux souvenir et qu'elle forme des »vœux pour le bonheur de ceux qu'il laisse après lui.

»Veuillez agréer etc.

(»Signé :) Jules Van Praet.

»Bruxelles, 3 Nov. 1862.

---

(1) Le frère de M. Scheyven était Doyen de St. Servais à Maestricht, Camérier d'honneur du Saint Père, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

Joseph Augustin Hubert Bosquet.

Il y a quelques mois, la mort a enlevé à la ville de Maestricht un de ses plus illustres enfants, et à la Société géologique de Belgique un de ses membres honoraires les plus distingués. Joseph-Augustin-Hubert De Bosquet (1), naquit à Maestricht, le 7 février 1814. Son père, Jean-Guillaume-Augustin De Bosquet, qui avait épousé Marie-Isabelle Nollée, était receveur des contributions à Lanaken et domicilié à Caberg. Les parents se trouvaient temporairement à Maestricht, quand vint au monde le jeune De Bosquet. Dès sa tendre enfance, celui-ci se distingua par son assiduité à l'étude et par un esprit de recherche et d'observation ordinairement réservé à l'âge mûr. Après les études préalables, il entra comme aide-pharmacien chez Henkelius, pharmacien à Maestricht, et subit son examen en 1834.

Henkelius était lui-même un amateur passionné des sciences naturelles et s'appliquait de préférence à l'étude de la paléontologie. Il avait formé une collection des fossiles de la Montagne de St. Pierre; la science lui doit plusieurs trouvailles importantes; aussi la liste des fossiles de nos contrées compte plusieurs espèces que les auteurs lui ont dédiées et qui portent son nom.

L'exemple de Henkelius et le goût que celui-ci professait pour les sciences naturelles, ne restèrent pas sans

(1) De Bosquet ne voulut jamais prendre la particule; tous ses ouvrages sont signés : Bosquet.

influence sur le jeune De Bosquet, qui, bien que fort occupé à cette époque de l'étude de la physique, de la chimie et de la botanique, trouva encore du temps pour cultiver, à titre de délassement, l'étude de la paléontologie. Le disciple ne tarda pas à devenir l'ami et le confident du maître; dès lors, celui-ci n'eut plus qu'une seule pensée: se former en la personne du jeune De Bosquet un successeur capable de continuer ses recherches. Le jeune homme le seconda admirablement; son caractère le portait naturellement vers l'étude; la science, c'était son bonheur, sa passion, sa vie. La nature s'était plu à réunir en lui les rares qualités qui jouent un si grand rôle dans la vie du naturaliste; doué d'un esprit d'observation extraordinaire, il avait une patience à toute épreuve, et, chose bien rare, il possédait à un haut degré le talent de dessinateur. Toutes les nouvelles espèces qu'il a publiées, il les a dessinées lui-même, parfois gravées lui-même sur la pierre.

Tout le temps que lui laissait le soin de sa pharmacie, qu'il avait reprise à la mort de Henkelius, De Bosquet le consacrait aux recherches et aux études paléontologiques. Il s'occupa surtout de la recherche et de la description des crustacés, principalement des sous-classes ostracodes et cirrhipèdes; il décrivit et publia aussi les brachiopodes de notre province, et bon nombre de mollusques fossiles du terrain crétacé et du terrain tertiaire du Limbourg belge ou hollandais.

Outre quelques petites notices qui ont paru dans divers recueils scientifiques à différentes époques, nous citerons sa *Description des Entomostracés fossiles du tuffeau de Maestricht*, qui parut en 1847 dans le tome IV des Mémoires de la Société royale des sciences de Liége, avec quatre planches où figurent un grand nombre de ces animalcules, presque tous nouveaux pour la craie du Limbourg.

En 1850, il publia son remarquable *Mémoire sur les Entomostracés fossiles du terrain tertiaire de la France et de la Belgique* (tome XXIV des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* de l'Académie royale de Belgique). Ce mémoire comprend la description de 83 espèces, avec les dessins en 334 figures, formant six planches in-quarto. En considérant ce travail, on ne peut se lasser d'admirer l'infatigable patience que l'auteur a mise à rechercher, à décrire et à dessiner ces animalcules presque microscopiques; qu'au premier aspect on prendrait pour des mollusques bivalves, mais qui appartiennent en réalité à une section particulière et bien caractérisée de la classe des crustacés. Les plus grands n'ont guère plus d'un millimètre de long.

La même année vit paraître sa *Description du genre Hipponix de la craie supérieure de Maestricht.*

En 1851, il nous fit connaître deux nouvelles espèces d'*Emarginula* de la craie de Maestricht, et il publia sa *Description de quelques Mollusques lamellibranches nouveaux, trouvés dans les couches tertiaires du Limbourg belge* (Académie royale de Belgique, bulletin, tome XVIII, n° 9). Elle renferme la description et les figures de quatre nouvelles espèces. En 1854 parut sa *Monographie des Crustacés fossiles du Duché du Limbourg*, publiée par la Commission pour la carte et la description géologique de la Néerlande. Elle comprend un certain nombre de cirrhipèdes publiés par l'auteur, et plusieurs grandes espèces de crustacés fossiles de la craie supérieure de notre province. La description et les dessins, faits d'après nature par l'auteur, sont irréprochables. Cette remarquable monographie n'a pas peu contribué à rehausser la réputation du savant paléontologue. En 1857, il nous donna son *Mémoire sur quelques Cirrhipèdes nouvellement découverts dans le ter-*

rain crétacé du Limbourg (Haarlem, 1857), mémoire qui doit servir de supplément à sa *Monographie des Crustacés;* il contient la description et les figures de 10 espèces de cirrhipèdes, dont 9 espèces nouvelles.

L'année 1859 vit paraître son intéressant ouvrage intitulé *Monographie des Brachiopodes fossiles du terrain crétacé supérieur du Limbourg*, 1re partie (3e volume des *Mémoires pour servir à la description géologique de la Néerlande).* Dans ce mémoire De Bosquet donne la description des familles des *Cranidæ*, des *Thecididæ*, des *Argiope*, du genre *Terebratella* et du sous-genre *Morissia.* Cette description est accompagnée de cinq planches, format grand in-quarto, représentant les dessins de 25 espèces de Brachiopodes; les figures, admirablement dessinées, sont dignes de figurer dans un album destiné à l'étagère d'un salon. Si ce n'est plus seulement le savant, c'est l'artiste qui parle à vos yeux et à votre cœur. Par ce beau travail, De Bosquet s'est érigé lui-même un monument plus précieux et plus durable que les monuments taillés par le ciseau du sculpteur. Tous les paléontologues regretteront avec nous que la seconde partie de cette magnifique monographie, dont l'auteur avait déjà achevé deux planches et terminé une partie des dessins, n'ait pu être publiée par lui-même. Que de fois, dans nos conversations intimes, lui ai-je rappelé ce travail? Que de fois l'ai-je prié, supplié de le terminer et de nous doter ainsi de la description complète des Brachiopodes de notre terrain. C'était son vœu le plus cher; malheureusement notre pauvre ami était trop occupé; puis survinrent la maladie et les défaillances physiques, qui l'empêchèrent de mettre la dernière main à son œuvre. Espérons que la direction éclairée du Musée royale d'histoire naturelle de Bruxelles, en possession de tous les échantillons-types du savant paléontologue, fera un jour

l'acquisition de ces planches et dessins de De Bosquet, et désignera quelqu'un à même de terminer son travail.

La même année vit aussi paraître ses *Recherches paléontologiques sur le terrain tertiaire du Limbourg néerlandais*, publiées par l'Académie royale d'Amsterdam, et qui enrichirent la science de 25 espèces fossiles, dont 24 nouvelles. L'année suivante parut sa *Liste stratigraphique des fossiles de la craie supérieure du Limbourg néerlandais*, qui vit le jour dans l'ouvrage de M. Staring, *De Bodem van Nederland* (Haarlem, 1860). Peu de temps après, en 1861, il nous donna un nouveau mémoire : *Description et figures du nouveau genre* Sandbergeria, *genre nouveau des Mollusques Gastéropodes de la famille des* Cerithiopsidæ (Haarlem, chez Kruseman).

En 1862 parut sa *Notice sur deux nouveaux Brachiopodes trouvés dans le terrain oligocène du Limbourg néerlandais et belge* (Versl. en mededeel. Elfde Natuurkunde, Deel XIV). Enfin, en 1864, il publia sa *Description d'une espèce nouvelle du genre Argiope du terrain oliocène inférieur du Nord de l'Allemagne* (Maastricht, chez Leyter-Nypels).

La science doit donc à l'infatigable De Bosquet la description d'un nombre considérable d'espèces, surtout de petites espèces d'entomostracés du terrain tertiaire et du crétacé de la France, de la Belgique et de la Hollande. Les recherches du regetté paléontologue ont démontré que la loi qui préside à la distribution des plus grands êtres organisés dans les diverses couches du monde, est la même pour ces petits êtres presque microscopiques.

Pour ce qui concerne le terrain crétacé du Limbourg, nous devons à De Bosquet en espèces nouvelles :

4 grandes espèces de crustacés ;

15 espèces de cirrhipèdes ;

51 espèces d'entomostracés ;

24 espèces de brachiopodes ;
4 espèces de gastéropodes ;
2 espèces de lamellibranches ;
1 espèce de bryozoaire ;

Donc, 101 espèces inconnues avant lui, sans compter 9 espèces de bryozoaires, nommées par De Bosquet en 1860 et publiées dans sa *liste (Staring : de Bodem van Nederland* II), mais dont la description n'a pas paru, et qu'il faut par conséquent rayer. Dans ce chiffre ne sont pas non plus comprises bon nombre d'espèces trouvées et indiquées par De Bosquet pour la craie supérieure du Limbourg, mais décrites par d'autres auteurs, ni les espèces indiquées par d'autres et placées par lui dans d'autres genres.

Le terrain tertiaire du Limbourg hollandais, de la Belgique et de la France lui doit aussi la description de 114 espèces, en grand partie nouvelles pour la science.

Voilà un court aperçu des travaux paléontologiques de De Bosquet. Aussi était-il devenu une autorité en paléontologie, et le nom de cet homme, aussi savant que modeste, si peu connu et, — pourquoi ne le dirions-nous pas? — si peu apprécié dans sa ville natale, était connu des sommités de la science dans toute l'Europe et au delà. Les sociétés savantes, tant nationales qu'étrangères, se disputèrent l'honneur de lui offrir leurs diplômes, sans qu'il les eut recherchés.

Il fut nommé successivement correspondant de la Commission pour la carte géologique de la Hollande, membre de l'Académie Royale d'Amsterdam, et reçut, à l'occasion de la fête jubilaire de l'Université de Groningue, le titre de docteur en sciences. En 1868, la Société géologique de Londres lui décerna le prix de Wollaston.

Un mot encore pour finir. Pendant 46 ans, De Bosquet géra sa pharmacie avec autant de distinction que de dés-

intéressement et d'humanité ; excepté ses plus intimes amis, nul n'eût soupçonné que ce modeste pharmacien, si affable et si serviable envers tous, envers les petits et les malheureux surtout, cachait un savant de premier ordre, en correspondance avec les sommités scientifiques du monde entier.

Sa mort fut cellé du chrétien; il s'endormit, après une longue et pénible maladie, le 28 juin 1880, à l'âge de 66 ans et 6 mois.

Les remarquables collections du terrain crétacé du Limbourg et des terrains tertiaires du Limbourg et de la Belgique, réunies par De Bosquet, ont été achetées aux prix de 20,000 fr. par un amateur distingué des sciences naturelles, M. Guillaume Snyckerbuyck, et offertes à titre de don au Musée Royal d'histoire naturelle de Bruxelles.

Sa collection de coquilles marines, fluviatiles et terrestres, a été acquise à la vente de la succession De Bosquet par l'auteur de ces lignes, et fait partie de son cabinet d'histoire naturelle.

C. UBAGHS.

Discours prononcé sur la tombe de M. De Bosquet, par Casimir Ubaghs.

Messieurs,

Qu'il me soit permis, en ma double qualité d'ami du défunt et de membre de plusieurs sociétés savantes dont il faisait partie, de rendre un suprême hommage au savant naturaliste que nous venons de conduire à sa dernière demeure.

Joseph Auguste Hubert De Bosquet naquit à Maestricht en 1814. Après avoir fait les études préalables, il entra

comme aide-pharmacien chez feu M. Henkelius, amateur zélé des sciences naturelles, et dont le nom se rattache à plus d'une découverte paléontologique. M. Henkelius avait pressenti les heureuses dispositions du jeune De Bosquet pour cette branche de la science. Sous la direction de ce savant, De Bosquet s'appliqua avec ardeur à l'étude des sciences naturelles en général, et de la paléontologie en particulier. Dès lors, un horizon plus étendu s'ouvrit devant notre jeune naturaliste ; l'étude des sciences géologiques et paléontologiques devient sa seule occupation ; elle fut sa passion, sa vie.

La montagne de St. Pierre, avec ses vastes et riches catacombes paléontologiques, fut d'abord l'objet des investigations du jeune De Bosquet ; le sac sur le dos et le marteau du minéralogiste à la main, il visita à différentes reprises les gîtes fossilifères de notre province et d'une partie de la Belgique, heureux chaque fois qu'il avait arraché à la nature un de ses secrets.

Il serait trop long, et ce n'est pas ici le lieu, d'énumérer les nombreuses découvertes faites par De Bosquet dans les dépôts géologiques qui forment le sol de notre province et de l'étranger, nous comptons les réunir un jour dans une notice biographique consacrée à notre cher et savant défunt.

Ses remarquables travaux paléontologiques parurent successivement entre les années 1842 et 1864. En considérant ces travaux, on ne peut laisser d'admirer sa science profonde, sa grande patience, son infatigable persévérance dans les recherches ; isoler, déterminer, décrire et dessiner les restes fossiles, voilà ce que nul ne fit mieux que lui. Son mémoire sur les Entomostracés fossiles du terrain Tertiaire de la France et de la Belgique, publié en 1850, ne contient rien moins que la description de

quatre-vingt-trois espèces, accompagnée de trois cent trente-quatre dessins presque microscopiques ; car la plus grande espèce n'a guère plus d'une millimètre ; tous ces dessins sont faits d'après nature.

Aussi sa réputation de naturaliste ne tarda-t-elle pas à se former et à se répandre d'une manière éclatante ; l'Académie Royale d'Amsterdam le nomma en 1855 membre de la section des sciences physiques ; l'Université de Groningue lui décerna, honoris causa, le titre de Docteur en sciences ; de nombreuses sociétés savantes, nationales et étrangères, s'empressèrent de lui offrir leurs diplômes, sans qu'il les eût recherchés.

Et cet homme, connu, apprécié et estimé de tout le monde savant ; cet homme, honoré de l'amitié des plus éminentes naturalistes, était, je le dis à mon grand regret, presque un inconnu dans sa ville natale, qu'il a illustrée par ses nombreux travaux scientifiques ; c'est que De Bosquet était la modestie même ; cet homme de cœur, si bon, si loyal, si profondément honnête, était en quelques sorte étranger aux affaires du monde ; vivant dans la retraite, il ne connaissait d'autres jouissances que celles de l'étude et de la science, et réservait ses épanchements pour un petit nombre d'amis partageant ses goûts et initiés à ses travaux.

Sa dernière maladie fut longue, mais elle ne lui ôta pas la faculté d'exprimer ses sentiments de résignation et de piété, et sa mort fut celle du chrétien et du juste.

Adieu, cher De Bosquet ; adieu, mon ami, recois, avec les larmes des tiens, le dernier hommage qu'au nom des naturalistes de tous les pays, je dépose au bord de ta tombe, hommage d'admiration et de reconnaissance pour ta vie pleine d'abnégation et de dévoûement à la science. Ta mémoire sera à jamais vénérée de tous ceux qui t'ont connu.

MÉLANGES.

I. Fondation d'une bourse d'étude à l'université de Douai par Gisbert Nybelen, de Bingelraedt.

Le fondateur de cette bourse est Gisbert Nybelen natif de Bingelraedt au pays de Fauquemont. Son père s'appelait Martin Nybelen et sa mère Cécilé de Neerbeeck. Il est mort comme curé de Volkernickhoven dans la Flandre, au diocèse de St. Omer. Nybelen dans son testament, daté St. Omer le 16 Mai 1714, légua ses deniers comptants et son mobilier pour la fondation d'une bourse en faveur de l'étude de la dialectique, la philosophie et la théologie au Séminaire de la propagation de la foi, annexé à l'université de Douai.

A la jouissance de cette fondation furent appelés : 1° les jeunes gens de sa famille, 2° les natifs de *Bingelraedt*, 3° les natifs de *Jabeeck*, 4° les natifs d'*Oirsbeek*, 5° les natifs du pays de Fauquemont et 6° ceux des Flandres. Il donna le droit de présentation au curé de *Bingelraedt* et à deux membres de sa famille et le droit de collation et de gestion aux proviseurs du dit Séminaire à Douay. En cas de vacance de la bourse une publication devait être faite à l'église de *Bingelraedt*, un dimanche où un jour de fête. Si les revenus étaient trop grands pour la pension de table et d'habitation d'un élève, l'argent superflu devait servir à en fonder une seconde. Si au contraire elle devenait trop petite on devait la faire reposer jusqu'au redressement de la somme exigée. Le fondateur voulut également que les proviseurs du séminaire plaçassent l'argent, achetassent des terres et dirigeassent l'administration de la fondation.

Cette bourse existait encore dans la première moitié de ce siècle à Douai, département du Nord (France). Voici le texte du testament du curé Nybelen :

EXTRACTUM

ex testamento R^di D^ni Gysberti Nybelen, filii Martini et Cæciliæ van Nierbeek conjugum, presbyteri et pastoris in Volkernickhoven, dioce-

sis Audomarensis, conscripto a Cardon notario apostolico resedente Audomari, die 16 mensis Maji 1714, ubi pro bursa per dictum fundatorem in Seminario fidei Duacensi fundata reperitur sequens clausula :

Item ordinat dictus testator quod denarii restantes (omnibus mobilibus suæ domûs venditis et prædictis ordinatis executioni mandatis) mittentur ad eximios dominos provisores Seminarii fidei Duacensis pro bursa fundenda in præfato Seminario, eisdem concedit facultatem emendi terras et fundas ad talem bursam fundendam, quâ unus studiosus aut plures prout reditus se extendent sustentari possunt, quos studiosos capi vult et assumi ex suo sanguine et legitimo thoro procreatos, volens præferri illos, qui erunt de proximiore ejus sanguine, et si concurrant æque proximi et æquales quod tunc pauperior et capacior præferatur; et si nullus reperiatur ex suo sanguine idoneus ad hanc bursam vult idem testator præferri ortos primo ex parochiâ de *Bingelraedt* diœcesis Ruræmundensis, loco nativo testatoris, secundo ex *Jabeeck* et tertio ex *Oirsbeek* et pagis vicinis præfato pago de Bingelraedt. Et si nullus ex ejus sanguine aut dictis locis inveniatur idoneus, quod tunc ex patria Falcoburgensi assumentur.

Item si contingat aliquem extraneum propter defectum consanguinei testatoris assumi ad hanc bursam et postmodum compareat aliquis de sanguine testatoris idoneus, extunc vult dictus testator, quod ille extraneus sedat advenienti consanguineo testatoris, idque infra octiduum.

Præsentatio harum bursarum perpetuis futuris temporibus spectabit ad dominum curatum de *Bingelraedt* et duos propinquiores consanguineos testatoris, unum ex parte patris et alium ex parte matris.

Collatio vero istius bursæ vacantis spectabit semper ad eximios dominos provisores præfati Seminarii fidei.

Item vult dictus testator, quod consangninei ipsius debeant frui emolumento istius bursæ a paschate incipiendo *Dialecticam* et postea duobus annis in Philosophia et quatuor annis in Theologia. Frequentatio autem scholarum erit ipsis bursariis libera; extranei autem non gaudebunt nec frui poterunt istâ bursâ pro medio anno dialecticæ.

Quocies bursam vacare contingit, ejus vacatio debitè significabitur per litteras domino curato de *Bingenraedt*, qui sub sacro die aliquâ dominicâ aut festivâ vacationem istius bursæ publicabit, pro quâ publicatione habebit dictus dominus curatus octodecim stuveros braban-

ticos, solvendos ab eo, qui bursam est obtenturus, qui etiam solvat expensas litterarum, epistolarum destinandarum pro vacatione bursæ.

Et si nullus ex sanguine testatoris vel extraneus defectu consanguinei, infra quatuor menses a die publicationis factæ per dominum curatum in ecclesia de *Bingelraedt* præsentetur dominis provisoribus, deficientibus consanguineis et aliis ex prædictis pagis ad istam bursam obtinendam, poterunt tunc dicti eximii domini provisores bursam illam vacantem conferre alicui Flandro ad libitum suum.

Poterunt etiam eidem domini provisores studiosos consanguineos et alios ista bursa fruentes pigros, negligentes, turpiter viventes et nullum fructum facientes in studiis et regulas et disciplinam præfati Seminarii fidei non observantes, dimittere et commodo bursæ privare et alios ipsorum loco substituere.

Quod si redditus istius bursæ essent aut fierent tam tenues, ut unus studiosus non posset habere integram mensam, vult tunct dictus testator, quod bursa vacabit per intervalla, sic ut consanguinei capaces ad istam bursam et sese offerentes habeant integram mensam; sed vestimenta, libros, candelas, lintea, manuum lotiones et ligna quibus in suis cubiculis utentur et alia necessaria, præter victum, ipsi bursarii seu eorum parentes sibi procurabunt.

Collatione facta cum copia authenticâ a fundatore manu propria scripta concordantiam attestor, W. Döemens, pastor in Bingelraedt.

Archives du royaume à Bruxelles.

II. Note sur Henri Werpëus, doyen de Susteren.

Dans l'ouvrage de M. Habets, intitulé *Geschiedenis van het bisdom Roermond* I p. 404, on trouve que Henri Werpen était curé de Borne et de Buchten et doyen du concile de Susteren. Son épitaphe se trouve à l'église de St. Jean à Liége, dont il était chanoine et où il a fait réparer une chapelle qu'il a dotée de deux messes par semaine, et à laquelle il a donné un calice doré, des ornements et des orgues. Voici ce qu'on lit sur sa tombe :

† HIC. JACET. VENERABILIS VIR. DNUS HENRIC. DE WERPEY. HUI. ECCLIE. CANONIC. NEC NON AUREI CONCILII ZUSTEREN. DECANUS. QUI. HANC. CAPELLAM. REPARAVIT. ORGANISQUE CALICE. DEAURATO. ET ORNAMENTIS. DOTAVIT. AC. IN. EA. DVAS IN SEPTIMANA. DECANTANDAS.

MISSAS. FVNDAVIT. QVI OBIIT. ANNO. M. V^c. XLV. MENSIS. JULY DIE. XX SECVNDA.

III. Note sur les archives de la cour féodale du duché de Guèldre en général et du Haut Quartier en particulier.

Les deux inventaires, que nous publions ici, sont copiés de deux pièces authentiques provenant du château de Baerlo. Il serait intéressant de savoir si toutes les pièces contenues dans ce petit catalogue existent encore à Ruremonde. Nous connaissons une copie ancienne du N° 5 de la première série, commençant en 1326. On y voit le dénombrement de tous les reliefs, qui en font en quelque sorte le pendant des excellents travaux de M. Galesloot sur les feudataires des ducs de Brabant. Nous pensons qu'il serait utile de le faire paraître dans les Publications de la société d'histoire et d'archéologie du duché de Limbourg.

H. DE LESCAILLE.

Inventaris van alle Leenregisters die . . . . overgebleven syn t'sedert den gnalen brandt aen dese Stadt overcommen, door ordre deser Camere van den 24 9b 1665 aen den Leen-Greffier Bierens ter hande gestelt, uytwysens des selfs recepesse hier onder gestelt.

1. Eerstelyck een Register van alle de Leenen geleghen in het geheele Vorstendom van Gelre ende Graeffschap Zutphen.

2. Item een Register geintituleert: Extract vuyt den Leenregisteren van de Leenen des Vorstendoms Gelre ende Graeffschappen Zutphen beginnende met den jaere 1552 ende eyndende in den jaere 1585.

3. Item een ander Register geintituleert : Directorium feudorum ducatus Gelriæ et Commitatus Zutphaniæ ab annis 1552.

4. Item een Register geintituleert: Register van de Verlye van de Leenen des Vorstendoms Gelre ende Graefschap Zutphen beginnende den 4 Maij 1624 ende eyndende 29 mai 1632.

5. Item een Register geintituleert: Register extract vuyt de Registeren van de Leenen berustende tot Arnhem van alle de Leenen gelegen in het Overquartier van Gelderlandt ende in den lande van Gulick begonst sedert den jaere 1326.

6. Item een Register geintituleert : Register van Verlye van Leenen des Vorstendoms Gelder ende Graeffschaps Zutphen beginnen mitten 23 8b 1615 tot Aprilis 1624.

7. Item een ander Register geintituleerd : Register van Verlyen ende transporten van Leenen gelegen in den ampte van Montfort zedert dat Graeff Hendrick van den Berghe Stadhouder, daervan Pantheer is geweest, begonst metten jaere 1624 ende gefinieert in Majo 1631.

8. Item een Register geintituleert : Register van vuytgedeelingen ende Regenoten van Leengoederen gelegen in den ampte Montfort begonst in April 1619.

9. Item alnoch een ander Register geintituleert : Register van Denombrementen van de mitgedeelinghen van de Leenen des ampts ende Lande van Montfort begonst in den jaere 1628.

10. Item alnoch een ander Register geintituleerd : Register van acte van simpele transporten goedingen ende belastingen van Leengoederen, begonst in Septembris 1598 ende geeyndt den XI 8bre 1635.

11. Item alnoch een ander Register geintituleert : Register van de Onderleenen gehoorende onder de Heerlicheydt van Weerdt beginnen met den jaere 1556.

12. Item alnoch een ander Register geintituleert : Reg. van acten van simpele transporten goedingen en belastingen van Leengoederen gelegen in den ampte Montfort, zedert dat de Leenen desselfs ampt ontfangen ende verheven syn geworden aen S. Exell. Grave Hendrick tot den Berghe, als Pandtheer des voersch. ampt Montfort, beginnende in Septembri 1624.

13. Item alnoch een ander Register geintituleert : Declaration des Fiefs et arriere fiefs tenus dela duché de Gueldres et Compté de Zutphen et d'autres Sries et dicelles duché et Comté composez en lan IIIIc LXXV a scavoir pour l'entretiennent d'un homme a cheval 40 escus, et XVI escus pour un homme a pas.

Ick ondergesc. Leengreffier van den edelen hove des Vorstendoms Gelre bekenne mit desen, dese alhier gepresenteerde registeren tot derthien int getal, vuyt handen vanden auditeur van der Riet te hebben ontfangen, gelovende deselve op orders van Syne M. Rekencamere ten allen tyde te sullen restitueeren. In accoorde der

waerheyt hebbe dese onderteekent desen XVI Sept. XVI[c] sestensestich en was onderteekent J. Bierens.

Den ondergesc. Leengreffier verclaert ende certificeert hiermede dat alle de Registers in desen Inventaris vermelt door den heere Raed ende Rekenm. Bierens aen my syn overlevert ende alnoch onder my syn berustend, ter oorsake deselve dagelycx van noode hebbe int' executie van mijn officie; des t'accourde hebbe dese ondertkt Ruremond den 15 7b 1681.

Signé (D. Danielse).

Memorie van de principaelste papieren ten comptoire van Leengreffie in Gelderlandt di hy voor eenighen tyt kan misschen.

1. Eerstelyck een Reg. geintituleerd Directorium feudorum duc. Gelriæ.

2. Item een Extract Reg. uyt de Registeren van Arnhem beginnende met de jaere 1326.

3. Item een Register geintituleert: Reg. van alle de leene gelegen in de geheele vorstend. van Gelre en graef. Zutphen.

4. Item een R. geintituleert Reg. des fiefs et arriere fiefs dela duché de Gueldre et Compté de Zutphen composé lan 1475.

5. Item een Reg. van benumbrementen des ampt Montfort en eenen bondel van origineele denombrementen — protocollen van Beleeninghe —

6. Een Reg. beginnende met den 23 Octob. 1615 en eyndende den 28 April 1624.

7. Een Register beginnende den 4 May 1614 en eyndende 29 May 1632.

8. Een Reg. beginnende in jaere 1654 den 10 Xb en eyndende in de jaere 1659.

9. Een Register beginnende in Januario 1640 en eyndende den 28 9b 1644.

10. Een Register beginnende in febr. 1645 en eyndende den Xb 1652.

11. Een Register beginnende in febr. 1653 en eyndende in 8b 1655.

12. De origineele minute van het transport des ampt Montfort.

13. Het register begonst in het jaer 1656 tot de brand van Roermond is vergaen in de brandt.

14. En het Reg. dat t'sedert den brandt gehouden hebbe hebbe ick dagelycks noodich ick hebbe dit by my gehouden.

Dat dese bovengenoemde Register ende pampieren naert wederbrengen desselven van de Stadt Gelre alwaer de selve syn gerefugeert geweest my ondersch. Leengreffier syn worden overlevert ende onder my syn berustende betuyge mits desen. Ruremonde den 18 Aug. 1679.

Signé (D. Danielse).

IV. Le Seigneur de Wynantsrade suserain du village de Vyle.

Le petit village de Vyle, situé dans le Condroz, au pays de Liége, était un fief masculin de la seigneurie de Wynantsrade au pays de Fauquemont.

M. H. de L'Escaille nous communique les reliefs de la terre de Vyle, qu'il a trouvé dans divers archives :

Anno Domini MCCXXII contulit nobis decimam grossam et minutam de Viele dominus Joannes Episcopus Leodiensis, que ab ipso in feudum movebatur ex supportatione domini Fastradi de Hemricourt militis ejusque uxoris et Gerardi filii eorum.......

»Joannes Dei Gratia episcopus Leodiensis. Notum sit universis presentes litteras inspecturis quod cum Fastradis miles de Hemricourt et uxor ejus Yda et Gerardus filius ejus , assensu matris ipsius Ydæ videlicet tam grossam quam minutam decimam de Viele , quam nobis vir Godefridus miles de *Schines* à nobis tenebat in feodum et predictus Gerardus ab ipso pro suis et predicessorum suorum animabus domni de Vallis-Benedicte .... contulissent etc.

Cette pièce est suivie d'une autre intitulée : Confirmatio ejusdem donationis per dominum Godefridum de *Schines* militem, anno 1234, in die beate Nicolai confessoris (1).

De ces pièces il résulte que le village de Vyle , avec ses dîmes a été une propriété de Godefroid de Schinnen. Ce seigneur était fils d'un certain Théodoric, seigneur de Schinnen au pays de Fauquemont. Déjà en 1218 il apparait avec son père comme témoin dans

(1) Copie du régistre des Stocs de Mme l'abbesse de Val-Bénoit.

une charte de Henri, duc de Limbourg, déclarant libre de tout impôt une ferme de l'abbaye de Laach sur le Rhin (1).

V. Objets d'art qui ont quitté le Limbourg.

L'église paroissiale de Thorn, ci-devant abbaye noble et impériale, vient de vendre une partie de son mobilier le plus précieux. En l'an de grâce 1881, M. le curé Bollen se trouvant à la tête du conseil de fabrique comme président, furent aliénés pour un prix modique:

1° Deux magnifiques candelabres en cuivre blanc fondu;

2° Un seau-bénitier du même métal. Ces objets, qui excitaient l'admiration de tous les connaisseurs, appartiennent à la dinanderie du XVme siècle.

— A la vente Firmin Didot, qui eut lieu en 1881 à l'hôtel Drouot à Paris, le duc d'Aumale a acquis, au prix de 11,000 francs, un manuscrit de Flavius Josèphe, *de Bello Judaico*, exécuté à l'abbaye des bénédictins de Saint-Trond, dans la province belge du Limbourg.

— A Breust on prétend que l'ancien rétable de l'église de St. Dénis à Liége provient de l'église de ce village. C'est un autel en bois de chêne, travail du XVIme siècle en style ogival. Il est divisé en deux parties, détaillant quelques épisodes de la passion de Jésus-Christ et de l'histoire de St. Dénis, dans une série de tableaux encadrés en minarets à jour. Les statuettes ont été sculptées avec une finesse extraordinaire, peintes et dorées dans le goût d'Albert Dürer. Cependant nous croyons que ce rétable ne provient pas de Breust. La vérité c'est qu'autrefois l'église de ce village a été en possession d'un autel-rétable qui a été vendu comme la plus part des beaux meubles d'église du diocèse de Ruremonde et qui a passé la frontière.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Meuse* du 8 Août 1881 ce qui suit: Nous apprenons que l'empereur d'Allemagne vient d'envoyer à l'exposition Liégeoise d'art ancien le célèbre diptyque de la cathédrale de St. Lambert et qui date de l'an 492. Ce fameux monument historique, provenant probablement de Maestricht, a fait parti du trésor de la cathédrale de Liége jusqu'à révolution française. Depuis il a été acheté pour le musée de Berlin.

(1) Lacomblet, *Urkundenbuch*, II p. 41.

BIBLIOGRAPHIE.

VI. Notice sur l'origine de Liége, ses agrandissements et ses transformatious, principalement depuis 1830.

Ce petit ouvrage, très substantiel et très concis, ne compte que 67 pages en grand 8° de texte, mais son contenu est d'un haut intérêt pour la topographie de la ville de Liége. Il contient trois plans de la ville magnifiquement exécutés. Le premier est de 1737 et a pour auteur un religieux Liégeois du nom de Christophe Maire, de la Société de Jésus. Le second contient la topographie de 1830 et le troisième celle de 1880. Celui-ci est dressé sous la direction de l'auteur de l'ouvrage et contient les divers agrandissements de la ville faits dans ces derniers temps.

L'auteur de cette notice est un enfant du Limbourg, qui honnore sa patrie à l'étranger. Monsieur G. Blonden, natif de Gronsfeldt, s'engagea comme clerc et aide-arpenteur lors de l'établissemeut des premiers chemins de fer en Belgique. Il s'établit ensuite à Liége comme ingénieur civil et directeur des travaux communaux de la ville. Dans cette dernière qualité M. Blonden a été un des créateurs de la ville moderne. D'après le plan du père Christophe Maire, la contenance de la ville de Liége était au siècle dernier de 215 hectares environ. Elle comprenait huit fauhourgs et 245 rues, pour la plus part étroites, tortueuses et sombres. Les maisons étaient petites, bien que construites à plusieurs étages, et élevées en mauvaises pierres ou en bois. Les habitations élevées au XVIIme et XVIIIme siécles sont mieux bâties ; mais en général il fallait tenir compte de l'exiguité du territoire entouré d'enceintes fortifiées, que nul ne pouvait franchir. Les monuments publics seuls avaient un caractère grandiose et imposant : nommons la Cathédrale, démolie en 1795, le palais épiscopal, les églises de St. Jacques, de Ste Croix, de St. Martin, de St. Dénis, de St. Bartholomé, qui font encore en ce jour la gloire de la cité.

La République française, après la conquête de 1795 ne fit rien pour la ville, qui de capitale d'une principauté prospère était tombée tout d'un coup au rang d'une ville d'intérêt secondaire. C'est sous les gouvernements de la Hollande et de la Belgique que l'ancienne

ville des évêques a été tirée de son état d'abaissement. On élargit les rues, on établit divers nonveaux quartiers et on régularisa le cours de la Meuse. Cette dernière transformation donna naissance au nouveau quartier de la ville, appelée l'Ile de Commerce. M. Blonden adressa le 14 Février 1868 au conseil communal un projet complet pour établir ce nouveau qnartier. La ville et le gouvernement se mirent d'accord en 1869 sur ce projet, qui entretemps avait reçu quelques changements, et dix ans plus tard la ville de St. Lambert était en possession d'un charmant groupe de maisons d'un cachet architectural distingué, construites dans de bonnes conditions hygiéniques et situées au milieu de vertes pelouses et de promenades charmantes. M. Blonden demeure au milieu de ce petit Paradis dont il a doté la ville de Liége.

Ces lignes étaient écrites, quelques jours à peine, quand une lettre de faire part nous apporta la triste nouvelle de la mort de l'auteur. M. Hubert-Guillaume Blonden, ancien ingénieur-directeur des travaux de la ville de Liége, ancien conseiller provincial, chevalier de l'ordre de Léopold, est mort à Liége le 15 Décembre 1881. Il était né à Gronsfeld le 16 Septembre 1816. Sa dame Albertine Fraikin, dont il eut deux enfants, l'avait précédé dans la tombe.

Dans sa séance du 18 Décembre 1881 le censeil communal de Liége a pris à l'unanimité la décision de donner le nom de Blonden à une rue (à désigner ultérieurement), en souvenir des services remarquables rendus par cet éminent ingénieur.

On sait que c'est sous la direction de M. Blonden qu'ont eut lieu les travaux de restauration du théâtre de Maestricht en 1876-1879.

Rappelons au sujet de la mort de notre compatriote Limbourgeois, que plusieurs personnes originaires du village de Gronsfeld se sont créé en Belgique des positions distinguées. Tels sont : l'ingénieur-directeur des ponts et chaussées, M. Th. Lebens à Anvers ; son fils M. Emile Lebens, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts à Liége ; M. Félix Blonden, conducteur des Ponts et Chaussées à Dinant ; feu M. S. Goessens, fonctionnaire très apprécié aux chemin de fer de l'État à Bruxelles ; M. Eugène Bloem, constructeur de navires à Anvers ; M. Constant Bloem, ingénieur à Courtrai ; M.

Ed. van den Boorn, artiste et critique musical à Liége; son frère M. J. van den Boorn, artiste et professeur à Liége (1).

Ces noms font honneur à Gronsfeld et à la province du Limbourg, qui compte à l'étranger un grand nombre d'hommes de talent d'érudition et de science.

Pour terminer nous reproduisons ici le discours que M. Verdin a prononcé sur la tombe de M. Blonden au cimetière de Robermont.

Messieurs,

L'homme dont nous déplorons la perte est mort au champ d'honneur du travail, après un quart de siècle de labeur et d'efforts consacrés au service de la ville de Liége.

C'est un impérieux devoir pour une administration de venir, avant qu'un fonctionnaire de cette valeur disparaisse, lui dire un suprême adieu et déposer sur sa tombe le tribut volontaire d'une population reconnaissante.

Guillaume Blonden, Messieurs, est né à Gronsfeld le 16 septembre 1816. Sa carrière a été tout entière consacrée au travail; entré jeune encore à l'administration des ponts et chaussées, il fut promu, le 7 juillet 1844, au grade de conducteur de deuxième classe, après avoir été déjà dès 1835 attaché au bureau de création des chemins de fer belges.

Lorsqu'en 1857 Blonden quitta l'administration publique dont je viens de parler, il y laissa les traces d'un passage brillant, et les services qu'il y a rendus ne sont pas encore oubliés aujourd'hui.

Liége, Messieurs, eut la bonne fortune d'attacher à son administration cette intelligence d'élite, et le 28 avril 1857 Blonden fut nommé aux fonctions d'ingénieur-directeur des travaux communaux.

Il faudrait, pour faire la biographie de Blonden, entreprendre l'histoire de la transformation de notre cité dès son arrivée parmi nous. Son œuvre est sous nos yeux, Messieurs, nous la parcourons tous les jours, et l'étranger l'admire bien souvent. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que cette œuvre, parachevée en vingt-trois ans à peine, a demandé, au collaborateur regretté de l'administration, d'efforts, d'intelligence, d'énergie, de travail et de veilles; les rapports soumis par M. Blonden au Collége, à la Commission des tra-

(1) Voir la Notice dans le supplément à la célèbre Biographie Universelle des musiciens de M. F. Fétis par Pougin de Paris.

vaux et au Conseil, constitueraient la matière de plusieurs volumes; ces rapports, Messieurs, sont tous marqués au coin de la plus grande lucidité, car Blonden était un véritable initiateur, et les détails les plus difficiles et les plus obscurs prenaient sous sa plume la forme des choses les plus claires et les plus attrayantes.

Sa grande intelligence était hors de conteste, et Blonden voit aujourd'hui ce qui est le privilége des seuls hommes de valeur, la population entière, sans distinction de partis, déplorer sa perte et entourer sa dépouille. Travailleur infatigable, Blonden n'appelait le repos qu'après la tâche complétement achevée, et vous jugez si cette tâche était lourde; peu ménager de sa santé lorsqu'il s'agissait de l'intérêt public, cette homme est mort à la peine.

Quand une ville perd des citoyens qui ont un tel passé, elle se doit à elle même de marquer sa reconnaissance par un acte qui rappelle aux générations nouvelles les services rendus à la communauté. Aussi, dès vendredi dernier, le Conseil communal a-t-il, à l'unanimité, décidé qu'une des grandes artères de la cité porterait le nom du regretté défunt.

Guillaume Blonden, Messieurs, nommé échevin à Limbourg en 1848, conseiller provincial de 1854 à 1870, a laissé dans ces deux administrations les meilleurs souvenirs.

Sa Majesté le Roi avait depuis longtemps nommé notre ingénieur-directeur chevalier de son Ordre; une distinction plus haute devait venir trouver Blonden dans sa retraite, lorsque la mort a sonné pour le travailleur, l'heure de l'éternel repos.

L'an dernier, Messieurs, lorsque la Belgique fêtait le cinquantième anniversaire de son indépendance et de sa prospérité, Blonden crut devoir, lui aussi, élever son monument à la gloire de Liége et il fit ce remarquable ouvrage, traitant des agrandissements et des transformations de Liége, principalement depuis 1830.

Ce livre est l'histoire de l'administration depuis cette époque; c'est aussi depuis 1857 l'histoire de celui que nous pleurons.

Il est dans opuscule une phrase qu'on devrait en détacher pour l'imprimer en lettres d'or sur la pierre funèbre du défunt: la voici:

»Sous l'influence salutaire de la plupart de ces travaux, la population nécessiteuse, de chétive et de malingre qu'elle était, est de-

»venue robuste, ainsi que le fait est constaté non-seulement par les »médecins, mais par tous ceux qui l'ont connue alors; la mortalité, »qui, en 1838, était de 34 71 par mille habitants, n'est plus que »de 25.50, et Liége, d'insalubre qu'elle était est aujourd'hui l'une »des villes les plus saines de l'Europe."

Cher ami, cette phrase, écrite naguère par ta main défaillante, est l'histoire de ta carrière et ton plus beau titre à la reconnaissance de tes concitoyens.

Adieu, Blonden! au nom de la ville de Liége, que tu as tant aimée et que tu as si noblement et si loyalement servie, adieu!

VII. Thomas de Mahy, marquis de Favras und seine Gemahlin, ein Beitrag zur Geschichte der französischen Revolution aus den jahren 1789 und 1790, von seinem Enkel Eduard Freiherrn von Stillfried-Raténic.

AVEC PORTRAIT. VIENNE 1881 IN 8° DE 208 PAGES.

Ce livre doit nous intéresser. Le marquis de Favras, qui fut pendu à Paris sur la grève, comme première victime de la Révolution française, avait épousé une dame originaire du Limbourg. Hedwig Caroline princesse d'Anhalt Bernsberg est née à Stevensweert. C'était une femme forte, une épouse accomplie, une dame du monde, pieuse et fort instruite. Elle était bien vue à la cour de France et de Vienne. Nous avons donné une esquisse sur la famille de Mme de Favras dans une notice publiée ici même (tome VII p. 413-429) et portant pour titre: *Twee vorstinnen uit Stevensweert.* Le livre du baron de Stillfried est rempli de détails nouveaux sur Favras et sa femme; comme descendant de ce couple il a pu puiser à de nombreuses sources inédites et inaccessibles. C'est en outre une œuvre d'une lecture agréable et attrayante, bien pensée et bien raisonnée. Le procés de Favras y est longuement discuté et somme toute l'auteur est d'avis que Favras a péri comme victime, d'un côté de la crainte de Monsieur, frère de Louis XVI, pour des révélations compromettant la famille royale, et d'un autre côté de la fureur populaire excitée par la démagogie. Voici un croquis généalogique de la descendance de l'auteur.

Jean Keyser major de place et commandant de la forteresse de Steveusweert, épousa Mathilde Randax.

1. Caroline Keyser, qui soigna l'éducation de la fille de sa sœur.

2. Benjamine Gertrude Keyser, née à Stevensweert, le 1 Janvier 1729, mariée en ce lieu le 25 Mars 1748 à Charles Louis, prince d'Anhalt-Bernsberg, colonel du 2me régiment de Waldeck, au service des Provinces-unies.

1. Victoire-Hedwige-Caroline, née à Stevensweert le 16 Janvier 1749, morte à Egra le 26 Juin 1841, se maria à Manheim le 6 Janvier 1776 avec Thomas de Mahy, marquis de Favras, mis à mort à Paris le 19 Février 1790.

1. Charles de Mahy, marquis de Favras, né à Paris en 1781, successivement major et lieutenant-colonel au service d'Autriche, de Russie et de France passa plusieurs années à Bruxelles, mort veuf d'un dame hollandaise, à Egra en Bohême le 22 Octobre 1845.

2. Caroline de Mahy, marquise de Favras, née à Paris en 1787, épousa le 26 Octobre 1805 à Rischbourg en Bohême, le baron Rutger de Stillfried-Raténic. Elle est morte à Téplitz le 13 Février 1865.

Edouard baron de Stillfried-Raténic, auteur du livre dont nous venons de rendre compte.

JOS. HABETS.

VIII. Eupen und Umgegend von C. Rutsch, Postdirecktor.

NÉAU CHEZ JULES MAYER IN 8° DE 299 PAGES ET UNE CARTE.

Ce livre traite d'une partie de territoire qui avant la Révolution française a fait partie de la Belgique et des trois pays d'Outre-Meuse. Comme tel il prend sa place dans nos Publications. L'auteur

n'est pas un savant; il n'a eu à sa disposition que peu de documents nouveaux, mais il a réuni sur Néau et ses environs tout ce qu'il a su trouver épars dans les livres. C'est une description statistique assez bien réussie.

JOS. HABETS.

IX. Natuurkundige plaatsbeschrijving van de provincie Limburg, in 8° de 71 pages.

LAHAYE VAN WILDEN EN ENGELEN 1881.

Le Département du Mtnistère de l'Intérieur a publié cette année le tome V des »*Bijdragen tot de geneeskundige plaatsbeschrijving van Nederland*". Ce volume contient la topographie médicale du Limbourg, 1re partie, par feu le docteur J. J. Willems, de Schimmert, en son vivant inspecteur-adjoint pour le Brabant septentrional et le Limbourg, décédé en Maestricht en 1869.

La dernière partie de l'ouvrage de M. Willems contient: »la géologie du Limbourg". La commission de rédaction a laissé intacte cette dernière partie de feu notre regretté compatriote, parce que sa description de la géologie de notre province est »excellente et complète". La valeur en est en outre augmentée par ce fait que feu notre éminent concitoyen Bosquet a revu le travail de M. Willems et qu'il l'a totalement approuvé, ainsi qu'il résulte de la réponse que Bosquet a donnée peu de temps avant sa mort à la commission de rédaction des *Bijdragen*.

Cette dernière partie contient ce qui suit: la situation et les frontières, les eaux, la description du sol, les produits, les fossiles, la flore, la faune et la géologie du Limbourg.

X. Geschichte der ehemaligen Herrschaft und des Hauses Odenkirchen, nebst urkundlichen Beilagen. Zusammengestelt von Rudolph Wiedemann.

ODENKIRCHEN 1879 IN 8° DE 398 PAGES.

L'histoire de la seigneurie d'Odenkirchen a de nombreux rapports avec celle du Limbourg. Ses seigneurs, les Hoemen, Vlodorp,

Wassenaer, Mérode, Boetselaer, Bronckhorst, Bentinck et Horrion ont possédé de nombreux domaines dans le Limbourg. On y trouve également quelques documents sur Dalenbroeck, Herten et Merum, ainsi que des croquis généalogiques des familles de Vlodorp et de Hoemen.

J. H.

XI. Johannes Murmellius, sein Leben und seine Wercke, nebst einem ausführlichen bibliographischen Verzeichniss sämmtlicher Schriften und einer Auswahl von Gedichten, von Dr. Reichling, Gymnasiallehrer in Heiligenstadt.

Freiburg 1880 in 8° de 183 pages.

Le célèbre pédagogue et humaniste, dont Reichling nous trace ici la vie et les travaux, est natif de Ruremonde, où il vit le jour en 1480. Il était fils unique d'un petit bourgeois de cette ville, Thyerri Murmellius, qui lui-même peu instruit lui fit donner une bonne éducation littéraire. Il étudia d'abord à Ruremonde ou existait alors une école latine, depuis 1493 à Deventer chez les frères de la vie commune et enfin depuis 1496 à l'université de Cologne, où il a probablement profité d'une bourse de Jean de Lovanio. Murmellius a été recteur des écoles de Munster et de Deventer. Il est mort en cette dernière ville le 2 Oct. 1517 à l'âge de 37 ans, laissant une veuve et un enfant dans un état voisin à l'indigence. Les travaux et l'influence de Murmellius sur les études de son temps sont connus. Le Dr. Reichling les met magistralement en relief. Son livre est le résultat, comme il le dit lui-même, de plusieurs années d'étude. Il a mis à contribution la plus part des bibliothèques publiques de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et de la Hollande, cherchant et analysant partout les livres et les brochures de Murmellius, qui en grande partie sont devenus fort rares.

JOS. HABETS.

XII. Papiers de Jean Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787—1791) publiés par un de ses descendants.

TOME PREMIER. LIÉGE, GRANDMONT-DONDERS 1881, IN 8° DE XXIX ET 387 PAGES.

Cet ouvrage a été publié par la Société des bibliophiles Liégeois à un nombre d'exemplaires très restreint. Nous nous proposons d'en faire un rapport circonstancié dès qu'il aura paru au complet ; en attendant il nous est agréable de dire un mot de ce premier volume, qui contient l'introduction, et environ 240 lettres et documents. Ces derniers — soit dit en passant — sont imprimés en petits caractères. Les pièces presque toutes, sont inédites ou seulement publiées par fragments. Celles qui se trouvent dans les recueils, les ouvrages spéciaux et journaux du temps ont été soigneusement écartées.

Dans l'introduction l'éditeur rend compte des archives dont il a tiré son travail. C'étaient des liasses en désordre où se trouvaient beaucoup d'écrits sans valeur ; à d'autres il manquait une date, une suscription, une signature ; d'autres n'étaient que des ébauches ou des brouillons chargés de ratures. A force de patience il est parvenu cependant à les reconstituer dans leur forme originale, à les placer par ordre chronologique et quand c'était possible par groupement des matières. Ce n'était pas une petite tâche celle-là. Mais le descendant de Jean Remi de Chestret n'est pas un homme qui se trouve à ses débuts dans le domaine des études historiques. Quand on a, comme lui, épluché, dans le courant d'un quart de siècle, des centaines de chartes et remué des monceaux d'archives pour en faire sortir une monographie ou l'histoire d'un comté ou d'une seigneurie, quand avec une patience de Bénédictin, on a passé des heures entières à déterminer une monnaie fruste ou une médaille à légende effacée, on ne recule pas devant les petits obstacles ; on est routiné et on réussit parcequ'on se sent fort et que l'on se croit appelé avant tout autre à résoudre les questions difficiles.

La correspondance de Chestret s'ouvre vers le milieu de 1787 sur la question de la salle de jeu de Levoz à Spa. Le tribunal des XXII

donna raison à Levoz et se permit de dénier au prince-évêque de Liége le droit d'octroyer des privilèges en matière de police. L'évêque ayant protesté à la chambre impériale, l'ancien bourgmestre de Chestret fut envoyé à Wetzlar pour y défendre la cause des XXII. C'est le point de départ de la correspondance, qui roule principalement sur les événements qui eurent lieu avant et pendant la révolution de Liége. Parmi les personnages qui y prirent part nous nommons : le chéf de la révolution Jacques Joseph Fabri, l'avocat Arnoul Godefroid Donceel, délégué aux conférences d'Aldengoor, le chef de l'armée patriotique Lambert Joseph de Donceel, l'avocat Bailly, le colonel Ransonnet, le prince de Rohan-Guémené et plusieurs autres.

La plupart des lettres sont d'un haut intérêt pour l'histoire du pays de Liége. Malheureusement — comme le dit très bien l'éditeur — cette publication, presque exclusivement composée de pièces émanées des patriotes, ne contient par celà-même, qu'une partie des éléments d'appréciation indispensables à celui qui voudra se former une idée saine des hommes et des choses de ce temps. Mais à côté de ces désavantages on y découvre une quantité de renseignements nouveaux et des faits obscurs ou tronqués, expliqués et rectifiés.

La dernière lettre du présent volume est datée du 30 juillet 1789.

J. H.

XIII. Beiträge und Material zur Geschichte der Aachener Patrizier-Familien, von Freiherrn Hermann Ariovist von Fürth.

Tome II, Bonn 1882, in 8° de IX, 226, 88, 99 et 215 pages.

C'est le second volume d'un ouvrage dont le premier doit encore paraître. L'auteur y traite des familles patriciennes de l'ancienne ville libre et impériale d'Aix-la-Chapelle, ce qui prouve assez que ce livre doit toucher de près nous autres Limbourgeois. Mais il ne se contente pas de donner, comme font la plupart des généalogistes, une nomenclature sèche et brève du personnel d'une famille. Non, il en fait l'histoire ; il se constitue en biographe des hommes marquants et prouve la succession légitime des générations par des pièces à l'appui.

Comme ces familles ont formé pendant des siècles la classe dirigeante d'Aix-la-Chapelle, le présent livre est en même temps un magasin de matériaux pour l'histoire de cette ville. Les biographies du bourgmestre Albert von Schrick (I, 37—73), du père Jésuite Mathias von Schrick (I, 74—104), du bourgmestre Adam de Zievel (I, 123—126), de Michel Klöcker (I, 137—143), de Jean Guillaume von Fürth (I, 171—187) sont, au point de vue de l'histoire de la ville, fort remarquables.

Voici la liste des familles patriciennes dont la généalogie a été publiée dans le présent volume: *Von Broich*, *van Thenen*, *Werken*, *von Schrick*, *Pael*, famille qui a demeuré à Maestricht et à Ruremonde, *Büter*, *von Stommel*, *van Zievel*, famille qui a eu dans le Limbourg la seigneurie de Meerssenhoven et d'Itteren et les châteaux de Limmel et de Zeveren à Amby, *Pastor*, *Klöcker*, famille qui a demeuré à Vaesrade, *Fibus*, *Nickel*, *von Coslar*, *von Furth*, famille qui possède encore aujourd'hui le château de Tervieren à Klimmen, *von Olmüss* genant *Mulstroh*, *von Bodden*, *von Oliva*, *von Speckhewer*, *von Brauman*, *von Weworden* genant *Droiff*, *von Virmond*, *Packenius*, *von Oidtman*, *von Montelbroich* genant *van der Hallen*, *von Hertmanni*, *de Christophoris* ou *von Christoffels*, *von Weidenfeldt*, *von Mattenclott*, *Harper* ou *Harpertz*, *Heuft* famille originaire de Ruremonde, *Wolff zu Randenrath*, *von Collenbach*, *von Limpens*, famille éminement Limbourgeoise, *von Pelser-Berensberg*, famille qui possède le château de Vieux-Fauquemont et qui est originaire du pays d'Outre-Meuse, *von Dussel*, *von Lommessen*, famille qui a possédé le château de Strythagen près Heerlen, *van Huckelhoven* et *von Heister*, deux familles qui ont été établies à Sittard et à Ruremonde et dont la dernière a produit un feldmaréchal et différents généraux au service de l'empereur, *Jansen*, *Nellissen*, *von Guaita*, *von Scheibler*, *von Thimus*, famille qui a possédé le château de Goudenraedt près de Wittem, *von Richterich* etc.

Les deux suppléments, qui forment à la fin du volume un *Codex diplomaticus*, contiennent, outre de nombreuses chartes, deux petites chroniques d'Aix-la-Chapelle. Pour être complets, nommons 52 armoiries lithographiées et 5 planches avec fac-similés de pierres tombales. On le voit, le livre de M. le baron de Fürth est dans notre siècle

de recherches et d'études sérieuses, une œuvre fort utile pour les amateurs. Mais d'après notre avis il y manque une chose ; il faut qu'il soit maniable et commode. Nous espérons donc que le tome premier, qui doit encore paraître, sera accompagné d'une table alphabétique générale et raisonnée des matières contenues dans tout l'ouvrage. Cela facilitera les recherches et rendra à cette œuvre de patience et d'érudition toute sa valeur.

JOS. HABETS.



NÉCROLOGIE.

XIV. Martin Joseph Jansen.

Den 24 Mei 1881, overleed te Venloo, na eene korte hartziekte, de Wel edel achtbare heer *Martin Joseph Jansen*, notaris en kantonrechter-plaatsvervanger. Nog enkele uren te voren had de overledene, die zwak was, eenige kennissen bezocht en in de fraaie omgeving onzer stad de balsemgeuren der lentelucht tot verlichting van zijn lijdend gestel ingeademd, toen de onverbiddelijke hand des doods hem in den bloei zijner levensdagen kwam wegrukken!

De heer Jansen werd den 23 Dec. 1844 te Sittard geboren, ontving zijne opleiding in de lagere scholen en, van zijn 9 tot 15 jaar, in het college der PP. Jesuieten zijner vaderstad, aan welke hij ook zijne veelzijdige talenten en zijnen rusteloozen ijver ten beste gaf. In 1860 opende hij zijne loopbaan ten kantore van den notaris Van der Heyden, werd den 14 Febr. 1866 tot waarnemend griffier benoemd en legde in 1868 het examen van candidaat-notaris af. Den 7 October van dat jaar werd hij benoemd tot auditeur van den schuttersraad, en den 14 Juli 1871 tot griffier bij het kantongerecht, welk ambt hem in 1876 en bij de invoering der nieuwe wet in 1877 op nieuw werd opgedragen.

Hij genoot het vertrouwen zijner medeburgers en werd den 15 Juli 1873 tot lid van den gemeenteraad gekozen. Door dezen was hij reeds den 21 October 1871 tot lid der plaatselijke schoolcommissie benoemd, van welk college hij den 8 Juni 1874 secretaris werd, en tot belooning zijner zorgen voor de regeling van het stedelijk archief, benoemde de Raad hem den 13 Juni 1876 tot archivaris der gemeente.

Als griffier was hij een rechtskundige en trouwe staatsdienaar, zoodat hij, tot waardeering zijner welvolbrachte ambtsplichten, den 15 Febr. 1879 het notaris-ambt te Venloo en drie maanden later de bediening van kantonrechter-plaatsvervanger aldaar verkreeg.

Deze vaderlandsminnende navorscher en oudheidkundige was tevens een werkzaam medelid der »Société d'histoire et d'archéologie dans le duché de Limbourg" en mederedacteur van de *Maasgouw*. Menig rechts- en oudheidkundig tijdschrift of courant ontving artikels uit zijne pen gevloeid. Het *Jaarboekje voor het kanton Sittard van* 1878 bevatte *Het kanton Sittard in zijne ontwikkeling*, waarvan later eene extra-uitgaaf het licht zag. In datzelfde jaar verscheen het eerste deel van den *Inventaris van het oud archief der gemeente Sittard*, loopende van 1243—1609, met zooveel kennis bijeengebracht, dat hem dit het lidmaatschap deed verwerven van den »Historischer Verein für Geldern und Umgegend" (15 Mei 1880) en van de »Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden" (17 Juni 1880).

Toen de heer Jansen zijne standplaats in de stad Venloo aanvaardde, vond hij er even als te Sittard een ruim veld voor zijn bijzonder streven geopend; hij trof er nog de frissche voetsporen van wijlen den heer notaris L. J. Ed. Keuller, den kundigen historiograaf van deze aloude Geldersche landstad en vesting. Al spoedig verschenen er in de *Mausgouw* van Jansen's pen grondige en keurige artikels over Venloo's openbare gebouwen en geschiedenis, o. a. »Het stadhuis te Venloo" (overgenomen in het *Venloosch Weekblad* n° 14 en 16 van 1880) hetwelk zoozeer de restauratie van dit heerlijk gedenkstuk onzer voorvaderen bevorderd heeft en waartoe de Hooge Regeering diensvolgens eene behulpzame hand reikte.

Wegens zijne scherpzinnige en onvermoeide navorschingen en veelvuldige bijdragen, betrekking hebbende op de geschiedenis van Sittard en Venloo, van Gulik en Gelderland, in een woord, wegens zijnen ijver en zijne liefdevolle verheerlijking van ons enger vaderland, ons dierbaar Limburg, heeft zich de heer Jansen grootelijks verdienstelijk gemaakt en is zijn te vroegtijdig afsterven een betreurenswaardig verlies.

Zijne talrijke vrienden te Sittard en Venloo en al degenen die een warm Limburgsch hart in den boezem dragen, zullen niet nalaten den waardigen overledene aan Gods oneindige goedertierenheid aan te bevelen, alsmede zijne nagedachtenis in dankbare en eervolle herinnering te blijven bewaren.

Het *Venloosch Weekblad* van 28 Mei 1881 schrijft over Jansen's

begrafenis als volgt: Gisteren morgen had de begrafenis plaats. Een menigte vrienden en ambtsbroeders kwamen de laatste hulde brengen. De kist was versierd met een schoonen krans van wege het gezelschap »Puteanus", waarvan hij een ijverig lid was, hetwelk »en corps" de lijkbaar vooraf ging.

Ten 2 ure werd het stoffelijk overschot, volgens een door den overledene vroeger uitgedrukt verlangen, naar zijne geboorteplaats Sittard overgebracht. Eene deputatie van 't gezelschap »Puteanus" en enkele vrienden vergezelden het. De waggon was innerlijk met draperiën en bloemen versierd.

Bij aankomst werd uit naam der gansche gemeente Sittard door den heer Beltjens een krans op de kist gelegd. Omringd door eene groote vriendenschaar trok de stoet ingetogen ten kerkhove.

Bij de groeve voerden het woord de heer J. S. H. Brouwers, notaris te Reuver, uit naam zijner collega's; de heer mr. P. B. H. M. Swart, kantonrechter te Sittard, namens de Sittardsche vrienden; de heer F. Coenders, griffier te Venloo, voor het gezelschap »Puteanus" en de Venloosche kennissen; waarna een broeder des overledenen namens de familie den dank betuigde.

XV. Jean André Haakman.

Le père Haakman, prêtre de la Société de Jésus, est mort au couvent de Maestricht le 18 Octobre 1881, âgé de 71 et 7 mois. Le *Courrier de la Meuse* du 20 Octobre lui consacre l'articulet qui suit.

Quoique né à Enkhuizen, dans la Hollande septentrionale, le père Haakman s'intéressa dès son arrivée à Maestricht à l'histoire de notre ville, et s'en occupa sans relâche tant que son ministère sacerdotal le lui permit.

L'histoire de notre ville lui doit, ainsi qu'au Révérend Père H. J. Allard, S. J. une étude approfondie sur la prise de notre ville en 1579 par le prince de Parme, laquelle étude met à néant la fable du massacre et de la prétendue disparition de l'ancienne population Maestrichtoise. (1)

(1) Voir: *Het beleg en de zoogenaamde verwoesting van Maastricht in 1579, door A. Haakman en H. J. Allard, naar onuitgegeven bescheiden*, dans les *Publications hist. et arch. du Limbourg*, tome XIII.

Pour éclaircir cette question le savant défunt dut pendant des années se vouer au labeur le plus aride; il dut compulser les registres et les archives des années qui précèdent et suivent le fameux siége, les classifier, les confronter avec les histoires qui traitent du même fait, et en rédiger finalement un aperçu, avec renvoi consciencieux aux sources authentiques.

Notre ville doit donc de la reconnaissance au savant défunt. Nous ne l'envisageons qu'en sa qualité d'historiographe et à ce point de vue surtout nous regrettons sa mort, puisqu'elle est venue entraver le pieux savant dans un second travail historique sur un point important du passé de notre ville.

Voici l'état de service du R. P. Haakman : Né à Enkhuizen le 11 Mars 1810; entra dans la Société de Jésus le 27 Décembre 1837; professeur au collége de Katwijk 1839 ; reçut la prêtrise à Louvain 1849 ; professeur à Ravesteyn et à Kuilenburg 1851 ; professeur de l'écriture sainte et du droit canon à Kuilenburg 1855 et ensuite à Maestricht.

XVI. Félix Titus Courtat.

La personne dont nous venons de transcrire le nom est connue en France comme homme de lettres spirituel et caustique et comme employé zélé ; chez nous on ignore entièrement son nom et pourtant Courtat est né parmi nous et a passé son enfance dans ce beau pays de Limbourg dont il parlait encore avec plaisir dans sa vieillesse. Son père Jacques Bonaventure Courtat, français d'origine, était négociant et fournisseur de l'armée française à Maestricht au commencement de ce siècle. Sa mère Félicité Montanier était également française. Courtat est né à Maestricht dans la rue des Capucins le 25 frimaire de l'an 14 (16 Décembre 1805). Après l'invasion des alliés la famille quitta Maestricht et s'établit à Paris, où notre compatriote Félix Titus Courtat est mort au mois d'Octobre 1881, comme ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères. Ses frères et sœurs nés à Maestricht sont : Etienne Théophile né 1807, Aimée Valérie née 1809 et Théophile né 1811. La famille Courtat quoiqu'étrangère à notre sol aimait avoir des relations à

Maestricht. Une vieille servante qui avait suivi la famille à Paris servit de prétexte à ces relations.

Félix Courtat a publié:

1° Un honnête homme, commédie en cinq actes et en vers. (1860 in 8° anonyme, 2de édition 1870).

2° La Religion, drame en cinq actes et en vers. (1861 in 12°).

3° Étude sur les Misérables de Victor Hugo. (1862 in 8°).

4° La peine de Mort, poëme (1864 in 8°).

5° Les Poëtes, dialogue en vers par un prosateur (1866 in 8° anonyme).

6° Un bon garçon, drame en cinq actes et en vers (1869 in 8°).

7° Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis. (1872 in 8°).

8° Monographie du Dictionnaire de l'Académie française. (1880 in 8°).

9° L'Émeute, pandémonium en cinq actes et en vers, par Satan. (1881 in 8°).

Il est a espérer que M. le Bibliothécaire de la ville de Maestricht fera l'acquisition de ces livres pour enrichir son dépôt.

JOS. HABETS.

XVII. Guillaume baron de Crassier.

La *Gazette de Liége* annonce en ces termes la mort d'un noble Maestrichtois, M. le baron de Crassier, décédé à Liége le 20 Novembre 1881.

»Un magistrat qui fut à la tête du corps judiciaire de la Belgique entière, M. le baron de Crassier, est mort hier en notre ville, où il s'était retiré depuis une couple d'années.

»Guillaume-Louis-Dominique-Joseph baron de Crassier, né à Maestricht le 20 juin 1804, avait été nommé juge au tribunal de Tongres en 1831 lors de l'organisation des tribunaux du Limbourg par le gouvernement provisoire; juge à Anvers en 1832, puis procureur du Roi à Malines, il devint procureur du Roi à Bruxelles en 1836.

»Secrétaire général au ministère de la justice en 1842, conseiller à la Cour de cassation dès 1858, il passa ensuite au siége de pré-

sident de Chambre, à celui de premier président en 1872 et admis à l'éméritat en 1879, il avait été nommé à cette occasion, grand-officier de l'ordre de Léopold.

»M. le baron de Crassier était un magistrat dans la meilleure acception du mot, l'homme du patriotisme, de la justice et de la loi. Doué d'une remarquable intelligence et d'aptitudes étendues, il avait trouvé dans les traditions des siens le culte de l'histoire nationale et il en était resté l'un des plus fidèles servants. Sa mort plonge dans le deuil de nobles familles dont de nombreux amis partageront la douleur."

Dans le prochain volume de nos Publications paraîtra une notice détaillée sur la vie de M. le Baron de Crassier, qui a été un des membres fondateurs de notre Société en 1863 et qui dans les hautes positions, qu'il a occupé en Belgique, n'a cessé de favoriser de son influence cette institution de son sol natal.

XVIII. Jean Ernest Henri Hooft van Iddekinge.

Ce numismate hollandais était né à Maestricht le 4 juillet 1842. Son père, Jean Henri Hooft van Iddekinge, major près de l'état-major en garnison à Maestricht avait 42 ans quand son fils vint au monde; sa mère se nommait Bernardine Ernestine Hermanna Palman-Gruys. La famille Iddekinge était originaire de Paterswolde dans la province de Groningue, ce qui a probablement été la cause de ce que les journaux, en annonçant le décès de feu M. Hooft nomment ce village comme son lieu de naissance. J. E. H. Hooft, a été directeur du cabinet de numismatique à Leiden du 1 Octobre 1869 au 1 Juillet 1875; il y avait succedé à feu M. Janssen. En 1875 il devint secrétaire de la Commission gouvernementale des Aviseurs pour les monuments historiques et artistiques de la Néerlande, un corps d'hommes compétents, qui a rendu des services signalés au pays, mais qui malheureusement disparut en 1879. M. Hooft était un numismate distingué. Ses études sur les monnaies Néerlandaises du moyen-âge ont paru dans la Revue de Numismatique Belge. Quelques mois avant sa mort parut son ouvrage sur la Frise et

les Frisons au moyen-âge. (1) C'est une étude sérieusement pensée et bien écrite sur l'histoire, le droit, la numismatique et la géographie de la Frise pendant le moyen-âge et surtout pendant le XIme siècle.

Le 30 Novembre 1881 M. Hooft perdit sa femme Rose Elisabeth Kreet de Virieu, après une union de quatre années. Cette perte inopinée le plongea dans une profonde douleur; il suivit sa femme au tombeau trois semaines après. Il est mort à la Haye le 21 Décembre 1881.

JOS. HABETS.

XIX. Joseph Frédéric Nettesheim.

M. Nettesheim était commerçant à Gueldre, capitale de l'ancien duché de ce nom, actuellement territoire prussien. Il était né à Nieukerk, entre Gueldre et Venloo, le 11 Octobre 1818. Il perdit sa femme Constance Haffmans le 16 Septembre 1868 et mourut lui-même à Gueldre le 22 Décembre 1881, d'un coup d'apoplexie foudroyant.

M. Nettesheim, dont la position sociale n'avait rien de commun avec la caste privilégiée des savants, se fit historien, antiquaire et érudit par goût et par prédilection. Il a laissé plusieurs ouvrages qui rendent témoignage de son zèle pour les études historiques et pour sa grande connaissance dans les archives et les antiquités de son territoire natal. Dans ses voyages de commerce il ne manqua jamais de visiter les archives des villes et les personnes qui s'occuppent d'histoire ou d'archéologie; de sorte qu'on peut dire qu'il a composé — en partie au moins — ses ouvrages en route, dans le chemin de fer et sur la table des hôtels, où il prennait son logis. En Société de feu M. C. de Ruys, bourgmestre à Wankum et de M. Mooren, curé à Wachtendonk, il érigea en 1851 une société historique pour la partie prussienne du ci-devant duché de

(1) *Friesland en de Friesen in de Middeleeuwen. Bijdragen tot de geschiedenis, rechtskennis, muntkunde en geografie der Friesche gewesten, inzonderheid gedurende de elfde eeuw, door Hooft van Iddekinge.* Leiden 1881. Grand 8° de 228 pages et un tableau synoptique du monnayage frison, pendant le moyen-âge.

Gueldre espagnol, société dont il resta pendant trente ans secrétaire et archiviste. Il a également réglé plusieurs archives de communes, d'églises et de châteaux et a publié une grande quantité de petites notices dans les feuilles et les revues périodiques. M. Nettesheim était chevalier de l'ordre de la couronne de Prusse, 3me classe, et membre correspondant de notre Société depuis 1864.

Voici les titres de ses ouvrages historiques :

1. *Geschichte der Stadt und des Amtes Geldern, mit Berücksichtigung der Landesgeschichte, meist nach archivalischen Quellen.* Erster Band. Beau volume in 8° orné d'une chromolitographie et de 7 litographies. Crefeld 1863, de 682 pages. Malheureusement cet ouvrage d'une érudition profonde et qui avait coûté à son auteur beaucoup de recherches, n'a pas été continué. Nous en avons rendu compte dans le tome I p. 352 de nos *Publications etc. du Limbourg*.

2. *Kronijk der stad Roermond van 1562 tot 1638 door Jan van Rijckenroy.*

Cette chronique volumineuse a vu le jour dans les tomes VII, X et XI de nos Publications. M. Nettesheim l'a fait précéder d'une savante introduction, dans laquelle il développe l'origine des troubles dans la Gueldre, sous le règne de Philippe II.

3. *Geschichte der Schulen im alten Hertzogthum Geldern, ein Beitrag zur Geschichte des Unterrichtswesens Deutschlands und der Niederlände, aus den Quellen bearbeitet.* In 8°, Düsseldorf chez A. Bagel. Cet ouvrage est en voie de Publication ; la 5me livraison a paru quelques jours avant la mort de l'auteur.

J. H.

XX. Jhr. Franciscus Vincentius Henricus Antonius ridder de Stuers.

De luitenant-generaal jhr. Franciscus Vincentius Henricus Antonius ridder de Stuers was geboren te Roermond den 29 November 1792, zoon van den Chevalier Petrus Jan Josephus Bernardus de Stuers, raad-fiskaal bij den Souvereinen Raad van Gelderland, wapenheraut en Momboir van die provincie en van Petronella Joanna Aloysia de

la Court. Al spoedig na zijn geboorte, in Juli 1794 moest zijn familie Roermond verlaten, naar aanleiding van den tweeden inval der Franschen in Limburg; na zeven jaren rondzwervens vestigden zich eindelijk zijne ouders op den huize Boetselaarsburg te 's Heerenberg, waar de overledene alzoo zijn eerste opvoeding genoot. Zijn sympathie voor de militaire loopbaan openbaarde zich al in zijn jeugd. Aanvankelijk bestemd tot page bij Koning Lodewijk, trad hij op 22jarigen leeftijd in Maart 1815, tijdens de terugkomst van Napoleon van Elba, als volontair in dienst bij de kompagnie vrijwillige jagers te paard N° 6, welke te Arnhem werd opgericht, diende daarna bij het 4de regiment dragonders in Brabant en Frankrijk, totdat hij op den 2^{den} April 1816 benoemd werd tot 2^{den} luitenant en twee jaar later gedetacheerd bij de verkenningbrigade van den generaal-kwartiermeester-staf welke langs de grenzen van Frankrijk werkzaam was. In 1820 werd de Stuers op eigen verzoek overgeplaatst bij het Nederlandsch-Indische leger en verwierf in 1821 te Palembang het kruis van moed, beleid en trouw. Den oorlog op Java, van 1826 tot 1830, woonde hij als adjudant van den luitenant-gouverneur-generaal de Kock — wiens particulier secretaris hij tevens was — ten einde toe bij; hij bekwam in dien strijd, bij de bestorming van Pleret, onderscheiden wonden. Na zich in die jaren als dapper en bekwaam officier te hebben doen kennen, keerde hij in 1830 naar Nederland terug, juist toen de opstand in het Zuiden was uitgebroken. Het opperbevel over de in Zeeland gedetacheerde troepen werd opgedragen aan den luitenant generaal H. baron Merkus de Kock, aan wien de majoor de Stuers als chef van den staf werd toegevoegd, daartoe tijdelijk dienst doende bij het Nederlandsche leger. In Juli werd hij versierd met den Nederlandschen Leeuw; op den 17^{den} Juli 1833 bevorderd tot luitenant-kolonel. Toen de Kock tot minister van Binnenlandsche Zaken was benoemd, keerde de nu ontslapene al spoedig daarop naar Indië terug, waar men hem in 1837 tot waarnemend gouverneur der Molukken benoemde. Op zijn reis daar heen leed hij schipbreuk. Op 26 April uitgestoomd te Soerabaya, koers zettende naar de baai van Amboina, stootte de *Willem I* in den nacht van 5 op 6 Mei op een bank nabij de rif Lucipara, waarheen de vrouw en de kinderen van den

gouverneur en de overige equipage met moeite werden overgevoerd. Zes-en-dertig dagen lang verbleven de schipbreukelingen aldaar, deels onder den blooten hemel op de naakte rotsen, hoogstens door zeildoek eenigzins beschut tegen brandende hitte, nachtelijke kou, storm en plasregens. Door beleid en zelfbeheersching wist de Stuers, hoe ook gebukt onder het leiden van zijn eigen gezin, over dreigende muiterij, aanhoudende vermoeienis en ontberingen van allerlei aard te zegevieren. Na herhaalde vruchtelooze pogingen tot redding, steun vindende in het vrome vertrouwen zijner trouwe gade — weldra voor de vijfde maal moeder — zag hij pas na eene maand van onbeschrijfelijk lijden voor allen, de *Nautilus* tot redding opdagen. Eerst op den 13[den] Juni kwamen de schipbreukelingen op Amboina aan. De buitengewone bevordering van de Stuers tot kolonel, op den 27[sten] Augustus, was het loon van den man aan wien, volgens het besluit van den Gouverneur-Generaal, »het behoud der schipbreukelingen, ten getale van ongeveer 140 zielen, in de eerste plaats moest worden toegeschreven". Toen de kolonel de Stuers in 1841 tot herstel van gezondheid terugkeerde naar Nederland, ontving hij, zoowel van de voornaamste Europeanen en inlandsche ingezetenen, als van de Radja's en andere hoofden op de Moluksche eilanden de aandoenlijkste bewijzen van dankbaarheid, voor hetgeen »de verheven doorluchtige heer" had gedaan om het land rechtvaardig te bestieren, vooral »om den behoeftige van voeding te voorzien, de zieken te troosten, de bittere smart van menig bekommerd gezin te lenigen...."

Gedurende zijn verblijf in Europa tot 1853 werd de kolonel — in 1849 generaal-majoor — de Stuers achtereenvolgens belast met betrekkingen bij het algemeen bureau van verstrekkingen aan het Departement van Koloniën (1843), met wetenschappelijke zendingen naar Frankrijk enz., totdat hij in 1853 met den rang van luitenant-generaal als kommandant van het Ned.-Indische leger naar Batavia terugkeerde. In die betrekking bestuurde hij de expeditiën naar Borneo's westkust, Tomori in 1856, naar Timor, de Lampongs en Djambi in 1858, in welk jaar de Stuers voor goed naar het vaderland vertrok.

De borst van den edelen de Stuers — ook als militaire schrijver

bekend — was versierd, behalve met de Militaire Willemsorde 3e klasse, de hoogste onderscheiding voor den krijgsman, met het Grootkruis van den Nederlandschen Leeuw en het breede lint van de Eikenkroon. Het Legioen van Eer en het Sardinische Militaire Kruis van St. Mauricius herinneren aan diensten, door de Stuers aan buitenlandsche zeevaart en reizigers, daarmede aan de wetenschap bewezen. Het Zilveren Kruis, het Eeremetaal, na 1831 uit het veroverde Belgische geschut geslagen, en de achthoekige Java-medaille spraken van de eervolle campagnes van de Stuers. Z. M de Koning toonde herhaaldelijk, hoezeer hij de diensten op prijs stelde van zijn grijzen onderdaan, laatstelijk door zijn benoeming in 1860 tot adjudant-generaal. Reeds Koning Willem II had de Stuers tot den adelstand verheven. Tot op zijn sterfdag bleef hij werkzaam vooral als Voorzitter van het Hoofdcomité van het Roode Kruis. In de laatste maanden van zijn leven was hij bezig met de verwezenlijking te beproeven van een denkbeeld, dat hem zeer dierbaar was: de stichting eener vereeniging tot het verstrekken van kunstledematen aan behoeftige verminkten.

Hij overleed op zijn geboortedag en had den ouderdom van 89 jaren bereikt. Zijn stoffelijk overschot werd op 2 Januari 1882 in tegenwoordigheid van een talrijke schare Hofdignitarissen, diplomaten, generaals van het Indische en Nederlandsche leger, vlagofficieren en leden van hooge colleges in Nederland en Indië ter aarde besteld. De Koning werd door kolonel Dumonceau, de Prins van Oranje door majoor Beyerman vertegenwoordigd. De luitenant-generaal van Swieten gaf een uitvoerige levenschets van den nobelen en humanen afgestorvene. De oud-gouverneur-generaal Loudon vertolkte den dank der familie aan de vele belangstellenden. Vele kransen sierden de kist.

TABLE DES MATIÈRES.

NOTICES ET MÉMOIRES.

MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.

NÉCROLOGIE.

Diplômes et autres documents.

Inscriptions et épitaphes.

Sigles de potiers romains.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

(1) Page 259 ligne 18 et page 260 ligne 3 se trouve par erreur : trois kilom. Lisez six kilom.

(1) Page 282 ligne 23 se trouve 1824 lisez 1284.

ORDRE DES PLANCHES.



Blad I.

O. L. Vrouwe Poort te Maastricht.

Opgraving van 1868.

Plattegrond.

Stadszijde

Buitenzijde

aa
P
Q
Z
G
u
V
W
X
K
H
L
M
N
O
I
bb
R
S
A
B
C
D
E
F
N

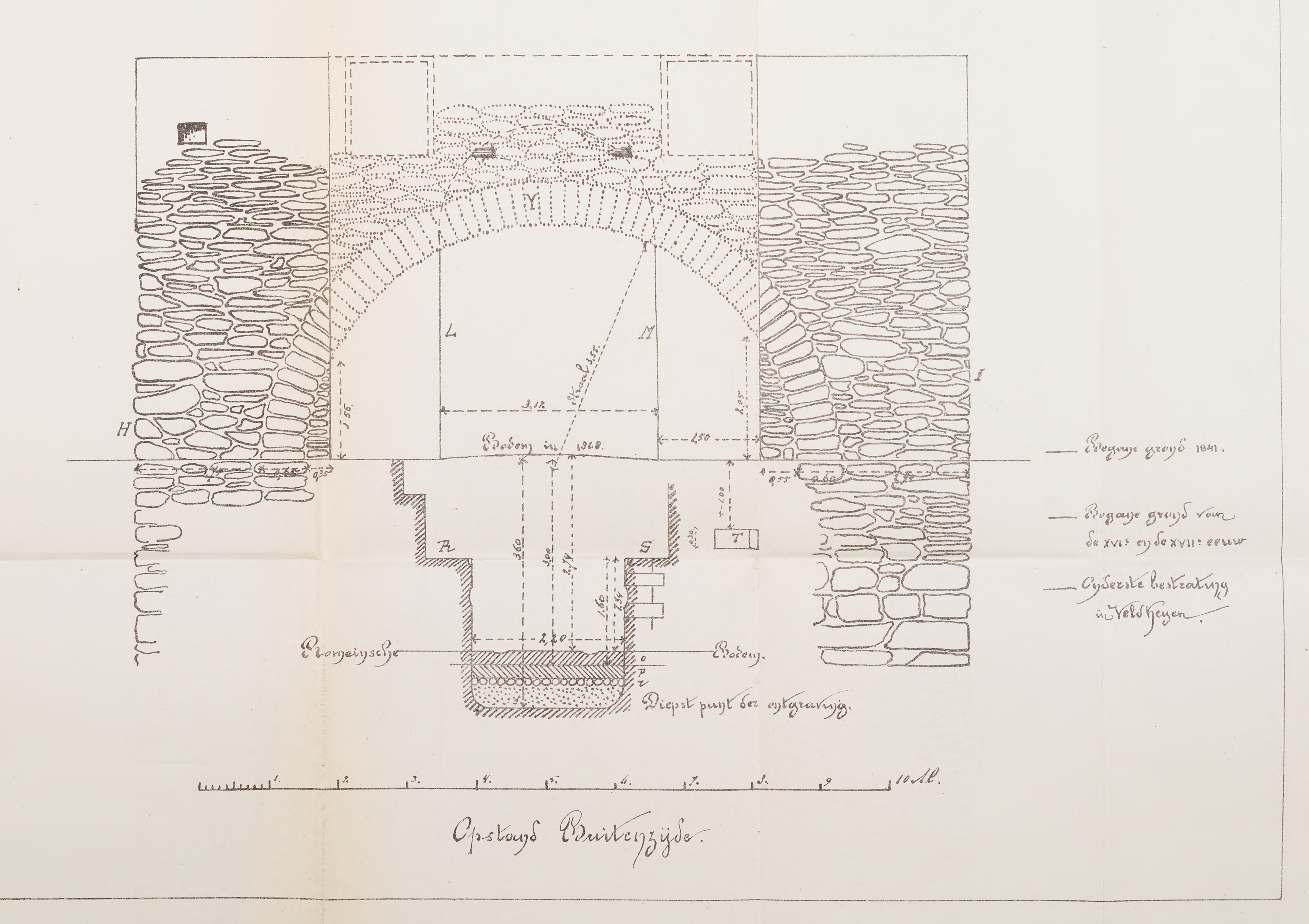
Pijler
Pijler
Brik
Mergel
Brik
Maaskeen
Steen T
Riool

3.40
2.20
0.60
0.60
0.33
0.33
1.15
1.20
2.29
0.64
0.37
0.65
0.95
0.85
3.00
2.45
7.95
2.60
1.40
2.05
2.30
1.75
0.27
1.00
0.40
0.53
1.70
1.22

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9 10M

Blad II

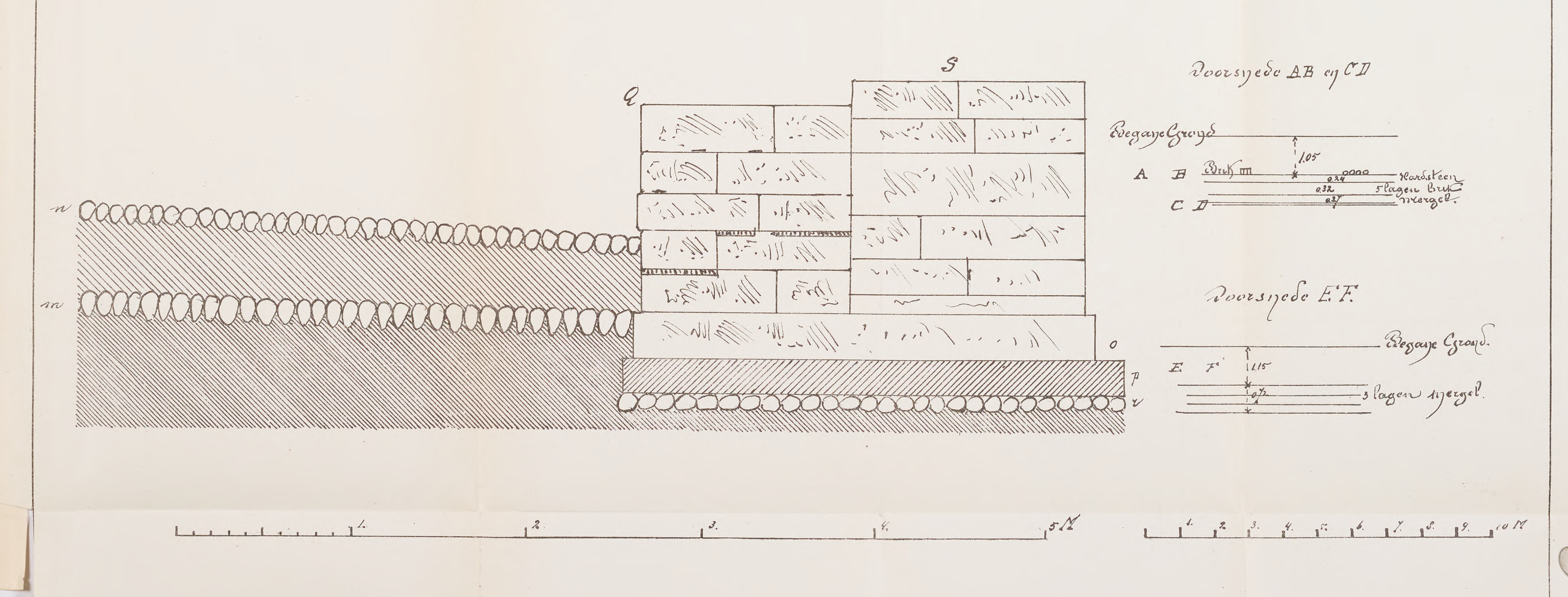
O. L. Vrouwe Poort te Maastricht. Opgraving van 1868.



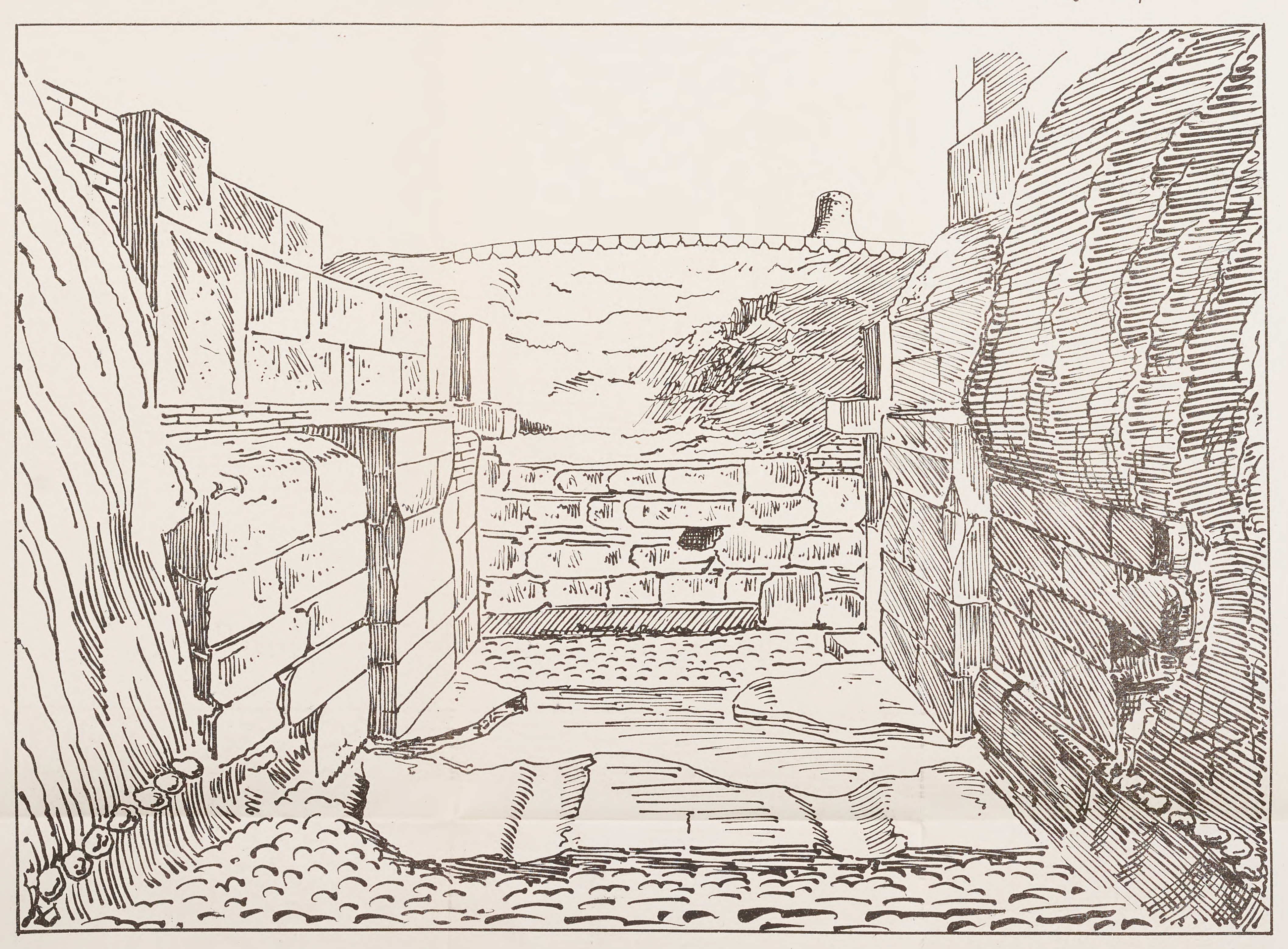
Blad III.

O. L. Vrouwe Poort te Maastricht. Opgraving van 1868.

Doorsnede aa-bb.



O. L. Vrouwe Poort te Maastricht   Opgraving van 1868



Gezicht op de ontgraving in de richting van het Oosten

Dans la courant de chaque année une assemblée générale de tous les membres effectifs de notre Société est convoquée au local ordinaire, afin de contrôler les finances et d'élire des membres du Comité dont le terme expire.

L'auteur d'un Mémoire ou d'une Notice publiés par la Société, a droit à 50 tirés à part. Le comité n'assume pas la responsabilité des opinions émises dans les travaux publiés dans ces recueils: chaque auteur répond de son travail.

Les *Publications de la Société Historique et Archéologique dans le duché de Limbourg* forment par an un volume d'environ 500 pages in 8°, orné de gravures ou de lithographies. Le prix du volume est de huit francs pour les non sociétaires. *Les membres effectifs de la Société les reçoivent gratis.* La contribution des membres effectifs est de trois florins ou six francs trente-quatre centimes par an. On s'adresse pour les publications à M. le docteur Schols, bibliothécaire de la Société, à Maestricht.

DE MAASGOUW,

orgaan voor Limburgsche Geschiedenis, Taal en Letterkunde.

Cette petite feuille Néerlandaise s'occupe, comme l'indique son titre, de l'Histoire, de la Langue et de la Littérature du Limbourg et des contrées voisines. Elle paraît à Maestricht, tous les quinze jours, sous le patronage de la *Société d'Histoire et d'Archéologie* de notre Duché et forme une annexe à nos *Publications*. Toutes les petites notices fugitives, tous les articles qui sont d'une actualité pressante et qui ne peuvent entrer dans le volume annuel, trouvent leur place naturelle dans le »Maasgouw". Nous recommandons cette petite feuille aux membres de notre Société et aux amateurs de l'histoire du Limbourg.

Prix de l'abonnement par année.

Pour la Néerlande . . . . 2 florins.
Pour la Belgique . . . . 5 francs.


BUCHBINDEREI
VON
AUGUST WERZ
MÜNCHEN

